Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 novembre 2024, à 19 h

Maison du citoyen
12090, rue Notre-Dame Est
Salle J.C. Victorien Roy

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er octobre 2024, à 19 h ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 octobre 2024, à 14 h 45.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DES DOCUMENTS

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1242971005

Approuver la présentation de la demande d'aide financière au Secrétariat de la Jeunesse du Ministère de la Culture et des Communications, au montant de 50 000 $, dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal, pour le volet 2 permettant la mise en oeuvre du plan d'action du conseil jeunesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à conclure une entente avec le ministère et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

12.02 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1249366037

Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1247829004

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe DCR, un contrat pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du Centre récréatif Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 298 193,07 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 716 860,33 $ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-03 (10 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1249366034

Octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Groupe Ici Jeux inc., un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux au parc Jean-Jacques Rousseau, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 762,73 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 249 439 $ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-10 (3 soumissionnaires)

20.03 Entente

CA *Direction des travaux publics* - 1248274006

Abroger la résolution numéro CA21 30 08 0252 adoptée le 16 août 2021 portant sur la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est et annuler la dépense maximale de 172 567,10 $, taxes incluses (entente : 143 805,92 $ + contingences : 28 761,18 $), pour le financement de ces travaux.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1247960009

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de septembre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 24 août au 27 septembre 2024. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de septembre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2024.

30.02 Reddition de comptes

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1247960019

Présenter les résultats financiers au 31 août 2024, projetés au 31 décembre 2024, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé avec le 31 août 2023.

30.03 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1249366032

Autoriser la modification de la source de financement de projets de plantation admissibles au programme de subvention 2 milliards d'arbres, pour un montant total de 543 637,13 $, taxes incluses.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1249907010

Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 750 $ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence St-Enfant-Jésus, 500 $ à l'Association communautaire Marie Auxiliatrice, 350 $ à la Légion Royale Canadienne Filiale 173, 300 $ au 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île et une commandite aux organismes suivants, 500 $ à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de Pointe-aux-Trembles (AFÉAS de PAT), 500 $ à Les relevailles de Montréal, 200 $ au Club de Bridge des aînés de Roussin, le tout pour l'organisation de leurs activités.

30.05 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1244860009

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, ainsi que le choix des lieux pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires pour l'année 2025.

30.06 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245298012

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du règlement 20-030 et de prendre en charge la réalisation des travaux de correction de raccordements d'égout inversés sur des tronçons de rue visés par le programme PRR-PCPR local 2025, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245298018

Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle, d'aménagements cyclables et de sécurisation des aménagements (PSPA) pour une réalisation en 2025 faisant partie du Réseau artérielle administrative de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

30.08 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1244561006

Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (R.L.Q.,c.C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant maximum de 471 700 $ taxes incluses.

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Avis de motion du règlement numéro RCA24-30124 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) ».

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1244860011

Adoption du projet de règlement numéro RCA24-30124 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) ».

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Avis de motion du règlement numéro RCA24-30125 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1247960022

Adoption du projet de règlement numéro RCA24-30125 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT

40.05 Règlement - Adoption

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245909007

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption de la résolution sur le projet particulier numéro PP-158 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e Avenue ».

ADOPTION

40.06 Règlement - Adoption

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1244860010

Adoption du règlement numéro RCA19-30093-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA19-30093) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024.

40.07 Règlement - Adoption

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1246425003

Adoption du règlement numéro RCA09-Z01-058 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

40.08 Règlement - Adoption

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245909005

Adoption de la résolution sur le projet particulier numéro PP-157 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », pour le bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie ».

DÉROGATION MINEURE

40.09 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1240394011

Approuver, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement à la définition d'une unité de chargement pour un bâtiment industriel projeté situé au 9775, boulevard Henri-Bourassa Est.

40.10 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1248238004

Approuver, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement au nombre d'accès à une aire de stationnement à partir d'une voie publique, pour un bâtiment unifamilial isolé situé au 1376, 13e Avenue.

PIIA

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1240394012

Approuver, conformément à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs visant l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 12285, boulevard Rodolphe-Forget, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003414438.

ORDONNANCE

40.12 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture_ des sports_ des loisirs et du développement social* - 1246585008

Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

40.13 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245298020

Édicter l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-018 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Élie-Beauregard, à la hauteur des rues Joseph-De Montenon et Jacques-Rousseau, ainsi que l'avenue Salomon-Marion.

40.14 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245298021

Édicter l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-019 afin d'autoriser la mise à sens unique vers le nord et l'interdiction de stationner sur le côté ouest du croissant Jules-Huot.

40.15 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245298022

Édicter l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-020 afin d'autoriser la mise à jour de la gestion de la circulation et du stationnement sur l'accès ouest de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles.

40.16 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1243469007

Édicter l'ordonnance numéro OCA24-(5984)-003, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, tel que modifié), exemptant le propriétaire des bâtiments résidentiels jumelés projetés aux 506 et 510, 24e Avenue, sur les futurs lots numéro 6 506 581 et 6 506 582 du cadastre du Québec, afin de permettre que quatre cases soient fournies au lieu de six cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement aux demandes de permis de construction numéro 3003238704 et 3003238699 et la demande de lotissement numéro 3003248388.

51 – Nomination / Désignation

51.01 VACANT

51.02 Nomination / Désignation

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1243971005

Renouveler les mandats de deux membres siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 38
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

CA : 10.02

2024/11/05
19:00

ADOPTER - ORDRE DU JOUR

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024.

CA : 10.03

2024/11/05
19:00

APPROUVER - PROCÈS-VERBAUX

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er octobre 2024, à 19 h ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 octobre 2024, à 14 h 45.

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 1er octobre 2024 à 19 h Centre récréatif de Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

ABSENCE :

Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement suppléante madame Lisa Christensen déclare la séance ouverte à 19 h.

CA24 30 10 0268

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er octobre 2024 avec la modification suivante :

- Retrait du point 40.10

ADOPTÉ

10.02

CA24 30 10 0269

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2024, à 19 h ainsi que le procès-verbal de correction daté du 27 septembre 2024.

ADOPTÉ

10.03

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Tout d'abord, la mairesse suppléante, Mme Lisa Christensen, souhaite la bienvenue à tous et toutes.

Mme Christensen annonce le remplacement des modules de jeux au parc Pasquale-Gattuso. Elle mentionne également la fin des travaux de réfection du parc Delphis-Delorme.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une question d'application du règlement sur les nuisances concernant les aboiements de chiens et leurs déjections;
- Une question concernant la sécurité routière sur la rue Élie-Beauregard;
- Une question sur l'accumulation d'eau sur la rue Pierre-Louis-Panet;
- Une question concernant la plantation d'un arbre devant une propriété privée;
- Une demande de suivi de dossier sur la sécurité routière du boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- Une demande pour coordonner les feux de circulation sur le boulevard Maurice-Duplessis et une demande pour les lumières dans le projet Valencia;
- Une question sur la nouvelle carte de zones inondables de la Communauté métropolitaine de Montréal.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà commence par souligner le championnat canadien de bocce ayant eu lieu au CRRDP et les gagnants sont les résidents de l'arrondissement. Il salue l'intervention du citoyen pour la sécurité routière sur la rue Élie-Beauregard. Il salue également l'intervention du citoyen qui demande la révision de la décision de planter un arbre devant son domicile.

Madame la conseillère Virginie Journeau commence par une suggestion de lecture sur la réalité des vidangeurs et salue leur travail. Elle enchaîne sur la journée nationale de vérité et réconciliation et suggère deux lectures sur un point de vue autochtone. Elle continue sur la tenue du salon du livre et le quartier de Pointe-aux-Trembles est mis à l'honneur en lien avec le 350e. Elle termine sur le sujet de la semaine des bibliothèques publiques du Québec (semaine du 21 octobre) sous le thème de Ma biblio aux milles et un visage!

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite les citoyens à participer aux conseils d'arrondissement. Elle souligne également le mois d'octobre qui célèbre les personnes d'origine hispanophones et le mois du créole. Elle enchaîne sur la tenue d'une journée porte ouverte pour visiter la caserne de pompiers 44, de Rivière-des-Prairies.

Madame la conseillère Daphney Colin annonce une acquisition pour protéger le corridor du Ruisseau Pinel. Elle appelle aussi les citoyens à répondre à l'Appel de candidatures pour des nominations à l'Ordre de Montréal. Elle rend hommage à feu M. Michel Langlois, décédé dernièrement, qui a fait rayonner l'arrondissement. Elle termine en soulignant le départ du chef de cabinet de David Patry-Cloutier, un hommage à son travail et son dévouement et la nomination de Jordan Dupuis en son remplacement.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril souligne la journée internationale des personnes aînées en mentionnant deux activités à l'honneur. Elle souligne également les 25 ans de la Maison de la Culture de Pointe-aux-Trembles et les festivités entourant l'évènement. Elle enchaîne sur la programmation de la magie d'automne qui revient cette année encore à la Place du Village de Pointe-aux-Trembles. Elle termine en soulignant le départ de feu M. Michel Langlois.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Un document a été déposé par monsieur Yves-Michel Henuset pour améliorer l'application du règlement RCA14-30063 concernant les nuisances causées par les aboiements excessifs des chiens et le ramassage inadéquat des déjections animales.

Une pétition et un vidéo a été déposée par monsieur Cosimo Monteleone pour que la rue Jacques Rousseau soit à sens unique.

CA24 30 10 0270

MOTION - NON PARTISANE - EXHORTANT - ARTM - MAINTENIR - BONIFIER - SERVICE - TRAIN DE L'EST

CONSIDÉRANT QUE le train de l'Est (ligne EXO15 - Mascouche), inauguré en décembre 2014, a nécessité un investissement public de 761 M $;

CONSIDÉRANT QUE ce train constituait un mode de transport apprécié des résidents de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles avant de perdre son accès au centre-ville de Montréal via le tunnel du Mont-Royal en raison du REM;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 a causé une baisse de l'achalandage sur les trains de banlieue;

CONSIDÉRANT QUE la fréquence de passage du train de l'Est vers la gare d'Ahuntsic en heure de pointe matinale, et vers Mascouche en heure de pointe au retour, demeure insuffisante pour répondre adéquatement aux besoins des usagers et encourager un retour au transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le Projet structurant de l'Est de l'ARTM n'a toujours pas obtenu l'approbation du gouvernement du Québec, prolongeant ainsi l'attente pour une solution de transport véritablement structurante pour l'Est de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du service sur la ligne EXO15-Mascouche va à l'encontre des objectifs visant à accroître l'achalandage, à soutenir le développement des services de transport collectif régional, et à promouvoir le transport interurbain, tels qu'énoncés dans la stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction du service compromet l'atteinte de la cible du gouvernement du Québec visant à accroître la part modale du transport collectif;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau
Madame la conseillère Daphney Colin,
Madame la conseillère Marie-Claude Baril,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande à l'ARTM de renoncer à sa proposition de mettre fin aux activités du train de l'Est;

QUE l'ARTM, au contraire, propose une bonification du service du train de l'Est afin d'encourager une plus grande utilisation du transport collectif et de réduire la congestion routière;

QUE le gouvernement accélère la mise en œuvre de projets structurants pour l'Est de Montréal, plutôt que de diminuer l'offre existante sur le réseau actuel;

QUE des copies de cette motion soient transmises à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la députée provinciale de Pointe-aux-Trembles, à l'Autorité régionale de transport métropolitain, à EXO, aux municipalités de la MRC de L'Assomption ainsi qu'au conseil municipal de Montréal.

ADOPTÉ

15.01

À 20 h 06, madame la conseillère Marie-Claude Baril a quitté la salle.

CA24 30 10 0271

OCTROYER - PROCOVA INC. - CONTRAT - TRAVAUX - MISE À NIVEAU - ÉLECTROMÉCANIQUE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - 12125, RUE NOTRE-DAME EST - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM24-05 (6 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Procova inc., un contrat pour des travaux de mise à niveau électromécanique au Centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 5 150 880,00 $, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-05 (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 6 219 687,60 $ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 40,63 % par l'arrondissement et 59,37 % par la Ville centre.

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Procova inc.

ADOPTÉ

20.01 1248274003

CA24 30 10 0272

RÉSILIER - CONTRAT OCTROYÉ - RÉSOLUTION CA24 30 06 0152 - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 4 JUIN 2024 - RENÉ BALIS LTÉE - LOCATION - TROIS - NIVELEUSES - SANS OPÉRATEUR - DÉNEIGEMENT - UN AN - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 22-19394

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De résilier le contrat octroyé par la résolution numéro CA24 30 06 0152 du conseil d'arrondissement du 4 juin 2024, à l'entreprise René Blais ltée., pour la location de trois niveleuses sans opérateur pour le déneigement pour une période d'un an. Appel d'offres public numéro 22-19394.

ADOPTÉ

20.02 1243692002

CA24 30 10 0273

RATIFIER - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - ACCORDÉ - PLOMBERIE CHAUFFAGE MAXIME CROTEAU INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - PLOMBIER - OUVERTURE - FERMETURE - FONTAINES À BOIRE - JEUX D'EAU - PARCS - ESPACES VERTS - ARRONDISSEMENT - SERVICE - ENTRETIEN - DES ACTIFS - ANNÉE - 2024 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO TP24-03 (4 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense additionnelle de 7 358,90 $, taxes incluses, au contrat accordé à Plomberie Chauffage Maxime Croteau inc., pour des services professionnels de plombier pour l'ouverture et la fermeture des fontaines à boire et jeux d'eau dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement et service d'entretien des actifs, pour l'année 2024, faisant passer la valeur totale du contrat à 58 660,75 $, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro TP24-03 (4 offres de services);

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1241163004

CA24 30 10 0274

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - GESTION - PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE PRODUITS HYGIÉNIQUE DURABLES - 1ER OCTOBRE 2024 - 31 DÉCEMBRE 2024 - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 8 000 $ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2024;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1249366033

CA24 30 10 0275

OCTROYER - TROIS - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - RÉALISATION - INITIATIVES - PROPOSÉES - APPEL À PROJETS - AGRICULTURE URBAINE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - 1ER OCTOBRE 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2025 - CENTRE DES FEMMES RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - POUR ET AU NOM - ÉCOLE SÉCONDAIRE JEAN-GROU - 266E GROUPE SCOUT DE LA POINTE DE L'ÎLE - APPROUVER - CONVENTIONS - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer trois contributions financières totalisant la somme de 24 701,32 $ aux organismes ci-après désignés, pour permettre la réalisation des initiatives proposées dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2025;

ORGANISMES	PROJET	MONTANT	CONDITIONS

266e groupe scout de la Pointe-de-l'île	Jeunesse éco-citoyenne pour un monde meilleur	5 000 $	Obtention de l'autorisation d'utilisation du site
Centre des femmes Rivière-des-Prairies	Cultiver l'inclusivité : Un jardin collectif pour les minorités de genre	13 131,45 $	Obtention de l'autorisation d'utilisation du site
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, pour et au nom de l'École secondaire Jean-Grou	Des végétaux pour se nourrir et se reposer	6 569,87 $	N/A

D'approuver les trois projets de convention, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1249366028

CA24 30 10 0276

AUTORISER - SIGNATURE - ENTENTE - GESTION IMMOBILIÈRE COUROSE INC. - TRAVAUX - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - PROJET - RÉSIDENTIEL - MILEBROOK - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec Gestion Immobilière Courose inc., pour des travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel Milebrook, district de La Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, Mme Caroline Bourgeois et le secrétaire d'arrondissement, M. Joseph Araj, à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures.

ADOPTÉ

20.06 1245298008

À 20 h 08, madame la conseillère Marie-Claude Baril revient dans la salle.

CA24 30 10 0277

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - AOÛT - 2024 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 27 JUILLET AU 23 AOÛT - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - AOÛT - 2024 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - AOÛT - 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'août 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 27 juillet au 23 août 2024.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'août 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'août 2024.

ADOPTÉ

30.01 1247960008

CA24 30 10 0278

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SÉANCES RÉGULIÈRES - 7 JUIN 2024 - 5 JUILLET 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De prendre acte des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances régulières du 7 juin 2024 et du 5 juillet 2024.

ADOPTÉ

30.02

CA24 30 10 0279

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CERCLE DE L'AMITIÉ DE SAINT-ENFANT-JÉSUS (PAT) - COMMANDITE - GROUPE SANTÉ MARCHE - CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL COLOMBO INC. - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière à l'organisme suivant, pour l'organisation de ses activités :

- 200 $ au Cercle de l'amitié de Saint-Enfant-Jésus (PAT), pour l'organisation de la soirée halloween, qui aura lieu le 2 novembre 2024 à l'église St-Marcel.

D'octroyer une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 500 $ au Groupe Santé Marche, pour l'organisation de l'événement du 30e anniversaire du groupe « souper dansant », qui aura lieu le 8 novembre 2024 au Centre communautaire Roussin;

- 500 $ au Club Optimiste Montréal-Colombo inc., pour l'organisation de leur activité d'halloween.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.03 1249907009

CA24 30 10 0280

MODIFIER - RÉSOLUTION CA23 30 12 0402 - ADOPTÉE - 5 DÉCEMBRE 2023 - MODIFIER - MODE DE FINANCEMENT - AUTORISER - CHANGEMENT - FINANCEMENT - NET DE RISTOURNE - ENTRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - VILLE CENTRE - CONTRAT - DIREKTION 360 INC. - CONCEPTION - SURVEILLANCE - TRAVAUX - MISE À NIVEAU - ÉLECTROMÉCANIQUE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP23-06

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De modifier la résolution CA23 30 12 0402 du 5 décembre 2023, afin de modifier le mode de financement de l'arrondissement à savoir : 40,63 % par l'arrondissement et 59,37 % par la Ville centre.

D'autoriser un changement de financement de 165 870,21 $, net de ristourne, entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la ville-centre dans le cadre du contrat de Direktion 360 inc., pour la conception et la surveillance des travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin. IMM.SP23-06, dossier 1238274006;

D'imputer ce changement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.04 1248274004

CA24 30 10 0281

RATIFICATION - DÉPENSE - FRAIS - PARTICIPATION - UN.E - ÉLU.E - DEUX - MEMBRES - PERSONNEL - CABINET - MAIRESSE - ARRONDISSEMENT - DÎNER-CONFÉRENCE - VALÉRIE PLANTE - MAIRESSE DE MONTRÉAL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL - 1ER OCTOBRE 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 396,66 $, taxes incluses, pour la participation d'un.e élu.e et de deux membres du personnel du cabinet de la mairesse de l'arrondissement au Dîner-conférence avec Valérie Plante, mairesse de Montréal, de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, qui a eu lieu le 1er octobre 2024;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.05 1244860012

CA24 30 10 0282

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30093-1 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA19-30093) »

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA0919-30093-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
(RCA19-30093) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024.

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1244860010

CA24 30 10 0283

PRÉSENTATION - ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30093-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA19-30093) »

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De déposer, de présenter et d'adopter le projet de règlement numéro RCA19-30093-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA19-30093) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024.

ADOPTÉ

40.02 1244860010

CA24 30 10 0284

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-158

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 6 septembre 2024,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter, le premier projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-158 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e avenue, dans le district de Rivière-des-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 16 octobre 2024, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Interprétation et terminologie
Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

2. Territoire d'application
La présente résolution s'applique à la propriété formée par le lot portant le numéro 1 057 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Autorisation
Malgré le Règlement de zonage applicable au territoire décrit à l'article 2, l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur de la cour avant est autorisé selon les conditions et modalités exprimés dans le présent projet.

4. Dérogations autorisées

Concernant le territoire décrit à l'article 2 et selon les exigences prévues au présent projet, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage :

a) Largeur maximale d'une voie d'accès (article 171);

b) Stationnement ou entreposage d'un véhicule dans une voie d'accès (article 181);

c) Dégagement d'une voie publique (articles 192 et 205.1);

d) Stationnement en cour avant (article 193);

e) Manœuvres en marche avant (article 201);

f) Marquage au sol (article 202);

g) Bordure minérale entourant une aire de stationnement (article 207.1 et 208).

5. Conditions

a) La cour avant doit être agrémentée d'îlots de verdissement et de plantation d'arbres et d'arbustes de façon à limiter le stationnement d'un véhicule automobile aux seuls endroits aménagés à cette fin, soit dans la partie de la cour avant qui présente une marge de recul de 7 mètres et dans une voie d'accès menant à une porte de garage, tel que prévue aux dérogations autorisées;

b) Les matériaux de revêtement de sol proposés pour les unités de stationnement doivent être perméables et ceux pour les voies d'accès, liens piétons et aires d'entreposage extérieur doivent être de couleur clair;

c) Les cases de stationnement doivent être clairement identifiées;

d) Les végétaux doivent être maintenus en bon état et être remplacés au besoin.

6. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)
Le présent projet particulier est assujetti à la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié).

De plus, les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus audit règlement :

a) La méthode utilisée pour délimiter l'emplacement des unités de stationnement permet de clairement établir leur localisation à l'intérieur de l'aire de stationnement;

b) Les aménagements du site, incluant les aménagements paysagers, les voies d'accès et les allées piétonnières, tendent à rencontrer le plan de l'annexe B faisant partie de la résolution PP-158.

7. Délai de réalisation
Les travaux d'aménagement du terrain doivent être finalisés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.

8. Garantie financière
Préalablement à l'émission des permis et certificats requis pour réaliser les travaux exigés par la résolution du projet particulier, le requérant doit produire une (1) lettre de garantie bancaire irrévocables à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 de la présente résolution. Le montant de cette garantie est établi à un montant de 15 000$ pour les travaux d'aménagement du site, incluant les aménagements paysagers, les voies d'accès et les allées piétonnières.

Cette garantie bancaire est remise au directeur du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin des délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable sera remise au requérant lorsque les conditions de l'article 5 de la présente résolution auront été remplies à la satisfaction de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, dans les délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution.

9. Défaut
Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

· Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;

· Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité ;

· Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Territoire d'application

ANNEXE B
Plan aménagement du site

ADOPTÉ

40.03 1245909007

CA24 30 10 0285

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - ADOPTION - AVEC MODIFICATION - SECOND - PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-058

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 et l'adoption du premier projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 26 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 septembre 2024;

D'adopter, avec modification, le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-058 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.04 1246425003

CA24 30 10 0286

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-157

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 juillet 2024,

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 septembre 2024, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 26 septembre 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 septembre 2024.

D'adopter, le second projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-157 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », pour le bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie ».

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Interprétation et terminologie

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié)
(ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

2. Territoire d'application

La présente résolution s'applique à la propriété formée par le lot portant le numéro 1 617 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Autorisation

Malgré le règlement de zonage applicable au territoire décrit à l'article 2, l'occupation d'un bâtiment principal par l'usage spécifique « Couvent » ou « Monastère » faisant partie de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère ou lieu de culte » est autorisé selon les conditions et modalités exprimés dans le présent projet.

4. Dérogations autorisées

Concernant le territoire décrit à l'article 2 et selon les exigences prévues au présent projet, il est autorisé de déroger à l'article suivant du règlement de zonage :

a) Conformité à la grille des spécifications relativement à la classe d'usages autorisée (article 85.8)

5. Conditions

a) Le bâtiment peut être occupé par l'usage spécifique « Couvent » ou « Monastère » et comprendre une partie destinée à la pratique du culte par ses occupants. Il ne peut être converti entièrement en lieu de culte;
b) À l'exception de la partie de l'agrandissement accueillant l'ascenseur, l'agrandissement ne doit comporter qu'un étage;
c) La partie de l'agrandissement occupé par le garage doit être principalement composée de maçonnerie dans les mêmes teintes que le reste du bâtiment existant;
d) Les matériaux de revêtement doivent se prolonger jusqu'au toit de l'appentis d'ascenseur.

6. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Le présent projet particulier est assujetti à la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié).

De plus, les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus audit règlement :

a) L'apparence et l'implantation de l'agrandissement projetée doivent s'inspirer des plans de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-157;

b) Les matériaux de revêtement extérieur s'harmonisent au bâtiment existant, tant par le type de matériaux que les teintes de couleur utilisées;

c) Les aménagements du site, incluant les aménagements paysagers, la voie d'accès et les allées piétonnières, tendent à rencontrer le plan de l'annexe C faisant partie de la résolution PP-157.

7. Délai de réalisation

Occupation du bâtiment
Une demande de certificat d'autorisation pour l'occupation du bâtiment doit être déposée dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

8. Garantie financière

Préalablement à l'émission des permis et certificats requis pour réaliser les travaux exigés par la résolution du projet particulier, le requérant doit produire une (1) lettre de garantie bancaire irrévocables à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 de la présente résolution. Le montant de cette garantie est établi à un montant de 5 000$ pour les travaux d'aménagement du site, incluant les aménagements paysagers, la voie véhiculaire d'un matériau perméable et les chemins d'accès piétons.

Cette garantie bancaire est remise au directeur du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin des délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable sera remise au requérant lorsque les conditions de l'article 5 de la présente résolution auront été remplies à la satisfaction de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, dans les délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution.

9. Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

· Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
· Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;
· Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Territoire d'application

ANNEXE B
Architecture et Implantation

ANNEXE C
Aménagement du terrain

ADOPTÉ

40.05 1245909005

CA24 30 10 0287

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-DM01-1

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 3 septembre 2024, ainsi que la tenue d'une assemblée de consultation publique le 26 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 septembre 2024;

D'adopter, le règlement numéro RCA09-DM01-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-DM01) dont l'objet vise à ajouter une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure ».

ADOPTÉ

40.06 1246425004

CA24 30 10 0288

ADOPTION - RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-156

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q. c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 juin 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 juillet 2024, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 27 août 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution le 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions contenues dans cette résolution sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à cette résolution;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter, la résolution sur le projet particulier numéro PP-156 intitulée : « Projet particulier visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment au 9750 boulevard Maurice-Duplessis (lot 2 614 480 du cadastre du Québec) ».

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Territoire d'application
La présente résolution s'applique au lot 2 614 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

2. **Terminologie**
Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long citées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

3. Autorisation
Malgré le Règlement de zonage applicable au territoire décrit à l'article 2, l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 9750 boulevard Maurice-Duplessis et l'aménagement du terrain sont autorisés selon les conditions et modalités exprimés dans le présent projet.

4. Dérogations autorisées
Concernant le territoire décrit à l'article 2 et selon les exigences prévues au présent projet, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) :

a. Taux d'implantation au sol maximal (articles 29 et 85.8);

b. Réservoir non dissimulé (article 145);

c. Marges stationnement (article 206);

d. Dégagement stationnement (article 207);

e. Superficie paysagée stationnement (article 207.1);

f. Aire de manoeuvre camions (article 237);

g. Localisation d'une aire de chargement (article 238).

5. Conditions

a) Le bâtiment existant ainsi que l'agrandissement projeté doivent respecter un taux maximal d'implantation au sol de 70 %;
b) Le projet doit prévoir le retrait des quais de chargement existants face à la 60e Avenue ainsi que le réaménagement de cet espace en terrasse afin d'y créer un lieu de détente et de socialisation pour les employés de l'entreprise;
c) Les bornes de recharge électriques actuellement situées sur le bâtiment face à la 60e Avenue doivent être relocalisées dans une aire de stationnement formelle située sur le territoire d'application;
d) L'alcôve de la terrasse doit se démarquer du reste du bâtiment soit par un traitement différent en fait de matériaux ou encore par l'ajout de fenestration permettant de laisser pénétrer la lumière naturelle dans l'usine;
e) Le revêtement de sol de la terrasse devra être composé de pavés permettant le drainage des eaux;
f) Prévoir de nouveaux quais de chargement en retrait de la façade projetée sur la 60e Avenue. Les camions à quai doivent être complètement situés derrière le plan de façade existant sur la 60e Avenue;
g) Retirer les places de stationnement perpendiculaires sur la 60e Avenue afin de verdir l'espace compris entre le bâtiment et le domaine public;
h) Aménager une bordure de béton sur le terrain privé tout au long de la 60e Avenue afin de délimiter le terrain visé du domaine public. Cette bordure doit être maintenue et bon état jusqu'à ce que la ville de Montréal aménage une bordure sur le domaine public ;
i) Un plan d'aménagement paysager signé par un architecte paysagiste doit être fourni avec la demande de permis;
j) L'aménagement paysager des cours prévoit la plantation de diverses essences de plantes arbustives, de graminées et de rocailles, en tenant compte de l'emplacement et de l'espace disponible;
k) Intégrer dans le projet et le stationnement des mesures liées à la transition écologique ainsi que des mesures de gestion écologique de l'eau;
l) Prévoir des mesures afin de permettre à un plus grand volume d'eau de percoler naturellement dans le sol au lieu d'être rejeté dans le réseau public tel que par l'ajout de tranchées drainantes ou toutes autres mesures;
m) Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir un couvert végétal sain;
n) Les équipements mécaniques au toit, lorsque visibles à partir des voies publiques, doivent être dissimulés par des écrans composés d'un des matériaux de revêtement extérieur utilisés sur le bâtiment;
o) Les équipements mécaniques, lorsqu'installés hors toit, doivent être traités de façon à s'intégrer à la volumétrie du bâtiment et recevoir un traitement similaire à ce dernier de manière à les dissimuler à partir des voies publiques.

6. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

a) Les matériaux de revêtement sont de qualité égale ou supérieure à celle des matériaux des bâtiments avoisinants;
b) Assurer un agencement des matériaux permettant de donner un rythme architectural entre la partie existante et l'agrandissement;
c) Les aménagements paysagers contribuent à mettre en valeur les façades des bâtiments et participent à la qualité générale du site;
d) Les espaces extérieurs, qui ne sont pas dédiés aux usages exclusifs de circulation des véhicules ou de circulation des piétons, sont végétalisés;
e) Le choix des arbres et arbustes devra satisfaire les critères de faible consommation en eau afin d'éviter la consommation d'eau potable des services publics;
f) Les nouvelles plantations doivent se faire avec des essences qui résistent aux conditions hivernales et à l'entretien des routes afin d'assurer leur pérennité;
g) Le choix de grands arbres sera privilégié dans les emplacements qui ne compromettent pas la santé des arbres, tel que par la circulation des camions ou la présence de ligne électrique;
h) L'implantation des bâtiments tend à rencontrer le plan de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-156;
i) L'apparence architecturale tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-156;
j) L'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe D faisant partie de la résolution PP-156.

7. Délai de réalisation

Construction du bâtiment

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débutés dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de celle-ci.

Aménagements paysagers

Tous les travaux d'aménagement prévus dans la présente résolution doivent être finalisés dans les 6 mois, excluant de cette période celle du 15 novembre au 15 mai, suivant la fin des travaux de construction.

8. Garantie financière
Préalablement à l'émission des permis requis pour réaliser les travaux exigés par l'ensemble des résolutions du projet particulier, le requérant doit produire une (1) lettre de garantie bancaire irrévocable à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 de la présente résolution. Le montant de cette garantie est établi à 50 000 $ pour les travaux d'aménagement des espaces de verdure au sol.

Cette garantie bancaire est remise au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin des délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable sera remise au requérant lorsque les conditions de l'article 5 de la présente résolution auront été remplies à la satisfaction de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, dans les délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution.

9. Défaut
Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

· Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;

· Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité ;

· Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Territoire d'application

ANNEXE B
Plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre

ANNEXE C
Perspectives

ANNEXE D
Plan d'aménagement paysager

ADOPTÉ

40.07 1240394008

CA24 30 10 0289

DEMANDER - CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTER - RÈGLEMENT - PERMETTANT - TRANSFORMATION - OCCUPATION - PARTIE - BÂTIMENT - 9128, BOULEVARD PERRAS - FINS DE L'EXERCICE DE L'USAGE - LIEU DE RETOUR - PERMETTANT - ÉTABLISSEMENT - MAINTIEN - INSTALLATIONS - REQUISES - ASSURER - RETOUR - CONTENANTS - CONSIGNÉS - ARTICLE 53.31.0.3 - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (CHAPITRE Q-2)

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De soumettre au conseil municipal pour adoption le projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'une partie de bâtiment située au 9128, boulevard Perras, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour des contenants consignés ».

ADOPTÉ

40.08 1248238005

CA24 30 10 0290

DÉROGATION MINEURE - 11161, RUE MATHIEU-DA COSTA

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intervention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2024,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant aux articles 88 et 90 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement aux marges de recul minimales avant et latérale, pour un bâtiment unifamilial isolé situé au 11161, rue Mathieu-Da Costa, afin de :

- Permettre l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul avant minimale de 5,35 mètres au lieu de 5,5 mètres, telle qu'exigée dans l'application de l'article 88 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), dont la marge de recul minimale précitée est définie dans la grille des spécifications de la zone 564 (chapitre 16) du même règlement;

- Permettre l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul latérale droite minimale de 1,38 mètre au lieu de 1,5 mètre, telle qu'exigée dans l'application de l'article 90 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), dont la marge de recul minimale précitée est définie dans la grille des spécifications de la zone 564 (chapitre 16) du même règlement.

Le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation réalisé le 13 décembre 2017 par monsieur Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, minute 24771, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 19 juillet 2024.

Le tout relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3003415574.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- La construction du bâtiment a été réalisée de bonne foi par le requérant et conformément aux plans préalablement approuvés dans le permis de construction;

- Les marges de recul minimales ne remettent pas en cause la conformité de la construction au regard des autres dispositions du Règlement de zonage, et ne créent pas d'autres situations dérogatoires;

- Les dérogations respectent les objectifs du plan d'urbanisme;

- Les dérogations mineures demandées ne constituent pas un élément causant un préjudice au voisinage;

- Les dérogations mineures ne concernent pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;

- La nature des dérogations mineures sollicitées est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ

40.09 1248238003

40.10 **RETIRÉ**

CA24 30 10 0291

DÉROGATION MINEURE - 12341, AVENUE ÉLIE-BEAUREGARD - LOT NUMÉRO 1 276 742 - CADASTRE DU QUÉBEC

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intervention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 6 septembre 2024,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant aux article 182 et 192 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à l'aménagement d'une aire de stationnement pour le bâtiment résidentiel unifamilial situé au 12341, avenue Élie-Beauregard, sur le lot numéro 1 276 742 du cadastre du Québec, afin de :

- Permettre une case de stationnement d'une longueur de 4,40 mètres au lieu de 5,50 mètres minimum (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 182);

- Permettre un dégagement nul entre l'aire de stationnement et l'emprise de la voie publique (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 192).

Le tout, tel que présenté sur les plans et documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 29 août 2024.

Le tout relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003446060.

ADOPTÉ

40.11 1245909008

CA24 30 10 0292

PIIA - 7955, BOULEVARD HENRI-BOURASSA

CONSIDÉRANT la recommandation favorable avec condition des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 6 septembre 2024,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 133, 134 et 134.2 de la section 18, des plans relatifs à la construction d'un bâtiment industriel situé au 7955, boulevard Henri-Bourassa Est, circonscription foncière de Montréal, à la condition suivante :

- Déposer une garantie bancaire au montant de 10 000 $ relative à la réalisation des aménagements paysagers sur le site.

D'approuver les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 12 juin 2024.

Sur approbation de la Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, relativement à la demande de permis de construction numéro 3003405654.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'aménagement de terrain sont respectés.

ADOPTÉ

40.12 1240394009

CA24 30 10 0293

PIIA - 11740, RUE SHERBROOKE EST

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 6 septembre 2024,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), les plans relatifs à la modification de l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain situé au 11740, rue Sherbrooke Est, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-59-1.

D'approuver les plans préparés par l'architecte, monsieur Martin Turgeon, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 mai 2024.

D'approuver le plan d'aménagement paysager préparé par l'architecte paysagiste, madame Isabelle Papineau-Dyotte, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 10 juillet 2024.

Sur approbation de la Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, relativement à la demande de transformation portant le numéro 3003396035.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'aménagement sont respectés;

- Les modifications proposées respectent les paramètres du PP-59-1.

ADOPTÉ

40.13 1240394010

CA24 30 10 0294

APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE - 2024 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION - DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2024.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans

la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA24-(C-4.1)-002-E** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA24-(RCA22-30105)-001-E** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA24-(P-1)-001-E** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA24-(RCA09-Z01)-001-E** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA24-(P-3)-001-E** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.14 1246585007

CA24 30 10 0295

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 17,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

_____
Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

_____
Lisa Christensen
Mairesse d'arrondissement suppléante

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le …… 2024.

_____
Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

_____
Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 octobre 2024 à 14 h 45
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 14 h 52.

CA24 30 10 0296

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 8 octobre 2024 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune personne ne s'est inscrite à la période de question.

CA24 30 10 0297

PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2025-2034 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 8 OCTOBRE 2024 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

Un débat s'engage.

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2025 à 2034 et d'approuver la liste des projets le constituant.

De transmettre au Comité exécutif de la Ville.

ADOPTÉ

30.01 1247960020

CA24 30 10 0298

PRÉSENTATION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE FINANCIÈRE - 2025 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 8 OCTOBRE 2024 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

Un débat s'engage.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà demande le vote sur ce dossier

VOTE

Votent en faveur:	Madame la conseillère Lisa Christensen, Madame la conseillère Daphney Colin, Madame la conseillère Virginie Journeau, Madame la mairesse Caroline Bourgeois
Votent contre:	Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et résolu :

De dresser et transmettre au Comité exécutif de la Ville, les prévisions budgétaires pour l'année 2025 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à la majorité.

30.02 1247960021

CA24 30 10 0299

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 11,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

_____
Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

_____
Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le……. 2024.

_____
Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

_____
Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 12.01

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1242971005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation de la demande d'aide financière au Secrétariat de la Jeunesse du Ministère de la Culture et des Communications, au montant de 50 000$, dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal, pour le volet 2 permettant la mise en œuvre du plan d'action du conseil jeunesse de l'Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Il est recommandé :

1. D'approuver la présentation de la demande d'aide financière au Secrétariat de la Jeunesse du Ministère de la Culture et des Communications, au montant de 50 000$, dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal, pour le volet 2 permettant la mise en oeuvre du plan d'action du conseil jeunesse de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

2. D'autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Accepter, des Sports, des loisirs et du développement social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-21 13:17

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1242971005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la présentation de la demande d'aide financière au Secrétariat de la Jeunesse du Ministère de la Culture et des Communications, au montant de 50 000$, dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal, pour le volet 2 permettant la mise en œuvre du plan d'action du conseil jeunesse de l'Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but d'approuver la demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du ***Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal*** , pour le volet 2 permettant la mise en œuvre de certaines actions du plan d'action du Conseil jeunesse de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT) et d'autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à signer une entente avec le Ministère.
L'objectif de ce programme d'aide financière est
-de soutenir l'établissement d'une vision et d'une expertise jeunesse chez les organismes municipaux, en collaboration avec les partenaires jeunesse du milieu;
-d'amener les organismes municipaux à considérer la jeunesse comme une partie intégrante de leur croissance;
-de contribuer à la mise en œuvre d'initiatives structurantes qui engendrent des actions intégrées et cohérentes pour la jeunesse à l'échelle locale.

Le projet déposé s'inscrit dans au moins un des cinq axes d'interventions de la Politique québécoise de la jeunesse 2030:
-Le gouvernement entend faire en sorte que les jeunes Québécoises et Québécois acquièrent de **saines habitudes de vie**, dans un environnement sécuritaire.
-L'ensemble de l'environnement scolaire offert aux jeunes Québécoises et Québécois doit plus que jamais favoriser **la persévérance et la réussite éducative**.
-Le gouvernement souhaite inciter la jeunesse québécoise à s'engager encore davantage en faveur de la **culture, de la communauté et de la société**.
-Les jeunes doivent être **prêts pour le travail, et l'économie** doit être prête à les accueillir.

-Le gouvernement entend enfin apporter son soutien aux jeunes souhaitant **créer une entreprise, assurer la relève d'un chef d'entreprise ou accéder aux lieux décisionnels.**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCA23-30117 du 4 juillet 2023 Règlement constituant le conseil jeunesse de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

DESCRIPTION

Cette aide financière permettra de réaliser la mise en oeuvre d'actions identifiées dans le Plan d'action du Conseil jeunesse de l'Arrondissement RDP-PAT dont, principalement, la réalisation d'un événement jeunesse.
L'organisation d'une Foire jeunesse constitue l'événement principal que souhaite organiser le Conseil jeunesse dans le cadre de ce projet. Cette initiative permettra de consolider les efforts au maintien et au développement d'un filet social autour des jeunes.
Cette Foire permettra aux jeunes de découvrir ou d'augmenter leurs connaissances des nombreux services offerts par les organismes et les institutions qui sont disponibles sur leur territoire. Un comité organisateur sera créé et le Conseil effectuera une mobilisation de plusieurs jeunes autour de ce projet. Les jeunes du Conseil jeunesse de RDP-PAT souhaitent également sonder les jeunes sur les différents enjeux jeunesse de lors de la Foire. Les actions soutenues par le projet seront réalisées en collaboration et synergie avec les jeunes du territoire ainsi que les organismes et institutions qui oeuvrent auprès de la jeunesse. Le financement permettra d'embaucher une firme pour accompagner les jeunes dans l'organisation de cette Foire et du processus de consultation.

JUSTIFICATION

Le volet 2 de ce programme de financement facilitera la réalisation d'actions identifiées par les membres du Conseil jeunesse et cohérentes avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030. L'obtention d'un financement additionnel permettra aux membres du Conseil jeunesse d'être davantage accompagné pour mobiliser les jeunes du territoire et leur donnera les outils et ressources nécessaires pour réaliser les dites actions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées au projet seront assumées par le programme à 100%, sous réserve de l'obtention d'un maximum de 50 000 $ pour le volet 2 et réalisées sur une période de 24 mois à partir de la signature de l'entente.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement à la priorité 10, soit d'accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision, de même que la priorité 19, qui est d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui à ce dossier permettra de finaliser le processus de la demande d'aide financière déposée au ministère de la Culture et des Communications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Arrondissement communiquera l'avancement du plan d’action afin de mettre en lumière les réalisations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les volets devront être réalisés avant le 31 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Claudia MIRANDA CORCES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 18 octobre 2024
Joseph ARAJ, 16 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Conseillère en développement communautaire

Tél : 438-990-1747
Télécop. : 514-868-4287

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-02

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Tél : 514-872-1742
Télécop. : -

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1242971005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division en développement social_expertise_soutien administratif et projets divers
Objet :	Approuver la présentation de la demande d'aide financière au Secrétariat de la Jeunesse du Ministère de la Culture et des Communications, au montant de 50 000$, dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal, pour le volet 2 permettant la mise en œuvre du plan d'action du conseil jeunesse de l'Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Formulaires demande de financement

DemandeAide-547700_Stratégie jeunesse_Foire jeunesse de RDP-PAT.pdf

Formulaire complémentaire_Foire jeunesse de RDP-PAT.pdf

Tableau comparatif des priorités de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 du Gouvernement du Québec et des actions du Plan d'action du Conseil jeunesse de RDP-PAT

Axes - Plan d'action Cj - Secrétariat de la jeunesse 2024.xlsx

Grille Montréal 2030

Gdd_grille_analyse_montreal_2030_Demande Secrétariat à la jeunesse.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Conseillère en développement communautaire

Tél : 438-990-1747
Télécop. : 514-868-4287

Demande

Nom du client/partenaire : Arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles-Ville de Montréal
Programme : Aide aux projets
Numéro de la demande : 547700

Nom du projet visé : Stratégies jeunesse en milieu municipal - Volet 2 - Projet mettant en œuvre un plan d'action jeunesse local ou une consultation - 2024-2025

Contacts

Contact pour cette demande

Titre de civilité : Mme
Nom : Crevier
Prénom : Julie
Fonction : Agente de liaison
Téléphone : 438-823-5723 poste :
Autre téléphone : 514-795-8658 poste :
Télécopieur :
Courriel : julie.crevier@montreal.ca

Mandataire

Titre de civilité : Mme
Nom : Crevier
Prénom : Julie
Fonction : Agente de liaison

Définition du projet

Titre du projet : Foire jeunesse de RDP-PAT

Description du projet : Volet 1

Les membres du Conseil jeunesse de RDP-PAT veulent organiser une Foire jeunesse pour les jeunes de 12 à 25 ans du territoire. Dans un lieu stratégique, vont se réunir différents acteurs jeunesse de la communauté et partenaires institutionnels afin d'offrir une programmation riche et diversifiée répondant aux intérêts des jeunes: kiosques d'informations, ateliers ou conférences sur des sujets d'intérêt, activités ludiques, etc. Différents intervenants seront disponibles pour répondre à leurs questions. Une offre de service alimentaire santé sera disponible sur place (répondant aux critères de la Ville de Montréal).

Dans le processus de préparation, les membres du Conseil jeunesse travailleront à la mobilisation et au maillage avec les différents organismes jeunesses et institutions desservant notre arrondissement. Ils solliciteront la participation des jeunes de l'arrondissement afin de créer le comité organisateur de la Foire jeunesse. Ils seront accompagné par une organisation externe pour la planification, le développement d'outils, l'organisation et la coordination de ce projet. Le comité fera appel aux services d'un.e graphiste afin de conceptualiser une campagne de publicité dans tout l'arrondissement.

Volet 2

Dans le cadre de la Foire jeunesse, les jeunes du Conseil jeunesse de l'arrondissement veulent sonder leurs pairs sur différentes questions et enjeux jeunesses. Ce moment de rassemblement informatif, éducatif et festif sera l'occasion d'entendre leurs opinions, leurs besoins et leurs attentes sur différents sujets.

Volet 3

Soutien à la mise en place des différentes actions du plan d'action local du Conseil jeunesse de RDP-PAT dont un Podcast.

Prendre note : que nous avons la possibilité de faire deux éditions de la foire jeunesse soit une en 2025 et en 2026.

Montant demandé au MCC : 50 000,00 $

Date de réalisation : 2024-11-01 au 2026-12-18

Objectif(s) visé(s) par le projet

- Créer un lieu de rencontre et de réseautage pour les jeunes et les intervenants

- Faire connaître les différents partenaires du territoire aux jeunes de l'arrondissement

- Renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes à leur arrondissement

- Travailler les collaborations entre les différents organismes et institutions de l'arrondissement

- Permettre la découverte de nouvelles activités pour les jeunes

- Être un lieu et moment fort de rencontre et de socialisation entre jeunes

- Consulter les jeunes sur le sentiment de sécurité dans leur arrondissement

- Consulter les jeunes quant à différents enjeux qui seront traités par le Conseil jeunesse et par les partenaires

- Mise en valeur des Bons coups des jeunes et du milieu

Secteur et champ d'intervention visés par le projet

Secteur : Secteurs multiples ou autres

Champ : Champ multiple

Équipe de réalisation

Équipe (cette liste doit contenir au moins un élément)

Prénom et nom	Fonction	Nom légal de l'employeur	NEQ
Catherine Dufresne	Conseillère en développement communautaire	Ville de Montréal - Arrondissement RDP-PAT	8831854870
Julie Crevier	Agente de liaison	Ville de Montréal - Arrondissement RDP-PAT	8831854870

Expérience de l'équipe

Faire valoir l'expérience et les compétences de l'équipe de réalisation :

Mme Crevier, coordonnatrice du conseil jeunesse, oeuvre auprès des jeunes depuis l'implantation du Conseil jeunesse. Elle est en contact direct avec ces derniers, connaît les différents enjeux et besoins des jeunes de l'arrondissement et assure la bonne mise en oeuvre du Plan d'action du Conseil jeunesse. Elle a développé une forte expertise en accompagnement d'initiatives jeunesse et veillera à soutenir le Conseil jeunesse dans la réalisation de ce projet ainsi qu'au maintien du lien avec les ressources externes mobilisées sur le projet.

Mme Dufresne détient une grande expérience en organisation événementielle et en développement des communautés pour l'arrondissement de plus de 20 ans. Elle accompagne les organismes communautaires, les concertations locales, connaît les enjeux et la réalité du territoire. Elle jouera un rôle d'expertise-conseil afin de mener à bien les différentes étapes de réalisation du projet. Elle s'assurera de l'encrage du projet avec la communauté.

Celles-ci seront soutenues par différentes équipes travaillants au sein de l'arrondissement pour la bonne mise en oeuvre du projet (Équipe de développement social, Équipe des communications, Équipe des événements, Équipe de la culture, etc.)

Liste des partenaires associés au projet

Nom légal	NEQ	Type de partenaire	Type de contribution	Description du service
CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal		Provincial (autre que MCC)	Services	Aire ouverte, Services professionnels
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île		Provincial (autre que MCC)	Services	Locaux, Services professionnels
Organismes communautaires de Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles (Exemples: Maison des jeunes, CJE)		Organisme communautaire	Services	Mobilisation et accompagnement des jeunes, Expertise-conseil dans l'organisation de la Foire Jeunesse, Tenue d'un kiosque et d'une programmation
Ville de Montréal - Arrondissement RDP-PAT	8831854870	Municipal	Services	RDP-PAT œuvre auprès des citoyens afin de répondre à leurs besoins et de rendre leur qualité de vie meilleure en offrant des services hors pair en matière de culture, de sports, de loisirs, de développement social et économique et de développement et d'entretien du territoire.

Données numériques

Durée du projet (nombre de semaines) :	92
Nombre de personnes équivalentes temps complet (ETC) qui seraient affectées au projet :	1.0
Nombre d'heures de bénévolat prévues pour réaliser le projet (s'il y a lieu) :	1 044
Pourcentage du projet réalisé en sous-traitance (s'il y a lieu) :	68

Budget du projet

Coût total du projet : 55 000,00 $

Dépenses

Dépenses admissibles

	Montant	Décrire et justifier les dépenses admissibles
Autres dépenses directes liées à la réalisation des activités	29 440,00 $	Honoraires professionnels pour une ressource de coordination à 10 heures par semaine x 92 semaines x 32$/hre
Frais de déplacement et de séjours	500,00 $	Pour les déplacements entre les deux quartiers pour tous les jeunes pour la durée du projet
Frais de gestion (max. 10 % de la subvention du SAJ)	5 000,00 $	Portion des frais de gestion pour les contrats externes
Main-d'oeuvre (avantages sociaux compris)	0,00 $	N/A
Matériel et frais de communication	9 560,00 $	Graphiste pour publicité : 2000$ Impression de la publicité : 1000$ Achat de matériel Conférencier Photobooth Dj

Autres dépenses admissibles afférentes au projet

Description	Montant	Décrire et justifier les dépenses admissibles
Formation	8 000,00 $	Un organisme (par exemple : Percolab) va offrir une formation aux jeunes pour sonder les jeunes

Sous-total des dépenses admissibles 52 500,00 $

Autres Dépenses

Description	Montant	Décrire vos dépenses (non admissibles)
Repas lors des comités	2 500,00 $	Repas fourni lors des rencontre de comités d'organisation

Sous-total des autres dépenses 2 500,00 $

Total

Total des dépenses 55 000,00 $

Revenus

Nom du partenaire	Montant	Type de contribution	Aide confirmée
Demandeur	0,00 $	Financière	Non
Demandeur	0,00 $	Services	Non

Revenus municipaux et régionaux

Instances municipales

Nom du partenaire	Montant	Type de contribution	Aide confirmée
Ville de Montréal - Arrondissement RDP-PAT	5 000,00 $	Services	Oui

Instances régionales

Nom du partenaire	Montant	Type de contribution	Aide confirmée

Gouvernement du Québec

Nom du partenaire	Montant	Type de contribution	Aide confirmée
Montant demandé au MCC :	50 000,00 $		
CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal	0,00 $	Services	Non
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île	0,00 $	Services	Non

Gouvernement du Canada

Nom du partenaire	Montant	Type de contribution	Aide confirmée

Organismes communautaires

Nom du partenaire	Montant	Type de contribution	Aide confirmée
Organismes communautaires de Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles (Exemples: Maison des jeunes, CJE)	0,00 $	Services	Non

Autres partenaires

Nom du partenaire	Montant	Type de contribution	Aide confirmée

Revenus totaux 55 000,00 $

Retombées du projet

Résultats prévus et retombées escomptées

Dans le secteur d'intervention visé : Des retombées positives pourront être observables auprès de nombreux jeunes considérant que tous les jeunes du territoire dans l'arrondissement seront invités à se mobiliser et/ou à participer. Que ce soit les jeunes marginalisés, les plus vulnérables, les jeunes dans les écoles, dans les sports et autres.

Les résultats prévus sont:
-Amélioration de la situation et du mieux-être des jeunes de l'Arrondissement RDP-PAT
-Renforcement de l'estime de soi et de la capacité de réalisation de son plein potentiel chez les jeunes du CJ et les jeunes collaborateurs à la préparation.
-Amélioration de la connaissances des ressources du territoire
-Renforcement du lien de confiance entre les jeunes et les acteurs du milieu communautaire et institutionnel.
-Augmentation de la capacité des organismes à rejoindre ce groupe populationnel avec un outil d'intervention complémentaire.
-Augmentation de la mobilisation citoyenne jeunesse.
-Renforcement de la valorisation jeunesse.

La santé mentale, le bien-être et l'activité physique sont quelques unes des préoccupations chez les jeunes. La Foire permettra d'adresser ces sphères de la vie des jeunes.

Sur le territoire visé :	Volet 1 : La Foire jeunesse 1- Les jeunes vont développer un lien d'appartenance à leur arrondissement en découvrant leur arrondissement et les différents services offerts sur le territoire. 2- Les jeunes vont développer des liens de collaboration avec d'autres jeunes de l'arrondissement. Ils vont travailler avec des organismes jeunesse et institutions desservant ce groupe populationnel. 3-Les jeunes vont mieux connaitre les ressources par le biais de la carte ressource de l'arrondissement (lien plan d'action du Cj RDP-PAT) 4-Dynamisation du territoire par la tenue d'un événement rassembleur, informatif, éducatif et festif.
Le Ministère s'est engagé à prendre en compte les principes inscrits dans la Loi sur le développement durable dans ses actions, désirant susciter des retombées positives sur les plans culturel, social, économique et environnemental. Dans cette perspective, il souhaite que ses partenaires s'inscrivent dans une démarche similaire; il pourrait ainsi leur demander de l'informer des actions entreprises ou des mesures adoptées en faveur du développement durable (de l'information est disponible à ce sujet sur le site du Ministère). J'ai pris connaissance de ce qui précède :	Oui
Commentaires :	La Ville de Montréal a adopté son Plan Climat 2020-2030 qui guide ses actions en terme de développement durable. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté sa Planification stratégique 2021-2031 incluant ses cibles à différents niveaux ayant des impacts sur le développement durable.

Renseignements complémentaires sur le demandeur

Date de fin de l'exercice financier :	Décembre 31
Propriétaire d'un bien patrimonial classé :	Non
Secteur d'intervention :	Secteurs multiples ou autres
Champ d'intervention :	Champ multiple

Liste des sociétés apparentées

Nom légal	NEQ

Liste des documents à joindre

	Document électronique	Document sera joint ou expédié sous peu	Document déjà fourni
Dernier rapport annuel de l'organisme, non requis pour les organismes municipaux :	RDPPAT-Bilan_Conseil_Jeunesse-FINAL (1).pdf	-	-
Formulaire complémentaire :	-	X	-
Lettre d'appui de l'organisme municipal qui participe au projet et précision de la nature de sa contribution :	-	X	-
Copie du plan d'action local ou des consultations :	Axes - Plan d'action Cj - Secrétariat de la jeunesse 2024.xlsx	-	-

Dernier rapport de mission d'examen ou états financiers audités, non requis pour les organismes municipaux :	-	-	-
Acte constitutif (lettres patentes), non requis pour les organismes municipaux :	-	-	-
Règlements généraux, non requis pour les organismes municipaux :	-	-	-
Liste des membres du conseil d'administration, non requis pour les organismes municipaux :	-	-	-
Lettres d'appui d'acteurs importants de la collectivité visée :	Lettre d'appui_Conseil jeunesse RDP-PAT-Secrétariat de la jeunesse S.pdf	-	-

2024-10-11 17:40:45

Formulaire complémentaire - Foire jeunesse de RDP-PAT

Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Présentation du demandeur et du projet

Question 1.1 Mission de l'organisme

Ayant à cœur de mettre en valeur le caractère unique de son territoire, RDP-PAT offre des services de proximité de qualité dans une approche de développement durable innovante, avec l'engagement de ses équipes et partenaires, pour le bien-être de sa population.

Pour accomplir sa mission, l'Arrondissement de RDP-PAT assure différentes activités et opérations dans les domaines suivants :

- Sports, loisirs, culture et développement social
- Travaux publics
- Développement du territoire et études techniques

L'Arrondissement RDP-PAT est intrinsèquement relié à la mission de la Ville de Montréal. De façon à soutenir l'atteinte de ses objectifs, la Ville de Montréal s'est donné une mission simple et claire, fondée sur la transparence, d'offrir aux citoyens, aux organismes, aux entreprises et aux visiteurs des services de qualité au moindre coût à offrir aux citoyens et à promouvoir le caractère unique de Montréal et à contribuer à son développement.

Question 1.2 Situation sur laquelle le projet vise à avoir un effet et les réalités vécues par les jeunes

Le quart de la population de l'Arrondissement RDP-PAT est constitué de jeunes de moins de 25 ans, ce qui nécessite qu'on y accorde une attention spéciale.

Lors du dernier rapport du plan de rétablissement du CIUSSS de l'Est de Montréal, l'un des principaux constats est que les jeunes sont les citoyens qui ont été les plus touchés par la pandémie. L'impact majeur de celle-ci est que les jeunes ont principalement des besoins concernant leur santé mentale et physique. Les intervenants des différents organismes de notre arrondissement ont également observé que beaucoup de jeunes avaient une moins bonne santé physique et mentale qu'auparavant. La détresse psychologique et le besoin de soutien sollicite davantage les interventions des adultes qui œuvrent auprès des jeunes.

La série d'entretiens réalisée lors de la création du Conseil jeunesse ainsi que les priorités des Tables sectorielles confirment que les enjeux suivants sont prioritaires : la persévérance scolaire et le décrochage scolaire, la violence armée et la violence subie, les tensions familiales et la violence entre les genres.
La Foire jeunesse permettra de consolider les efforts au maintien et au développement d'un filet social autour des jeunes.

Cette Foire permettra aux jeunes de découvrir ou d'augmenter leurs connaissances des nombreux services offerts par les organismes et les institutions qui sont disponibles sur leur territoire. Les jeunes du Conseil jeunesse de RDP-PAT souhaitent sonder les jeunes sur les différents enjeux jeunesse de lors de la Foire.

Question 1.3 Adéquation du projet avec les objectifs du Programme

Les objectifs du projet et du plan d'action du Conseil jeunesse de RDP-PAT s'inscrivent dans l'axe des saines habitudes de vie ainsi que dans l'axe de l'engagement au sein de la culture, la communauté et de la société de la **Politique québécoise de la jeunesse 2030**. Le financement de ce projet viendra consolider les différentes actions du plan d'action local du Conseil jeunesse de RDP-PAT que vous trouverez en pièce jointe.

1. Politique 2030 : Nous encourageons l'engagement civique en permettant aux jeunes de s'engager dans leur collectivité. Le Cj RDP-PAT veut créer des partenariats avec les organismes jeunesse de l'arrondissement.
2. Politique 2030: Nous encourageons les jeunes à exercer leur droit de vote. Par exemple, le conseil jeunesse de RDP-PAT doit passer au vote les différents postes du comité exécutif. Une soirée électorale est donc mise en œuvre pour cette étape importante afin de veiller au bon fonctionnement du Cj.
3. Politique 2030 : Contribuer à la création d'environnements où les jeunes sont écoutés et où ils savent que leur contribution aura un impact. Le conseil jeunesse de RDP-PAT est une instance municipale qui veut être la voix des jeunes et où les jeunes peuvent par la suite donner des avis ou être consulter par les élus et l'équipe administrative de l'arrondissement.
4. Politique 2030: Encourager les projets visant la participation citoyenne et ceux qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences de leader. Cj: La formation de différents sous-comités concernant les enjeux jeunesse de l'arrondissement permettent la création de projets fait par et pour les jeunes, dont la consultation citoyenne prévue dans ce projet de Foire jeunesse et d'un podcast animé par les jeunes pour les jeunes.
5. Politique 2030 : encourager les jeunes à participer à des activités culturelles. Le comité communication du Cj invite les jeunes par le biais la promotion de la programmation culturelle de l'arrondissement à participer aux activités culturelles.
6. Politique 2030 : faciliter les jeunes à participer à des activités culturelles. La programmation culturelle de l'arrondissement offre beaucoup de gratuités.
7. Politique 2030 : multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire. Les jeunes du Cj sont impliqué au Cj de façon bénévole. De plus, ils prennent part à plusieurs évènements que ce soit culturel, informatif et autres de façon bénévole.
8. Politique 2030 : favoriser la reconnaissance de l'engagement bénévole et volontaire des jeunes. L'arrondissement de RDP-PAT organise chaque année La Soirée bénévole, qui est une soirée reconnaissance. Elle aura lieu le 15 novembre 2024 de

cette année. Les jeunes sont aussi reconnus. De plus, le quartier RDP aura un gala reconnaissance pour les bénévoles où le travail des jeunes sera souligné.
9. Politique 2030 : soutenir les initiatives valorisant les comportements écoresponsables et leurs impacts positifs sur l'environnement. Les membres du Cj RDP-PAT utilise de la vaisselle lavable, réutilisable ou compostable lors de ses différentes activités.
10. Politique 2030 : favoriser les bonnes habitudes alimentaires. Les directives de la Ville de Mtl du service alimentaire lors de nos rencontres sera appliquées dès octobre 2024 (75% de plats végétariens, boisson moins de 1% de sucre, diète ou avec édulcorant, etc).
11. Politique 2030 : encourager les jeunes à adopter un mode de vie physiquement actif. Les membres du Cj font la promotion de l'offre d'activités en sports, loisirs et culture de l'arrondissement et des organismes communautaires
12. Politique 2030 : favoriser la pratique d'activités physiques. Le comité communication établi des plans de diffusion (conseils et astuces pour une vie plus saine).
13. Politique 2030 : Sensibiliser les jeunes aux problèmes de santé mentale. Les membres du Cj veulent mettre en lumières les ressources existantes pour les jeunes en sensibilisant les jeunes à utiliser les services d'aides disponibles, à promouvoir la carte ressources de l'arrondissement, à participer ou collaborer aux évènements organisés par les organismes ou les institutions.
14. Politique 2030 : Favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires. Dans la création du code de régie interne du Conseil jeunesse, les jeunes ont effectué un exercice afin de trouver les valeurs qui les représentaient et qui allaient donner une ligne directrice de conduite envers tous et chacun : Le respect global, l'engagement, la justice et la communication saine.

C'est pour cette raison que nous voulons réunir le plus de jeunes sous le même toit lors d'une Foire jeunesse afin d'aller à leur rencontre pour discuter et échanger sur les différents enjeux de la jeunesse. Ils pourront développer leur lien d'appartenance à leur arrondissement en rencontrant les différents organismes jeunesse. De voir et d'explorer tous les possibles que la jeunesse peut accomplir.

Document en annexe : mise en commun de la politique 2030 et le plan d'action local du Conseil jeunesse de RDP-PAT.

Dans le cadre du plan d'action en sécurité urbaine de RDP-PAT, la valorisation des jeunes dans le quartier est l'un des axes qui est dédié complètement aux jeunes. L'un de objectifs est d'impliquer les jeunes dans l'identification d'une offre de service à leur image et un autre est de favoriser le déploiement d'une offre de services et d'espaces conçus par et pour les jeunes s'applique à l'appel de projet du secrétariat de la jeunesse.

Question 1.4 Public cible, moyen de les joindre ou recrutement et moyen pour stimuler l'engagement

Le public cible du projet sont les jeunes de 12-29 ans de l'arrondissement RDP-PAT.
Que ce soit pour former le comité organisateur, le bassin de collaborateurs ou pour inviter les participants à l'événement, les maisons des jeunes, les organismes jeunesse, les habitations de logement sans but lucratif (HML), les écoles secondaires et spécialisées, les cégeps et les universités sont tous des lieux où nous pourrons effectuer le recrutement et la mobilisation. Nous travaillerons avec les groupes de jeunes déjà engagés dans des projets mais prendrons également des mesures pour aller chercher les jeunes peu ou pas rejoints afin d'avoir une belle représentativité.

Moyen pour recruter les jeunes :
- Campagne publicitaire sur les pages FB et Instagram du conseil jeunesse, de l'arrondissement et des collaborateurs
- Campagne publicitaire sur la page MTL.ca et nos panneaux électroniques de l'arrondissement
- Campagne publicitaire dans les écoles, les organismes, les installations de l'arrondissement, les différentes concertations jeunesse et les différents comités de jeunes qui se trouvent dans les écoles et les organismes

Moyens pour engager le public cible:

- Pour le comité d'organisation de l'évènement : avoir une ressource qui accompagne les jeunes à chaque étape du projet qui englobe l'avant, pendant et après le projet. Une personne à la coordination permettra d'assurer une stabilité, un point d'ancrage et une personne ressource qui facilitera le maintien de l'engagement. Elle facilitera la mise en place des conditions favorables à la mobilisation.
- Pour les participants de la Foire jeunesse : nous comptons effectuer un sondage sur les enjeux jeunesse de RDP-PAT, faire un questionnaire évaluatif de la Foire sur place, publier les résultats dans les endroits ciblés (organismes, écoles, etc) et faire des avis et des commentaires aux élus avec les résultats recueillis. Le fait de poser des gestes concrets pour consulter les jeunes, écouter leur opinion, les faire travailler ensemble et porter leur voix favorise l'engagement du public cible.

Question 1.5 Rôle de l'organisme municipal dans la gouvernance

L'Arrondissement a mis en place, en 2023, le Conseil jeunesse de RDP-PAT. Celui-ci est accompagné, depuis ses tout débuts, par une Agente de liaison. Le rôle de la coordination vise principalement à faciliter le soutien aux membres du CJ, à faciliter la planification et les l'organisation des rencontres et la réalisation des actions du Plan d'action, le lien avec les ressources externes et les répondants municipaux des différents services.

Cette même personne assurera un rôle conseil dans l'élaboration et la réalisation de ce projet. Elle effectuera la recherche d'une ressource externe pour accompagner la réalisation du projet. Elle veillera à soutenir et référer la ressource externe vers les différentes ressources de l'Arrondissement (prêts de locaux et de matériel nécessaire au projet). Elle agira comme courroie de transmission avec les différentes équipes et les différents organismes qui sont de prêt ou de loin impliquer dans ce projet.

La Conseillère en développement communautaire et les collègues de l'équipe Développement social, collègue de l'Agente de liaison, agiront à titre de superviseur et proche collaborateur dans la réalisation du projet.

Question 1.6 Énumération des activités

1. Rédiger le devis pour solliciter les ressources externes visant à combler les besoins au niveau de la coordination du projet.
2. Sélectionner la firme externe et octroi du contrat.
3. Amorcer les étapes préparatoires pour la formation d'un comité organisateur.
4. Formation du comité organisateur de la Foire (sources des membres : membres du Cj et autres jeunes de l'arrondissement (écoles, comité jeunesse dans les organismes, maison des jeunes).
5. Procéder aux activités de planification, de coordination et de réalisation de la Foire jeunesse de RDP-PAT (programmation, collaborateurs, aménagements, communications, suivis budgétaires, évaluation, etc.).
6. Offrir une formation par une ressource externe pour apprendre aux jeunes comment sonder les autres jeunes.
7. Élaborer un questionnaire en lien avec les différents enjeux jeunesse du territoire.
8. Donner suite aux résultats du sondage dans les différents établissements et organismes jeunesse
9. Évaluation des résultats et des impacts du processus de préparation et la réalisation de la Foire et rédaction d'un Bilan.

Question 1.7 Énumération des ressources clés

1 Conseillère au développement communautaire de l'arrondissement et équipe du Développement social
1 Agente de liaison au développement communautaire (coordonnatrice du CjRDP-PAT)
1 Chargée de communication : soutien à la validation des outils promotionnels du projet
1 graphiste (création d'outil promotionnel et impression)
Cols bleus (Chauveau - location de matériel)
1 ressource pour la formation pour le sondage (Percolab ou CMTL)
1 ressource pour la coordination du projet (CMTL)
Répondants des différents organisations collaboratrices au projet

Les ressources matérielles (locaux, équipements) de la Ville de Montréal et de certains collaborateurs seront mise à la disposition du projet. Le service des communications contribuera au Plan de mobilisation et communication de la Foire jeunesse. Les frais associés aux salaires de ces différentes ressources seront assumés par la Ville de Montréal. Certaines ressources des organismes partenaires seront également mises à contribution.

Question 1.8 Indicateurs de résultats

Nombre de jeune joint[e]s par les activités de planification_Comité organisateur(obligatoire) 16
Nombre de jeunes participants au projet (obligatoire) 400
Nombre de projet développés par les jeunes (obligatoire) 3
Nombre de partenariats réalisés et maintenus (obligatoire) 15
Nombre de jeunes rejoints par la campagne de promotion 3000
Nombre d'interactions intervenants-jeunes au sein des kiosques lors de la Foire (ou nombre de questions) 100
Nombre de répondants au sondage 100
Nombre de rencontre de planification 40

Question 2.1 Liens entre projets et priorités plans municipaux

La planification stratégique de l'Arrondissement prévoit cinq grandes orientations stratégiques reliés, pour certaines, au présent projet:
1. Favoriser l'épanouissement, l'inclusion et l'engagement de la communauté.
2. Créer des milieux de vie dynamiques, attractifs et accueillants.
3. Faciliter et sécuriser les déplacements sur le territoire.
4. Devenir un pôle économique vert, dynamique et prospère.

5. Adopter des initiatives innovantes et mobilisatrices en matière de transition écologique.

Dans le cadre du plan d'action en sécurité urbaine de RDP-PAT, la valorisation des jeunes dans le quartier est un axe dédié complètement aux jeunes. L'un des objectifs est d'impliquer les jeunes dans l'identification d'une offre de service à leur image et l'autre est de favoriser le déploiement d'une offre de services et d'espaces conçus par et pour les jeunes s'applique à l'appel de projet du secrétariat de la jeunesse.

Les plans d'action des instances de concertation jeunesse de RDP et PAT, auxquelles l'arrondissement participe, sont reliés au projet:
Priorités du Collectif jeunesse de PAT : la violence sous toutes ces formes, la santé mentales des jeunes et la promotion de la scolarisation et des transitions scolaires.
Priorités de la Table jeunesse de RDP : vers un mode de vie sain et sécuritaire, vers la réussite éducative, vers une plus grande cohésion sociale, vers une place sur le marché du travail et la concertation.

Question 2.2 Complémentarité avec autres actions

Le projet est complémentaire aux autres initiatives municipales dont:
- les programmes de financement aux organismes communautaires au niveau du sport, du loisir, de la culture et du développement social
- une offre d'activités variées et en régie ou en collaboration avec les partenaires
- le soutien aux événements pour les jeunes dont le Salon de l'emploi, la Journée internationale de la jeunesse, le Forum jeunesse des communautés noires, les événements jeunesse de l'ensemble des organismes partenaires.

Question 2.3 Pertinence de poursuivre, démarches précédentes et retombées

Le Conseil jeunesse effectue une démarche de Plan d'action depuis l'automne 2023. Les membres ont identifié les priorités sur lesquelles ils voulaient travailler, en synergie avec les jeunes du territoire et les organisations qui les desservent. Le projet s'inscrit dans une suite logique de mobilisation des jeunes dans l'organisation d'un événement significatif pour eux. Le projet permettra de réaliser plusieurs actions prévues par le Cj et créera un effet d'entraînement et d'impacts auprès de jeunes du territoire.

3. Tableau résumé de mise en œuvre du projet

Objectif ciblé	Activité retenue pour atteindre l'objectif ciblé (moyen, action)	Retombée et résultats attendus	Indicateur de résultats	Cible	Partenaire pour cette étape du projet	Échéancier
Former un comité organisateur de la Foire	1. Rédiger le devis pour solliciter les ressources externes visant à combler les besoins au niveau de la coordination du projet.	Obtention de plusieurs soumissions permettant un choix éclairé	Nombre de soumission Qualité des propositions d'accompagnement	2	-Coordonnatrice du CJ -Firme externe (OBNL ou Privé)	Novembre 2024
Former un comité organisateur de la Foire	2. Sélectionner la firme externe et octroi du contrat.	Octroi du contrat	Signature de la convention de services	1	-Coordonnatrice du CJ -Firme externe (OBNL ou Privé)	Novembre 2024

					-Services administratifs	
Former un comité organisateur de la Foire	3. Amorcer les étapes préparatoires pour la formation d'un comité organisateur	Création d'un outil de planification pour la formation du comité (lettre, formulaire d'inscription)	Outil efficace pour la coordination du projet	1	-Coordonnatrice du CJ -Coordination de la Foire -Équipe du DS	Décembre 2024
Former un comité organisateur de la Foire	3.1 Identification et mobilisation des partenaires sur le territoire de RDP-PAT pour la collaboration du projet	Acquisition de compétences ou d'habileté relationnel	Nombre d'échange avec les organisations Nombre d'organismes collaborant au projet	13	-Coordonnatrice du CJ -Coordination de la Foire -Organismes jeunesse - Institutions travaillant auprès de la jeunesse - Table de concertation jeunesse - Milieux scolaire	Décembre 2024
Former un comité	4. Formation du comité organisateur de la Foire (sources	Engagement des jeunes dans	Nombre de jeunes mobilisés pour le comité	16	-Coordonnatrice du CJ	Janvier 2025

organisateur de la Foire	des membres : membres du Cj et autres jeunes de l'arrondissement (écoles, comité jeunesse dans les organismes, maison des jeunes).	l'élaboration du projet			-Coordination de la Foire -Organismes jeunesse - Institutions travaillant auprès de la jeunesse - Table de concertation jeunesse - Milieux scolaire	
Planification, Coordination et Réalisation	5. Procéder aux activités de planification, de coordination et de réalisation de la Foire jeunesse de RDP-PAT (programmation, collaborateurs, aménagements, communications, suivis budgétaires, évaluation, etc.).	Effectuer les différentes étapes de réalisation	Outils de planification complété Octroi des contrats Achat du matériel Création de sous-comités (programmation, communication, etc) Entente de collaboration avec les organisations	1	-Coordonnatrice du CJ -Coordinatrice de la Foire -Le Comité organisateur -Les organisations partenaires	Janvier à Octobre 2025 Tenue de la Foire à l'Automne 2025

			Réservation de lieux Échéancier mise en place et gestionnaire de tâches claires émis et distribuer par les jeunes aux organismes			
Soutien au comité organisateur	6. Offrir une formation par une ressource externe pour apprendre aux jeunes comment sonder les autres jeunes.	Tenue de la formation	Rédaction d'un devis et Octroi d'un contrat	1	-Coordonnatrice du CJ -Coordinatrice de la Foire -Firme externe (OBNL ou Privé) -Services administratifs	Mars 2025
Sonder les jeunes	7. Élaborer un questionnaire en lien avec les différents enjeux jeunesse du territoire.	Rédaction du sondage Conscientiser les jeunes aux différents enjeux jeunesse vécu sur le territoire	Outil de sondage clair et efficace	100	-Coordonnatrice du CJ -Coordinatrice de la Foire -Firme externe (OBNL ou Privé)	Avril 2025

Diffusion des résultats	8. Donner suite aux résultats du sondage dans les différents établissements et organismes jeunesse	Diffusion des résultats et utilisation de ceux-ci par les différentes instances	Traitement des résultats du sondage Outil de diffusion des données	1	-Coordonnatrice du CJ -Coordinatrice de la Foire -Service des communications	Automne 2025
Mesure des impacts	9. Évaluation des résultats et des impacts du processus de préparation et la réalisation de la Foire et rédaction d'un Bilan.	Apprentissages collectifs Identification de pistes de travail pour les organisations, les instances jeunesse et le Conseil jeunesse	Nombre d'utilisation des données	5	Le Conseil jeunesse L'équipe DS Les organismes partenaires Les instances de concertation jeunesse	Automne 2025

Plan d'action Cj

Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la communauté	
Objectifs	**Actions**
Stimuler les interactions avec les jeunes et les collaborateurs	Créer et maintenir les liens avec les jeunes
	Créer et entretenir des liens avec différents organismes , partenaires et institutions, en lien avec les compétences municipales, qui oeuvrent auprès de la jeunesse en vue de conseiller l'administration locale
	S'impliquer sur les tables de concertation ou comités qui concerne la jeunesse de l'arrondissement
Assurer la visibilité du Cj	Promouvoir les activités du Cj lors des évènements de l'arrondissement
	Organiser un évènement pour les jeunes propulsé par le Cj et
	Soutenir certains évènements déjà existant dans la communauté
	Diffuser le plan d'action dans la communauté
	Animer les réseaux sociaux du CJ

Plan d'action Cj

Axe 2 : Porter la voix des jeunes	
Objectifs	**Actions**
Connaître les différents enjeux des jeunes de l'arrondissement	Réaliser des consultations jeunesse
	Rédiger des avis aux instances municipales en lien avec les enjeux soulevés par les jeunes
Initier les jeunes à la participation citoyenne	Assurer une présence occasionnelle de membres du Cj au conseil d'arrondissement
	Réaliser un podcast pour stimuler la participation citoyenne
Collaborer aux projets jeunesse en lien avec la sécurité urbaine à RDP-PAT	Apporter la voix de la jeunesse sur la table en sécurité urbaine de l'arrondissement
	Participer aux événements de la collectivité
Mettre en lumière les ressources existantes pour les jeunes	Sensibiliser les jeunes à utiliser les services d'aide disponibles
	Promouvoir la carte ressource de l'arrondissement
	Participer ou collaborer aux évènements organisés par les organismes ou les institutions
Enrichir les connaissances des membres du conseil jeunesse sur le mandat des différents services municipaux	Promouvoir l'offre d'activités en sports, loisirs et culture de l'arrondissement et des organismes communautaires
	Identifier et suggérer des trous de services et des activités potentielles en lien avec la jeunesse
	Inviter les responsables des services municipaux à venir présenter leur travail
	Conseiller la direction des sports, loisirs, culture pour une offre adaptée et connue par les jeunes ou toutes les directions

Mise en commun

Politique québécoise de la jeunesse 2030			Plan d'action local Cj de RDP-PAT		
Axe	**Obectifs**	**Actions**	**Axe**	**Objectifs**	**Actions**
Axe 1 : Saine habitudes de vie	Favoriser les bonnes habitudes alimentaires	Encourager les jeunes à adopter de saines habitudes alimentaires	**Directives de la Ville du service alimentaire dans le cadre des rencontres**	Adopter de saines habitudes alimentaires	-75% des plats doivent être végétariens -Boisson avec moins de 1% de sucre -Café, thé et sucre certifié équitable -Pas de boisson avec édulcorant et diète -Assurer un accès à de l'eau potable -Ne pas offrir des jus de fruits à 100% supérieur à 200ml4
		Contribuer à l'accessibilité des aliments nutritifs			
	Encourager un mode de vie physiquement actif	Encourager les jeunes à adopter un mode de vie physiquement actif	**Axe 2 : Porter la voix des jeunes**	Enrichir les connaissances des membres du conseil jeunesse sur le mandat des différents services municipaux	Promouvoir l'offre d'activités en sports, loisirs et culture de l'arrondissement et des organismes communautaires
					Conseiller la direction des sports, loisirs, culture pour une offre adaptée et connue par les jeunes ou toutes les directions
		Favoriser la pratique d'activités physiques	**Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la communauté**	Assurer la visibilité du Cj	Établir des plans de diffusion avec la collaboration du comité de communication du Cj (conseils et astuces pour une vie plus saine)
	Agir sur les problèmes de santé mentale	Sensibiliser les jeunes aux problèmes de santé mentale	**Axe 2 : Porter la voix des jeunes**	Mettre en lumière les ressources existantes pour les jeunes	Sensibiliser les jeunes à utiliser les services d'aides disponibles
		Contribuer à la création d'environnements socioculturels plus ouverts par rapport à ces réalités			Promouvoir la carte ressource de l'arrondissement
					Participer ou collaborer aux évènements organisés par les organismes ou les institutions
	Promouvoir des comportements sains et sécuritaires	Sensibiliser les jeunes aux bénéfices de comportements sains et sécuritaires	**Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la communauté**	Animer les réseaux sociaux du Conseil jeunesse de RDP-PAT	Établir des plans de diffusion avec la collaboration du comité de communication du Cj (conseils et astuces pour une vie plus saine)
	favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires	Encourager les jeunes à se comporter de façon respectueuse, sans discrimination ni préjugés	**Code de régie interne et rencontres**		Dans la création du code de régie interne du Conseil jeunesse, les jeunes ont effectué un exercice afin de trouver les valeurs qui les représentaient et qui allaient donner une ligne directrice de conduite envers tous et chacun : Le respect global, l'engagement, la justice et la communication saine
					De plus lors des rencontres, les jeunes sont en écoute active afin de permettre à tous les jeunes de s'exprimer sans jugements et de donner leurs avis et leurs opinions sur les différents sujets traités en rencontre
Axe 2 : La persévréance et la réussite scolaire	**N/A**				
	Encourager l'engagement civique	Encourager les jeunes à s'engager dans leurs collectivités	**Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la communauté**	Visibilité du Cj	Promouvoir les activités du Cj lors d'évènements de l'arrondissement
					Organiser un évènement annuel pour les jeunes propulsé par le Cj et soutenir certains évènements déjà existant dans la communauté
			N/A	Élection des membres du CE du Cj	Pour le fonctionnement du Cj, les jeunes sont appelés à poser leur candidature sur les différents postes disponibles du Cj. Par la suite une soirée d'élection aura lieu et ainsi les jeunes sont appelés à voter pour les candidats qui ont le leadership du poste convoité
			N/A	Fonctionnement du Cj	Ils ont visité l'hôtel de ville et vu comment fonctionnait la séance du CA de MTL
		Encourager les jeunes à exercer leur droit de vote, notamment en les invitant tôt à des exercices de simulation	Axe 2 : Porter la voix des jeunes	Initier les jeunes à la participation citoyenne	Assurer une présence occasionnelle de membres du Cj au conseil d'arrondissement
		Contribuer à la création d'environnements où les jeunes sont écoutés et où ils savent que leur contribution aura un impact	Axe 2 : Porter la voix des jeunes	Initier les jeunes à la participation citoyenne	Consulter les jeunes sur les différents enjeux de la jeunesse
					Création du Conseil jeunesse en 2023

Axe 3 : Engagement au sein de la culture, la communauté et de la société		Encourager les projets visant la participation citoyenne et ceux qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences de leader			Création de sous-comité à l'intérieur du Cj sur les enjeux que vivent les jeunes
	Soutenir la pratique d'activités culturelles	Encourager les jeunes à participer à des activités culturelles	Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la communauté	Animer les réseaux sociaux du Conseil jeunesse de RDP-PAT	Établir des plans de diffusion avec la collaboration du comité de communication du Cj (diffusion de la programmation culturelle sur nos réseaux sociaux)
		Faciliter l'accès des jeunes aux activités culturelles			Programmation presque entièrement gratuite à la culture et dans les deux bibliothèques
	Multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire	Multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire	Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la communauté	Visibilité du Cj	Promouvoir les activités du Cj lors d'évènements de l'arrondissement
					Organiser un évènement annuel pour les jeunes propulsé par le Cj et soutenir certains évènements déjà existant dans la communauté
					Participation comme membre du Cj et des sous-comités
		Favoriser la reconnaissance de l'engagement bénévole et volontaire des jeunes	N/A	N/A	Soirée bénévole avec une catégorie jeunesse (mois de novembre 2023-2024)
	Encourager les comportements écoresponsables	Encourager les jeunes à adopter quotidiennement un mode de vie axé sur des comportements écoresponsables	Fonctionnement du Cj	N/A	Les membres du Cj se sont procurés de la vaisselle réutilisable (assites, bowl, verres, ustensiles, gourde d'eau).
					L'ordre du jour est imprimé en quelques copies seulement ou diffuser sur notre téléviseur afin de réduire l'utilisation du papier
					Nous achetons rarement des breuvages avec un contenant unique
					-Diffusion sur nos réseaux sociaux des différentes journées thématique de la terre et du recyclage ainsi que des trucs et astuces sur les bonnes pratiques du recyclage
Axe 4 : Prêt pour le travail et l'économie	N/A				
Axe 5 : Créer une enteprise, assurer la rève d'un chef d'entreprise ou accéder aux liens décisionnels	N/A				

Politique québécoise de la jeunesse 2030			Plan d'action local Cj de RDP-PAT		
Axe	**Obectifs**	**Actions**	**Axe**	**Objectifs**	**Actions**
Axe 1 : Saine habitudes de vie	Favoriser les bonnes habitudes alimentaires	Encourager les jeunes à adopter de saines habitudes alimentaires Contribuer à l'accessibilité des aliments nutritifs	**Directives de la Ville du service alimentaire dans le cadre des rencontres**	Adopter de saines habitudes alimentaires	
	Encourager un mode de vie physiquement actif	Encourager les jeunes à adopter un mode de vie physiquement actif Favoriser la pratique d'activités physiques	**Axe 2 : Porter la voix** **Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la communauté**	Enrichir les connaissances des membres du conseil jeunesse sur le mandat des différents services municipaux Assurer la visibilité du Cj	Promouvoir l'offre d'activités en sports, loisirs et culture de l'arrondissement et des organismes communautaires Conseiller la direction des sports, loisirs, culture pour une offre adaptée et connue par les jeunes ou toutes les directions Établir des plans de diffusion avec la collaboration du comité de communication du Cj (conseils et astuces pour une vie plus saine)
	Agir sur les problèmes de santé mentale	Sensibiliser les jeunes aux problèmes de santé mentale Contribuer à la création d'environnements socioculturels plus ouverts par rapport à ces réalités	**Axe 2 : Porter la voix des jeunes**	Mettre en lumière les ressources existantes pour les jeunes	Sensibiliser les jeunes à utiliser les services d'aides disponibles Promouvoir la carte ressource de l'arrondissement
	Promouvoir des comportements sains et sécuritaires	Sensibiliser les jeunes aux bénéfices de comportements sains et sécuritaires	**Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la communauté**	Animer les réseaux sociaux du Conseil jeunesse de RDP-PAT	Établir des plans de diffusion avec la collaboration du comité de communication du Cj (conseils et astuces pour une vie plus saine)
	Favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires	Encourager les jeunes à se comporter de façon respectueuse, sans discrimination ni préjugés	**Code de régie interne et rencontres**	N/A	Dans la création du code de régie interne du Conseil jeunesse, les jeunes ont effectué un exercice afin de trouver les valeurs qui les représentaient et qui allaient donner une ligne directrice de conduite envers tous et chacun : Le respect global, l'engagement, la justice et la communication saine De plus lors des rencontres, les jeunes sont en écoute active afin de permettre à tous les jeunes de s'exprimer sans jugements et de donner leurs avis et leurs opinions sur les différents sujets traités en rencontre

Politique québécoise de la jeunesse 2030			Plan d'action local Cj de RDP-PAT		
Axe 3 : Engagement au sein de la culture, la communauté et de la société	Encourager l'engagement civique	Encourager les jeunes à s'engager dans leurs collectivités	**Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la communauté**	Visibilité du Cj	Promouvoir les activités du Cj lors d'évènements de l'arrondissement
					Organiser un évènement annuel pour les jeunes propulsé par le Cj et soutenir certains évènements déjà existant dans la communauté
			N/A	Élection des membres du CE du Cj	Pour le fonctionnement du Cj, les jeunes sont appelés à poser leur candidature sur les différents postes disponibles du Cj. Par la suite une soirée d'élection aura lieu et ainsi les jeunes sont appelés à voter pour les candidats qui ont le leadership du poste convoité
			N/A	Fonctionnement du Cj	Ils ont visité l'hôtel de ville et vu comment fonctionnait la séance du CA de MTL
		Encourager les jeunes à exercer leur droit de vote, notamment en les invitant tôt à des exercices de simulation	**Axe 2 : Porter la voix des jeunes**	initier les jeunes à la participation citoyenne	Assurer une présence occasionnelle de membres du Cj au conseil d'arrondissement
		Contribuer à la création d'environnements où les jeunes sont écoutés et où ils savent que leur contribution aura un impact			Consulter les jeunes sur les différents enjeux de la jeunesse
					Création du Conseil jeunesse en 2023
		Encourager les projets visant la participation citoyenne et ceux qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences de leader			Création de sous-comité à l'intérieur du Cj sur les enjeux que vivent les jeunes
	Soutenir la pratique d'activités culturelles	Encourager les jeunes à participer à des activités culturelles	**Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la**	Animer les réseaux sociaux du Conseil jeunesse de RDP-PAT	Établir des plans de diffusion avec la collaboration du comité de communication du Cj (diffusion de la programmation culturelle sur nos réseaux sociaux)
		Faciliter l'accès des jeunes aux activités culturelles			Programmation presque entièrement gratuite à la culture et dans les deux bibliothèques
	Multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire	Multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire	**Axe 1 : Instaurer un dialogue avec les jeunes et la**	Visibilité du Cj	Promouvoir les activités du Cj lors d'évènements de l'arrondissement
					Organiser un évènement annuel pour les jeunes propulsé par le Cj et soutenir certains évènements déjà existant dans la communauté
					Participation comme membre du Cj et des sous-comités
		Favoriser la reconnaissance de l'engagement bénévole et volontaire des jeunes	**N/A**	N/A	Soirée bénévole avec une catégorie jeunesse (mois de novembre 2023-2024)
	Encourager les comportements écoresponsables	Encourager les jeunes à adopter quotidiennement un mode de vie axé sur des comportements écoresponsables	**Fonctionnement du Cj**	N/A	Les membres du Cj se sont procurer de la vaisselle réutilisable (assites, bowl, verres, ustensiles, gourde d'eau).
					L'ordre est imprimé en quelques copies seulement ou diffuser sur notre téléviseur afin de réduire l'utilisation du papier
					Nous achetons rarement des breuvages avec un contenant unique
					-Diffusion sur nos réseaux sociaux des différentes journées thématique de la terre et du recyclage ainsi que des trucs et astuces sur les bonnes pratiques du recyclage

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1242971005
Unité administrative responsable : DCSLDS
Projet :
Approuver la présentation de la demande d'aide financière au Secrétariat de la Jeunesse du Ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal, pour le volet 2 permettant la mise en œuvre du plan d'action du conseil jeunesse de l'Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Autoriser Mme Karyne St-Pierre, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Le projet vise à augmenter la participation et prise en charge par les jeunes de leur milieu de vie. La mobilisation de ces derniers dans l'organisation du projet permettra de créer, maintenir et/ou augmenter leur participation et engagement dans une offre additionnelle pour les jeunes. À terme, ils auront participer aux différentes étapes d'organisation d'un événement et de consultation des jeunes.

L'augmentation de l'accès à l'information et aux ressources que proposera la Foire jeunesse amplifiera la réponse à leurs besoins. La consultation des jeunes favorisera une meilleure connaissance de l'opinion des jeunes quant aux enjeux qu'ils vivent.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 12.02

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1249366037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

Il est recommandé :

- D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-17 13:40

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1249366037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

CONTENU

CONTEXTE

Une résolution est requise pour le dépôt de tout dossier présenté dans le cadre de l'appel de projets 2025 du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 11 0366 – le 7 novembre 2023 : D'autoriser monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à déposer, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.
CA22 30 04 0052 – le 5 avril 2022 : D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience, pour une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics est mis en place pour permettre aux arrondissements de bénéficier d'une aide financière en deux volets. Le volet 1 vise des projets de réfection, consolidation et bonification de jardins communautaires et collectifs existants par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes, l'amélioration des aménagements favorisant l'accessibilité universelle et l'optimisation des espaces. Le volet 2 vise des projets d'aménagement de nouveaux espaces de jardinage.

L'aide financière de ce programme correspond à un maximum de 50 000 $ pour le volet 1 et de 200 000 $ pour le volet 2. Les dossiers de projets qui seront présentés par l'arrondissement se rattachent au volet 1. Un dossier de projet par jardin devra être présenté. Autant de dossiers que souhaité peuvent être déposés, dans la mesure où ils totalisent le montant maximal de la subvention. Les projets qui seront soumis pour le programme 2025 sont actuellement en cours d'analyse.

L'arrondissement qui désire présenter des dossiers de projet doit soumettre une résolution de son conseil d'arrondissement autorisant la participation au programme.

JUSTIFICATION

L'obtention d'une telle subvention permettra à l'arrondissement de financer une partie des projets de réfection des jardins communautaires et collectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présentation de la candidature ne nécessite aucun frais. Aucun montant n'est prévu en 2025 au PDI pour les jardins communautaires. Toutefois le budget disponible antérieurement est de 40 000$ pour la mise aux normes des jardins communautaires.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Voir la grille d'évaluation ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas de non-présentation de la candidature, l'arrondissement perdra une opportunité de financer plusieurs mises aux normes requises dans les jardins communautaires et collectifs du territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à ce sujet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date limite de dépôt des dossiers de projets au BTER : 29 novembre 2024
Approbation des projets et attribution du financement : février 2025
Réalisation des plans et devis : février à mars 2025
Lancement de l'appel d'offres : avril 2025
Début des travaux : automne 2025 pour les jardins communautaire et été 2026 pour le jardin collectif
Dates limites de fin des travaux : 31 décembre 2025 pour les jardins communautaires et 31 décembre 2026 pour le jardin collectif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux instances publiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 16 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey LEDOUX
agent(e) technique en architecture de paysage

Tél : 514-516-9702
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-15

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. : 514 868-4287

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1249366037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Objet :	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

GDD_Grille d analyse Montreal 2030_1249366037.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey LEDOUX
agent(e) technique en architecture de paysage

Tél : 514-516-9702
Télécop. :

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1249366037*
Unité administrative responsable : *Division parcs, foresterie et transition écologique*
Projet : *Autorisation de dépôt de dossiers pour l'appel à projets du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du BTER*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité #2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision* *Priorité #6 - Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire* *Priorité #9 - Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité #2 - Augmentation de la superficie de jardinets pour la culture maraîchère* *Priorité #6 - L'augmentation de la superficie cultivable et l'amélioration de l'accessibilité universelle des jardins permettra l'accès à un plus grand nombre de citoyen.nes* *Priorité #9 - La réfection des jardins (équipements, surfaces) pérennisera les activités au sein de ces espaces communautaires riches*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1247829004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe DCR, un contrat pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 298 193,07 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 716 860,33 $ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-03 (10 soumissionnaires)

Il est recommandé

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe DCR, un contrat pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 298 193,07 $, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-03 (10 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 716 860,33 $ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la réception d'un virement de crédits de 750 000 $ au net en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise **Groupe DCR.**

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-18 11:07

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1247829004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe DCR, un contrat pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 298 193,07 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 716 860,33 $ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-03 (10 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite octroyer un contrat pour l'agrandissement et le réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies. L'actuelle cuisine n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis la construction du bâtiment en 2004, elle ne répond pas aux besoins des différents organismes qui l'utilisent, en sus les usagers ont besoin de plus grandes surfaces de préparation et de rangement. Le projet consiste à prévoir un agrandissement de la cuisine dans la cour arrière côté stationnement avec un nouveau réaménagement qui est adapté aux attentes des usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 09 0266 Octroi d'un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. au montant de 133 502,82 $, taxes incluses pour des services professionnels en architecture et en ingénierie l'agrandissement et le réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies

DESCRIPTION

L'appel d'offres public n° IMM24-03 a été lancé dans SEAO le 9 septembre 2024, une extension est accordée pour l'ouverture jusqu'au 9 octobre 2024, suite à la demande de l'un des soumissionnaires. La durée totale de l'appel d'offres a été de trente-sept (37) jours calendrier. Une visite obligatoire a été demandée. La durée de validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours. Huit (8) addenda ont été transmis dans le cadre de cet appel d'offres. Les soumissions ont été ouvertes le mercredi 9 octobre à 11 h 00.

JUSTIFICATION

Voici le résultat de l'analyse des soumissions en référence dans le tableau ci-joint :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Groupe DCR	1 298 193,07 $
Procova inc.	1 445 235,75 $
AKA Construction inc.	1 484 557,20 $
Immobilier Belmon	1 607 675,49 $
Construction Alben inc.	1 637 818,88 $
Préma inc.	1 654 040,70 $
Construction Genfor Ltée	1 721 175,75 $
Média Construction	1 774 000,00 $
Rellocon inc.	1 831 222,35 $
Construction Savco inc.	1 912 137,73 $
Dernière estimation	982 349,95 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	1 636 605,69 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme(%) (coût moyen des soumissions conformes - plus basse / la plus basse x 100)	26,06797289 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	613 944,65 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme / la plus basse x 100)	47,29224548 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)	168 736,22 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation / estimation x 100)	14,9395895 %

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme propose un montant qui est en ligne avec l'estimation initialement établie.

Bien que des écarts soient observés dans certaines rubriques, le montant total de l'offre du plus bas soumissionnaire conforme est 14,94% supérieur à l'estimation des professionnels.

L'écart est donc jugé raisonnable par rapport à l'estimation soumise par les professionnels. Nous recommandons donc l'octroi du mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe DCR, au montant de 1 298 193,07 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi de contrat - IMM24-03
Travaux : 1 298 193,07 $, taxes incluses

Contingences:
Total (avec taxes): 194 728,96 $
Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat.

Incidences:
Total (avec taxes): 223 938,30 $
Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les frais incidents du projet.

Le coût maximal de ce projet est de 1 716 860,33 $ taxes, contingences et incidences incluses ou 1 567 722,32 $ net de ristournes. Le projet bénéficie d'une subvention de 750 000 $ au net du PAUI. La balance de 817 722,32 $ au net sera financé à 100 % par l'arrondissement.

Service de la diversité et de l'inclusion sociale, PAUI
Autoriser la réception d'un virement de crédits de 750 000 $ au net en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 pour une dépense dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies. Le décaissement prévu en 2024 est de 10% ou 75 000,00 $, la balance de 675 000,000 $ sera décaissée en 2025. Le solde des travaux restants sera à la charge de l'arrondissement si le montant total de 750 000,00 $ accordé en vertu du PAUI n'est pas décaissé en entier en 2025.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de construction: CA du 5 novembre 2024
Fin des travaux : mi- septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Laura VALCOURT)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine ROUX, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Geneviève LOCAS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Geneviève LOCAS, 18 octobre 2024
Joseph ARAJ, 16 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-10-10
Samira GANA Gestionnaire immobilier	Thomas RIVARD directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Tél : (438) 350-0664 **Télécop. :**	**Tél :** - - **Télécop. :** -

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1247829004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe DCR, un contrat pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 298 193,07 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 716 860,33 $ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-03 (10 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1247829004 SDIS-RDP cuisine communautaire.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-15

Judith BOISCLAIR
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-7344
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : **1247829004**

Objet du dossier: Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe DCR, un contrat pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 298 193,07 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 716 860,33 $ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-03 (10 soumissionnaires)

		Dépenses taxes incluses	*Crédits*	*Crédits arrondis au $ supérieur*
Provenance				
Règlement 22-031	6101.7722031.802500.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	821,347.78 $	750,000.00 $	750,001 $
Imputation				
Contrat	6101.7722031.800900.07121.57201.000000.0000.195820.000000.22015.00000	821,347.78 $	750,000.00 $	750,001 $

Information budgétaire

Projet : 38398 - Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)

Sous-Projet INVESTI : 2338398-013

Projet SIMON : 195820

Requérant : SDIS / Exécutant : 51-00

	2024	**2025**	**2026**	**Ultérieur**	**Total**
Brut - Corpo	75	675	0	0	750

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1247829004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe DCR, un contrat pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 298 193,07 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 716 860,33 $ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-03 (10 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification_fonds_1247829004.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Martine HÉBERT
Conseillère ressources financières

Tél : 514-868-4378

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-16

Benoît PELLAND
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Tél : - -
Division : Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Certification de fonds

GDD 1247829004

Arron

Investi
Projet :66519 - Programme de protection des bâtiments
S-Projet : 2466519017 -CRRDP : Agrandissement et réaménagement cuisine IMM24-03
Simon : 201361

Provenance		**Crédits**	**Dépenses taxes incluses**
RCA22-E190	6424.242190.800900.01909.57201.000000.0000.102585.000000.98001.00000	575 000,00 $	629 699,96 $
Affectation CA20 3006 0146	6424.9500998.800900.41000.71120.000000.0000.183256.000000.22015.00000	242 722,32 $	265 812,59 $
Total provenance		**817 722,32 $**	**895 512,55 $**

Imputation contrat		**Crédits**	**Dépenses taxes incluses**
Contrat RCA22-E190	6424.2422190.800900.07121.57201.000000.0000.201361.000000.22015.00000	192 700,99 $	211 032,70 $
Contrat affectation	6424.9500998.800900.07121.57201.000000.0000.201361.000000.22015.00000	242 722,32 $	265 812,59 $
Total Contrat		**435 423,31 $**	**476 845,29 $**

Imputation contingences		**Crédits**	**Dépenses taxes incluses**
Contingences	6424.2422190.800900.07121.57201.000000.0000.201361.021213.22015.00000	177 813,49 $	194 728,96 $
Total Contingences		**177 813,49 $**	**194 728,96 $**

Imputation incidences		**Crédits**	**Dépenses taxes incluses**
Incidences	6424.2422190.800900.07121.54301.000000.0000.201361.021212.22015.00000	204 485,52 $	223 938,30 $
Total Incidences		**204 485,52 $**	**223 938,30 $**

Total contrat, contingences et incidences	**817 722,32 $**	**895 512,55 $**

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1247829004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe DCR, un contrat pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 298 193,07 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 716 860,33 $ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM24-03 (10 soumissionnaires)

Liste des commandes SEAO.pdf

IMM24-03 PV ouverture s.pdf

IMM24-03 AO analyse s.pdf

Grille d'analyse Montréal 2030_IMM24-03.pdf

IMM24-03 lettre analyse de soumissions.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samira GANA
Gestionnaire immobilier

Tél : (438) 350-0664
Télécop. :

⚠ Vous êtes un fournisseur et vous vous connectez pour la première fois au nouveau SEAO? Consultez la page d'aide pour faciliter votre transition dans le nouveau système ou visionnez le webinaire pour vous guider dans la configuration de votre compte.

Vous souhaitez afficher et récupérer l'historique associé à votre ancien compte SEAO, consultez la procédure de récupération des profils pour compléter l'importation de vos données.

Liste des commandes

Numéro: IMM24-03
Numéro de référence: 20011517
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies
Organisation: Ville de Montréal - Arrondissement Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles

19 résultats **Résultats 1 à 19**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1.

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
◯ Media Construction 1555 Boulevard des Laurentides, # 200 Laval QC CAN H7M5Y6 http://www.mediaconstructions.com	Publique	Ruslan Miron Téléphone: 4506241515 Courriel: rmiron@mediaconstruction.ca	**Transaction: (20048813)** 2024-09-09 09:29	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ Construction AKA inc. 5396 Fancamp Montréal QC CAN H1R1N4 http://www.akaconstruction.ca	Publique	Anthony Karam Téléphone: 5149792520 Courriel: anthony.karam@akaconstruction.ca	**Transaction: (20049621)** 2024-09-10 11:32	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ RELLOCON INC. 9525 Henri Bourassa Est Montréal QC CAN H1E1P8 https://www.Rellocon.com	Publique	Joseph Liborio Morello Téléphone: 4389892607 Courriel: joseph@rellocon.com	**Transaction: (20053853)** 2024-09-16 08:14	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis Téléchargement 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Messagerie 20015921 - Addenda 3 Plan

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				2024-09-23 à 08:05 - Messagerie 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Messagerie 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Messagerie 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
◯ RÉNOVACOEUR RÉNOVATION INC. 179, rue Labrie Saint-Eustache QC CAN J7R2R7 https://info@renovacoeur.com	Publique	Gilles Charbonneau Téléphone: 5147559465 Courriel: info@renovacoeur.com	**Transaction: (20049577)** 2024-09-10 10:51	Ne pas recevoir
◯ IMMOBILIER BELMON INC. 1350, rue Volta, local 102 Boucherville QC CAN J4B6G6 http://www.belmon.ca	Publique	Jonathan Madore Téléphone: 4509064494 Courriel: jmadore@belmon.ca	**Transaction: (20049403)** 2024-09-10 07:55	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ Construction Alben inc. 6360 Rue Jean-Talon Est 218 Montréal QC CAN H1S1M8	Publique	Liviu Dumitru Téléphone: 5142203227 Courriel: info@constructionalben.ca	**Transaction: (20048937)** 2024-09-09 11:20	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ Groupe DCR 1490, Joliot-Curie, suite 101 Boucherville QC CAN J4B7L9 www.groupedcr.com	Publique	Anais Louboutin Téléphone: 5145258109 Courriel: anais.louboutin@groupedcr.com	**Transaction: (20050591)** 2024-09-11 08:23	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ GESTION KARMAT 14985, Rang Petite Cote des Anges, local 1 Mirabel QC CAN J7N2G5	Publique	Matiew Bilodeau Téléphone: 5146000938 Courriel: estimation@gestionkarmat.ca	**Transaction: (20053877)** 2024-09-16 08:53	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis Téléchargement 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ PRÉMA INC. 951, chemin du Lac Écho, suite 103 Prévost QC CAN J0R1T0 http://www.premaconstruction.com	Publique	Magalie Desfossés Téléphone: 4502245000 Courriel: mdesfosses@premaconstruction.com	**Transaction: (20049448)** 2024-09-10 08:57	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
◯ COFFRAGE ALLIANCE LTÉE 2000 rue De Lierre Laval QC CAN H7G4Y4 http://www.coffrage-alliance.ca	Publique	Caroline Lantin Téléphone: 5143265200 Courriel: estimation@delierre.com	**Transaction: (20055034)** 2024-09-17 15:28	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis Téléchargement 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ PROCOVA INC. 1924, rue Vallieres Laval QC CAN H7M3B3 http://www.procova.ca	Publique	Étienne Archambault Téléphone: 4506683393 Courriel: estimation@procova.ca	**Transaction: (20051692)** 2024-09-12 10:12	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Messagerie 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Messagerie 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Messagerie

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Messagerie 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
◯ NORGEREQ LTÉE 4073 rue Saint-Hubert Montréal QC CAN H2L4A7	Non diffusé	Mustapha Bakkali Téléphone: 514-596-0476 Courriel: m.bakkali@norgereq.com	**Transaction: (20054823)** 2024-09-17 11:19	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis Téléchargement 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Messagerie 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Messagerie 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Messagerie 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Messagerie 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				Mode privilégié (plan): Messagerie
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20049381)** 2024-09-10 05:47	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
AGLP 2217 Guenette Montréal QC CAN H4R2E9 http://www.aglp.ca	Publique	Peter Papadopoulos Téléphone: 5147474646 Courriel: info@aglp.ca	**Transaction: (20048939)** 2024-09-09 11:22	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ CONSTRUCTION J. MICHEL INC. 170 51e avenue Pointe-Calumet QC CAN J0N1G0	Publique	Jonathan Michel Téléphone: 5142679592 Courriel: info@constructionjmichel.com	**Transaction: (20054496)** 2024-09-17 06:09	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis Téléchargement 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ 9262-0400 QUÉBEC INC. 940, route 341 L'Assomption QC CAN J5W2W2	Publique	Christina Laforest Téléphone: 450-589-3687 Courriel: info@construcinc.com	**Transaction: (20054968)** 2024-09-17 14:17	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis Téléchargement 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Messagerie 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Messagerie 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Messagerie 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Messagerie 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
◯ ARMATURES BOIS-FRANCS INC. 249 boul de la Bonaventure Victoriaville QC CAN G6T1V5 http://www.abf-inc.com	Non diffusé	Geneviève Beaudoin Téléphone: 8197587501 Courriel: estimation@abf-inc.com	**Transaction: (20049597)** 2024-09-10 11:12	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ CONSTRUCTION SAVCO INC. 8650 Boul Metropolitain Est Montréal QC CAN H1K1A6 http://www.constructionsavco.com	Publique	François Le Bel Téléphone: 5142196580 Courriel: flebel@constructionsavco.com	**Transaction: (20050600)** 2024-09-11 08:34	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis 2024-09-13 à 15:45 - Courriel 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Courriel 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Courriel 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Courriel 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Courriel 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
◯ CONSTRUCTION GENFOR LTÉE 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval QC CAN H7E5A1 http://www.genfor.ca	Publique	Salomon Boucher Téléphone: 4506612040 Courriel: sboucher@genfor.ca	**Transaction: (20054630)** 2024-09-17 08:52	20014787 - IMM24-03_Addenda 1 Devis Téléchargement 20015853 - Addenda Plan 2024-09-20 à 15:10 - Messagerie 20015921 - Addenda 3 Plan 2024-09-23 à 08:05 - Messagerie 20016196 - Addenda 4 Plan 2024-09-24 à 12:15 - Messagerie 20016944 - Addenda 5 Plan 2024-09-27 à 16:40 - Messagerie 20017239 - Addenda 6 Devis 2024-10-01 à 12:20 - Courriel 20017718 - Addenda 7 Devis 2024-10-03 à 14:20 - Courriel 20018170 - Addenda 8 Devis 2024-10-07 à 15:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie

Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

PUBLIQUE ☒

SUR INVITATION ☐

APPEL D'OFFRES NUMÉRO IMM24-03

Travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies

SOUMISSIONS OUVERTES LE 9 OCTOBRE 2024, À 11 HEURES

SOUMISSIONNAIRES	NEQ	PRIX (INCLUANT LES TAXES)
9282-0786 QUÉBEC INC. (GROUPE DCR) 101-1490 RUE Joliot-Curie Boucherville (Québec) J4B7L9	1169139962	1 298 193,07 $
PROCOVA INC. 1924 rue Vallières Laval (Québec) H7M3B3	1143985894	1 445 235,75 $
CONSTRUCTION AKA INC. 5396 rue Fancamp Montréal (Québec) H1R1N4	1171279137	1 484 557,20 $
IMMOBILIER BELMON INC. 102-1350 RUE Volta Boucherville (Québec) J4B6G6	1166752940	1 607 675,49 $
CONSTRUCTION ALBEN INC. 218-6360 rue Jean-Talon E Montréal (Québec) H1S1M8	1173352528	1 637 818,88 $
PRÉMA INC. 103-951 CH. du Lac Écho Prévost (Québec) J0R1T0	1164328073	1 654 040,70 $
CONSTRUCTION GENFOR LTÉE 203-2850 boul. Saint-Martin E Laval (Québec) H7E5A1	1144135697	1 721 175,75 $
9279-8776 QUÉBEC INC. (MEDIA CONSTRUCTION) 1860 rue Cunard Laval (Québec) H7S2B2	1169031037	1 774 000,00 $
RELLOCON INC. 9525 boul. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H1E1P8	1172705833	1 831 222,35 $
CONSTRUCTION SAVCO INC. 8650 boul. Métropolitain Montréal (Québec) H1K1A6	1168679844	1 912 137,73 $

TÉMOIN : Ana Karen Garcia Orozco — Signature numérique de Ana Karen Garcia Orozco Date : 2024.10.09 14:11:25 -04'00'

Ana Karen Garcia Orozco

TÉMOIN : Véronique Béland — Signature numérique de Véronique Béland Date : 2024.10.09 14:17:30 -04'00'

Véronique Béland

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal, ce 9e jour du mois d'octobre 2024.

Joseph Araj — Signature numérique de Joseph Araj

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ANALYSE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE DES SOUMISSIONS REÇUES

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES							**IMM24-03**				
TITRE :							Travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies				
DIRECTION CONCERNÉE :							DDTET		DTP		**X**
							DSAG		DCSLDS		
									DIRECTION D'ARRONDISSEMENT		
UNITÉE OU DIVISION CONCERNÉE :											
NOM DU RESPONSABLE :							Samira Gana/Véronique Béland				
TYPE D'APPEL D'OFFRES :							Acquisition biens		Exécution de travaux		X
							Services - Autres		Services professionnels		
SUR INVITATION											
PUBLIQUE		**X**									

Soumission 1													
Cocontractant :	**Groupe DCR**						**NEQ:**	**1169139962**					
AUTORISATION AMP :	N/A	**x**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**						
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?								OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISAN				OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION				OUI	**X**	NON		
Soumission 2													
Cocontractant :	**PROCOVA INC.**						**NEQ:**	**1143985894**					
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**						
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?								OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISAN				OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**x**	CERTIFICAT FRANCISATION				OUI	**X**	NON		
Soumission 3													
Cocontractant :	**CONSTRUCTION AKA INC.**						**NEQ:**	**1171279137**					
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**						
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?								OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISAN				OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION				OUI		NON	**NA**	
Soumission 4													
Cocontractant :	**IMMOBILIER BELMON INC.**						**NEQ:**	**1166752940**					
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**						
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?								OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISAN				OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION				OUI		NON	**NA**	
Soumission 5													
Cocontractant :	**CONSTRUCTION ALBEN INC.**						**NEQ:**	**1173352528**					
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**						
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?								OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISAN				OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION				OUI		NON	**NA**	
Soumission 6													
Cocontractant :	**PRÉMA INC.**						**NEQ:**	**1164328073**					
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**						
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?								OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISAN				OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION				OUI		NON	**NA**	
Soumission 7													
Cocontractant :	**CONSTRUCTION GENFOR LTÉE**						**NEQ:**	**1144135697**					
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**						
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?								OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISAN				OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION				OUI		NON	**NA**	
Soumission 8													
Cocontractant :	**MEDIA CONSTRUCTION**						**NEQ:**	**1169031037**					
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**						
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?								OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISAN				OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION				OUI		NON	**NA**	
Soumission 9													
Cocontractant :	**RELLOCON INC.**						**NEQ:**	**1172705833**					
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**						
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?								OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISAN				OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION				OUI		NON	**NA**	
Soumission 10													
Cocontractant :	**CONSTRUCTION SAVCO INC.**						**NEQ:**	**1168679844**					
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**						
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?								OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISAN				OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION				OUI		NON	**NA**	

Montréal, le 9 octobre 2024

Ana Karen Garcia Orozco
Signature numérique de Ana Karen Garcia Orozco
Date : 2024.10.09 14:14:37 -04'00'

Ana Karen Garcia Orozco
Technicienne Greffe et Archives

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***IMM24-03***
Unité administrative responsable : ***Direction des travaux publics, Arr. RDP-PAT***
Projet : ***Acquisition des services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'agrandissement et le réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies***

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité* 8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous; Priorité 9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et			

infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Pour chacune des priorités identifiées, nous estimons que le réaménagement des espaces communautaires contribuera à offrir un lieu agréable pour tisser un maillage entre les communautés culturelles et assurera la relève des organismes sociables et propice aux besoins des citoyens. Cette réalisation favorisera l'intégration économique et l'épanouissement des usagers.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Architectes Labonté Marcil
DÉFIONS VOTRE RÉALITÉ

Montréal, le 10 octobre 2024

Projet: **Travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies**
Appel d'offres no : IMM24-03

N/dossier : 2021-2575A

Objet : Analyse des soumissions reçues
Recommandation d'octroi de contrat

Mesdames Gana & Beland,

Nous avons procédé à l'analyse des soumissions reçues le 09 octobre 2024 pour le projet de *Travaux d'agrandissement et de réaménagement de la cuisine communautaire du centre récréatif Rivière-des-Prairies.*

Dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes. Vous trouverez en annexe le document suivant :
- Tableau comparatif des soumissions;

Les éléments de notre analyse sont les suivants :

1. Le résultat de l'appel d'offres public, tel que noté plus haut, est que la compagnie **Groupe DCR Inc.** est le plus bas soumissionnaire.

2. Nous comprenons que l'analyse de conformité administrative a été réalisée par vous, et que la soumission de **Groupe DCR Inc** est conforme. Cette lettre assume qu'il en est ainsi puisqu'aucune indication contraire ne nous a été transmise de votre part.

3. Le montant de la soumission (incluant les taxes) de **Groupe DCR Inc (1 298 193,07 $)** est supérieur de **168 736,22 $** au montant estimé par les professionnels (**1 129 456,86 $**), soit un écart de 1**4.94 %.**

4. L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire, est de **613 944,65 $**, soit **47,29 %**.

5. La moyenne des soumissions reçues **(1 636 605,69 $)** est supérieure aux estimés des professionnels (**1 129 456,86 $**), d'un montant de **507 148,84 $,** soit un écart de **44,90 %.**

6. En analysant l'ensemble des soumissions, nous remarquons des écarts assez variables écarts entre chacune d'elles, elles sont de l'ordre de **15 à 100 K$** avant taxes. Ce qui n'est pas rare dans les cas où un grand nombre de soumissions sont déposées. Cependant, l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires n'est que de **2,63 %.**

7. L'écart de **168 736,22 $** s'explique principalement par les écarts suivants de ces divisions (soumission vs estimation) :

- **Chapitre 00 – Conditions générales** : + 74 574,00 $
- **Chapitre 02 – Aménagement de l'emplacement** : + 26 550,00 $
- **Chapitre 05 – Ouvrage Métallique** : - 40 107,00 $
- **Chapitre 06 – Ouvrages en bois et plastique** : + 51 146,00 $
- **Chapitre 16 - Électricité** : - 51 751,00 $

8. En effet, il existe des écarts importants sur certains chapitres de la soumission, entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme. Ceux-ci peuvent s'expliquer en partie par des déplacements de montants, suivants les divisions. Les professionnels ont regroupé certains montants sous certaines divisions, et l'entrepreneur les a comptabilisés sous d'autres et vice-versa.

   Par exemple, il apparait que les montants du chapitre 06 *ouvrages en bois et en plastique* des professionnels sont inférieurs à ceux de l'entrepreneur. Cela peut s'expliquer par des items qui ont été intégrés par le professionnel sous d'autres divisions. Entre autres, la menuiserie de finition peut inclure des actions qui se retrouvent dans cette section pour l'entrepreneur, mais dans une autre pour l'estimation des professionnels. Même chose ici pour le mobilier de cuisine qui est calculé en grande partie dans la sous-section de laminés et matières plastiques pour l'entrepreneur, mais qui est répartie avec ameublement et décoration dans l'estimation des professionnels.

9. Si on met de côté ces déplacements-ajustements suivant les divisions, il reste néanmoins des différences dans quatre chapitres en particulier, les chapitres 03, 15. Voici nos explications :

   - **Chapitre 00** :
     a. Près de 58% de l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas soumissionnaire s'explique par le pourcentage plus élevé en conditions et exigences générales de l'entrepreneur. La raison est que les entrepreneurs ont une offre de contrat plus élevée qu'à la normale et qu'ils demandent qu'un contrat soit plus lucratif qu'à l'époque. En moyenne, 20% des soumissions est consacré à ces charges.
   - **Chapitre 02** :
     a. La différence de + 26 550,00 $ de ce chapitre semble se trouver au niveau des coûts d'excavation, remblai et disposition. Il arrive que les entrepreneurs se servent de cet item pour y rassembler des coûts potentiels en civil. Aussi, c'est un marché plutôt volatile.
   - **Chapitres 05** :
     a. Une différence de - 40 107,00 $ se révèle à ce chapitre. Cela peut s'expliquer par une surestimation du coût de l'acier par l'ingénieur en structure.
   - **Chapitres 16 électricité** :
     a. La différence de prix d'environ - 51 751,00 $ en électricité pourrait s'expliquer par le fait que depuis les derniers mois, les problèmes d'approvisionnement, et donc les prix plus élevés, sont probablement moins importants que voilà quelque temps. Enfin, les petits projets sont souvent plus sensibles aux variations importantes. Cela expliquerait donc la différence de prix.

10. De plus, si l'on ajoute les prix des éléments modifiés à la dernière minute et les addenda produit, la différence entre la soumission du plus bas soumissionnaire et l'estimation des professionnels se trouve à être moindre.

Conclusion :

Notre analyse des soumissions nous permet de conclure que la soumission reçue est conforme et acceptable.

Conséquemment, nous laissons au contentieux de LA VILLE DE MONTREAL la décision d'accorder ou non le contrat de « TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE REAMENAGEMENT DE LA CUISINE COMMUNAUTAIRE DU CENTRE RECREATIF RIVIERE-DES-PRAIRIES », à l'un ou l'autre des soumissionnaires conformes.

Nous attendrons la décision de la VILLE DE MONTREAL avant de communiquer avec l'Entrepreneur pour obtenir les documents requis pour la préparation du contrat de construction.

Espérant que la présente répondra à vos attentes, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné pour toute information additionnelle.

Veuillez agréer, mesdames, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Ordre des architectes du Québec
A 2243
PIERRE LABONTÉ
ARCHITECTE

LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL SENC
Pierre Labonté, MOAQ

PIECE JOINTE :

- Le tableau comparatif des soumissions

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1249366034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Groupe Ici Jeux inc., un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux au parc Jean-Jacques Rousseau, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 762,73 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 249 439,00 $ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-10 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

- D'octroyer au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise **Groupe Ici Jeux inc.**, un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipement de jeux, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 762,73 $, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-10 (3 soumissionnaires);
- D'autoriser une dépense de 249 439,00 $ taxes et contingences incluses, à cet effet;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Groupe Ici Jeux inc.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-21 13:27

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249366034**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Groupe Ici Jeux inc., un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux au parc Jean-Jacques Rousseau, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 762,73 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 249 439,00 $ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-10 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Localisé dans un secteur résidentiel, le parc Jean-Jacques Rousseau n'est actuellement pas aménagé. Il se compose principalement de quelques bosquets d'arbres et d'une importante friche arborescente. L'opacité liée à la présence de la friche constitue un enjeu de sécurité important.

La vocation priorisée par les citoyens impliqués dans la démarche participative de 2018 pour le parc était axée sur la promenade en toute sécurité. La création d'un sentier éclairé, l'ajout de végétaux et la mise en place de mobilier étaient souhaités. Un autre sondage effectué en 2023 auprès des citoyens riverains a permis de confirmer ce souhait des citoyens de préserver le milieu naturel.

L'objectif est de faire de cette friche, un boisé d'exception de type arboretum, où la promenade devient une source de découvertes pour grands et petits. La cohabitation des vocations de détente et de récréation légère, permet l'aménagement d'un parc multigénérationnel incluant :

- l'aménagement de sentiers accessibles et d'accès sécuritaires;
- l'ajout d'éclairage sur l'ensemble du site;
- l'aménagement d'aires de repos avec mobilier urbain;
- l'installation de module de jeux de type parcours / hébertisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 30 09 0242 - OCTROYER - CONTRAT - GRÉ À GRÉ - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. - TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC24-06 (2 OFFRES DE SERVICES) - PLANTATION D'UN ÉCRAN VÉGÉTAL ET DÉBROUSSAILLAGE

DESCRIPTION

Le projet d'aménagement du parc Jean-Jacques Rousseau comportera deux appels d'offres.

L'objet de l'appel d'offres PARC24-10 (présent dossier décisionnel), vise l'octroi d'un contrat de fourniture et d'installation de modules de jeux de type hébertisme dans le parc.

Un second appel offres, à venir dès l'automne, portera sur les travaux d'aménagement de l'ensemble du parc.

Pour le présent projet, les soumissionnaires devaient proposer différentes configurations et ensemble d'équipements de jeux entrant à l'intérieur des aires de jeux proposées.

La période d'appel d'offres s'est tenue du 11 août au 18 septembre 2024. Trois(3) firmes ont été preneurs des documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles (100%) ont déposé des soumissions, qui ont été jugées conformes. Un comité de sélection a eu lieu le 3 octobre afin d'analyser et noter les offres.

JUSTIFICATION

Les aménagements projetés permettront aux citoyens du secteur de profiter du site. Les aménagements proposés, incluant la mise en place de modules de jeux pour les jeunes, rencontrent les besoins énoncés précédemment, dans le cadre d'un sondage des riverains et d'une démarche participative.
Conformément aux plans et devis de la soumission no PARC24-10, l'entreprise Groupe Ici Jeux inc. a obtenu le meilleur pointage pour les travaux demandés.

SOUMISSIONNAIRES	**Note finale comité de sélection**	**PRIX (taxes incluses)**
Groupe Ici Jeux inc.	76,4	**226 762,73 $**
Tessier Récréo-Parc inc.	72,5	211 200,44 $
Techsport	66,4	222 793,52 $
	l'entreprise Groupe Ici Jeux inc.	
Dernière estimation réalisée ($)		229 950,00 $
Écart entre la soumission ayant obtenu le meilleur pointage et la dernière estimation ($) *(meilleur pointage - estimation)*		-3 187,27 $
Écart entre la soumission ayant obtenu le meilleur pointage et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100*		-1,4 %

Ce contrat, étant d'une valeur inférieure à 500 000 $, n'a pas à faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de ce contrat est de 249 439,00 $ taxes incluses, ou 227 771,06 $ $ net de ristournes, incluant un montant de 22 676,27 $ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale se répartit comme suit :

Description	SGPMRS	Budget participatif	Arrondissement	Total
Contrat	226 762,73 $	0	0	226 762,73 $
Contingences	22 676,27 $	0	0	22 676,27 $
Incidences	0 $	0	0	0 $
Total taxes incluses	249 439,00 $	0	0	249 439,00 $
Total net de ristournes	227 771,06 $	0	0	

Le montant de 227 771,06 $ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

Le budget net de ristournes requis de 227 771,06 $ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars):

Projet	2024	2025	Ultérieur	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL)	228	0	0	228
Total	228	0	0	228

MONTRÉAL 2030

Section A – Plan stratégique Montréal 2030
L'aménagement du parc Jean-Jacques Rousseau contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux priorités suivantes :

- Priorité 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision;

La création d'un boisé diversifié de type Arboretum (180 arbres plantés) contribue à l'amélioration de la biodiversité.

- Priorité 9 - Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire :

Ce projet permettra d'offrir des installations récréatives de proximité où les personnes de tous âges peuvent profiter des installations et où les gens peuvent échanger.

- Priorité 10 - Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie

publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision

Les citoyens du quartier ont été sollicités afin d'obtenir leurs recommandations et besoins quant à l'aménagement du parc. Leurs demandes ont été prises en considération dans la conception du parc.

- Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

L'ajout de l'éclairage du parc augmentera le sentiment de sécurité des utilisateurs.

Section B – Test climat
Omission de quantification

Section C – ADS+
La sécurité des femmes: L'aménagement du parc dont principalement l'éclairage des sentiers permettra à d'avantage de femmes et de personnes non binaires d'y circuler le soir.

Voir grille jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non réalisation de ce projet ne permettra pas de répondre aux besoins des usagers du parc, notamment en lien avec la demande de modules de jeux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un sondage a été effectué en 2023. Les citoyens ont été informés des prochaines étapes du projet.
Des activités de communication seront réalisées afin d'informer les citoyens des travaux à venir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: mai 2025
Fin des travaux : septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Severine HEYMANS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Anna CHKADOVA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Sandy MATHIEU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Severine HEYMANS, 11 octobre 2024
Joseph ARAJ, 11 octobre 2024
Martine HÉBERT, 11 octobre 2024
Anna CHKADOVA, 10 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique BARIL
architecte paysagiste

Tél : 514-872-1607
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-10

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. : 514 868-4287

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1249366034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Objet :	Octroyer au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Groupe Ici Jeux inc., un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux au parc Jean-Jacques Rousseau, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 762,73 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 249 439,00 $ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-10 (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds PDI 1249366034.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-18

Valérie LAVIGNE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - PDI SGPMRS

NO GDD :	**1249366034**
No d'engagement	**CC49366034**

Octroyer au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Groupe Ici Jeux inc., un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux au parc Jean-Jacques Rousseau, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 762,73 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 249 439,00 $ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-10 (3 soumissionnaires)

Provenance (information pour les finances uniquement)

Taux : 1,0951303727

23-002 Réfec ,verdiss parcs locaux CM23 0087		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
23-002	6101.7723002.802505.01909.57201.000000.0000.177316.000000.98001.00000	249 439,00 $	227 771,05 $	227 772 $
Total provenance		**249 439,00 $**	**227 771,05 $**	**227 772 $**

Imputations à des fins de bon de commande

34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux		**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Travaux	6101.7723002.800900.07165.57401.000000.0000.202130.000000.15010.00000	226 762,73 $	207 064,60 $	207 065 $
Contingences	6101.7723002.800900.07165.57401.000000.0000.202130.050816.15010.00000	22 676,27 $	20 706,46 $	20 707 $
Total dépense		**249 439,00 $**	**227 771,05 $**	**227 772 $**

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2024-2033 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2024**	**2025**	**Ultérieur**	**TOTAL**
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	228	0	0	228
TOTAL	**228**	0	0	**228**

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1249366034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Objet :	Octroyer au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Groupe Ici Jeux inc., un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux au parc Jean-Jacques Rousseau, au prix de sa soumission, soit au montant de 226 762,73 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 249 439,00 $ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC24-10 (3 soumissionnaires).

Liste des commandes _ SEAO.pdf

PARC24-10 analyse s.pdf

PARC24-10 PV ouverture s.pdf

PARC24-10_gdd_grille_analyse_montreal_2030.pdf

PARC24-10_pointage final.pdf

PARC24-10_FORM_SOUMISSION.pdf

PARC24-10_grille_critères.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique BARIL
architecte paysagiste

Tél : 514-872-1607
Télécop. :

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

⚠ Vous êtes un fournisseur et vous vous connectez pour la première fois au nouveau SEAO? Consultez la page d'aide pour faciliter votre transition dans le nouveau système ou visionnez le webinaire pour vous guider dans la configuration de votre compte.

Vous souhaitez afficher et récupérer l'historique associé à votre ancien compte SEAO, consultez la procédure de récupération des profils pour compléter l'importation de vos données.

Liste des commandes

Numéro: PARC24-10
Numéro de référence: 20009425
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Parc Jean-Jacques Rousseau_Fourniture et installation d'équipements de jeux
Organisation: Ville de Montréal - Arrondissement Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles

5 résultats **Résultats 1 à 5**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
TECHSPORT INC. 4994 Route 125 Rawdon QC CAN J0K1S0 http://www.techsport.ca	Non diffusé	Geneviève Robichaud Téléphone: 4508343222 Courriel: info@techsport.ca	**Transaction: (20048803)** 2024-09-09 09:23	20013913 - PARC24-10_Addenda1 Devis 2024-09-09 à 13:25 - Courriel 20014288 - PARC24-10-_Addenda2 Devis 2024-09-11 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Tessier Récréo-Parc inc. 825 Théophile-St-Laurent Nicolet QC CAN J3T1B4 http://www.tessier-rp.com/	Non diffusé	Catherine Laroche Téléphone: 8192938591 Courriel: info@tessier-rp.com	**Transaction: (20038690)** 2024-08-22 11:07	20013913 - PARC24-10_Addenda1 Devis 2024-09-09 à 13:25 - Courriel 20014288 - PARC24-10-_Addenda2 Devis 2024-09-11 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. 1709 Montée Ste-Julie Sainte-Julie QC CAN J3E1Y2 https://simexco.com/	Non diffusé	Mathilde Chassé Téléphone: 4509222040 Courriel: mathildec@simexco.com	**Transaction: (20049394)** 2024-09-10 07:28	20013913 - PARC24-10_Addenda1 Devis Téléchargement 20014288 - PARC24-10-_Addenda2 Devis 2024-09-11 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20036126)** 2024-08-18 13:01	20013913 - PARC24-10_Addenda1 Devis 2024-09-09 à 13:25 - Courriel 20014288 - PARC24-10-_Addenda2 Devis 2024-09-11 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Groupe ici jeux 8225 rue Lafrenaie Montréal QC CAN H1P2B1 www.groupeicijeux.com	Non diffusé	Eric Labesse Téléphone: 514-643-3505 Courriel: elabesse@groupeicijeux.com	**Transaction: (20041591)** 2024-08-28 10:29	20013913 - PARC24-10_Addenda1 Devis 2024-09-09 à 13:25 - Courriel 20014288 - PARC24-10-_Addenda2 Devis 2024-09-11 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ANALYSE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE DES SOUMISSIONS REÇUES

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES	**PARC24-10**						
TITRE :	Parc Jean-Jacques Rousseau-Fourniture et installation d'équipements de jeux						
DIRECTION CONCERNÉE :	DDTET	**X**	DTP				
	DSAG		DCSLDS				
	DIRECTION D'ARRONDISSEMENT						
UNITÉE OU DIVISION CONCERNÉE :	**Parcs, foresterie et transition écologique**						
NOM DU RESPONSABLE :	**Dominique Baril**						
TYPE D'APPEL D'OFFRES :	Acquisition biens		Exécution de travaux				
	Services - Autres		Services professionnels				
SUR INVITATION							
PUBLIQUE	**X**						

Soumission 1

Cocontractant :	**TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.**				**NEQ:**	**1143424589**				
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**			
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?					OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISANT	OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION	OUI		NON	NA	

Soumission 2

Cocontractant :	**TECHSPORT INC.**				**NEQ:**	**1162297387**				
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**			
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?					OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISANT	OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION	OUI		NON	NA	

Soumission 3

Cocontractant :	**9373-3608 QUÉBEC INC (GROUPE ICI JEUX)**				**NEQ:**	**1173427320**				
AUTORISATION AMP :	N/A	**X**	Applicable :		**Échéance**		**Renouvellement**			
Si applicable: 1 M $ Service / 5 M $ Construction	INSCRIT AU REGISTRE DU RGC ?					OUI		NON	**X**	
INSCRIT AU RENA ?	OUI		NON	**X**	INSCRIT LISTE FOURN. RENDEMENT INSUFFISANT	OUI		NON	**X**	
LICENCE RESTREINTE RBQ	OUI		NON	**X**	CERTIFICAT FRANCISATION	OUI		NON	NA	

Montréal, le 18 septembre 2024

Ana Karen Garcia Orozco
Signature numérique de Ana Karen Garcia Orozco
Date : 2024.09.18 11:54:23 -04'00'

Ana Karen Garcia Orozco
Technicienne au Greffe et Archives

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

PUBLIQUE ☒

SUR INVITATION ☐

APPEL D'OFFRES NUMÉRO PARC24-10

Parc Jean-Jacques Rousseau-Fourniture et installation d'équipements de jeux

SOUMISSIONS OUVERTES LE 18 SEPTEMBRE 2024, À 11 HEURES

SOUMISSIONNAIRES	NEQ	PRIX (INCLUANT LES TAXES)
TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. 825, Rue Saint-Laurent C.P. 57 Nicolet (Québec) J3T1A1	1143424589	211 200,44 $
TECHSPORT INC. 4994 Route 125 Rawdon (Québec) J0K1S0	1162297387	222 793,52 $
9373-3608 QUÉBEC INC (GROUPE ICI JEUX) 7650 place d'Aubigny Montréal (Québec) H1K1S2	1173427320	226 762,73 $

TÉMOIN : Ana Karen Garcia Orozco
Signature numérique de Ana Karen Garcia Orozco
Date : 2024.09.18 11:53:53 -04'00'

Ana Karen Garcia Orozco

TÉMOIN : Felix Blais
Signature numérique de Felix Blais
Date : 2024.09.18 12:03:35 -04'00'

Félix Blais

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal, ce 18e jour du mois de septembre 2024.

Julie Boisvert
Signature numérique de Julie Boisvert
Date : 2024.09.18 13:33:55 -04'00'

Julie Boisvert
Secrétaire-Recherchiste

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *12493660034*

Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles – Direction du développement du territoire et études techniques – Division parcs, foresterie et transition écologique

Projet : *PARC24-10_Parc Jean-Jacques Rousseau - Fourniture et installation d'équiments de jeux*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision;

Priorité 9 Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité 10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision

Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 2. - Plantation d'une grande variété d'arbres afin d'améliorer la biodiversité du parc
- Ajout d'arbustes et vivaces et ensemencement qui favorisent les pollinisateurs

Priorité 9. - L'aménagement du parc constitue une plus-value au jardin communautaire adjacent au parc.
- Ajout d'arbustes fruitiers à proximité du jardin et électrification du cabanon du jardin.

Priorité 10. - Les citoyens du quartier ont été sollicités afin d'obtenir leurs recommandations et besoins quant à l'aménagement du parc. Leurs demandes ont été prises en considération dans la conception du parc.

Priorité 19 - Mise en place d'équipements de jeux et de mobilier urbain varié et accessible permettant aux personnes de tous âges de profiter du parc
- Éclairage de l'ensemble du parc augmentera le sentiment de sécurité

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? Amélioration de la biodiversité	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal ajout de mobilier adapté, ajout de sentiers accessibles, éclairage de l'ensemble du parc.	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Calcul du pointage final

PARC24-10	Parc Jean-Jacques Rousseau-Fourniture et installation d'équipements de jeux		
	Firmes		
	TESSIER RÉCRÉO-PARC INC	TECHSPORT INC	9373-3608 QUÉBEC INC (GROUPE ICI JEUX)
Pointage Proposition des équipements	42,5	38,0	48,5
Prix de la soumission	211 200,44 $	222 793,52 $	226 762,73 $
Pointage Prix	**30**	**28,43894742**	**27,9411577**
Pointage final	**72,5**	**66,4**	**76,4**

à recommander

Montréal	**Appel d'offres** **Exécution de travaux**	
	No SEAO:	**20009425**
	No Appel d'offres:	**PARC24-10**

FORMULAIRE DE SOUMISSION
CONTRAT À PRIX FORFAITAIRE

Section A - Sommaire

Publié le:			Ouverture prévue le :			À :
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	Maison du citoyen 12 090, rue Notre-Dame Est, R.D.C Montréal (Québec) H1B 2Z1, avant 11 h 00
2024	8	19	2024	9	18	

Titre de l'Appel d'offres

Parc Jean-Jacques Rousseau - Fourniture et installation d'équipements de jeux

Nom du projet:

Adresse de l'Ouvrage:		**Montant**	
Parc Jean-Jacques-Rousseau - Rue des Iris Montréal (Québec) H1C 0B7		Montant total avant taxes :	197 227,86 $
Numéro de l'Ouvrage:	N/A	Taxe sur les produits et services 5 % :	9 861,39 $
Numéro de mandat:	N/A	Taxe de vente du Québec 9,975 % :	19 673,48 $
Numéro de Contrat:	N/A	**Montant total avec taxes:**	**226 762,73 $**

GROUPE ICI JEUX

Identification du Soumissionnaire (nom de l'entreprise)

1173427320	Si établissement hors Québec et non inscrit au REQ
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	cocher ici ☐

Je (Nous), soussigné(s): GROUPE ICI JEUX Inc.

Nom du Soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

8225 rue LAFRENAIE, Montréal (QC) H1P 2B1

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du Cahier des charges et, si tel est le cas, des Addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du Cahier des charges, l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

ERIC LABESSE	PRESIDENT
Nom du signataire (en lettres majuscules) :	Titre ou fonction du signataire(en lettres majuscules)

	17-09-2024	Téléphone :	5 146 433 505
Signature	Date	Courriel :	info@groupeicijeux.com

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission.

Parc Jean-Jacques Rousseau - PARC24-10 - Fourniture et installation d'équipements de jeux

Critères d'évaluation

Critères	Sous-Catégories	Précisions	Pourcentage
Présentation	**Qualité de présentation**	Clarté de la présentation Documents inclus Précisions des plans	3%
Design	**Esthétique**	Thème de parcours - Lien avec l'environnement Simplicité des formes / Couleurs et matériaux Cohérence visuelle entre les éléments	18%
	Aménagement / Organisation spatiale	Fluidité et circulation Intégration / obstacles visuels minimisés Sécurité Maximisation de l'espace	
Intérêt pour les utilisateurs / Développement de l'enfance	**Valeur ludique**	Variété des défis Sens de l'exploration / imagination Liberté d'action / créativité	24%
	Capacité motrice	Type(s) Nombre(s) Diversité(s) Équilibre / souplesse / coordination	
	Interaction sociale	Solitaire/groupe Patienter Partager/coopérer/interagir	
	Complexité graduelle du parcours	Intégration de modules pour tous âges en début de parcours - Intérêt pour tous	
Expérience du Fournisseur et de son équipe	**Main d'oeuvre**	Démonstration de la compétence de l'équipe / Travaux et projets de nature et d'envergure similaires par membre de l'équipe	10%
	Travaux et projets de nature et d'envergure similaires	Démonstration de l'expérience et des compétences du Fournisseur / Travaux et projets de nature et d'envergure similaires	
Matériaux et assemblage/	**Qualité et durabilité**	Bois durs (pas de bois d'oeuvre) Dimension des poteaux (bûches) Détails de préparation des bûches (taillées, écorcées. etc) Qualité ds autres matériaux (limiter le plastique) Détails de fixation (solidité) Résistance au vandalisme Garantie	10%
	Développement durable	Source des produits de bois et autres produits Conscience environnementale de l'entreprise	
Entretien	**Documents**	Qualité du service après vente Programme d'entretien / Manuels de maintenance	5%
Coût du projet		Prix de la plus basse soumission conforme x 30 Prix de la proposition du soumissionnaire	30%
		Grand total	**100%**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1248274006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA21 30 08 0252 adoptée le 16 août 2021 portant sur la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est et annuler la dépense maximale de 172 567,10 $, taxes incluses (entente : 143 805,92 $ + contingences : 28 761,18 $), pour le financement de ces travaux.

Il est recommandé:
D'abroger la résolution CA21 30 08 0252 adoptée le 16 août 2021 portant sur la signature d'une entente avec Hydro-Québec;

D'annuler l'entente avec Hydro-Québec;

D'annuler la dépense maximale de 172 567,10 $, taxes incluses;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-10 11:06

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1248274006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA21 30 08 0252 adoptée le 16 août 2021 portant sur la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est et annuler la dépense maximale de 172 567,10 $, taxes incluses (entente : 143 805,92 $ + contingences : 28 761,18 $), pour le financement de ces travaux.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a autorisé la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement de 600A à 1600A 347/600V alimenté par un poste distributeur sur socle au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est au moyen de la résolution CA21 30 08 0252.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 08 0252 Autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement de 600A à 1600A 347/600V alimenté par un poste distributeur sur socle au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, mandater le directeur des Travaux publics à signer cette entente, et autoriser une dépense maximale de 172 567,10 $, taxes incluses (entente : 143 805,92 $ + contingences : 28 761,18 $), pour le financement de ces travaux.

DESCRIPTION

Abrogation de l'entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement de 600A à 1600A 347/600V alimenté par un poste distributeur sur socle au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est.

JUSTIFICATION

Le SGPI financera ces travaux à 100% à travers la subvention du PEV-DIM dont bénéficie le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Annulation de la dépense maximale de 172 567,10 $, taxes incluses (entente : 143 805,92 $ + contingences : 28 761,18 $), pour le financement de ces travaux.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 9 octobre 2024
Joseph ARAJ, 4 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

Tél : 514-240-5667

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-07

Thomas RIVARD
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Tél : - -

Télécop. : **Télécop. :** -

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1247960009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de septembre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 24 août au 27 septembre 2024. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de septembre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2024.

Il est recommandé :

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de septembre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 24 août au 27 septembre 2024.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de septembre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2024.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-11 15:37

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1247960009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de septembre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 24 août au 27 septembre 2024. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de septembre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de septembre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 24 août au 27 septembre 2024.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de septembre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatima Zohra SAADBOUZID
Secrétaire de direction

Tél : 514-868-4371
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-11

Benoît PELLAND
Directeur

Tél : 514 295-5227
Télécop. : 514 868-4155

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1247960009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de septembre 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 24 août au 27 septembre 2024. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de septembre 2024 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2024.

1- Décision déléguée RH :

Décisions déléguées RH - Septembre 2024 .pdf

2- Virement de crédits (virements budgétaires) :

09_Septembre_Tableau virements.pdf

3- Transactions AF-AI :

09_Septembre_Transaction_Avec_BC.pdf

4- Transaction AF-AI sans Bon de commande :

09_Septembre_Transaction_Sans_BC.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatima Zohra SAADBOUZID
Secrétaire de direction

Tél : 514-868-4371
Télécop. : 000-0000

Direction des services administratifs et du greffe
Division des ressources humaines

CHAPITRE II – RESSOURCES HUMAINES
Décisions déléguées – Ressources humaines

Septembre 2024
Conformément au règlement de délégation numéro RCA22-30104

Mouvements d'employés

Dossier # : **2242569023**	Date de création : **24/09/02**	Date d'endossement : **24/09/06**	Date de décision : **24/09/16 13:34**	Statut : **Terminé**

Objet : TITULARISATION - PIERRE,YONEL Matricule: 100159848 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN No poste: 096864

Dossier # : **2242569024**	Date de création : **24/09/02**	Date d'endossement : **24/09/06**	Date de décision : **24/09/09 07:42**	Statut : **Terminé**

Objet : **TITULARISATION - JOUBERT,GABRIEL Matricule: 100161909 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN No poste: 096862**

Dossier # : **2242569025**	Date de création : **24/09/11**	Date d'endossement : **24/09/13**	Date de décision : **24/09/16 09:24**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - LEDUC-PATENAUDE,LOUIS Matricule: 100008374 A/C du: 2024-09-21 Titre d'emploi: OPERATEUR(-TRICE) D APPAREILS MOTORISES C No poste: 096857**

Dossier # : **2246461054**	Date de création : **24/08/28**	Date d'endossement : **24/09/04**	Date de décision : **24/09/04 14:13**	Statut : **Terminé**

Objet : **CHANGEMENT D'ACCRÉDITATION SYNDICALE - LAGUE,VINCENT Matricule: 100295574 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: INSPECTEUR(-TRICE) EN HORTICULTURE ET ARBORICULTURE No poste: 083510**

Dossier # : **2246461057**	Date de création : **24/09/26**	Date d'endossement : **24/09/27**	Date de décision : **24/09/27 09:20**	Statut : **Terminé**

Objet : **TITULARISATION - CHEVRETTE GARGAT,SAMUEL Matricule: 100175986 A/C du: 2024-10-05 Titre d'emploi: CHAUFFEUR(-EUSE) OPERATEUR(-TRICE) D APPAREILS MOTORISES "B" No poste: 089827**

Dossier # : **2246461056**	Date de création : **24/09/25**	Date d'endossement : **24/09/25**	Date de décision : **24/09/25 14:51**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - HELLAL,KAMEL Matricule: 100082895 A/C du: 2024-10-05 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN No poste: 099080**

Dossier # : **2245586057**	Date de création : **24/09/19**	Date d'endossement : **24/09/20**	Date de décision : **24/09/20 13:42**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - JUTRAS,LAURENCE Matricule: 100201310 A/C du: 2024-09-21 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX ARENAS No poste: 000000**

Dossier # : **2242733014**	Date de création : **24/09/20**	Date d'endossement : **24/09/20**	Date de décision : **24/09/20 10:14**	Statut : **Terminé**

Objet : **EMBAUCHE - LEVESQUE-RICCI,FRANCOIS JUNIOR Matricule: 100381919 A/C du: 2024-09-23 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN No poste: 000000**

Dossier # : **2242733015**	Date de création : **24/09/20**	Date d'endossement : **24/09/20**	Date de décision : **24/09/20 10:11**	Statut : **Terminé**

Objet : **EMBAUCHE - CORREIA,RICHARD Matricule: 100382984 A/C du: 2024-09-23 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN No poste: 000000**

Dossier # : **2242733016**	Date de création : **24/09/20**	Date d'endossement : **24/09/20**	Date de décision : **24/09/20 10:10**	Statut : **Terminé**

Objet : **EMBAUCHE - DULORIER,SHANLEY Matricule: 100385378 A/C du: 2024-09-23 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN No poste: 000000**

Dossier # : **2245586053**	Date de création : **24/09/17**	Date d'endossement : **24/09/17**	Date de décision : **24/09/19 11:46**	Statut : **Terminé**

Objet : **PROMOTION - M DESMARAIS,FRANCIS Matricule: 100229462 A/C du: 2024-09-21 Titre d'emploi: ASSISTANT(E)-INTERVENTION LOISIRS No poste: 070583**

Dossier # : **2249673100**	Date de création : **24/09/19**	Date d'endossement : **24/09/19**	Date de décision : **24/09/19 10:23**	Statut : **Terminé**

Objet : **PROMOTION - PIERRE,YONEL Matricule: 100159848 A/C du: 2024-09-21 Titre d'emploi: CHAUFFEUR(-EUSE) DE VEHICULES MOTORISES CLASSE "C" No poste: 000000**

Dossier # : **2249673101**	Date de création : **24/09/19**	Date d'endossement : **24/09/19**	Date de décision : **24/09/19 09:26**	Statut : **Terminé**

Objet : **PROMOTION - JOUBERT,GABRIEL Matricule: 100161909 A/C du: 2024-09-21 Titre d'emploi: CHAUFFEUR(-EUSE) DE VEHICULES MOTORISES CLASSE "C" No poste: 000000**

Dossier # : **2245586038**	Date de création : **24/08/29**	Date d'endossement : **24/09/11**	Date de décision : **24/09/13 08:36**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - POULIOT,PHILIPPE Matricule: 100313887 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: TECHNICIEN(NE) ARTISTIQUE No poste: 000000**

Dossier # : **2249673099**	Date de création : **24/09/09**	Date d'endossement : **24/09/09**	Date de décision : **24/09/09 09:23**	Statut : **Terminé**

Objet : **EMBAUCHE - TADROS,THEO Matricule: 100382619 A/C du: 2024-09-05 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX ARENAS No poste: 000000**

Dossier # : **2245586049**	Date de création : **24/09/06**	Date d'endossement : **24/09/06**	Date de décision : **24/09/06 15:47**	Statut : **Terminé**

Objet : **PROMOTION - M DESMARAIS,FRANCIS Matricule: 100229462 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: ASSISTANT(E)-INTERVENTION LOISIRS No poste: 070583**

Dossier # : **2249673098**	Date de création : **24/09/05**	Date d'endossement : **24/09/05**	Date de décision : **24/09/06 08:51**	Statut : **Terminé**

Objet : **PROMOTION - SEGUIN,FRANCIS Matricule: 100054690 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: OPERATEUR(-TRICE) D APPAREILS MOTORISES C No poste: 000000**

Dossier # : **2245586042**	Date de création : **24/09/02**	Date d'endossement : **24/09/04**	Date de décision : **24/09/05 10:29**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - COMITO,CAROLINA Matricule: 100274170 A/C du: 2024-08-17 Titre d'emploi: SURVEILLANT(E) D'INSTALLATIONS No poste: 000000**

Dossier # : **2245586043**	Date de création : **24/09/02**	Date d'endossement : **24/09/04**	Date de décision : **24/09/05 10:28**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - MERAH,KHELIL YACINE Matricule: 100330750 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: SAUVETEUR(-EUSE) No poste: 000000**

Dossier # : **2242733011**	Date de création : **24/09/05**	Date d'endossement : **24/09/05**	Date de décision : **24/09/05 09:53**	Statut : **Terminé**

Objet : **EMBAUCHE - STEPHEN,STEVE Matricule: 100190783 A/C du: 2024-09-10 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN No poste: 000000**

Dossier # : **2242733008**	Date de création : **24/09/04**	Date d'endossement : **24/09/04**	Date de décision : **24/09/04 09:51**	Statut : **Terminé**

Objet : **REEMBAUCHE - BARRIAULT,CLOE Matricule: 100347985 A/C du: 2024-09-10 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN No poste: 000000**

Dossier # : **2242733007**	Date de création : **24/09/04**	Date d'endossement : **24/09/04**	Date de décision : **24/09/04 09:36**	Statut : **Terminé**

Objet : **EMBAUCHE - JIHA,HERVE JOSEPH JUNIOR Matricule: 100204005 A/C du: 2024-09-10 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN No poste: 000000**

Dossier # : **2245586041**	Date de création : **24/09/02**	Date d'endossement : **24/09/03**	Date de décision : **24/09/03 13:48**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - SIMARD,GENEVIEVE Matricule: 100051378 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: RESPONSABLE TECHNIQUE - PRODUCTION No poste: 000000**

Dossier # : **2245586044**	Date de création : **24/09/02**	Date d'endossement : **24/09/03**	Date de décision : **24/09/03 13:47**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - LORTIE,CAROLINE ALYS Matricule: 100339684 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: TECHNICIEN(NE) ARTISTIQUE No poste: 000000**

Dossier # : **2245586045**	Date de création : **24/09/02**	Date d'endossement : **24/09/03**	Date de décision : **24/09/03 13:46**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - LAGACE-LALANCETTE,ANTOINE Matricule: 100355523 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: TECHNICIEN(NE) ARTISTIQUE No poste: 000000**

Dossier # : **2245586047**	Date de création : **24/09/02**	Date d'endossement : **24/09/03**	Date de décision : **24/09/03 13:45**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - LEDUC,MARC Matricule: 717511000 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: RESPONSABLE TECHNIQUE - PRODUCTION No poste: 000000**

Dossier # : **2245586046**	Date de création : **24/09/02**	Date d'endossement : **24/09/03**	Date de décision : **24/09/03 13:45**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - ARBOUCHE,MALIK Matricule: 222885999 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: RESPONSABLE TECHNIQUE - PRODUCTION No poste: 000000**

Dossier # : **2245586048**	Date de création : **24/09/02**	Date d'endossement : **24/09/03**	Date de décision : **24/09/03 13:42**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - DUBE,MARIE-EVE Matricule: 756657000 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: TECHNICIEN(NE) ARTISTIQUE No poste: 000000**

Dossier # : **2245586039**	Date de création : **24/08/29**	Date d'endossement : **24/08/30**	Date de décision : **24/09/03 08:42**	Statut : **Terminé**

Objet : **DEPLACEMENT - TETREAULT,ROBERT Matricule: 100314096 A/C du: 2024-09-07 Titre d'emploi: TECHNICIEN(NE) ARTISTIQUE No poste: 00000**

Dossier # : **2245586058**	Date de création : **24/09/30**	Date d'endossement : **24/09/30**	Date de décision : **24/09/30 19:07**	Statut : **Terminé**

Objet : **CESSATION - DUPUIS,JORDAN Matricule: 100093768 A/C du: 2024-09-21 Titre d'emploi: RESPONSABLE SOUTIEN AUX ÉLUS I No poste: 087607**

Dossier # : **2242733013**	Date de création : **24/09/19**	Date d'endossement : **24/09/20**	Date de décision : **24/09/20 09:16**	Statut : **Terminé**

Objet : **CESSATION - KAMEL,MAURICE Matricule: 100133915 A/C du: 2024-09-14 Titre d'emploi: PREPOSE(E) AUX TRAVAUX ET À L'ENTRETIEN No poste: 000000**

Modification de structure

Dossier # : **2245586050**	Date de création : **24/09/06**	Date d'endossement : **24/09/23**	Date de décision : **24/09/25 15:38**	Statut : **Terminé**

Objet : **Autoriser la création d'un (1) poste permanent de préposé(e) au soutien administratif (code d'emploi 792840) en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent de bureau portant le numéro 60927 à la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, à compter du 5 octobre 2024.**

Dossier # : **2246461055**	Date de création : **24/09/03**	Date d'endossement : **24/09/19**	Date de décision : **24/09/20 14:00**	Statut : **Terminé**

Objet : **Autoriser la création d'un poste permanent de préposé(e) aux travaux et à l'entretien (code d'emploi 611720), en contrepartie à l'abolition d'un poste permanent de préposé(e) à l'entretien du réseau aqueduc et égouts (code d'emploi 611630), portant le # 89775 à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, à compter du 24 août 2024.**

Mesures disciplinaires

Dossier # : **2245586056**	Date de création : **24/09/18**	Date d'endossement : **24/09/19**	Date de décision : **24/09/19 17:07**	Statut : **Terminé**

Objet : **Recommandation de huit (8) jours de suspension à un(e) employé(e) affecté(e) à la Division sport, régie et bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, suite à l'infraction commise le 29 août 2024.**

Dossier # : **2245586054**	Date de création : **24/09/18**	Date d'endossement : **24/09/19**	Date de décision : **24/09/19 14:56**	Statut : **Terminé**

Objet : **Recommandation de quatre (4) jours de suspension à un(e) employé(e) affecté(e) à la Division sport, régie et bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, suite à l'infraction commise le 28 août 2024.**

Dossier # : **2245586055**	Date de création : **24/09/18**	Date d'endossement : **24/09/19**	Date de décision : **24/09/19 14:55**	Statut : **Terminé**

Objet : **Recommandation de deux (2) jours de suspension à un(e) employé(e) affecté(e) à la Division sport, régie et bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, suite à l'infraction commise le 23 août 2024.**

Dossier # : **2248529003**	Date de création : **24/09/11**	Date d'endossement : **24/09/12**	Date de décision : **24/09/12 11:06**	Statut : **Terminé**

Objet : **Recommandation d'une (1) journée de suspension à un(e) employé(e) affecté(e) à la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-trembles, et ce, suite aux infractions commises le 3 février, le 15,16, 22 ,23,30 mars, ainsi que le 14 juillet 2024.**

Dossier # : **2248529004**	Date de création : **24/09/11**	Date d'endossement : **24/09/12**	Date de décision : **24/09/12 10:59**	Statut : **Terminé**

Objet : **Recommandation de deux (2) jours de suspension à un(e) employé(e) affecté(e) à la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-trembles, et ce, suite à l'infraction commise le 21 juillet 2024.**

Dossier # : **2245586052**	Date de création : **24/09/13**	Date d'endossement : **24/09/24**	Date de décision : **24/09/24 16:54**	Statut : **Terminé**

Objet : **Recommandation d'un avis disciplinaire à un employé(e) affecté(e) à la Division sport, régie et bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, suite à des retards au travail.**

Dossier # : **2248529005**	Date de création : **24/09/13**	Date d'endossement : **24/09/18**	Date de décision : **24/09/18 10:06**	Statut : **Terminé**

Objet : **Recommandation d'un avis disciplinaire à un employé(e) affecté(e) à la Division de la Voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, suite à l'infraction commise le 11 juillet 2024**

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
303712 - RDP - Gestion - travaux publics	**0,00**
19-sept-2024	
LAURIN, MELANIE	
CEJ: 240919ulaur77 BC1678156 Cie Repentigny Électrique VDM-Vireme 149424963: B	0,00
2424.0010000.303712.07123.54590.000000.0000.000000.021165.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	7281,66
2424.0010000.303712.07123.55401.000000.0000.000000.021165.00000.00000	
Location, entretien et réparation	-1952,78
2424.0010000.303712.07123.54390.000000.0000.000000.021165.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-5328,88
23-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240923udeslst BC 1678156 VDM-Vireme 149498905: B	0,00
2424.0010000.303712.07123.54590.000000.0000.000000.021165.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	1178,00
2424.0010000.303712.07123.55401.000000.0000.000000.021165.00000.00000	
Location, entretien et réparation	-1178,00
27-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240926umous94 renflouement bc IQSAJ charles-antoin VDM-Vireme 149607176: B	0,00
2424.0010000.303712.03001.54501.010002.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	456,00
2424.0010000.303712.03001.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-456,00
303713 - RDP - Voirie	**0,00**
27-août-2024	
LAURIN, MELANIE	
CEJ: 240827ulaur77 BC1633984 Tuyaux flexibles VDM-Vireme 148855579: B	0,00
2424.0010000.303713.03005.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-524,94
2424.0010000.303713.03005.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	524,94
CEJ: 240827ulaur77 BC1674484 Teltech signalisation VDM-Vireme 148848211: B	0,00
2424.0010000.303713.03123.56505.015012.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-2060,06
2424.0010000.303713.03162.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
Services professionnels, techniques et autres	2060,06
03-sept-2024	
LAURIN, MELANIE	
CEJ: 240830ulaur77 BC1675209 Solotech VDM-Vireme 148934487: B	0,00
2424.0010000.303713.03123.56505.015012.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-2437,15
2424.0010000.303713.03001.54510.014432.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	2437,15
CEJ: 240830ulaur77 BC1675245 Ricoh VDM-Vireme 148936611: B	0,00
2424.0010000.303713.03005.55206.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	4720,75
2424.0010000.303713.03103.55205.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	-4720,75
CEJ: 240903ulaur77 DAI 836362 et 836403 VDM-Vireme 149003875: B	0,00
2424.0010000.303713.03005.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-3313,00
2424.0010000.303713.03005.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	2798,53
2424.0010000.303713.03005.56510.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	514,47
11-sept-2024	
LAURIN, MELANIE	
CEJ: 240910ulaur77 BC1676536 CPSST VDM-Vireme 149185844: B	0,00
2424.0010000.303713.04311.54501.010002.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	881,90
2424.0010000.303713.04381.54503.012353.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-881,90
CEJ: 240910ulaur77 Diminution 240308ulaur77 Achats graf VDM-Vireme 149191815: B	0,00
2424.0010000.303713.03101.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	1663,17
2424.0010000.303713.03101.56590.000000.0000.000000.021263.00000.00000	
Biens non durables	-1663,17
19-sept-2024	
LAURIN, MELANIE	
CEJ: 240919ulaur77 SDF8203 VDM-Vireme 149425619: B	0,00
2424.0010000.303713.03005.53201.010001.0000.000000.000000.00000.00000	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
Transport et communications	1200,00
2424.0010000.303713.03005.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-1200,00
23-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240923udeslst BC 1640588 Industries Mc Asphalt VDM-Vireme 149505164: B	0,00
2424.0010000.303713.03103.56504.015006.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	2100,00
2424.0010000.303713.03103.54503.012353.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-2100,00
25-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240924udeslst Renflouement VDM-Vireme 149532855: B	0,00
2424.0010000.303713.03005.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-3495,03
2424.0010000.303713.03005.56510.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	3495,03
27-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240925umous94 renfouement pancarte colbert VDM-Vireme 149570195: B	0,00
2424.0010000.303713.03005.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	3800,00
2424.0010000.303713.03123.56505.015012.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-3800,00
CEJ: 240926umous94 renflouement dai 839167 VDM-Vireme 149603235: B	0,00
2424.0010000.303713.03005.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	3000,00
2424.0010000.303713.03123.56505.015012.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-3000,00
CEJ: 240926umous94 renflouement du négatif et 2 bc pein VDM-Vireme 149610133: B	0,00
2424.0010000.303713.03123.56505.015012.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-2565,00
2424.0010000.303713.03101.56590.000000.0000.000000.021263.00000.00000	
Biens non durables	2565,00
CEJ: 240927umous94 renflouement dai 839167 VDM-Vireme 149635689: B	0,00
2424.0010000.303713.03005.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
Biens non durables	801,00
2424.0010000.303713.03123.56505.015012.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-801,00
303716 - RDP - Horticulture et parcs	**0,00**
05-sept-2024	
LAURIN, MELANIE	
CEJ: 240904ulaur77 BC1633285 Paquette et associés VDM-Vireme 149035602: B	0,00
2424.0010000.303716.07165.56504.015005.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-262,47
2424.0010000.303716.07165.54508.014420.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	262,47
10-sept-2024	
LAURIN, MELANIE	
CEJ: 240910ulaur77 BC1633285 Paquette et socciés VDM-Vireme 149179217: B	0,00
2424.0010000.303716.07165.56504.015005.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-209,97
2424.0010000.303716.07165.56504.015007.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-283,47
2424.0010000.303716.07165.54508.014420.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	493,44
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240909umous94 renflouement bc groupe richer VDM-Vireme 149148407: B	0,00
2424.0010000.303716.07165.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens durables	9449,00
2424.0010000.303716.07165.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-9449,00
13-sept-2024	
LAURIN, MELANIE	
CEJ: 240913ulaur77 BC 1677246 Armand Lapointe Équipemen VDM-Vireme 149270034: B	0,00
2424.0010000.303716.07163.56509.015019.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-1004,17
2424.0010000.303716.07163.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-698,76
2424.0010000.303716.07163.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens durables	-348,23
2424.0010000.303716.07163.57402.015051.0000.000000.000000.00000.00000	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par	| Nom lot	| Compte GL no	| Objet gestion	Somme de Budget modifié
			Biens durables	2864,03
		2424.0010000.303716.07161.53601.014010.0000.000000.000000.00000.00000		
			Transport et communications	-812,87
18-sept-2024				
LAURIN, MELANIE				
	CEJ: 240917ulaur77 BC 1676533 JCFI VDM-Vireme 149366202: B			0,00
		2424.0010000.303716.07165.57402.015051.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens durables	3467,48
		2424.0010000.303716.07165.56504.015007.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-3467,48
	CEJ: 240917ulaur77 DAI838138 VDM-Vireme 149354633: B			0,00
		2424.0010000.303716.07163.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	739,56
		2424.0010000.303716.07165.56504.015007.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-739,56
	CEJ: 240918ulaur77 BC1633317 Novafor VDM-Vireme 149395324: B			0,00
		2424.0010000.303716.07165.56504.015007.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-2099,75
		2424.0010000.303716.07163.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	2099,75
	CEJ: 240918ulaur77 BC1676533 JCFI VDM-Vireme 149384791: B			0,00
		2424.0010000.303716.07165.57402.015051.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens durables	1324,16
		2424.0010000.303716.07165.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-1324,16
19-sept-2024				
LAURIN, MELANIE				
	CEJ: 240919ulaur77 BC 1678097 Tenaquip VDM-Vireme 149421255: B			0,00
		2424.0010000.303716.07163.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	335,96
		2424.0010000.303716.07165.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-335,96
	CEJ: 240919ulaur77 Renfl + BC 1678080 Lafarge VDM-Vireme 149419699: B			0,00
		2424.0010000.303716.07165.56509.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-284,33
		2424.0010000.303716.07163.56504.015009.0000.000000.000000.00000.00000		

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par	| Nom lot	| Compte GL no	| Objet gestion	Somme de Budget modifié
			Biens non durables	453,01
		2424.0010000.303716.07165.56508.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	3221,54
		2424.0010000.303716.07165.56510.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	284,33
		2424.0010000.303716.07165.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-3674,55
	CEJ: 240919ulaur77 Renfl + BC 1678088 Dubois Agrinovati VDM-Vireme 149420009: B			0,00
		2424.0010000.303716.07165.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens durables	2010,72
		2424.0010000.303716.07165.56590.015042.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-2010,72
23-sept-2024				
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE				
	CEJ: 240920udeslst BC 1678372 Multi PSI VDM-Vireme 149453445: B			0,00
		2424.0010000.303716.07165.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens durables	1434,00
		2424.0010000.303716.07165.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Location, entretien et réparation	-1434,00
25-sept-2024				
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE				
	CEJ: 240924udeslst DAI 839100 Parcs VDM-Vireme 149531879: B			0,00
		2424.0010000.303716.07165.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens durables	5881,00
		2424.0010000.303716.07165.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Location, entretien et réparation	-5881,00
27-sept-2024				
MOUSSEAU, TANIA				
	CEJ: 240926umous94 renflouement bc installations techni VDM-Vireme 149601329: B			0,00
		2424.0010000.303716.07165.55403.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Location, entretien et réparation	4405,00
		2424.0010000.303716.07165.55205.014734.0000.000000.000000.00000.00000		
			Location, entretien et réparation	-4405,00
303719 - RDP - Gestion - Culture, sports, loisirs et dév. social				**5317,40**
27-sept-2024				
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE				

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
CEJ: 240927udeslst AlterGo formation Comm VDM-Vireme 149630122: B	317,40
2424.0010000.303719.07001.54501.010002.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	317,40
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240926umous94 renflouement bc emrn VDM-Vireme 149606487: B	0,00
2424.0010000.303719.07001.56590.015055.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	1065,84
2424.0010000.303719.07001.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-1065,84
30-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240927umous94 transfert prevention mtl - jc animat VDM-Vireme 149638596: B	5000,00
2424.0010000.303719.05803.54506.000000.0000.004671.052141.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	5000,00
303733 - RDP - Complexe St-Jean Vianney	**-14059,00**
10-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240906umous94 renflouement bc technicien de glace VDM-Vireme 149096895: B	-3964,00
2424.0010000.303733.07123.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	-3964,00
CEJ: 240909umous94 renflouement bc1676150 technicien de VDM-Vireme 149155392: B	-105,00
2424.0010000.303733.07123.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	-105,00
11-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240911umous94 renflouement bc superior solution VDM-Vireme 149212753: B	-4000,00
2424.0010000.303733.07123.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	-4000,00
19-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240919udeslst Virements demandés par Geneviève Pet VDM-Vireme 149422565: B	-5990,00
2424.0010000.303733.07123.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	-5990,00
303753 - RDP - Gestion de l'eau	**0,00**
03-sept-2024	
LAURIN, MELANIE	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par	| Nom lot	| Compte GL no	| Objet gestion	Somme de Budget modifié
	CEJ: 240830ulaaur77 BC1675247 Compugen VDM-Vireme 148936681: B			0,00
		2130.0010000.303753.04121.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-141,73
		2130.0010000.303753.04121.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens durables	141,73
	CEJ: 240830ulaur77 BC1675231 VDM-Vireme 148935596: B			0,00
		2130.0010000.303753.04121.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-209,98
		2130.0010000.303753.04121.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Services professionnels, techniques et autres	209,98
	CEJ: 240830ulaur77 BC1675244 Acklands Grainger VDM-Vireme 148936514: B			0,00
		2130.0010000.303753.04121.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-389,71
		2130.0010000.303753.04121.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens durables	389,71
10-sept-2024				
	LAURIN, MELANIE			
	CEJ: 240910ulaur77 SDF à venir Hetek VDM-Vireme 149179516: B			0,00
		2130.0010000.303753.04121.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-852,50
		2130.0010000.303753.04121.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Services professionnels, techniques et autres	852,50
18-sept-2024				
	LAURIN, MELANIE			
	CEJ: 240916ulaur77 BC1636283 Loiselle VDM-Vireme 149333262: B			0,00
		2130.0010000.303753.04121.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-24276,26
		2130.0010000.303753.04121.54503.012353.0000.000000.000000.00000.00000		
			Services professionnels, techniques et autres	24276,26
19-sept-2024				
	LAURIN, MELANIE			
	CEJ: 240919ulaur77 BC1673612 EnviroServices VDM-Vireme 149423885: B			0,00
		2130.0010000.303753.04121.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-12809,90
		2130.0010000.303753.04121.54503.012353.0000.000000.000000.00000.00000		
			Services professionnels, techniques et autres	12809,90

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
24-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240924udeslst BC 1678680 St-Germain VDM-Vireme 149529696: B	0,00
2130.0010000.303753.04121.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-21114,00
2130.0010000.303753.04161.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	21114,00
303759 - RDP - Affectation de surplus - Travaux publics	**-23377,05**
04-sept-2024	
HEBERT, MARTINE	
CEJ: 240904uhebe7u Fermeture GDD 1233692002 - CA2330070 VDM-Vireme 149027314: B	-23377,05
2424.0012000.303759.03101.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-23377,05
27-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240927udeslst MRA fact 1182529 VDM-Vireme 149628794: B	0,00
2424.0012000.303759.06303.57402.010454.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens durables	64500,00
2424.0012000.303759.06303.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens durables	-64500,00
303760 - RDP - Affectation des surplus - Loisirs	**0,00**
27-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240925umous94 renflouement bc shop graphique VDM-Vireme 149579707: B	0,00
2424.0012000.303760.05803.57402.014015.0000.003455.000000.00000.00000	
Biens durables	2428,00
2424.0012000.303760.05803.61900.016491.0000.003455.000000.00000.00000	
Contributions et quotes-parts à des organismes	-2428,00
303779 - RDP - Gestion dév territoire et études techniques	**-6501,92**
29-août-2024	
FLEURANT, DALILA	
CEJ: 240828ufleuzt EESM - Éclairage parc du Fort VDM-Vireme 148881797: B	-6501,92
2424.0010000.303779.06501.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	
Contributions et quotes-parts à des organismes	-6501,92
11-sept-2024	
FLEURANT, DALILA	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
CEJ: 240911ufleuzt GDD 1249366024 aquisition terrain VDM-Vireme 149213688: B	0,00
2424.0010000.303779.01301.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens durables	1202,08
2424.0010000.303779.06001.57402.015050.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens durables	-1202,08
19-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240919udeslst BC 1678087 Humance VDM-Vireme 149419972: B	0,00
2424.0010000.303779.01301.54390.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-3455,00
2424.0010000.303779.06001.54501.010002.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	3455,00
23-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240923udeslst BC 1677875 Labre et associes VDM-Vireme 149501488: B	0,00
2424.0010000.303779.01301.54390.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	3455,00
2424.0010000.303779.06501.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	
Contributions et quotes-parts à des organismes	-3455,00
303789 - RDP - Conception de parcs et foresterie urbaine	**-3000,00**
03-sept-2024	
FLEURANT, DALILA	
CEJ: 240903ufleuzt AU - camps de jour VDM-Vireme 149008859: B	-3000,00
2424.0010000.303789.07161.54390.000000.0000.000000.021182.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-3000,00
18-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240917udeslst Carpell parc St-Joseph VDM-Vireme 149352198: B	0,00
2424.0010000.303789.07165.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	5775,00
2424.0010000.303789.07161.55205.014734.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	-5775,00
303781 - RDP - Sport et régie	14059,00
10-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240906umous94 renflouement bc technicien de glace VDM-Vireme 149096895: B	3964,00

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
2424.0010000.303781.07141.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	3964,00
CEJ: 240909umous94 renflouement bc1676150 technicien de VDM-Vireme 149155392: B	105,00
2424.0010000.303781.07141.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	105,00
11-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240911umous94 renflouement bc superior solution VDM-Vireme 149212753: B	4000,00
2424.0010000.303781.07141.56590.000000.0000.000000.021256.00000.00000	
Biens non durables	4000,00
19-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240919udeslst Virements demandés par Geneviève Pet VDM-Vireme 149422565: B	5990,00
2424.0010000.303781.07151.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	950,00
2424.0010000.303781.07141.56590.000000.0000.000000.021256.00000.00000	
Biens non durables	3240,00
2424.0010000.303781.07151.56508.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	1610,00
2424.0010000.303781.07141.56510.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	190,00
30-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240927umous94 renflouement bc Trium VDM-Vireme 149635893: B	0,00
2424.0010000.303781.07141.56510.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	2406,00
2424.0010000.303781.07103.55201.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	-2406,00
303722 - RDP - Bibliothèque RDP	0,00
03-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240903udeslst BC 1483421 Axia Biblio RDP VDM-Vireme 149004673: B	0,00
2424.0010000.303722.07231.55401.014712.0000.000000.000000.00000.00000	
Location, entretien et réparation	1441,21
2424.0010000.303722.07231.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-1441,21

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par	| Nom lot	| Compte GL no	| Objet gestion	Somme de Budget modifié
MOUSSEAU, TANIA				
	CEJ: 240903umous94 renflouement achat livres VDM-Vireme 148997213: B			0,00
		2424.0010000.303722.07231.56513.015028.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	824,54
		2424.0010000.303722.07231.54701.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Services professionnels, techniques et autres	-824,54
303726 - Maison de la Culture PAT				-3500,00
03-sept-2024				
MOUSSEAU, TANIA				
	CEJ: 240828umous94 renflouement achat nourriture artist VDM-Vireme 148874644: B			0,00
		2424.0010000.303726.07211.54506.014414.0000.000000.021187.00000.00000		
			Services professionnels, techniques et autres	-100,00
		2424.0010000.303726.07211.56590.000000.0000.000000.021166.00000.00000		
			Biens non durables	100,00
10-sept-2024				
MOUSSEAU, TANIA				
	CEJ: 240906umous94 renflouement bc 1643802 reparalift VDM-Vireme 149086718: B			0,00
		2424.0010000.303726.07211.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	373,14
		2424.0010000.303726.07211.53202.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Transport et communications	-373,14
	CEJ: 240906umous94 renflouement theatre oeil ouvert 17 VDM-Vireme 149094349: B			0,00
		2424.0010000.303726.07211.54506.014414.0000.000000.021033.00000.00000		
			Services professionnels, techniques et autres	1000,00
		2424.0010000.303726.07211.56511.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-1000,00
	CEJ: 240909umous94 renflouement km Sophie Pharand VDM-Vireme 149150283: B			0,00
		2424.0010000.303726.07211.53201.010001.0000.000000.000000.00000.00000		
			Transport et communications	40,00
		2424.0010000.303726.07211.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-40,00
	CEJ: 240910umous94 renflouement cotisation annuelle pou VDM-Vireme 149181777: B			0,00
		2424.0010000.303726.07211.56511.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
			Biens non durables	-204,20
		2424.0010000.303726.07211.54506.014416.0000.000000.000000.00000.00000		
			Services professionnels, techniques et autres	204,20

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
11-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240911umous94 remboursement achat grignotines arti VDM-Vireme 149221007: B	0,00
2424.0010000.303726.07211.56590.000000.0000.000000.021157.00000.00000	
Biens non durables	43,34
2424.0010000.303726.07211.54390.000000.0000.000000.021157.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-43,34
CEJ: 240911umous94 renflouement budget VDM-Vireme 149220312: B	0,00
2424.0010000.303726.07211.53202.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	-628,00
2424.0010000.303726.07211.53201.010001.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	628,00
CEJ: 240911umous94 renflouement budget VDM-Vireme 149220700: B	0,00
2424.0010000.303726.07211.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-1078,00
2424.0010000.303726.07211.53604.014019.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	1078,00
CEJ: 240911umous94 renflouement budget VDM-Vireme 149220798: B	0,00
2424.0010000.303726.07211.56511.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-278,00
2424.0010000.303726.07211.54506.014414.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	278,00
CEJ: 240911umous94 renflouement budget VDM-Vireme 149220856: B	0,00
2424.0010000.303726.07211.54701.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	2,61
2424.0010000.303726.07211.54702.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-2,61
CEJ: 240911umous94 renfloument budget VDM-Vireme 149220258: B	0,00
2424.0010000.303726.07211.53202.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	-396,00
2424.0010000.303726.07211.53201.010002.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	396,00
13-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240913umous94 renflouement sonia bustos 22 sept VDM-Vireme 149271860: B	-1400,00
2424.0010000.303726.07211.54506.014414.0000.000000.021033.00000.00000	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
Services professionnels, techniques et autres	-1400,00
CEJ: 240913umous94 renflouement sonia bustos avec le ph VDM-Vireme 149271919: B	-2100,00
2424.0010000.303726.07211.54506.014414.0000.000000.021033.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-2100,00
24-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240924umous94 renflouement demantelement piano pub VDM-Vireme 149531140: B	0,00
2424.0010000.303726.07211.55205.000000.0000.000000.021166.00000.00000	
Location, entretien et réparation	-184,88
2424.0010000.303726.07211.54390.000000.0000.000000.021157.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-250,00
2424.0010000.303726.07251.53402.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	434,88
27-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240926umous94 renflouement la rue de rêveries VDM-Vireme 149602500: B	0,00
2424.0010000.303726.07211.54506.014414.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-1000,00
2424.0010000.303726.07211.56590.000000.0000.000000.021032.00000.00000	
Biens non durables	1000,00
CEJ: 240927umous94 renflouement salon du livre nov 2024 VDM-Vireme 149634192: B	0,00
2424.0010000.303726.07211.53201.010001.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	-1050,75
2424.0010000.303726.07211.54506.014414.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	1772,75
2424.0010000.303726.07211.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-722,00
303782 - RDP - Loisirs et communauté	3000,00
03-sept-2024	
FLEURANT, DALILA	
CEJ: 240903ufleuzt AU - camps de jour VDM-Vireme 149008859: B	3000,00
2424.0010000.303782.07103.54390.000000.0000.000000.021182.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	3000,00
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240829umous94 renflouement bc 1673457 Équipe RDP VDM-Vireme 148909316: B	0,00
2424.0010000.303782.07103.54390.000000.0000.000000.021180.00000.00000	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité |	Date report |	Lot créé par	| Nom lot	| Compte GL no	| Objet gestion	Somme de Budget modifié
					Services professionnels, techniques et autres	4337,40
				2424.0010000.303782.07001.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
					Biens non durables	-4337,40
	11-sept-2024					
		MOUSSEAU, TANIA				
			CEJ: 240911umous94 renflouement bc 1676680 cod3 corpora VDM-Vireme 149211240: B			0,00
				2424.0010000.303782.07001.54390.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
					Services professionnels, techniques et autres	1654,00
				2424.0010000.303782.07001.56590.015040.0000.000000.000000.00000.00000		
					Biens non durables	-1654,00
			CEJ: 240911umous94 renflouement bc Latendresse bloc-pil VDM-Vireme 149211382: B			0,00
				2424.0010000.303782.07001.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
					Biens non durables	-189,00
				2424.0010000.303782.07001.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000		
					Biens durables	189,00
	12-sept-2024					

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240912umous94 renflouement achat à venir VDM-Vireme 149240695: B	0,00
2424.0010000.303782.07001.56590.015040.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-10674,19
2424.0010000.303782.07103.54506.014415.0000.000000.021163.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	10674,19
24-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240923umous94 transfert bc line milotte liquide VDM-Vireme 149504590: B	0,00
2424.0010000.303782.07103.54506.014415.0000.000000.021163.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	210,00
2424.0010000.303782.07103.54506.014415.0000.000000.021170.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-210,00
27-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240925umous94 renflouement consolidation dépense s VDM-Vireme 149574921: B	0,00
2424.0010000.303782.07103.54506.014415.0000.000000.021163.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	6000,00
2424.0010000.303782.07103.54506.014415.0000.000000.021170.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	6000,00
2424.0010000.303782.07103.54590.000000.0000.000000.021163.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-6000,00
2424.0010000.303782.07103.54590.000000.0000.000000.021170.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-6000,00
CEJ: 240925umous94 renflouement negatif et remboursemen VDM-Vireme 149575001: B	0,00
2424.0010000.303782.07103.54506.014415.0000.000000.021170.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-119,31
2424.0010000.303782.07103.56590.000000.0000.000000.021170.00000.00000	
Biens non durables	119,31
CEJ: 240927umous94 transfert à Chauveau car materiel br VDM-Vireme 149634228: B	0,00
2424.0010000.303782.07001.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-1245,00
2424.0010000.303782.07001.54590.011416.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	1245,00
303721 - RDP - Gestion - Culture et loisirs	0,00
27-sept-2024	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240927umous94 transfert du reste bc telecom VDM-Vireme 149634108: B	0,00
2424.0010000.303721.07201.54590.000000.0000.000000.021205.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	5524,89
2424.0010000.303721.07201.54590.000000.0000.000000.021157.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-5524,89
303723 - RDP - Bibliothèque Serge-Bouchard (PAT)	0,00
05-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240904umous94 renflouement fourniture bureau liqui VDM-Vireme 149033745: B	0,00
2424.0010000.303723.07231.56511.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	500,00
2424.0010000.303723.07231.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-500,00
303725 - Maison de la culture RDP	3500,00
13-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240913umous94 renflouement sonia bustos 22 sept VDM-Vireme 149271860: B	1400,00
2424.0010000.303725.07211.54506.014414.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	1400,00
CEJ: 240913umous94 renflouement sonia bustos avec le ph VDM-Vireme 149271919: B	2100,00
2424.0010000.303725.07211.54506.014414.0000.000000.021033.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	2100,00
24-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240923umous94 transfert solde liquide bc sg design VDM-Vireme 149502988: B	0,00
2424.0010000.303725.07211.54506.014487.0000.000000.021169.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	78,00
2424.0010000.303725.07211.56511.000000.0000.000000.021169.00000.00000	
Biens non durables	-78,00
303790 - RDP - Dévelop. social, expertise, sout. admin et proj divers	-5000,00
30-sept-2024	
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240927umous94 transfert prevention mtl - jc animat VDM-Vireme 149638596: B	-5000,00
2424.0010000.303790.05803.61900.016491.0000.004671.052141.00000.00000	
Contributions et quotes-parts à des organismes	-5000,00

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
303718 - RDP- Ingénierie	6501,92
29-août-2024	
FLEURANT, DALILA	
CEJ: 240828ufleuzt EESM - Éclairage parc du Fort VDM-Vireme 148881797: B	6501,92
2424.0010000.303718.03141.54507.010482.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	6501,92
05-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240904udeslst EESM VDM-Vireme 149029338: B	0,00
2424.0010000.303718.03162.54507.010477.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	2028,33
2424.0010000.303718.03162.54507.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-2028,33
11-sept-2024	
FLEURANT, DALILA	
CEJ: 240911ufleuzt Étude de réduction du bruit routier VDM-Vireme 149214732: B	0,00
2424.0010000.303718.03003.54301.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	1000,00
2424.0010000.303718.03003.53401.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	-1000,00
19-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240918udeslst EESM marquage VDM-Vireme 149395579: B	0,00
2424.0010000.303718.03162.54507.010477.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	2770,57
2424.0010000.303718.03164.54507.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-2770,57
303711 - RDP - Relations avec les citoyens et communications	0,00
03-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
CEJ: 240830udeslst BC 1675204 Moreno - JD VDM-Vireme 148934290: B	0,00
2424.0010000.303711.01801.53802.000000.0000.000000.021175.00000.00000	
Transport et communications	514,44
2424.0010000.303711.01801.53801.000000.0000.000000.021175.00000.00000	
Transport et communications	-514,44
05-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240904udeslst BC 1675578 Boo Design bulletin arron VDM-Vireme 149032489: B	0,00
2424.0010000.303711.01801.53802.000000.0000.000000.021255.00000.00000	
Transport et communications	1522,32
2424.0010000.303711.01801.54390.000000.0000.000000.021255.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-1522,32
CEJ: 240904udeslst BC 1675586 FL Chicoine bulletin arro VDM-Vireme 149032791: B	0,00
2424.0010000.303711.01801.54390.000000.0000.000000.021255.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-12202,70
2424.0010000.303711.01801.54590.014460.0000.000000.021255.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	12202,70
18-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240917udeslst Compugen BC 1677582 Comm VDM-Vireme 149352969: B	0,00
2424.0010000.303711.01801.57402.015050.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens durables	1616,00
2424.0010000.303711.01801.56511.015024.0000.000000.000000.00000.00000	
Biens non durables	-1616,00
303742 - RDP - Urbanisme	0,00
03-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240830udeslst BC 1675224 Korem MapInfo VDM-Vireme 148935256: B	0,00
2424.0010000.303742.06101.54510.014432.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	1945,50
2424.0010000.303742.06101.53202.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	-945,50
2424.0010000.303742.06101.53201.010001.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	-1000,00
303744 - RDP - Soutien aux élus locaux	0,00
10-sept-2024	

Ville de Montréal
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Virements budgétaires - Fonctionnement
Septembre 2024

Centre responsabilité | Date report | Lot créé par | Nom lot | Compte GL no | Objet gestion	Somme de Budget modifié
MOUSSEAU, TANIA	
CEJ: 240905umous94 renflouement contribution fin table VDM-Vireme 149067262: B	0,00
2424.0010000.303744.01101.53801.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	500,00
2424.0010000.303744.01101.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	
Contributions et quotes-parts à des organismes	-500,00
303704 - RDP - Ressources financières	0,00
18-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240916udeslst Remb Mélanie Laurin navettes VDM-Vireme 149329604: B	0,00
2424.0010000.303704.01301.53201.010001.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	50,00
2424.0010000.303704.01301.54701.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-50,00
303785 - RDP - Gestion - Sport, régie et bibliothèque	0,00
19-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240919udeslst AQLM fact 5011 - G. Petit VDM-Vireme 149420278: B	0,00
2424.0010000.303785.07103.54501.010002.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	1817,00
2424.0010000.303785.07103.53202.000000.0000.000000.000000.00000.00000	
Transport et communications	-1817,00
303700 - RDP - Direction	-317,40
27-sept-2024	
DESLONGCHAMPS, STEPHANIE	
CEJ: 240927udeslst AlterGo formation Comm VDM-Vireme 149630122: B	-317,40
2424.0010000.303700.01301.54501.010002.0000.000000.000000.00000.00000	
Services professionnels, techniques et autres	-317,40
Total général	**-23377,05**

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions
Septembre 2024

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	$ engagé
266E GROUPE SCOUT POINTE-DE-L'ILE	1676759	2024-09-11	COTE, PIERRE-MAXIME	Distribution d'avis de fermeture de rue et participation à Magie d'automne	Culture, sports, loisirs et	Loisirs et culture - Dir.,	500,00
9213-8593 QUEBEC INC.	1678666	2024-09-24	BERNATCHEZ, MAIKA	Services de traiteur - boîtes à lunch Journée Découvertes. Facture R-18131.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	860,50
A-PLUS NETTOYAGE DE TAPIS	1659227	2024-09-27	PELLAND, BENOIT	Soumission courriel du 09 mai 2024_ Installation, nettoyage et entreposage des tapis du rez-de-chaussée de la Maison du Citoyen	Services administratifs et	Administration, financ	1 140,32
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1678145	2024-09-19	RIVARD, THOMAS	Location mini balai pour 6 semaines (23-09 au 31-10 2024) - voir soumission 20240916-1	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	13 642,08
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1636199	2024-09-16	BLAIS, FREDERIC	Bon de commande ouvert 2024 pour pièces d'aqueduc HORS ENTENTE - Arrondissement RDP/PAT	Travaux publics	Réseau de distribution	5 249,37
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1675594	2024-09-05	YANNAKIS, MICHEL	Collet de retenue en fonte 6'' usinée pour Benjamin Racine	Travaux publics	Réseau de distribution	907,40
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1678130	2024-09-19	PETIT, GENEVIEVE	Poteau pour la piscine Richelieu, crochet pour la piscine Hans Selye, courroie et base pour immobilisateur.	Culture, sports, loisirs et	Gestion install. - Piscin	1 782,66
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1641656	2024-09-13	ST-PIERRE, KARYNE	Achat de produits chimiques pour les piscines de RDP-PAT pour l'année 2024	Culture, sports, loisirs et	Gestion install. - Piscin	17 813,12
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1641688	2024-09-13	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Achat de briquettes de chlore pour Pulsar pour les piscines des RDP-PAT année 2024	Culture, sports, loisirs et	Gestion install. - Piscin	38 553,07
ARBORICULTURE DUMOULIN INC.	1676435	2024-09-10	FLEURANT, DALILA	GDD1249366030 - CA24 3009 0243 - Contrat GAG pour la plantation d'arbres en contenant au parc des Cageux. PARC24-30	Direction - Rivière-des-P	Horticulture et arboric	82 617,02
ARBRE-EVOLUTION COOP DE SOLIDARITE	1677239	2024-09-13	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	Contrat pour la plantation d'arbre et l'entretien annuel pour 2 ans dans le cadre du projet des micro-forêt pour le parc Jean Jacques Rousseau. Voir soumission 876	Direction - Rivière-des-P	Horticulture et arboric	4 245,48
ARMAND LAPOINTE EQUIPEMENT INC.	1677246	2024-09-13	PAQUET, FRANCOIS	Achat de scies à chaine et bouchons pour les parcs - voir soumission 3005	Travaux publics	Horticulture et arboric	2 864,03
ASSOCIATION SECTORIELLE - FABRICATION D'EQUIPEMENT DE TRANSPORT ET MACHINES	1668324	2024-09-04	LAUZON, MARIE-CLAUDE	Formation prévention des risques électriques pour 2h à la maison de la culture de PAT	Culture, sports, loisirs et	Act. culturelles - Dir. et	188,98
BOO! DESIGN INC.	1675578	2024-09-04	BERNATCHEZ, MAIKA	Graphisme 2e bulletin d'arrondissement. Devis 27808.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	1 522,32
CAROLINE POIRIER - LA SHOP GRAPHIQUE	1679025	2024-09-25	ST-PIERRE, KARYNE	Confection et impression de panneau de communications non verbale sur coroplast selon le de projet #21.	Culture, sports, loisirs et	Développement social	2 427,84
CENTRE D'HORTICULTURE VALBO	1636235	2024-09-16	YANNAKIS, MICHEL	Bon de commande ouvert 2024 pour achat de tourbe pour l'équipe de l'aqueduc	Travaux publics	Réseau de distribution	524,94
CENTRE DES FEMMES RIVIERE-DES-PRAIRIES	1675879	2024-09-05	FLEURANT, DALILA	GDD 1249907008 - CA24 3009 0250 - Octroyer une contribution financière pour l'organisation du projet Paniers Solidaires, des paniers de fruits et légumes frais et locaux distribués à la communauté de Rivière-des-Prairies.	Élus locaux	Conseil et soutien aux	1 000,00
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1676536	2024-09-10	DUCASSE, JULIE	Formation IDER 10 décembre 2024 pour 4 employés - Michel Yannakis, Mélanie Côté, Rachel Reed et Donald Rioux.	Travaux publics	Déchets domestiques (	881,89

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions
Septembre 2024

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	$ engagé
COD3 CORPORATION	1676680	2024-09-11	COTE, PIERRE-MAXIME	Demande de sécurité pour surveillance de l'activité « Magie dAutomne 2024» le Samedi 26 octobre 2024 10H30 à 16h45, 6 agents de sécurité selon la proposition 20240812-002 à la place du village de PAT	Culture, sports, loisirs et	Loisirs et culture - Dir.,	1 653,55
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1673290	2024-09-06	BERNATCHEZ, MAIKA	Contrat _Publicité vague estivale 2024 _ Programmation culturelle radio numérique - En remplacement du BC1660822	Direction - Rivière-des-P	Autres - Activités récré	65,62
COMPUGEN INC.	1677582	2024-09-17	BERNATCHEZ, MAIKA	Achat de 2 ordinateur Dell Latitude 5450 pour les Communications. Article n° DLL-545016GB-B102-VDM. Devis 573253.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	2 015,76
CONSTRUCTION VERT DURE INC.	1676440	2024-09-10	HEBERT, MARTINE	GDD1249366029 - CA24 3009 0244 - Contrat GAG pour la plantation d'arbres en multicellules pour l'aménagement de microforêts au parc Pasquale-Gattuso. PARC24-16	Direction - Rivière-des-P	Planification et gestion	65 000,00
CONSTRUCTION VERT DURE INC.	1676440	2024-09-10	HEBERT, MARTINE	GDD1249366029 - CA24 3009 0244 - Contrat GAG pour la plantation d'arbres en multicellules pour l'aménagement de microforêts au parc Pasquale-Gattuso. PARC24-16	Direction - Rivière-des-P	Horticulture et arboric	4 283,89
D.S REFRIGERATION	1632671	2024-09-19	LAURIN, MELANIE	Contrat de service de visite quotidienne au Centre sportif St-Jean-Vianney : surveillance MMF du système de réfrigération à l'ammoniac	Travaux publics	Exploitation des centr	9 348,09
DEMENAGEMENT CARGO TRANSPORT INC.	1679432	2024-09-27	JACOB, JULIE	Enlèvement d'un piano public arrivé en fin de vie situé à la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles le 30 septembre à 8 h 30.	Culture, sports, loisirs et	Musées et centres d'ex	419,95
DENIS NADEAU	1675575	2024-09-04	CARRIERE-HUBERT, JOELLE	Services d'arbitrage - annulation de l'audition prévue le 09-09-2024) Griefs 22-0925 et 22-0931 N/D 43-2343-B.	Services administratifs et	Gestion du personnel	997,38
DUBOIS AGRINOVATION INC.	1678088	2024-09-19	PAQUET, FRANCOIS	Membrane géotextile gris TX-70 1,75m x 150m - tel que soumission 84846	Travaux publics	Entretien et aménag. d	686,56
ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES	1676549	2024-09-10	JACOB, JULIE	Convention de services pour tenir un kiosque samedi 07 septembre 2024 lors activité 4à6 à la plage de l'est (16240, rue bureau, PAT)	Culture, sports, loisirs et	Centres communautai	200,00
EMRN 2008	1679279	2024-09-26	ST-PIERRE, KARYNE	Achats d'électrodes et d'épipens pour la CLSDS selon la soumission # 41411	Culture, sports, loisirs et	Loisirs et culture - Dir.,	1 105,35
ENSEIGNES CMD INC.	1679576	2024-09-30	RIVARD, THOMAS	Démantèlement de 2 colonnes Astral (rue Sherbrooke Est et Maurice-Duplessis) Code P22858. Tel que soumission 2091158.	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	1 835,18
ENSEIGNES DUMAS	1678380	2024-09-20	BERNATCHEZ, MAIKA	Plaque Tomy-Richard Leboeuf-McGregor avec logo. Devis n° 109122.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	776,91
ENVIROSERVICES INC	1673612	2024-09-19	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert 2024 pour le service de prélèvement d'échantillonnage des sols, analyses chimiques et rapports d'analyse / Entente 1658427 - Suite du BC1636289	Travaux publics	Réseau de distribution	14 174,74

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions
Septembre 2024

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	$ engagé
EQUIPE R.D.P.	1679280	2024-09-26	COTE, PIERRE-MAXIME	Pour Magie d'automne le 26 octobre 2024Montage, logistique, surveillance : 8h à 11h et de 15h30 à 18h30. Embauche de 4 personnes (25$ X 6 h X 4 personnes) selon la soumission du 30-08-2024	Culture, sports, loisirs et	Act. récréatives - Souti	690,00
FAHEY ET ASSOCIES INC.	1676624	2024-09-10	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	Services professionnels pour la conception de rendus 3D des futurs aménagements du parc Jean-Jacques Rousseau/Des Botanistes PARC.SP24-13 - voir soumission FP24215-REV01	Direction - Rivière-des-P	Entretien et aménag. c	8 913,44
FERME CORMIER INC.	1676756	2024-09-11	COTE, PIERRE-MAXIME	Citrouilles de tailles variées pour l'événement Magie d'automne incluant la livraison le 25 octobre au 12090 rue Notre-Dame est, pointe-aux-trembles	Culture, sports, loisirs et	Act. récréatives - Souti	524,94
FONDATION PLAMONDON	1670868	2024-09-04	LAUZON, MARIE-CLAUDE	Convention exposition pour Fou d'forêt du 14 sept 2024 au 05 janvier 2025 à la Maison de la culture de PAT - Salle Maurice-Domingue	Culture, sports, loisirs et	Centres communautai	8 044,80
GARDE COTIERE AUXILIAIRE CANADIENNE, UNITE-6	1675814	2024-09-05	FLEURANT, DALILA	GDD 1249907008 - CA24 3009 0250 - Octroyer une contribution financière pour soutenir leurs opérations de sécurité maritime sur le fleuve Saint-Laurent en 2024.	Élus locaux	Conseil et soutien aux	2 000,00
GAZON NEIGE JESMAR LEFRANCOIS INC.	1676291	2024-09-09	PETIT, GENEVIEVE	Travaux effectués au complet St-Jean Vianney du 23 avril au 11 juillet 2024 selon la facture 00342	Culture, sports, loisirs et	Exploitation des centr	3 039,39
GROUPE RICHER INC.	1676253	2024-09-09	RIVARD, THOMAS	Achat d'un Semi-Remorque Paillis de Jeu selon la soumission du 06 août 2024	Travaux publics	Entretien et aménag. c	9 448,86
GROUPE TRIUM INC.	1677999	2024-09-18	BERNATCHEZ, MAIKA	Achat de 40 t-shirt unisexe pour les Communications. Soumission SO-313145.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	579,54
GROUPE TRIUM INC.	1679521	2024-09-27	PETIT, GENEVIEVE	Achats de polo et de manteau d'hiver pour l'arrondissement RDP-PAT, avec la Broderie comme dernière commande (SO-280283)	Culture, sports, loisirs et	Gestion install. - Aréna	2 405,77
HML CONTROLE INC.	1636085	2024-09-19	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert 2024 pour entretien du VCR et de la climatisation au complexe St-Jean Vianney.	Travaux publics	Exploitation des centr	10 498,74
HUMANCE INC.	1678083	2024-09-19	GAGNON, VALERIE	Formation Élan en gestion pour Claudia Coulombe - direction d'arrondissement.	Direction - Rivière-des-P	Administration, financ	913,39
HUMANCE INC.	1678087	2024-09-19	DESLONGCHAMPS, STEPHANI	Formations Élan en gestion et Au-delà des tactiques - DTET.	Développement du territ	Amén., urb. et dével. -	3,15
HUMANCE INC.	1678127	2024-09-19	LAUZON, MARIE-CLAUDE	Formations Proximité en action et Élan de gestion - DCSLDS.	Culture, sports, loisirs et	Loisirs et culture - Dir.,	3,15
HUMANCE INC.	1678150	2024-09-19	RIVARD, THOMAS	Formation Leaders Au-delà des tactiques pour Frédéric Blais. - Arr. RDP-PAT Direction TP	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	1 627,31
IMPACT CANOPIES CANADA INC.	1676661	2024-09-11	COTE, PIERRE-MAXIME	Achat de matériels selon la soumission AAAQ8070 pour la direction CSLDS	Culture, sports, loisirs et	Loisirs et culture - Dir.,	161,56
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1675586	2024-09-04	GAGNON, VALERIE	Impression du 2e bulletin d'arrondissement. Soumission 124764.A.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	12 202,70
INSTALLATIONS TECHNI-PRO-VAC	1679200	2024-09-26	PAQUET, FRANCOIS	Réparation du dépoussiéreur atelier des menuisiers selon la soumission #180724-2 pour l'arrondissement RDP-PAT	Travaux publics	Entretien et aménag. c	4 404,23

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions
Septembre 2024

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	$ engagé
INSTITUT QUEBECOIS DE LA SECURITE DANS LES AIRES DE JEU (IQSAJ)	1679282	2024-09-26	RIVARD, THOMAS	Cours Entretien et inspection aires de jeux pour : CHARLES-ANTOINE JACQUES le 30 octobre 2024 avril (8 h 30 à 15 h 30)	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	262,47
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1666794	2024-09-27	YANNAKIS, MICHEL	Achat de mèche taraudeuse pour l'aqueduc.	Travaux publics	Réseau de distribution	1 262,50
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1676533	2024-09-10	PAQUET, FRANCOIS	Achat d'un enfonce pieux Multi Pro pour les parcs - voir soumission 50166917-00	Travaux publics	Entretien et aménag. d	5 489,26
J.A. LARUE INC	1673299	2024-09-20	DUCASSE, JULIE	Achat de boulon sécurité pour l'équipe de la voirie - voir soumission D000016270	Travaux publics	Transport - Surveillanc	33,07
JMT EQUIPEMENT DE SECURITE	1636217	2024-09-16	YANNAKIS, MICHEL	Bon de commande ouvert 2024 pour l'achat de vêtements de travail - Division de l'aqueduc	Travaux publics	Réseau de distribution	1 049,87
JULIA MARTINEZ TURGEON	1678025	2024-09-18	ST-PIERRE, KARYNE	Série de 3 ateliers de médiation culturelle avec préparation, encontre, correction, documentation, montage et matériaux. Facture 24010	Direction - Rivière-des-P	Autres - activités cultu	2 679,40
JULIA MARTINEZ TURGEON	1678284	2024-09-20	JACOB, JULIE	Concevoir, réaliser, fournir le matériel et animer trois (3) ateliers de médiation culturelle auprès d'une classe d'arts plastiques de Jean-Groux (dates : 18 septembre, 26 septembre et 2 octobre 2024, durée de 60 minutes chacun).	Culture, sports, loisirs et	Centres communautai	1 044,00
KIMIK'O INC.	1632764	2024-09-19	RIVARD, THOMAS	Contrat de services 2024 pour le traitement chimique du condenseur évaporatif de la réfrigération (incluant la fourniture des produits chimiques et les analyses de légionelose) selon la soumission du 08 novembre 2023	Travaux publics	Exploitation des centr	5 146,63
LA CIE REPENTIGNY ELECTRIQUE INC.	1678156	2024-09-19	RIVARD, THOMAS	Travaux de relampage complet des gymnases double + appel de service mineurs au CSJV. Factures 043620, 043621, 043622 et 043623.	Travaux publics	Exploitation des centr	5 834,08
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1640708	2024-09-06	FLEURANT, DALILA	Location véhicule utilitaire sport (VUS) 4 cylindres pour l'année 2024 pour la voirie	Travaux publics	Entretien et réfection	12 665,69
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1679494	2024-09-27	PAQUET, FRANCOIS	Location de 2 camionnettes classe 127B 4x4 cabine allongée avec gyrophare et ensemble de remorquage. Pour la période du 15 octobre au 15 novembre 2024 (1 mois).	Travaux publics	Planification et gestion	3 548,58
LABRE ET ASSOCIES, ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1677875	2024-09-18	CASTONGUAY, LUC	Morcellement d'une terre - 2 parcelles de terrain non cadastrées adjacentes au lot 1 503 878. Offre de service OS2024-110-1.	Développement du territ	Administration, financ	11 371,20
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1678471	2024-09-23	RIVARD, THOMAS	Transport de mobilier le 24 septembre 2024 - du 303, rue Notre-Dame Est au Clos PAT 3535, 36e Avenue. Tel que soumission 210.	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	918,64
LAFARGE CANADA INC	1678080	2024-09-19	PAQUET, FRANCOIS	Achat de tonnes de poussière de pierre (cribblure) pour l'équipe des parcs.	Travaux publics	Horticulture et arboric	453,01
LAGUEUX + L'ECUYER : ART, JEU, MEDIAS, S.E.N.C.	1679326	2024-09-26	JACOB, JULIE	Convention de services professionnels - Concevoir, réaliser et animer trois ateliers de médiation culturelle :Auprès une classe d'arts plastiques de Jean-Groux (dates: 18 sept., 26 sept. et 2 oct. 2024, durée de 60 minutes ch	Culture, sports, loisirs et	Centres communautai	853,55

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions
Septembre 2024

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	$ engagé
LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.	1644717	2024-09-19	CASTONGUAY, LUC	PARC24-03_ESPAT travaux d'amélioration du terrain de l'école secondaire de PAT et du parc Beausoleil.	Direction - Rivière-des-P	Entretien et aménag. d	66,28
LES ENTREPRISES JEAN HALLE INC.	1677954	2024-09-18	DUCASSE, JULIE	Location d'un camion cube pour Frédéric Blais.	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	682,42
LES ENTREPRISES ROLAND DOYON INC - CANADIAN TIRE	1636186	2024-09-12	DUCASSE, JULIE	Bon de commande ouvert 2024 pour l'achat de divers items pour la division de la voirie	Travaux publics	Transport - Surveillanc	2 660,55
LES ENTREPRISES ROLAND DOYON INC - CANADIAN TIRE	1637647	2024-09-16	YANNAKIS, MICHEL	Bon de commande ouvert 2024 pour l'achat de divers items pour la division de l'Aqueduc	Travaux publics	Réseau de distribution	2 015,77
LES ENTREPRISES ROLAND DOYON INC - CANADIAN TIRE	1639713	2024-09-06	PAQUET, FRANCOIS	Bon de commande ouvert 2024 - pour l'achat d'articles divers - PARCS.	Travaux publics	Entretien et aménag. d	1 049,87
LES EQUIPEMENTS TECHNO-FOR INC.	1679010	2024-09-25	MORIN, ISABELLE	Achat de ruban balisage pour la foresterie urbaine selon la soumission #1977	Développement du territ	Horticulture et arboric	50,92
LES INDUSTRIES MC ASPHALT LTEE	1640588	2024-09-23	BLAIS, FREDERIC	Bon de commande ouvert 2024 pour l'achat de colasse d'été et d'hiver	Travaux publics	Entretien et réfection d	2 099,75
LES SOLS CHAMPLAIN INC.	1679568	2024-09-30	PAQUET, FRANCOIS	Mélange à baseball rouge avec argile (ferme) 20 series standard - code 06-02. Pour ESPAT et Clémentine de la Rousselière.	Travaux publics	Entretien et aménag. d	5 067,75
LES SURFACES SECURITAIRES CARPELL INC.	1677580	2024-09-17	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	Réparation de surfaces supplémentaires en caoutchouc de l'aire de jeux inclusive au parc Saint-Joseph.	Développement du territ	Entretien et aménag. d	5 774,31
LIGNES-FIT INC.	1652889	2024-09-16	RIVARD, THOMAS	Travaux de marquage intérieur et extérieur au clos de RDP / Tel que soumission 10616	Travaux publics	Admin. générale - Autr	367,46
LOISELLE INC.	1636283	2024-09-16	FLEURANT, DALILA	Bon de commande ouvert 2024 pour l'élimination et le traitement des sols contaminés et des matières résiduelles - Arrondissement RDP/PAT - Entente 1593448	Travaux publics	Réseau de distribution	24 276,26
LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT	1676086	2024-09-06	FLEURANT, DALILA	CA24 3009 0245 - 1248559006 Octroi d'un contrat GAG pour serv. d'accueil, surveillance et gestion de l'occupation des locaux au centre comm. Mainbourg et des gymnases à l'école secondaire Daniel-Johnson.1er sept 2024 au 31 août 2025.	Culture, sports, loisirs et	Exploitation des centr	28 373,40
MAGASINS BEST BUY LTEE	1676750	2024-09-11	COTE, PIERRE-MAXIME	Achat de Canon toner selon la soumission # 929764 pour le centre communautaire de RDP	Culture, sports, loisirs et	Act. récréatives - Souti	603,63
MARCHE PUBLIC DE POINTE-AUX-TREMBLES	1676114	2024-09-06	BERNATCHEZ, MAIKA	150 Mocktail Collins fraise-goyave ou limonade fleur d'oranger (petit format - 4$/ch) - Journée Découvertes.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	692,92
MARTINE SIMARD DANSE	1676745	2024-09-23	COTE, PIERRE-MAXIME	Présentation MSD : Magie d'automne présentation 26 octobre 2024 selon la soumission # 0-19 version corrigée	Culture, sports, loisirs et	Exploitation des parcs	685,57
MICHAEL JR MICHEL	1679426	2024-09-27	COTE, PIERRE-MAXIME	Animation musicale : Magie d'automne le samedi 26 octobre 2024 selon les devis # 0000076 et #0000077	Culture, sports, loisirs et	Act. récréatives - Souti	2 875,00
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1653015	2024-09-16	BLAIS, FREDERIC	Bon de commande ouvert 2024 - ''Recouvrement journalier'' pour l'équipe de l'aqueduc - projet 0023650	Travaux publics	Réseau de distribution	5 000,00
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	1675993	2024-09-06	MORIN, ISABELLE	Incidences GDD1239366027 - Traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux du parc Saint-Joseph.	Direction - Rivière-des-P	Entretien et aménag. d	700,00

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions
Septembre 2024

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	$ engagé
MINISTRE DES FINANCES	1677866	2024-09-18	FLEURANT, DALILA	CA24 3009 0247 - 1249366024 - Acquisition d'un terrain appartenant au domaine hydrique de l'État - lot 6 598 744 du cadastre du Québec situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, en berge du parc Clémentine-De La Rousselière - Arr RDP-PAT.	Développement du territ	Administration, financ	1 202,08
MOCA PHOTO	1635492	2024-09-20	BERNATCHEZ, MAIKA	Services pour la prise de photos lors de l'événements BC ouvert pour l'année 2024.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	3 149,62
MORENO MARKETING	1675204	2024-09-17	BERNATCHEZ, MAIKA	Graphisme Journée Découvertes - MAJ de la carte du site et de la carte du rallye. Devis MM-289.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	45,00
MULTI PSI INC.	1678372	2024-09-20	PAQUET, FRANCOIS	Achat d'un nettoyer de surface modèle ANT4C produit 11105. Tel que soumission SWO-6941.	Travaux publics	Entretien et aménag. d	2 758,06
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1633317	2024-09-18	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert 2024 pour l'achat d'équipements pour les élagueurs	Travaux publics	Horticulture et arboric	2 099,75
ORGANISATION BLEUE	1678730	2024-09-24	JACOB, JULIE	Convention de services professionnels pour la préparation et la présence lors du nettoyage des berges le samedi 07 septembre 2024	Culture, sports, loisirs et	Centres communautai	2 172,53
OYEZ OYEZ PRODUCTIONS INC.	1679407	2024-09-27	JACOB, JULIE	Convention de services professionnels pour fournir un crieur public lors de Magie d'automne le samedi 26 octobre 2024 de 11 h à 15 h	Culture, sports, loisirs et	Centres communautai	577,43
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1633285	2024-09-10	PAQUET, FRANCOIS	Bon de commande ouvert 2024 pour les services de Huissiers / Division des Parcs client 4526	Travaux publics	Entretien et aménag. d	493,44
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1633285	2024-09-04	PAQUET, FRANCOIS	Bon de commande ouvert 2024 pour les services de Huissiers / Division des Parcs client 4526	Travaux publics	Entretien et aménag. d	262,47
PARALLELE 54 EXPERT-CONSEIL INC.	1676529	2024-09-10	HEBERT, MARTINE	GDD1234642001 - CA23 3010 0331 - Contrat pour le carottage, la préparation des relevés, des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour les PCPR et PRR2025 - ING.SP24-13	Direction - Rivière-des-P	Construction d'infrastr	105 722,41
PAROISSE SAINT-ENFANT-JESUS	1678135	2024-09-19	LAUZON, MARIE-CLAUDE	Location du sous-sol d'église St-Marcel pour les activités du Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus - session hiver-printemps 2024 - 1er janvier au 29 avril - voir facture PSEJ-2401	Culture, sports, loisirs et	Act. récréatives - Souti	5 900,00
PATRICK MORIN INC.	1633397	2024-09-18	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert 2024 pour l'achat d'outils divers et d'items de quincaillerie.	Travaux publics	Entretien et aménag. d	3 149,62
PATRICK MORIN INC.	1633982	2024-09-16	YANNAKIS, MICHEL	Bon de commande ouvert 2024 pour l'achat d'outils divers et items de quincaillerie - Division de l'Aqueduc- Arrondissement RDP/PAT - Client # 2581170	Travaux publics	Réseau de distribution	2 099,75
PATRICK MORIN INC.	1633991	2024-09-16	BLAIS, FREDERIC	Bon de commande ouvert 2024 pour l'achat d'outils divers et items de quincaillerie - Division de la voirie- Arrondissement RDP/PAT - Client 2581170	Travaux publics	Transport - Surveillanc	1 049,87
PCG CARMON	1678678	2024-09-24	GAGNON, MANUEL	Évaluation de la valeur marchande d'un site - Rapport d'évaluation abrégé pour le cadastre:Lots 6 623 353 et 6 623 354 - 12455, rue Sherbrooke Est.	Développement du territ	Émission des permis et	939,64

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions
Septembre 2024

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	$ engagé
PEINTURES M.F. INC.	1679330	2024-09-26	DUCASSE, JULIE	Achat de peinture beige extérieur pour métal selon la soumission # 998	Travaux publics	Nettoyage et balayage	107,95
PEINTURES M.F. INC.	1679333	2024-09-26	DUCASSE, JULIE	Achat de peinture à plancher latex et peinture à métal noir extérieur selon la soumission # 1021	Travaux publics	Nettoyage et balayage	792,92
PEPINIERE JARDIN 2000 INC.	1676426	2024-09-10	HEBERT, MARTINE	GDD1249366031 - CA24 3009 0242 - Contrat pour des travaux d'aménagement au parc Jean-Jacques Rousseau. PARC24-06	Direction - Rivière-des-P	Entretien et aménag. d	52 285,35
PEPINIERE JARDIN 2000 INC.	1679602	2024-09-30	CASTONGUAY, LUC	Renaturalisation du parc St-Valérien. PARC24-37.	Direction - Rivière-des-P	Horticulture et arboric	19 527,67
PG SOLUTIONS INC.	1679456	2024-09-27	ARAJ, JOSEPH	Renouvellement 2025 - Contrat d'entretien et soutien annuel (CESA) - du 1er janvier au 31 décembre 2025. Tel que devis du 31 août 2024.	Services administratifs et	Greffe	1 771,14
PLOMBERIE CHAUFFAGE MAXIME CROTEAU INC.	1679475	2024-09-27	RIVARD, THOMAS	Fermeture des jeux d'eau, fontaines à boire, jardins communautaires et jauge.	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	22 047,37
PLOMBERIE MIRAGE INC	1676148	2024-09-06	CASTONGUAY, LUC	Remplacement des branchements d'égouts privés pluvial et sanitaire sur leurs portions situées entre la limite de propriété et les égouts publics respectifs, incluant le trottoir et l'emprise. Règlement. 20-030 - 1030, 32e Avenue PAT.	Développement du territ	Réseaux d'égout	12 283,54
POISSANT EXCAVATION INC.	1676619	2024-09-10	LESSNICK, YANN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public du branchement d'égout privé en application du règlement 20-030 pour le 11 629, rue Victoria. - voir soumission du 9 août	Développement du territ	Réseaux d'égout	7 821,57
PRODUCTIONS NANTEL INC.	1678057	2024-09-19	BERNATCHEZ, MAIKA	Montage vidéos en lien avec le 350e de PAT. Soumission S2425-004.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	917,59
QUINCAILLERIE LATENDRESSE	1676686	2024-09-11	COTE, PIERRE-MAXIME	Achat d'un BENCHMARK Bloc-pile 60 V au lithium-ion de 4,0 Ah pour la direction CSLDS	Culture, sports, loisirs et	Loisirs et culture - Dir.,	188,97
REPARALIFT EXPRESS	1643802	2024-09-06	JACOB, JULIE	Test CSA selon l'estimé 2024-HB-6847 pour la maison de la culture de PAT	Culture, sports, loisirs et	Centres communautai	724,41
REPARALIFT EXPRESS	1675099	2024-09-09	JACOB, JULIE	Installer alarme et strobe selon l'estimation #5341 pour la maison de la culture de PAT	Culture, sports, loisirs et	Centres communautai	297,59

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions
Septembre 2024

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	$ engagé
ROGER DESAUTELS ET FILS (1993) LTEE	1676620	2024-09-10	BERNATCHEZ, MAIKA	Impression de panneaux coroplasts et carte pour la journée découverte 2024. voir soumission du 30 août	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	950,14
RONA INC	1634559	2024-09-12	DUCASSE, JULIE	Bon de commande ouvert 2024 pour l'achat de divers items de quincaillerie. - Client 248838	Travaux publics	Transport - Surveillanc	1 049,87
S. GRAPHIQUE INC.	1677268	2024-09-13	BERNATCHEZ, MAIKA	Production d'un panneau d'Alupanel 3mm fini aluminium brossé au format 8'' x 10'' avec coins rond - voir soumission 17133	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	119,69
S. GRAPHIQUE INC.	1679497	2024-09-27	BERNATCHEZ, MAIKA	Production d'une affiche pour le terrain de baseball au parc Clémentine-De La Rousselière. Devis n° 17161.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	119,69
SERRURIER L'ELITE INC.	1319139	2024-09-16	FLEURANT, DALILA	Bon de commande ouvert 2019 pour la fabrication de clés / division des Parcs	Travaux publics	Entretien et aménag. c	2 511,72
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1678148	2024-09-19	RIVARD, THOMAS	Vérification des panneaux et ajustements divers pour le chalet de parc Armand-Bombardier. Facture 1134026583193	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	2 094,50
SOCIETE RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES	1678323	2024-09-20	GAGNON, VALERIE	Service de traiteur pour le déjeuner Centraide du 17 septembre 2024.	Direction - Rivière-des-P	Administration, financ	1 316,44
SOCIETE RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES	1678581	2024-09-23	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	Service de traiteur le 12 septembre 2024 - Comité mobilité. 20 cafés, plateau viennoiseries et transport.	Développement du territ	Transport - Soutien tec	88,14
SPQ - SOUDURE PLASTIQUE QUEBEC	1679474	2024-09-27	PAQUET, FRANCOIS	Réparation d'une glissade au parc du Colombier.	Travaux publics	Entretien et aménag. c	713,91
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1678680	2024-09-24	RIVARD, THOMAS	Pièces de puisards et regards - Soumission SC-93061.	Travaux publics	Réseaux d'égout	21 113,11
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1678725	2024-09-24	YANNAKIS, MICHEL	Achat de pièces anti-refoulement selon la soumission SC-92837 pour l'arrondissement RDP-PAT	Travaux publics	Réseau de distribution	2 076,34
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1673453	2024-09-11	JACOB, JULIE	Location d'une génératrice 25 KVA 115v-208v du vendredi 13 au samedi 14 septembre 2024 pour le parc Saint-Jean-Baptiste à PAT selon la soumission 77310815	Culture, sports, loisirs et	Centres communautai	2 501,27
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1676288	2024-09-09	PETIT, GENEVIEVE	Achat de produits ménagers pour le complexe St-Jean Vianney	Culture, sports, loisirs et	Exploitation des centr	898,17
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1676288	2024-09-19	PETIT, GENEVIEVE	Achat de produits ménagers pour le complexe St-Jean Vianney	Culture, sports, loisirs et	Exploitation des centr	32,69
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1676523	2024-09-10	DUCASSE, JULIE	Nettoyants, sacs à ordure et chiffons pour la voirie	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	576,61
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1676712	2024-09-11	PETIT, GENEVIEVE	Achat de produits d'entretien pour l'aréna Rodrigue-Gilbert	Culture, sports, loisirs et	Gestion install. - Aréna	2 850,88
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1676712	2024-09-27	PETIT, GENEVIEVE	Achat de produits d'entretien pour l'aréna Rodrigue-Gilbert	Culture, sports, loisirs et	Gestion install. - Aréna	313,16
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1676712	2024-09-12	PETIT, GENEVIEVE	Achat de produits d'entretien pour l'aréna Rodrigue-Gilbert	Culture, sports, loisirs et	Gestion install. - Aréna	154,75

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions
Septembre 2024

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	$ engagé
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1677253	2024-09-13	PAQUET, FRANCOIS	Achat de détergent et distributeur de papier hygiénique pour le Clos RDP.	Travaux publics	Entretien et aménag. d	345,03
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1678752	2024-09-27	PETIT, GENEVIEVE	Achats de produits d'entretien pour l'aréna René-Masson	Culture, sports, loisirs et	Gestion install. - Aréna	3 593,09
SYSTEMES DE CONTROLE ACTIF SOFT DB INC.	1677261	2024-09-13	CASTONGUAY, LUC	Réalisation d'une étude de réduction de bruit routier entre la 40e et la 41e Avenue des deux côtés du boulevard Métropolitain - voir soumission CNS-24-08-19-ML-rev01	Développement du territ	Transport - Soutien tec	10 135,49
TABLE DE CONCERTATION DES AINES DE MONTREAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES	1676951	2024-09-12	FLEURANT, DALILA	GDD 1249907008 - CA24 3009 0250 - Octroyer une commandite pour l'organisation de la 19e édition du Bal des Aînés qui s'effectue cette année sous le thème « À l'Italienne » le dimanche le 6 octobre 2024.	Élus locaux	Conseil et soutien aux	500,00
TAZ CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE	1679039	2024-09-25	COTE, PIERRE-MAXIME	Service clé en main le samedi 26 octobre 2024/ Présence de l'équipe du TAZ de 11h à 16 h selon la Soumission SCT-20241026	Culture, sports, loisirs et	Exploitation des parcs	1 538,28
TECHNICIEN DE GLACE INC	1676150	2024-09-06	PETIT, GENEVIEVE	Peinture et blanchissage de la dalle + 1 couche d'eau pou sceller le blanc et peinture et lignage d'hockey et une couche d'eau et installation de logos à l'aréna Rodrigue-Gilbert selon la soumission du 21 août 2024	Culture, sports, loisirs et	Gestion install. - Aréna	4 068,26
TELTECH SIGNALISATION INC.	1676601	2024-09-10	RIVARD, THOMAS	Location de panneaux de signalisation à l'aréna René-Masson - voir préfacture DPM-2409	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	2 070,36
TENAQUIP LIMITED	1676135	2024-09-06	PETIT, GENEVIEVE	Achat d'un Aspirateur Poly portatif Sec/humide 16 GAL pour le complexe St-Jean Vianney Selon la soumission #16277879-00	Culture, sports, loisirs et	Exploitation des centr	330,71
TENAQUIP LIMITED	1676526	2024-09-10	DUCASSE, JULIE	Nettoyeur pour soulier et botte pour la voirie - voir soumission 16292361-00	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	73,52
TENAQUIP LIMITED	1677186	2024-09-13	RIVARD, THOMAS	Achat de gant grandeur 11 pour l'équipe de la voirie - voir soumission 16304571-00	Travaux publics	Transport - Dir. et adm	296,06
TENAQUIP LIMITED	1678097	2024-09-19	PAQUET, FRANCOIS	Crochets mousquetons Zing 5/16'' CAP 500 lbs - voir soumission 1630861200	Travaux publics	Horticulture et arboric	335,96
TENAQUIP LIMITED	1678132	2024-09-19	PETIT, GENEVIEVE	Table pliante rectangulaire en polyéthylène blanche pour Pavillon Clémentine-de-la-Rousselière - voir soumission 1630854200	Culture, sports, loisirs et	Act. récréatives - Souti	289,77
TRANSPORT ET ACCORD	1679434	2024-09-27	JACOB, JULIE	Transport d'un piano le mercredi 2 octobre en avant-midi en partance de la place Paul-Déjean (RDP) vers l'entrepôt situé au 3655 boul. St-Jean-Baptiste (Pointe-aux-Trembles). Selon l'estimation #1195	Culture, sports, loisirs et	Musées et centres d'ex	293,96
UNIDE GRAPHIQUE ENR.	1660345	2024-09-04	BERNATCHEZ, MAIKA	Soumission 240517-1555 _ Afficher seulement pour support one.1 _Projet Impression numérique 4 couleurs process resto bleed_Bannière polyester sand et installation sur support.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	26,25
ZERO UN ZERO INC.	1645054	2024-09-17	BERNATCHEZ, MAIKA	Offre de services : Projet stratégie de placement média _ Vague Estivale	Direction - Rivière-des-P	Autres - Activités récré	3 224,61
ZERO UN ZERO INC.	1678675	2024-09-24	BERNATCHEZ, MAIKA	Publicité promotion programmation culturelle Automne 2024. Tel que l'offre de services du 20 septembre 2024.	Direction - Rivière-des-P	Rel. avec les citoyens e	1 837,28

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions sans bon de commande
Septembre 2024

Fournisseur	No facture	Date comptable	Facture créée par	Description facture	Direction	Activité	Montant répartition
Totaux							**25 721,58**
9427-6490 Quebec Inc. (642422)	1104	26-août-2024	Harvey, Hugues	Camion 100 garde-boue endommagé rf commande 1656984	Travaux publics (B42G62)	07161 - Planification et gestion des parcs et espaces verts	889,50
Alix, Marc-Antoine (221454)	rembempl240907b	12-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de réunion Journée d'accueil du personnel des arénas de la section sports et loisirs : collations et café en plus du dîner pizza	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07103 - Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	509,33
Alliance Quebecoise Du Loisir Public (185828)	5469	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Inscription à la CALM 2 au 4 octobre 2024 - facture nos 5469 Pierre-Maxime Côté	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	619,43
Alliance Quebecoise Du Loisir Public (185828)	aqlp5011	24-sept-2024	Harvey, Hugues	Événement AQLM - ARAQ Hotel Bonaventure Montréal, Rue De la Gauchetière Ouest, Montreal, QC, Canada Du mercredi 2 octobre au vendredi 4 octobre 2024 à 23 h 59 Forfait COMPLET	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07103 - Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	514,44
Animation Richard Lacroix (139905)	cs240824	26-août-2024	Mousseau, Tania	Convention de spectacle : technologie à travers le temps présenté le 24 août 2024 à la place du Village de PAT d'une durée de 4h.	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	3 517,08
Arbouche, Malik (519124)	deplempl240831	09-sept-2024	Laliberte, Sophie	Déplacements ponctuels KM Août 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	119,44
Atallah, Elias (518373)	deplempl240923	25-sept-2024	Harvey, Hugues	Navette fluviale Brennan	Développement du territoire et études techniques	06101 - Aménag. du territoire, réglementation et zonage	11,05
Beauchamp, Nancy (405582)	deplempl240913	17-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements aout 2024	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	01801 - Rel. avec les citoyens et communications	42,96
Beauchamp, Nancy (405582)	rembempl240913	16-sept-2024	Harvey, Hugues	Costco collation taxable	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	01801 - Rel. avec les citoyens et communications	114,25
Beaudoin, Sylvain (619747)	deplempl240904	10-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements aout 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07103 - Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	237,96
Beland, Veronique (504296)	deplempl240830	04-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de déplacements pour le mois de août 2024	Travaux publics (B42G62)	03001 - Transport - Dir. et admin. - À répartir	29,76
Berceurs Du Temps (432055)	cp240831	03-sept-2024	Patenaude, France	GDD 1230217011_CA24-3002-0029_Présentation du spectacle Bercer le temps à la place Éphémère du Sanctuaire du Sacré-Coeur le 31 août 2024	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	06101 - Aménag. du territoire, réglementation et zonage	1 889,77

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions sans bon de commande
Septembre 2024

Fournisseur	No facture	Date comptable	Facture créée par	Description facture	Direction	Activité	Montant répartition
Bernatchez, Maika (528998)	deplempl240919	23-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements aout 2024	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	01801 - Rel. avec les citoyens et communications	17,16
Blais, Felix (699468)	deplempl240827	30-août-2024	Harvey, Hugues	Remboursement de frais de déplacement pour août 2024	Développement du territoire et études techniques	07161 - Planification et gestion des parcs et espaces verts	15,66
Blais, Frederic (530745)	deplempl240903	06-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de déplacement aout 2024	Travaux publics (B42G62)	03005 - Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	294,82
Boisvert, Julie (146235)	deplempl20240822	26-août-2024	Harvey, Hugues	REMBOURSEMENT KILOMÉTRAGE POUR LE MOIS DE JUIL-24	Services administratifs et greffe (B42G56)	01401 - Greffe	7,49
Bruno, Stanley (646789)	deplempl240904	06-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de déplacement aout 2024	Développement du territoire et études techniques	07161 - Planification et gestion des parcs et espaces verts	42,22
Carrier, Tommy (405760)	deplempl240831	24-sept-2024	Laliberte, Sophie	Déplacements ponctuel KM mois d'Août 2024	Développement du territoire et études techniques	03003 - Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	103,17
Carriere-Hubert, Joelle (398599)	deplempl240919	25-sept-2024	Harvey, Hugues	Stationnement cohorte humance	Services administratifs et greffe (B42G56)	01601 - Gestion du personnel	31,53
Castor Et Pollux, Paysage Et Design Urbain Inc. (665637)	2312rivosmurale	30-août-2024	Harvey, Hugues	Projet de la Place éphémère du Sanctuaire CA24 3002 0029 - GDD 1230217011	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	06101 - Aménag. du territoire, réglementation et zonage	314,96
Charland, Lisa (724505)	deplempl240904	17-sept-2024	Laliberte, Sophie	Déplacements ponctuels KM Juillet et Août 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	29,96
Christophe Scott (724419)	cs240922	24-sept-2024	Laliberte, Sophie	Contrat d'artiste: Spectacle: Poèmes au pied de l'arbre le 22 Septembre 2024 à la Maison Pierre-Chartrand de PAT	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	994,00
Cloutier, Julie (583632)	rembempl240912	25-sept-2024	Harvey, Hugues	Canadian Tire : ballon de plage, batterie, chocolat	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07103 - Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	62,50
Coop De L'Est Taxi (30718)	11001	09-sept-2024	Laliberte, Sophie	Déplacements en Taxi le 4 juin 2024 pour Anouck Vigneau	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07231 - Bibliothèques	52,04

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions sans bon de commande
Septembre 2024

Fournisseur	No facture	Date comptable	Facture créée par	Description facture	Direction	Activité	Montant répartition
Cooperative De Solidarite Polliflora (660214)	2024255	09-sept-2024	Laliberte, Sophie	Pots en verre de 310g	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	17,20
Crevier, Julie (609670)	deplemp240919	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Km aout 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	33,51
Crevier, Julie (609670)	rembempl240826	30-août-2024	Harvey, Hugues	Cable usb et chargeur mural	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	39,12
Crevier, Julie (609670)	deplempl240724	28-août-2024	Harvey, Hugues	Remboursement de frais de kilométrage pour le mois de juillet 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	47,19
Cruz Batres, Bryan (724194)	deplempl240829	11-sept-2024	Laliberte, Sophie	Déplacements ponctuels KM Aout 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07103 - Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	57,47
De Lafontaine, Elyse (699693)	rembempl240923	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Sacs de glace pour le spectacle POUR UNE HISTOIRE D'UN SOIR	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	23,94
De Lafontaine, Elyse (699693)	deplempl240905	10-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements pour achats, livraisons et ateliers	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	17,43
De Lafontaine, Elyse (699693)	deplempl240905b	10-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements pour aout 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	59,31
De Lafontaine, Elyse (699693)	rembempl240826	30-août-2024	Harvey, Hugues	Achat de lunchs pour les artistes, spectacle du 21 août - Buzz Cuivre aliments sans taxes	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	47,96
De Lafontaine, Elyse (699693)	rembempl240827	30-août-2024	Harvey, Hugues	Achat de grignotines pour les artistes, spectacle du 27 août - Buring BRASs Band	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	17,56
De Lafontaine, Elyse (699693)	rembempl240827b	30-août-2024	Harvey, Hugues	Achat de repas pour les artistes, 27 août - Papagroove	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	75,99
Ecole De Technologie Superieure (44818)	p125464	20-sept-2024	Harvey, Hugues	Formation PER-883 pour Mylène Robert le 24 octobre 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	05803 - Développement social	605,78

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions sans bon de commande
Septembre 2024

Fournisseur	No facture	Date comptable	Facture créée par	Description facture	Direction	Activité	Montant répartition
Gagnon, Valerie (123811)	deplempl240912	16-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements aout 2024	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	01301 - Administration, finances et approvisionnement	10,90
Gana, Samira (502244)	deplempl240830	05-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de déplacement pour août 2024	Travaux publics (B42G62)	03001 - Transport - Dir. et admin. - À répartir	9,53
Ghersi, Lamia (254175)	deplempl240830	06-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de déplacement aout 2024	Travaux publics (B42G62)	03001 - Transport - Dir. et admin. - À répartir	21,80
Groupe Protec Inc. (138561)	104296	29-août-2024	Harvey, Hugues	3 pump slush et 3 bouteilles à essence	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07167 - Exploitation des parcs et terrains de jeux	70,17
Hetek Solutions Inc (115025)	inv0052793	10-sept-2024	Harvey, Hugues	Vérification, Étalonnage et Certification de 5 inst. plus 2 senseurs pour quattro/m5	Travaux publics (B42G62)	04121 - Réseau de distribution de l'eau potable	852,50
Hml Controle Inc. (575022)	12081	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Centre Aquatique R-V-P Thermostat défectueux	Travaux publics (B42G62)	03001 - Transport - Dir. et admin. - À répartir	160,84
Holguin, Alfonso (214096)	deplempl240903	06-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de déplacement aout 2024	Développement du territoire et études techniques	03003 - Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	142,67
I.C.I. Influence Communications Inc. (200530)	34470	30-août-2024	Harvey, Hugues	ACHAT D'UN SEGMENT TÉLÉ EN LIEN AVEC UNE DEMANDE MÉDIA Demande d'extrait du 27 août 2024	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	01801 - Rel. avec les citoyens et communications	241,58
Jonathan Desmarais (708700)	pt202409179	09-sept-2024	Laliberte, Sophie	Convention exposition: Ouvre-moi ton coeur du 7 septembre au 3 novembre 2024 à la Maison de la Culture de PAT	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	3 000,00
Kokobrik Inc (652376)	35bibliofabaut2024	20-sept-2024	Laliberte, Sophie	Contrat d'artiste: Initiation à la robotique: Lego WeDo 2.0 le 17 septembre 2024 à la bibliothèque Serge-Bouchard de PAT	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07231 - Bibliothèques	414,70
L'Empreinte Imprimerie Inc. (122285)	1141547	10-sept-2024	Harvey, Hugues	NO COMMANDE CLIENT NO 9589/SDF510800 Pochette de presse sans capacité 16.95.002-0	Élus locaux	01101 - Conseil et soutien aux instances politiques	365,36
Laurin, Melanie (497773)	rembempl240910	16-sept-2024	Harvey, Hugues	Billets pour aller/retour au Vieux-Port pour mobilier 3e étage pour Roselynn Myrtil, Lamia Ghersi et Mélanie Laurin	Services administratifs et greffe (B42G56)	01301 - Administration, finances et approvisionnement	36,00

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions sans bon de commande
Septembre 2024

Fournisseur	No facture	Date comptable	Facture créée par	Description facture	Direction	Activité	Montant répartition
Lavigne, Stephanie (324617)	deplempl240917	18-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements aout 2024	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	01301 - Administration, finances et approvisionnement	6,12
Lavigne, Stephanie (324617)	deplempl240917b	18-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements sept 2024	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	01301 - Administration, finances et approvisionnement	6,12
Laviolette, Marie-Eve (150531)	deplemp240917	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Km aout 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	13,62
Laxson Gps Canada Inc. (526975)	9589	23-sept-2024	Harvey, Hugues	FACTURATION TRIMESTRIELLE pour la période du 5 août au 4 novembre 2024	Travaux publics (B42G62)	07161 - Planification et gestion des parcs et espaces verts	251,66
Laxson Gps Canada Inc. (526975)	9587	04-sept-2024	Patenaude, France	Facture trimestrielle pour la période du 5 aout au 4 novembre 2024 _DATI _dispositifs d'alerte pour travaillerus isolés	Travaux publics (B42G62)	07161 - Planification et gestion des parcs et espaces verts	377,48
Le Carrefour Briques + Paves Plus Inc. (517330)	491249	03-sept-2024	Laliberte, Sophie	Sable pour CSSJV	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07123 - Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	225,72
Ledoux, Audrey (678475)	deplempl240827	28-août-2024	Harvey, Hugues	UTILISATION D'UNE AUTOMOBILE PERSONNELLE-SUIVI DU KILOMÉTRAGE	Développement du territoire et études techniques	07161 - Planification et gestion des parcs et espaces verts	47,87
Les Attaches Viscan Inc. (548943)	v0136189	11-sept-2024	Harvey, Hugues	Écrous et douille	Travaux publics (B42G62)	07165 - Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	613,81
Line Millotte (718855)	12789	24-sept-2024	Laliberte, Sophie	Animation terrasse Ephemère du 6 Aout 2024 au parc St-Joseph	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07103 - Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	146,98
Marche Public De Pointe-Aux-Trembles (665005)	mp2664	12-sept-2024	Harvey, Hugues	Location kiosque été	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	54,43
Marche Public De Pointe-Aux-Trembles (665005)	mp2645	28-août-2024	Harvey, Hugues	Achat de nourriture pour les artistes les 27 juillet (3 artistes) et 10 août 2024 (16 artistes)	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	19,42
Marche Public De Pointe-Aux-Trembles (665005)	mp2646	28-août-2024	Harvey, Hugues	Achat de nourriture pour les artistes les 27 juillet (3 artistes) et 10 août 2024 (16 artistes)	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	58,27

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions sans bon de commande
Septembre 2024

Fournisseur	No facture	Date comptable	Facture créée par	Description facture	Direction	Activité	Montant répartition
Massosoleil Chair Massage Sur Chaise (671967)	2024109	19-sept-2024	Harvey, Hugues	Massage sur chaise à la Maison du Citoyen, 4h pour 1 massothérapeute	Services administratifs et greffe (B42G56)	01601 - Gestion du personnel	302,36
Montreal Stencil Inc (116170)	314388	30-août-2024	Patenaude, France	Service d'impression d'une plaquette de nom pour Robert Chevarie	Développement du territoire et études techniques	03003 - Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	27,93
Myrtil, Roselynn (691942)	rg202431	09-sept-2024	Arion Barbu, Simona	Réf. facture # rembempl240206 payée au BC 1639668 fermé	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	01301 - Administration, finances et approvisionnement	-3 118,63
Neron-Lefebvre, Roxanne (606533)	deplempl240906	10-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements aout 2024	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	01801 - Rel. avec les citoyens et communications	23,70
Patoine, Karine (150538)	rembempl240919	25-sept-2024	Harvey, Hugues	Canadian tire / souliers avec cap d'acier	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	73,48
Pelland, Benoit (118086)	deplempl240903	10-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de déplacement pour août	Services administratifs et greffe (B42G56)	01301 - Administration, finances et approvisionnement	26,56
Petit, Genevieve (139165)	rembempl240917	24-sept-2024	Harvey, Hugues	Inscription à la CALM, 2 au 4 oct 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07103 - Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	-514,44
Petit, Genevieve (139165)	rembempl240917	19-sept-2024	Harvey, Hugues	Inscription à la CALM, 2 au 4 oct 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07103 - Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	514,44
Pharand, Sophie (245750)	rembempl240925	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Bûches écologiques pour le 17 octobre 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	17,78
Pharand, Sophie (245750)	rembempl240925b	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Vernissage Hommage à mon quartier le 29 septembre 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	84,88
Pharand, Sophie (245750)	rembempl240919	23-sept-2024	Harvey, Hugues	Maison de la culture, sacs de compost et nourriture pour les loges	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	83,89
Pharand, Sophie (245750)	deplempl240822	09-sept-2024	Laliberte, Sophie	Déplacements ponctuels KM Aout 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	55,49

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions sans bon de commande
Septembre 2024

Fournisseur	No facture	Date comptable	Facture créée par	Description facture	Direction	Activité	Montant répartition
Pharand, Sophie (245750)	rembempl240819	30-août-2024	Harvey, Hugues	1 paire de bottes cap d'acier de chez l'Équipeur	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	87,28
Racette, David (497160)	rembempl240923	25-sept-2024	Harvey, Hugues	Bottes de travail cap d'acier	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	78,73
Raphael, Cynthia (142947)	deplempl240209	10-sept-2024	Patenaude, France	Remboursement frais de stationnement pour formation au HEC les 8 et 9 février 2024	Services administratifs et greffe (B42G56)	01601 - Gestion du personnel	20,08
Rivard, Thomas (240365)	deplempl240830	04-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de déplacement pour août 2024	Travaux publics (B42G62)	03001 - Transport - Dir. et admin. - À répartir	71,17
Sadoun, Amar (150039)	deplempl240904	10-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de déplacement aout	Développement du territoire et études techniques	03003 - Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	179,50
Serrurier Ouellette (65847)	58874	18-sept-2024	Harvey, Hugues	Retirer cléf ABLOY, Tem route soir-fds (Samedi 10 aout 2024), ref:Mme Laura Preteroti	Travaux publics (B42G62)	07151 - Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	377,95
Silva, Carlos Alejandro (360611)	deplempl240903	06-sept-2024	Harvey, Hugues	Frais de déplacement aout 2024	Développement du territoire et études techniques	03003 - Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	204,30
Simard, Genevieve (278096)	rembempl240912	19-sept-2024	Harvey, Hugues	Homehardware colliers tuyau / michaels fil metalique / canadian tire fil pêche	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	79,21
Societe Canadienne Des Postes (49148)	9925041025	03-sept-2024	Patenaude, France	Articles retournés_ Client 4003132_Permis	Développement du territoire et études techniques	06103 - Émission des permis et inspections	16,51
Sonia Olivia Bustos Segura (438262)	ca240922	24-sept-2024	Laliberte, Sophie	Convention spectacle: Luz: Terre - Sonia Bustos le 22 septembre 2024 au parc Andre-Corbeil-dit-Tranchemontagne	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07211 - Centres communautaires - Activités culturelles	1 400,00
St-Pierre, Karyne (144993)	deplempl240906a	16-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements juillet 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07001 - Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	23,70
St-Pierre, Karyne (144993)	deplempl240906b	16-sept-2024	Harvey, Hugues	Déplacements aout 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07001 - Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	14,03

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Liste des transactions sans bon de commande
Septembre 2024

Fournisseur	No facture	Date comptable	Facture créée par	Description facture	Direction	Activité	Montant répartition
Theatre Bouches Decousues (100045)	cp240831	03-sept-2024	Patenaude, France	GDD 1230217011_CA24-3002-0029_Présentation du Spectacle La Mère Merle en forêt présenté à la Place Éphémère du Sanctuaire du Sacré-Coeur et de St-Padre-pio le 31 août 2024	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	06101 - Aménag. du territoire, réglementation et zonage	3 989,52
Vigneault, Stephanie (141939)	deplemp240912	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Km janvier 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	102,78
Vigneault, Stephanie (141939)	deplemp240912b	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Km février 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	22,84
Vigneault, Stephanie (141939)	deplemp240912c	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Km mars 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	49,71
Vigneault, Stephanie (141939)	deplemp240912d	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Km avril 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	50,39
Vigneault, Stephanie (141939)	deplemp240915	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Km mai 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	74,91
Vigneault, Stephanie (141939)	deplemp240915b	26-sept-2024	Harvey, Hugues	Km juin 2024	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07201 - Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	198,86
Vigneault, Stephanie (141939)	rembempl240904	10-sept-2024	Harvey, Hugues	2 cadenas pour conteneur	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07167 - Exploitation des parcs et terrains de jeux	99,43
Vigneault, Stephanie (141939)	rembempl240815	30-août-2024	Harvey, Hugues	Mousquetons et cadenas	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07167 - Exploitation des parcs et terrains de jeux	101,58
Wilcox-Gelinas, Sammie (724504)	rembempl240726	17-sept-2024	Laliberte, Sophie	Achat Librairie Monet 1 sac " Je lis autochtone"	Culture, sports, loisirs et développement social (B42G65)	07231 - Bibliothèques	51,17
Yesenia Fuentes (582341)	cs240907	09-sept-2024	Laliberte, Sophie	Convention spectacle: une adaptation d¿un extrait du spectacle Mémoire d¿un corps à travers le temps de Yesenia le 7 septembre 2024 à l'Extérieur de la Maison du Citoyen de RDP-PAT	Direction - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	01801 - Rel. avec les citoyens et communications	2 200,00

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1247960019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation des résultats financiers au 31 août 2024, projetés au 31 décembre 2024, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé avec le 31 août 2023.

IL EST RECOMMANDÉ:

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 août 2024, projetés au 31 décembre 2024.

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 août 2024 comparé au 31 août 2023.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-08 08:13

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1247960019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation des résultats financiers au 31 août 2024, projetés au 31 décembre 2024, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé avec le 31 août 2023.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 105.4 de la Loi sur les cités et villes, les arrondissements doivent présenter les résultats de l'évolution financière des revenus et dépenses au 30 avril de chaque année et projetés en fin d'exercice, de même qu'un état comparatif des résultats financiers pour cette période en regard de la même période, l'année précédente. Cet exercice doit être repris pour l'évolution financière au 31 août.

En raison de la production des états financiers trimestriels, exercice ayant débuté en 2013, et des besoins en matière de planification financière, l'administration municipale a demandé aux unités d'affaires de produire des évolutions budgétaires aux 31 mars, 30 juin et 31 août de cette année. C'est la raison pour laquelle il y a dépôt des résultats conformément à ces dates

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'état des revenus et dépenses au 31 août 2024, projetés au 31 décembre 2024, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

L'état des revenus et des dépenses au 31 août 2024, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, projeté jusqu'au 31 décembre 2024 et présenté en pièce jointe, démontre un surplus prévisionnel de 564 800 $. Des économies réalisées en raison d'écarts salariaux, de réserves et autres familles de dépenses permettront de couvrir les coûts de main-d'œuvre.

L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 août 2024 et 2023, pour

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

L'état comparatif des revenus réels dressé au 31 août 2024, présenté en pièce jointe, présente un écart favorable de 215 000 $ et l'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une variation défavorable de 1 956 500 $. Les explications concernant ces variations sont incluses dans les fichiers en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La présentation des résultats financiers se fait en conformité avec les articles 105.4 de la Loi sur les cités et villes et 130 de la Charte de la Ville de Montréal de même que des encadrements administratifs en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2024-10-07
Roselynn MYRTIL chef(fe) de division - ressources financieres materielles et informationnelles (arrond.)		Benoît PELLAND Directeur	
Tél :	000-0000	**Tél :**	514 868-4371
Télécop. :	000-0000	**Télécop. :**	514 868-4155

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1247960019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Présentation des résultats financiers au 31 août 2024, projetés au 31 décembre 2024, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé avec le 31 août 2023.

Comparatif au 31 août 2024

Comparatif au 31 août 2024 - GDD 1247960019.pdf

Évolution au 31 août 2024

Evolution 31 août 2024 - GDD 1247960019.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financieres materielles et informationnelles (arrond.)

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Revenus par objet (en milliers de dollars)
Exercice 31 août 2024 et 31 août 2023

	RÉEL Août 2024	RÉEL Août 2023	ÉCART RÉEL D / F	ÉCART RÉEL $	ÉCART RÉEL %
Taxes et paiement tenant lieu de taxes Taxes spéciales - enseigne publicitaires	**(33,0) $**	**(37,8) $**	**D**	**4,8 $**	**-12,7%**
Autres revenus de sources locales	**(3 557,5) $**	**(3 337,7) $**	**F**	**(219,8) $**	**6,6%**
Transfert	**- $**	**- $**	**-**	**- $**	**0,0%**
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	**- $**	**- $**	**-**	**- $**	**0,0%**
TOTAL	**(3 590,5) $**	**(3 375,5) $**	**F**	**(215,0) $**	**6,4%**

D = Défavorable
F = Favorable

Autres revenus de sources locales :				
Permis de construction, de modification, d'installation et étude de demandes	(1 257,6) $	(1 408,9) $	**D**	151,3 $
Occupation du domaine public	(691,6) $	(978,3) $	**D**	286,7 $
Cession d'actifs (véhicules)	- $	- $	-	- $
Location d'installations récréatives	(535,8) $	(479,2) $	**F**	(56,6) $
Travaux effectués par la ville et utilisation infrastructures	(173,9) $	(240,2) $	**D**	66,3 $
Constats, Amendes et règlements municipaux	- $	(3,9) $	D	3,9 $
Divers	(898,6) $	(227,2) $	**F**	(671,4) $
TOTAL	**(3 557,5) $**	**(3 337,7) $**	**F**	**(219,8) $**
Autres (taxes et transferts)	**(33,0) $**	**(37,8) $**	**D**	**4,8 $**
TOTAL	**(3 590,5) $**	**(3 375,5) $**	**F**	**(215,0) $**

Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Dépenses par objet (en milliers de dollars)

Exercice 31 août 2024 et 31 août 2023

	RÉEL	RÉEL	Écart Réel			Explications des écarts Réel 2024-Réel 2023 au Budget régulier					
	Août 2024	Août 2023	D / F	$	%	Neige	Location immeuble	Électricité Énergie	Autres biens Maison du citoyen	Autres incluant surplus	TOTAL
Rémunération et cotisations de l'employeur	29 120,0 $	27 865,5 $	D	1 254,5 $	4,5%	(304,9) $	- $	- $	- $	1 559,4 $	1 254,5 $
Transport et communications	183,9 $	200,7 $	F	(16,8) $	-8,4%	- $	- $	- $	(0,9) $	(15,9) $	(16,8) $
Services professionnels, techniques et autres	3 050,0 $	2 915,7 $	D	134,3 $	4,6%	31,0 $	- $	- $	35,0 $	68,3 $	134,3 $
Location, entretien et réparation	4 239,1 $	3 687,0 $	D	552,1 $	15,0%	(9,1) $	554,5 $	- $	22,2 $	(15,5) $	552,1 $
Biens durables et non durables	2 988,0 $	3 272,1 $	F	(284,1) $	-8,7%	(191,7) $	- $	(241,9) $	(21,2) $	170,7 $	(284,1) $
Contributions à des organismes	2 211,3 $	2 152,1 $	D	59,2 $	2,8%	- $	- $	- $	- $	59,2 $	59,2 $
Charges interunités, recouvrement de charges et autres objets	1 889,2 $	1 631,9 $	D	257,3 $	15,8%	(41,3) $	- $	- $	- $	298,6 $	257,3 $
	43 681,5 $	41 725,0 $	D	1 956,5 $	4,7%	(516,0) $	554,5 $	(241,9) $	35,1 $	2 124,8 $	1 956,5 $

D = Défavorable
F = Favorable

Réel - Budget régulier	42 734,1 $	40 779,3 $
Réel - Affectations de surplus	741,8 $	871,9 $
Crédit associé revenu dédié	205,6 $	73,8 $
	43 681,5 $	41 725,0 $

ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES
PRÉVISIONS 2024 - ÉVALUÉES AU 31 août 2024
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION
(en milliers de dollars)

ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 31 août 2024

SOMMAIRE DE GESTION DES REVENUS ET DÉPENSES			
SOMMAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT			
SOMMAIRE	**BUDGET MODIFIÉ 2024**	**PRÉVISIONS 2024**	**SURPLUS / DÉFICIT 2024**
REVENUS (annexe)	(2 880,9)	(2 880,9)	0,0
DÉPENSES (annexe)	69 994,2	69 429,4	564,8
SURPLUS (DÉFICIT)	**67 113,3**	**66 548,5**	**564,8**

ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES
PRÉVISIONS 2024 - ÉVALUÉES AU 31 août 2024
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION - REVENUS
(en milliers de dollars)

ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 31 août 2024

SOMMAIRE DE GESTION DES REVENUS			
SOMMAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT			
REVENUS	**BUDGET MODIFIÉ 2024**	**PRÉVISIONS 2024**	**SURPLUS / DÉFICIT 2024** ***Note 2***
Budget régulier	(2 880,9)	(2 880,9)	0,0
TOTAL DES REVENUS	**(2 880,9)**	**(2 880,9)**	**0,0**

Note 2
Détail des variations importantes aux prévisions des revenus

Autres amendes et pénalités	-
Autres services rendus	-
Panneaux réclames	-
Autres revenus	-
Transferts - Autres	-
TOTAL	**-**

ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES
PRÉVISIONS 2024 - ÉVALUÉES AU 31 août 2024
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION - DÉPENSES
(en milliers de dollars)

ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 31 août 2024

SOMMAIRE DE GESTION DES DÉPENSES			
SOMMAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT			
DÉPENSES	**BUDGET MODIFIÉ 2024**	**PRÉVISIONS 2024**	**SURPLUS / DÉFICIT 2024 Note 2**
Budget régulier	69 994,2	69 429,4	564,8
Affectation des surplus et autres crédits additionnels	4 116,0	4 116,0	0,0
TOTAL DES DÉPENSES	**74 110,2**	**73 545,4**	**564,8**

Note 2
Détail des variations importantes aux prévisions des dépenses

Rémunération	*(607,6)*
Cotisations de l'employeur	*(303,7)*
Transport et communication, Honoraires professionnels	*140,3*
Services techniques et autres	*870,8*
Location, entretien et réparation	*290,4*
Biens dureables et non durables et autres	*174,6*
TOTAL	***564,8***

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1249366032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de la source de financement de projets de plantation admissibles au programme de subvention 2 milliards d'arbres, pour un montant total de 543 637,13 $ (taxes incluses).

Il est recommandé :

- D'autoriser la modification de la source de financement de projets de plantation admissibles au programme de subvention 2 milliards d'arbres, pour un montant total de 543 637,13 $ (taxes incluses).

Signé par Luc CASTONGUAY **Le** 2024-10-28 11:11

Signataire : Luc CASTONGUAY

_____

Développement du territoire et des études techniques
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249366032**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de la source de financement de projets de plantation admissibles au programme de subvention 2 milliards d'arbres, pour un montant total de 543 637,13 $ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à planter deux milliards d'arbres supplémentaires au cours des dix prochaines années, dans le cadre d'une approche plus générale des solutions aux problèmes climatiques fondées sur la nature. Le programme « 2 MILLIARDS D'ARBRES » a pour but d'accroître les forêts canadiennes en encourageant et en soutenant des projets de plantation d'arbres.

Dans le cadre de ce programme, la Ville de Montréal a déposé un projet pour 2022-2024 qui vise la plantation de 64 992 nouveaux arbres dans le cadre du Plan de la forêt urbaine. Ces plantations visent plusieurs arrondissements, dont celui de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et quelques grands parcs et parcs-nature. Le remboursement maximal que la Ville de Montréal pourrait recevoir à la suite de la plantation des arbres est de 19 813 955 $ pour ces deux années. En décembre 2022, la Ville de Montréal recevait l'accord de contribution dépendant de la signature d'un accord formel entre Ressources naturelles Canada (RNCan) et la Ville de Montréal.

Ce présent sommaire vise donc l'autorisation de modifier la source de financement de projets de plantation sur le territoire, admissibles au programme"2 MILLIARDS D'ARBRES". Les projets visés seront ainsi financés par le règlement d'emprunt du Plan de la forêt urbaine dans le cadre ce programme de subvention à travers le règlement d'emprunt 23-006 Plan de la forêt urbaine CM23 0192.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 30 03 0054 OCTROYER - ENTREPRISES DANIEL-ROBERT INC. - CONTRAT - RÉAMENAGEMENT - PARC DELPHIS-DELORME - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PARC23-24

CA24 30 03 0055 OCTROYER - CONSTRUCTION VERT DURE INC. - CONTRAT - PHASE DEUX - AMÈNAGEMENT - PARC DE LA TRAVERSÉE - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC23-54

CA24 30 06 0151 OCTROYER - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. - CONTRAT - FOURNITURE - PLANTATION - ARROSAGE - ENTRETIEN - 300 ARBRES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - 2024-2026 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC24-14

CA23 30 02 0004 OCTROYER - SALVEX INC. - CONTRAT - AMÉNAGEMENT - ZONE D'AGRICULTURE URBAINE - PARC MÉDÉRIC-ARCHAMBAULT - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - UTILISATION - FONDS DE PARCS - ARRONDISSEMENT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-23

CA23 3006 0162 OCTROYER - LES ENTREPRISES ROSENEIGE INC. - CONTRAT - FOURNITURE - PLANTATION - ARROSAGE - ENTRETIEN - 300 ARBRES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - 2023 À 2025 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC23-06

CA22 3004 056 OCTROI - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. - CONTRAT - FOURNITURE - PLANTATION - ARROSAGE - ENTRETIEN - 225 ARBRES PUBLICS - 2022-2024 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-14

CA22 3005 0098 OCTROYER - ENTREPRISES ROSENEIGE INC. - CONTRAT - FOURNITURE - PLANTATION - ARROSAGE - ENTRETIEN - 350 ARBRES PUBLICS 2022-2025 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-15

CA24 30 04 0083 OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NATURE-ACTION QUÉBEC - RESTAURATION - RIVES - RIVIÈRE DES PRAIRIES - PARC - CHEVALIER CUIVRÉ - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPROUVER - PRÊT DE SERVICES - SECTION - ARBORICULTURE ET INGÉNIERIE FORESTIÈRE - PERSONNEL - EXPERTISE - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENTS DE CRÉDITS -PARC24-21

CA23 30 06 0173 OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER - PROJET - ERADICATION - RENOUÉE DU JAPON - PARCS - ST-VALÉRIEN - ANDRÉ-CORBEIL-DIT-TRANCHEMONTAGNE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION - JUIN 2023 À DÉCEMBRE 2027 - AUTORISER - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPROUVER CONVENTION DE SERVICES

DESCRIPTION

Amendement du mode de financement de projets de plantations admissible au programme de subvention "2 MILLIARDS D'ARBRES" afin de refléter la nouvelle source de financement.

JUSTIFICATION

La démarche est nécessaire afin que les projets visés soit financés par le règlement d'emprunt du Plan de la forêt urbaine dans le cadre du programme de subvention "2 MILLIARDS D'ARBRES".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets de plantation visés sont les suivants. Il importe de préciser que les montants admissibles sont les coûts reliés à la plantation dans un projet, incluant l'excavation, la terre de culture, les végétaux et l'entretien le cas échéant (taxes incluses) :
PARC23-24 - Réaménagement du parc Delphis-Delorme: 13 274,15 $
PARC23-54 - Bonification du parc de la Traversée : 97 739,38 $
PARC22-23 - Aménagement du parc Médéric-Archambault (Volet AU) : 38 516,63 $ (automne 2023 à été 2024); 30 525,86 $ (automne 2024 à été 2025); 30 525,86 $ (automne 2025 à été 2026)

PARC24-14 - Plantation, arrosage et entretien de 300 arbres : 147 510,26 $
PARC23-06 - Arrosage (activités 2024 et 2025) : 74 848,73 $
PARC22-14 - Arrosage (activités 2024): 21 923,09 $
PARC22-15 - Arrosage (activités 2024 et 2025): 61 569,12 $
PARC24-21- Contribution pour la revégétalisation du parc du Chevalier Cuivré : 15 000 $
PARC23-13: Contrôle renouée du Japon : 2 449,06 $
PARC23-35: Plantation d'arbres au boisé au sud de Delphis Delorme (Arrosage et retour de la retenue de 5% pour remplacement des arbres morts) : 8 318,73 $
PARC23-11: Revégétalisation de la bande riveraine au parc Moulin-du-Rapide (retour de la retenue de 5 % pour remplacement des arbres morts) : 1 436,26 $

Total : 543 637,13 $ (taxes incluses)

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus, l'arrondissement ne pourrait pas bénéficier de ce programme de subvention et la totalité des projets concernés seraient financés à 100% par l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
chef(fe) de division - amenagement des parcs et actifs immobiliers

Tél : 514-458-3696
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-10

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. : 514 868-4287

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1249366032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Objet :	Autoriser la modification de la source de financement de projets de plantation admissibles au programme de subvention 2 milliards d'arbres, pour un montant total de 543 637,13 $ (taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière changement source financement GDD 1249366032 .pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Martine HÉBERT
Conseillère ressources financières

Tél : 514-868-4378

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-16

Benoît PELLAND
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Tél : - -
Division : Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

GDD 1249366032

Changement source financement divers contrats du PDI vers la subvention 2 Milliards d'arbres

Contrat	Résolution	GDD	Fournisseur	Bon de commande	Montant taxes incluses	Montant avant taxes	Montant net de ristourne	Clé d'imputation de :	Clé d'imputation à :
PARC23-54	CA24 3003 0055	1249366003	Construction Vert Dure inc.	1647436	$ 97 739,38	$ 85 009,25	$ 89 249,08	6424.2420174.800900.07165.57201.000000.0000.198830.000000.15010.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
PARC22-23	CA23 3002 0004	1229366007	Salvex inc.	1579100	$ 99 568,35	$ 86 600,00	$ 90 919,18	6424.9500998.800900.07165.57201.000000.0000.193560.000000.15010.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
PARC23-24	CA24 3003 0054	1249366002	Entreprise Daniel-Roberts inc.	1647429	$ 13 274,15	$ 11 545,25	$ 12 121,07	6424.2420174.800900.07165.57201.000000.0000.198833.000000.15015.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
Total					**$ 210 581,88**	**$ 183 154,49**	**$ 192 289,32**		

Budget de fonctionnement

PARC24-14	CA24 30 06 0151	1249366021	Pépinière Jardin 2000	1661759	$ 147 510,26	$ 128 297,68	$ 134 696,53	2424.0010000.303789.07163.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
PARC23-06	CA23 3006 0162	1239366003	Les entreprises Roseneige Inc.	1601435	$ 74 848,73	$ 65 100,01	$ 68 346,87	2424.0010000.303789.07163.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
PARC22-14	CA22 3004 056	1226183004	Pépinière Jardin 2000 inc.	1527528	$ 21 923,09	$ 19 067,70	$ 20 018,70	2424.0010000.303789.07163.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
PARC22-15	CA22 3005 0098	1226183013	Les entreprises Roseneige Inc.	1541353	$ 61 569,12	$ 53 550,00	$ 56 220,81	2424.0010000.303789.07163.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
PARC23-11	DA239366001	2239366001	Entrepreneur paysagiste Strathmo	1606482	$ 1 436,26	$ 1 249,19	$ 1 311,50	2424.0010000.303779.07163.54590.000000.0000.000000.021217.00000.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
PARC23-35	DA239366003	2239366003	Urbex Construction Inc.	1620401	$ 8 318,73	$ 7 235,25	$ 7 596,11	2424.0010000.303779.07163.54590.000000.0000.000000.021217.00000.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
PARC24-21	CA24 3004 0083	1249366011	Nature ActionQuébec	1650298	$ 15 000,00	$ 15 000,00	$ 15 000,00	2424.0010000.303779.07163.61900.016491.0000.000000.021217.00000.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
PARC23-13	CA23 3006 0173	1239366005	Zip J-Cartier	1601103	$ 2 449,06	$ 2 447,91	$ 2 570,00	2424.0010000.303779.07163.54590.000000.0000.000000.021217.00000.00000	6101.7723006.800900.07163.56509.000000.0000.200585.000000.99000.00000
Total					**$ 333 055,25**	**$ 291 947,75**	**$ 305 760,52**		
Grand Total					**$ 543 637,13**	**$ 475 102,24**	**$ 498 049,84**		

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1249907010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 750 $ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence St-Enfant-Jésus, 500 $ à l'Association communautaire Marie Auxiliatrice, 350 $ à la Légion Royale Canadienne Filiale 173, 300 $ au 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île et une commandite aux organismes suivants, 500 $ à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de Pointe-aux-Trembles (AFÉAS de PAT), 500 $ à Les relevailles de Montréal, 200 $ au Club de Bridge des aînés de Roussin, le tout pour l'organisation de leurs activités.

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :
- 750 $ à la Société de Sait-Vincent-de-Paul - Conférence St-Enfant-Jésus (P.A.T.), pour l'organisation de la guignolée traditionnelle et de la distribution de paniers de Noël;
- 500 $ à l'Association communautaire Marie-Auxiliatrice, pour l'organisation des activités pour le Club de l'âge d'or;
- 350 $ à la Légion Royale Canadienne Filiale173, pour l'organisation de la Cérémonie du jour du souvenir qui aura lieu le 10 novembre 2024;
- 300 $ au 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île, pour l'organisation des activités ciblées aux jeunes.

D'octroyer une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :
- 500 $ à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de Pointe-aux-Trembles (AFÉAS de PAT), pour l'achat de matériaux d'artisanat pour leurs projets de tricots 2025 remis à la Maison Dalauze.
- 500 $ à l'organisme Les relevailles de Montréal, pour maintenir les services aux familles dans l'arrondissement;
- 200 $ au Club de Bridge des aînés de Roussin pour l'organisation de la saison 2024-2025.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Luc CASTONGUAY **Le** 2024-10-25 14:26

Signataire : Luc CASTONGUAY

_____

Développement du territoire et des études techniques
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1249907010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 750 $ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence St-Enfant-Jésus, 500 $ à l'Association communautaire Marie Auxiliatrice, 350 $ à la Légion Royale Canadienne Filiale 173, 300 $ au 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île et une commandite aux organismes suivants, 500 $ à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de Pointe-aux-Trembles (AFÉAS de PAT), 500 $ à Les relevailles de Montréal, 200 $ au Club de Bridge des aînés de Roussin, le tout pour l'organisation de leurs activités.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.
L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière à l'organisme suivant :

- 750 $ à la Saint-Vincent-de-Paul - Conférence St-Enfant-Jésus (P.A.T.), pour l'organisation de la guignolée traditionnelle et de la distribution de paniers de Noël;
- 500 $ à l'Association communautaire Marie Auxiliatrice, pour l'organisation des activités pour le Club de l'âge d'or;
- 350 $ à la Légion Royale Canadienne Filiale 173, pour l'organisation de la Cérémonie du jour du souvenir qui aura lieu le 10 novembre 2024;
- 300 $ au 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île, pour l'organisation des activités ciblées aux jeunes.

Accorder une commandite à l'organisme suivant :

- 500 $ à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de Pointe-aux-Trembles

(AFÉAS de PAT), pour l'achat de matériaux d'artisanat pour leurs projets de tricots 2025 remis à la Maison Dalauze.
- 500 $ à l'organisme Les relevailles de Montréal, pour maintenir les services aux familles dans l'arrondissement;
- 200 $ au Club de bridge des aînés de Roussin pour l'organisation de la saison 2024-2025.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 3 100 $ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes aînées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana Karen GARCIA OROZCO
Technicienne au Greffe et Archives

Tél : 514-868-4333
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-23

Benoît PELLAND
Directeur

Tél : 514 868-4371
Télécop. : 514 868-4155

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1249907010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 750 $ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence St-Enfant-Jésus, 500 $ à l'Association communautaire Marie Auxiliatrice, 350 $ à la Légion Royale Canadienne Filiale 173, 300 $ au 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île et une commandite aux organismes suivants, 500 $ à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de Pointe-aux-Trembles (AFÉAS de PAT), 500 $ à Les relevailles de Montréal, 200 $ au Club de Bridge des aînés de Roussin, le tout pour l'organisation de leurs activités.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1249907010 - Contribution et commandite_novembre.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dalila FLEURANT
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 868-4385

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-24

Benoît PELLAND
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Tél : - -
Division : Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Intervention de la Division des ressources financières et matérielles au dossier décisionnel

No de dossier décisionnel	1249907010
Préparé par :	Dalila Fleurant
Date	2024-09-18

Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 750 $ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence St-Enfant-Jésus, 500 $ à l'Association communautaire Marie Auxiliatrice, 350 $ à la Légion Royale Canadienne Filiale 173, 300 $ au 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île et une commandite aux organismes suivants, 500 $ à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de Pointe-aux-Trembles (AFÉAS de PAT), 500 $ à Les relevailles de Montréal, 200 $ au Club de Bridge des aînés de Roussin, le tout pour l'organisation de leurs activités.

Imputation contribution financère : **2424-0010000-303744-01101-61900-016491** **1 900 $**

Saint-Vincent-de-Paul - Conférence St-Enfant-Jésus (P.A.T.)	**750 $**	Pour l'organisation de la guignolée traditionnelle et de la distribution de paniers de Noël
Association communautaire Marie Auxiliatrice	**500 $**	Pour l'organisation des activités pour le Club de l'âge d'or
Légion Royale Canadienne Filiale 173	**350 $**	Pour l'organisation de la Cérémonie du jour du souvenir qui aura lieu le 10 novembre 2024
Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île	**300 $**	Pour l'organisation des activités ciblées aux jeunes

Imputation commandite : **2424-0010000-303744-01101-53801-000000** **1 200 $**

Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de Pointe-aux-Trembles (AFÉAS de PAT)	**500 $**	Pour l'achat de matériaux d'artisanat pour leurs projets de tricots 2025 remis à la Maison Dalauze
Les relevailles de Montréal	**500 $**	Pour maintenir les services aux familles dans l'arrondissement
Club de bridge des aînés de Roussin	**200 $**	Pour l'organisation de la saison 2024-2025

Virement :

Provenance	2424-0010000-303744-01101-61900-016491	1 200 $
Imputation	2424-0010000-303744-01101-53801-000000	1 200 $

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1249907010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 750 $ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence St-Enfant-Jésus, 500 $ à l'Association communautaire Marie Auxiliatrice, 350 $ à la Légion Royale Canadienne Filiale 173, 300 $ au 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île et une commandite aux organismes suivants, 500 $ à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de Pointe-aux-Trembles (AFÉAS de PAT), 500 $ à Les relevailles de Montréal, 200 $ au Club de Bridge des aînés de Roussin, le tout pour l'organisation de leurs activités.

Grille-Montréal 2030.pdf
PUB-999 - St-Vincent-de-Paul St-Enfant-Jésus - Demande.pdf

PUB-997 - Association Marie-Auxiliatrice - Formulaire Greffe.pdf

PUB-997 - Association Marie-Auxiliatrice - Demande.pdf

PUB-994 - Légion Royale Canadienne - Formulaire Greffe.pdf

PUB-993 - 266e Groupe Scout - Formulaire Greffe.pdf

PUB-995 - Aféas PAT - Formulaire Greffe.pdfPUB-995 - Aféas PAT - Lettre Demande.pdf

PUB-996 - Les relevailles de Mtl - Formulaire Greffe.pdf

PUB-996 - Les relevailles de Mtl - Lettre Demande.pdf

PUB-996 - Les relevailles de Mtl - Entente_Visibilité_2024-2025.pdf

PUB-998 - Club de bridge des aînés de Roussin - Lettre Demande.pdf

PUB-998 - Club de bridge des aînés de Roussin - Formulaire Greffe.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana Karen GARCIA OROZCO
Technicienne au Greffe et Archives

Tél : 514-868-4333
Télécop. :

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier :1249907010
Unité administrative responsable : *RDP-PAT - Greffe*
Projet : contributions financières des élus

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			**X**
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *aucune contribution*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *aucune contribution*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

Outlook

Fw: sollicitation pour notre guignolée 2024

De Marie-Claude BARIL <marie-claude.baril@montreal.ca>
Date Lun 2024-10-21 22:06
À Sylvie SEGUIN <sylvie.seguin@montreal.ca>

Salut Sylvie, je te transfère une demande de contribution.
À demain!

Téléchargez Outlook pour iOS

De : Francine Waeyaert <waeyaertfrancine@gmail.com>
Envoyé : Monday, October 21, 2024 2:34:35 PM
À : Marie-Claude BARIL <marie-claude.baril@montreal.ca>
Objet : sollicitation pour notre guignolée 2024

ATTENTION: Ce message provient de l'externe, merci de faire attention aux liens et aux pièces jointes.

Bonjour Mme Baril , tel que discuté avec vous en date du 21 octobre je vous fais parvenir une demande afin de solliciter l'arrondissement de Rivieres des Prairies, Pointe Aux Trembles dans le cadre de notre Guignolée Traditionnelle pour nos paniers de Noel . Cette année nous acheterons pour 20,000.00 dollars de cartes cadeaux qui seront distribuées aux gens moins nantis de notre secteur (rue Georges V Mtl est jusqu'a la 68 ieme avenue) apres que ces personnes nous aient produit des documents prouvant qu'ils sont dans le besoin bien entendu . Chaque don est important , peu importe le montant que vous nous donnerez il sera grandement apprécié et sera utilisé a bon escient . Merci a l'avance de votre support et générosité .

Francine-Mey W. Durocher Présidente
Conférence St Enfant Jesus Société St Vincent de Paul
11985 Victoria P.A.T.
(514) 645-6918

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

No : PUB-997

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT – DIVISION SOUTIEN AUX ELUS LOCAUX
CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Identification

Nom de l'organisme : Association communautaire Marie-Auxiliatrice

Adresse : 8550, avenue Joliot-Curie

Ville : Montréal Code postal : H1E 4C3

Courriel : carmammola@hotmail.com / ausiliatricerdp@yahoo.ca Numéro de téléphone : 514 298-2643 / 514 648-9424

Personne responsable : Carmela Papandrea

Statut juridique de l'organisme

☑ OBNL ☐ Association non incorporée ☐ Autre : _____

L'organisme est-il enregistré au Registre des fournisseurs de la Ville de Montréal ?

☑ OUI ☐ NON Numéro de fournisseur : _____

L'organisme emploie 50 personnes et plus ? ☐ OUI ☑ NON

Si oui, est-il certifié par l'Office Québécois de la Langue Française (OQLF) ***(obligatoire au moment de la demande)*** **?** ☐ OUI ☐ NON

Mandat (description) : Brise l'isolement des personnes aînées

Activités ou services offerts sur le territoire de l'arrondissement : ☑ OUI ☐ NON

Objet de la demande : ☑ Contribution financière ☐ Achat de billets ☐ Commandite

Événement

Description : Activités 2024

Date : 2024 Endroit : Territoire de RDP-PAT

Recommandation : Montant : 500 $

ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE MARIE-AUXILIATRICE

Club de l'Age d'Or de RDP

8550, rue Joliot-Curie
Montréal, QC., H1E-4C3

Montréal, le 4 Janvier 2024

Mme Caroline Bourgeois
Mairesse de l'Arrondissement RDP-PAT
12090 Rue Notre-Dame
Montréal, QC., H1B 2Z1

Mme la Mairesse,

Vous n'êtes pas sans le savoir que notre Association Communautaire Marie-Auxiliatrice, comme tous les Clubs de l'Âge d'Or, remplit une fonction très importante au sein de notre société. En fait, il permet à un grand nombre de citoyens et citoyennes de notre arrondissement de lutter contre l'isolement social et le drame de la solitude.

Tout au long de l'année, notre Club organise de nombreuses activités pour offrir aux personnes âgées un moment pour se rencontrer et socialiser.

C'est donc afin d'aider notre Club à réaliser ses activités nous demandons une contribution financière, à la discrétion de l'arrondissement que vous dirigez, pour le 2024.

Nous vous remercions d'avance pour votre sensibilité e nous vous prions d'accueillir, Mme la Mairesse, nos meilleures salutations.

Mme Carmela P. Papandrea

Carmela Papandrea
Directrice Association Communautaire Marie-Auxiliatrice
Cel : (514) 298-2643

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

No : PUB-994

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT – DIVISION SOUTIEN AUX ELUS LOCAUX
CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Identification

Nom de l'organisme : Légion Royale Canadienne Filiale173

Adresse : 11500, rue Dorchester

Ville : Montréal-Est Code postal : H1B 2A9

Courriel : lrc173@videotron.ca Numéro de téléphone : 514 645-1940 / 514 893-5944

Personne responsable : Noël Choquette et Michel Arsenault (418 561-0861 / mikeqc2016@icloud.com)

Statut juridique de l'organisme

☑ OBNL ☐ Association non incorporée ☐ Autre : _____

L'organisme est-il enregistré au Registre des fournisseurs de la Ville de Montréal ?

☑ OUI ☐ NON Numéro de fournisseur : 664605

L'organisme emploie 50 personnes et plus ? ☐ OUI ☑ NON

Si oui, est-il certifié par l'Office Québécois de la Langue Française (OQLF) ***(obligatoire au moment de la demande) ?*** ☐ OUI ☐ NON

Mandat (description) : Contribue à améliorer la vie de leurs concitoyens et, en particulier, les vétérans, les aînés et les jeunes de notre communauté

Activités ou services offerts sur le territoire de l'arrondissement : ☑ OUI ☐ NON

Objet de la demande : ☑ Contribution financière ☐ Achat de billets ☐ Commandite

Événement

Description : Cérémonie du jour du souvenir

Date : 10 novembre 2024 Endroit : Cénotaphe de Montréal-Est

Recommandation : Montant : 350 $

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

No : PUB-993

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT – DIVISION SOUTIEN AUX ELUS LOCAUX
CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Identification

Nom de l'organisme : 266e Groupe Scout de la Pointe-de-l'Île

Adresse : 1050 boulevard Saint-Jean-Baptiste

Ville : Montréal Code postal : H1B 4A1

Courriel : scout266@hotmail.com Numéro de téléphone : 514 356-5763

Personne responsable : Marie-Hélène Lévesque

Statut juridique de l'organisme

☑ OBNL ☐ Association non incorporée ☐ Autre : _____

L'organisme est-il enregistré au Registre des fournisseurs de la Ville de Montréal ?

☑ OUI ☐ NON Numéro de fournisseur : 376215

L'organisme emploie 50 personnes et plus ? ☐ OUI ☑ NON

Si oui, est-il certifié par l'Office Québécois de la Langue Française (OQLF) ***(obligatoire au moment de la demande)*** **?** ☐ OUI ☐ NON

Mandat (description) : Rassembler des jeunes afin de leur faire vivre des expériences enrichissantes en groupe, le tout dans l'esprit du scoutisme

Activités ou services offerts sur le territoire de l'arrondissement : ☑ OUI ☐ NON

Objet de la demande : ☑ Contribution financière ☐ Achat de billets ☐ Commandite

Événement

Description : Pour leurs activités 2024-2025?

Date : _____ Endroit : _____

Recommandation : Montant : 300 $

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

No : PUB-995

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT – DIVISION SOUTIEN AUX ELUS LOCAUX
CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Identification

Nom de l'organisme : Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de Pointe-aux-Trembles (AFÉAS de PAT)

Adresse : 12125, rue Notre-Dame Est, local 166

Ville : Montréal Code postal : H1B 2Y9

Courriel : afeas.pat@gmail.com Numéro de téléphone : 514 265-1717

Personne responsable : Francine Ouellet

Statut juridique de l'organisme

☑ OBNL ☐ Association non incorporée ☐ Autre : _____

L'organisme est-il enregistré au Registre des fournisseurs de la Ville de Montréal ?

☑ OUI ☐ NON Numéro de fournisseur : 732395

L'organisme emploie 50 personnes et plus ? ☐ OUI ☑ NON

Si oui, est-il certifié par l'Office Québécois de la Langue Française (OQLF) ***(obligatoire au moment de la demande)*** **?** ☐ OUI ☐ NON

Mandat (description) : Défend les intérêts des femmes auprès de divers instances

Activités ou services offerts sur le territoire de l'arrondissement : ☑ OUI ☐ NON

Objet de la demande : ☐ Contribution financière ☐ Achat de billets ☑ Commandite

Événement

Description : Achat de matériaux d'artisanat pour leurs projets de tricots 2025 remis à la Maison Dalauze.

Date : 2025 Endroit : Centre communautaire Roussin

Recommandation : Montant : 500 $

Afeas Pointe-Aux-Trembles

12,125, rue Notre-Dame est, local 166
Montréal (Québec) H1B 2Y9

Qu'est-ce que l'Afeas?
L'Afeas, c'est un **Groupe** de femmes (6 000 Québécoises) de **tous les milieux** et **de tous intérêts** qui partagent leurs talents et leurs préoccupations.
Elles initient des réflexions individuelles et collectives sur les droits et les responsabilités des femmes et réalisent des actions en vue d'un changement social.

L'Afeas
La voix des femmes
Des milliers de québécoises qui prennent la parole et agissent dans leur milieu pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne un projet de société, un projet gagnantes/gagnants.

Priorités actuelles à l'Afeas
1. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes comme projet de société, un projet gagnantes/gagnants.
2. Éliminer la violence, l'intimidation, la maltraitance, etc…
3. Reconnaître le travail invisible effectué par les parents auprès de leurs enfants et par les aidantes et aidants auprès de leurs proches
4. Réfléchir sur le rôle de la famille dans notre société.

L'Afeas était là!
2021 : Le travail invisible des femmes.
2020 : PL39 pour réformer le mode de scrutin; PL 51 pour élargir le Régime québécois d'assurance parentale, PL56 pour soutenir les personnes proches aidantes; Les impacts de la pandémie sur les femmes
2019 : Plate-forme Afeas pour les élections fédérales; consultation : PL21 sur la laïcité
2018 : Plate-forme Afeas pour les élections québécoises; Réforme du Droit de la famille; Réforme des Normes du travail; Place des femmes en politique
2013 : Prostitution; PL60 pour une Charte intégrant la laïcité et la neutralité religieuse de l'État
2006 : Création du régime québécois d'assurance parentale.1980 : Reconnaissance de l'égalité des femmes mariées.

Madame Caroline Bourgeois.
Mairesse de l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles/Rivière-des-Prairies.

Bonjour Madame Bourgeois,

Sachant que vous avez à cœur vos organismes, l'Afeas PAT sollicite une demande d'aide financière de $500.00. Nous achèterons de la laine. Notre projet de tricot s'échelonnera sur une période d'un an. Ça nous permettra de bonifier les articles que nous créons et donnons à la Maison Dalauze.

Depuis 12 ans, les membres de l'Afeas Pat tricotent des pantoufles, tuques, mitaines, foulards, gants pour la Maison Dalauze. Maison d'aide et de ressources pour les femmes victimes de violences Nous avons des membres bénévoles qui se font un plaisir de tricoter des articles pour ces femmes et leurs enfants. Nous offrons nos tricots à l'occasion des Fêtes.

A notre dîner de Noël, nous sollicitons aussi nos membres à apporter des produits de première nécessité; savon pour le corps, shampoing, brosses à dents, serviettes hygiéniques, maquillage, brosses à cheveux, et autres. Nous offrons les produits dans leur emballage original.

L'Afeas est très sensibilisée à la défense et aux droits des femmes et nous désirons continuer à outiller davantage cet organisme qui accueille femmes et enfants. Nous constatons que la violence est de plus en plus présente dans notre société et nous désirons y apporter notre soutien.

Je vous remercie à l'avance de l'importance de cette demande.

Francine Ouellet, présidente
Afeas PAT
514-265-1717

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

No : PUB-996

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT – DIVISION SOUTIEN AUX ELUS LOCAUX
CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Identification

Nom de l'organisme : Les relevailles de Montréal

Adresse : 14115, rue Prince-Arthur, bureau 341

Ville : Montréal Code postal : H1A 1A8

Courriel : crp@relevailles.com Numéro de téléphone : 514 640-6741

Personne responsable : Josée Lapratte

Statut juridique de l'organisme

☑ OBNL ☐ Association non incorporée ☐ Autre : _____

L'organisme est-il enregistré au Registre des fournisseurs de la Ville de Montréal ?

☑ OUI ☐ NON Numéro de fournisseur : _____

L'organisme emploie 50 personnes et plus ? ☐ OUI ☑ NON

Si oui, est-il certifié par l'Office Québécois de la Langue Française (OQLF) ***(obligatoire au moment de la demande) ?*** ☐ OUI ☐ NON

Mandat (description) : Aide aux parents vivant en période périnatale

Activités ou services offerts sur le territoire de l'arrondissement : ☑ OUI ☐ NON

Objet de la demande : ☐ Contribution financière ☐ Achat de billets ☑ Commandite

Événement

Description : Demande de soutien pour le maintien des services aux familles

Date : 2025 Endroit : Territoire de RDP-PAT

Recommandation : Montant : 500 $

Les Relevailles de Montréal

CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES

Montréal, le 7 octobre 2024

Madame Caroline Bourgeois
Mairesse, Arrondissement de Pointe-aux-Trembles
12090, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H1B 2Z1

Objet : Demande de soutien financier pour maintenir les services aux familles

Madame Bourgeois,

Nous tenons d'abord à vous exprimer encore une fois notre immense gratitude pour votre soutien continu et votre générosité envers notre organisme.
Grâce au soutien des gens de la communauté, dont l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles la 1ère édition du Bal masqué a été un grand succès. Nous avons pu atteindre notre objectif et ainsi maintenir l'ensemble de nos services et activités pour les familles.
Considérant l'ampleur de l'organisation pour un tel événement, nous avons pris la décision de reporter la 2e édition du bal masqué à une année ultérieure. Malgré cette décision, les défis financiers auxquels nous sommes confrontés ne prennent pas de pause, c'est pourquoi nous sollicitons de nouveau votre aide et votre générosité.

Votre soutien financier, quelle que soit sa taille, aura un impact significatif sur la continuité de notre mission et sur les familles de notre communauté.
Votre contribution, permettra de :

- Maintenir les services essentiels auprès des familles vivant en période périnatale;
- Maintenir le travail de prévention sur les facteurs de risques;
- Favoriser une meilleure adaptation au rôle parental des parents;
- Favoriser un meilleur départ dans la vie de l'enfant

Nous vous remercions du fond du cœur pour votre soutien indéfectible.
Ensemble, nous pouvons surmonter les défis qui se dressent devant nous et continuer à faire une différence dans la vie des autres.

Espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame Bourgeois, nos salutations distinguées.

Josée Lapratte, directrice générale

P.j. : Entente de visibilité 2024-2025

Les Relevailles de Montréal

CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES

ENTENTE DE VISIBILITÉ 2024-2025
CRP Les Relevailles de Montréal

Échelle	Catégories
1. 5 000,00 $ et plus	1. Donateurs principaux
2. 3 000,00 $ à 4 999,99 $	2. Donateurs privilégiés
3. 2 000,00 $ à 2 999,99 $	3. Bienfaiteurs
4. 1 000,00 $ à 1 999,99 $	4. Collaborateurs
5. 999,99 $ et moins	5. Supporteurs

Avantages selon la catégorie	1	2	3	4	5
Logo sur le site Internet	x	x			
Mention de votre contribution sur le site Internet du CRP	x	x	x	x	x
Logo en permanence sur notre page Facebook	x				
Publication sur notre page Facebook, 4x/an*	x				
Publication sur notre page Facebook, 2x/an**		x			
Publication sur notre page Facebook, 1x/an**			x		
Logo dans les programmations	x				
Mention de votre contribution dans les programmations	x	x			
Possibilité de mettre une affiche dans nos locaux***	x				
Logo dans le rapport d'activités	x	x	x		
Mention de votre contribution dans le rapport d'activités	x	x	x	x	x
Possibilité de mettre votre feuillet promotionnel dans le présentoir du Centre***	x	x	x	x	x

On entend par publication que l'entreprise crée et achemine au CRP sa publicité.

* Selon un calendrier établi à votre convenance, après approbation de la direction générale du CRP

** Selon la convenance du CRP

*** Publicité sujette à l'approbation de la direction générale du CRP

- **L'entente de visibilité est valide pour une période d'un an à compter de la date inscrite sur votre chèque ou à la réception de votre versement direct dans le compte du CRP.**
- **Le CRP peut, selon votre demande, ne pas mettre en application un ou des avantages proposés pour votre catégorie.**
- **L'entente de visibilité peut être modifiée dans le temps, le CRP Les Relevailles de Montréal s'engage à honorer l'entente de visibilité valide au moment de la réception de votre soutien financier.**

Montréal, le 12 octobre 2024

Madame Caroline Bourgeois
Mairesse
Arrondissement RDP-PAT
Bureau des élus de Pointe-aux-Trembles
12090, rue Notre-Dame est
Montréal (Québec) H1B 2Z1

Madame Bourgeois,

Je désire, au nom de notre Club de Bridge des aînés du Centre de Loisirs et Ressources Roussin qui comprend à ce jour 55 membres, réitérer notre demande de commandite de la part de l'arrondissement de l'ordre de $200 pour notre saison 2024-2025.

Cette commandite servira à attribuer des prix aux gagnants de nos événement annuels.

Pour souligner votre apport à ces événements, nous pourrons vous mentionner comme partenaire et afficher votre banderole comme publicité si vous le désirez.

Soyez assurée de notre reconnaissance et, dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Nicole Lafleur
Présidente du Club de bridge des Aînés de Roussin
514-645-6779

Notre comité est composé de :
Nicole Lafleur, présidente
Francine Leroux, vice-présidente
Réal Guindon, trésorier
Jean Leroux, conseiller
Serge Perron, conseiller

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

No : PUB-998

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT – DIVISION SOUTIEN AUX ELUS LOCAUX
CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Identification

Nom de l'organisme : Club de bridge des aînés de Roussin

Adresse : 12125 rue Notre-Dame Est

Ville : Montréal Code postal : H1B 2Y9

Courriel : lafleurnicole@hotmail.ca Numéro de téléphone : 514 645-6779

Personne responsable : Nicole Lafleur

Statut juridique de l'organisme

☑ OBNL ☐ Association non incorporée ☐ Autre : _____

L'organisme est-il enregistré au Registre des fournisseurs de la Ville de Montréal ?

☑ OUI ☐ NON Numéro de fournisseur : _____

L'organisme emploie 50 personnes et plus ? ☐ OUI ☑ NON

Si oui, est-il certifié par l'Office Québécois de la Langue Française (OQLF) ***(obligatoire au moment de la demande) ?*** ☐ OUI ☐ NON

Mandat (description) : Parties de brigde offertes aux aînés du territoire

Activités ou services offerts sur le territoire de l'arrondissement : ☑ OUI ☐ NON

Objet de la demande : ☐ Contribution financière ☐ Achat de billets ☑ Commandite

Événement

Description : Parties et tournoi annuels 2025

Date : 2025 Endroit : Centre communautaire Roussin

Recommandation : Montant : 200 $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.05

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1244860009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, ainsi que le choix des lieux pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires pour l'année 2025

Il est recommandé :
De désigner les dates et les lieux où se tiendront les séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025, tel qu'il suit :

Dates	Quartier	Lieux
4 février	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
11 mars	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
1er avril	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
6 mai	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
3 juin	Pointe-aux-Trembles	Site adjacent à la Maison du Citoyen, situé au 12090, rue Notre-Dame Est En cas de pluie, à l'intérieur, à la Maison du citoyen
Mercredi, 2 juillet	Rivière-des-Prairies	Parc Armand-Bombardier, à l'angle des boulevards Armand-Bombardier et Perras. En cas de pluie, à l'intérieur, au Chalet du parc Armand-Bombardier
2 septembre	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
Mercredi, 1er octobre	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
à déterminer	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
2 décembre	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis

DE désigner la Maison du citoyen pour la tenue des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement;

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-07 08:23

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1244860009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, ainsi que le choix des lieux pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires pour l'année 2025

CONTENU

CONTEXTE

Avant le début de la nouvelle année, il y a lieu de demander au conseil d'arrondissement de statuer sur les dates et les lieux à désigner afin de lui permettre de siéger lors de ses séances ordinaires et extraordinaires et de disposer à ce titre, des installations et moyens techniques nécessaires à cette fin.
Il est également important de fixer d'avance les lieux où le conseil d'arrondissement tiendra ses séances afin de mieux informer la population et faciliter ainsi la participation des citoyens à la vie démocratique municipale tout en limitant les conflits d'horaires en lien avec le calendrier des activités sociales et culturelles offertes aux citoyens.

De plus, depuis juin 2006, le conseil d'arrondissement tient ses séances ordinaires en alternance, dans les quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Considérant que le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles est le plus vaste de la Ville de Montréal et qu'il est constitué de deux quartiers géographiquement éloignés, le choix d'un endroit dans chacun des quartiers, est avantageux pour les citoyens, ainsi que pour la visibilité de l'arrondissement, à savoir le Centre Récréatif de RDP et la Maison du citoyen.
De plus, afin d'offrir la possibilité à davantage de citoyens de participer aux séances, le conseil d'arrondissement a choisi de tenir deux conseils extérieurs en été. Le site adjacent à la Maison du citoyen, ainsi que le parc Armand-Bombardier, incluant le Chalet du parc, ont été retenus.

Les séances ordinaires du conseil d'arrondissement seront tenues en alternance dans chacun des quartiers, soit :

Dates	Quartier	Lieux
4 février	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame

		Est
11 mars	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
1er avril	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
6 mai	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
3 juin	Pointe-aux-Trembles	Site adjacent à la Maison du Citoyen, situé au 12090, rue Notre-Dame Est En cas de pluie, à l'intérieur, à la Maison du citoyen
Mercredi, 2 juillet	Rivière-des-Prairies	Parc Armand-Bombardier, à l'angle des boulevards Armand-Bombardier et Perras. En cas de pluie, à l'intérieur, au Chalet du parc Armand-Bombardier
2 septembre	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
Mercredi, 1er octobre	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis
à déterminer	Pointe-aux-Trembles	Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est
2 décembre	Rivière-des-Prairies	Centre récréatif RDP, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis

Quant aux séances extraordinaires du conseil, celles-ci se tiendront à la Maison du Citoyen.

JUSTIFICATION

L'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA22-30103) mentionne ceci :
" Le conseil tient ses séances ordinaires le premier mardi de chaque mois, à l'exception du mois de mars où la séance se tient le deuxième mardi, ainsi que des mois de janvier et août, au cours desquels le conseil ne tient aucune séance ordinaire, et les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h 00) à l'endroit désigné par résolution du conseil. Si le jour fixé pour une séance ordinaire se trouve être un jour de fête, la séance est tenue le jour juridique suivant."

Ainsi, en vertu de cet article, la séance du mois de mars se tiendra le 11 mars, soit le 2e mardi du mois et la séance du mois de juillet, se tiendra le mercredi, 2 juillet, soit le jour juridique suivant la Fête du Canada du 1er juillet.

L'année 2025 étant une année d'élection générale, le conseil d'arrondissement ne peut plus siéger à compter du vendredi 3 octobre 2025, 16 h 30, à moins d'un cas de force majeure nécessitant leur intervention, et ce, conformément aux dispositions de l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2). Cela signifie que le conseil du mois d'octobre ne pourra se ternir le 1er mardi du mois. Ainsi, exceptionnellement, le conseil du mois d'octobre aura lieu le mercredi, 1er octobre.

Enfin, puisque les élections municipales sont prévues le 2 novembre 2025, la séance du mois de novembre ne pourra se tenir le 1er mardi du mois. La date du conseil de novembre sera déterminée lorsque la date de l'assermentation des personnes élu.e.s suite aux élections sera connue. Un avis public visant à informer la population de la date de la séance sera publié à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts inhérents à la mise en place et au montage des salles, à la sonorisation, la Web diffusion, au démontage suite à la séance du conseil et frais de location de salles et d'équipements, le cas échéant.
Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 car il permet d'accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner. Il permet d'offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage d'un avis public sur le site Web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Naomie AMBROISE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karyne ST-PIERRE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Karyne ST-PIERRE, 4 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-10-02

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

Tél : 514 476-6572
Télécop. : 514 868-4312

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-4371
Télécop. : 514 868-4155

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1244860009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, ainsi que le choix des lieux pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires pour l'année 2025

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1244860009_Séances CA 2025.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Naomie AMBROISE
Agente de gestion des ressources financières et matérielles
Tél : 514 868-4373

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-02

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe
Tél : 514 868-4371
Division :

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Intervention de la Division des ressources financières et matérielles au Sommaire décisionnel - Certification de fonds

Numéro de dossier :	**1244860009**
Préparé par :	Naomie Ambroise
Date :	2024-10-02

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, ainsi que le choix des lieux pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires pour l'année 2025.

Imputation :	**2424.0010000.303777.01101.53802.000000.0000.000000.000000.00000.00000** AF - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles / Budget régulier / RDP - Greffe / Conseil et soutien aux instances politiques / Production de films, publ. munic. et affiches / Général	**21 600 $**

Les crédits budgétaires sont prévus dans SBA à la référence #272061 pour 2025.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1244860009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, ainsi que le choix des lieux pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires pour l'année 2025

1244860009- Grille-Montréal 2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

Tél : 514 476-6572
Télécop. : 514 868-4312

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier :1244860009
Unité administrative responsable : *RDP-PAT - Greffe*
Projet : Adoption du calendrier des séance du CA

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens, la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision

11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 10 - Permet aux citoyens de participer aux séances du conseil d'arrondissement et à la vie démocratique.

Priorité 11 - L'alternance des conseils entre les deux quartiers permet à un plus grand nombre de citoyens de participer aux séances du conseil à proximité de leurs domiciles. La mise en place de deux séances à l'extérieur, peut donner l'occasion à davantage de citoyens d'assister aux séances.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.06

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1245298012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du règlement 20-030 et de prendre en charge la réalisation des travaux de correction de raccordements d'égout inversés sur des tronçons de rue visés par le programme PRR-PCPR local 2025, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :

- D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du règlement 20-030 et de prendre en charge la réalisation des travaux de correction de raccordements d'égout inversés sur des tronçons de rue visés par le programme PRR-PCPR local 2025, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-17 14:22

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1245298012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du règlement 20-030 et de prendre en charge la réalisation des travaux de correction de raccordements d'égout inversés sur des tronçons de rue visés par le programme PRR-PCPR local 2025, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, il est proposé à la Direction de la gestion des actifs (DGA) que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles prenne en charge la réalisation des travaux suivants :

1) les travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030;
2) les travaux de correction des raccordements d'égout inversés sur diverses rues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 03 0041 - 9 mars 2022 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du règlement 20-030, la réalisation des travaux de corrections de raccordements d'égout inversés et la réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc, réfection de la chaussée et de marquage sur la rue Victoria entre Terrasse Jacques Léonard et la 36e avenue. Numéro du dossier: 1224281001
CM21 0443 - 20 avril 2021 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

CM18 0523 le 23 avril 2018 : Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en

charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville. (1182518002)

DESCRIPTION

Les services pour lesquels l'arrondissement demande une prise en charge sont les suivants :

- la conception;
- lancement d'appel d'offres;
- préparation des différents sommaires décisionnels pour respecter le processus mis en place par la DGA dans la prise en charge de ce type de dossier via l'article 85;
- octroi du contrat de construction;
- gestion et réalisation des travaux;
- communications sur demande avec la DGA concernant l'avancement des travaux;
- coordination des expertises municipales et externes requises. L'arrondissement s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services.

JUSTIFICATION

Ce dossier est prioritaire pour l'arrondissement compte tenu de l'importance de rendre le réseau conforme et du risque au niveau de la santé publique.
L'arrondissement ne peut pas intervenir sur ces actifs sans délégation par la DGA. Les travaux requis ont été établis par l'arrondissement et la DGA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux visant à améliorer la condition des réseaux d'eau secondaires, les coûts sont entièrement assumés par la ville centre

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettra à l'arrondissement de contribuer à l'amélioration de la condition des réseaux d'eau secondaires et optimisera l'efficacité de notre stratégie de résorption du déficit et d'amélioration de la qualité de l'eau par l'intégration des travaux d'eau et ceux de voirie déjà prise en charge par l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception : septembre-novembre 2024
Période d'appel d'offres : janvier-février 2025
Octroi du contrat : avril 2025
Réalisation des travaux : juin 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 15 octobre 2024
Joseph ARAJ, 25 avril 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia LOAIZA
Ingénieure

Tél : 514 294 8563
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-04-16

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.07

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1245298018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle, d'aménagements cyclables et de sécurisation des aménagements (PSPA) pour une réalisation en 2025 faisant partie du Réseau artérielle administrative de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :

- D'offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montéal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle, d'aménagements cyclables et de sécurisation des aménagements (PSPA) pour une réalisation en 2025 faisant partie du Réseau artérielle administrative de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Signé par Luc CASTONGUAY **Le** 2024-10-28 22:22

Signataire : Luc CASTONGUAY

_____

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1245298018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle, d'aménagements cyclables et de sécurisation des aménagements (PSPA) pour une réalisation en 2025 faisant partie du Réseau artérielle administrative de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des appels à projets réalisés par le SUM en 2024, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'est vu accorder du financement pour réaliser, en 2025, trois (3) projets de réaménagement routier. Puisque ces projets sont localisés sur le RAAV, le conseil d'arrondissement doit adopter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (CVM), une résolution visant à offrir les services au conseil de la Ville en vue de la prise en charge de la réalisation des projets sélectionnés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise donc à offrir au SUM, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des projets ci-dessous. L'arrondissement s'engage à remettre au SUM les plans et devis pour commentaires et approbation avant la réalisation des travaux ainsi que toute autre documentation requise à la réalisation du projet.

Numéro de projet	Titre du projet	Kilomètres de voie cyclable protégée ajoutés au réseau	Kilomètres de rues réaménagés	Intersections sécurisées/réaménagées	m^2 nouvellement verdis ou déminéralisés	Arbres ajoutés

SUM_RDP25-401	PSPA Résidence Cité Rive et Résidence Au Fil de l'Eau	S/O	0,25	1	0	0
SUM_RDP25-403	Boul. Maurice-Duplessis / avenue Jean-Yves-Bigras	S/O	0	1	16,8	0
A85_RDP22-913	Aménagement d'un lien cyclable dans l'emprise de la ligne de transport d'électricité au nord du boulevard Maurice-Duplessis	1,35	0	0	0	0

JUSTIFICATION

Le présent dossier est une condition demandée par le SUM pour enclencher le processus lié à l'article 85 de la CVM et formaliser l'engagement de l'arrondissement pour compléter les travaux mentionnés ci-haut au courant de l'année 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de l'ensemble des projets est assumé à 100 % par le SUM.

MONTRÉAL 2030

Le dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et au engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation des plans et devis : hiver 2024-2025
Appel d'offres : printemps 2025
Travaux : été-automne 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Camille TROUDE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Camille TROUDE, 28 octobre 2024
Damien LE HENANFF, 23 octobre 2024
Martine HÉBERT, 21 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
ingenieur(e) circulation

Tél : 438 992-6863
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-21

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.08

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1244561006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q.,c.C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant maximum de 471 700 $.

CONSIDÉRANT QUE :

- La DSTSLI s'engage à transmettre annuellement un rapport aux représentants désignés des arrondissements participants, afin de valider les informations fournies;
- La DSTSLI s'engage à tenir des rencontres annuelles entre les représentants désignés des arrondissements participants et la DSTSLI afin de rendre compte et faire le point sur l'offre de services et discuter des stratégies envisagées en cas de surplus ou déficit.

IL EST RECOMMANDÉ :

- D'accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant maximum de 471 700 $.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-16 08:12

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1244561006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q.,c.C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant maximum de 471 700 $.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., c. C_11.4), le présent sommaire recommande d'accepter la prestation de service offerte par la division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
Depuis plusieurs années, la DSTSLI offre des services aux arrondissements de la Ville de Montréal et aux Services centraux tant en atelier que sur le territoire de sa clientèle.

Généralement, mais sans s'y limiter, la DSTSLI offre un soutien dans le cadre des opérations des Directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. La DSTSLI détient une compétence réputée en logistique ainsi que dans les travaux et interventions en bâtiments sportifs, culturels, aux installations extérieures telles que : arénas, terrains sportifs synthétiques, bibliothèques, maisons de la culture et domaine public. En plus de posséder un large éventail d'équipements à la disposition de la clientèle, elle a également développé l'expertise et la compétence dans le déploiement des scènes mobiles. À cela s'ajoute le support offert dans le cadre des mesures d'urgence (crues des eaux, chaleurs accablantes, opération 1er juillet, etc.).

Depuis la fusion municipale en 2002, le budget d'opération de la DSTSLI a été modifié selon le principe des charges interunités (CIU). Les CIU sont réparties entre les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Ajoutez à cela le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi que le Bureau des relations internationales.

Dans le cadre du renouvellement de son offre, la DSTSLI a procédé à une analyse de son architecture d'affaires (financier et processus décisionnel) en collaboration avec le Service

de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO). D'une manière unanime, les Arrondissements et les services concernés ont accepté les modifications proposées pour l'année 2025.

Il est à noter que la DSTSLI est reconnue comme fournisseur interne à la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1238394004 : Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal(RLQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
GDD 1211609001 : Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal(RLQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

DESCRIPTION

En acceptant l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de la direction du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT) aura accès à un inventaire de plus de 20 000 pièces d'équipement, à un service de menuiserie, de transport et de prêt de surfaceuse à glace, de transport de matériel, d'installation de scène mobile, d'installation d'équipement en piscine, de préparation des surfaces des patinoires réfrigérées intérieures et extérieures, à un support en équipement en aréna, d'entretien des terrains sportifs synthétiques intérieurs et extérieurs. De plus, l'expertise et les compétences détenues par la DSTSLI assurent une uniformité des interventions sur le territoire montréalais. En plus de réaliser des économies d'échelle, l'Arrondissement de RDP-PAT bénéficiera d'un service clé en main.

JUSTIFICATION

L'équipe de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve possède l'expertise et les compétences afin de contribuer activement, de par son leadership, à la réalisation des mandats pour favoriser une offre de service de qualité, accessible, diversifiée et équitable. Elle assure la communication, autant auprès des collaborateurs privés ou publics, qu'auprès des arrondissements.
Le présent dossier recommande d'accepter l'offre de service de la DSTSLI du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, proposée comme étant une offre de service aux arrondissements et Services centraux. Cette offre de service a pour objectif, sans s'y limiter, de minimiser les interventions requises tout en permettant une économie d'échelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition de la CIU de l'arrondissement de RDP-PAT se retrouve dans le document offre de service 2025 dans la section "Pièces jointes" du présent sommaire. De plus une reddition de compte sera réalisée annuellement selon l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en

changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Arrondissement de RDP-PAT ne possède pas l'expertise, les ressources humaines et matérielles nécessaires afin d'effectuer les travaux réalisés par la DSTSLI. Le refus de l'offre aurait un impact direct sur le budget d'opération de l'arrondissement de RDP-PAT en raison des investissements majeurs nécessaires afin de maintenir les services à l'interne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Reddition de compte annuelle selon encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Naomie AMBROISE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique BELPAIRE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
José PIERRE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Martin MOUSSEAU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

José PIERRE, 10 octobre 2024
Véronique BELPAIRE, 10 octobre 2024
Joseph ARAJ, 3 octobre 2024
Martin MOUSSEAU, 3 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

Tél : 438 580-5356
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-02

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Tél : 514-328-8500
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1244561006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q.,c.C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant maximum de 471 700 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1244561006_DSTSLI 2025.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Naomie AMBROISE
Agente de gestion des ressources financières et matérielles
Tél : 514 868-4373

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-08

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe
Tél : 514 868-4371
Division :

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Intervention de la Division des ressources financières et matérielles au Sommaire décisionnel - Certification de fonds

Numéro de dossier :	**1244561006**
Préparé par :	Naomie Ambroise
Date :	08-10-2024

Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q.,c.C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la ériode du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant maximum de 471 700 $.

Extrait de l'offre de service

6. TARIFICATION ET FACTURATION

6.1. Tarification de base

Des charges interunités transférées par les Services centraux couvrent la majorité des services rendus par la DSTSLI pour les unités d'affaires suivantes : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, **Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et le Bureau des relations internationales (Section du protocole et de l'accueil).

À cet effet, les charges interunités pour votre ***arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles*** pour l'année 2025 seront de 471 700 $.

BUDGET 2025

Un budget de 471 700 $ est inscrit dans SBA pour 2025.

Imputations :	**2424.0010000.303719.07121.65100.015603.0000.000000.000000.00000.00000** AF - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles / Budget régulier / RDP - Gestion - Culture, sports, loisirs et dév. social / Gestion install. - Centres commun. - Act. récréatives / Charges interunités / Entrepôt Chauveau	**437 300 $**
	2424.0010000.303719.07211.65100.015603.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles / Budget régulier / RDP - Gestion - Culture, sports, loisirs et dév. social / Centres communautaires - Activités culturelles / Charges interunités / Entrepôt Chauveau	**34 400 $**

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1244561006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q.,c.C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant maximum de 471 700 $.

Grille_analyse_Montreal-2030.pdf

Offre_DSTSLI-RDPPAT_2025.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

Tél : 438 580-5356
Télécop. :

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier :***1244561006***
Unité administrative responsable : ***Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social***
Projet **: Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030 ?	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il ? *Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Le présent dossier permettra d'offrir aux citoyens des services, des scènes et du matériel permettant une appropriation des milieux, tels que les parcs ainsi que les bâtiments sportifs et culturels.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

OFFRE DE SERVICE

2025

Division des services techniques
et du soutien logistique aux installations
(DSTSLI)

Présentée à Valérie Gagnon, directrice d'arrondissement

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

TABLE DES MATIÈRES

1. UNITÉ D'AFFAIRES (ARRONDISSEMENT OU SERVICE CENTRAL) 3

2. MISE EN CONTEXTE 3

3. SERVICES OFFERTS PAR LA DSTSLI 4

3.1. Transport et montage 4
3.1.1. Demande de livraison de matériel (DLM) 4
3.1.2. Transport 4
3.1.3. Scène mobile 4
3.1.4. Service de la culture - boîtes de livres d'élagage 4
3.1.5. Transport de produits chimiques pour les installations aquatiques 4

3.2. Arénas, terrains sportifs et autres 5
3.2.1. Montage de patinoires 5
3.2.2. Entretien des terrains sportifs synthétiques 5
3.2.3. Transport et prêt de surfaceuse 5
3.2.4. Livraison de couteau de surfaceuse et de tranche 5
3.2.5. Transport et prêt de coupe-bordure 6
3.2.6. Changement des lames de coupe-bordure 6
3.2.7. Restauration et prêt de buts de hockey 6
3.2.8. Retrait et pose de baies vitrées 6
3.2.9. Décapage et cirage de plancher 6

3.3. Menuiserie 6

4. OBLIGATIONS DE LA DSTSLI ET DE L'UNITÉ D'AFFAIRES 7

4.1. Obligations de base 8

4.2. Obligations détaillées pour certains services 8
4.2.1. Demande de livraison de matériel (DLM) 8
4.2.2. Scène mobile 9
4.2.3. Montage de patinoires intérieures et extérieures 10
4.2.4. Transport et prêt de surfaceuse 11

5. COORDONNÉES DE LA DSTSLI 11

6. TARIFICATION ET FACTURATION 11

6.1. Tarification de base 11

6.2. Facturation et frais supplémentaires 12

7. SIGNATURE DES PARTIES 13

1. UNITÉ D'AFFAIRES (ARRONDISSEMENT OU SERVICE CENTRAL)

Cette offre de service, valide du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, est présentée à ***l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles***.

Direction d'arrondissement : Madame Valérie Gagnon

Représentant :

2. MISE EN CONTEXTE

La Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTLSI) soutient depuis plusieurs années les unités d'affaires (arrondissements ou services centraux) de la Ville de Montréal. La DSTSLI offre des services de prêt, de menuiserie, d'entretien, de montage/démontage et de transport pour différents types d'installations et d'événements sur tout le territoire montréalais. Elle offre également des services pour :

- les arénas et les patinoires réfrigérées extérieures;
- les terrains sportifs synthétiques intérieurs et extérieurs;
- les événements sportifs, culturels, de loisirs et protocolaires;
- les transports divers;
- etc.

Il est à noter que l'offre de service et les obligations présentées dans le présent document ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées durant la période ci-haut mentionnée.

En vertu de l'application de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, une offre de service en bonne et due forme doit être présentée et acceptée, dans ce cas-ci, par ***l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles***, afin d'obtenir le soutien et les services de la DSTSLI.

Article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal :

> *«Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre.»*

3. SERVICES OFFERTS PAR LA DSTSLI

3.1. Transport et montage

3.1.1. Demande de livraison de matériel (DLM)

Plus de 20 000 pièces en équipement sont disponibles pour soutenir les événements telles que des tables, des chaises, des PHR (plateformes à hauteur réglable), des rideaux, de l'éclairage, des socles, des décors, des tentes, des chapiteaux, des jeux gonflables, et encore plus. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le catalogue de matériel disponible sur l'Intranet ainsi que toute l'information relative liée à une demande dans la section «**Réseaux professionnels»** puis cliquez sur «**Soutien logistique aux installations**».

En ce sens, la DSTSLI peut effectuer ce qui suit.

- Préparer, livrer et récupérer l'équipement demandé.
- Assurer le montage et le démontage de scènes, d'estrades, de rideaux et de chapiteaux.
- Assurer le montage et le démontage des jeux aquatiques "Wibit".
- Etc.

3.1.2. Transport

- Transporter ou transférer du matériel tel que des chaises, des tables, des bureaux, des boîtes, etc.

À la suite d'une évaluation du travail par un membre de l'équipe de la DSTSLI, ce service sera offert sur rendez-vous.

3.1.3. Scène mobile

- Livraison, montage et démontage d'une scène mobile (SL-100, SL-250 et SL-260 ainsi qu'un kiosque).
- Soutien technique disponible lors de l'événement en cas de problématique avec le véhicule.

3.1.4. Service de la culture - boîtes de livres d'élagage

- Récupérer, transporter et entreposer les boîtes de livres destinées à la vente de livres des *Amis des bibliothèques*. Nous vous prions d'informer notre service dès que l'accumulation de 20 boîtes est atteinte.

3.1.5. Transport de produits chimiques pour les installations aquatiques

- Acheter, entreposer et distribuer du chlore liquide (format de 20 litres) et des sacs de terre diatomée (matière filtrante) pour les installations aquatiques.
- Livraison effectuée sur demande pour la terre diatomée.

- Une tournée hebdomadaire est effectuée durant la saison estivale pour le chlore liquide et la livraison est effectuée sur demande le reste de l'année.
- Compilation des livraisons et facturation des produits utilisés à l'unité d'affaires requérante.

3.2. Arénas, terrains sportifs et autres

3.2.1. Montage de patinoires

Service de montage de glace pour les arénas et les patinoires réfrigérées extérieures. À titre d'exemple :

- appliquer la peinture blanche;
- installer et tracer le lignage, les cercles de mise en jeu et les zones de gardien de but;
- installer les logos en tissu réutilisables;
- installer le lignage et les points de mise au jeu de ringuette;
- installer sur demande les points et lignage de patinage de vitesse (ce service doit être prévu à l'avance entre l'unité d'affaires et la DSTSLI).

Il est possible de modifier le montage selon des besoins spécifiques sur entente avec la DSTSLI.

3.2.2. Entretien des terrains sportifs synthétiques

Service pour l'entretien et le prolongement de la durée de vie des terrains sportifs synthétiques, comme :

- brossage du terrain;
- brossage et décompaction du terrain;
- brossage et aspiration du terrain;
- ajout de granulat aux endroits les plus sollicités, si nécessaire.

3.2.3. Transport et prêt de surfaceuse

- Prêter et transporter une surfaceuse de courtoisie lors d'un bris ou d'un entretien d'un appareil en aréna.
- Transporter la surfaceuse défectueuse ou à inspecter au garage. Retour des appareils à l'aréna et à la DSTSLI à la suite de l'intervention mécanique.
- Assurer un service de transport de surfaceuse à l'extérieur des heures d'ouverture.

3.2.4. Livraison de couteau de surfaceuse et de tranche

- Hebdomadairement, durant la période d'opération d'un aréna, récupérer le couteau de surfaceuse et la tranche manuelle pour aiguisage. Simultanément, livrer un couteau de surfaceuse et une tranche manuelle aiguisés.

- Assurer un service de livraison sur demande en cas de problématique avec une lame.

3.2.5. Transport et prêt de coupe-bordure

- Prêter et transporter un coupe-bordure de courtoisie lors d'un bris ou d'un entretien d'un appareil en aréna.
- Transporter le coupe-bordure défectueux ou à inspecter au garage. Retour des appareils à l'aréna et à la DSTSLI à la suite de l'intervention mécanique.

3.2.6. Changement des lames de coupe-bordure

- Procéder, sur demande, au remplacement des lames de coupe-bordure.

3.2.7. Restauration et prêt de buts de hockey

- Procéder, sur demande, à la restauration de buts de hockey et prendre en charge le transport et la manutention de ceux-ci. Il y a possibilité de prêt de buts pour la période des travaux.

La restauration comprend :

- peinture des cadrages du but;
- installation d'un nouveau filet;
- installation d'un protecteur au bas du filet;
- installation d'un protecteur pour la tige verticale;
- installation d'un protecteur de filet.

Le coût d'acquisition du matériel sera facturé à l'unité d'affaires (voir la section tarification et facturation).

3.2.8. Retrait et pose de baies vitrées

- Procéder au retrait ou à l'installation de baies vitrées de grandeur conventionnelle.

Notez que les grandes baies vitrées, habituellement situées dans la zone des buts, ne font pas partie de l'offre de service.

3.2.9. Décapage et cirage de plancher

- Effectuer, à l'extérieur des périodes de pointe et ce **en soutien aux équipes d'entretien de l'unité d'affaires**, du décapage et du cirage de plancher dans différentes installations.

3.3. Menuiserie

Soutenir l'unité d'affaires pour différents projets de menuiserie. Voici des exemples des services offerts :

- entretien et fabrication des équipements divers;
- réparation et restauration de mobilier urbain;
- construction sur mesure;
- conception et réparation des bandes extérieures des patinoires;
- installation et désinstallation des tremplins des piscines, des chaises de sauveteurs et des parasols;
- installation des placottoirs;
- fabrication et installation des jardinets et bacs à jardiner;
- fabrication et installation des boîtes pour les pianos de rue;
- construction de supports pour patineurs (enfants et adultes).

Le coût d'acquisition du matériel ainsi que la main-d'œuvre au coût réel peuvent être facturés à l'unité d'affaires.

Exemples des services offerts **sans frais additionnels** :

- installation et désinstallation des tremplins des piscines, des chaises de sauveteurs et des parasols;
- installation des boîtes pour les pianos de rue;
- installation de PHR et de PHR en dégradé;
- installation de décors inclus dans le catalogue de la DSTSLI;
- fabrication de planche pour le changement de couteaux de surfaceuse;
- etc.

Exemples des services offerts **avec facturation du matériel** :

- construction de supports pour patineurs (enfants et adultes);
- entretien et fabrication des équipements;
- construction sur mesure de projet nécessitant moins de 15 h de travail;
- etc.

Exemples des services offerts **avec facturation du matériel et de la main-d'œuvre** :

- réparation et restauration de mobilier urbain;
- construction sur mesure et projets spéciaux;
- conception et réparation des bandes extérieures des patinoires;
- installation des placottoirs;
- fabrication et installation des jardinets et bacs à jardiner;
- fabrication des boîtes pour les pianos de rue;
- etc.

4. OBLIGATIONS DE LA DSTSLI ET DE L'UNITÉ D'AFFAIRES

Pour l'ensemble des services offerts, chaque partie a la responsabilité de respecter les obligations ci-dessous afin d'assurer un service de qualité.

4.1. Obligations de base

Obligations de la DSTSLI :

- communiquer dans un délai de deux (2) jours ouvrables avec l'unité d'affaires à la suite de la réception d'une demande de service;
- offrir un service de qualité;
- se réserver, en période de pointe, le droit de reporter certaines demandes afin d'assurer les services prioritaires.

Obligations de l'unité d'affaires :

- transmettre la demande de service par courriel à l'adresse suivante : mhm-dlm@montreal.ca;
- communiquer au 514 872-4015 pour toute demande urgente. Nous répondrons aux demandes en fonction de la disponibilité de nos ressources;
- s'assurer qu'une personne responsable soit sur place pour donner accès au bâtiment ou au site et de bien identifier le travail à accomplir.

4.2. Obligations détaillées pour certains services

Pour les services indiqués dans cette section, les obligations de base s'appliquent.

4.2.1. Demande de livraison de matériel (DLM)

Obligations de la DSTSLI :

- la demande de prêt pour de l'équipement sera traitée au maximum trente (30) jours avant la date de l'événement. Un bon de livraison incluant la disponibilité de l'équipement sera alors transmis;
- suite à l'envoi du bon de livraison, si une modification à l'horaire de la livraison ou récupération est nécessaire, le personnel de la DSTSLI communiquera avec l'unité d'affaires;
- en période de pointe, la livraison de matériel est priorisée. La récupération de matériel pourrait être modifiée afin de favoriser la tenue de l'ensemble des événements prévus. Le personnel de la DSTSLI communiquera avec l'unité d'affaires à cet effet;
- également en période de pointe, la DSTSLI se réserve le droit de partager le matériel disponible selon les demandes.

Obligations de l'unité d'affaires :

- la demande de livraison doit être transmise dans un délai minimum de quinze (15) jours avant la tenue de l'événement à l'adresse courriel suivante : mhm-dlm@montreal.ca;

- pour toute demande nécessitant un montage par le personnel de la DSTSLI (rideaux, PHR, panneaux clics, grilles à béton, etc.), un plan de montage doit obligatoirement accompagner la demande;
- aucune modification ne sera acceptée dans les sept (7) jours précédant l'événement;
- l'unité d'affaires est responsable du matériel prêté;
- en cas de perte, de vol ou de bris résultant d'une utilisation abusive de l'équipement, le coût de remplacement du matériel sera facturé à l'unité d'affaires (voir la section tarification et facturation);
- l'unité d'affaires doit, s'il fait une demande de prêt de matériel pour un organisme ou un promoteur, transmettre à l'organisateur de l'événement une copie du bon de livraison et du bon de retour.

4.2.2. Scène mobile

Obligations de la DSTSLI :

- assurer le montage et le démontage de la scène mobile;
- assurer un service en cas d'urgence lors du prêt;
- communiquer au 514 872-4015 lors d'une urgence durant les heures d'ouverture ou avec le régisseur de garde à l'extérieur des heures d'ouverture.

Obligations de l'unité d'affaires :

- compléter et transmettre une demande de prêt pour une scène mobile au moins trente (30) jours avant la tenue de l'événement à l'adresse courriel suivante : mhm-dlm@montreal.ca. Une confirmation de livraison sera alors transmise à la suite de l'acceptation de la demande;
- respecter toutes les conditions de prêt indiquées au formulaire de demande de prêt d'une scène mobile;
- procéder, auprès du Service des immeubles, à une demande d'installation et de désinstallation de la mise à la terre pour la scène mobile. Cette demande doit être coordonnée en fonction des heures de livraison et de récupération de la scène mobile par la DSTSLI;
- s'assurer d'avoir une personne responsable sur place au moment de la livraison et de la récupération de la scène mobile;
- assurer une surveillance de la scène en tout temps, de sa livraison jusqu'à sa récupération et assumer les frais de surveillance le cas échéant;
- pour un prêt à un organisme, ce dernier doit souscrire et maintenir, à ses frais, une assurance «Biens matériels (feu, vol et vandalisme)» et «Responsabilité civile» comme indiqué dans le formulaire de prêt;
- s'assurer qu'un répondant de l'unité d'affaires peut être joint en tout temps lors de l'événement.

4.2.3. Montage de patinoires intérieures et extérieures

Obligations de la DSTSLI :

- déterminer le calendrier du montage des patinoires intérieures et extérieures en fonction des besoins. Un formulaire est envoyé annuellement aux unités d'affaires, au plus tard le 15 mars pour les patinoires intérieures et le 15 septembre pour les patinoires extérieures;
- informer les unités d'affaires des dates prévues du montage des patinoires au plus tard le 15 mai pour les patinoires intérieures et le 15 octobre pour les patinoires extérieures;
- installer systématiquement sur l'ensemble des patinoires intérieures le lignage de ringuette, sauf sur avis contraire;
- commander et fournir le matériel nécessaire au montage de base des patinoires, à l'exception des logos. Le matériel de base se compose de : peinture blanche, peinture rouge et bleue, lignage, cercles de mise en jeu, points de mise en jeu et zones de gardien de but;
- procéder au montage des patinoires en fonction des dates transmises aux unités d'affaires;
- la DSTSLI est tributaire des conditions météorologiques concernant les patinoires extérieures. S'il est impossible de faire le montage au moment prévu, une nouvelle date sera communiquée.

Obligations de l'unité d'affaires :

- s'assurer du départ des compresseurs et des déshumidificateurs afin que l'aréna soit prêt pour la journée prévue du montage;
- s'assurer que la surface soit nettoyée et exempte de tout débris avant le départ des compresseurs;
- avoir atteint une température de -10 degrés Celsius (dalle de la patinoire) le matin du montage;
- afin d'obtenir une glace de qualité, il est important que la surface soit arrosée avec la surfaceuse (avec serviette et sans couteau) le matin du montage de la patinoire et que les monticules de glace dues à la condensation soient enlevés;
- fournir les logos en tissu réutilisables et un plan indiquant l'endroit où ceux-ci devront être installés le matin du montage;
- avoir une personne responsable sur place afin de recevoir le personnel de la DSTSLI et lui transmettre les renseignements spécifiques à l'installation;
- si les obligations de l'unité d'affaires ne sont pas respectées et qu'il n'est pas possible de faire le montage de la patinoire, une nouvelle date sera transmise en fonction du calendrier prévu, et ce, sans pénaliser les autres unités d'affaires. Des frais de mobilisation pourraient être facturés (voir la section tarification et facturation).

4.2.4. Transport et prêt de surfaceuse

Obligations de la DSTSLI :

- coordonner le transport avec l'unité d'affaires;
- assurer le transport, aller et retour, de surfaceuse pour l'entretien ou la réparation vers le garage;
- fournir et récupérer un appareil de courtoisie à l'unité d'affaires (si nécessaire) pour la période des travaux;
- assurer un service de transport d'urgence à l'extérieur des heures d'ouverture et mettre à jour hebdomadairement l'horaire de garde des régisseurs et régisseuses sur le site Intranet de la Ville de Montréal.

Obligations de l'unité d'affaires :

- contacter le représentant du garage avant de demander un transport de surfaceuse. Le garage communiquera avec le personnel de la DSTSLI si un transport est nécessaire;
- vider les réservoirs d'eau et de neige de la surfaceuse et enlever le couteau avant son transport.

5. COORDONNÉES DE LA DSTSLI

Pour toute urgence ou pour un suivi de livraison, durant les heures d'ouverture, veuillez communiquer au 514 872-4015.

À l'extérieur des heures d'ouverture, veuillez communiquer avec le régisseur ou la régisseuse de garde. L'horaire de garde est mis à jour hebdomadairement (tous les jeudis) sur le site Intranet de la Ville de Montréal.

Si votre demande a été prise en charge par un régisseur ou une régisseuse, vous pouvez par la suite communiquer directement avec cette personne pour un suivi.

6. TARIFICATION ET FACTURATION

6.1. Tarification de base

Des charges interunités transférées par les Services centraux couvrent la majorité des services rendus par la DSTSLI pour les unités d'affaires suivantes : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, **Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et le Bureau des relations internationales (Section du protocole et de l'accueil).

À cet effet, les charges interunités pour votre ***arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles*** pour l'année 2025 seront de 471 700 $.

6.2. Facturation et frais supplémentaires

Des frais peuvent être facturés, par une entente de service, pour certaines demandes. L'entente devra être correctement complétée et transmise à la DSTSLI avant la tenue des services ou des travaux.

Ci-après, une liste des services ou travaux qui pourraient engendrer des frais :

- les services demandés doivent être exécutés à l'extérieur des heures d'ouverture ou lors de jours fériés;
- les services doivent être reportés en raison du non-respect des obligations de l'unité d'affaires;
- la perte, le vol ou le bris résultant d'une utilisation abusive du matériel prêté, facturation selon le prix courant;
- les frais de matériaux pour les travaux de menuiserie et de restauration de buts de hockey, facturation selon le prix courant;
- la main-d'œuvre pour la réalisation de travaux ne faisant pas partie de l'offre de service, de projets spéciaux ou de sous-contraction.
- etc.

7. SIGNATURE DES PARTIES

Par la présente, ***l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles*** accepte l'offre de service de la DSTSLI.

_____
Valérie Gagnon
Directrice d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Date : _____

_____
Véronique Belpaire
Directrice d'arrondissement
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date : _____

_____
Martin Mousseau
Chef de division
Division des services techniques et du soutien logistique aux installations
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date : _____

CA : 40.01

2024/11/05
19 :00

√

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-30124

Je donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, je présenterai ou ferai présenter pour adoption le règlement numéro RCA24-30124 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) ».

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1244860011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA24-30124 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025)"

Il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA24-30124 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025)"

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-21 13:26

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1244860011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA24-30124 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025)"

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement procède annuellement à la révision de ses tarifs afin de tenir compte de l'indexation ou encore afin de mettre à jour certains tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 12 0427 - 5 décembre 2023 - Adoption du règlement numéro RCA23-30119 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2024)

DESCRIPTION

Les modifications sont expliqués dans la colonne Justification du Tableau des tarifs qui se trouve en pièce jointe. En résumé, les modifications sont les suivantes :

- La plupart des tarifs ont été majorés de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2025
- L'article 20 a été revu en partie afin d'uniformiser les libellés des tarifs pour toute l'année.
- Les articles 21 et 22 concernant les terrains de sport naturels et synthétiques ont été combinés en un seul article, soit le nouvel article 21.

Le tableau comparatif 2024 vs 2025, est en pièces jointes au présent dossier afin de démontrer les modifications apportées au règlement pour l'année 2025.

La version finale du règlement et les annexes se trouvent dans le document juridique.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative de fixation des tarifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle d'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.
Publication d'un avis public relativement à l'entrée en vigueur du règlement sur le site web de l'arrondissement, conformément au règlement RCA23-30115
Ajustement des tarifs modifiés.
Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Thomas RIVARD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Karyne ST-PIERRE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Benoît PELLAND, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Luc CASTONGUAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Maika BERNATCHEZ, Direction d'arrondissement

Lecture :

Thomas RIVARD, 18 octobre 2024
Karyne ST-PIERRE, 17 octobre 2024
Martine HÉBERT, 17 octobre 2024
Maika BERNATCHEZ, 16 octobre 2024
Benoît PELLAND, 16 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

Tél : 514 476-6572
Télécop. : 514 868-4312

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-15

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-4371
Télécop. : 514 868-4155

RCA24-30124_projet.docxAnnexe A.rtfAnnexe-B.docx

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-30124

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2025)

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4);

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du _____ 2024 et le dépôt du projet de règlement à cette même séance;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le présent projet de règlement préalablement à la séance et en avoir pris connaissance;

À sa séance du _____ 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles décrète :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit :

Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.).

	Tarif 2025	**Taxes**
CHAPITRE I **ÉTUDES DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS**		
1. Aux fins du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-30023)*, il est perçu (incluant les frais de publication)		
1º Pour l'étude d'une demande de dérogation à l'interdiction de convertir :	**580,00 $**	**N/T**
2º Pour la dérogation :		
a) par logement visé :	**58,00 $**	**N/T**
b) maximum par immeuble :	**3 480,00 $**	**N/T**
2. Aux fins du *Règlement sur les dérogations mineures (RCA09-DM01, tel que modifié)*, il est perçu :		
1º Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité de la demande:	**365,00 $**	**N/T**
2º Pour l'étude d'une demande d'approbation d'une dérogation mineure (incluant les frais de publication) :	**1 250,00 $**	**N/T**
Les frais prévus au paragraphe 1º sont déduits si une demande est faite en vertu du paragraphe 2º dans un délai de 6 mois de l'avis de recevabilité.		
Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).		
3. Aux fins du *Règlement sur le lotissement (RCA09-L01, tel que modifié)* pour l'étude d'une demande de permis de lotissement, il est perçu par opération cadastrale :		

	Tarif 2025	Taxes
1º avec création ou fermeture de rues ou de ruelles :		
a) premier lot :	**602,00 $**	**T**
b) chaque lot additionnel contigu :	**90,00 $**	**T**
2º sans création ni fermeture de rues ou de ruelles :		
a) premier lot :	**330,00 $**	**T**
b) chaque lot additionnel contigu :	**90,00 $**	**T**
3º visant la création d'un immeuble en copropriété divise, par bâtiment :	**330,00 $**	**T**

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).

4. Pour l'étude d'une modification au *Règlement de zonage* (RCA09-Z01, tel que modifié), il est perçu (incluant les frais de publication) :	**7 000,00 $**	**N/T**

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).

5. Aux fins du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel que modifié)*, il est perçu:

1º Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité d'une demande assujettie à la section 31.5 du règlement :	**365,00 $**	**N/T**
2º Pour la présentation du dossier en vertu de la procédure concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour une modification à un projet déjà approuvé (par présentation) :	**580,00 $**	**N/T**

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).

6. Aux fins du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (RCA09-C01, tel que modifié)*, il est perçu :

1º pour l'étude d'une demande de certificat d'occupation (par établissement) :	**235,00 $**	**N/T**
2º pour l'étude d'une demande de certificat d'occupation pour l'ajout d'un usage complémentaire de café-terrasse :	**55,00 $**	**N/T**
3º pour l'étude d'une demande de certificat d'occupation pour l'ajout d'un usage complémentaire d'une boîte de collecte de dons :	**235,00 $**	**N/T**
4º Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'affichage, par établissement, par m^2 de superficie visée par la demande (minimum **170,00 $**):	**12,75 $**	**N/T**
5º pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de nom d'immeuble, par enseigne :	**182,00 $**	**N/T**

	Tarif 2025	Taxes
6º pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de panneau publicitaire :		
i) par structure :	**658,00 $**	**N/T**
ii) en sus du tarif fixé au sous-paragraphe i), par m^2 de superficie :	**13,75 $**	**N/T**
7º Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbres, par propriété :	**56,00 $**	**N/T**
Les frais d'étude seront remboursés si, après analyse de la demande, il s'avère que la demande ne vise que des frênes.		
8º Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation pour des travaux sur la rive, le littoral ou dans une zone inondable :	**204,00 $**	**N/T**
9º Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'installation d'abris permanent, par abri permanent :	**433,00 $**	**N/T**
10º pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'installation d'une piscine résidentielle :		
i) piscine creusée :	**433,00 $**	**N/T**
ii) piscine hors terre, semi-creusée ou spa :	**143,00 $**	**N/T**
11º Pour l'étude d'un certificat de conformité d'une piscine résidentielle existante :	**43,00 $**	**N/T**
12º pour un nouvel exemplaire du placard du certificat d'occupation :	**13,50 $**	**N/T**
7. Pour toute demande d'attestation de conformité à la règlementation municipale émise en vertu d'une loi ou d'un règlement gouvernemental, il est perçu :	**235,00 $**	**T**
8. Aux fins du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA03-11009, tel que modifié)*, il est perçu:		
1º Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité de la demande:	**365,00 $**	**N/T**
2º Pour l'étude d'un projet particulier d'occupation (incluant les frais de publication) :	**7 000,00 $**	**N/T**
3º Pour l'étude d'un projet particulier de construction ou de modification (incluant les frais de publication) :		
a) d'une superficie de plancher de 500 m^2 et moins :	**7 000,00 $**	**N/T**
b) d'une superficie de plancher de 501 à 9 999 m^2 :	**15 760,00 $**	**N/T**
c) d'une superficie de plancher de 10 000 m^2 à 49 999 m^2 :	**24 050,00 $**	**N/T**
d) d'une superficie de plancher de 50 000 m^2 et plus :	**34 700,00 $**	**N/T**
4° Pour l'étude d'une modification d'un projet particulier déjà autorisé par résolution ou pour l'étude d'un projet particulier visant la modification d'une autorisation émise en vertu des articles numéros 612a), 649a), 524(2)d) et 524(2)dd) de *l'ancienne Charte de la Ville de Montréal* (incluant les frais de publication) :		
a) projet d'occupation :	**7 000,00 $**	**N/T**
b) projet de construction ou de modification d'une superficie de 500 m^2 ou moins :	**7 000,00 $**	**N/T**
c) projet de construction ou de modification d'une superficie de plus de 500 m^2 :	**8 650,00 $**	**N/T**
5° Malgré les paragraphes 2°, 3°et 4° pour l'étude d'un projet particulier visant des activités de garderie et d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, il est perçu (incluant les frais de publication) :	**6 295,00 $**	**N/T**
6º Pour la fabrication et l'installation de l'enseigne annonçant la nature d'un projet particulier :	**1 000,00 $**	**T**
Les frais prévus au paragraphe 1° sont déduits si une demande est faite en vertu des paragraphes 2° à 5° dans un délai de 6 mois de l'avis de recevabilité.		

	Tarif 2025	Taxes
Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).		
9. Aux fins du *Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07-30019, tel que modifié*), il est perçu :		
1º pour l'étude d'une demande de permis de démolition devant être soumise au Comité d'étude des demandes de démolition (incluant les frais de publication) :	**1 846,00 $**	**N/T**
2º pour la fabrication et l'installation de l'avis de la demande devant être affiché sur l'immeuble visé :	**1 000,00 $**	**T**
3º pour l'étude d'une demande de permis de démolition n'ayant pas à être soumise au Comité d'étude des demandes de démolition :	**580,00 $**	**N/T**
4º pour l'étude d'une demande de permis de démolition visant une dépendance dont l'usage est accessoire à de l'habitation, à l'exception d'une demande visée par le paragraphe 1º :	**158,00 $**	**N/T**
10. Aux fins du *Règlement sur le déneigement* (RCA10-30037), il sera perçu :		
1º Pour la délivrance d'un permis de déneigement, incluant l'inscription d'un véhicule routier :	**30,00 $**	**N/T**
2ºPour l'inscription de chaque véhicule routier additionnel sur un permis :	**13,50 $**	**N/T**
CHAPITRE II **LOCATION ET UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DE LOISIRS ET SPORTIFS**		
SECTION I BIBLIOTHÈQUES		
11. Pour un abonnement donnant accès aux bibliothèques de l'arrondissement, il est perçu :		
1º résident ou contribuable de Montréal :	**Gratuit**	
2º non-résident de Montréal :		
a) enfant de 13 ans et moins :	**44,00 $**	**N/T**
b) étudiant âgé de plus de 13 ans, fréquentant à plein temps une institution d'enseignement montréalaise :	**Gratuit**	
c) personne âgée de 65 ans et plus :	**56,00 $**	**N/T**
d) employé de la Ville de Montréal :	**Gratuit**	
e) autres :	**88,00 $**	**N/T**
12. Pour le remplacement d'une carte d'abonné en cas de perte, il est perçu :		
1º enfant de 13 ans et moins :	**2,00 $**	**N/T**
2º personne âgée de 65 ans:	**2,00 $**	**N/T**
3º autres :	**3,00 $**	**N/T**
13. À titre de compensation pour perte, retard et dommages, il est perçu :		
1º pour chaque document en retard de plus de 31 jours suivant la date limite fixée pour son retour, le coût de remplacement tel qu'il est inscrit dans la base de données du réseau des bibliothèques + 5,00 $;		**N/T**

	Tarif 2025	Taxes
2º pour la perte d'un article emprunté :		
a) le prix d'achat ou, dans le cas d'un article autre, la valeur de l'article, tel qu'il est inscrit dans la base de données du réseau + 5,00 $;		**N/T**
b) en l'absence d'inscription dans la base de données :		
- enfant de 13 ans et moins :	**7,00 $**	**N/T**
- pour un livre de poche :	**7,00 $**	**N/T**
- pour tout autre article :	**15,00 $**	**N/T**
c) périodiques	**5,00 $**	**N/T**
d) dans le cas d'un instrument de musique, d'un jeu de société ou d'un équipement sportif perdu, le montant facturé à l'abonné est celui de l'objet + 5, 00 $. Le montant de la valeur réelle de l'objet est inscrit dans la notice de l'exemplaire.		**N/T**
3º pour la perte d'une partie d'un ensemble :		
a) boîtier CD-ROM :	**2,00 $**	**N/T**
b) boîtier de disque compact :	**2,00 $**	**N/T**
c) boîtier DVD :	**2,00 $**	**N/T**
d) étui de livre parlant et de CD rom :	**2,00 $**	**N/T**
e) pochette de disque :	**2,00 $**	**N/T**
f) livret d'accompagnement :	**2,00 $**	**N/T**
g) document d'accompagnement :	**2,00 $**	**N/T**
4º pour dommage à un document emprunté :		
a) bris mineur	**2,00 $**	**N/T**
b) bris moyen (reliure) :	**7,00 $**	**N/T**
c) bris complet ou à mettre au rebut, le tarif fixé au paragraphe 2º :		
d) périodiques	**5,00 $**	**N/T**
5º pour dommage à un instrument de musique, un jeu de société ou un équipement sportif emprunté		
a) bris mineur	**2,00 $**	**N/T**
b) bris moyen (reliure) :	**7,00 $**	**N/T**
c) bris complet : 20,00 $ + 5,00 $ frais administratifs	**25,00 $**	**N/T**
d) bris volontaire (vandalisme) : le montant de l'objet facturé + 5,00 $		
6º autres services		
a) pour l'accès à un poste Internet :	**Gratuit**	
b) pour l'impression, la page :	**0,10 $**	**T**
c) pour une photocopie, la page :	**0,10 $**	**T**

Le solde maximum applicable est de 10,00 $ par dossier d'abonnement avant la perte de privilège. Par conséquent, l'emprunt de document et l'accès aux ordinateurs de la bibliothèque n'est possible avant d'avoir acquitté les frais au dossier.

Les tarifs fixés aux paragraphes 1º et 6º du premier alinéa ne s'appliquent pas dans le cas d'une activité promotionnelle ou d'un allègement temporaire des frais gérés par la Ville

Les tarifs fixés au paragraphe 1º du premier alinéa ne s'appliquent pas dans le cas de présentation d'un rapport de police ou d'incendie.

Les frais facturés à une bibliothèque de l'arrondissement par une autre institution doivent être acquittés par l'usager auquel un service est rendu à sa demande.

L'abonné qui a défrayé les frais applicables en raison de perte ou dommage majeur d'un article emprunté peut, sur demande, conserver cet article.

SECTION II
CENTRES D'ACTIVITÉS

14. Pour l'utilisation des locaux et des installations des centres d'activités, il est perçu :

1º gymnase double, de l'heure :	**173,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
2º Boulodrome (pétanque-bocce), par allée, de l'heure :	**42,00 $**	**T**
3º salle de réunion ou d'activité, de l'heure (excluant la salle Les couventines de la Maison du citoyen):		
a) 1-15 personnes, incluant chaises et tables :	**42,00 $**	**T**
b) 16-40 personnes, incluant chaises et tables :	**47,00 $**	**T**
c) 41-120 personnes, incluant chaises et tables :	**58,00 $**	**T**
d) 121 et + personnes, incluant chaises et tables :	**89,00 $**	**T**
4º auditorium, de l'heure :	**120,00 $**	**T**
5º locaux d'appoint liés à la location de plateaux sportifs :	**Gratuit**	
6º frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1°, 2°, 3° et 4°, de l'heure :	**34,00 $**	**T**
7º frais de surveillance en sus du tarif prévu aux paragraphes 1°, 2°, 3° et 4°, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs seront également ajoutés sur la facture finale.		**T**
8º frais d'entretien en sus aux tarifs prévus au présent article, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs seront également ajoutés sur la facture finale.		**T**

Sur toute location à un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant une limitation fonctionnelle, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.

SECTION III
MAISON DU CITOYEN

15. Pour la location de la salle Les couventines, il est perçu de l'heure:

1º Salle 1 incluant tables et chaises :	**42,00 $**	**T**
2º Salle 2 incluant tables et chaises :	**47,00 $**	**T**
3º Salle 3 (cuisinette) incluant tables et chaises :	**47,00 $**	**T**
4º Salle 1 et 2 incluant tables et chaises :	**58,00 $**	**T**
5º Salle 2 et 3 (cuisinette) incluant tables et chaises :	**58,00 $**	**T**
6º Salle 1, 2 et 3 (cuisinette) incluant tables et chaises :	**89,00 $**	**T**
7º frais de surveillance en sus du tarif prévu aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 4°, 5° et 6°, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs seront également ajoutés sur la facture finale.		

Sur toute location à un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant une limitation fonctionnelle, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.

SECTION IV
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

16. Pour les locaux et les installations scolaires régis par l'entente avec le Centre de service scolaire de la Pointe-de l'Île, le taux horaire de base applicable lors d'une annulation tardive (article 35) est le suivant :

a) palestre et gymnase simple;	**58,00 $**	**T**
b) gymnase double;	**115,00 $**	**T**
c) auditorium;	**120,00 $**	**T**
d) Locaux d'appoints liés à la location de plateaux :	**Gratuit**	

SECTION V
MAISONS DE LA CULTURE

17. Pour la location des locaux et des installations des maisons de la culture, il est perçu :

1º salle :

	Tarif 2025	Taxes
a) de l'heure :	**47,00 $**	**T**
b) par jour : minimum 184,00 $; maximum 322,00 $		
2º salle de spectacle :		
a) de l'heure :	**86,00 $**	**T**
b) par jour : minimum 336,00 $, maximum 588,00 $		

Sur toute location à un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant des limitations fonctionnelles, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.

3º frais de montage, de démontage et de surveillance des locaux et des installations en sus du tarif prévu aux paragraphes 1° et 2°.

a) Frais de responsable technique production : selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majorées des charges sociales + 15 % de frais administratifs, pour un minimum de quatre heures par jour, de l'heure :	**51,00 $**	**T**
b) Frais de technicien artistique : selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs, pour un minimum de quatre heures par jour, de l'heure	**39,00 $**	**T**
c) Frais de surveillant d'installations: selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs, pour un minimum de quatre heures par jour, de l'heure :	**21,00 $**	**T**

L'évaluation du personnel requis est établie, par l'arrondissement, en fonction de la complexité technique des demandes de location. Un minimum d'un responsable technique production et d'un surveillant d'installation est obligatoire par jour de location.

18. Événements tarifés : pour un billet donnant accès à un spectacle ou un événement culturel de l'arrondissement, il est perçu, taxes incluses :	**Un tarif minimum de 2,00 $ jusqu'à un maximum de 50,00 $ le billet**	**T**
Ces tarifs n'incluent pas les frais de services applicables pouvant être exigés par des tiers relativement à l'obtention de billet via leur service de billetterie électronique		

19. La gratuité pour l'usage d'un local d'une maison de la culture pourra être accordée aux organismes reconnus par le conseil d'arrondissement. Toutefois, les organismes devront défrayer les coûts relatifs aux frais de montage, de démontage et de surveillance des locaux et des installations visés au présent article.

SECTION VI
ARÉNAS

20. Pour l'utilisation d'une aréna, il est perçu :

1) Du 1er janvier au 31 août:

1º Pour la tenue d'une activité pour des personnes mineures, location à l'heure sauf indication contraire

a) Location par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local pour la tenue d'une activité		
1. Activité d'entraînement encadrée	**44,00 $**	**T**
2. Programme d'initiation reconnu par la Ville de Montréal, jusqu'au nombre d'heures stipulé	**Gratuit**	**N/T**
3. Événement tel qu'un tournoi, un gala, une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière. Plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	**54,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
b) Location par un organisme reconnu par un autre arrondissement en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local ou par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service		
1. Activité d'entraînement encadrée	**44,00 $**	**T**
2. Partie de saison régulière et en séries d'un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, jusqu'au nombre d'heures stipulées dans l'entente	**Gratuit**	**N/T**
3. Camp de jour ou école sportive printemps-été d'un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, jusqu'au nombre d'heures stipulées dans l'entente	**Gratuit**	**N/T**
4. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière organisé par un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	**Gratuit**	**N/T**
5. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière organisé par un organisme reconnu par un autre arrondissement en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local, plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	**54,00 $**	**N/T**
6. Session de formation, de coaching ou d'arbitrage organisée par un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service	**Gratuit**	**N/T**
c) Location par une fédération sportive provinciale ou nationale reconnue par le ministère de l'éducation ou par Sport Canada et autre organisme reconnu en vertu d'une reconnaissance provinciale ou nationale		
1. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière	**107,00 $**	**T**
d) Location pour des groupes mineurs non reconnus		
1. Activité de groupe libre ou encadrée, aux heures de pointes Lundi au vendredi de 17h00 à 22h00 Samedi et dimanche de 7h00 à 18h00	**222,00 $**	**T**
2. Activité de groupe libre ou encadrée, hors des heures de pointes Lundi au vendredi de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain Samedi et dimanche de 18h00 à 22h00	**212,00 $**	**T**
3. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes: Samedi et dimanche de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain	**200,00 $**	**T**
4. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes: Lundi au vendredi de 7h00 à 17h00	**149,00 $**	**T**
5. Activité d'un établissement d'enseignement publique de Montréal	**44,00 $**	**T**
6. Activité d'un établissement d'enseignement privé	**96,00 $**	**T**
7. Fête d'enfants	**137,00 $**	**T**
8. Surface sans glace	**143,00 $**	**T**
9. Événements (incluant les locaux d'appoint et d'entreposage, avec ou sans gradins) :	**228,00 $**	**T**
2º Location pour la tenue d'une activité pour des personnes majeures:		
a) Location par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local :		
1. Activité de groupe libre ou encadrée	**89,00 $**	**T**
b) Taux de base tarification adulte :		**T**
1. Activité de groupe libre ou encadrée, aux heures de pointes : Lundi au vendredi de 17h00 à 22h00 Samedi et dimanche de 7h00 à 18h00	**222,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
2. Activité de groupe libre ou encadrée, hors des heures de pointes :		
Lundi au vendredi de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain Samedi et dimanche de 18h00 à 22h00	**212,00 $**	**T**
3. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes:		
Samedi et dimanche de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain	**200,00 $**	**T**
4. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes:		
Lundi au vendredi de 7h00 à 17h00	**149,00 $**	**T**
5. Utilisation de la patinoire par un groupe d'employés de l'arrondissement et au comité organisateur du Festival de hockey des employés de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
6. Événements (incluant les locaux d'appoint et d'entreposage, avec ou sans gradins) :	**228,00 $**	**T**
7. Surface sans glace	**143,00 $**	**T**
3º Activité libre organisée par l'arrondissement		
1. Patinage libre	**Gratuit**	
2. Hockey libre	**Gratuit**	
3. Activités organisées par l'arrondissement ou par la Ville de Montréal	**Gratuit**	
4º Location de locaux d'appoint et autres frais		
1. Location d'une salle ou d'un local d'entreposage par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local	**Gratuit**	
2. Location d'une salle par un organisme non reconnu	**40,00 $**	**T**
3. Location de locaux d'entreposage, par mois	**63,00 $**	**T**
4. Frais de montage et de démontage, l'heure	**34,00 $**	**T**
5. Frais de surveillance et d'entretien en sus au tarif prévu, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales à 5 % + 15 % de frais administratifs.		
6. Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique		
5º Autres libellés		
1. Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, pendant la saison régulière	**Gratuit**	
2. Utilisation de vestiaire au-delà de la période permise dans la location	**33,00 $**	**T**

2) Du 1er septembre au 31 décembre:

1º Pour la tenue d'une activité pour des personnes mineures, location à l'heure sauf indication contraire

a) Location par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local pour la tenue d'une activité		
1. Activité d'entraînement encadrée	**45,00 $**	**T**
2. Programme d'initiation reconnu par la Ville de Montréal, jusqu'au nombre d'heures stipulé	**Gratuit**	
3. Événement tel qu'un tournoi, un gala, une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière. Plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	**55,00 $**	**T**
b) Location par un organisme reconnu par un autre arrondissement en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local ou par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service		
1. Activité d'entraînement encadrée	**45,00 $**	**T**
2. Partie de saison régulière et en séries d'un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, jusqu'au nombre d'heures stipulées dans l'entente	**Gratuit**	

	Tarif 2025	Taxes
3. Camp de jour ou école sportive printemps-été d'un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, jusqu'au nombre d'heures stipulées dans l'entente	**Gratuit**	
4. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière organisé par un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	**Gratuit**	
5. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière organisé par un organisme reconnu par un autre arrondissement en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local, plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	**55,00 $**	**T**
6. Session de formation, de coaching ou d'arbitrage organisée par un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service	**Gratuit**	
c) Location par une fédération sportive provinciale ou nationale reconnue par le ministère de l'éducation ou par Sport Canada et autre organisme reconnu en vertu d'une reconnaissance provinciale ou nationale		
1. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière	**109,00 $**	**T**
d) Location pour des groupes mineurs non reconnus		
1. Activité de groupe libre ou encadrée, aux heures de pointes		
Lundi au vendredi de 17h00 à 22h00		
Samedi et dimanche de 7h00 à 18h00	**226,00 $**	**T**
2. Activité de groupe libre ou encadrée, hors des heures de pointes		
Lundi au vendredi de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain		
Samedi et dimanche de 18h00 à 22h00	**216,00 $**	**T**
3. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes:		
Samedi et dimanche de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain	**204,00 $**	**T**
4. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes:		
Lundi au vendredi de 7h00 à 17h00	**152,00 $**	**T**
5. Activité d'un établissement d'enseignement publique de Montréal	**45,00 $**	**T**
6. Activité d'un établissement d'enseignement privé	**98,00 $**	**T**
7. Fête d'enfants	**140,00 $**	**T**
8. Surface sans glace	**146,00 $**	**T**
9. Événements (incluant les locaux d'appoint et d'entreposage, avec ou sans gradins) :	**233,00 $**	**T**
2º Location pour la tenue d'une activité pour des personnes majeures:		
a) Location par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local :		
1. Activité de groupe libre ou encadrée	**91,00 $**	**T**
b) Taux de base tarification adulte :		
1. Activité de groupe libre ou encadrée, aux heures de pointes :		
Lundi au vendredi de 17h00 à 22h00		
Samedi et dimanche de 7h00 à 18h00	**226,00 $**	**T**
2. Activité de groupe libre ou encadrée, hors des heures de pointes :		
Lundi au vendredi de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain		
Samedi et dimanche de 18h00 à 22h00	**216,00 $**	**T**
3. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes:		
Samedi et dimanche de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain	**204,00 $**	**T**
4. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes:		
Lundi au vendredi de 7h00 à 17h00	**152,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
5. Utilisation de la patinoire par un groupe d'employés de l'arrondissement et au comité organisateur du Festival de hockey des employés de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
6. Événements (incluant les locaux d'appoint et d'entreposage, avec ou sans gradins) :	**233,00 $**	**T**
7. Surface sans glace	**146,00 $**	**T**
3º Activité libre organisée par l'arrondissement		
1. Patinage libre	**Gratuit**	
2. Hockey libre	**Gratuit**	
3. Activités organisées par l'arrondissement ou par la Ville de Montréal	**Gratuit**	
4º Location de locaux d'appoint et autres frais		
1. Location d'une salle ou d'un local d'entreposage par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local	**Gratuit**	
2. Location d'une salle par un organisme non reconnu	**41,00 $**	**T**
3. Location de locaux d'entreposage, par mois	**64,00 $**	**T**
4. Frais de montage et de démontage, l'heure	**35,00 $**	**T**
5. Frais de surveillance et d'entretien en sus au tarif prévu, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales à 5 % + 15 % de frais administratifs.		
6. Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique		
5º Autres libellés		
1. Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, pendant la saison régulière	**Gratuit**	
2. Utilisation de vestiaire au-delà de la période permise dans la location	**34,00 $**	**T**

SECTION VII
TERRAINS SPORTIFS, PARCS, ÉVÉNEMENTS ET JARDINETS

21. Le permis saisonnier (PS) est un privilège accordé à un organisme reconnu pour le sport mineur à Montréal ou une ligue d'un organisme reconnu pour le sport adulte à Montréal.

La reconnaissance de cet organisme peut être soit :
A) un organisme reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local;
B) un organisme reconnu par un autre arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local;
C) une association sportive régionale ou un autre organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal, en vertu d'un programme de reconnaissance de ce service;
D) une fédération sportive provinciale ou nationale, reconnu par le ministère de l'Éducation, ou par Sports Canada;
E) un organisme ayant signé une entente avec la Ville de Montréal ou un arrondissement.

Concernant un organisme reconnu pour le sport mineur à Montréal, le permis saisonnier est accordé en gratuité pour une durée pouvant démarrer à la date d'ouverture du terrain selon un nombre de semaines déterminé par les normes de programmation de la discipline sportive concernée.

Concernant une activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte ou une ligue membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte à Montréal, le permis est payant pour une durée pouvant démarrer à la date d'ouverture du terrain concerné selon un tarif horaire préférentiel.

1º Permis saisonnier pour les activités d'une ligue ou regroupement d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à Montréal, à l'exception des tournois, à l'heure :		
a) Ligue ou regroupement à but non lucratif	**16,00 $**	**T**
b) Autre ligue ou regroupement	**21,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
2º Permis de location occasionnelle d'un terrain naturel pour un particulier ou tout organisme, à l'heure :		
a) Organisme ou résident de Montréal	**38,00 $**	**T**
b) Organisme ou résident de l'extérieur de Montréal	**75,00 $**	**T**
c) Institution scolaire publique ou privée non couverte par l'entente Réflexe Montréal, et/ou après 18 h en semaine, et entre 9 h et 23 h la fin de semaine (les organismes reconnus ont priorité durant ces plages horaires)	**38,00 $**	**T**
d) Tournage cinématographique, publicitaire	**75,00 $**	**T**
3º Permis de location occasionnelle d'un terrain synthétique pour une particulier ou tout organisme, à l'heure :		
a) Organisme ou résident de Montréal	**120,00 $**	**T**
b) Organisme ou résident de l'extérieur de Montréal	**239,00 $**	**T**
c) Institution scolaire publique ou privée non couverte par l'entente Réflexe Montréal, et/ou après 18 h en semaine, et entre 9 h et 23 h la fin de semaine (les organismes reconnus ont priorité durant ces plages horaires)	**120,00 $**	**T**
d) Tournage cinématographique, publicitaire	**239,00 $**	**T**
4º Permis de location occasionnelle d'un terrain de mini soccer ou d'un demi-terrain synthétique pour une particulier ou tout organisme, à l'heure:		
a) Organisme ou résident de Montréal	**91,00 $**	**T**
b) Organisme ou résident de l'extérieur de Montréal	**180,00 $**	**T**
c) Institution scolaire publique ou privée non couverte par l'entente Réflexe Montréal, et/ou après 18 h en semaine, et entre 9 h et 23 h la fin de semaine (les organismes reconnus ont priorité durant ces plages horaires)	**91,00 $**	**T**
d) Tournage cinématographique, publicitaire	**180,00 $**	**T**
22. Pour l'exclusivité de terrains de tennis ou pickleball extérieurs, soit un maximum de 50 % des terrains, il est perçu, de l'heure :		
1º L'utilisation pour les événements spéciaux et les activités organisées et gérées par la Ville.	**Gratuit**	
2º Tournage cinématographique, publicitaire.	**54,00 $**	**T**
3º Organismes reconnus par le conseil d'arrondissement qui desservent une clientèle de 17 ans ou moins, en tout temps	**Gratuit**	**N/T**
23. Pour la pratique récréative de basketball, piste de BMX, planche à roulettes et volleyball de plage, il est perçu, de l'heure :		
1º L'utilisation pour les événements spéciaux et les activités organisées et gérées par la Ville.	**Gratuit**	
2° Tournage cinématographique, publicitaire.	**42,00 $**	**T**
3º Organismes reconnus par le conseil d'arrondissement qui desservent une clientèle de 17 ans ou moins, en tout temps.	**Gratuit**	**N/T**
24. Pour la pratique récréative de bocce et pétanque (par allée), piste de danse, il est perçu, de l'heure :		
a) Groupe de citoyens de Montréal :	**Gratuit**	
b) Tout autre groupe :	**42,00 $**	**T**
c) Tournage cinématographique, publicitaire:	**42,00 $**	**T**
d) Organismes reconnus par le conseil d'arrondissement, en tout temps	**Gratuit**	**N/T**
25. Pour l'organisation d'un événement, il est perçu, pour la délivrance d'un permis:		
a) Organisme non reconnu, par événement, qui transmet leur demande 90 jours et plus avant la date de l'événement :	**32,00 $**	**T**
b) Organisme non reconnu, par événement qui transmet leur demande 90 jours et moins avant la date de l'événement :	**59,00 $**	**T**
26. Pour la location d'un jardinet réservé aux résidents, il est perçu, par saison, pour une personne de 18 ans et plus :	**Gratuit**	**N/T**

	Tarif 2025	Taxes
SECTION VIII		
PISCINES		
27. Pour la location d'une piscine, il est perçu :		
1º Clientèle générale – taux horaire de base*		
*Tarif applicable pour les tournages cinématographiques et publicitaires.		
a) Piscine intérieure et extérieure de plus de 25 mètres de longueur :		
i) Installation complète	**193,00 $**	**T**
ii) Par couloir	**35,00 $**	**T**
b) Piscine extérieure moins de 25 mètres de longueur :		
i) Installation complète	**152,00 $**	**T**
ii) Par couloir	**35,00 $**	**T**
c) Pataugeoire	**35,00 $**	**T**
2º Taux réduit pour tout groupe de Montréal		
a) Piscine intérieure et extérieure		
i) Installation complète	**99,00 $**	**T**
ii) Par couloir	**17,00 $**	**T**
3º Établissements scolaires – Taux horaire		
a) relevant d'un Centre de service scolaire avec ou sans entente avec l'arrondissement, avant 17 h	**93,00 $**	**T**
b) relevant d'un Centre de service scolaire avec ou sans entente avec l'arrondissement, après 17 h	**98,00 $**	**T**
c) Écoles privées	**117,00 $**	**T**
4º frais de surveillance, d'entretien, de sauveteur et de responsable en sus du tarif horaire, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs seront également ajoutés sur la facture finale		
5º frais de montage et de démontage des installations en sus du tarif horaire	**34,00 $**	**T**
6º le droit d'entrée dans une piscine visée au présent article est gratuit pour les événements spéciaux et les activités organisées et gérées par la Ville.	**Gratuit**	
7º pour un organisme montréalais s'occupant de personnes ayant des limitations fonctionnelles, une réduction de 35 % des tarifs fixés conformément au présent paragraphe s'applique		
8º Organismes reconnus par l'arrondissement, pour l'usage de couloirs ou de la piscine complète (frais de montage, de démontage, de surveillance, d'entretien, de sauveteurs et de responsables en sus).	**Gratuit**	
SECTION IX		
COMPLEXE SPORTIF SAINT-JEAN VIANNEY		
28. Pour l'usage des terrains de soccer intérieur du complexe sportif St-Jean-Vianney, il sera perçu :		
1° Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, de l'heure :		
1) du 1er janvier au 31 août :		
a) taux de base :	**242,00 $**	**T**
b) taux réduit :		
ii. compétition ou entraînement sanctionné	**76,00 $**	**T**
iii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**65,00 $**	**T**
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	**65,00 $**	**T**
v. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**97,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
vi. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**54,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**142,00 $**	**T**
viii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	**95,00 $**	**T**
ix. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	**38,00 $**	**T**
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**76,00 $**	**T**
xi. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**142,00 $**	**T**
xii. Entraînement d'une équipe ou d'un club sportif reconnu de l'arrondissement, en fonction des normes d'attribution d'heures et des règles des fédérations sportives	**Gratuit**	
c) montage et démontage des installations ou période de relâche:	**35,00 $**	**T**
d) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	**34,00 $**	**T**
2) du 1er septembre au 31 décembre :		
a) taux de base :	**247,00 $**	**T**
b) taux réduit :		
i. compétition ou entraînement sanctionné	**78,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**66,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	**66,00 $**	**T**
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**99,00 $**	**T**
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**55,00 $**	**T**
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**145,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	**97,00 $**	**T**
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	**39,00 $**	**T**
ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**78,00 $**	**T**
x. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**145,00 $**	**T**
xi. Entraînement d'une équipe ou d'un club sportif reconnu de l'arrondissement, en fonction des normes d'attribution d'heures et des règles des fédérations sportives	**Gratuit**	
c) montage et démontage des installations ou période de relâche:	**36,00 $**	**T**
d) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	**35,00 $**	**T**
2° Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, de l'heure :		
1) du 1er janvier au 31 août :		
a) taux de base	**726,00 $**	**T**
b) taux réduit		
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	**232,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**196,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	**196,00 $**	**T**
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**284,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**160,00 $**	**T**
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**427,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	**284,00 $**	**T**
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	**109,00 $**	**T**
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	**225,00 $**	**T**
x. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**427,00 $**	**T**
xi. Entraînement d'une équipe ou d'un club sportif reconnu de l'arrondissement, en fonction des normes d'attribution d'heures et des règles des fédérations sportives	**Gratuit**	
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	**97,00 $**	**T**
d) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	**34,00 $**	**T**
2) du 1er septembre au 31 décembre :		
a) taux de base :	**741,00 $**	**T**
b) taux réduit :		
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	**237,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**200,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	**200,00 $**	**T**
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**290,00 $**	**T**
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**163,00 $**	**T**
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**436,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	**290,00 $**	**T**
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	**111,00 $**	**T**
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	**230,00 $**	**T**
x. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**436,00 $**	**T**
xi. Entraînement d'une équipe ou d'un club sportif reconnu de l'arrondissement, en fonction des normes d'attribution d'heures et des règles des fédérations sportives	**Gratuit**	
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	**99,00 $**	**T**
d) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	**35,00 $**	**T**
3° Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, de l'heure :		
1) du 1er juin au 31 août :		
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**99,00 $**	**T**
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**99,00 $**	**T**
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**99,00 $**	**T**
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**99,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	**119,00 $**	**T**
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**119,00 $**	**T**
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**119,00 $**	**T**
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**119,00 $**	**T**
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**154,00 $**	**T**
ii. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**154,00 $**	**T**
iii. autres périodes	**154,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**35,00 $**	**T**
e) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	**34,00 $**	**T**
2) du 1er septembre au 31 mai :		
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**161,00 $**	**T**
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**97,00 $**	**T**
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**161,00 $**	**T**
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**97,00 $**	**T**
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	**210,00 $**	**T**
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**119,00 $**	**T**
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**210,00 $**	**T**
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**119,00 $**	**T**
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**154,00 $**	**T**
ii. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**154,00 $**	**T**
iii. autres périodes	**238,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**35,00 $**	**T**
e) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	**34,00 $**	**T**
4° Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, de l'heure :		
1) du 1er juin au 31 août :		
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**290,00 $**	**T**
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**290,00 $**	**T**
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**290,00 $**	**T**
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**290,00 $**	**T**
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**324,00 $**	**T**
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**324,00 $**	**T**
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**324,00 $**	**T**
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**324,00 $**	**T**
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**442,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
ii. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**442,00 $**	**T**
iii. autres périodes	**761,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**96,00 $**	**T**
e) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	**34,00 $**	**T**
2) du 1er septembre au 31 mai :		
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**482,00 $**	**T**
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**296,00 $**	**T**
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**482,00 $**	**T**
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**370,00 $**	**T**
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**627,00 $**	**T**
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**330,00 $**	**T**
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**627,00 $**	**T**
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**408,00 $**	**T**
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**429,00 $**	**T**
ii. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**429,00 $**	**T**
iii. autres périodes	**740,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**99,00 $**	**T**
e) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	**34,00 $**	**T**
5^0 Utilisation d'un terrain de soccer par un groupe d'employés de l'arrondissement ou de la Ville de Montréal	**Gratuit**	

29. Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif St-Jean-Vianney, il sera perçu :

Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, de l'heure :

1) du 1er janvier au 31 août :		
a) taux de base	**501,00 $**	**T**
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	**83,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**Gratuit**	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**125,00 $**	**T**
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	**103,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**110,00 $**	**T**
ix. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**138,00 $**	**T**
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		

	Tarif 2025	Taxes
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**92,00 $**	**T**
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale mais située sur le territoire de la Ville de Montréal	**127,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	**257,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**34,00 $**	**T**
2) du 1er septembre au 31 décembre :		
a) taux de base	**511,00 $**	**T**
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	**85,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**Gratuit**	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**128,00 $**	**T**
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	**105,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**112,00 $**	**T**
ix. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**141,00 $**	**T**
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**94,00 $**	**T**
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale mais située sur le territoire de la Ville de Montréal	**130,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	**262,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**35,00 $**	**T**

30. Pour l'usage des installations sportives intérieures du complexe sportif St-Jean-Vianney, il sera perçu :

1° Gymnase simple, de l'heure :

1) du 1er janvier au 31 août :

a) taux de base	**275,00 $**	**T**
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	**47,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**42,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	**42,00 $**	**T**
iv. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	**Gratuit**	
v. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**52,00 $**	**T**
vi. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	**42,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**76,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
viii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	**52,00 $**	**T**
ix. fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**76,00 $**	**T**
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale sur le territoire de la Ville de Montréal	**47,00 $**	**T**
xi. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**76,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**52,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	**76,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**52,00 $**	**T**
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**90,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**59,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**90,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**59,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**123,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**90,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**123,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**90,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**35,00 $**	**T**
2) du 1er septembre au 31 décembre :		
a) taux de base	**281,00 $**	**T**
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	**48,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**43,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	**43,00 $**	**T**
iv. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement RDP/PAT reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	**Gratuit**	
v. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**53,00 $**	**T**
vi. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	**43,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**78,00 $**	**T**
viii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	**53,00 $**	**T**
ix. fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**78,00 $**	**T**
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale sur le territoire de la Ville de Montréal	**48,00 $**	**T**
xi. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**78,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**53,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	**78,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**53,00 $**	**T**
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**92,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**60,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**92,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**60,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**125,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**92,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**125,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**92,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**36,00 $**	**T**
2° Gymnase double, de l'heure :		
1) du 1er janvier au 31 août :		
a) taux de base	**525,00 $**	**T**
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	**95,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**83,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	**83,00 $**	**T**
iv. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement RDP/PAT reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	**Gratuit**	
v. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**105,00 $**	**T**
vi. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	**83,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**151,00 $**	**T**
viii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	**105,00 $**	**T**
ix. fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**152,00 $**	**T**
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale sur le territoire de la Ville de Montréal	**95,00 $**	**T**
xi. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**152,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**105,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	**152,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**105,00 $**	**T**
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**175,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**117,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**175,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**117,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**244,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**175,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**244,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**175,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**64,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
2) du 1er septembre au 31 décembre :		
a) taux de base	**536,00 $**	**T**
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	**97,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**85,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	**85,00 $**	**T**
iv. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement RDP/PAT reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	**Gratuit**	
v. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**107,00 $**	**T**
vi. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	**85,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**154,00 $**	**T**
viii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	**107,00 $**	**T**
ix. fête d'enfants (sans animation)	**155,00 $**	**T**
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale sur le territoire de la Ville de Montréal	**97,00 $**	**T**
xi. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**155,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**107,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	**155,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**107,00 $**	**T**
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**179,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**119,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**179,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**119,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**249,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**179,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**249,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**179,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**65,00 $**	**T**
3° Salle polyvalente, palestre, salle de danse, ou autre plateau sportif équivalent, de l'heure:		
1) du 1er janvier au 31 août :		
a) taux de base	**220,00 $**	**T**
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	**37,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**32,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	**32,00 $**	**T**
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**42,00 $**	**T**
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	**32,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**64,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	**42,00 $**	**T**
viii. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement RDP/PAT reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	**Gratuit**	
ix. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
x. Fête d'enfant	**73,00 $**	**T**
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**64,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**42,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	**64,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**42,00 $**	**T**
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**75,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**47,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**75,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**47,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**105,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**75,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**105,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**75,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**35,00 $**	**T**
2) du 1er septembre au 31 décembre :		
a) taux de base	**224,00 $**	**T**
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	**38,00 $**	**T**
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**33,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	**33,00 $**	**T**
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**43,00 $**	**T**
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	**33,00 $**	**T**
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**65,00 $**	**T**
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	**43,00 $**	**T**
viii. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement RDP/PAT reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	**Gratuit**	
ix. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
x. Fête d'enfant	**74,00 $**	**T**
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**65,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**43,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	**65,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**43,00 $**	**T**
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**77,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**48,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**77,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**48,00 $**	**T**
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :		
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**107,00 $**	**T**
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**77,00 $**	**T**
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**107,00 $**	**T**
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**77,00 $**	**T**
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**36,00 $**	**T**

31. Pour l'usage des locaux et des biens du complexe sportif St-Jean-Vianney, il sera perçu :

1° Salle multimédia, en totalité, de l'heure :

1) du 1er janvier au 31 août :		
a) taux de base	**122,00 $**	**T**
b) activités des organismes partenaires de la Ville	**22,00 $**	**T**
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives, première heure	**Gratuit**	
d) local d'appoint lié à la location des installations sportives, heure subséquente	**75,00 $**	**T**
e) montage et démontage des installations ou période de relâche	**34,00 $**	**T**
2) du 1er septembre au 31 décembre :		
a) taux de base	**124,00 $**	**T**
b) activités des organismes partenaires de la Ville	**22,00 $**	**T**
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives, première heure	**Gratuit**	
d) local d'appoint lié à la location des installations sportives, heure subséquente	**77,00 $**	**T**
e) montage et démontage des installations ou période de relâche	**35,00 $**	**T**

2° Salle de réunion, de l'heure :

1) 1er janvier au 31 août		
a) Taux de base	**39,00 $**	**T**
b) Activité des organismes partenaires de la Ville	**13,00 $**	**T**
c) Local d'appoint lié à des installations sportives, 1ere heure	**Gratuit**	
d) Local d'appoint lié à des installations sportives, heure subséquente	**19,00 $**	**T**
e) Montage et démontage des installations ou période de relâche	**34,00 $**	**T**
2) 1er septembre au 31 décembre		
a) Taux de base	**40,00 $**	**T**
b) Activité des organismes partenaires de la Ville	**13,00 $**	**T**
c) Local d'appoint lié à des installations sportives, 1ere heure	**Gratuit**	
d) Local d'appoint lié à des installations sportives, heure subséquente	**19,00 $**	**T**
e) Montage et démontage des installations ou période de relâche	**35,00 $**	**T**

3° Salle de conditionnement physique, de l'heure :

1) du 1er janvier au 31 août :		
a) taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif	**60,00 $**	**T**
b) programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
c) Club reconnu de l'arrondissement	**Gratuit**	
2) du 1er septembre au 31 décembre :		
a) taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif	**61,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
b) programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**Gratuit**	
c) Club reconnu de l'arrondissement	**Gratuit**	
4° Bureau, de l'heure :		
1) du 1er janvier au 31 août :	**22,00 $**	**T**
2) du 1er septembre au 31 décembre	**23,00 $**	**T**
5° Local d'entreposage, par mois :		
1) du 1er janvier au 31 août :		
a) taux de base	**62,00 $**	**T**
b) organisme pour mineurs situé sur le territoire de la Ville de Montréal	**33,00 $**	**T**
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	**Gratuit**	
2) du 1er septembre au 31 décembre :		
a) taux de base	**63,00 $**	**T**
b) organisme pour mineurs situé sur le territoire de la Ville de Montréal	**34,00 $**	**T**
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	**Gratuit**	

SECTION X
LOCATION D'ÉQUIPEMENT

32. La tarification pour la location d'équipement (Annexe A) s'applique aux organismes à but non lucratif qui ne sont pas reconnus par le conseil d'arrondissement, ainsi qu'aux citoyens et aux entreprises privées.

SECTION XI
GRATUITÉS

33. Les tarifs prévus aux sections II, III, IV, V et VI ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes ayant des limitations fonctionnelles pour lesquelles ce soutien est nécessaire.

La gratuité pour l'utilisation du domaine public, le prêt d'équipement, l'usage d'un local ou d'une installation extérieure, incluant les frais de montage, de démontage, de surveillance et d'entretien, pourra être accordée aux organismes reconnus par le conseil d'arrondissement, sous réserve de la disponibilité des sommes budgétaires destinées à cette fin.

La gratuité pour l'usage d'un local ou d'une installation extérieure appartenant à un tiers, faisant l'objet d'une entente d'utilisation avec la Ville centre et/ou l'arrondissement, pourra être accordée aux organismes reconnus par le conseil de l'arrondissement, sous réserve de la disponibilité des sommes budgétaires destinées à cette fin.

La gratuité pour une ou des heures de glace, sur la patinoire d'un aréna de l'arrondissement, pourra être accordée à un groupe d'employés organisé de l'arrondissement et au comité organisateur du Festival de hockey des employés de la Ville de Montréal.

La gratuité pour l'utilisation d'un local de la Maison de la culture pourra être accordée au club social de l'arrondissement.

La gratuité pourra être accordée en tout temps, aux organismes à but non lucratifs reconnus par le conseil d'arrondissement tel que spécifiés à l'annexe B du présent règlement.

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, modifier l'annexe B pour y ajouter, ou y supprimer, des organismes.

	Tarif 2025	Taxes

La gratuité pour l'utilisation du domaine public et le prêt d'équipement est autorisée une fois par année civile aux centres de la petite enfance, aux services de la santé ainsi qu'aux organismes à but non lucratif qui sont non reconnus à condition que leur siège social soit situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et que leur événement encourage les saines habitudes de vie et/ou l'agriculture urbaine. Celle-ci fera l'objet d'un permis d'utilisation du domaine public ou d'un permis d'utilisation d'espace vert et pourra être accordée sous réserve de la disponibilité des lieux et des équipements.

La gratuité pour l'utilisation du domaine public et le prêt d'équipement est autorisée pour les institutions scolaires situés dans l'arrondissement lorsque leur événement encourage les saines habitudes de vie et/ou l'agriculture urbaine. Celle-ci fera l'objet d'un permis d'utilisation du domaine public ou d'un permis d'utilisation d'espace vert et pourra être accordée sous réserve de la disponibilité des lieux et des équipements.

La gratuité pourra être accordée une fois par année civile aux organismes à but non lucratif non reconnus par le conseil d'arrondissement pour l'utilisation d'un local dans un centre d'activités dont fait l'objet le 3è alinéa de l'article 14 du présent règlement, à condition que leur siège social soit situé dans l'arrondissement.

34. Tout prestataire de la solidarité sociale participant à une activité en régie bénéficie de la gratuité.

SECTION XII
MAINTIEN DU TARIF EN CAS D'ANNULATION TARDIVE

35. La présente section s'applique aux locaux suivants :
- Centre d'activités (section II)
- Maison du citoyen (section III)
- Établissements scolaires (section IV)
- Arénas (section VI)
- Piscines (section VIII)

36. En cas d'annulation d'une réservation relative à la location ou à l'utilisation des locaux mentionnés à l'article 35, le tarif applicable est le suivant :

a) annulation tardive (à moins de 48 heures de la tenue de l'événement ou du début de l'utilisation du ou des locaux faisant l'objet d'une réservation) : 50 % du tarif établi conformément aux sections II, III, IV, VI et VII du présent règlement

b) annulation de dernière minute (à moins de 24 heures de la tenue de l'événement ou du début de l'utilisation du ou des locaux faisant l'objet d'une réservation) : 100 % du tarif établi conformément aux sections II, III, IV, VI et VIII du présent règlement

37. L'article 36 s'applique aussi à l'égard des réservations effectuées par les organismes bénéficiant d'une gratuité en vertu du présent règlement.

CHAPITRE III
ACCÈS À CERTAINS SITES

38. Aux fins du *Règlement sur l'accès aux rampes de mise à l'eau* (RCA23-30114), il sera perçu :

1º résident de la Ville Montréal ou propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la ville de Montréal**,** résident de la ville de Montréal-Est ou propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la ville de Montréal-Est :		
a) permis annuel	**Gratuit**	**N/T**
b) accès unique	**50,00 $**	**T**
2º non-résident de Montréal :		
a) permis annuel	**500,00 $**	**T**
b) accès unique	**50,00 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
3º remplacement, ou ajout d'un permis annuel	**26,00 $**	**T**

CHAPITRE IV
UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

39. Aux fins du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, tel que modifié), pour une autorisation prescrivant le parcours d'un véhicule hors normes, il est perçu :

1º Délivrance de l'autorisation :	**50,00 $**	**N/T**
2º Ouverture du dossier et étude du parcours prescrit :	**175,00 $**	**N/T**

Aux fins de ces règlements, pour le stationnement réservé, il est perçu :

3º Délivrance du permis de stationnement réservé	**48,00 $**	**T**
4º Loyer d'une place de stationnement réservée sans parcomètre, par jour :	**44,00 $**	**T**
5º Délivrance d'une vignette de stationnement réservé aux résidents, pour véhicule de promenade entre le 1er janvier et le 31 mars, valide jusqu'au 30 septembre de la même année	**85,00 $**	**T**
6º Délivrance d'une vignette de stationnement réservé aux résidents, pour véhicule de promenade entre le 1er avril et le 30 juin, valide jusqu'au 30 septembre de la même année	**42,50 $**	**T**
7º Délivrance d'une vignette de stationnement réservé aux résidents, pour véhicule de promenade entre le 1er juillet et le 31 décembre, valide jusqu'au 30 septembre de l'année suivante	**85,00 $**	**T**
8º Remplacement d'une vignette perdue, détruite ou endommagée	**Gratuit**	**N/T**

40. Aux fins du *Règlement sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphones (R.R.V.M., c. C-1)*, il est perçu, annuellement :

1º Étude de demandes d'installation et de remplacement :	**238,00 $**	**T**
2º Pour l'occupation du domaine public + délivrance du permis :	**444,00 $**	**T**

41. Aux fins du *Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1, tel que modifié)*, il est perçu :

1º Pour la délivrance d'un permis d'occupation du domaine public :		
a) aux fins d'une occupation temporaire :	**49,00 $**	**T**
b) aux fins d'une occupation périodique ou permanente :	**70,00 $**	**T**
2º Pour l'étude technique relative à une demande d'autorisation du domaine public, à l'exception d'une occupation périodique de type café-terrasse :		
a) aux fins d'une occupation temporaire :	**25,00 $**	**T**
b) aux fins d'une occupation périodique ou permanente:	**610,00 $**	**T**
3º Pour l'étude technique relative à une demande de prolongation d'une occupation périodique au-delà du délai fixé au permis :	**620,00 $**	**T**
4◦ Pour une demande de modification de la surface occupée ou de prolongation d'une occupation temporaire du domaine public :	**49,00 $**	**T**
5º Pour les frais d'études techniques relatives à une demande d'autorisation pour une occupation périodique de type café terrasse :	**29,00 $**	**T**

42. Aux fins de ce règlement, il est perçu pour une occupation temporaire du domaine public, par jour :

1º à l'arrière du trottoir, sur une surface non pavée ou dans une ruelle, lorsque la surface occupée est :		
a) de moins de 100 m² :	**74,00 $**	**T**
b) de 100 m² à moins de 300 m², le mètre carré :	**2,00 $**	**T**
c) de 300 m² et plus², le mètre carré :	**2,20 $**	**T**

	Tarif 2025	Taxes
d) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à c) entraîne la fermeture temporaire de la ruelle à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes :	**48,00 $**	**T**

2º sur une chaussée ou un trottoir, lorsque la surface occupée est :

a) de moins de 50 m^2 :	**74,00 $**	**T**
b) de 50 m^2 à moins de 100 m^2 :	**90,00 $**	**T**
c) de 100 m^2 à moins de 300 m^2, le mètre carré :	**2,10 $**	**T**
d) de 300 m^2 et plus, le mètre carré :	**2,75 $**	**T**

3º sur une rue artérielle identifiée à l'annexe 1 du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), en plus des tarifs fixés aux paragraphes 1º ou 2º:

a) si la largeur totale occupée est de moins de 3 m :	**98,00 $**	**T**
b) si la largeur totale occupée est de 3 m à moins de 6 m :	**313,00 $**	**T**
c) si la largeur totale occupée est de 6 m à moins de 9 m :	**735,00 $**	**T**
d) si la largeur totale occupée est de 9 m et plus :	**1 205,00 $**	**T**
e) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à d) entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes :	**454,00 $**	**T**

4º sur une rue autre qu'une rue visée au paragraphe 3, en plus des tarifs fixés aux paragraphes 1º ou 2º :

a) si la largeur totale occupée est de moins de 3 m :	**49,00 $**	**T**
b) si la largeur totale occupée est de 3 m à moins de 6 m :	**137,00 $**	**T**
c) si la largeur totale occupée est de 6 m à moins de 9 m :	**293,00 $**	**T**
d) si la largeur totale occupée est de 9 m et plus :	**386,00 $**	**T**
e) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à d) entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes :	**156,00 $**	**T**

Les tarifs prévus à l'article 39, ainsi que ceux relatifs aux occupations temporaires du domaine public prévus aux articles 41 et 42 ne s'appliquent pas lorsque le permis est accordé:

a) pour un tournage de film ou pour des activités culturelles, des événements publics ou promotionnels gérés ou subventionnés par la Ville.

b) pour des travaux exécutés pour l'un des organismes ou corporations énumérés ci-après :
   1º Bell-Canada
   2º Hydro-Québec
   3º Énergir
   4º Ministère des transports du Québec
   5º Société de transport de Montréal
   6º Entreprises de télécommunications

c) dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville de Montréal pour lesquels la Ville assume entièrement les coûts.

43. Aux fins de ce règlement, il est perçu pour une occupation du domaine public autorisant un panneau publicitaire annonçant un projet immobilier, par jour: **27,50 $** **T**

Les tarifs prévus aux articles 41 et 42 ne s'appliquent pas dans les cas où le permis est accordé pour un panneau publicitaire annonçant un projet immobilier.

44. Aux fins de ce règlement, il est perçu, pour une occupation périodique ou permanente du domaine public, 15 % de la valeur en mètres carrés du domaine privé adjacent à l'occupation, multipliée par la superficie en mètres carrés occupée sur le domaine public.

45. Pour une occupation périodique, le prix du droit d'occuper le domaine public déterminé en application du présent article est payable comme suit :

	Tarif 2025	Taxes
1º Pour l'exercice financier durant lequel l'occupation commence, en un seul versement visant tous les jours de cet exercice à compter du premier jour de l'occupation jusqu'au 31 octobre. 2º Pour tout exercice subséquent, en un seul versement visant tous les jours depuis le 1er mai jusqu'au 31 octobre.		
46. Le tarif pour l'occupation permanente du domaine public, pour un exercice financier postérieur à celui au cours duquel l'occupation commence, est perçu selon les modalités de perception de la taxe foncière générale prévue au règlement annuel sur les taxes adopté par le Conseil de la Ville de Montréal, eut égard notamment au nombre de versements, aux dates d'exigibilité et aux délais de paiement. Le prix minimum à payer par exercice financier pour une occupation visée au présent article est de 120,00 $.		
47. Aux fins de ce règlement, il est perçu pour la délivrance d'un extrait du registre des occupations du domaine public :		
1º la page (minimum 12,00 $) :	**3,15 $**	**T**
2º lors du changement de titulaire d'un permis relatif à une même occupation périodique ou permanente :	**67,00 $**	**T**
48. Les tarifs prévus aux articles 40 et 41 ne s'appliquent pas dans les cas où le permis est accordé pour un tournage de film ou pour des activités culturelles ou promotionnelles gérées de la Ville.		
49. Le coût de la réparation du domaine public endommagé par suite d'une occupation du domaine public, ou par suite de travaux d'excavations sur le domaine public ou privé est, lorsqu'il est nécessaire d'en faire la réfection au sens du *Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6),* établi selon les prescriptions suivantes :		
1º chaussée en enrobé bitumineux :		
a) lorsque l'excavation sur le domaine public a eu lieu, entre le 1er avril et le 30 novembre, le mètre carré, sur le boulevard Henri-Bourassa :	**191,00 $**	**N/T**
b) lorsque l'excavation sur le domaine public a eu lieu, entre le 1er avril et le 30 novembre, le mètre carré, pour tout autre endroit :	**96,00 $**	**N/T**
c) lorsque l'excavation sur le domaine public a eu lieu, entre le 1er décembre et le 31 mars, le mètre carré, sur le boulevard Henri-Bourassa :	**436,00 $**	**N/T**
d) lorsque l'excavation sur le domaine public a eu lieu, entre le 1er décembre et le 31 mars, le mètre carré, pour tout autre endroit :	**255,00 $**	**N/T**
2º dalle de béton sous l'enrobé bitumineux, en plus du tarif fixé au paragraphe 1º, le mètre carré :	**72,00 $**	**N/T**
3º chaussée ou trottoir en pavé de béton, le mètre carré :	**148,00 $**	**N/T**
4º trottoir en enrobé bitumineux, le mètre carré :	**82,00 $**	**N/T**
5º trottoir en enrobé bitumineux pour piste cyclable, le mètre carré :	**136,00 $**	**N/T**
6º trottoir ou ruelle en béton, le mètre carré :	**310,00 $**	**N/T**
7º bordure de béton, le mètre linéaire :	**204,00 $**	**N/T**
8º gazon, le mètre carré :	**51,00 $**	**N/T**
50. Pour la délivrance d'un permis d'excavation sur le domaine public au sens du *Règlement sur les excavations* (R.R.V.M., chapitre E-6) :		
1º Dans le cadre d'une coupe sur le domaine public liée à des travaux de branchement, de murage, de disjonction ou autres travaux effectués sur le réseau d'égout ou d'aqueduc, il est perçu par bâtiment et par coupe sur le domaine public :		

	Tarif 2025	Taxes
a) pour une coupe fenêtre :	**295,00 $**	**N/T**
b) pour une coupe totale pour un bâtiment résidentiel de 4 logements et moins :	**420,00 $**	**N/T**
c) pour une coupe totale pour un bâtiment résidentiel de plus de 4 logements :	**600,00 $**	**N/T**
d) pour une coupe totale pour un bâtiment commercial, industriel ou institutionnel :	**1 195,00 $**	**N/T**
2° Dans le cadre de tous autres types de travaux, selon les dimensions d'une excavation sur le domaine public, il est perçu par mètre carré :	**29,50 $**	**N/T**

51. Pour l'inspection du domaine public, lors d'une excavation sur le domaine privé, il est perçu :

1º lors d'une excavation de moins de 2 mètres de profondeur :	**217,00 $**	**T**
2º lors d'une excavation de 2 à 3 mètres de profondeur, le long de la voie publique, le mètre linéaire :	**66,00 $**	**T**
3º lors d'une excavation de plus de 3 mètres de profondeur sans tirant, le long de la voie publique, le mètre linéaire :	**162,00 $**	**T**
4º lors d'une excavation de plus de 3 m de profondeur, le long de la voie publique, la rangée de tirant :	**162,00 $**	**T**

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à la Commission des services électriques ni à Hydro-Québec.

52. Le tarif prévu à l'article 44 ne s'applique pas :

1º dans les cas où le permis est accordé aux fins d'une aire de stationnement aménagée dans l'emprise du domaine public autorisée par un règlement d'urbanisme ou de zonage en vigueur lors de l'émission du permis d'occupation permanente du domaine public;

2° dans les cas où le *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre O0.1) dispense de l'obtention d'un permis d'occupation;

3° dans les cas où le permis est accordé pour l'utilisation d'une ruelle aux fins d'une voie d'accès à une aire de stationnement ou de chargement autorisée par le Règlement de zonage en vigueur.

53. L'occupation du domaine public du centre communautaire Roussin est régie par le règlement numéro RCA19-30094.

54. L'occupation du domaine public du complexe sportif Saint-Jean-Vianney est régie par le règlement numéro RCA19-30095.

CHAPITRE V
SERVICES FOURNIS PAR LA VILLE

SECTION I
TRAVAUX RELATIFS AU DOMAINE PUBLIC OU AU MOBILIER URBAIN

55. Pour la construction ou l'élimination d'un bateau de trottoir (entrée-charretière) en application des règlements, il est perçu :

1º construction d'un bateau de trottoir donnant accès à une propriété riveraine si la dénivellation est pratiquée par démolition-reconstruction d'un trottoir :

a) en enrobé bitumineux, le mètre carré :	**67,00 $**	**N/T**
b) en béton, incluant le caniveau et l'arrière du trottoir, le mètre carré :	**291,00 $**	**N/T**
c) servant de piste cyclable, le mètre carré :	**125,00 $**	**N/T**
d) réfection de la bordure en béton, le mètre linéaire :	**184,00 $**	**N/T**

56. Pour le déplacement d'un puisard de trottoir :

	Tarif 2025	Taxes
1º a) dans l'axe du drain transversal (toutes les rues sauf le boulevard Henri-Bourassa) :	**4 636,00 $**	**N/T**
b) Taux spécial applicable au boulevard Henri-Bourassa :	**5 146,00 $**	**N/T**
2º a) pour la relocalisation d'un puisard dans l'axe de la conduite d'égout (toutes les rues sauf le boulevard Henri-Bourassa) :	**7 395,00 $**	**N/T**
b) taux spécial applicable au boulevard Henri-Bourassa :	**10 812,00 $**	**N/T**
57. Pour le déplacement d'un lampadaire, dans les limites de la Ville, il est perçu : pour un lampadaire relié au réseau de la Commission des services électriques, ou au réseau de conduits d'éclairage de la Ville de Montréal :	**Selon le coût réel des travaux**	**N/T**
58. Pour le déplacement d'une borne de raccordement commune (BRC) incluant le lampadaire, dans les limites de la Ville, il est perçu : pour une borne de raccordement commune (BRC) reliée au réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal. Fournir un dépôt correspondant à l'estimé de la Commission.		**N/T**
59. Pour certains travaux reliés à l'aqueduc dans les limites de la Ville, il est perçu :		
1º pour le nivellement de boîtier de service	**57,00 $**	**N/T**
2º pour l'ouverture ou la fermeture d'une vanne du réseau d'aqueduc, il sera perçu :		
a) si cette fermeture ou ouverture est effectuée pendant les heures régulières de travail établies incluant les heures de travail de l'équipe de soir :	**Gratuit**	
b) en tout autre temps qu'indiqué au sous-paragraphe a), et lorsqu'une équipe doit être mobilisée pour une période de moins de 3 heures :	**332,00 $**	**N/T**
c) en tout autre temps qu'indiqué au sous-paragraphe a), et lorsqu'il s'agit d'une prolongation du temps des équipes en place; l'heure :	**112,00 $**	**N/T**
60. Pour les travaux d'excavation de remblayage et de compaction liés au murage d'un égout public qui sont effectués par la Ville, à défaut du propriétaire, en l'application des règlements dans le cas :		
1º d'un bâtiment démoli ou autrement détruit, dont le terrain ne fait pas l'objet d'un projet de reconstruction pour lequel une demande de permis a été déposée :	**2 650,00 $**	**N/T**
2º d'un branchement existant à désaffecter qui n'est pas situé dans la même tranchée qu'un branchement projeté.	**2 650,00 $**	**N/T**
61. Pour les travaux de taille, d'élagage ou d'abattage des arbres ou d'arbustes effectués par la Ville en application des règlements, il est perçu :		
1º pour la préparation du chantier et la surveillance, l'heure :	**123,00 $**	**N/T**
2º pour l'exécution des travaux :		
a) Élagage et abattage avec camion-nacelle, l'heure :	**258,00 $**	**N/T**
b) Élagage sans camion nacelle, l'heure :	**204,00 $**	**N/T**
c) Abattage sans camion nacelle, l'heure :	**240,00 $**	**N/T**
d) Chirurgie, l'heure :	**169,00 $**	**N/T**
e) Ramassage et disposition de rejets ligneux, l'heure:	**179,00 $**	**N/T**
f) Essouchement, l'heure :	**215,00 $**	**N/T**

	Tarif 2025	Taxes
Le tarif prévu au présent article s'ajoute à toute compensation exigible en vertu de l'article 76 pour la perte d'un arbre appartenant à la Ville et abattu à la suite de dommages subis par accident ou autrement ou lorsque l'arbre doit être enlevé parce qu'il nuit à une construction ou à l'utilisation d'une entrée pour véhicules.		
SECTION II TRAVAUX RELATIFS À DES BIENS PRIVÉS OU EXÉCUTÉS DANS D'AUTRES TERRITOIRES		
62. Pour l'enlèvement et l'entreposage de boîtes de dons illégales ou non conformes, il est perçu :		
1° pour l'enlèvement d'une boite de collecte de dons par l'arrondissement, par boite :	**314,00 $**	**T**
2° pour l'entreposage d'une boite de collecte de dons en fourrière, par jour :	**11,00 $**	**T**
SECTION III BUREAUX ACCÈS MONTRÉAL		
63. Pour l'assermentation d'une personne, sauf que lorsque cette assermentation est requise pour des activités de la Ville, il est perçu :	**5,00 $**	**N/T**
64. Pour la prise de photo de la Carte accès Montréal, il est perçu :	**3,00 $**	**T**
SECTION IV CÉLÉBRATION DE MARIAGE ET UNIONS CIVILES		
65. Ce tarif est celui prévu au Tarif judiciaire en matière civile (chapitre T-16, r. 10) adopté par le Gouvernement du Québec, applicable au jour de la célébration du mariage ou de l'union civile.		
CHAPITRE VI **VENTE DE DOCUMENTS, PUBLICATIONS ET AUTRES ARTICLES**		
SECTION I LICENCES ET AUTRES ARTICLES RÉGLEMENTÉS		
66. Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) les tarifs prévus sont ceux qui figurent au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal.		
67. Aux fins du *Règlement sur le numérotage des bâtiments* (R.R.V.M., chapitre N-1), il est perçu pour l'attribution d'un numéro municipal à un bâtiment :	**72,00 $**	**T**
68. Pour le remplacement d'un permis perdu, détruit ou endommagé ou pour un exemplaire additionnel d'un permis en vigueur, il est perçu :	**36,00 $**	**T**
69. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018, tel que modifié), pour la fourniture d'un exemplaire supplémentaire des documents exigés dans le cadre d'une demande de permis en application de l'article 34 de ce règlement :		
1º Copie de document ou de plan d'un format maximal de 11 pouces x 17 pouces, par copie :	**1,75 $**	**T**
2º Copie de document ou de plan d'un format de plus de 11 pouces x 17 pouces, par copie :	**11,50 $**	**T**
SECTION II EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES		
70. Pour la fourniture d'extraits du registre des permis de l'arrondissement, il est perçu :		

	Tarif 2025	Taxes
1º minimum :	**113,75 $**	**T**
2º en sus du minimum, chaque tranche de 1 000 inscriptions :	**10,25 $**	**T**
3º pour la liste des permis émis :		
a) par mois :	**60,75 $**	**T**
b) pour un abonnement annuel :	**370,00 $**	**T**
4º pour la liste des bâtiments vacants de l'arrondissement :	**60,75 $**	**T**

71. Pour la fourniture de plans, de règlements, de photocopies, de documents, de rapport d'événements ou d'accidents, de copies de microfiches ou pour l'inscription de documents sur support informatique (tous formats), les tarifs applicables sont ceux indiqués dans la section II du chapitre II du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec* (RLRQ, c. A-2.1, r. 3).

72. Pour la fourniture du Dictionnaire historique du legs du 350e, il est perçu :	**35,00 $**	**T**
73. Pour la fourniture du règlement d'urbanisme ou de zonage applicable à l'arrondissement, il est perçu :	**174,00 $**	**T**
74. Pour une recherche de terrains par numéro de lot au plan de cadastre du Québec ou le Navigateur urbain, il est perçu, incluant l'extrait du rôle :	**6,25 $**	**T**
75. Pour la couverture des frais de mise à la poste de toute demande de document, il est perçu :	**6,00 $**	**T**

CHAPITRE VII
COMPENSATIONS

76. Pour l'application de l'article 6 du Règlement sur les nuisances de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA22-30105, tel que modifié), la compensation exigible est :

1º pour un arbre de 4 à 10 cm de diamètre mesuré à 1,40 m du sol :	**1 705,00 $**	**N/T**
2º pour un arbre de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1,40 m du sol, la valeur réelle de l'arbre est déterminée d'après les normes établies par la Société internationale d'arboriculture du Québec (S.I.A.Q.), cette compensation ne pouvant être inférieure à celle établie pour un arbre de 4 à 10 cm de diamètre mesuré à 1,40 m du sol.		

CHAPITRE VIII
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

77. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services

a) le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales, minimum 2 heures;	**N/T**
b) le taux horaire du loyer pour l'utilisation du matériel roulant, calculé selon le tarif quotidien qui figure en annexe du Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal (tarif quotidien divisé par 8 heures), minimum 2 heures;	**N/T**
c) le coût des biens et produits fournis aux fins du service rendu, incluant les taxes et les ristournes appliquées;	**N/T**
d) s'il y a lieu, les travaux effectués par un entrepreneur engagé par l'arrondissement, incluant les taxes et les ristournes appliquées;	**N/T**
e) frais d'administration de 15% sur l'ensemble des coûts.	

	Tarif 2025	Taxes
Pour l'application du présent article, lorsqu'un coût est établi selon un taux horaire, celui-ci se calcule à partir de la demande de travail indiquant l'heure du début des travaux.		N/T

CHAPITRE IX
DISPOSITIONS FINALES

78. Le présent règlement remplace le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement portant le numéro RCA23-30119 et ses amendements

79. Le présent règlement prend effet à compter du 1er janvier 2025

ANNEXE A
Tarification journalière pour la location d'équipement

ANNEXE B
Organismes à but non lucratifs reconnus par le conseil d'arrondissement dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes à buts non lucratifs.

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du
Entrée en vigueur le

ANNEXE A

TARIFICATION JOURNALIÈRE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENT

Catégorie	Description	Prix	Taxe
Matériel extérieur	Poubelle bleue	3,00 $	**T**
	Panneaux de non-stationnement	5,00 $	**T**
	Bac roulant vert (à récupération) et noir (poubelle)	7,00 $	**T**
	Table à pique-nique	10,00 $	**T**
	Barricades	11,00 $	**T**

ANNEXE B

ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS
PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE
DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

Organismes reconnus	Catégorie	Période
1, 2, 3 Go Pointe-de-l'île	C	01-01-2024 au 31-12-2028
155e groupe Scout Ste-Germaine Cousin	B	01-01-2024 au 31-12-2028
266e groupe Scout Pointe-de-l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Action secours, vie d'espoir	C	01-01-2024 au 31-12-2028
AFEAS de Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Aînés j'écoute en actions (AJEA)	C	03-09-2024 au 31-12-2028
AQDR Pointe de l'île de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association bénévole de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association communautaire Marie-Auxiliatrice	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association de soccer de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de la Pointe de l'île	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Association italienne d'aide aux personnes âgées de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Association sclérose en plaques Est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Axia services	C	01-01-2024 au 31-12-2028

Organismes reconnus	Catégorie	Période
Boscoville	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Bouge-Bouge	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Carrefour familial Les Pitchou	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Carrefour jeunesse-emploi PATME	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre d'aide et de développement de la famille de l'Est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de développement des compétences éducatives et des habiletés sociales	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre de promotion communautaire Le Phare	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre d'entraide aux familles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre des familles exceptionnelles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre des femmes de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre éducatif Espace 7000	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Centre local d'initiatives communautaires du Nord-Est de Montréal (CLIC)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Cercle des fermières de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Cercle des fermières du Bout-de-l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Chambre de commerce de la Pointe-de-l'île	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Chevaliers de Colomb conseil 2759 Montréal-Est	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Club BMX Montréal	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club d'agilité de Montréal	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de balle les oiseaux de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Cipriani du chalet de parc Pasquale-Gattuso	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Il Faro	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Le Fiamme d'Oro	B	01-01-2024 au 31-12-2028

Organismes reconnus	Catégorie	Période
Club de l'âge d'or Sainte-Germaine-Cousin	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de l'âge d'or Sainte-Maria-Goretti	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de patinage artistique de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de soccer Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club de volleyball Les Wonders	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club Gymnacentre	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club optimiste Montréal-Colombo	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Club optimiste Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Club sport Bocce Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Club Trois Plumes	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Comité de citoyens du chalet de parc Samuel-Morse	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Corporation de cinéma Station VU	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Corporation Mainbourg	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Corps de cadets 2908 Beauvoir	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Corps de cadets de la marine royale canadienne 233 Le St-Étienne	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Cuisine collective à toute vapeur	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Dojang de Taekwon-Do ITF Sylvain Boucher	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Éco de la Pointe-aux-Prairies	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Équipe RDP	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Fédération de hockey mineur de l'Est	B	01-01-2024 au 31-12-2028

Organismes reconnus	Catégorie	Période
Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Groupe folklorique Abruzzese de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Infologis	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Initiative 1, 2, 3 Go Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Jardin communautaire Les arpents verts	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Je réussis	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Jeunes Marins Urbains	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Juni-sport	B	01-01-2024 au 31-12-2028
L'Artère de l'Est	C	03-09-2024 au 31-12-2028
La CDC de la Pointe - Région Est de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
La compagnie des autres	B	01-01-2024 au 31-12-2028
L'Anonyme U.I.M.	C	01-01-2024 au 31-12-2028
L'Art-Rivé, Centre de jour de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Centre de l'enfance de Rivière-des-Prairies	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Le Réseau de l'Est de l'île pour les services en anglais (REISA)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Amis de l'est pour la déficience intellectuelle	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Ballons intensifs	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Boules de l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Doyens de Rivière-des-Prairies	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Petits soleils de la Pointe-de-l'île	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Les Relevailles de Montréal	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Les YMCA du Québec	C	02-04-2024 au 31-12-2028

Organismes reconnus	Catégorie	Période
Ligue des cadets de l'air - Escadron 4 de Maisonneuve	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Ligue navale de Pointe-aux-Trembles - CCLN Le Harfang 186	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Loisirs communautaires Le Relais du Bout	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Maison de la famille Cœur à Rivière	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Maison des Jeunes de Rivière-des-Prairies	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Maison des Jeunes Pointe-aux-Trembles	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	C	01-01-2024 au 31-12-2028
PME Mtl Est-de-l'île	C	03-09-2024 au 31-12-2028
Pointe-aux-Fêtes	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM)	C	03-09-2024 au 31-12-2028
Regroupement des jardins communautaires des Trembles	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Réseau alimentaire de l'Est de Montréal (RAEM)	C	01-01-2024 au 31-12-2028
Ringuette Longue-Pointe	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Société historique de Rivière-des-Prairies	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles	A	01-01-2024 au 31-12-2028
Table de concertation des aînésde Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	D	01-01-2024 au 31-12-2028
Théâtre de l'oeil ouvert	B	01-01-2024 au 31-12-2028
Union métropolitaine des sans-filistes	C	01-01-2024 au 31-12-2028

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1244860011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA24-30124 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025)"

Tableau_tarifs_2025.pdf1244860011 Grille-Montréal 2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

Tél : 514 476-6572
Télécop. : 514 868-4312

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
CHAPITRE I						
ÉTUDES DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS						
1. Aux fins du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-30023)* , il est perçu (incluant les frais de publication)						
1º Pour l'étude d'une demande de dérogation à l'interdiction de convertir :	**569,00 $**	580,38 $	580,00 $	11,00 $	**N/T**	
2º Pour la dérogation :						
a) par logement visé :	**57,00 $**	58,14 $	58,00 $	1,00 $	**N/T**	
b) maximum par immeuble :	**3 410,00 $**	3 478,20 $	3 480,00 $	70,00 $	**N/T**	
2. Aux fins du Règlement sur les dérogations mineures (RCA09-DM01, tel que modifié), il est perçu :						
1º Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité de la demande:	**355,00 $**	362,10 $	365,00 $	10,00 $	**N/T**	
2º Pour l'étude d'une demande d'approbation d'une dérogation mineure (incluant les frais de publication) :	**1 225,00 $**	1 249,50 $	1 250,00 $	25,00 $	**N/T**	
Les frais prévus au paragraphe 1º sont déduits si une demande est faite en vertu du paragraphe 2º dans un délai de 6 mois de l'avis de recevabilité.						
Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).						
3. Aux fins du *Règlement sur le lotissement (RCA09-L01, tel que modifié)* pour l'étude d'une demande de permis de lotissement, il est perçu par opération cadastrale :						
1º avec création ou fermeture de rues ou de ruelles :						
a) premier lot :	**590,00 $**	601,80 $	602,00 $	12,00 $	**T**	
b) chaque lot additionnel contigu :	**88,00 $**	89,76 $	90,00 $	2,00 $	**T**	
2º sans création ni fermeture de rues ou de ruelles :						
a) premier lot :	**324,00 $**	330,48 $	330,00 $	6,00 $	**T**	
b) chaque lot additionnel contigu :	**88,00 $**	89,76 $	90,00 $	2,00 $	**T**	
3º visant la création d'un immeuble en copropriété divise, par bâtiment :	**324,00 $**	330,48 $	330,00 $	6,00 $	**T**	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).						
4. Pour l'étude d'une modification au *Règlement de zonage* (RCA09-Z01, tel que modifié), il est perçu (incluant les frais de publication) :	**6 865,00 $**	7 002,30 $	7 000,00 $	135,00 $	N/T	
Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).						
5. Aux fins du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel que modifié)* , il est perçu:						
1º Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité d'une demande assujettie à la section 31.5 du règlement :	**355,00 $**	362,10 $	365,00 $	10,00 $	N/T	
2º Pour la présentation du dossier en vertu de la procédure concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour une modification à un projet déjà approuvé (par présentation) :	**569,00 $**	580,38 $	580,00 $	11,00 $	N/T	
Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).						
6. Aux fins du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (RCA09-C01, tel que modifié)* , il est perçu :						
1º pour l'étude d'une demande de certificat d'occupation (par établissement) :	**230,00 $**	234,60 $	235,00 $	5,00 $	N/T	
2º pour l'étude d'une demande de certificat d'occupation pour l'ajout d'un usage complémentaire de café-terrasse :	**54,00 $**	55,08 $	55,00 $	1,00 $	N/T	
3º pour l'étude d'une demande de certificat d'occupation pour l'ajout d'un usage complémentaire d'une boîte de collecte de dons :	**230,00 $**	234,60 $	235,00 $	5,00 $	N/T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
4° Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'affichage, par établissement, par m^2 de superficie visée par la demande ~~(minimum 167,00 $)~~ **(minimum 170,00 $)**:	**12,50 $**	**12,75 $**	**12,75 $**	**0,25 $**	**N/T**	
5° pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de nom d'immeuble, par enseigne :	**178,00 $**	**181,56 $**	**182,00 $**	**4,00 $**	**N/T**	
6° pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de panneau publicitaire :						
i) par structure :	**645,00 $**	**657,90 $**	**658,00 $**	**13,00 $**	**N/T**	
ii) en sus du tarif fixé au sous-paragraphe i), par m^2 de superficie :	**13,50 $**	**13,77 $**	**13,75 $**	**0,25 $**	**N/T**	
7° Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbres, par propriété :	**55,00 $**	**56,10 $**	**56,00 $**	**1,00 $**	**N/T**	
Les frais d'étude seront remboursés si, après analyse de la demande, il s'avère que la demande ne vise que des frênes.						
8° Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation pour des travaux sur la rive, le littoral ou dans une zone inondable :	**200,00 $**	**204,00 $**	**204,00 $**	**4,00 $**	**N/T**	
9° Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'installation d'abris permanent, par abri permanent :	**425,00 $**	**433,50 $**	**433,00 $**	**8,00 $**	**N/T**	
10° pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'installation d'une piscine résidentielle :						
i) piscine creusée :	**425,00 $**	**433,50 $**	**433,00 $**	**8,00 $**	**N/T**	
ii) piscine hors terre, semi-creusée ou spa :	**140,00 $**	**142,80 $**	**143,00 $**	**3,00 $**	**N/T**	
11° Pour l'étude d'un certificat de conformité d'une piscine résidentielle existante :	**42,00 $**	**42,84 $**	**43,00 $**	**1,00 $**	**N/T**	
12° pour un nouvel exemplaire du placard du certificat d'occupation :	**13,00 $**	**13,26 $**	**13,50 $**	**0,50 $**	**N/T**	
7. Pour toute demande d'attestation de conformité à la règlementation municipale émise en vertu d'une loi ou d'un règlement gouvernemental, il est perçu :	**280,00 $**	**285,60 $**	**235,00 $**	**(45,00 $)**	**T**	L'article 7 modifié en 2018 (Sommaire 1184860019) Tarif ajusté afin de tenir compte de l'ensemble des attestations municipales pouvant être délivrés (ne visait antérieurement que celles visant celles liées à l'environnement). Tarif ajusté en considérant ceux d'autres arrondissements.
8. Aux fins du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA03-11009, tel que modifié)* , il est perçu :						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
1º Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité de la demande:	**355,00 $**	362,10 $	365,00 $	10,00 $	N/T	
2º Pour l'étude d'un projet particulier d'occupation (incluant les frais de publication) :	**6 866,00 $**	7 003,32 $	7 000,00 $	134,00 $	N/T	
3º Pour l'étude d'un projet particulier de construction ou de modification (incluant les frais de publication) :						
a) d'une superficie de plancher de 500 m^2 et moins :	**6 866,00 $**	7 003,32 $	7 000,00 $	134,00 $	N/T	
b) d'une superficie de plancher de 501 à 9 999 m^2 :	**15 450,00 $**	15 759,00 $	15 760,00 $	310,00 $	N/T	
c) d'une superficie de plancher de 10 000 m^2 à 49 999 m^2 :	**23 575,00 $**	24 046,50 $	24 050,00 $	475,00 $	N/T	
d) d'une superficie de plancher de 50 000 m^2 et plus :	**34 025,00 $**	34 705,50 $	34 700,00 $	675,00 $	N/T	
4° Pour l'étude d'une modification d'un projet particulier déjà autorisé par résolution ou pour l'étude d'un projet particulier visant la modification d'une autorisation émise en vertu des articles numéros 612a), 649a), 524(2)d) et 524(2)dd) de *l'ancienne Charte de la Ville de Montréal* (incluant les frais de publication) :						
a) projet d'occupation :	**6 866,00 $**	7 003,32 $	7 000,00 $	134,00 $	N/T	
b) projet de construction ou de modification d'une superficie de 500 m^2 ou moins :	**6 866,00 $**	7 003,32 $	7 000,00 $	134,00 $	N/T	
c) projet de construction ou de modification d'une superficie de plus de 500 m^2 :	**8 480,00 $**	8 649,60 $	8 650,00 $	170,00 $	N/T	
5° Malgré les paragraphes 2°, 3°et 4° pour l'étude d'un projet particulier visant des activités de garderie et d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, il est perçu (incluant les frais de publication) :	**6 170,00 $**	6 293,40 $	6 295,00 $	125,00 $	N/T	
6º Pour la fabrication et l'installation de l'enseigne annonçant la nature d'un projet particulier :	**980,00 $**	999,60 $	1 000,00 $	20,00 $	T	
Les frais prévus au paragraphe 1° sont déduits si une demande est faite en vertu des paragraphes 2° à 5° dans un délai de 6 mois de l'avis de recevabilité.						
Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une demande déposée par un organisme à but non lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et visant un projet relatif à un immeuble de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).						
9. Aux fins du *Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07-30019, tel que modifié*), il est perçu :						
1º pour l'étude d'une demande de permis de démolition devant être soumise au Comité d'étude des demandes de démolition (incluant les frais de publication) :	**1 810,00 $**	1 846,20 $	1 846,00 $	36,00 $	N/T	
2º pour la fabrication et l'installation de l'avis de la demande devant être affiché sur l'immeuble visé :	**980,00 $**	999,60 $	1 000,00 $	20,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
3º pour l'étude d'une demande de permis de démolition n'ayant pas à être soumise au Comité d'étude des demandes de démolition :	**569,00 $**	580,38 $	580,00 $	11,00 $	N/T	
4º pour l'étude d'une demande de permis de démolition visant une dépendance dont l'usage est accessoire à de l'habitation, à l'exception d'une demande visée par le paragraphe 1º :	**155,00 $**	158,10 $	158,00 $	3,00 $	N/T	
10. Aux fins du *Règlement sur le déneigement* (RCA10-30037), il sera perçu :						
1º Pour la délivrance d'un permis de déneigement, incluant l'inscription d'un véhicule routier :	**29,00 $**	29,58 $	30,00 $	1,00 $	N/T	
2º Pour l'inscription de chaque véhicule routier additionnel sur un permis :	**13,00 $**	13,26 $	13,50 $	0,50 $	N/T	
CHAPITRE II						
LOCATION ET UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DE LOISIRS ET SPORTIFS						
SECTION I						
BIBLIOTHÈQUES						
11. Pour un abonnement donnant accès aux bibliothèques de l'arrondissement, il est perçu :						
1º résident ou contribuable de Montréal :	**Gratuit**					
2º non-résident de Montréal :						
a) enfant de 13 ans et moins :	**44,00 $**	44,88 $	44,00 $	0,00 $	N/T	
b) étudiant âgé de plus de 13 ans, fréquentant à plein temps une institution d'enseignement montréalaise :	**Gratuit**		Gratuit			
c) personne âgée de 65 ans et plus :	**56,00 $**	57,12 $	56,00 $	0,00 $	N/T	
d) employé de la Ville de Montréal :	**Gratuit**		Gratuit			
e) autres :	**88,00 $**	89,76 $	88,00 $	0,00 $	N/T	
12. Pour le remplacement d'une carte d'abonné en cas de perte, il est perçu :						
1º enfant de 13 ans et moins :	**2,00 $**	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
2º personne âgée de 65 ans:	**2,00 $**	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
3º autres :	**3,00 $**	3,06 $	3,00 $	0,00 $	N/T	
13. À titre de compensation pour perte, retard et dommages, il est perçu :						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
1º pour chaque document en retard de plus de 31 jours suivant la date limite fixée pour son retour, le coût de remplacement tel qu'il est inscrit dans la base de données du réseau des bibliothèques +					N/T	Aucune modification des tarifications de la part du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal
2º pour la perte d'un article emprunté :						
a) le prix d'achat ou, dans le cas d'un article autre, la valeur de l'article, tel qu'il est inscrit dans la base de données du réseau + 5,00 $;					N/T	
b) en l'absence d'inscription dans la base de données :						
- enfant de 13 ans et moins :	7,00 $	7,14 $	7,00 $	0,00 $	N/T	
- pour un livre de poche :	7,00 $	7,14 $	7,00 $	0,00 $	N/T	
- pour tout autre article :	15,00 $	15,30 $	15,00 $	0,00 $	N/T	
c) périodiques	5,00 $	5,10 $	5,00 $	0,00 $	N/T	
d) dans le cas d'un instrument de musique, d'un jeu de société ou d'un équipement sportif perdu, le montant facturé à l'abonné est celui de l'objet + 5, 00 $. Le montant de la valeur réelle de l'objet est inscrit dans la notice de l'exemplaire.					N/T	
3º pour la perte d'une partie d'un ensemble :						
a) boîtier CD-ROM :	2,00 $	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
b) boîtier de disque compact :	2,00 $	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
c) boîtier DVD :	2,00 $	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
d) étui de livre parlant et de CD rom :	2,00 $	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
e) pochette de disque :	2,00 $	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
f) livret d'accompagnement :	2,00 $	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
g) document d'accompagnement :	2,00 $	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
4º pour dommage à un document emprunté :						
a) bris mineur	2,00 $	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
b) bris moyen (reliure) :	7,00 $	7,14 $	7,00 $	0,00 $	N/T	
c) bris complet ou à mettre au rebut, le tarif fixé au paragraphe 2º :						
d) périodiques	5,00 $	5,10 $	5,00 $	0,00 $	N/T	
5º pour dommage à un instrument de musique, un jeu de société ou un équipement sportif emprunté						
a) bris mineur	2,00 $	2,04 $	2,00 $	0,00 $	N/T	
b) bris moyen (reliure) :	7,00 $	7,14 $	7,00 $	0,00 $	N/T	
c) bris complet : 20,00 $ + 5,00 $ frais administratifs	25,00 $	25,50 $	25,00 $	0,00 $	N/T	
d) bris volontaire (vandalisme) : le montant de l'objet facturé + 5,00 $						
6º autres services						
a) pour l'accès à un poste Internet :	Gratuit		Gratuit			
b) pour l'impression, la page :	0,10 $	0,10 $	0,10 $	0,00 $	T	
c) pour une photocopie, la page :	0,10 $	0,10 $	0,10 $	0,00 $	T	
Le solde maximum applicable est de 10,00 $ par dossier d'abonnement avant la perte de privilège. Par conséquent, l'emprunt de document et l'accès aux ordinateurs de la bibliothèque n'est possible avant d'avoir acquitté les frais au dossier.						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
Les tarifs fixés aux paragraphes 1º et 6º du premier alinéa ne s'appliquent pas dans le cas d'une activité promotionnelle ou d'un allègement temporaire des frais gérés par la Ville						
Les tarifs fixés au paragraphe 1º du premier alinéa ne s'appliquent pas dans le cas de présentation d'un rapport de police ou d'incendie.						
Les frais facturés à une bibliothèque de l'arrondissement par une autre institution doivent être acquittés par l'usager auquel un service est rendu à sa demande.						
L'abonné qui a défrayé les frais applicables en raison de perte ou dommage majeur d'un article emprunté peut, sur demande, conserver cet article.						
SECTION II						
CENTRES D'ACTIVITÉS						
14. Pour l'utilisation des locaux et des installations des centres d'activités, il est perçu :						
1º gymnase double, de l'heure :	**170,00 $**	173,40 $	173,00 $	3,00 $	T	
2º Boulodrome (pétanque-bocce), par allée, de l'heure :	**41,00 $**	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
3º salle de réunion ou d'activité, de l'heure (excluant la salle Les couventines de la Maison du citoyen):						
a) 1-15 personnes, incluant chaises et tables :	**41,00 $**	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
b) 16-40 personnes, incluant chaises et tables :	**46,00 $**	46,92 $	47,00 $	1,00 $	T	
c) 41-120 personnes, incluant chaises et tables :	**57,00 $**	58,14 $	58,00 $	1,00 $	T	
d) 121 et + personnes, incluant chaises et tables :	**87,00 $**	88,74 $	89,00 $	2,00 $	T	
4º auditorium, de l'heure :	**118,00 $**	120,36 $	120,00 $	2,00 $	T	
5º locaux d'appoint liés à la location de plateaux sportifs :	**Gratuit**		Gratuit			
6º frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1°, 2°, 3° et 4°, de l'heure :	**33,00 $**	33,66 $	34,00 $	1,00 $	T	
7º frais de surveillance en sus du tarif prévu aux paragraphes 1°, 2°, 3° et 4°, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs seront également ajoutés sur la facture finale.					T	
8º frais d'entretien en sus aux tarifs prévus au présent article, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs seront également ajoutés sur la facture finale.					T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
Sur toute location à un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant une limitation fonctionnelle, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.						
SECTION III						
MAISON DU CITOYEN						
15. Pour la location de la salle Les couventines, il est perçu de l'heure:						
1º Salle 1 incluant tables et chaises :	**41,00 $**	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
2º Salle 2 incluant tables et chaises :	**46,00 $**	46,92 $	47,00 $	1,00 $	T	
3º Salle 3 (cuisinette) incluant tables et chaises :	**46,00 $**	46,92 $	47,00 $	1,00 $	T	
4º Salle 1 et 2 incluant tables et chaises :	**57,00 $**	58,14 $	58,00 $	1,00 $	T	
5º Salle 2 et 3 (cuisinette) incluant tables et chaises :	**57,00 $**	58,14 $	58,00 $	1,00 $	T	
6º Salle 1, 2 et 3 (cuisinette) incluant tables et chaises :	**87,00 $**	88,74 $	89,00 $	2,00 $	T	
7º frais de surveillance en sus du tarif prévu aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 4°, 5° et 6°, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs seront également ajoutés sur la facture finale.						
Sur toute location à un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant une limitation fonctionnelle, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.						
SECTION IV						
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES						
16. Pour les locaux et les installations scolaires régis par l'entente avec le Centre de service scolaire de la Pointe-de l'Île, le taux horaire de base applicable lors d'une annulation tardive (article ~~36~~ 35) est le suivant :						
a) palestre et gymnase simple;	**57,00 $**	58,14 $	58,00 $	1,00 $	T	
b) gymnase double;	**113,00 $**	115,26 $	115,00 $	2,00 $	T	
c) auditorium;	**118,00 $**	120,36 $	120,00 $	2,00 $	T	
d) Locaux d'appoints liés à la location de plateaux :	**Gratuit**		Gratuit			
SECTION V						
MAISONS DE LA CULTURE						
17. Pour la location des locaux et des installations des maisons de la culture, il est perçu :						
1º salle :						
a) de l'heure :	**46,00 $**	46,92 $	47,00 $	1,00 $	T	
b) par jour : minimum 184,00 $; maximum 322,00 $						
2º salle de spectacle :						
a) de l'heure :	**84,00 $**	85,68 $	86,00 $	2,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
b) par jour : minimum 336,00 $, maximum 588,00 $						
Sur toute location à un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant des limitations fonctionnelles, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.						
3º frais de montage, de démontage et de surveillance des locaux et des installations en sus du tarif prévu aux paragraphes 1° et 2°.						
a) Frais de responsable technique production : selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majorées des charges sociales + 15 % de frais administratifs, pour un minimum de quatre heures par jour, de l'heure :	**49,40 $**	50,39 $	51,00 $	1,60 $	T	
b) Frais de technicien artistique : selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs, pour un minimum de quatre heures par jour, de l'heure	**37,40 $**	38,15 $	39,00 $	1,60 $	T	
c) Frais de surveillant d'installations: selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs, pour un minimum de quatre heures par jour, de l'heure :	**19,85 $**	20,25 $	21,00 $	1,15 $	T	
L'évaluation du personnel requis est établie, par l'arrondissement, en fonction de la complexité technique des demandes de location. Un minimum d'un responsable technique production et d'un surveillant d'installation est obligatoire par jour de location.						
18. Événements tarifés : pour un billet donnant accès à un spectacle ou un événement culturel de l'arrondissement, il est perçu, taxes incluses :	**Un tarif minimum de 2,00 $ jusqu'à un maximum de 50,00 $ le billet**		Un tarif minimum de 2,00 $ jusqu'à un maximum de 50,00 $ le billet		T	
Ces tarifs n'incluent pas les frais de services applicables pouvant être exigés par des tiers relativement à l'obtention de billet via leur service de billetterie électronique						
19. La gratuité pour l'usage d'un local d'une maison de la culture pourra être accordée aux organismes reconnus par le conseil d'arrondissement. Toutefois, les organismes devront défrayer les coûts relatifs aux frais de montage, de démontage et de surveillance des locaux et des installations visés au présent article.						
SECTION VI						
ARÉNAS						
20. Pour l'utilisation d'une aréna, il est perçu :						
~~**1)** Du 1er janvier au 31 août:~~						Libellé explicatif de 2024, voir nouvelle section ligne 331 à 387 (nouvelle section : 1) Du 1er janvier au 31 août)
-						
~~1º Tarif clientèle générale – taux horaire de base :~~						
-						
~~a) du lundi au vendredi :~~						
~~1- de 7 h 00 à 17 h 00~~	~~**146,00 $**~~	~~148,92 $~~			~~T~~	
~~2- de 17 h 00 à 22 h 00~~	~~**217,00 $**~~	~~221,34 $~~			~~T~~	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
3- de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain	207,00 $	211,14 $			T	
b) samedi et dimanche :	-	-				
1- de 7 h 00 à 18 h 00	217,00 $	221,34 $			T	
2- d e 18 h 00 à 22 h 00	207,00 $	211,14 $			T	
3- de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain	196,00 $	199,92 $			T	
c) Événements (incluant les locaux d'appoint et d'entreposage, avec ou sans gradins) :	223,00 $	227,46 $			T	
d) Location de l'aire de patinage sans glace, taux horaire (avec ou sans gradins)	140,00 $	142,80 $			T	
e) Location d'une salle	39,00 $	39,78 $			T	
f) Location d'un local d'entreposage (au mois)	61,00 $	62,22 $			T	
g) Frais de montage et de démontage des installations, (en sus du tarif applicable), taux horaire	33,00 $	33,66 $			T	
h) Frais de surveillance et d'entretien en sus au tarif prévu aux sous-paragraphes d), g) et h), du paragraphe 2º, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales à 5 % + 15 % de frais administratifs.	-	-				
i) Fête d'enfants (Patinoire et local d'appoint), taux horaire	134,00 $	136,68 $			T	
j) Utilisation de vestiaire au-delà de la période permise dans la location	32,00 $	32,64 $			T	
-	-	-				
2º Organismes reconnus par l'arrondissement et organismes sportifs régis conformément à une entente avec les associations sportives régionales de Montréal :	-	-				
-	-	-				
a) Taux horaire de base, pour la clientèle mineure	43,00 $	43,86 $			T	
b) Taux horaire pour la clientèle adulte	87,00 $	88,74 $			T	
c) Programme d'initiation pendant la saison régulière, conformément à une entente avec les associations sportives régionales Montréal-Concordia, jusqu'au nombre d'heures stipulé	Gratuit					
d) Événements et activités de formation (Tournois, compétitions, etc.), taux horaire (Plus frais de surveillance et d'entretien, ave vertu de l'article 1º, paragraphe h), le cas échéant)	53,00 $	54,06 $			T	
e) Location de salle et de local d'entreposage	Gratuit					
f) Club de patinage de vitesse, pendant la saison régulière	Gratuit					
g) Associations sportives régionales de Montréal-Concordia :	-					
i) Matchs prévus au calendrier des compétitions de la saison régulière, incluant les séries éliminatoires	Gratuit					
ii) Écoles printanières et estivales, jusqu'au nombre d'heures stipulées dans l'entente	Gratuit				T	
iii) Événements et activités de formation (Tournois, compétitions, etc.), taux horaire Plus frais de surveillance et d'entretien, ave vertu de l'article 1º, paragraphe h), le cas échéant)	Gratuit				T	
-						
h) Fédérations sportives provinciales et nationales :						
i) Événements et activités de formation (Tournois, compétitions, etc.), taux horaire Plus frais de surveillance et d'entretien, ave vertu de l'article 1º, paragraphe h), le cas échéant)	105,00 $	107,10 $	—		T	
-	-	-	—			
3º Établissements scolaires de la Ville de Montréal	-	-	—			
a) Relevant d'un Centre de service scolaire,	13,00 $	13,26 $	—		T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
~~PLUS des frais journaliers pour l'entretien~~	~~**52,00 $**~~	~~53,04 $~~	—		T	
~~b) Écoles privées, taux horaire~~	~~**94,00 $**~~	~~95,88 $~~	—		T	
-						
~~4º Ville de Montréal~~						
~~a) Activités organisées par l'arrondissement ou par la Ville de Montréal~~	~~**Gratuit**~~					
~~b) Utilisation de la patinoire par un groupe d'employés de l'arrondissement et au comité organisateur du Festival de hockey des employés de la Ville de Montréal~~	~~**Gratuit**~~					
~~c) Accès, pour les citoyens, aux activités libres organisées par l'arrondissement~~	~~**Gratuit**~~					
-	-					
~~5º Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant des limitations fonctionnelles, une réduction de 35 % des tarifs fixés aux paragraphes 1° et 2º.~~						
-						
1) Du 1er Janvier au 31 août						
1º Pour la tenue d'une activité pour des personnes mineures, location à l'heure sauf indication contraire						
a) Location par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local pour la tenue d'une activité						
1. Activité d'entraînement encadrée	**44,00 $**	44,88 $	44,00 $	0,00 $	T	Nouveau libellé descriptif depuis le 1er septembre 2024
2. Programme d'initiation reconnu par la Ville de Montréal, jusqu'au nombre d'heures stipulé	**Gratuit**		Gratuit			Notre indexation se fait en septembre, donc prochaine en septembre 2025
3. Événement tel qu'un tournoi, un gala, une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière. Plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	**54,00 $**	55,08 $	54,00 $	0,00 $	T	
b) Location par un organisme reconnu par un autre arrondissement en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local ou par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service						
1. Activité d'entraînement encadrée	**44,00 $**	44,88 $	44,00 $	0,00 $	T	
2. Partie de saison régulière et en séries d'un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, jusqu'au nombre d'heures stipulées dans l'entente	**Gratuit**		Gratuit			
3. Camp de jour ou école sportive printemps-été d'un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, jusqu'au nombre d'heures stipulées dans l'entente	**Gratuit**		Gratuit			
4. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière organisé par un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	**Gratuit**		Gratuit			
5. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière organisé par un organisme reconnu par un autre arrondissement en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local, plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	**54,00 $**	55,08 $	54,00 $	0,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
6. Session de formation, de coaching ou d'arbitrage organisée par un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service	Gratuit		Gratuit			
c) Location par une fédération sportive provinciale ou nationale reconnue par le ministère de l'éducation ou par Sport Canada et autre organisme reconnu en vertu d'une reconnaissance provinciale ou nationale						
1. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière	107,00 $	109,14 $	107,00 $	0,00 $	T	
d) Location pour des groupes mineurs non reconnus						
1. Activité de groupe libre ou encadrée, aux heures de pointes Lundi au vendredi de 17h00 à 22h00 Samedi et dimanche de 7h00 à 18h00	222,00 $	226,44 $	222,00 $	0,00 $	T	
2. Activité de groupe libre ou encadrée, hors des heures de pointes Lundi au vendredi de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain Samedi et dimanche de 18h00 à 22h00	212,00 $	216,24 $	212,00 $	0,00 $	T	
3. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes: Samedi et dimanche de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain	200,00 $	204,00 $	200,00 $	0,00 $	T	
4. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes: Lundi au vendredi de 7h00 à 17h00	149,00 $	151,98 $	149,00 $	0,00 $	T	
5. Activité d'un établissement d'enseignement publique de Montréal	44,00 $	44,88 $	44,00 $	0,00 $	T	
6. Activité d'un établissement d'enseignement privé	96,00 $	97,92 $	96,00 $	0,00 $	T	
7. Fête d'enfants	137,00 $	139,74 $	137,00 $	0,00 $	T	
8. Surface sans glace	143,00 $	145,86 $	143,00 $	0,00 $	T	
9. Événements (incluant les locaux d'appoint et d'entreposage, avec ou sans gradins) :	228,00 $	232,56 $	228,00 $	0,00 $	T	
2º Location pour la tenue d'une activité pour des personnes majeures:						
a) Location par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local :						
1. Activité de groupe libre ou encadrée	89,00 $	90,78 $	89,00 $	0,00 $	T	
b) Taux de base tarification adulte :						
1. Activité de groupe libre ou encadrée, aux heures de pointes : Lundi au vendredi de 17h00 à 22h00 Samedi et dimanche de 7h00 à 18h00	222,00 $	226,44 $	222,00 $	0,00 $	T	
2. Activité de groupe libre ou encadrée, hors des heures de pointes : Lundi au vendredi de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain Samedi et dimanche de 18h00 à 22h00	212,00 $	216,24 $	212,00 $	0,00 $	T	
3. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes: Samedi et dimanche de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain	200,00 $	204,00 $	200,00 $	0,00 $	T	
4. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes: Lundi au vendredi de 7h00 à 17h00	149,00 $	151,98 $	149,00 $	0,00 $	T	
5. Utilisation de la patinoire par un groupe d'employés de l'arrondissement et au comité organisateur du Festival de hockey des employés de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			
6. Événements (incluant les locaux d'appoint et d'entreposage, avec ou sans gradins) :	228,00 $	232,56 $	228,00 $	0,00 $	T	
7. Surface sans glace	143,00 $	145,86 $	143,00 $	0,00 $	T	
3º Activité libre organisée par l'arrondissement						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
1. Patinage libre	**Gratuit**		**Gratuit**			
2. Hockey libre	**Gratuit**		**Gratuit**			
3. Activités organisées par l'arrondissement ou par la Ville de Montréal	**Gratuit**		**Gratuit**			
4º Location de locaux d'appoint et autres frais						
1. Location d'une salle ou d'un local d'entreposage par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local	**Gratuit**		**Gratuit**			
2. Location d'une salle par un organisme non reconnu	**40,00 $**	**40,80 $**	**40,00 $**	**0,00 $**	**T**	
3. Location de locaux d'entreposage, par mois	**63,00 $**	**64,26 $**	**63,00 $**	**0,00 $**	**T**	
4. Frais de montage et de démontage, l'heure	**34,00 $**	**34,68 $**	**34,00 $**	**0,00 $**	**T**	
5. Frais de surveillance et d'entretien en sus au tarif prévu, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales à 5 % + 15 % de frais administratifs.						
6. Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique						
5º Autres libellés						
1. Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, pendant la saison régulière	**Gratuit**		**Gratuit**			
2. Utilisation de vestiaire au-delà de la période permise dans la location	**33,00 $**	**33,66 $**	**33,00 $**	**0,00 $**	**T**	
-						
2) Du 1er septembre au 31 décembre						
1º Pour la tenue d'une activité pour des personnes mineures, location à l'heure sauf indication contraire						
a) Location par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local pour la tenue d'une activité						
1. Activité d'entraînement encadrée	**44,00 $**	**44,88 $**	**45,00 $**	**1,00 $**	**T**	**Indexation du 2% au 1er septembre en aréna**
2. Programme d'initiation reconnu par la Ville de Montréal, jusqu'au nombre d'heures stipulé	**Gratuit**		**Gratuit**			
3. Événement tel qu'un tournoi, un gala, une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière. Plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	**54,00 $**	**55,08 $**	**55,00 $**	**1,00 $**	**T**	
b) Location par un organisme reconnu par un autre arrondissement en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local ou par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service						
1. Activité d'entraînement encadrée	**44,00 $**	**44,88 $**	**45,00 $**	**1,00 $**	**T**	
2. Partie de saison régulière et en séries d'un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, jusqu'au nombre d'heures stipulées dans l'entente	**Gratuit**		**Gratuit**			
3. Camp de jour ou école sportive printemps-été d'un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, jusqu'au nombre d'heures stipulées dans l'entente	**Gratuit**		**Gratuit**			

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
4. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière organisé par un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service, plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	Gratuit		Gratuit			
5. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière organisé par un organisme reconnu par un autre arrondissement en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local, plus frais de surveillance et d'entretien, le cas échéant	54,00 $	55,08 $	55,00 $	1,00 $	T	
6. Session de formation, de coaching ou d'arbitrage organisée par un organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal en vertu du programme de reconnaissance de ce service	Gratuit		Gratuit			
c) Location par une fédération sportive provinciale ou nationale reconnue par le ministère de l'éducation ou par Sport Canada et autre organisme reconnu en vertu d'une reconnaissance provinciale ou nationale						
1. Événement tel qu'un tournoi, un gala, ou une compétition sanctionnée, ou tout autres activités en dehors de la programmation régulière	107,00 $	109,14 $	109,00 $	2,00 $	T	
d) Location pour des groupes mineurs non reconnus						
1. Activité de groupe libre ou encadrée, aux heures de pointes Lundi au vendredi de 17h00 à 22h00 Samedi et dimanche de 7h00 à 18h00	222,00 $	226,44 $	226,00 $	4,00 $	T	
2. Activité de groupe libre ou encadrée, hors des heures de pointes Lundi au vendredi de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain Samedi et dimanche de 18h00 à 22h00	212,00 $	216,24 $	216,00 $	4,00 $	T	
3. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes: Samedi et dimanche de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain	200,00 $	204,00 $	204,00 $	4,00 $	T	
4. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes: Lundi au vendredi de 7h00 à 17h00	149,00 $	151,98 $	152,00 $	3,00 $	T	
5. Activité d'un établissement d'enseignement publique de Montréal	44,00 $	44,88 $	45,00 $	1,00 $	T	
6. Activité d'un établissement d'enseignement privé	96,00 $	97,92 $	98,00 $	2,00 $	T	
7. Fête d'enfants	137,00 $	139,74 $	140,00 $	3,00 $	T	
8. Surface sans glace	143,00 $	145,86 $	146,00 $	3,00 $	T	
9. Événements (incluant les locaux d'appoint et d'entreposage, avec ou sans gradins) :	228,00 $	232,56 $	233,00 $	5,00 $	T	
2º Location pour la tenue d'une activité pour des personnes majeures:						
a) Location par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local :						
1. Activité de groupe libre ou encadrée	89,00 $	90,78 $	91,00 $	2,00 $	T	
b) Taux de base tarification adulte :						
1. Activité de groupe libre ou encadrée, aux heures de pointes : Lundi au vendredi de 17h00 à 22h00 Samedi et dimanche de 7h00 à 18h00	222,00 $	226,44 $	226,00 $	4,00 $	T	
2. Activité de groupe libre ou encadrée, hors des heures de pointes : Lundi au vendredi de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain Samedi et dimanche de 18h00 à 22h00	212,00 $	216,24 $	216,00 $	4,00 $	T	
3. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes: Samedi et dimanche de 22 h 00 à 1 h 00 le lendemain	200,00 $	204,00 $	204,00 $	4,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
4. Activité de groupe libre ou encadrée, lors des heures suivantes: Lundi au vendredi de 7h00 à 17h00	**149,00 $**	151,98 $	152,00 $	3,00 $	T	
5. Utilisation de la patinoire par un groupe d'employés de l'arrondissement et au comité organisateur du Festival de hockey des employés de la Ville de Montréal	**Gratuit**		Gratuit			
6. Événements (incluant les locaux d'appoint et d'entreposage, avec ou sans gradins) :	**228,00 $**	232,56 $	233,00 $	5,00 $	T	
7. Surface sans glace	**143,00 $**	145,86 $	146,00 $	3,00 $	T	
3º Activité libre organisée par l'arrondissement						
1. Patinage libre	**Gratuit**		Gratuit			
2. Hockey libre	**Gratuit**		Gratuit			
3. Activités organisées par l'arrondissement ou par la Ville de Montréal	**Gratuit**		Gratuit			
4º Location de locaux d'appoint et autres frais						
1. Location d'une salle ou d'un local d'entreposage par un organisme à but non lucratif reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local	**Gratuit**		Gratuit			
2. Location d'une salle par un organisme non reconnu	**40,00 $**	40,80 $	41,00 $	1,00 $	T	
3. Location de locaux d'entreposage, par mois	**63,00 $**	64,26 $	64,00 $	1,00 $	T	
4. Frais de montage et de démontage, l'heure	**34,00 $**	34,68 $	35,00 $	1,00 $	T	
5. Frais de surveillance et d'entretien en sus au tarif prévu, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales à 5 % + 15 % de frais administratifs.						
6. Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique						
5º Autres libellés						
1. Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, pendant la saison régulière	**Gratuit**		Gratuit			
2. Utilisation de vestiaire au-delà de la période permise dans la location	**33,00 $**	33,66 $	34,00 $	1,00 $	T	
SECTION VII						
TERRAINS SPORTIFS, PARCS, ÉVÉNEMENTS ET JARDINETS						
~~**21.** Pour la location d'un terrain naturel pour la pratique d'un sport collectif tel que le soccer, la balle molle, le baseball et tous autres sports collectifs, les équipes doivent être affiliées à une association régionale reconnue par la Ville ou reconnue par une entente avec les arrondissements du territoire de Montréal-Concordia :~~	-	-	—	-		Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—	-		
~~1º sans assistance payante :~~	-	-	—	-		Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~a) permis saisonnier :~~	-	-	—	-		Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~i) équipe de la Ville de Montréal~~	~~**235,00 $**~~	~~239,70 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~ii) équipe de l'extérieur de Montréal~~	~~**471,00 $**~~	~~480,42 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
~~Note : le permis saisonnier est octroyé à une équipe faisant partie d'une ligue comportant quatre équipes et plus.~~	-	-	—			
-	-	-	—			
~~b) permis occasionnel pour un organisme autre qu'un organisme de régie, de l'heure :~~	-	-	—			Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~i) équipe de Montréal :~~	~~**37,00 $**~~	~~37,74 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~ii) équipe de l'extérieur de Montréal :~~	~~**73,00 $**~~	~~74,46 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~iii) compétition de niveau provincial, national ou international.~~	~~**70,00 $**~~	~~71,40 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~Les frais perçus par l'Association des sports de balle de Montréal pour les permis occasionnels demeurent à cette association.~~	-	-	—			Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—			
~~c) institution scolaire publique ou privée, non couverte par l'entente du Centre de service scolaire de La Pointe-de-L'Île, et/ou après 18 h en semaine, et entre 9 h et 23 h la fin de semaine, par heure (les organismes reconnus ont priorité durant ces plages horaires):~~	~~**37,00 $**~~	~~37,74 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—			
~~d) tournage cinématographique, publicitaire:~~	~~**71,00 $**~~	~~72,42 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—			
~~2º avec assistance payante :~~	-	-	—			Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~a) par partie :~~	~~**557,00 $**~~	~~568,14 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~b) frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a) :~~	~~**31,00 $**~~	~~31,62 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—			
~~3º organismes reconnus par le conseil d'arrondissement qui desservent une clientèle de 17 ans et moins, en tout temps~~	~~**Gratuit**~~	-	—	-	N/T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—	-		
~~Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant une limitation fonctionnelle, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.~~	-	-	—	-	N/T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—	-		
~~**22.** Pour la location d'un terrain de soccer synthétique, il est perçu, de l'heure :~~	-	-	—	-		Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—	-		
~~1º taux de base et équipe de l'extérieur de Montréal :~~	-	-	—	-		Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~a) Terrain complet~~	~~**234,00 $**~~	~~238,68 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~b) Demi-terrain (terrain de soccer à 7, à 9 et demi- terrain à 11)~~	~~**176,00 $**~~	~~179,52 $~~	—		T	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—			

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
~~2º taux réduit pour les équipes de la Ville de Montréal non reconnues par l'arrondissement :~~	-	-	—			Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~a) Terrain complet~~	~~**117,00 $**~~	~~**119,34 $**~~	—		**T**	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~b) Demi-terrain (terrain de soccer à 7, à 9 et demi-terrain à 11)~~	~~**89,00 $**~~	~~**90,78 $**~~	—		**T**	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—			
~~3º compétition de niveau provincial, national et international non, reconnue par l'arrondissement :~~	-	-	—			Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~a) Terrain complet~~	~~**235,00 $**~~	~~**239,70 $**~~	—		**T**	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~b) Demi-terrain (terrain de soccer à 7, à 9 et demi-terrain à 11)~~	~~**174,00 $**~~	~~**177,48 $**~~	—		**T**	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—			
~~4º institution scolaire publique ou privée non couverte par l'entente du Centre de service scolaire de La Pointe-de-L'Île, et/ou après 18 h en semaine, et entre 9 h et 23 h la fin de semaine (les organismes reconnus ont priorité durant ces plages horaires) :~~	-	-	—			Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~a) Terrain complet~~	~~**117,00 $**~~	~~**119,34 $**~~	—		**T**	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~b) Demi-terrain (terrain de soccer à 7, à 9 et demi-terrain à 11)~~	~~**89,00 $**~~	~~**90,78 $**~~	—		**T**	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—			
~~5º frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1° à 4° :~~	~~**31,00 $**~~	~~**31,62 $**~~	—		**T**	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—			
~~6º tournage cinématographique, publicitaire :~~	-	-	—			Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~a) Terrain complet~~	~~**235,00 $**~~	~~**239,70 $**~~	—		**T**	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
~~b) Demi-terrain~~	~~**174,00 $**~~	~~**177,48 $**~~	—		**T**	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	—	-		
~~7º organismes reconnus par le conseil d'arrondissement qui desservent une clientèle de 17 ans ou moins, en tout temps~~	~~**Gratuit**~~	-	—	-	**N/T**	Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
-	-	-	-	-		
~~Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant des limitations fonctionnelles, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.~~	-	-	—	-		Voir tarif dans le nouvel article 21 ligne 504
21. Le permis saisonnier (PS) est un privilège accordé à un organisme reconnu pour le sport mineur à Montréal ou une ligue d'un organisme reconnu pour le sport adulte à Montréal.						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
La reconnaissance de cet organisme peut être soit :						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
A/ un organisme reconnu par l'arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local;						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
B/ un organisme reconnu par un autre arrondissement, en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local;						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
C/ une association sportive régionale ou un autre organisme reconnu par un service central de la Ville de Montréal, en vertu d'un programme de reconnaissance de ce service;						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
D/ une fédération sportive provinciale ou nationale, reconnu par le ministère de l'Éducation, ou par Sports Canada;						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
E/ un organisme ayant signé une entente avec la Ville de Montréal ou un arrondissement.						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
Concernant un organisme reconnu pour le **sport mineur** à Montréal, **le permis saisonnier est accordé en gratuité** pour une durée pouvant démarrer à la date d'ouverture du terrain selon un nombre de semaines déterminé par les normes de programmation de la discipline sportive concernée.						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
Concernant une activité d'un organisme reconnu pour le sport adulte ou une ligue membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte à Montréal, le permis est payant pour une durée pouvant démarrer à la date d'ouverture du terrain concerné selon un tarif horaire préférentiel.						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
1º Permis saisonnier pour les activités d'une ligue ou regroupement d'un organisme reconnu pour le sport adulte, à Montréal, à l'exception des tournois, à l'heure :						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
a) Ligue ou regroupement à but non lucratif			**16,00 $**		**T**	Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
b) Autre ligue ou regroupement			21,00 $		T	Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
2º Permis de location occasionnel d'un terrain naturel pour un particulier ou tout organisme, à l'heure :						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
a) Organisme ou résident de Montréal			38,00 $		T	Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
b) Organisme ou résident de l'extérieur de Montréal			75,00 $		T	Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
c) Institution scolaire publique ou privée non couverte par l'entente Réflexe Montréal, et/ou après 18 h en semaine, et entre 9 h et 23 h la fin de semaine (les organismes reconnus ont priorité durant ces plages horaires)			38,00 $		T	
d) Tournage cinématographique, publicitaire			75,00 $		T	
3º Permis de location occasionnel d'un terrain synthétique pour une particulier ou tout organisme, à l'heure :						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
a) Organisme ou résident de Montréal			120,00 $		T	Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
b) Organisme ou résident de l'extérieur de Montréal			239,00 $		T	Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
c) Institution scolaire publique ou privée non couverte par l'entente Réflexe Montréal, et/ou après 18 h en semaine, et entre 9 h et 23 h la fin de semaine (les organismes reconnus ont priorité durant ces plages horaires)			120,00 $		T	
d) Tournage cinématographique, publicitaire			239,00 $		T	
4º Permis de location occasionnel d'un terrain de mini soccer ou d'un demi-terrain synthétique pour une particulier ou tout organisme, à l'heure :						Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
a) Organisme ou résident de Montréal			91,00 $		T	Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
b) Organisme ou résident de l'extérieur de Montréal			180,00 $		T	Harmonisation de la tarification à l'heure pour les 9 ex arrondissements en terrains extérieurs
c) Institution scolaire publique ou privée non couverte par l'entente Réflexe Montréal et/ou après 18 h en semaine, et entre 9 h et 23 h la fin de semaine (les organismes reconnus ont priorité durant ces plages horaires)			91,00 $		T	
d) Tournage cinématographique, publicitaire			180,00 $		T	
~~23.~~ 22. Pour l'exclusivité de terrains de tennis ou pickleball extérieurs, soit un maximum de 50 % des terrains, il est perçu, de l'heure :						
1º L'utilisation pour les événements spéciaux et les activités organisées et gérées par la Ville.	Gratuit		Gratuit			
2º Tournage cinématographique, publicitaire.	53,00 $	54,06 $	54,00 $	1,00 $	T	
3º Organismes reconnus par le conseil d'arrondissement qui desservent une clientèle de 17 ans ou moins, en tout temps	Gratuit		Gratuit		N/T	
~~24.~~ 23. Pour la pratique récréative de basketball, piste de BMX, ~~skate parc~~ planche à roulettes et volleyball de plage, il est perçu, de l'heure :						
1º L'utilisation pour les événements spéciaux et les activités organisées et gérées par la Ville.	Gratuit		Gratuit			
2° Tournage cinématographique, publicitaire.	41,00 $	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
3º Organismes reconnus par le conseil d'arrondissement qui desservent une clientèle de 17 ans ou moins, en tout temps.	Gratuit		Gratuit		N/T	
~~25.~~ 24. Pour la pratique récréative de bocce et pétanque (par allée), piste de danse, il est perçu, de l'heure :						
a) Groupe de citoyens de Montréal :	Gratuit		Gratuit			
b) Tout autre groupe :	41,00 $	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
c) Tournage cinématographique, publicitaire:	41,00 $	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
d) Organismes reconnus par le conseil d'arrondissement, en tout temps	Gratuit		Gratuit		N/T	
~~26.~~ 25. Pour l'organisation d'un événement, il est perçu, pour la délivrance d'un permis:						
a) Organisme non reconnu, par événement, qui transmet leur demande 90 jours et plus avant la date de l'événement :	31,00 $	31,62 $	32,00 $	1,00 $	T	
b) Organisme non reconnu, par événement qui transmet leur demande 90 jours et moins avant la date de l'événement :	58,00 $	59,16 $	59,00 $	1,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
~~27.~~ 26. Pour la location d'un jardinet réservé aux résidents, il est perçu, par saison, pour une personne de 18 ans et plus :	**Gratuit**		**Gratuit**		**N/T**	
SECTION VIII						
PISCINES						
~~28.~~ 27. Pour la location d'une piscine, il est perçu :						
1º Clientèle générale – taux horaire de base*						
*Tarif applicable pour les tournages cinématographiques et publicitaires.						
a) Piscine intérieure et extérieure de plus de 25 mètres de longueur :						
i) Installation complète	**189,00 $**	192,78 $	193,00 $	4,00 $	**T**	
ii) Par couloir	**34,00 $**	34,68 $	35,00 $	1,00 $	**T**	
b) Piscine extérieure moins de 25 mètres de longueur :						
i) Installation complète	**149,00 $**	151,98 $	152,00 $	3,00 $	**T**	
ii) Par couloir	**34,00 $**	34,68 $	35,00 $	1,00 $	**T**	
c) Pataugeoire	**34,00 $**	34,68 $	35,00 $	1,00 $	**T**	
2º Taux réduit pour tout groupe de Montréal						
a) Piscine intérieure et extérieure						
i) Installation complète	**97,00 $**	98,94 $	99,00 $	2,00 $	**T**	
ii) Par couloir	**17,00 $**	17,34 $	17,00 $	0,00 $	**T**	
3º Établissements scolaires – Taux horaire						
a) relevant d'un Centre de service scolaire avec ou sans entente avec l'arrondissement, avant 17 h	**91,00 $**	92,82 $	93,00 $	2,00 $	**T**	
b) relevant d'un Centre de service scolaire avec ou sans entente avec l'arrondissement, après 17 h	**97,00 $**	98,94 $	98,00 $	1,00 $	**T**	
c) Écoles privées	**115,00 $**	117,30 $	117,00 $	2,00 $	**T**	
4º frais de surveillance, d'entretien, de sauveteur et de responsable en sus du tarif horaire, selon le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales + 15 % de frais administratifs seront également ajoutés sur la facture finale						
5º frais de montage et de démontage des installations en sus du tarif horaire	**33,00 $**	33,66 $	34,00 $	1,00 $	**T**	
6º le droit d'entrée dans une piscine visée au présent article est gratuit pour les événements spéciaux et les activités organisées et gérées par la Ville.	**Gratuit**		**Gratuit**			

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
7º pour un organisme montréalais s'occupant de personnes ayant des limitations fonctionnelles, une réduction de 35 % des tarifs fixés conformément au présent paragraphe s'applique						
8º Organismes reconnus par l'arrondissement, pour l'usage de couloirs ou de la piscine complète (frais de montage, de démontage, de surveillance, d'entretien, de sauveteurs et de responsables en sus).	**Gratuit**		**Gratuit**			
SECTION IX						
COMPLEXE SPORTIF SAINT-JEAN VIANNEY						
~~**29.**~~ **28.** Pour l'usage des terrains de soccer intérieur du complexe sportif St-Jean-Vianney, il sera perçu :						
1° Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, de l'heure :						
1) du 1er janvier au 31 août :						
a) taux de base :	**237,00 $**	**241,74 $**	**242,00 $**	**5,00 $**	**T**	Indexation en septembre des tarifs, comme les arénas
b) taux réduit :						
i. compétition ou entraînement sanctionné	**74,00 $**	**75,48 $**	**76,00 $**	**2,00 $**	**T**	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**64,00 $**	**65,28 $**	**65,00 $**	**1,00 $**	**T**	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	**64,00 $**	**65,28 $**	**65,00 $**	**1,00 $**	**T**	
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**95,00 $**	**96,90 $**	**97,00 $**	**2,00 $**	**T**	
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**53,00 $**	**54,06 $**	**54,00 $**	**1,00 $**	**T**	
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**139,00 $**	**141,78 $**	**142,00 $**	**3,00 $**	**T**	
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	**93,00 $**	**94,86 $**	**95,00 $**	**2,00 $**	**T**	
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	**37,00 $**	**37,74 $**	**38,00 $**	**1,00 $**	**T**	
ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**74,00 $**	**75,48 $**	**76,00 $**	**2,00 $**	**T**	
x. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**139,00 $**	**141,78 $**	**142,00 $**	**3,00 $**	**T**	
xi. Entraînement d'une équipe ou d'un club sportif reconnu de l'arrondissement, en fonction des normes d'attribution d'heures et des règles des fédérations sportives	**Gratuit**		**Gratuit**			
c) montage et démontage des installations ou période de relâche:	**34,00 $**	**34,68 $**	**35,00 $**	**1,00 $**	**T**	
d) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	**33,00 $**	**33,66 $**	**34,00 $**	**1,00 $**	**T**	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
2) du 1er septembre au 31 décembre :						
a) taux de base :	242,00 $	246,84 $	247,00 $	5,00 $	T	Application de l'indexation en septembre
b) taux réduit :						
i. compétition ou entraînement sanctionné	76,00 $	77,52 $	78,00 $	2,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	65,00 $	66,30 $	66,00 $	1,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	65,00 $	66,30 $	66,00 $	1,00 $	T	
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	97,00 $	98,94 $	99,00 $	2,00 $	T	
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	54,00 $	55,08 $	55,00 $	1,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	142,00 $	144,84 $	145,00 $	3,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	95,00 $	96,90 $	97,00 $	2,00 $	T	
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	38,00 $	38,76 $	39,00 $	1,00 $	T	
ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	76,00 $	77,52 $	78,00 $	2,00 $	T	
x. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	142,00 $	144,84 $	145,00 $	3,00 $	T	
xi. Entraînement d'une équipe ou d'un club sportif reconnu de l'arrondissement, en fonction des normes d'attribution d'heures et des règles des fédérations sportives	Gratuit		Gratuit			
c) montage et démontage des installations ou période de relâche:	35,00 $	35,70 $	36,00 $	1,00 $	T	
d) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	34,00 $	34,68 $	35,00 $	1,00 $	T	
2° Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, de l'heure :						
1) du 1er janvier au 31 août :						
a) taux de base	710,00 $	724,20 $	726,00 $	16,00 $	T	Indexation en septembre comme les arénas
b) taux réduit						
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	227,00 $	231,54 $	232,00 $	5,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	192,00 $	195,84 $	196,00 $	4,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	192,00 $	195,84 $	196,00 $	4,00 $	T	
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	278,00 $	283,56 $	284,00 $	6,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	157,00 $	160,14 $	160,00 $	3,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	418,00 $	426,36 $	427,00 $	9,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	278,00 $	283,56 $	284,00 $	6,00 $	T	
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	107,00 $	109,14 $	109,00 $	2,00 $	T	
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	220,00 $	224,40 $	225,00 $	5,00 $	T	
x. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	418,00 $	426,36 $	427,00 $	9,00 $	T	
xi. Entraînement d'une équipe ou d'un club sportif reconnu de l'arrondissement, en fonction des normes d'attribution d'heures et des règles des fédérations sportives	Gratuit		Gratuit			
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	95,00 $	96,90 $	97,00 $	2,00 $	T	
d) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	33,00 $	33,66 $	34,00 $	1,00 $	T	
2) du 1er septembre au 31 décembre :						
a) taux de base :	726,00 $	740,52 $	741,00 $	15,00 $	T	Application de l'indexation en septembre
b) taux réduit :						
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	232,00 $	236,64 $	237,00 $	5,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	196,00 $	199,92 $	200,00 $	4,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	196,00 $	199,92 $	200,00 $	4,00 $	T	
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	284,00 $	289,68 $	290,00 $	6,00 $	T	
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	160,00 $	163,20 $	163,00 $	3,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	427,00 $	435,54 $	436,00 $	9,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	284,00 $	289,68 $	290,00 $	6,00 $	T	
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	109,00 $	111,18 $	111,00 $	2,00 $	T	
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	225,00 $	229,50 $	230,00 $	5,00 $	T	
x. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	427,00 $	435,54 $	436,00 $	9,00 $	T	
xi. Entraînement d'une équipe ou d'un club sportif reconnu de l'arrondissement, en fonction des normes d'attribution d'heures et des règles des fédérations sportives	Gratuit		Gratuit			
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	97,00 $	98,94 $	99,00 $	2,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
d) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	34,00 $	34,68 $	35,00 $	1,00 $	T	
3° Terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, de l'heure :						
1) du 1er juin au 31 août :						
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal						
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	97,00 $	98,94 $	99,00 $	2,00 $	T	
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	97,00 $	98,94 $	99,00 $	2,00 $	T	
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	97,00 $	98,94 $	99,00 $	2,00 $	T	
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	97,00 $	98,94 $	99,00 $	2,00 $	T	
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal						
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	117,00 $	119,34 $	119,00 $	2,00 $	T	
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	117,00 $	119,34 $	119,00 $	2,00 $	T	
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	117,00 $	119,34 $	119,00 $	2,00 $	T	
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	117,00 $	119,34 $	119,00 $	2,00 $	T	
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal						
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	151,00 $	154,02 $	154,00 $	3,00 $	T	
ii. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	151,00 $	154,02 $	154,00 $	3,00 $	T	
iii. autres périodes	151,00 $	154,02 $	154,00 $	3,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	34,00 $	34,68 $	35,00 $	1,00 $	T	
e) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	33,00 $	33,66 $	34,00 $	1,00 $	T	
2) du 1er septembre au 31 mai :						
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal						
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	158,00 $	161,16 $	161,00 $	3,00 $	T	Application de l'indexation en septembre
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	95,00 $	96,90 $	97,00 $	2,00 $	T	
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	158,00 $	161,16 $	161,00 $	3,00 $	T	
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	95,00 $	96,90 $	97,00 $	2,00 $	T	
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal						
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	206,00 $	210,12 $	210,00 $	4,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	117,00 $	119,34 $	119,00 $	2,00 $	T	
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	206,00 $	210,12 $	210,00 $	4,00 $	T	
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	117,00 $	119,34 $	119,00 $	2,00 $	T	
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal						
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	151,00 $	154,02 $	154,00 $	3,00 $	T	
ii. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	151,00 $	154,02 $	154,00 $	3,00 $	T	
iii. autres périodes	233,00 $	237,66 $	238,00 $	5,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	34,00 $	34,68 $	35,00 $	1,00 $	T	
e) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	33,00 $	33,66 $	34,00 $	1,00 $	T	
4° Terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, de l'heure :						
1) du 1er juin au 31 août :						
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal						
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	284,00 $	289,68 $	290,00 $	6,00 $	T	
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	284,00 $	289,68 $	290,00 $	6,00 $	T	
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	284,00 $	289,68 $	290,00 $	6,00 $	T	
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	284,00 $	289,68 $	290,00 $	6,00 $	T	
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal						
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	318,00 $	324,36 $	324,00 $	6,00 $	T	
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	318,00 $	324,36 $	324,00 $	6,00 $	T	
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	318,00 $	324,36 $	324,00 $	6,00 $	T	
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	318,00 $	324,36 $	324,00 $	6,00 $	T	
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal						
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	433,00 $	441,66 $	442,00 $	9,00 $	T	
ii. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	433,00 $	441,66 $	442,00 $	9,00 $	T	
iii. autres périodes	746,00 $	760,92 $	761,00 $	15,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	94,00 $	95,88 $	96,00 $	2,00 $	T	
e) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	33,00 $	33,66 $	34,00 $	1,00 $	T	
2) du 1er septembre au 31 mai :						Application de l'indexation en septembre

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal						
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**472,00 $**	481,44 $	482,00 $	10,00 $	T	
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**290,00 $**	295,80 $	296,00 $	6,00 $	T	
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**472,00 $**	481,44 $	482,00 $	10,00 $	T	
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**363,00 $**	370,26 $	370,00 $	7,00 $	T	
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal						
i. samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**615,00 $**	627,30 $	627,00 $	12,00 $	T	
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**324,00 $**	330,48 $	330,00 $	6,00 $	T	
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**615,00 $**	627,30 $	627,00 $	12,00 $	T	
iv. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**400,00 $**	408,00 $	408,00 $	8,00 $	T	
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal						
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**421,00 $**	429,42 $	429,00 $	8,00 $	T	
ii. lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**421,00 $**	429,42 $	429,00 $	8,00 $	T	
iii. autres périodes	**725,00 $**	739,50 $	740,00 $	15,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**97,00 $**	98,94 $	99,00 $	2,00 $	T	
e) Utilisation des vestiaires au-delà des heures permises	**33,00 $**	33,66 $	34,00 $	1,00 $	T	
5^0 Utilisation d'un terrain de soccer par un groupe d'employés de l'arrondissement ou de la Ville de Montréal	**Gratuit**		Gratuit			
~~**30.**~~ **29.** Pour l'usage des installations sportives extérieures du complexe sportif St-Jean-Vianney, il sera perçu :						
Terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, de l'heure :						
1) du 1er janvier au 31 août :						
a) taux de base	**490,00 $**	499,80 $	501,00 $	11,00 $	T	Indexation en septembre comme les arénas
b) taux réduit						
i. compétition ou entraînement sanctionné	**81,00 $**	82,62 $	83,00 $	2,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**Gratuit**		Gratuit			
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	**Gratuit**		Gratuit			
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	**Gratuit**		Gratuit			

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	122,00 $	124,44 $	125,00 $	3,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	101,00 $	103,02 $	103,00 $	2,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	108,00 $	110,16 $	110,00 $	2,00 $	T	
ix. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	135,00 $	137,70 $	138,00 $	3,00 $	T	
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes						
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	90,00 $	91,80 $	92,00 $	2,00 $	T	
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale mais située sur le territoire de la Ville de Montréal	124,00 $	126,48 $	127,00 $	3,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	251,00 $	256,02 $	257,00 $	6,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	33,00 $	33,66 $	34,00 $	1,00 $	T	
2) du 1er septembre au 31 décembre :						
a) taux de base	501,00 $	511,02 $	511,00 $	10,00 $	T	Application de l'indexation en septembre
b) taux réduit						
i. compétition ou entraînement sanctionné	83,00 $	84,66 $	85,00 $	2,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	Gratuit		Gratuit			
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	125,00 $	127,50 $	128,00 $	3,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	103,00 $	105,06 $	105,00 $	2,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	110,00 $	112,20 $	112,00 $	2,00 $	T	
ix. Fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	138,00 $	140,76 $	141,00 $	3,00 $	T	
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes						
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	92,00 $	93,84 $	94,00 $	2,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale mais située sur le territoire de la Ville de Montréal	127,00 $	129,54 $	130,00 $	3,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	257,00 $	262,14 $	262,00 $	5,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	34,00 $	34,68 $	35,00 $	1,00 $	T	
~~31.~~ 30. Pour l'usage des installations sportives intérieures du complexe sportif St-Jean-Vianney, il sera perçu :						
1° Gymnase simple, de l'heure :						
1) du 1er janvier au 31 août :						
a) taux de base	269,00 $	274,38 $	275,00 $	6,00 $	T	Indexation en septembre comme les arénas
b) taux réduit						
i. compétition ou entraînement sanctionné	46,00 $	46,92 $	47,00 $	1,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	41,00 $	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	41,00 $	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
iv. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	Gratuit		Gratuit			
v. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	51,00 $	52,02 $	52,00 $	1,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	41,00 $	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	74,00 $	75,48 $	76,00 $	2,00 $	T	
viii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	51,00 $	52,02 $	52,00 $	1,00 $	T	
ix. fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	74,00 $	75,48 $	76,00 $	2,00 $	T	
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale sur le territoire de la Ville de Montréal	46,00 $	46,92 $	47,00 $	1,00 $	T	
xi. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes						
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	74,00 $	75,48 $	76,00 $	2,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	51,00 $	52,02 $	52,00 $	1,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	74,00 $	75,48 $	76,00 $	2,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	51,00 $	52,02 $	52,00 $	1,00 $	T	
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	88,00 $	89,76 $	90,00 $	2,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	58,00 $	59,16 $	59,00 $	1,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	88,00 $	89,76 $	90,00 $	2,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	58,00 $	59,16 $	59,00 $	1,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	120,00 $	122,40 $	123,00 $	3,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	88,00 $	89,76 $	90,00 $	2,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	120,00 $	122,40 $	123,00 $	3,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	88,00 $	89,76 $	90,00 $	2,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	34,00 $	34,68 $	35,00 $	1,00 $	T	
2) du 1er septembre au 31 décembre :						
a) taux de base	275,00 $	280,50 $	281,00 $	6,00 $	T	Application de l'indexation en septembre
b) taux réduit						
i. compétition ou entraînement sanctionné	47,00 $	47,94 $	48,00 $	1,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	42,00 $	42,84 $	43,00 $	1,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	42,00 $	42,84 $	43,00 $	1,00 $	T	
iv. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement RDP/PAT reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	Gratuit		Gratuit			
v. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	52,00 $	53,04 $	53,00 $	1,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	42,00 $	42,84 $	43,00 $	1,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	76,00 $	77,52 $	78,00 $	2,00 $	T	
viii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	52,00 $	53,04 $	53,00 $	1,00 $	T	
ix. fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	76,00 $	77,52 $	78,00 $	2,00 $	T	
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale sur le territoire de la Ville de Montréal	47,00 $	47,94 $	48,00 $	1,00 $	T	
xi. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes						
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	76,00 $	77,52 $	78,00 $	2,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	52,00 $	53,04 $	53,00 $	1,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	76,00 $	77,52 $	78,00 $	2,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	52,00 $	53,04 $	53,00 $	1,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**90,00 $**	91,80 $	92,00 $	2,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**59,00 $**	60,18 $	60,00 $	1,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**90,00 $**	91,80 $	92,00 $	2,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**59,00 $**	60,18 $	60,00 $	1,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	**123,00 $**	125,46 $	125,00 $	2,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	**90,00 $**	91,80 $	92,00 $	2,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	**123,00 $**	125,46 $	125,00 $	2,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	**90,00 $**	91,80 $	92,00 $	2,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	**35,00 $**	35,70 $	36,00 $	1,00 $	T	
2° Gymnase double, de l'heure :						
1) du 1er janvier au 31 août :						
a) taux de base	**514,00 $**	524,28 $	525,00 $	11,00 $	T	Indexation en septembre comme les arénas
b) taux réduit						
i. compétition ou entraînement sanctionné	**93,00 $**	94,86 $	95,00 $	2,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	**81,00 $**	82,62 $	83,00 $	2,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	**81,00 $**	82,62 $	83,00 $	2,00 $	T	
iv. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement RDP/PAT reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	**Gratuit**		Gratuit			
v. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	**103,00 $**	105,06 $	105,00 $	2,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	**81,00 $**	82,62 $	83,00 $	2,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	**148,00 $**	150,96 $	151,00 $	3,00 $	T	
viii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	**103,00 $**	105,06 $	105,00 $	2,00 $	T	
ix. fête d'enfants (avec local d'appoint) (sans animation)	**149,00 $**	151,98 $	152,00 $	3,00 $	T	
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale sur le territoire de la Ville de Montréal	**93,00 $**	94,86 $	95,00 $	2,00 $	T	
xi. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	**Gratuit**		Gratuit			
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes						
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	149,00 $	151,98 $	152,00 $	3,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	103,00 $	105,06 $	105,00 $	2,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	149,00 $	151,98 $	152,00 $	3,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	103,00 $	105,06 $	105,00 $	2,00 $	T	
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	171,00 $	174,42 $	175,00 $	4,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	114,00 $	116,28 $	117,00 $	3,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	171,00 $	174,42 $	175,00 $	4,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	114,00 $	116,28 $	117,00 $	3,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	239,00 $	243,78 $	244,00 $	5,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	171,00 $	174,42 $	175,00 $	4,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	239,00 $	243,78 $	244,00 $	5,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	171,00 $	174,42 $	175,00 $	4,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	63,00 $	64,26 $	64,00 $	1,00 $	T	
2) du 1er septembre au 31 décembre :						
a) taux de base	525,00 $	535,50 $	536,00 $	11,00 $	T	Application de l'indexation en septembre
b) taux réduit						
i. compétition ou entraînement sanctionné	95,00 $	96,90 $	97,00 $	2,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	83,00 $	84,66 $	85,00 $	2,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	83,00 $	84,66 $	85,00 $	2,00 $	T	
iv. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement RDP/PAT reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	Gratuit		Gratuit			
v. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	105,00 $	107,10 $	107,00 $	2,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	83,00 $	84,66 $	85,00 $	2,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	151,00 $	154,02 $	154,00 $	3,00 $	T	
viii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	105,00 $	107,10 $	107,00 $	2,00 $	T	
ix. fête d'enfants (sans animation)	152,00 $	155,04 $	155,00 $	3,00 $	T	
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale sur le territoire de la Ville de Montréal	95,00 $	96,90 $	97,00 $	2,00 $	T	
xi. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	152,00 $	155,04 $	155,00 $	3,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	105,00 $	107,10 $	107,00 $	2,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	152,00 $	155,04 $	155,00 $	3,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	105,00 $	107,10 $	107,00 $	2,00 $	T	
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	175,00 $	178,50 $	179,00 $	4,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	117,00 $	119,34 $	119,00 $	2,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	175,00 $	178,50 $	179,00 $	4,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	117,00 $	119,34 $	119,00 $	2,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	244,00 $	248,88 $	249,00 $	5,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	175,00 $	178,50 $	179,00 $	4,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	244,00 $	248,88 $	249,00 $	5,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	175,00 $	178,50 $	179,00 $	4,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	64,00 $	65,28 $	65,00 $	1,00 $	T	
3° Salle polyvalente, palestre, salle de danse, ou autre plateau sportif équivalent, de l'heure:						
1) du 1er janvier au 31 août :						
a) taux de base	215,00 $	219,30 $	220,00 $	5,00 $	T	Indexation en septembre comme les arénas
b) taux réduit						
i. compétition ou entraînement sanctionné	36,00 $	36,72 $	37,00 $	1,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	31,00 $	31,62 $	32,00 $	1,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	31,00 $	31,62 $	32,00 $	1,00 $	T	
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	41,00 $	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	31,00 $	31,62 $	32,00 $	1,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	63,00 $	64,26 $	64,00 $	1,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	41,00 $	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
viii. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement RDP/PAT reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	Gratuit		Gratuit			
ix. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
x. Fête d'enfant	71,00 $	72,42 $	73,00 $	2,00 $	T	
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes						
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	63,00 $	64,26 $	64,00 $	1,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	41,00 $	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	63,00 $	64,26 $	64,00 $	1,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	41,00 $	41,82 $	42,00 $	1,00 $	T	
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	73,00 $	74,46 $	75,00 $	2,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	46,00 $	46,92 $	47,00 $	1,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	73,00 $	74,46 $	75,00 $	2,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	46,00 $	46,92 $	47,00 $	1,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	103,00 $	105,06 $	105,00 $	2,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	73,00 $	74,46 $	75,00 $	2,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	103,00 $	105,06 $	105,00 $	2,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	73,00 $	74,46 $	75,00 $	2,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	34,00 $	34,68 $	35,00 $	1,00 $	T	
2) du 1er septembre au 31 décembre :						
a) taux de base	220,00 $	224,40 $	224,00 $	4,00 $	T	Application de l'indexation en septembre
b) taux réduit						
i. compétition ou entraînement sanctionné	37,00 $	37,74 $	38,00 $	1,00 $	T	
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	32,00 $	32,64 $	33,00 $	1,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme affilié pour mineurs de la Ville de Montréal	32,00 $	32,64 $	33,00 $	1,00 $	T	
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	42,00 $	42,84 $	43,00 $	1,00 $	T	
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	32,00 $	32,64 $	33,00 $	1,00 $	T	
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	64,00 $	65,28 $	65,00 $	1,00 $	T	
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	42,00 $	42,84 $	43,00 $	1,00 $	T	
viii. Partie ou entrainement d'un organisme de l'arrondissement RDP/PAT reconnu selon le cadre de référence pour le soutien des OBNL	Gratuit		Gratuit			
ix. Camp de jour d'un organisme pour mineurs de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
x. Fête d'enfant	73,00 $	74,46 $	74,00 $	1,00 $	T	
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes						
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	64,00 $	65,28 $	65,00 $	1,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	42,00 $	42,84 $	43,00 $	1,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	64,00 $	65,28 $	65,00 $	1,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	42,00 $	42,84 $	43,00 $	1,00 $	T	
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	75,00 $	76,50 $	77,00 $	2,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	47,00 $	47,94 $	48,00 $	1,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	75,00 $	76,50 $	76,00 $	1,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	47,00 $	47,94 $	48,00 $	1,00 $	T	
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :						
1- samedi et dimanche, de 7 h à 00 h	105,00 $	107,10 $	107,00 $	2,00 $	T	
2- lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	75,00 $	76,50 $	77,00 $	2,00 $	T	
3- lundi au vendredi, de 16 h à 00 h	105,00 $	107,10 $	107,00 $	2,00 $	T	
4- lundi au dimanche, de 00 h à 7 h	75,00 $	76,50 $	77,00 $	2,00 $	T	
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	35,00 $	35,70 $	36,00 $	1,00 $	T	
~~32.~~ 31. Pour l'usage des locaux et des biens du complexe sportif St-Jean-Vianney, il sera perçu :						
1° Salle multimédia, en totalité, de l'heure :						
1) du 1er janvier au 31 août :						
a) taux de base	119,00 $	121,38 $	122,00 $	3,00 $	T	Indexation en septembre comme les arénas
b) activités des organismes partenaires de la Ville	21,00 $	21,42 $	22,00 $	1,00 $	T	
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives, première heure	Gratuit		Gratuit			
d) local d'appoint lié à la location des installations sportives, heure subséquente	73,00 $	74,46 $	75,00 $	2,00 $	T	
e) montage et démontage des installations ou période de relâche	33,00 $	33,66 $	34,00 $	1,00 $	T	
				0,00 $		
2) du 1er septembre au 31 décembre :				0,00 $		
a) taux de base	122,00 $	124,44 $	124,00 $	2,00 $	T	Application de l'indexation en septembre
b) activités des organismes partenaires de la Ville	22,00 $	22,44 $	22,00 $	0,00 $	T	
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives, première heure	Gratuit		Gratuit			
d) local d'appoint lié à la location des installations sportives, heure subséquente	75,00 $	76,50 $	77,00 $	2,00 $	T	
e) montage et démontage des installations ou période de relâche	34,00 $	34,68 $	35,00 $	1,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
2° Salle de réunion, de l'heure :						
1) 1er janvier au 31 août						
a) Taux de base	38,00 $	38,76 $	39,00 $	1,00 $	T	Indexation en septembre comme les arénas
b) Activité des organismes partenaires de la Ville	13,00 $	13,26 $	13,00 $	0,00 $	T	
c) Local d'appoint lié à des installations sportives, 1ere heure	Gratuit		Gratuit			
d) Local d'appoint lié à des installations sportives, heure subséquente	38,00 $	38,76 $	19,00 $	(19,00 $)	T	
e) Montage et démontage des installations ou période de relâche	33,00 $	33,66 $	34,00 $	1,00 $	T	
2) 1er septembre au 31 décembre						
a) Taux de base	39,00 $	39,78 $	40,00 $	1,00 $	T	Indexation en septembre comme les arénas
b) Activité des organismes partenaires de la Ville	13,00 $	13,26 $	13,00 $	0,00 $	T	
c) Local d'appoint lié à des installations sportives, 1ere heure	Gratuit		Gratuit			
d) Local d'appoint lié à des installations sportives, heure subséquente	19,00 $	19,38 $	19,00 $	0,00 $	T	
e) Montage et démontage des installations ou période de relâche	34,00 $	34,68 $	35,00 $	1,00 $	T	
3° Salle de conditionnement physique, de l'heure :						
1) du 1er janvier au 31 août :						
a) taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif	59,00 $	60,18 $	60,00 $	1,00 $	T	Indexation en septembre, comme les arénas
b) programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			
c) Club reconnu de l'arrondissement	Gratuit		Gratuit			
2) du 1er septembre au 31 décembre :						
a) taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif	60,00 $	61,20 $	61,00 $	1,00 $	T	Indexation en septembre comme les arénas
b) programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	Gratuit		Gratuit			
c) Club reconnu de l'arrondissement	Gratuit		Gratuit			
4° Bureau, de l'heure :						
1) du 1er janvier au 31 août :	22,00 $	22,44 $	22,00 $	0,00 $	T	Indexation en septembre, comme les arénas
2) du 1er septembre au 31 décembre	22,00 $	22,44 $	23,00 $	1,00 $	T	2% appliqué
5° Local d'entreposage, par mois :						
1) du 1er janvier au 31 août :						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
a) taux de base	**61,00 $**	**62,22 $**	**62,00 $**	**1,00 $**	**T**	Indexation en septembre comme les arénas
b) organisme pour mineurs situé sur le territoire de la Ville de Montréal	**32,00 $**	**32,64 $**	**33,00 $**	**1,00 $**	**T**	2% appliqué
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	**Gratuit**		**Gratuit**			
2) du 1er septembre au 31 décembre :						
a) taux de base	**62,00 $**	**63,24 $**	**63,00 $**	**1,00 $**	**T**	Indexation en septembre comme les arénas
b) organisme pour mineurs situé sur le territoire de la Ville de Montréal	**33,00 $**	**33,66 $**	**34,00 $**	**1,00 $**	**T**	2% appliqué
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	**Gratuit**		**Gratuit**			
SECTION X						
LOCATION D'ÉQUIPEMENT						
~~**33.**~~ **32.** La tarification pour la location d'équipement (Annexe A) s'applique aux organismes à but non lucratif qui ne sont pas reconnus par le conseil d'arrondissement, ainsi qu'aux citoyens et aux entreprises privées.						
SECTION XI						
GRATUITÉS						
~~**34.**~~ **33.** Les tarifs prévus aux sections II, III, IV, V et VI ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes ayant des limitations fonctionnelles pour lesquelles ce soutien est nécessaire.						
La gratuité pour l'utilisation du domaine public, le prêt d'équipement, l'usage d'un local ou d'une installation extérieure, incluant les frais de montage, de démontage, de surveillance et d'entretien, pourra être accordée aux organismes reconnus par le conseil d'arrondissement, sous réserve de la disponibilité des sommes budgétaires destinées à cette fin.						
La gratuité pour l'usage d'un local ou d'une installation extérieure appartenant à un tiers, faisant l'objet d'une entente d'utilisation avec la Ville centre et/ou l'arrondissement, pourra être accordée aux organismes reconnus par le conseil de l'arrondissement, sous réserve de la disponibilité des sommes budgétaires destinées à cette fin.						
La gratuité pour une ou des heures de glace, sur la patinoire d'un aréna de l'arrondissement, pourra être accordée à un groupe d'employés organisé de l'arrondissement et au comité organisateur du Festival de hockey des employés de la Ville de Montréal.						
La gratuité pour l'utilisation d'un local de la Maison de la culture pourra être accordée au club social de l'arrondissement.						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
La gratuité pourra être accordée en tout temps, aux organismes à but non lucratifs reconnus par le conseil d'arrondissement tel que spécifiés à l'annexe B du présent règlement.						
Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, modifier l'annexe B pour y ajouter, ou y supprimer, des organismes.						
La gratuité pour l'utilisation du domaine public et le prêt d'équipement est autorisée une fois par année civile aux centres de la petite enfance, aux services de la santé ainsi qu'aux organismes à but non lucratif qui sont non reconnus à condition que leur siège social soit situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et que leur événement encourage les saines habitudes de vie et/ou l'agriculture urbaine. Celle-ci fera l'objet d'un permis d'utilisation du domaine public ou d'un permis d'utilisation d'espace vert et pourra être accordée sous réserve de la disponibilité des lieux et des équipements.						
La gratuité pour l'utilisation du domaine public et le prêt d'équipement est autorisée pour les institutions scolaires situés dans l'arrondissement lorsque leur événement encourage les saines habitudes de vie et/ou l'agriculture urbaine. Celle-ci fera l'objet d'un permis d'utilisation du domaine public ou d'un permis d'utilisation d'espace vert et pourra être accordée sous réserve de la disponibilité des lieux et des équipements.						
La gratuité pourra être accordée une fois par année civile aux organismes à but non lucratif non reconnus par le conseil d'arrondissement pour l'utilisation d'un local dans un centre d'activités dont fait l'objet le 3è alinéa de l'article 14 du présent règlement, à condition que leur siège social soit situé dans l'arrondissement.						
~~35.~~ 34. Tout prestataire de la solidarité sociale participant à une activité en régie bénéficie de la gratuité.						
SECTION XII						
MAINTIEN DU TARIF EN CAS D'ANNULATION TARDIVE						
~~36.~~ 35. La présente section s'applique aux locaux suivants :						
– Centre d'activités (section II)						
– Maison du citoyen (section III)						
– Établissements scolaires (section IV)						
– Arénas (section VI)						
– Piscines (section VIII)						
~~37.~~ 36. En cas d'annulation d'une réservation relative à la location ou à l'utilisation des locaux mentionnés à l'article ~~36~~ 35, le tarif applicable est le suivant :						
a) annulation tardive (à moins de 48 heures de la tenue de l'événement ou du début de l'utilisation du ou des locaux faisant l'objet d'une réservation) : 50 % du tarif établi conformément aux sections II, III, IV, VI et VII du présent règlement						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
b) annulation de dernière minute (à moins de 24 heures de la tenue de l'événement ou du début de l'utilisation du ou des locaux faisant l'objet d'une réservation) : 100 % du tarif établi conformément aux sections II, III, IV, VI et VIII du présent règlement						
~~38.~~ 37. L'article ~~37~~ 36 s'applique aussi à l'égard des réservations effectuées par les organismes bénéficiant d'une gratuité en vertu du présent règlement.						
CHAPITRE III						
ACCÈS À CERTAINS SITES						
~~39.~~ 38. Aux fins du *Règlement sur l'accès aux rampes de mise à l'eau* (RCA23-30114), il sera perçu :						
1° résident de la Ville Montréal ou propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la ville de Montréal**,** résident de la ville de Montréal-Est ou propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la ville de Montréal-Est :						
a) permis annuel	**Gratuit**		**Gratuit**		**N/T**	
b) accès unique	**50,00 $**	**51,00 $**	**50,00 $**	**0,00 $**	**T**	Mode de gestion actuellement en révision, tarifs seront ajustés lorsque décision sera prise
2° non-résident de Montréal :						
a) permis annuel	**500,00 $**	**510,00 $**	**500,00 $**	**0,00 $**	**T**	Mode de gestion actuellement en révision, tarifs seront ajustés lorsque décision sera prise
b) accès unique	**50,00 $**	**51,00 $**	**50,00 $**	**0,00 $**	**T**	Mode de gestion actuellement en révision, tarifs seront ajustés lorsque décision sera prise
3° remplacement, ou ajout d'un permis annuel	**26,00 $**	**26,52 $**	**26,00 $**	**0,00 $**	**T**	Mode de gestion actuellement en révision, tarifs seront ajustés lorsque décision sera prise
CHAPITRE IV						
UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC						
~~40.~~ 39. Aux fins du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, tel que modifié), pour une autorisation prescrivant le parcours d'un véhicule hors normes, il est perçu :						
1° Délivrance de l'autorisation :	**49,00 $**	**49,98 $**	**50,00 $**	**1,00 $**	**N/T**	
2° Ouverture du dossier et étude du parcours prescrit :	**171,00 $**	**174,42 $**	**175,00 $**	**4,00 $**	**N/T**	
Aux fins de ces ~~s~~ règlement~~s~~, pour le stationnement réservé, il est perçu :						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
3º Délivrance du permis de stationnement réservé	47,00 $	47,94 $	48,00 $	1,00 $	T	
4º Loyer d'une place de stationnement réservée sans parcomètre, par jour :	43,00 $	43,86 $	44,00 $	1,00 $	T	
5º Délivrance d'une vignette de stationnement réservé aux résidents, pour véhicule de promenade entre le 1er janvier et le 31 mars, valide jusqu'au 30 septembre de la même année	85,00 $	86,70 $	85,00 $	0,00 $	T	
6º Délivrance d'une vignette de stationnement réservé aux résidents, pour véhicule de promenade entre le 1er avril et le 30 juin, valide jusqu'au 30 septembre de la même année	42,50 $	43,35 $	42,50 $	0,00 $	T	
7º Délivrance d'une vignette de stationnement réservé aux résidents, pour véhicule de promenade entre le 1er juillet et le 31 décembre, valide jusqu'au 30 septembre de l'année suivante	85,00 $	86,70 $	85,00 $	0,00 $	T	
8º Remplacement d'une vignette perdue, détruite ou endommagée	Gratuit		Gratuit		N/T	
~~41.~~ 40. Aux fins du *Règlement sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphones (R.R.V.M., c. C-1)* , il est perçu, annuellement :						
1º Étude de demandes d'installation et de remplacement :	233,00 $	237,66 $	238,00 $	5,00 $	T	
2º Pour l'occupation du domaine public + délivrance du permis :	435,00 $	443,70 $	444,00 $	9,00 $	T	
~~42.~~ 41. Aux fins du *Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1, tel que modifié)* , il est perçu :						
1º Pour la délivrance d'un permis d'occupation du domaine public :						
a) aux fins d'une occupation temporaire :	48,00 $	48,96 $	49,00 $	1,00 $	T	
b) aux fins d'une occupation périodique ou permanente :	68,00 $	69,36 $	70,00 $	2,00 $	T	
2º Pour l'étude technique relative à une demande d'autorisation du domaine public, à l'exception d'une occupation périodique de type café-terrasse :						
a) aux fins d'une occupation temporaire :	24,00 $	24,48 $	25,00 $	1,00 $	T	
b) aux fins d'une occupation périodique ou permanente:	598,00 $	609,96 $	610,00 $	12,00 $	T	
3º Pour l'étude technique relative à une demande de prolongation d'une occupation périodique au-delà du délai fixé au permis :	607,00 $	619,14 $	620,00 $	13,00 $	T	
4◦ Pour une demande de modification de la surface occupée ou de prolongation d'une occupation temporaire du domaine public :	48,00 $	48,96 $	49,00 $	1,00 $	T	
5º Pour les frais d'études techniques relatives à une demande d'autorisation pour une occupation périodique de type café terrasse :	28,00 $	28,56 $	29,00 $	1,00 $	T	
~~43.~~ 42. Aux fins de ce règlement, il est perçu pour une occupation temporaire du domaine public, par jour :						
1º à l'arrière du trottoir, sur une surface non pavée ou dans une ruelle, lorsque la surface occupée est :						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
a) de moins de 100 m² :	72,00 $	73,44 $	74,00 $	2,00 $	T	
b) de 100 m² à moins de 300 m², le mètre carré :	1,90 $	1,94 $	2,00 $	0,10 $	T	
c) de 300 m² et plus², le mètre carré :	2,10 $	2,14 $	2,20 $	0,10 $	T	
d) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à c) entraîne la fermeture temporaire de la ruelle à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes :	47,00 $	47,94 $	48,00 $	1,00 $	T	
2º sur une chaussée ou un trottoir, lorsque la surface occupée est :						
a) de moins de 50 m^2 :	72,00 $	73,44 $	74,00 $	2,00 $	T	
b) de 50 m^2 à moins de 100 m^2 :	88,00 $	89,76 $	90,00 $	2,00 $	T	
c) de 100 m^2 à moins de 300 m^2, le mètre carré :	2,02 $	2,06 $	2,10 $	0,08 $	T	
d) de 300 m^2 et plus, le mètre carré :	2,70 $	2,75 $	2,75 $	0,05 $	T	
3º sur une rue artérielle identifiée à l'annexe 1 du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), en plus des tarifs fixés aux paragraphes 1º ou 2º:						
a) si la largeur totale occupée est de moins de 3 m :	96,00 $	97,92 $	98,00 $	2,00 $	T	
b) si la largeur totale occupée est de 3 m à moins de 6 m :	307,00 $	313,14 $	313,00 $	6,00 $	T	
c) si la largeur totale occupée est de 6 m à moins de 9 m :	721,00 $	735,42 $	735,00 $	14,00 $	T	
d) si la largeur totale occupée est de 9 m et plus :	1 181,00 $	1 204,62 $	1 205,00 $	24,00 $	T	
e) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à d) entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes :	446,00 $	454,92 $	454,00 $	8,00 $	T	
4º sur une rue autre qu'une rue visée au paragraphe 3, en plus des tarifs fixés aux paragraphes 1º ou 2º :						
a) si la largeur totale occupée est de moins de 3 m :	48,00 $	48,96 $	49,00 $	1,00 $	T	
b) si la largeur totale occupée est de 3 m à moins de 6 m :	134,00 $	136,68 $	137,00 $	3,00 $	T	
c) si la largeur totale occupée est de 6 m à moins de 9 m :	287,00 $	292,74 $	293,00 $	6,00 $	T	
d) si la largeur totale occupée est de 9 m et plus :	378,00 $	385,56 $	386,00 $	8,00 $	T	
e) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à d) entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes :	153,00 $	156,06 $	156,00 $	3,00 $	T	
Les tarifs prévus à l'article ~~40~~ **39**, ainsi que ceux relatifs aux occupations temporaires du domaine public prévus aux articles ~~42~~ et ~~43~~ 41 et 42 ne s'appliquent pas lorsque le permis est accordé:						
a) pour un tournage de film ou pour des activités culturelles, des événements publics ou promotionnels gérés ou subventionnés par la Ville.						
b) pour des travaux exécutés pour l'un des organismes ou corporations énumérés ci-après :						
1º Bell-Canada						
2º Hydro-Québec						
3º Énergir						
4º Ministère des transports du Québec						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
5° Société de transport de Montréal						
6° Entreprises de télécommunications						
c) dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville de Montréal pour lesquels la Ville assume entièrement les coûts.						
~~44.~~ 43. Aux fins de ce règlement, il est perçu pour une occupation du domaine public autorisant un panneau publicitaire annonçant un projet immobilier, par jour:	**27,00 $**	**27,54 $**	**27,50 $**	**0,50 $**	**T**	
Les tarifs prévus aux articles ~~42 et 43~~ 41 et 42 ne s'appliquent pas dans les cas où le permis est accordé pour un panneau publicitaire annonçant un projet immobilier.						
~~45.~~ 44. Aux fins de ce règlement, il est perçu, pour une occupation périodique ou permanente du domaine public, 15 % de la valeur en mètres carrés du domaine privé adjacent à l'occupation, multipliée par la superficie en mètres carrés occupée sur le domaine public.						
~~46.~~ 45. Pour une occupation périodique, le prix du droit d'occuper le domaine public déterminé en application du présent article est payable comme suit :						
1° Pour l'exercice financier durant lequel l'occupation commence, en un seul versement visant tous les jours de cet exercice à compter du premier jour de l'occupation jusqu'au 31 octobre.						
2° Pour tout exercice subséquent, en un seul versement visant tous les jours depuis le 1er jusqu'au 31 octobre.						
~~47.~~ 46. Le tarif pour l'occupation permanente du domaine public, pour un exercice financier postérieur à celui au cours duquel l'occupation commence, est perçu selon les modalités de perception de la taxe foncière générale prévue au règlement annuel sur les taxes adopté par le Conseil de la Ville de Montréal, eut égard notamment au nombre de versements, aux dates d'exigibilité et aux délais de paiement.						
Le prix minimum à payer par exercice financier pour une occupation visée au présent article est de 120,00 $						
~~48.~~ 47. Aux fins de ce règlement, il est perçu pour la délivrance d'un extrait du registre des occupations du domaine public :						
1° la page (minimum 12,00 $) :	**3,10 $**	**3,16 $**	**3,15 $**	**0,05 $**	**T**	
2° lors du changement de titulaire d'un permis relatif à une même occupation périodique ou permanente :	**66,00 $**	**67,32 $**	**67,00 $**	**1,00 $**	**T**	
~~49.~~ 48. Les tarifs prévus aux articles ~~41 et 42~~ 40 et 41 ne s'appliquent pas dans les cas où le permis est accordé pour un tournage de film ou pour des activités culturelles ou promotionnelles gérées de la Ville.						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
~~50.~~ 49. Le coût de la réparation du domaine public endommagé par suite d'une occupation du domaine public, ou par suite de travaux d'excavations sur le domaine public ou privé est, lorsqu'il est nécessaire d'en faire la réfection au sens du *Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6),* établi selon les prescriptions suivantes :						
1º chaussée en enrobé bitumineux :						
a) lorsque l'excavation sur le domaine public a eu lieu, entre le 1er avril et le 30 novembre, le mètre carré, sur le boulevard Henri-Bourassa :	187,00 $	190,74 $	191,00 $	4,00 $	N/T	
b) lorsque l'excavation sur le domaine public a eu lieu, entre le 1er avril et le 30 novembre, le mètre carré, pour tout autre endroit :	94,00 $	95,88 $	96,00 $	2,00 $	N/T	
c) lorsque l'excavation sur le domaine public a eu lieu, entre le 1er décembre et le 31 mars, le mètre carré, sur le boulevard Henri-Bourassa :	427,00 $	435,54 $	436,00 $	9,00 $	N/T	
d) lorsque l'excavation sur le domaine public a eu lieu, entre le 1er décembre et le 31 mars, le mètre carré, pour tout autre endroit :	250,00 $	255,00 $	255,00 $	5,00 $	N/T	
2º dalle de béton sous l'enrobé bitumineux, en plus du tarif fixé au paragraphe 1°, le mètre carré :	70,00 $	71,40 $	72,00 $	2,00 $	N/T	
3º chaussée ou trottoir en pavé de béton, le mètre carré :	145,00 $	147,90 $	148,00 $	3,00 $	N/T	
4º trottoir en enrobé bitumineux, le mètre carré :	80,00 $	81,60 $	82,00 $	2,00 $	N/T	
5º trottoir en enrobé bitumineux pour piste cyclable, le mètre carré :	133,00 $	135,66 $	136,00 $	3,00 $	N/T	
6º trottoir ou ruelle en béton, le mètre carré :	303,00 $	309,06 $	310,00 $	7,00 $	N/T	
7º bordure de béton, le mètre linéaire :	200,00 $	204,00 $	204,00 $	4,00 $	N/T	
8º gazon, le mètre carré :	50,00 $	51,00 $	51,00 $	1,00 $	N/T	
~~51.~~ 50. Pour la délivrance d'un permis d'excavation sur le domaine public au sens du *Règlement sur les excavations* (R.R.V.M., chapitre E-6) :						
1º Dans le cadre d'une coupe sur le domaine public liée à des travaux de branchement, de murage, de disjonction ou autres travaux effectués sur le réseau d'égout ou d'aqueduc, il est perçu par bâtiment et par coupe sur le domaine public :						
a) pour une coupe fenêtre :	290,00 $	295,80 $	295,00 $	5,00 $	N/T	
b) pour une coupe totale pour un bâtiment résidentiel de 4 logements et moins :	410,00 $	418,20 $	420,00 $	10,00 $	N/T	
c) pour une coupe totale pour un bâtiment résidentiel de plus de 4 logements :	590,00 $	601,80 $	600,00 $	10,00 $	N/T	
d) pour une coupe totale pour un bâtiment commercial, industriel ou institutionnel :	1 170,00 $	1 193,40 $	1 195,00 $	25,00 $	N/T	
2° Dans le cadre de tous autres types de travaux, selon les dimensions d'une excavation sur le domaine public, il est perçu par mètre carré :	29,00 $	29,58 $	29,50 $	0,50 $	N/T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
~~**52.**~~ **51.** Pour l'inspection du domaine public, lors d'une excavation sur le domaine privé, il est perçu :						
1º lors d'une excavation de moins de 2 mètres de profondeur :	**213,00 $**	**217,26 $**	**217,00 $**	**4,00 $**	**T**	
2º lors d'une excavation de 2 à 3 mètres de profondeur, le long de la voie publique, le mètre linéaire :	**65,00 $**	**66,30 $**	**66,00 $**	**1,00 $**	**T**	
3º lors d'une excavation de plus de 3 mètres de profondeur sans tirant, le long de la voie publique, le mètre linéaire :	**159,00 $**	**162,18 $**	**162,00 $**	**3,00 $**	**T**	
4º lors d'une excavation de plus de 3 m de profondeur, le long de la voie publique, la rangée de tirant :	**159,00 $**	**162,18 $**	**162,00 $**	**3,00 $**	**T**	
Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à la Commission des services électriques ni à Hydro-Québec.						
~~**53.**~~ **52.** Le tarif prévu à l'article ~~45~~ 44 ne s'applique pas :						
1º dans les cas où le permis est accordé aux fins d'une aire de stationnement aménagée dans l'emprise du domaine public autorisée par un règlement d'urbanisme ou de zonage en vigueur lors de l'émission du permis d'occupation permanente du domaine public;						
2° dans les cas où le *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre O0.1) dispense de l'obtention d'un permis d'occupation;						
3° dans les cas où le permis est accordé pour l'utilisation d'une ruelle aux fins d'une voie d'accès à une aire de stationnement ou de chargement autorisée par le Règlement de zonage en vigueur.						
~~**54.**~~ **53.** L'occupation du domaine public du centre communautaire Roussin est régie par le règlement numéro RCA19-30094.						
~~**55.**~~ **54.** L'occupation du domaine public du complexe sportif Saint-Jean-Vianney est régie par le règlement numéro RCA19-30095.						
CHAPITRE V						
SERVICES FOURNIS PAR LA VILLE						
SECTION I						
TRAVAUX RELATIFS AU DOMAINE PUBLIC OU AU MOBILIER URBAIN						
~~**56.**~~ **55.** Pour la construction ou l'élimination d'un bateau de trottoir (entrée-charretière) en application des règlements, il ~~e~~st perçu :						
1º construction d'un bateau de trottoir donnant accès à une propriété riveraine si la dénivellation est pratiquée par démolition-reconstruction d'un trottoir :						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
a) en enrobé bitumineux, le mètre carré :	**65,00 $**	66,30 $	67,00 $	2,00 $	N/T	
b) en béton, incluant le caniveau et l'arrière du trottoir, le mètre carré :	**285,00 $**	290,70 $	291,00 $	6,00 $	N/T	
c) servant de piste cyclable, le mètre carré :	**122,50 $**	124,95 $	125,00 $	2,50 $	N/T	
d) réfection de la bordure en béton, le mètre linéaire :	**180,00 $**	183,60 $	184,00 $	4,00 $	N/T	
~~**57.**~~ **56.** Pour le déplacement d'un puisard de trottoir :						
1º a) dans l'axe du drain transversal (toutes les rues sauf le boulevard Henri-Bourassa) :	**4 545,00 $**	4 635,90 $	4 636,00 $	91,00 $	N/T	
b) Taux spécial applicable au boulevard Henri-Bourassa :	**5 045,00 $**	5 145,90 $	5 146,00 $	101,00 $	N/T	
2º a) pour la relocalisation d'un puisard dans l'axe de la conduite d'égout (toutes les rues sauf le boulevard Henri-Bourassa) :	**7 250,00 $**		7 395,00 $	145,00 $	N/T	
b) taux spécial applicable au boulevard Henri-Bourassa :	**10 600,00 $**	10 812,00 $	10 812,00 $	212,00 $	N/T	
~~**58.**~~ **57.** Pour le déplacement d'un lampadaire, dans les limites de la Ville, il est perçu :						
pour un lampadaire relié au réseau de la Commission des services électriques, ou au réseau de conduits d'éclairage de la Ville de Montréal :	**Selon le coût réel des travaux**		Selon le coût réel des travaux		N/T	
~~**59.**~~ **58.** Pour le déplacement d'une borne de raccordement commune (BRC) incluant le lampadaire, dans les limites de la Ville, il est perçu :						
pour une borne de raccordement commune (BRC) reliée au réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal. Fournir un dépôt correspondant à l'estimé de la Commission.					N/T	
~~**60.**~~ **59.** Pour certains travaux reliés à l'aqueduc dans les limites de la Ville, il est perçu :						
1° pour le nivellement de boîtier de service	**55,00 $**	56,10 $	57,00 $	2,00 $	N/T	
2° pour l'ouverture ou la fermeture d'une vanne du réseau d'aqueduc, il sera perçu :						
a) si cette fermeture ou ouverture est effectuée pendant les heures régulières de travail établies incluant les heures de travail de l'équipe de soir :	**Gratuit**		Gratuit			
b) en tout autre temps qu'indiqué au sous-paragraphe a), et lorsqu'une équipe doit être mobilisée pour une période de moins de 3 heures :	**325,00 $**	331,50 $	332,00 $	7,00 $	N/T	
c) en tout autre temps qu'indiqué au sous-paragraphe a), et lorsqu'il s'agit d'une prolongation du temps des équipes en place; l'heure :	**109,00 $**	111,18 $	112,00 $	3,00 $	N/T	
~~**61.**~~ **60.** Pour les travaux d'excavation de remblayage et de compaction liés au murage d'un égout public qui sont effectués par la Ville, à défaut du propriétaire, en l'application des règlements dans le cas :						
1º d'un bâtiment démoli ou autrement détruit, dont le terrain ne fait pas l'objet d'un projet de reconstruction pour lequel une demande de permis a été déposée :	**2 580,00 $**	2 631,60 $	2 650,00 $	70,00 $	N/T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
2º d'un branchement existant à désaffecter qui n'est pas situé dans la même tranchée qu'un branchement projeté.	**2 580,00 $**	2 631,60 $	2 650,00 $	70,00 $	**N/T**	
~~**62.**~~ **61.** Pour les travaux de taille, d'élagage ou d'abattage des arbres ou d'arbustes effectués par la Ville en application des règlements, il est perçu :						
1º pour la préparation du chantier et la surveillance, l'heure :	**120,00 $**	122,40 $	123,00 $	3,00 $	**N/T**	
2º pour l'exécution des travaux :						
a) Élagage et abattage avec camion-nacelle, l'heure :	**252,00 $**	257,04 $	258,00 $	6,00 $	**N/T**	
b) Élagage sans camion nacelle, l'heure :	**200,00 $**	204,00 $	204,00 $	4,00 $	**N/T**	
c) Abattage sans camion nacelle, l'heure :	**235,00 $**	239,70 $	240,00 $	5,00 $	**N/T**	
d) Chirurgie, l'heure :	**165,00 $**	168,30 $	169,00 $	4,00 $	**N/T**	
e) Ramassage et disposition de rejets ligneux, l'heure:	**175,00 $**	178,50 $	179,00 $	4,00 $	**N/T**	
f) Essouchement, l'heure :	**210,00 $**	214,20 $	215,00 $	5,00 $	**N/T**	
Le tarif prévu au présent article s'ajoute à toute compensation exigible en vertu de l'article 76 pour la perte d'un arbre appartenant à la Ville et abattu à la suite de dommages subis par accident ou autrement ou lorsque l'arbre doit être enlevé parce qu'il nuit à une construction ou à l'utilisation d'une entrée pour véhicules.						
SECTION II						
TRAVAUX RELATIFS À DES BIENS PRIVÉS OU EXÉCUTÉS DANS D'AUTRES TERRITOIRES						
~~**63.**~~ **62.** Pour l'enlèvement et l'entreposage de boîtes de dons illégales ou non conformes, il est perçu :						
1° pour l'enlèvement d'une boite de collecte de dons par l'arrondissement, par boite :	**307,00 $**	313,14 $	314,00 $	7,00 $	**T**	
2° pour l'entreposage d'une boite de collecte de dons en fourrière, par jour :	**10,25 $**	10,46 $	11,00 $	0,75 $	**T**	
SECTION III						
BUREAUX ACCÈS MONTRÉAL						
~~**64.**~~ **63.** Pour l'assermentation d'une personne, sauf que lorsque cette assermentation est requise pour des activités de la Ville, il est perçu :	**5,00 $**	5,10 $	5,00 $	0,00 $	**N/T**	Aucune hausse, tarif maximal
~~**65.**~~ **64.** Pour la prise de photo de la Carte accès Montréal, il est perçu :	**2,50 $**	2,55 $	3,00 $	0,50 $	**T**	Ajustement pour être au tarif moyen des autres arrondissements (idem que MHM)
SECTION IV						
CÉLÉBRATION DE MARIAGE ET UNIONS CIVILES						

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
~~66.~~ 65. Ce tarif est celui prévu au Tarif judiciaire en matière civile (chapitre T-16, r. 10) adopté par le Gouvernement du Québec, applicable au jour de la célébration du mariage ou de l'union civile.						
CHAPITRE VI						
VENTE DE DOCUMENTS, PUBLICATIONS ET AUTRES ARTICLES						
SECTION I						
LICENCES ET AUTRES ARTICLES RÉGLEMENTÉS						
~~67.~~ 66. Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) les tarifs prévus sont ceux qui figurent au Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal.						
~~68.~~ 67. Aux fins du *Règlement sur le numérotage des bâtiments* (R.R.V.M., chapitre N-1), il est perçu pour l'attribution d'un numéro municipal à un bâtiment :	**70,50 $**	71,91 $	72,00 $	1,50 $	T	
~~69.~~ 68. Pour le remplacement d'un permis perdu, détruit ou endommagé ou pour un exemplaire additionnel d'un permis en vigueur, il est perçu :	**35,50 $**	36,21 $	36,00 $	0,50 $	T	
~~70.~~ 69. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018, tel que modifié), pour la fourniture d'un exemplaire supplémentaire des documents exigés dans le cadre d'une demande de permis en application de l'article 34 de ce règlement :						
1º Copie de document ou de plan d'un format maximal de 11 pouces x 17 pouces, par copie :	**1,50 $**	1,53 $	1,75 $	0,25 $	T	
2º Copie de document ou de plan d'un format de plus de 11 pouces x 17 pouces, par copie :	**11,25 $**	11,48 $	11,50 $	0,25 $	T	
SECTION II						
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES						
~~71.~~ 70. Pour la fourniture d'extraits du registre des permis de l'arrondissement, il est perçu :						
1º minimum :	**111,50 $**	113,73 $	113,75 $	2,25 $	T	
2º en sus du minimum, chaque tranche de 1 000 inscriptions :	**10,00 $**	10,20 $	10,25 $	0,25 $	T	
3º pour la liste des permis émis :						
a) par mois :	**59,50 $**	60,69 $	60,75 $	1,25 $	T	
b) pour un abonnement annuel :	**360,00 $**	367,20 $	370,00 $	10,00 $	T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
4º pour la liste des bâtiments vacants de l'arrondissement :	**59,50 $**	60,69 $	60,75 $	1,25 $	T	
~~72.~~ 71. Pour la fourniture de plans, de règlements, de photocopies, de documents, de rapport d'événements ou d'accidents, de copies de microfiches ou pour l'inscription de documents sur support informatique (tous formats), les tarifs applicables sont ceux indiqués dans la section II du chapitre II du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec* (RLRQ, c. A-2.1, r. 3).						
~~72.1.~~ 72. Pour la fourniture du Dictionnaire historique du legs du 350e, il est perçu :	**35,00 $**	35,70 $	35,00 $	0,00 $	T	Prix de vente du livre statué
73. Pour la fourniture du règlement d'urbanisme ou de zonage applicable à l'arrondissement, il est perçu :	**170,00 $**	173,40 $	174,00 $	4,00 $	T	
74. Pour une recherche de terrains par numéro de lot au plan de cadastre du Québec ou le Navigateur urbain, il est perçu, incluant l'extrait du rôle :	**6,00 $**	6,12 $	6,25 $	0,25 $	T	
75. Pour la couverture des frais de mise à la poste de toute demande de document, il est perçu :	**5,75 $**	5,87 $	6,00 $	0,25 $	T	
CHAPITRE VII						
COMPENSATIONS						
76. Pour l'application de l'article 6 du Règlement sur les nuisances de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA22-30105, tel que modifié), la compensation exigible est :						
1º pour un arbre de 4 à 10 cm de diamètre mesuré à 1,40 m du sol :	**1 670,00 $**	1 703,40 $	1 705,00 $	35,00 $	N/T	
2º pour un arbre de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1,40 m du sol, la valeur réelle de l'arbre est déterminée d'après les normes établies par la Société internationale d'arboriculture du Québec (S.I.A.Q.), cette compensation ne pouvant être inférieure à celle établie pour un arbre de 4 à 10 cm de diamètre mesuré à 1,40 m du sol.						
CHAPITRE VIII						
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES						
77. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services						
a) le salaire horaire budgété de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré des charges sociales, minimum 2 heures;					N/T	

	Tarif 2024 (coût actuel)	Calcul de l'indexation proposée de 2 %	Tarif 2025 (coût proposé)	Écart (entre le tarifs 2024 et 2025 proposé)	Taxes	Justification
b) le taux horaire du loyer pour l'utilisation du matériel roulant, calculé selon le tarif quotidien qui figure en annexe du Règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal (tarif quotidien divisé par 8 heures), minimum 2 heures;					N/T	
c) le coût des biens et produits fournis aux fins du service rendu, incluant les taxes et les ristournes appliquées;					N/T	
d) s'il y a lieu, les travaux effectués par un entrepreneur engagé par l'arrondissement, incluant les taxes et les ristournes appliquées;					N/T	
e) frais d'administration de 15% sur l'ensemble des coûts.						
Pour l'application du présent article, lorsqu'un coût est établi selon un taux horaire, celui-ci se calcule à partir de la demande de travail indiquant l'heure du début des travaux.					N/T	
CHAPITRE IX						
DISPOSITIONS FINALES						
78. Le présent règlement remplace le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement portant le numéro RCA23-30119 et ses amendements						
79. Le présent règlement prend effet à compter du 1er janvier 2025.						

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier :1244860011
Unité administrative responsable : *RDP-PAT - Greffe*
Projet : Règlement sur les tarifs

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			**X**
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *aucune contribution*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *aucune contribution*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

CA : 40.03

2024/11/05
19 :00

√

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-30125

Je donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, je présenterai ou ferai présenter pour adoption le règlement numéro RCA24-30125 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1247960022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA24-30125 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

IL EST RECOMMANDÉ:
D'adopter le Règlement numéro RCA24-30125 intitulé: "Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)" pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-16 08:25

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1247960022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA24-30125 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, l'administration municipale de la Ville de Montréal a modifié son approche budgétaire en cédant aux arrondissements un espace fiscal. Afin de pouvoir utiliser cet espace fiscal nécessaire à la confection du budget, l'arrondissement se doit d'adopter un règlement imposant une taxe relative aux services.

Pour l'exercice financier 2025, l'arrondissement va baisser son taux de taxation, ce qui aura pour effet de compenser une partie de la hausse des valeurs immobilières. Notre taux passera de 7,61 sous par 100 $ d'évaluation à 7,15 sous par 100 $ d'évaluation. La part de la taxe sur les services de l'arrondissement équivaut à environ 10 % de la taxe globale pour les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement RCA24-30125, imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2025) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Cette taxe locale de services de 0,0715 $ / 100 $ d'évaluation équivaut à 12 693 300 $ répartis comme suit: 4 857 200 $ représentant l'espace fiscal cédé par la Ville centre en 2013 et 7 836 100 $ représentant une somme qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement en 2025 et au maintien d'une réserve imprévus et grands projets au bénéfice des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2024-10-11
Benoît PELLAND directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements	Benoît PELLAND Directeur	
Tél : - - **Télécop. :** -	**Tél :** 514 868-4371 **Télécop. :** 514 868-4155	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1247960022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA24-30125 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1247960022- Règlement taxe de services.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-15

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate

Tél : 514-589-7591
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA 24-30125

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2025)

VU l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU l'avis de motion du présent règlement donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

À la séance du 3 décembre 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

1. Il est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de **0,0715 %** appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

2. Les dispositions du règlement annuel de la ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts et à la pénalité exigibles sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, au supplément de taxe payable à la suite d'une modification du rôle de l'évaluation foncière et au montant exigible d'un versement échu, s'appliquent, aux fins du prélèvement de la taxe prévue à l'article 1, telles qu'établies pour l'exercice financier visé à l'article 3.

3. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2025 et a effet à compter du 1er janvier 2025, sous réserve de l'adoption par le conseil municipal du budget d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles tel que dressé par son conseil.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____
Mairie de l'arrondissement

_____
Secrétaire de l'arrondissement

GDD 1247960022

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du
Entrée en vigueur le

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1247960022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA24-30125 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

1247960022 - taxe relative aux services_grille_analyse_montreal_2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît PELLAND
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Tél : - -
Télécop. : -

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1247960022
Unité administrative responsable : arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension
Projet : Adopter le Règlement RCA24-30125 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » de l'arrondissement.».

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Le dossier contribue à l'atteinte la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Priorité 19 : Les travaux effectués favorisent la sécurité et la mobilité de l'arrondissement.			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1245909007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption de la résolution sur le projet particulier numéro PP-158 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e Avenue ».

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 6 septembre 2024;
CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 1er octobre 2024, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 16 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

il est recommandé :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2024;

D'adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-158 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e avenue, dans le district de Rivière-des-Prairies ».

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Interprétation et terminologie

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

2. Territoire d'application

La présente résolution s'applique à la propriété formée par le lot portant le numéro 1 057 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Autorisation

Malgré le Règlement de zonage applicable au territoire décrit à l'article 2, l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur de la cour avant est autorisé selon les conditions et modalités exprimés dans le présent projet.

4. Dérogations autorisées

Concernant le territoire décrit à l'article 2 et selon les exigences prévues au présent projet, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage :

a) Largeur maximale d'une voie d'accès (article 171);

b) Stationnement ou entreposage d'un véhicule dans une voie d'accès (article 181);

c) Dégagement d'une voie publique (articles 192 et 205.1);

d) Stationnement en cour avant (article 193);

e) Manœuvres en marche avant (article 201);

f) Marquage au sol (article 202);

g) Bordure minérale entourant une aire de stationnement (article 207.1 et 208).

5. Conditions

a) La cour avant doit être agrémentée d'îlots de verdissement et de plantation d'arbres et d'arbustes de façon à limiter le stationnement d'un véhicule automobile aux seuls endroits aménagés à cette fin, soit dans la partie de la cour avant qui présente une marge de recul de 7 mètres et dans une voie d'accès menant à une porte de garage, tel que prévue aux dérogations autorisées;

b) Les matériaux de revêtement de sol proposés pour les unités de stationnement doivent être perméables et ceux pour les voies d'accès, liens piétons et aires d'entreposage extérieur doivent être de couleur clair;

c) Les cases de stationnement doivent être clairement identifiées;

d) Les végétaux doivent être maintenus en bon état et être remplacés au besoin.

6. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Le présent projet particulier est assujetti à la procédure sur les plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un

immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié).

De plus, les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus audit règlement :

a) La méthode utilisée pour délimiter l'emplacement des unités de stationnement permet de clairement établir leur localisation à l'intérieur de l'aire de stationnement;

b) Les aménagements du site, incluant les aménagements paysagers, les voies d'accès et les allées piétonnières, tendent à rencontrer le plan de l'annexe B faisant partie de la résolution PP-158.

7. Délai de réalisation

Les travaux d'aménagement du terrain doivent être finalisés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.

8. Garantie financière

Préalablement à l'émission des permis et certificats requis pour réaliser les travaux exigés par la résolution du projet particulier, le requérant doit produire une (1) lettre de garantie bancaire irrévocables à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 de la présente résolution. Le montant de cette garantie est établi à un montant de 15 000$ pour les travaux d'aménagement du site, incluant les aménagements paysagers, les voies d'accès et les allées piétonnières.

Cette garantie bancaire est remise au directeur du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin des délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable sera remise au requérant lorsque les conditions de l'article 5 de la présente résolution auront été remplies à la satisfaction de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, dans les délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution.

9. Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

· Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;

· Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité ;

· Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Territoire d'application

ANNEXE B
Plan aménagement du site

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-17 13:27

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1245909007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption de la résolution sur le projet particulier numéro PP-158 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e Avenue ».

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda vise à déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2024, à 18 h 30 et à adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-158 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e Avenue ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
analyste de dossiers

514-868-4316
Tél :
Télécop. : -

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1245909007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Objet :	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption de la résolution sur le projet particulier numéro PP-158 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e Avenue ».

PP-158 PV assemblee 20241016 s.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
analyste de dossiers

Tél : 514-868-4316
Télécop. : -

Annexe A : Territoire d'application
PP-158

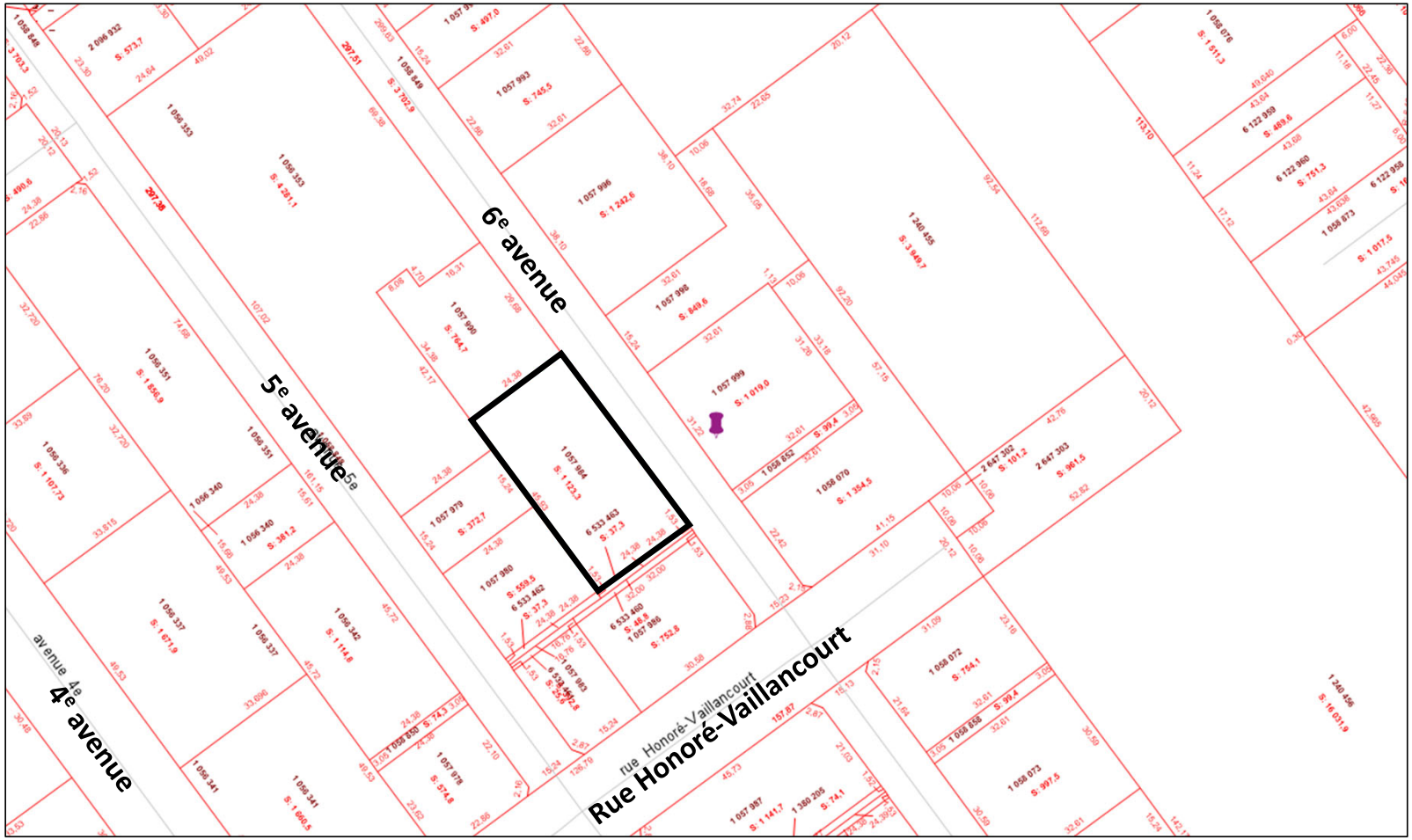

Annexe B - PP-158

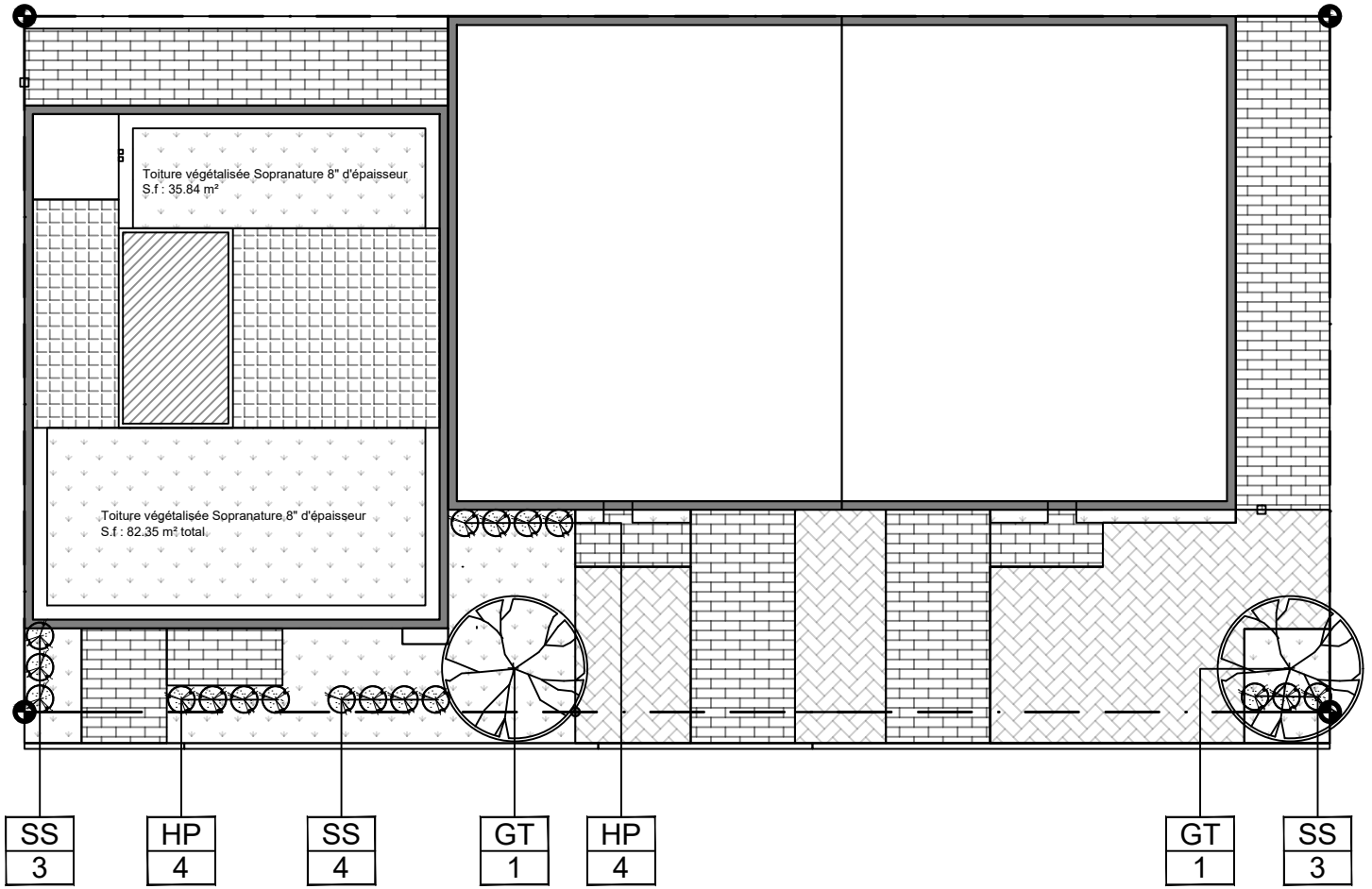

TABLEAU DE PLANTATION

CLÉ	QTÉ	NOM LATIN	NOM FRANÇAIS	CALIBRE
ARBRES ET GRANDS CONIFÈRES				
GT	2	Gleditsia triacanthos "Sunburst"	Févier d'Amérique "Sunburst"	PB/CT 50 mm
ARBUSTES FEUILLUS ET CONIFÈRES				
HP	8	Hydrangea paniculata "Bobo"	Hydrangée paniculée "Bobo"	2 gallons
SS	10	Sorbaria sorbifolia "Sem"	Spirée à feuilles de sorbiers "Sem"	2 gallons

TOITURE VEGETALISEE

118 m² Semence Herbio prairie indigène

126 S.f m² Pavé Cassara verde Nuancé gris Ombragé 80 x 300 x 450 mm

192 S.f m² Pavé Esbalto couleur Silverstone 80 x 305 x 610 mm

55.5 S.f m² Semence à gazon Gloco Herbionik « entretien minimum »

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU
12 août 2024
numéro de dossier : 1245909007

No	Date	Émission/Révision
02	12-08-24	ARCHITECTURE DE PAYSAGE
01	25-06-24	ARCHITECTURE DE PAYSAGE

LA LIGNE VERTE
TOIT VERT
5425 rue de Bordeaux, local 120
Montréal (Québec) H2H 2P9
TÉL: 514-727-1188
TÉLÉC: 514-727-5924
contact@ligneverte.net
ligneverte.net

Projet

11610 6e Avenue
Montréal , QUÉBEC
H1E 1S1

Dessin (AP-01)
PLAN DES SURFACES

Conception	Échelle	
AB	1/250e	
Dessiné par	Date	
AB	12-08-2024	
Vérification	Projet	Révision
MT	3053	R-2

Dossier # : 1245909007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-158 » sur le projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e Avenue.

Considérant la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance régulière du 6 septembre 2024, il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-158 » sur le projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e avenue, dans le district de Rivière-des-Prairies .

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Interprétation et terminologie

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

2. Territoire d'application

La présente résolution s'applique à la propriété formée par le lot portant le

numéro 1 057 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Autorisation

Malgré le Règlement de zonage applicable au territoire décrit à l'article 2, l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur de la cour avant est autorisé selon les conditions et modalités exprimés dans le présent projet.

4. Dérogations autorisées

Concernant le territoire décrit à l'article 2 et selon les exigences prévues au présent projet, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage :

a) Largeur maximale d'une voie d'accès (article 171);

b) Stationnement ou entreposage d'un véhicule dans une voie d'accès (article 181);

c) Dégagement d'une voie publique (articles 192 et 205.1);

d) Stationnement en cour avant (article 193);

e) Manœuvres en marche avant (article 201);

f) Marquage au sol (article 202);

g) Bordure minérale entourant une aire de stationnement (article 207.1 et 208).

5. Conditions

a) La cour avant doit être agrémentée d'îlots de verdissement et de plantation d'arbres et d'arbustes de façon à limiter le stationnement d'un véhicule automobile aux seuls endroits aménagés à cette fin, soit dans la partie de la cour avant qui présente une marge de recul de 7 mètres et dans une voie d'accès menant à une porte de garage, tel que prévue aux dérogations autorisées;

b) Les matériaux de revêtement de sol proposés pour les unités de stationnement doivent être perméables et ceux pour les voies d'accès, liens piétons et aires d'entreposage extérieur doivent être de couleur clair;

c) Les cases de stationnement doivent être clairement identifiées;

d) Les végétaux doivent être maintenus en bon état et être remplacés au besoin.

6. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Le présent projet particulier est assujetti à la procédure sur les plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié).

De plus, les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus audit règlement :

a) La méthode utilisée pour délimiter l'emplacement des unités de stationnement permet de clairement établir leur localisation à l'intérieur de l'aire de stationnement;

b) Les aménagements du site, incluant les aménagements paysagers, les voies d'accès et les allées piétonnières, tendent à rencontrer le plan de l'annexe B faisant partie de la résolution PP-158.

7. Délai de réalisation

Les travaux d'aménagement du terrain doivent être finalisés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.

8. Garantie financière

Préalablement à l'émission des permis et certificats requis pour réaliser les travaux exigés par la résolution du projet particulier, le requérant doit produire une (1) lettre de garantie bancaire irrévocables à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 de la présente résolution. Le montant de cette garantie est établi à un montant de 15 000$ pour les travaux d'aménagement du site, incluant les aménagements paysagers, les voies d'accès et les allées piétonnières.

Cette garantie bancaire est remise au directeur du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin des délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable sera remise au requérant lorsque les conditions de l'article 5 de la présente résolution auront été remplies à la satisfaction de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, dans les délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution.

9. Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

· Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;

· Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité ;

· Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Territoire d'application

ANNEXE B
Plan aménagement du site

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-09-17 08:22

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1245909007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-158 » sur le projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e Avenue.

CONTENU

CONTEXTE

La division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection a reçu une demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003439816 relativement à l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur de la cour avant pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e Avenue, sur le lot numéro 1 057 984 du cadastre du Québec.
Le site est situé dans un secteur industriel où l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant est autorisée (Règlement de zonage, article 396 et suivants), et ce, considérant la présence d'une marge de recul avant du bâtiment de 7m. Toutefois, l'ensemble des autres dispositions relatives à l'aménagement d'une aire de stationnement ne peuvent être respectées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Le bâtiment visé par la demande a été agrandi en 2022 à la suite du permis de construction numéro 3001545174-22. L'entreprise *Gestion d'actifs Communauto Inc.* a acquis le bâtiment en juin 2023 dans le but d'y effectuer l'entretien et la réparation de la flotte automobile en libre-service. Toutes les opérations sont effectuées à l'intérieur du bâtiment, à l'exception du stationnement des véhicules en attente de traitement. Une demande de permis de transformation a alors été déposée afin d'aménager l'intérieur du bâtiment selon les besoins de l'entreprise. Toutefois, les aménagements proposés de la cour avant, dans le cadre de cette demande de permis de transformation, n'étaient pas conformes à l'ensemble des dispositions applicables du Règlement de zonage. Faisant suite à plusieurs échanges avec la section des permis de l'arrondissement, des plans illustrant l'aménagement des cours, tels qu'approuvés au permis de construction lors de l'agrandissement du bâtiment, ont été déposés avec la demande de permis de transformation, et ce, afin de permettre les travaux

à l'intérieur du bâtiment rapidement. Les activités de l'entreprise sont en opération depuis l'été 2024, bien que les aménagements extérieurs ne soient pas finalisés.
L'entreprise a donc entamé des discussions avec la Division de l'urbanisme de l'arrondissement afin de trouver une solution visant à permettre l'aménagement de la cour avant de façon à répondre aux besoins de l'entreprise. Les plans approuvés lors de l'agrandissement du bâtiment illustrent l'aménagement de deux espaces de stationnement en cour avant, aménagées conformément au règlement en vigueur, alors que cinq à six cases sont requises pour permettre des opérations optimales. Considérant l'implantation du bâtiment et la superficie des espaces résiduels non construits sur le site, le seul endroit disponible sur le terrain pour l'aménagement de l'aire de stationnement requise est la cour avant. Le projet nécessite donc l'approbation d'un projet particulier pour être réalisé.

Aménagement proposé :
La proposition déposée comprend l'aménagement de cinq cases de stationnement et des bornes de recharge électrique en cour avant, trois voies d'accès aménagées face aux portes de garage, des liens piétons et des îlots de verdissement avec plantation d'arbres et d'arbustes. Les voies d'accès et liens piétons sont pourvus de pavés de béton de couleur gris clair et les cases de stationnement sont de pavés alvéolés. Les autres espaces résiduels situés dans la cour latérale et la cour arrière sont destinés à l'entreposage extérieur. Ces espaces sont couverts de pavé de béton de couleur gris clair et ceinturés d'une clôture opaque, le tout conformément aux dispositions applicables.

La proposition mise sur la réduction des îlots de chaleur omniprésents dans ce secteur industriel et comprend également l'installation d'un baril récupérateur d'eau de pluie souterrain d'une capacité de 7000 litres implanté dans l'îlot de verdure central et l'aménagement d'un toit vert sur la partie existante du bâtiment avant l'agrandissement. Ce toit vert faisait déjà partie des travaux autorisés dans le cadre du permis de transformation du bâtiment. Il comprend une partie accessible pour les employés, avec pergola, et une partie végétalisée avec un substrat de 8 pouces d'épaisseur.

Aménagement paysager :
La proposition comprend la plantation de deux arbres à grand déploiement, la plantation d'arbustes et l'aménagement de trois îlots de verdissement en cour avant. Afin de favoriser le ruissellement des eaux de pluies vers les îlots de verdissement, aucune bordure de béton n'est prévue au pourtour des divers aménagements proposés (zones de pavés alvéolés, de pavés de béton et de verdissement).

Description du milieu :
Le site est situé dans un secteur industriel enclavé par la voie ferrée, l'Autoroute 25 et sa voie de service, le boulevard Louis-Hippolyte-La Fontaine, le boulevard Maurice-Duplessis et le secteur résidentiel Valencia. On y retrouve des bâtiments d'un étage implantés principalement en mode jumelé ou contigu. Le secteur regroupe plusieurs petits ateliers de mécanique automobile, des entrepreneurs en construction et de petits établissements industriels, lesquels sont autorisés dans la zone.

Desserte en transport en commun :
Le secteur est desservi par les circuits d'autobus des lignes 43, 49, 380 et 448 présents sur le boulevard Maurice-Duplessis. La ligne 49 dessert la station de métro Henri-Bourassa et la ligne 448 est une ligne express qui dessert la station de métro Radisson. La gare de train de banlieue Anjou est également située à moins de 500 mètres du site visé, bien que son stationnement incitatif soit situé du côté sud de la voie ferrée.

Planification au Plan d'urbanisme :
La planification prévue au Plan d'urbanisme pour le site visé par la demande est la suivante :

Affectation du sol : Secteur d'emplois

Paramètres de densité – secteur 20-04

· Nombre d'étages : 1 à 3 étages hors-sol
· Taux d'implantation au sol : Faible ou moyen

Règlement de zonage :
Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), dans la zone 552. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

Objet	Caractéristiques de la Zone 552
Usage	C.4 Commerce et service lourd, C.11 Commerce et service de réparation de véhicules automobiles, I.1 Industrie légère, I.2 Industrie moyenne et A.1 Agriculture urbaine
Mode d'implantation	Isolé, jumelé et contigu
Type de toit	Plat
Nombre d'étages	1 / 2
Hauteur maximale en mètres	16 mètres
Taux d'implantation	Minimum 10 % / Maximum : 70 %
Marges de recul	Avant principale min. : 3 mètres Avant secondaire min. : 3 mètres Latérale minimale : 1,5 mètre Total des latérales min. : 3 mètres Arrière minimale : 0 mètre

Dérogation au Règlement de zonage (RCA09-Z01)
Les dérogations suivantes sont nécessaires pour l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur de la cour avant :

· Largeur maximale d'une voie d'accès (article 171);
· Stationnement ou entreposage d'un véhicule dans une voie d'accès (article 181);
· Dégagement d'une voie publique (articles 192 et 205.1);
· Stationnement en cour avant (article 193);
· Manœuvres en marche avant (article 201);
· Marquage au sol (article 202);
· Bordure minérale entourant une aire de stationnement (articles 207.1 et 208).

Conditions
La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

· La cour avant doit être agrémentée d'îlots de verdissement et de plantation d'arbres et d'arbustes de façon à limiter le stationnement d'un véhicule automobile aux seuls endroits aménagés à cette fin, soit dans la partie de la cour avant qui présente une marge de recul de 7 mètres et dans une voie d'accès menant à une porte de garage, tel que prévue aux dérogations autorisées;
· Les matériaux de revêtement de sol proposés pour les unités de stationnement doivent être perméables et ceux pour les voies d'accès, liens piétons et aires d'entreposage extérieur doivent être de couleur claire;
· Les cases de stationnement doivent être clairement identifiées;
· Les végétaux doivent être maintenus en bon état et être remplacés au besoin.

Critères de PIIA

L'approbation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009), des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

· La méthode utilisée pour délimiter l'emplacement des unités de stationnement permet d'établir clairement leur localisation à l'intérieur de l'aire de stationnement;
· Les aménagements du site, incluant les aménagements paysagers, les voies d'accès et les allées piétonnières, tendent à rencontrer le plan de l'annexe B faisant partie de la résolution PP-158.

Lettre de garantie bancaire
Des garanties bancaires devront accompagner la demande de permis d'aménagement du terrain afin d'assurer la qualité des aménagements paysagers, et ce, dans les délais prescrits.

Délai de réalisation
Les travaux d'aménagement du terrain doivent être finalisés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :
D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), la « Résolution numéro PP-158 » sur le projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant, pour le bâtiment situé aux 11610-11630, 6e Avenue.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003439816.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

· La proposition apporte plusieurs solutions à la lutte contre les îlots de chaleur dans ce secteur industriel où ils sont omniprésents (verdissement, gestion des eaux pluviales, matériaux de revêtement avec indice de réflectance solaire élevé);
· Les aménagements proposés améliorent de façon significative l'interface du terrain privé avec la voie publique, entre autres, par l'ajout d'îlot de verdure et la plantation de deux arbres à grand déploiement;
· Bien que plusieurs dispositions relatives à l'aménagement d'une aire de stationnement ne soient pas rencontrées, l'espace de la cour avant permet l'aménagement des cases entièrement sur le terrain privé, incluant les liens piétons permettant l'accès sécuritaire et bien identifié pour les employés;
· Ce projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : soumis à la séance du 6 septembre 2024.
Adoption du premier projet de résolution: conseil d'arrondissement - séance du 1er octobre.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

** Ce dossier ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 16 septembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melany ROY
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-4332
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-09-15

Luc CASTONGUAY
Directeur, Direction du développement du territoire et études techniques

Tél : 514 868-4330
Télécop. :

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1244860010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement RCA19-30093-1 intitulé : " Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles (RCA19-30093) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024

Il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA19-30093-1 intitulé : " Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles (RCA19-30093) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-09-17 08:29

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1244860010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement RCA19-30093-1 intitulé : " Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles (RCA19-30093) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2023, le cabinet de la mairesse de Montréal a annoncé le gel de la rémunération des élu-es pour l'exercice 2024.
Or, selon le règlement fixant la rémunération des personnes élues à l'arrondissement, soit le *Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles* (RCA19-30093), la rémunération qui y est prévue est indexée annuellement d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec établi par Statistique Canada pour l'année précédente.

Conformément au règlement RCA19-30093, le taux d'augmentation ainsi applicable à la rémunération des élu-es pour l'exercice 2024 serait de 4,5 %. Pour faire échec à l'application de la clause d'indexation, il est proposé d'adopter un règlement aux fins de suspendre son application pour l'exercice 2024.

Par ailleurs, le contexte économique inflationniste actuel donne lieu à une remise en question de la clause d'indexation basée sur le taux d'augmentation de l'IPC pour le Québec. Dans un souci de saine gestion des fonds publics et d'équité interne, l'Administration municipale souhaite que l'indexation de la rémunération des personnes élues soit dorénavant en phase avec celle appliquée à la rémunération des employés.

Le présent dossier vise ainsi deux objectifs : modifier la formule d'indexation prévue dans le Règlement RCA19-30093 et suspendre toute indexation des rémunérations et des maximums prévus dans ce règlement pour l'exercice 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 30 12 0436 - ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30093 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES » (1195057013)

DESCRIPTION

Premièrement, le projet de règlement remplace la formule d'indexation prévue au deuxième alinéa de l'article 6 du règlement RCA19-30093.
Cet alinéa prévoit que l'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice financier, d'un pourcentage correspondant aux taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec, établi par Statistique Canada pour l'année précédente.
Avec la modification proposée, l'indexation consistera dans l'augmentation, pour chaque exercice financier, d'un pourcentage correspondant à la moyenne des augmentations économiques consenties aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de de la Ville pour l'année précédente.

De plus, le projet de règlement prévoit une disposition qui suspend l'application de la clause d'indexation prévue à l'article 6 du règlement RCA19-30093 aux fins de l'exercice 2024. Ainsi, les rémunérations payables et maximums applicables en 2024 seront identiques aux montants de 2023. En 2025, ces rémunérations et maximums seront augmentés, le cas échéant, du taux d'indexation applicable à l'exercice 2025 selon la nouvelle formule d'indexation prévue dans le projet de règlement.

Tel que permis en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c. T-11-001) (LTÉM), ce projet de règlement rétroagira au 1er janvier 2024.

Rappelons, finalement, que la LTÉM requiert que le projet de règlement soumis dans ce dossier soit adopté lors d'une assemblée ordinaire, à la majorité des deux tiers des membres du conseil incluant la voix favorable de la mairesse.

JUSTIFICATION

La suspension de l'application de la clause d'indexation proposée dans le présent dossier permet aux élu.es de contribuer à un effort collectif de contrôle des dépenses à la Ville, en maintenant pour l'année 2024 les mêmes rémunérations que celles payables en 2023.
Le remplacement de la formule d'indexation permettra d'harmoniser les ajustements économiques appliqués à la rémunération des personnes élues avec ceux appliqués aux divers groupes de personnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas car il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon les dispositions de l'article 2 LTÉM, le règlement soumis dans le présent dossier peut seulement rétroagir au 1er janvier 2024 s'il est adopté et en vigueur avant la fin de l'année 2024.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement (article 8 LTÉM);
Publication de l'avis requis en vertu de l'article 9 LTÉM au moins 21 jours avant l'assemblée ordinaire à laquelle est prévue l'adoption du règlement;

Adoption du règlement à une assemblée ordinaire (art. 7 LTÉM);
Avis public et entrée en vigueur requis avant la fin 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Service du greffe
Claudia MIRANDA CORCES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Claudia MIRANDA CORCES, 12 septembre 2024
Domenico ZAMBITO, 6 septembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

Tél : 514 476-6572
Télécop. : 514 868-4312

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-09-05

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-4371
Télécop. : 514 868-4155

RCA19-30093-1 - projet.doc

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30093-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (RCA19-30093)

VU les articles 2 à 10 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

VU l'article 43 de la *Charte de la Ville de Montréal*, Métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er octobre 2024, ainsi que la présentation et l'adoption d'un projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture.

À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024 LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES DÉCRÈTE :

1. Le deuxième alinéa de l'article 6 du Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA19-30093) est remplacé par les alinéas suivants :

« L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice financier de la Ville, d'un pourcentage correspondant à la moyenne des pourcentages d'augmentations économiques accordées aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de la Ville pour l'année précédente.

Lorsqu'au 30 juin de l'exercice concerné le pourcentage d'augmentation économique pour l'année précédente n'est pas disponible pour un ou plusieurs des groupes visés au deuxième alinéa, seuls les pourcentages d'augmentations économiques déjà disponibles parmi les groupes visés sont inclus dans le calcul de la moyenne. ».

2. Malgré l'article 6 de ce règlement, aucun des montants et rémunérations visés au premier alinéa de cet article ne sont indexés pour l'exercice 2024.

3. Le présent règlement a effet depuis le 1er janvier 2024.

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024
Entrée en vigueur le 6 novembre 2024
Prise d'effet le 1er janvier 2024

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1246425003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Processus d'adoption du règlement RCA09-Z01-058 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

Il est recommandé:
D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-Z01-058 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

Signé par Karyne ST-PIERRE **Le** 2024-08-20 13:03

Signataire : Karyne ST-PIERRE

_____

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1246425003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Processus d'adoption du règlement RCA09-Z01-058 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'année 2009, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté la mouture actuelle de ses règlements d'urbanisme, dont le Règlement de zonage (RCA09-Z01) qui venait remplacer le Règlement d'urbanisme (01-278) précédent. L'adoption de ce règlement visait la mise en oeuvre du plan d'urbanisme de manière adéquate et structurée, la simplification de l'application des règles d'urbanisme et finalement l'adaptation de la réglementation au contexte et aux enjeux d'urbanisme de l'arrondissement. Ce règlement est entré en vigueur le 20 octobre 2009.
Après bientôt quinze ans d'application, des ajustements s'avèrent nécessaires afin de clarifier des ambiguïtés relevées dans le libellé de certains articles et d'adapter la réglementation à de nouvelles réalités contextuelles. Le but essentiellement visé par le présent règlement est d'apporter des solutions aux problèmes d'application du règlement de zonage recensés au cours des dernières années et d'ajuster des dispositions spécifiques aux nouveaux standards en matière de développement du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 30 07 0243 Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01 intitulé « Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » qui remplace le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (01-278). GDD1094564003

DESCRIPTION

Le contenu du règlement est présenté au tableau suivant :

# article du présent règlement RCA09-Z01-058	Chapitre modifié du règlement RCA09-Z01	Article modifié du Règlement RCA09-Z01	But visé de la modification

1	S.O.	S.O.	Préambule du règlement.
2	1	33	Révision (augmentation) des montants relatifs aux amendes.
3	2	34	Terminologie : Ajouter définition d'un « Abri permanent d'automobile » et modifier la définition d'une « Unité de chargement ».
4	5	95	Retirer exigence de maçonnerie comme revêtement d'une façade d'un bâtiment principal situé dans le Vieux-Rivière-des-Prairies.
5*	5	101	Dépassement hors-toit : ajouter des dispositions spécifiques à une cage d'ascenseur.
6*	5	115	Saillies d'un bâtiment principal : retirer les dispositions visant un abri permanent d'automobiles.
7*	6	134	Ajouter des marges de recul applicables pour un abri permanent pour automobile.
8*	6	134.1	Abri pour automobile attenant à un bâtiment érigé sur une fondation permanente.
9*	7	138	Modifications quant à la localisation et aux marges de recul de certains équipements accessoires.
10*	7	163.3 (ajout)	Ajout d'une nouvelle section (7.10) spécifiques aux thermopompes individuelles installées sur un balcon ou une terrasse de certains bâtiments du groupe « habitation ».
11	8	169	Nouveau type d'aménagement autorisé pour une voie d'accès véhiculaire desservant un bâtiment du groupe « habitation ».
12	8	184	Exigences de stationnement pour un logement supplémentaire.
13	8	194.1 (ajout)	Aire de stationnement en cour avant pour une habitation unifamiliale
14	12	374	Retrait des hauteurs maximales de clôtures pour usages P.4 et P.5.
15*	Annexe-A	335	Modification du tableau intitulé «Usages équivalents aux usages principaux» par l'ajout de deux nouveaux usages équivalents à l'usage «Articles de sports et de loisirs» .

Les dispositions prévues aux articles 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 15 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Ces dispositions sont identifiées par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le projet de règlement contient une disposition relative au Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du projet de règlement s'avère essentielle à l'adaptation de la réglementation au contexte et aux enjeux d'urbanisme de l'arrondissement, notamment en ce qui a trait à la mise en place de mesures afin de contrer les effets des aléas climatiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 20 août 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et inspection

Tél : 514 868-5029
Télécop. : 514 868-4340

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-08-19

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. :

RCA09-Z01-058.docx

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-058

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QU'AMENDÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 et l'adoption du premier projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 26 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que certaines dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 1er octobre 2024;

CONSIDÉRANT qu'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

À SA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. L'article 33 du Règlement de zonage est modifié de la façon suivante :

a) en remplaçant, au sous-paragraphe a) du premier paragraphe du premier alinéa, l'expression « 100$ à 300$ » par l'expression « 300$ à 700$ »;

b) en remplaçant, au sous-paragraphe b) du premier paragraphe du premier alinéa, l'expression « 300$ à 500$ » par l'expression « 700$ à 1400$ »;

c) en remplaçant, au sous-paragraphe c) du premier paragraphe du premier alinéa, l'expression « 500$ à 1000$ » par l'expression « 1400$ à 2000$ »;

d) en remplaçant, au sous-paragraphe b) du deuxième paragraphe du premier alinéa, l'expression « 200$ à 600$ » par l'expression « 700$ à 1400$ »;

e) en remplaçant, au sous-paragraphe b) du deuxième paragraphe du premier alinéa, l'expression « 600$ à 1000$ » par l'expression « 1400$ à 2800$ »;

f) en remplaçant, au sous-paragraphe b) du deuxième paragraphe du premier alinéa, l'expression « 1000$ à 2000$ » par l'expression « 2800$ à 4000$ »;

3. L'article 34 du Règlement de zonage est modifié de la façon suivante :

a) par l'ajout, après la définition de «Abri permanent», de la définition suivante :

« **ABRI PERMANENT D'AUTOMOBILE**

Construction ouverte sur au moins 1 côté, attenante au bâtiment principal ou non, formée d'un toit appuyé sur des piliers et destinée à abriter un véhicule des intempéries. À l'exception du côté de l'abri situé face à la voie d'accès qui doit demeurer ouvert, les côtés non attenant au bâtiment principal peuvent être partiellement fermés. ».

b) par la modification de la définition de «Unité de chargement» de la façon suivante :

i. en supprimant l'expression « Une unité de chargement comprend un quai de chargement et une rampe de chargement. »;

ii. par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« À l'exception d'une unité de chargement entièrement localisée à l'intérieur d'un bâtiment et accessible par une porte de garage, une unité de chargement doit comprendre un quai de chargement avec ou sans rampe de chargement. » ;

iii. en ajoutant l'expression « d'un quai de chargement avec rampe », après le mot « Exemple ».

4. L'article 95 du Règlement de zonage est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Nonobstant le premier alinéa, aucun pourcentage minimal de maçonnerie n'est exigé sur une façade d'un bâtiment principal situé dans la zone 314 ou 315. ».

5. L'article 101 du Règlement de zonage est modifié de la façon suivante :

a) par le retrait, au premier paragraphe et au premier alinéa, des expressions « ou d'ascenseur »;

b) par l'ajout, après le quatrième paragraphe, du paragraphe suivant :

« 5- Une cage d'ascenseur peut dépasser d'un maximum de 6 m le point le plus haut du toit adjacent à condition d'être implanté en retrait d'une façade sur une distance minimale de 4 m et être revêtue du même matériau que la façade adjacente. ».

6. L'article 115 du Règlement de zonage est modifié de la façon suivante :

a) Par le retrait de l'expression « ou pour un abri permanent d'automobiles ouvert sur 3 côtés » au 2e alinéa;

b) Par le remplacement de l'expression « qui sont autorisés » par l'expression « qui est autorisée » au 2e alinéa;

c) Par le retrait de la dernière ligne du tableau, soit celle relative aux dispositions applicables à un abri permanent d'automobiles ouvert sur au moins 3 côtés.

7. L'article 134 du Règlement de zonage est modifié à son premier alinéa en ajoutant, après l'expression « de 0,6 mètre ou plus. », la phrase suivante :

« Malgré ce qui précède, un abri permanent pour automobile attenant au bâtiment principal doit respecter les marges de recul latérales et arrière spécifiées à la grille des spécifications pour le bâtiment principal dans la zone. ».

8. L'article 134.1 du Règlement de zonage est modifié à son premier alinéa en ajoutant, après l'expression « sur le même terrain. », la phrase suivante :

« Malgré ce qui précède, un abri permanent pour automobile érigé sur une fondation permanente peut être attenant à un bâtiment érigé sur une fondation permanente. ».

9. L'article 138 du Règlement de zonage est modifié de la façon suivante :

a) par l'ajout, après la cinquième ligne du tableau intitulée « Appareil de climatisation individuel et amovible au sol ou en saillie », d'une nouvelle ligne;

b) par l'ajout, à la 1re colonne du tableau intitulée « Accessoire » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « Thermopompe (unité individuelle) installée sur un balcon ou une terrasse (H.4 et H.5 de 20 logements et plus) »;

c) par l'ajout, à la 2e colonne du tableau intitulée « Cour avant » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « Autorisée »;

d) par l'ajout, à la 3e colonne du tableau intitulée « Devant une façade autre que la façade principale » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « Autorisée »;

e) par l'ajout, à la 4e colonne du tableau intitulée « Autres cours excluant l'espace compris devant une façade» de la nouvelle ligne créée, de l'expression « Autorisée »;

f) par l'ajout, à la 5e colonne du tableau intitulée « Pour un terrain transversal: Espace compris entre le mur opposé à la façade principale et la marge de recul avant principale minimale » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « Autorisée »;

g) par l'ajout, à la 6e colonne du tableau intitulée « Distance minimale d'une limite de terrain » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « Aucune »;

h) par l'ajout, à la 7e colonne du tableau intitulée « Distance minimale de l'emprise d'une voie publique » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « 3 m »;

i) par l'ajout, à la 8e colonne du tableau intitulée « Autres normes » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « Voir section 7.10 »;

j) par l'ajout, à la 2e colonne du tableau intitulée « Cour avant » de la ligne intitulée « Boîtier ou cabinet d'équipement de télécommunication, de distribution électrique ou d'autres services d'utilité publique », de l'expression « (Note 5) », après l'expression « Non autorisée »;

k) par l'ajout, à la 3e colonne du tableau intitulée « Devant une façade autre que la façade principale » de la ligne intitulée « Boîtier ou cabinet d'équipement de télécommunication, de distribution électrique ou d'autres services d'utilité publique », de l'expression « (Note 5) », après l'expression « Non autorisée »;

l) par l'ajout, à la 6e colonne du tableau intitulée « Distance minimale d'une limite de terrain » de la ligne intitulée « Boîtier ou cabinet d'équipement de télécommunication, de distribution électrique ou d'autres services d'utilité publique », de l'expression « (Note 5) », après l'expression « Aucune »;

m) par l'ajout, à la 7e colonne du tableau intitulée « Distance minimale de l'emprise d'une voie publique » de la ligne intitulée « Boîtier ou cabinet d'équipement de télécommunication, de distribution électrique ou d'autres services d'utilité publique », de l'expression « (Note 5) », après l'expression « Marge de recul avant secondaire »;

n) par l'ajout, sous le tableau et à la suite du paragraphe « Note 4 », du paragraphe « Note 5 » suivant :

« ***Note 5 :*** *Autorisé dans une cour avant, ou devant une autre façade, pour les usages des classes d'usages H.4, H.5, P.1 ou P.2, à l'exclusion des zones 104, 222, 226, 232, 583, et aux conditions suivantes :*

- *l'accessoire ne peut être implanté à une distance inférieure à 1,5 mètre d'une emprise de la voie publique ou d'une limite de terrain ;*
- *l'accessoire doit être dissimulé derrière un aménagement paysager afin de réduire son incidence visuelle.* ».

10. Le Règlement de zonage est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 163.2, de la section 7.10 suivante :

« ***SECTION 7.10 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX THERMOPOMPES (UNITÉ INDIVIDUELLE) INSTALLÉES SUR UN BALCON OU UNE TERRASSE D'UN BÂTIMENT DE LA CLASSE H.4 OU H.5 ET AYANT 20 LOGEMENTS OU PLUS***

ARTICLE 163.3 DISSIMULATION

Une thermopompe doit être dissimulée par les aménagements suivants :

a) un écran opaque si l'appareil est installé sur un balcon;

b) un écran opaque ou un écran végétal, ou une combinaison des deux, si l'appareil est installé sur le sol d'une terrasse. ».

11. L'article 169 est modifié par l'ajout, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :

« Nonobstant le premier alinéa, une voie d'accès d'un terrain occupé par un groupe d'usages « habitation » peut consister en 2 bandes de roulement ayant chacune une largeur minimale de 0,5 m, séparées par une bande recouverte d'un revêtement végétalisé d'une largeur maximale de 1,5 m.».

12. L'article 184 est modifié par le remplacement de l'expression « , H2 ou H.3 dans une zone où sont autorisées les classes H.2 ou H.3.» par l'expression « ou H.2, dans une zone où l'ajout d'un logement supplémentaire est autorisé. ».

13. Le Règlement de zonage est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 194, de l'article 194.1 suivant :

«***ARTICLE 194.1 EXCEPTION POUR UNE AIRE DE STATIONNEMENT DESSERVANT UN USAGE DE LA CLASSE H.1 DU GROUPE « HABITATION ».***

Nonobstant l'article 193, une aire de stationnement peut être aménagée dans une cour avant d'une habitation unifamiliale, aux conditions suivantes :

1) L'aire de stationnement aménagée dans la cour avant est la résultante directe des démantèlements du garage situé dans le sous-sol de l'habitation et de la voie d'accès en contre-pente, conduisant à l'unité de stationnement conforme aux dispositions du règlement, sise dans le garage;
   a. Le démantèlement du garage nécessite le retrait de la porte de garage et le remplacement de la partie inférieure de l'ouverture par un mur de fondations d'une hauteur équivalente aux fondations adjacentes du bâtiment;
   b. Le démantèlement de la voie d'accès nécessite son remblayage complet de façon à conférer un profil de terrain descendant vers la rue. La compaction du remblayage doit pouvoir supporter le stationnement de véhicules.
2) La largeur maximum de l'aire de stationnement est de 6 m;
3) La voie d'accès ne peut avoir une largeur supérieure à celle de l'aire de stationnement autorisée en vertu du présent article. Il est possible de stationner des véhicules dans la voie d'accès;
4) La profondeur minimum de l'aire de stationnement, mesurée à partir de la limite de terrain, est de 5 m;
5) L'empiètement de l'aire de stationnement devant une façade ne peut excéder 3,5 m;
6) L'aire de stationnement ne peut s'approcher à moins de 1 m du plan de façade auquel elle fait face;
7) Un dégagement vertical d'au moins 2 mètres doit être maintenu

entre l'aire de stationnement et toute saillie projetant au-dessus de la surface de roulement;

8) *Nonobstant le quatrième paragraphe du premier aliéna de l'article 386, l'aménagement d'une aire de stationnement autorisée en vertu du présent article ne peut avoir pour conséquence l'abattage d'un arbre.*

14. Le tableau de l'article 374 du Règlement de zonage est modifié de la façon suivante :

a) par le remplacement, à la cinquième ligne de la première colonne, de l'expression « Public et institutionnel» par l'expression «P.1 – P.2 – P.3 – P6»;

b) par l'ajout, après la cinquième ligne du tableau, d'une nouvelle ligne;

c) par l'ajout, à la 1re colonne du tableau intitulée « Groupe ou classe d'usages » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « P.4 – P.5 »;

d) par l'ajout, à la 2e colonne du tableau intitulée « Hauteur maximale d'une clôture ou d'une haie située dans une autre cour entre une limite avant et une façade et ses prolongements parallèles à une voie publique » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « Aucune limite »;

e) par l'ajout, à la 3e colonne du tableau intitulée « Hauteur maximale d'une clôture ailleurs dans une autre cour » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « Aucune limite »;

f) par l'ajout, à la 4e colonne du tableau intitulée « Hauteur maximale d'une haie ailleurs dans une autre cour ou dans une ruelle » de la nouvelle ligne créée, de l'expression « Aucune limite »;

15. Le tableau de l'annexe A du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) est modifié par l'ajout, à la ligne 18 « Articles de sports et de loisirs », des usages équivalents « Canots et kayaks (vente et location) » et « Planches de surf (vente et location)».

16. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024

Entrée en vigueur le X XXXXX 2024.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1246425003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Objet :	Processus d'adoption du règlement RCA09-Z01-058 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

Grille d'analyse Montréal 2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et inspection

Tél : 514 868-5029
Télécop. : 514 868-4340

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1246425003*
Unité administrative responsable : *DDTET – Arrondissement RDP-PAT*
Projet : Processus d'adoption du règlement RCA09-Z01-058 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 19 : Favoriser la mise en place de mesures afin de pallier les effets des aléas climatiques.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1245909005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-157 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », pour le bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 juillet 2024;
CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 septembre 2024, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 26 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution le 1er octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions contenues dans cette résolution sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à cette résolution;

il est recommandé :

D'adopter la résolution sur le projet particulier numéro PP-157 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », pour le bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie ».

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Interprétation et terminologie

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié)
(ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

2. Territoire d'application

La présente résolution s'applique à la propriété formée par le lot portant le numéro 1 617 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Autorisation

Malgré le règlement de zonage applicable au territoire décrit à l'article 2, l'occupation d'un bâtiment principal par l'usage spécifique « Couvent » ou « Monastère » faisant partie de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère ou lieu de culte » est autorisé selon les conditions et modalités exprimés dans le présent projet.

4. Dérogations autorisées

Concernant le territoire décrit à l'article 2 et selon les exigences prévues au présent projet, il est autorisé de déroger à l'article suivant du règlement de zonage :

a) Conformité à la grille des spécifications relativement à la classe d'usages autorisée (article 85.8)

5. Conditions

a) Le bâtiment peut être occupé par l'usage spécifique « Couvent » ou « Monastère » et comprendre une partie destinée à la pratique du culte par ses occupants. Il ne peut être converti entièrement en lieu de culte;

b) À l'exception de la partie de l'agrandissement accueillant l'ascenseur, l'agrandissement ne doit comporter qu'un étage;

c) La partie de l'agrandissement occupé par le garage doit être principalement composée de maçonnerie dans les mêmes teintes que le reste du bâtiment existant;

d) Les matériaux de revêtement doivent se prolonger jusqu'au toit de l'appentis d'ascenseur.

6. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Le présent projet particulier est assujetti à la procédure sur les plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié).

De plus, les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus audit règlement :

a) L'apparence et l'implantation de l'agrandissement projetée doivent s'inspirer des plans de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-157;

b) Les matériaux de revêtement extérieur s'harmonisent au bâtiment existant, tant par le type de matériaux que les teintes de couleur utilisées;

c) Les aménagements du site, incluant les aménagements paysagers, la voie d'accès et les allées piétonnières, tendent à rencontrer le plan de l'annexe C faisant partie de la résolution PP-157.

7. Délai de réalisation

Occupation du bâtiment
Une demande de certificat d'autorisation pour l'occupation du bâtiment doit être déposée dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

8. Garantie financière

Préalablement à l'émission des permis et certificats requis pour réaliser les travaux exigés par la résolution du projet particulier, le requérant doit produire une (1) lettre de garantie bancaire irrévocables à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 de la présente résolution. Le montant de cette garantie est établi à un montant de 5 000$ pour les travaux d'aménagement du site, incluant les aménagements paysagers, la voie véhiculaire d'un matériau perméable et les chemins d'accès piétons.

Cette garantie bancaire est remise au directeur du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin des délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable sera remise au requérant lorsque les conditions de l'article 5 de la présente résolution auront été remplies à la satisfaction de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, dans les délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution.

9. Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

- Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;

- Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité ;

- Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Territoire d'application

ANNEXE B
Architecture et Implantation

ANNEXE C
Aménagement du terrain

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-17 13:35

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1245909005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-157 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », pour le bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
analyste de dossiers

514-868-4316

Tél :

Télécop. : -

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1245909005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-157 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », pour le bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie.

Annexe A-Territoire d'application.pdf

Annexe B-plan architecture-implantation - réduit_.pdf

Annexe C-Plan d'aménagement paysager.pdf

Grille d'analyse Montréal 2030.pdf

Localisation.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melany ROY
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-4332
Télécop. :

Annexe A: Territoire d’application
PP-157

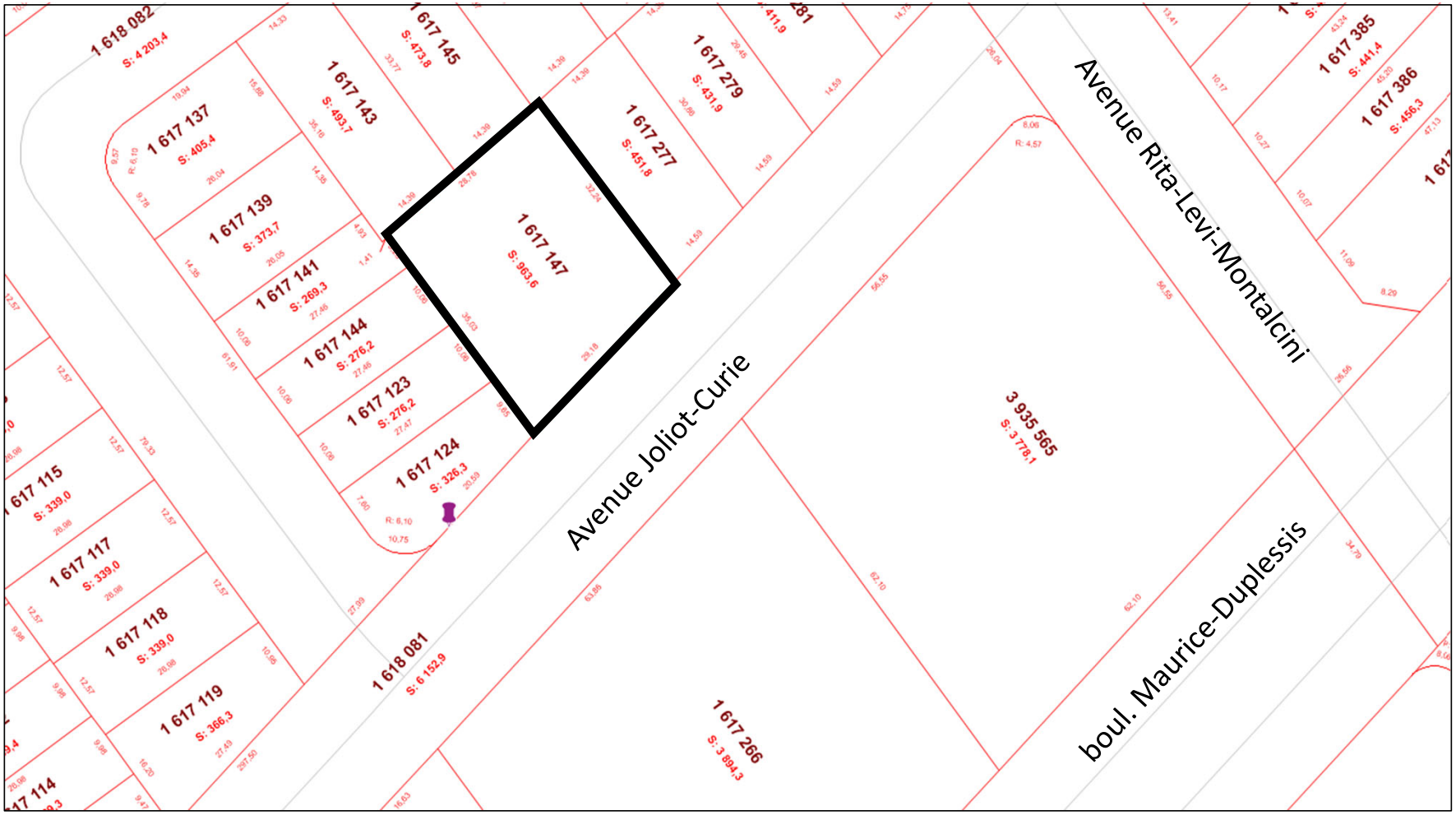

ANNEXE B

TABLEAU DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS			
SYMBOLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	SPÉCIFICATIONS
ED01	ENDUIT ACRYLIQUE BÉTON	ADEX	
MAÇONNERIE			
BR1	BRIQUE GRISE APPAREILLAGE EN PANNERESSE	WEBSTER	Light Grey with/Spec (G625) Glen-Gery pose panneresse ou carrelage voir élévation
REVÊTEMENT MÉTALLIQUE			
PM1	PANNEAU MÉTALLIQUE GRIS PÂLE	MAC METAL	Panneau revêtement métallique versa couleur zinc brossé , pose verticale
REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EN PANNEAU			
PM2	PANNEAU MÉTALLIQUE GRIS PÂLE	MAC METAL	Panneau revêtement métallique sur mesure 24x 48'' couleur zinc brossé , tel que PM1 pose horizontale
SOLIN MÉTALLIQUE			
SM1	SOLIN MÉTALLIQUE PRÉPEINT GRIS	N/A	Solin métallique agencé à PM1 ET PM2

BR1	PM1
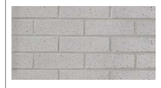	

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU

27 juin 2024

numéro de dossier : 1245909005

ACT
ArchitectureDesign
2277 rue Ontario Est . Montréal (Québec) H2K 1V9
514.523.0625 . www.actad.ca . info@actad.ca

INGÉNIEUR EN STRUCTURE

MATH
4358, rue de Bellechasse, H1T 1Y6
www.ma-th.ca . 514 316-7840

DISCIPLINE
ARCHITECTURE

CLIENT
Société Saint-Paul
8555 Av. Joliot Curie
Montréal, QC
H1E 5J6

PROJET
TRANSFORMATION & AGRANDISSEMENT COUVENT SOCIÉTÉ ST-PAUL
TRANSFORMATION INTÉRIEUR ET AGRANDISSEMENT
8555 Avenue Joliot-Curie, Montréal, QC H1E 5J6

ÉTAPE
EXÉCUTION

ÉMISSIONS

5	POUR COORDINATION INGÉNIEUR 03	2024.02.23
6	AVIS BUDGÉTAIRE	2024.02.23
7	POUR PERMIS	2024.03.01

NOTES

- CE PLAN DOIT SERVIR SEULEMENT POUR FINS TELLES QUE DÉCRITES À SA DATE D'ÉMISSION POUR LE PROJET MENTIONNÉ. TOUT AUTRE UTILISATION EST INTERDITE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET DOIT INFORMER LE DESIGNER DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉSÉANCES SUR LES DESSINS.
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON L'ÉDITION DU CNB ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.
- NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

SCEAU

TITRE
TABLEAU DES FINIS EXTÉRIEURS

DATE	ÉCHELLE
2024.03.01	1/4" = 1'-0"
DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
MEG.	Vérificateur
NO. DE PROJET: 1887	A006

ARCH D 24"x36"

C:\Users\Utilisateur\Documents\1887-A_Couvent_R2022_megendron2LC2.rvt

ANNEXE B

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU
27 juin 2024
numéro de dossier : 1245909005

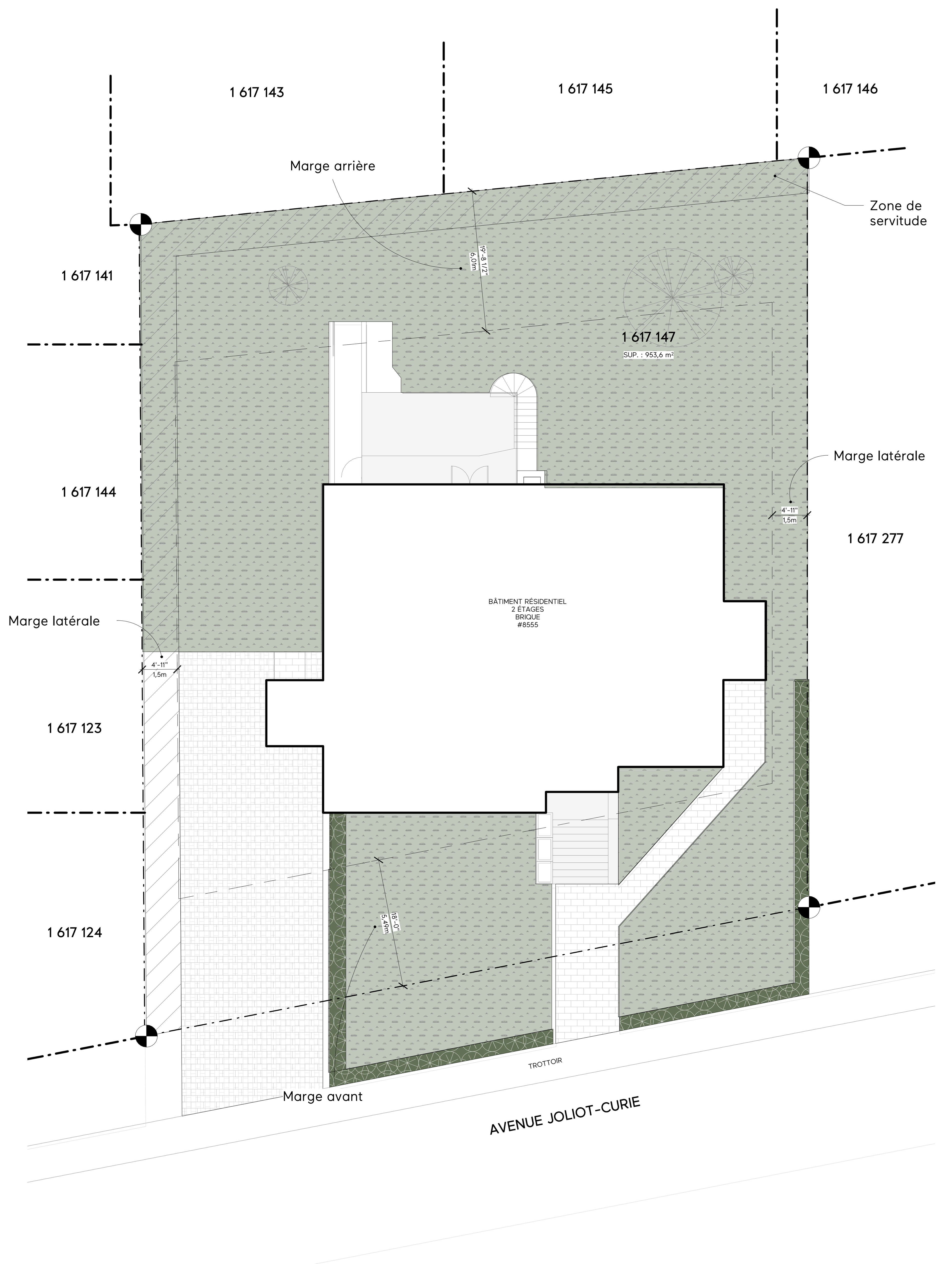

1 A050 PLAN DÉMOLITION IMPLANTATION
3/32" = 1'-0"

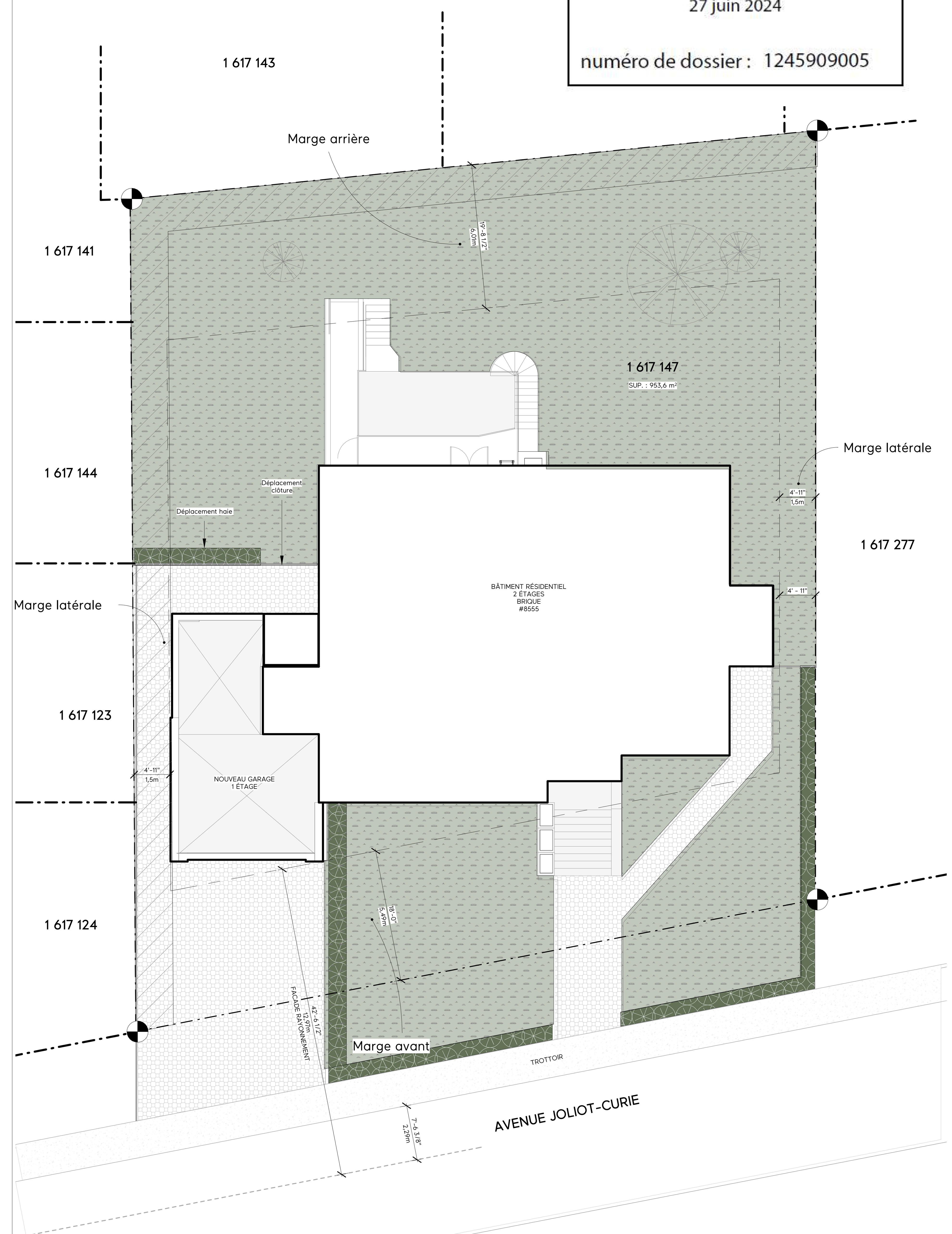

2 A050 PLAN PROJETÉ IMPLANTATION
1" = 10'-0"

SUPERFICIE TOTALE AGRANDISSEMENT : 568.3 pi²
SUPERFICIE GARAGE : 396.6 pi²

NOTES GÉNÉRALE - CONSTRUCTION

1. ASSURER LA QUALITÉ ET L'INTÉGRITÉ DE L'ISOLATION DE TOUTE L'ENVELOPPE EXISTANTE. REVOIR L'ISOLATION LORSQUE NÉCESSAIRE ET EN AVISER L'ARCHITECTE.
2. PRÉVOIR DES FONDS DE VISSAGE EN TÔLE D'ACIER OU EN CONTREPLAQUÉ DANS LES SOUFFLAGES ET LES CLOISONS INTÉRIEURES POUR L'INSTALLATION DE TOUT ÉLÉMENT D'ÉBÉNISTERIE OU D'ACCROCHAGE MURAL.
3. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES PORTES SONT INSTALLÉES À 6" DE LA CLOISON ADJACENTE OU CENTRÉES DANS LE MUR SUR LEQUEL ELLES SE TROUVENT.
4. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS SONT DE TYPE C01.
5. SE RÉFÉRER À LA PAGE **A005** POUR TOUTES LES COMPOSITIONS TYPIQUES DU PROJET.
6. TOUS LES ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ ET STRUCTURE SUR LES DESSINS SONT POUR FIN DE COORDINATION SEULEMENT.
7. VOIR AVEC L'ÉLECTRICIEN POUR LES EMPLACEMENT ET LA QUANTITÉ DES PRISES ÉLECTRIQUES ET INTERRUPTEURS.
8. SE RÉFÉRER AUX PAGES **A150**, **A151** ET **A152.**
9. LES AXES SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. POUR TOUTE QUESTION DE STRUCTURE, SE RÉFÉRER À UN PROFESSIONNEL.
10. COORDONNER AU CHANTIER LA POSITION DES TRAPPES D'ACCÈS (PLAFONDS & MURS) NÉCESSAIRES POUR LA MÉCANIQUE ET L'ÉLECTRICITÉ. INSTALLER DES TRAPPES D'ACCÈS AVEC LE MÊME DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU QUE LES CLOISONS ET PLAFONDS, SI REQUIS. APPAREILLER AU MUR ADJACENT.

COTATION DES PLANS

1. SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT CÔTÉES DE CENTRE À CENTRE.
2. SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES MURS EXTÉRIEURS SONT CÔTÉS DE LEUR FACE FINIE.
3. SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES PORTES SONT CÔTÉES DE LEUR CENTRE.

COTATION DES PLANS PROJETÉS (A100, A101, A102 ET A103)

TOTALE / AXE / AXE / AXE / VOLUME / VOL. / X'-XX" / MES / OUVERTURES (CENTRE)

CALCUL DU POURCENTAGE DE DÉMOLITION:
SUPERFICIE TOTALE CONSTRUITE: 1333 pi.ca.
SUPERFICIE À DÉMOLIR: 9 pi.ca.
% DE DÉMOLITION: 0.68%

ACT ArchitectureDesign
2277 rue Ontario Est . Montréal (Québec) H2K 1V9
514.523.0625 . www.actad.ca . info@actad.ca

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
MATH
4358, rue de Bellechasse. H1T 1Y6
www.ma-th.ca . 514 316-7840

DISCIPLINE
ARCHITECTURE

CLIENT
Société Saint-Paul
8555 Av. Joliot Curie
Montréal, QC
H1E 5J6

PROJET
TRANSFORMATION & AGRANDISSEMENT COUVENT SOCIÉTÉ ST-PAUL
TRANSFORMATION INTÉRIEUR ET AGRANDISSEMENT
8555 Avenue Joliot-Curie, Montréal, QC H1E 5J6

ÉTAPE
EXÉCUTION

ÉMISSIONS

1	ESQUISSE	2024.01.26
2	COORDINATION INGÉNIEURS 01	2024.02.07
3	COORDINATION INGÉNIEURS 02	2024.02.14
5	POUR COORDINATION INGÉNIEUR 03	2024.02.23
6	AVIS BUDGÉTAIRE	2024.02.23
7	POUR PERMIS	2024.03.01

NOTES
- CE PLAN DOIT SERVIR SEULEMENT POUR FINS TELLES QUE DÉCRITES À SA DATE D'ÉMISSION POUR LE PROJET MENTIONNÉ. TOUT AUTRE UTILISATION EST INTERDITE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET DOIT INFORMER LE DESIGNER DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉSÉANCES SUR LES DESSINS.
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON L'ÉDITION DU CNB ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.
- NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

SCEAU
Ordre des architectes du Québec A 4598 MAXIME GAGNÉ ARCHITECTE

TITRE
PLAN D'IMPLANTATION - DÉMOLITION ET PROJETÉ

DATE	ÉCHELLE
2024.03.01	Comme indiqué
DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
MEG.	Vérificateur
NO. DE PROJET: 1887	A050

C:\Users\Utilisateur\Documents\1887-A_Couvent_R2022_megendronX2LC2.rvt

ANNEXE B

1 A300 ÉLÉVATION AVANT PROJETÉE
1/4" = 1'-0"

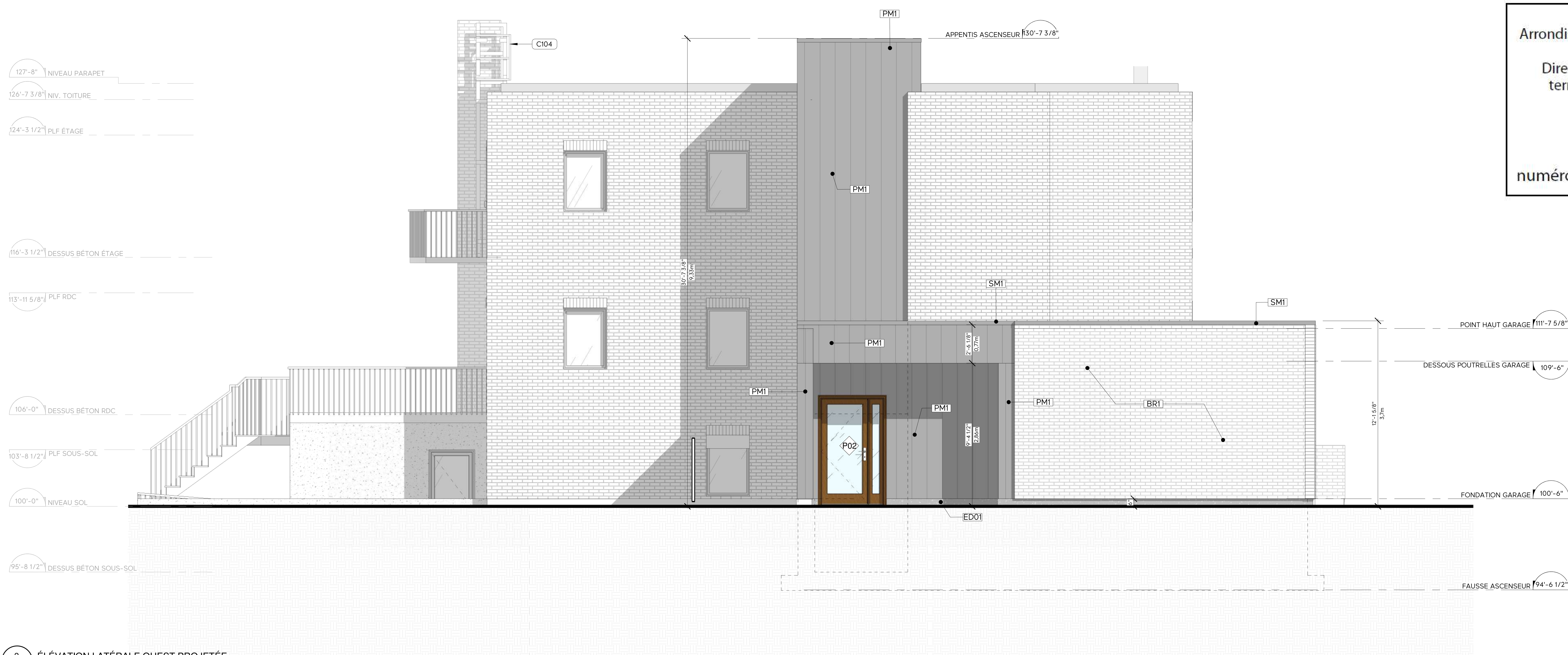

2 A300 ÉLÉVATION LATÉRALE OUEST PROJETÉE
1/4" = 1'-0"

NOTES SPÉCIFIQUES

#	DESCRIPTION
C103	COINS AVANTS DU GARAGE EN PAREMENT DE BRIQUE, APPAREILLAGE EN CARRELAGE (VOIR FINIS EXTÉRIEURS)
C104	NOUVELLE ÉCHELLE POUR ACCÈS AU TOIT

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU
27 juin 2024

numéro de dossier : 1245909005

ACT ArchitectureDesign
2277 rue Ontario Est . Montréal (Québec) H2K 1V9
514.523.0625 . www.actad.ca . info@actad.ca

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
MATH
4358, rue de Bellechasse, H1T 1Y6
www.ma-th.ca . 514 316-7840

DISCIPLINE
ARCHITECTURE

CLIENT
Société Saint-Paul
8555 Av. Joliot Curie
Montréal, QC
H1E 5J6

PROJET
TRANSFORMATION & AGRANDISSEMENT COUVENT SOCIÉTÉ ST-PAUL
TRANSFORMATION INTÉRIEUR ET AGRANDISSEMENT
8555 Avenue Joliot-Curie, Montréal, QC H1E 5J6

ÉTAPE
EXÉCUTION

ÉMISSIONS

1	ESQUISSE	2024.01.26
2	COORDINATION INGÉNIEURS 01	2024.02.07
3	COORDINATION INGÉNIEURS 02	2024.02.14
5	POUR COORDINATION INGÉNIEUR 03	2024.02.23
6	AVIS BUDGÉTAIRE	2024.02.23
7	POUR PERMIS	2024.03.01

NOTES

- CE PLAN DOIT SERVIR SEULEMENT POUR FINS TELLES QUE DÉCRITES À SA DATE D'ÉMISSION POUR LE PROJET MENTIONNÉ. TOUT AUTRE UTILISATION EST INTERDITE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET DOIT INFORMER LE DESIGNER DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉSÉANCES SUR LES DESSINS.
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON L'ÉDITION DU CNB ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.
- NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS.

NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

SCEAU
Ordre des architectes du Québec
A 4598
MAXIME GAGNÉ
ARCHITECTE

TITRE
ÉLÉVATIONS PROJETÉES - FAÇADES AVANT & LATÉRALE OUEST

DATE 2024.03.01	ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"
DESSINÉ PAR MEG.	VÉRIFIÉ PAR M.G.
NO. DE PROJET: 1887	A300

ANNEXE B

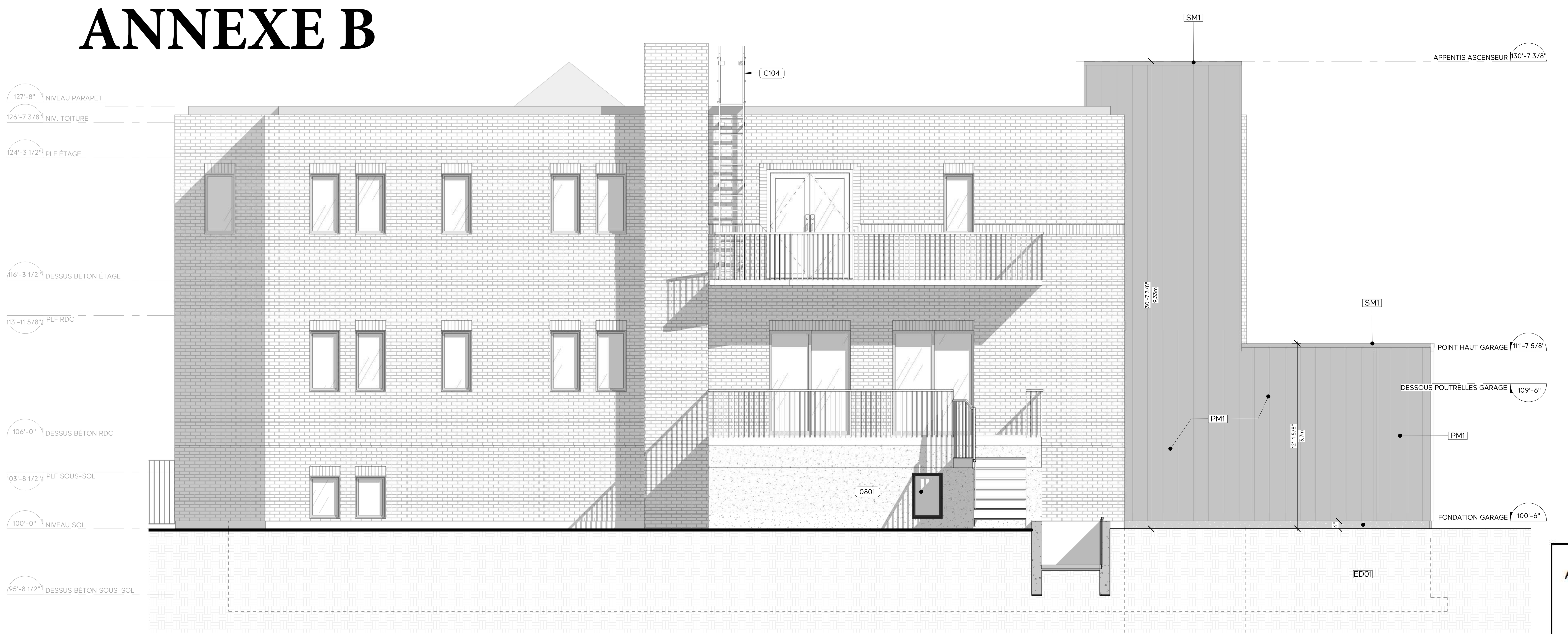

1 A301 ÉLÉVATION ARRIÈRE PROJETÉE
1/4" = 1'-0"

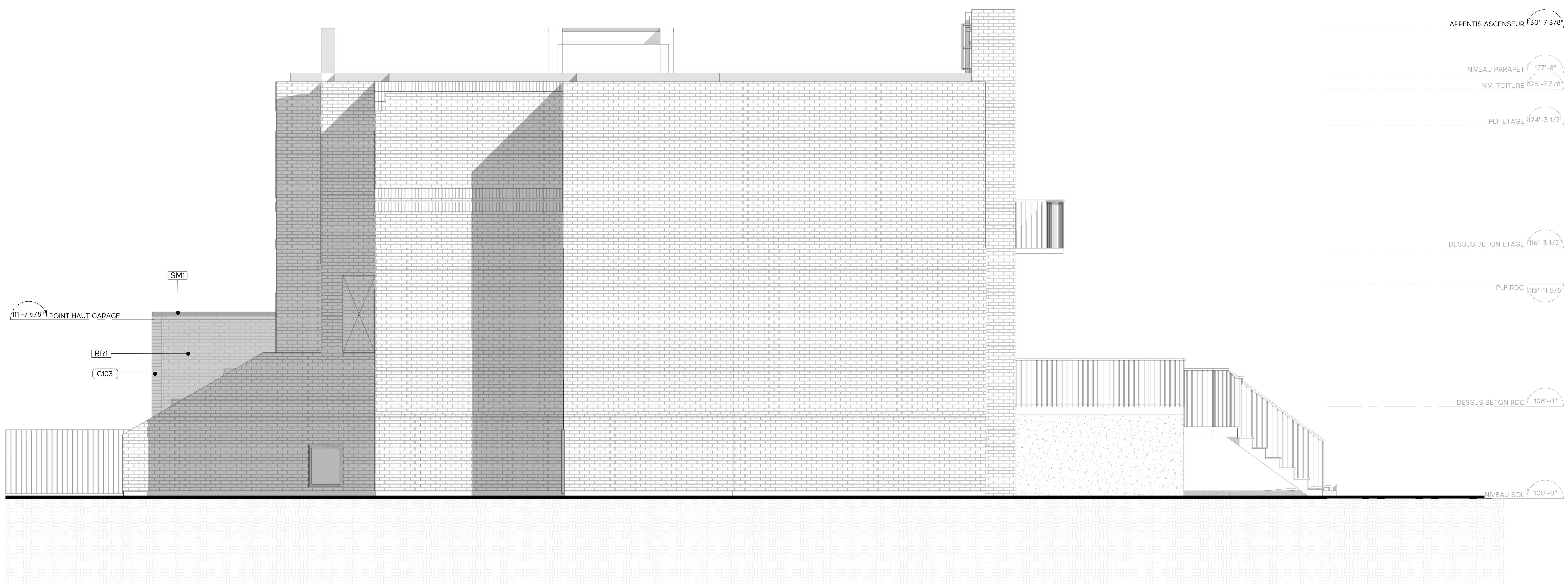

2 A301 ÉLÉVATION LATÉRALE EST - PROJETÉE
1/4" = 1'-0"

NOTES SPÉCIFIQUES

#	DESCRIPTION
0801	NOUVELLE FENÊTRE (VOIR TABLEAU DES FENÊTRES EXTÉRIEURES)
C103	COINS AVANTS DU GARAGE EN PAREMENT DE BRIQUE, APPAREILLAGE EN CARRELAGE (VOIR FINIS EXTÉRIEURS)
C104	NOUVELLE ÉCHELLE POUR ACCÈS AU TOIT

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU

27 juin 2024

numéro de dossier : 1245909005

ACT ArchitectureDesign
2277 rue Ontario Est . Montréal (Québec) H2K 1V9
514.523.0625 . www.actad.ca . info@actad.ca

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
MA-TH
4358, rue de Bellechasse, H1T 1Y6
www.ma-th.ca . 514 316-7840

DISCIPLINE
ARCHITECTURE

CLIENT
Société Saint-Paul
8555 Av. Joliot Curie
Montréal, QC
H1E 5J6

PROJET
TRANSFORMATION & AGRANDISSEMENT COUVENT SOCIÉTÉ ST-PAUL
TRANSFORMATION INTÉRIEUR ET AGRANDISSEMENT
8555 Avenue Joliot-Curie, Montréal, QC H1E 5J6

ÉTAPE
EXÉCUTION

ÉMISSIONS

1	ESQUISSE	2024.01.26
2	COORDINATION INGÉNIEURS 01	2024.02.07
3	COORDINATION INGÉNIEURS 02	2024.02.14
5	POUR COORDINATION INGÉNIEUR 03	2024.02.23
6	AVIS BUDGÉTAIRE	2024.02.23
7	POUR PERMIS	2024.03.01

NOTES

- CE PLAN DOIT SERVIR SEULEMENT POUR FINS TELLES QUE DÉCRITES À SA DATE D'ÉMISSION POUR LE PROJET MENTIONNÉ. TOUT AUTRE UTILISATION EST INTERDITE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET DOIT INFORMER LE DESIGNER DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉSÉANCES SUR LES DESSINS.
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON L'ÉDITION DU CNB ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.
- NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS.

NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

SCEAU
Ordre des architectes du Québec
A 4538
MAXIME GAGNÉ
ARCHITECTE

TITRE
ÉLÉVATION PROJETÉE - FAÇADES ARRIÈRES ET LATÉRALE EST

DATE	ÉCHELLE
2024.03.01	1/4" = 1'-0"
DESSINÉ PAR: MEG.	VÉRIFIÉ PAR: M.G.
NO. DE PROJET: 1887	A301

ANNEXE B

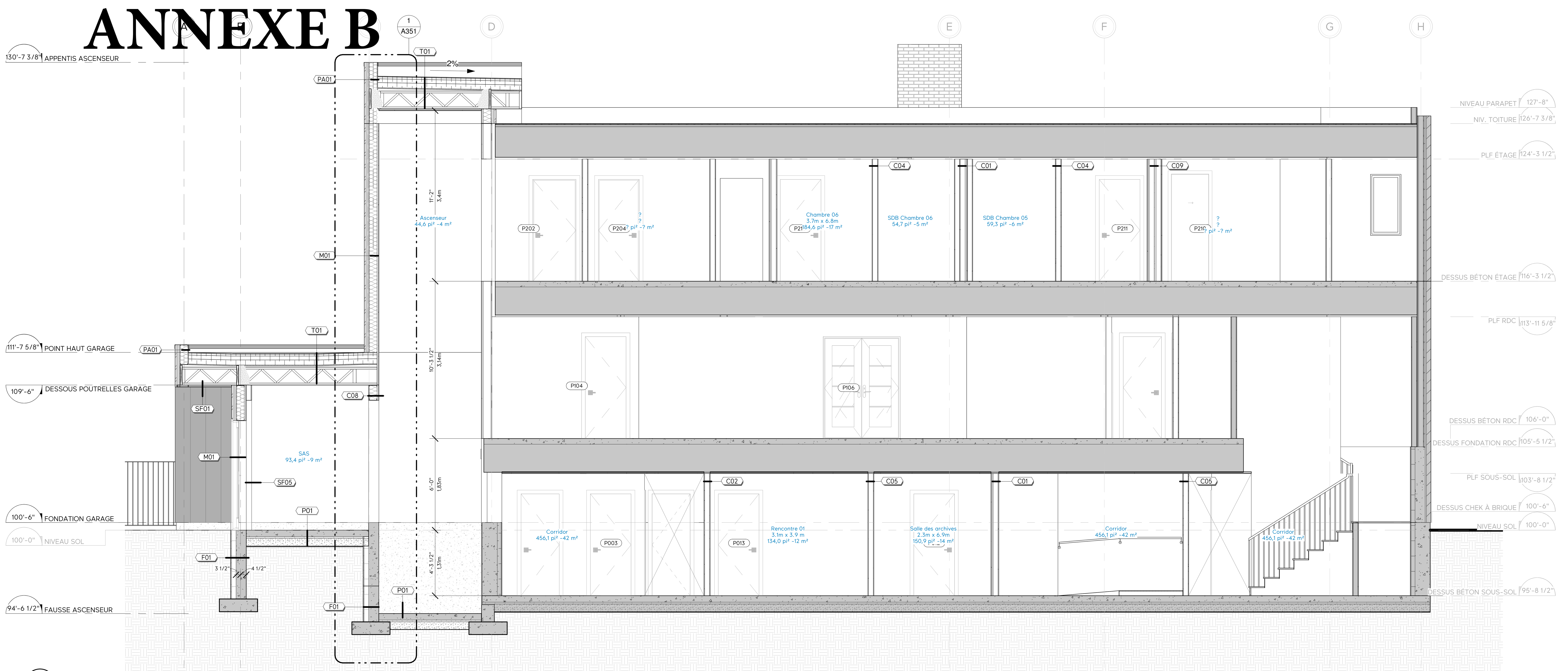

1 / A350 COUPE LONGITUDINALE PROJETÉE
1/4" = 1'-0"

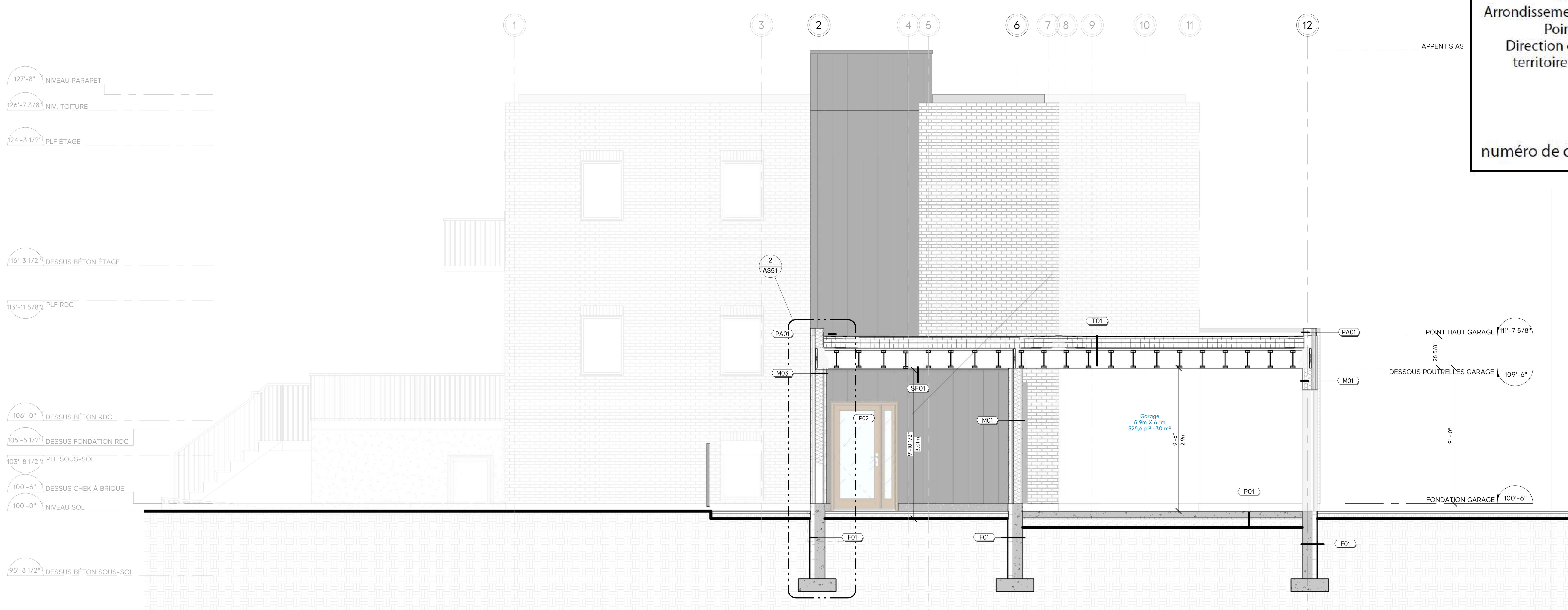

2 / A350 COUPE GARAGE PROJETÉE
1/4" = 1'-0"

NOTES SPÉCIFIQUES

#	DESCRIPTION

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU
27 juin 2024

numéro de dossier : 1245909005

ACT ArchitectureDesign
2277 rue Ontario Est . Montréal (Québec) H2K 1V9
514.523.0625 . www.actad.ca . info@actad.ca

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
MATH
4358, rue de Bellechasse, H1T 1Y6
www.ma-th.ca . 514 316-7840

DISCIPLINE
ARCHITECTURE

CLIENT
Société Saint-Paul
8555 Av. Joliot Curie
Montréal, QC
H1E 5J6

PROJET
TRANSFORMATION & AGRANDISSEMENT COUVENT SOCIÉTÉ ST-PAUL
TRANSFORMATION INTÉRIEUR ET AGRANDISSEMENT
8555 Avenue Joliot-Curie, Montréal, QC H1E 5J6

ÉTAPE
EXÉCUTION

ÉMISSIONS

2	COORDINATION INGÉNIEURS 01	2024.02.07
3	COORDINATION INGÉNIEURS 02	2024.02.14
5	POUR COORDINATION INGÉNIEUR 03	2024.02.23
6	AVIS BUDGÉTAIRE	2024.02.23
7	POUR PERMIS	2024.03.01

NOTES

- CE PLAN DOIT SERVIR SEULEMENT POUR FINS TELLES QUE DÉCRITES À SA DATE D'ÉMISSION POUR LE PROJET MENTIONNÉ. TOUT AUTRE UTILISATION EST INTERDITE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET DOIT INFORMER LE DESIGNER DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉSÉANCES SUR LES DESSINS.
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON L'ÉDITION DU CNB ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.
- NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

SCEAU
Ordre des architectes du Québec
A 4586
MAXIME GAGNÉ
ARCHITECTE

TITRE
COUPES PROJETÉES

DATE	ÉCHELLE
2024.03.01	1/4" = 1'-0"
DESSINÉ PAR: MEG.	VÉRIFIÉ PAR: Vérificateur
NO. DE PROJET: 1887	A350

Notes générales :

- L'entrepreneur devra se conformer aux lois, règlements (municipaux, provinciaux et fédéraux), décrets et autres normes applicables aux travaux. Il doit également respecter les mesures de sécurité prévues au code de sécurité pour les travaux de construction.
- Avant de débuter les travaux l'entrepreneur doit :
  - vérifier la concordance entre les niveaux et aviser l'architecte paysagiste de toute différences
  - vérifier et valider toutes les dimentions et hauteurs indiquées sur les plans et aviser l'architecte paysagiste de toute différences, erreurs ou omissions.
  - vérifier et valider toutes les quantités indiquées dans le tableau des végétaux
  - Obtenir la localisation des services d'utilité publiques auprès d'info-excavation. La localisation des services montrés au plan est approximative et il est entendu que l'architecte paysagiste et le client n'assument aucunement la responsabilité quant à l'exactitude et l'intégrité de ces informations.
- L'entrepreneur devra assurer le fonctionnement de tous les services existants pendant les travaux.
- Tout dommage aux structures environnantes autres que celles visées par le plan et devis devront être remplacées ou réparées par l'entrepreneur à la satisfaction du client.
- Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent du plan préparé par l'aprenteur géomètre.
- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Le positionnement du nord est approximatif pour information seulement

ANNEXE C

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU
27 juin 2024

numéro de dossier : 1245909005

Légende

- Couvre-sol
- Gazon
- Terre/Plate-bande
- Poussière de pierre/sable/asphalte
- Pierre de rivière
- Pierre/muret/coupe de mur
- Béton
- Eau
- Bois
- Paillis
- Tuile de béton pour gazon renforcé
- Pierre naturelle plate
- Pierre naturelle plate
- Pierre naturelle ronde
- Pierre naturelle ronde
- Conifère
- Arbres existant (feuillu ou conifère)
- Feuillu
- Haie de cèdre
- Vivace ou annuelle en pot

Projet : 8555 Joliot-Curie, Rivière-des-Prairies, H1E 5J6	Notes :	Dessin : Émis pour CCU	Échelle : 1/16'' = 1'-0'' Dessiné par : Eliane Arbique Date : 21 juin 2024	Client : Société Saint-Paul - att. de M.Sciortino	Ap101

ANNEXE C

Pavé Blu

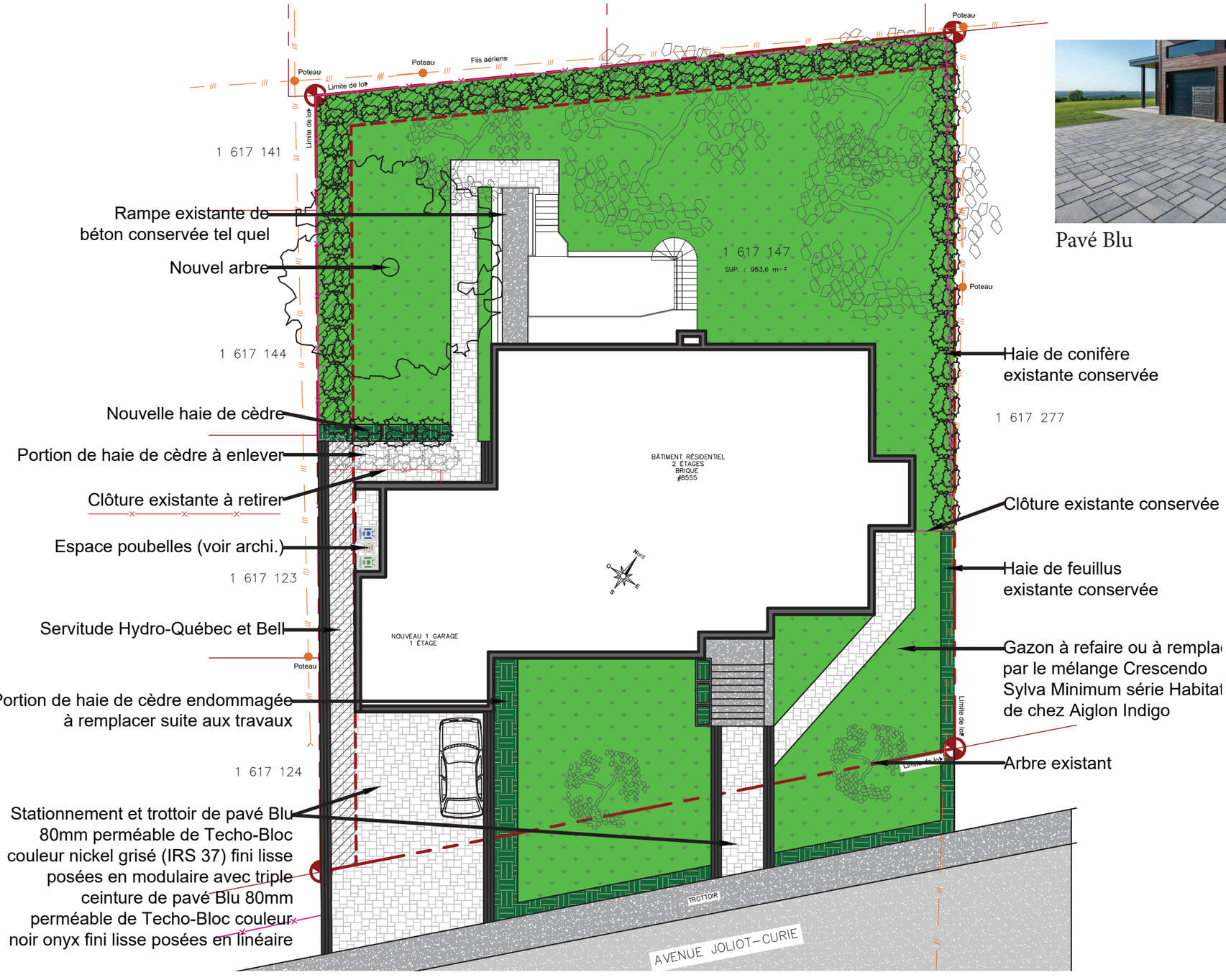

1 Plan de l'aménagement proposé

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU
27 juin 2024

numéro de dossier : 1245909005

Projet : 8555 Joliot-Curie, Rivière-des-Prairies, H1E 5J6	Notes :	Dessin : Émis pour CCU	Échelle : 1/16'' = 1'-0'' Dessiné par : Eliane Arbique Date : 21 juin 2024	Client : Société Saint-Paul - att. de M.Sciortino	Eliane Arbique #764	Gaiaart AMÉNAGEMENT PAYSAGER + ARCHITECTURE DE PAYSAGE Ap102

ANNEXE C

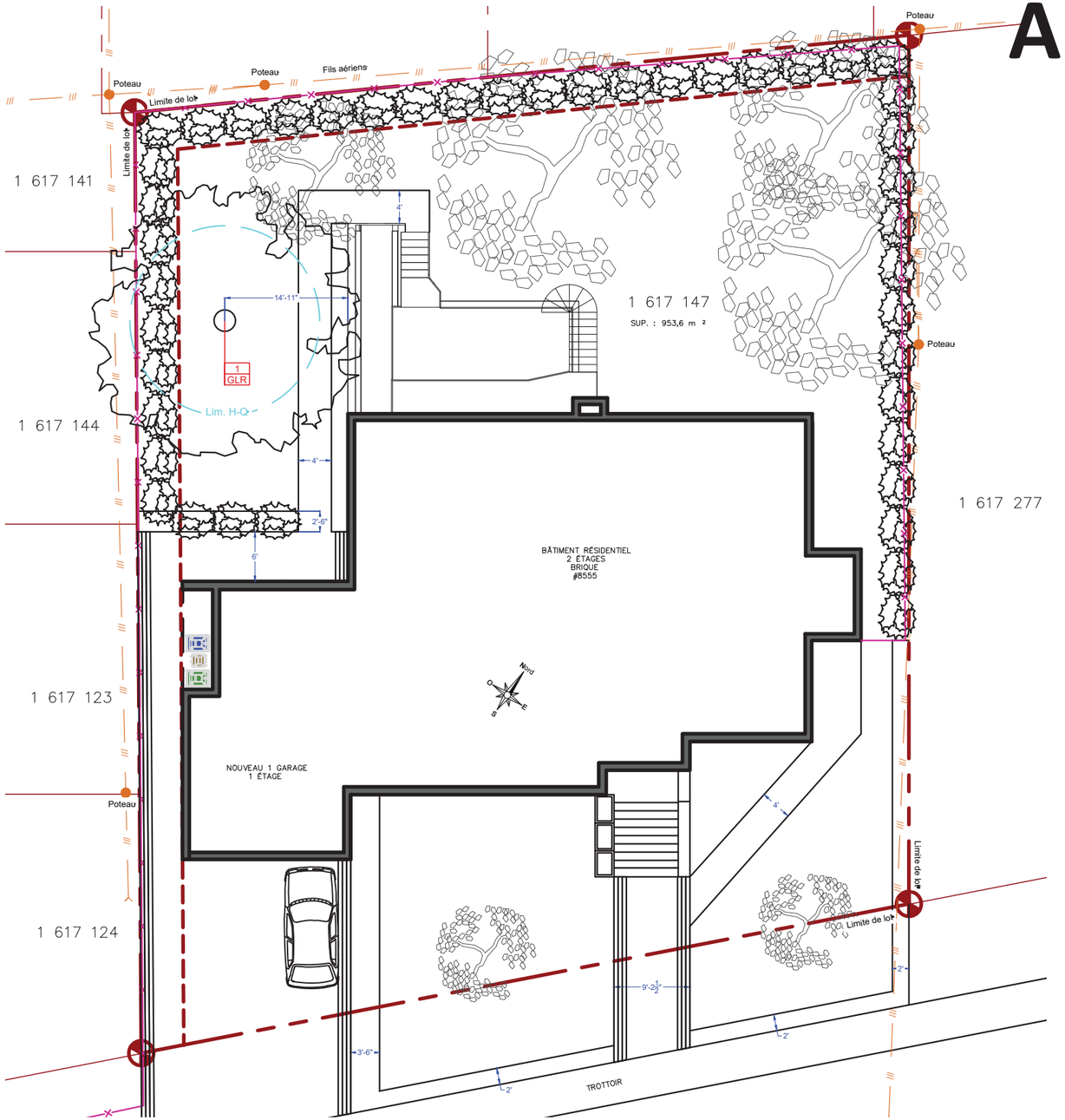

2 Plan de plantation

TABLEAU DES VÉGÉTAUX								
Nom latin	Abréviation	Quantité	Hauteur	Largeur	Couleur Floraison	Temps de floraison	Exposition	Distance des fils électriques (selon H-Q)
ARBRES FEUILLUS								
Gleditsia triacanthos inermis 'ruby lace'	GLR	1	10m	10m			soleil	3.5m

Calibre des vivaces : 1 à 2 litres selon la disponibilité. Calibre des arbustes : 2 à 3 gallons selon la disponibilité.
Calibre et hauteur des arbres : hauteur minimale de 2,0 mètres à la plantation, les feuillus doivent avoir un diamètre minimal de 50 millimètres, mesuré à 30 centimètres au-dessus du niveau du sol à la plantation

ARBRES FEUILLUS

Gleditsia triacanthos inermis ‘ruby lace’

COUVRE-SOLS

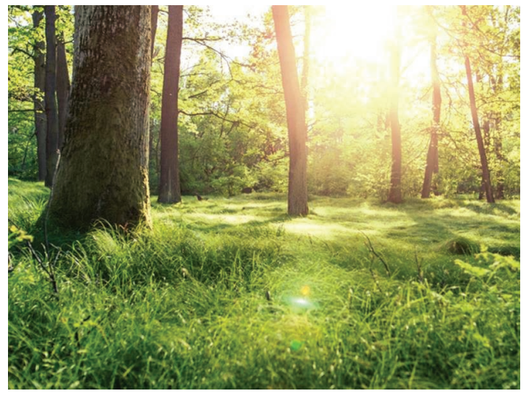

Mélange Crescendo sylva minimum

La série de mélange Crescendo Sylva est un trio de mélanges conçus pour créer un effet visuel misant sur la hauteur dans des environnements ombragés. Les trois mélanges de hauteurs différentes contiennent à la fois des espèces communes, pour assurer l’unité visuelle, mais des espèces spécifiques à chacun pour atteindre des hauteurs distinctes. Bien qu’ils puissent être utilisés individuellement, ces mélanges sont encore plus intéressants utilisés un à la suite de l’autre. Le mélange Crescendo Sylva Minimum, est le plus court mélange de la série et il contient exclusivement des graminées.

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU
27 juin 2024
numéro de dossier : 1245909005

Projet : 8555 Joliot-Curie, Rivière-des-Prairies, H1E 5J6	Notes :	Dessin : Émis pour CCU	Échelle : 1/16’’ = 1’-0’’ Dessiné par : Eliane Arbique Date : 21 juin 2024	Client : Société Saint-Paul - att. de M.Sciortino	Eliane Arbique #764 · Gaiaart AMÉNAGEMENT PAYSAGER + ARCHITECTURE DE PAYSAGE · Ap103

ANNEXE C

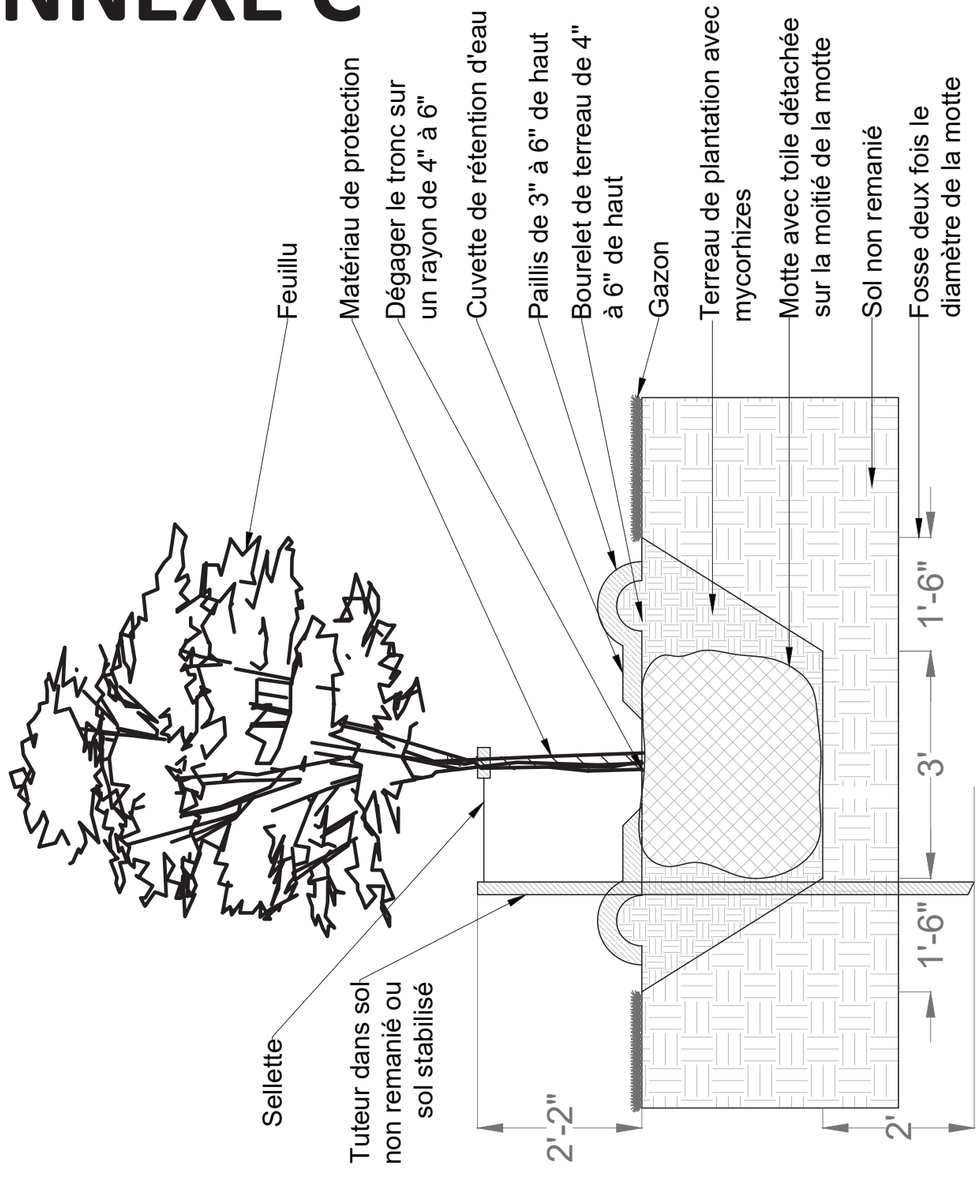

3 Détail fosse de plantation pour arbre feuillu 1/2”=1’-0”

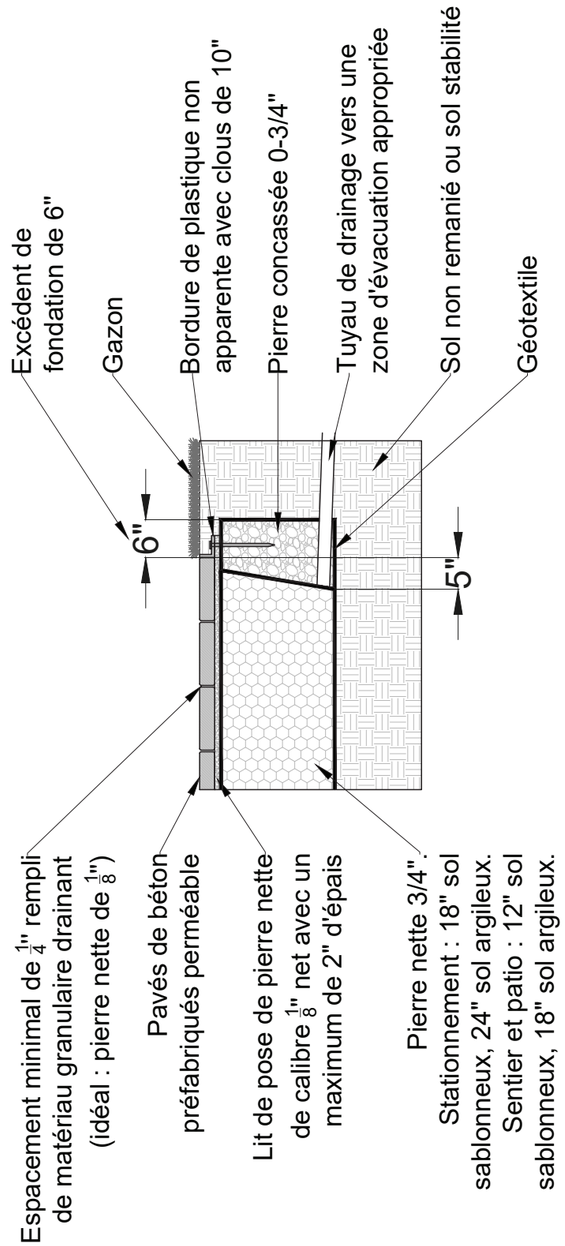

4 Détail surface de pavé de béton préfabriqué perméable 1/2”=1’-0”

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU

27 juin 2024

numéro de dossier : 1245909005

Projet : 8555 Joliot-Curie, Rivière-des-Prairies, H1E 5J6	Notes :	Dessin : Émis pour CCU	Échelle : 1/16’’ = 1’-0’’ Dessiné par : Eliane Arbique Date : 21 juin 2024	Client : Société Saint-Paul - att. de M.Sciortino	Eliane Arbique #764	Gaiaart AMÉNAGEMENT PAYSAGER + ARCHITECTURE DE PAYSAGE — Ap104

Dossier # : 1245909005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-157 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », pour le bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie.

Considérant la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 juillet 2024, il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-157 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », pour le bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie, dans le district de Rivière-des-Prairies .

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Interprétation et terminologie

Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) (ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

2. Territoire d'application

La présente résolution s'applique à la propriété formée par le lot portant le

numéro 1 617 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Autorisation

Malgré le règlement de zonage applicable au territoire décrit à l'article 2, l'occupation d'un bâtiment principal par l'usage spécifique « Couvent » ou « Monastère » faisant partie de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère ou lieu de culte » est autorisé selon les conditions et modalités exprimés dans le présent projet.

4. Dérogations autorisées

Concernant le territoire décrit à l'article 2 et selon les exigences prévues au présent projet, il est autorisé de déroger à l'article suivant du règlement de zonage :

a) Conformité à la grille des spécifications relativement à la classe d'usages autorisée (article 85.8)

5. Conditions

a) Le bâtiment peut être occupé par l'usage spécifique « Couvent » ou « Monastère » et comprendre une partie destinée à la pratique du culte par ses occupants. Il ne peut être converti entièrement en lieu de culte;

b) À l'exception de la partie de l'agrandissement accueillant l'ascenseur, l'agrandissement ne doit comporter qu'un étage;

c) La partie de l'agrandissement occupé par le garage doit être principalement composée de maçonnerie dans les mêmes teintes que le reste du bâtiment existant;

d) Les matériaux de revêtement doivent se prolonger jusqu'au toit de l'appentis d'ascenseur.

6. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Le présent projet particulier est assujetti à la procédure sur les plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié).

De plus, les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus audit règlement :

a) L'apparence et l'implantation de l'agrandissement projetée doivent s'inspirer des plans de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-157;

b) Les matériaux de revêtement extérieur s'harmonisent au bâtiment existant, tant par le type de matériaux que les teintes de couleur utilisées;

c) Les aménagements du site, incluant les aménagements paysagers, la voie d'accès et les allées piétonnières, tendent à rencontrer le plan de l'annexe C faisant partie de la résolution PP-157.

7. Délai de réalisation

Occupation du bâtiment
Une demande de certificat d'autorisation pour l'occupation du bâtiment doit être déposée dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

8. Garantie financière

Préalablement à l'émission des permis et certificats requis pour réaliser les travaux exigés par la résolution du projet particulier, le requérant doit produire une (1) lettre de garantie bancaire irrévocables à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 de la présente résolution. Le montant de cette garantie est établi à un montant de 5 000$ pour les travaux d'aménagement du site, incluant les aménagements paysagers, la voie véhiculaire d'un matériau perméable et les chemins d'accès piétons.

Cette garantie bancaire est remise au directeur du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin des délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable sera remise au requérant lorsque les conditions de l'article 5 de la présente résolution auront été remplies à la satisfaction de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, dans les délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution.

9. Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

· Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;

· Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité ;

· Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Territoire d'application

ANNEXE B
Architecture et Implantation

ANNEXE C
Aménagement du terrain

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-08-08 16:52

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1245909005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-157 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », pour le bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection a reçu une demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003413554 relativement à l'occupation du bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie, sur le lot numéro 1 617 147 du cadastre du Québec, par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte » . Plus précisément, la demande vise à faire reconnaître le lieu d'habitation des membres de la communauté religieuse, dont l'usage est exercé depuis la construction du bâtiment en 1985.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Le bâtiment visé par la demande a été construit en 1985 suivant l'émission du permis numéro 843. Selon les informations inscrites au permis de construction, ce bâtiment était destiné à accueillir une résidence de religieuses, et il semble avoir été occupé par la même communauté depuis sa construction. À l'automne 2023, le bâtiment a été vendu à une autre communauté religieuse qui souhaite l'occuper aux mêmes fins.
Faisant suite à l'acquisition du bâtiment, les requérants ont déposé une demande de permis au printemps 2024, laquelle visait la réalisation de travaux d'amélioration à l'intérieur et l'ajout d'un volume en cour latérale afin d'accueillir un garage attenant, un sas et un ascenseur. Or, suivant l'étude de cette demande de permis, seuls les travaux d'amélioration à l'intérieur ont pu être autorisés.

Le bâtiment se trouve dans la zone 393, où seuls les usages faisant partie de la classe d'usages H.1 « Habitation unifamiliale » sont autorisés. Or, l'usage exercé fait partie de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère et lieu de culte » selon le Règlement de zonage (RCA09-Z01). Par ailleurs, selon les dispositions en vigueur, et sauf pour certaines

exceptions, l'agrandissement de la superficie de plancher d'établissement d'un usage dérogatoire est prohibé. Ainsi, l'agrandissement souhaité en cour latérale n'a pu être autorisé.

Considérant la configuration intérieure du bâtiment sur trois niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et 2e étage), l'ajout d'un garage avec un accès direct au bâtiment ainsi qu'un ascenseur a pour objectif de faciliter la mobilité des futurs résidents, soit des personnes âgées. Ces aménagements leur seront d'une grande aide au quotidien.

Le bâtiment accueille un total de 9 chambres avec espaces sanitaires privés pour les résidents, des espaces de vie en commun, une petite chapelle pour les résidents, deux espaces de bureau et des espaces mécaniques et d'entretien.

L'agrandissement projeté en cour latérale est d'une hauteur d'un étage et son implantation est légèrement devant le plan de façade du bâtiment. La partie accueillant l'ascenseur est située derrière la partie du bâtiment où se trouve un escalier extérieur, dissimulant ainsi cet ajout. Les matériaux projetés sont la brique et le panneau métallique de couleur grise. Le taux d'implantation au sol existant est de 25 % et l'agrandissement projeté porte ce taux à 30 %, ce qui est bien en deçà du taux maximal de 50% prévu dans cette zone.

Aménagement paysager :
Le site est déjà largement paysagé, toutes les cours sont agrémentées de gazon, d'arbustes et d'arbres. On dénombre 4 arbres en cour arrière et la proposition y prévoit l'ajout d'un arbre supplémentaire de type feuillu. La cour avant comprend déjà 2 arbres, un conifère et un arbre de petit calibre. La proposition prévoit le remplacement du revêtement de l'allée d'accès et des sentiers piétons par un revêtement de pavé perméable. Les haies abîmées lors des travaux seront remplacées et le gazon en cour avant sera remplacé par un mélange de graminées en grande partie indigène, résistant aux zones ombragées.

Description du milieu :
Le site est situé dans un secteur principalement résidentiel, lequel est composé d'habitation unifamiliale et bifamiliale, isolé ou jumelé, d'un à deux étages. Il est également situé près de l'intersection du boulevard Maurice-Duplessis et de l'avenue Rita-Levi-Montalcini, où l'on retrouve divers types de commerces et de services. Il est également adjacent au site occupé par le lieu de culte situé au 8585, boulevard Maurice-Duplessis, lequel est autorisé dans la zone 107 où il se trouve.

Desserte en transport en commun :
Le secteur est desservi par les circuits d'autobus des lignes 43, 49, 353 et 448. La ligne 49 dessert la station de métro Henri-Bourassa et la ligne 448 est une ligne express qui dessert la station de métro Radisson.

Planification au Plan d'urbanisme :
La planification prévue au Plan d'urbanisme pour le site visé par la demande est la suivante :

Affectation du sol : Secteur résidentiel
Paramètres de densité

- Nombre d'étages : 1 à 3 étages hors-sol
- Taux d'implantation au sol : Faible ou moyen

Règlement de zonage :
Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), dans la zone 393. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

Objet	Caractéristiques de la Zone 393
Usage	H.1 habitation unifamiliale
Mode d'implantation	Isolé ou jumelé
Type de toit	À versant
Nombre d'étages	1 / 2
Hauteur maximale en mètres	11,5 mètres
Taux d'implantation	Maximum : 50 %
Marges de recul	Avant principale min. : 5,5 mètres Avant secondaire min. : 4,5 mètres Latérale minimale : 1,5 mètre Total des latérales min. : 3 mètres Arrière minimale : 6 mètres

Dérogation au Règlement de zonage (RCA09-Z01)
La dérogation suivante est nécessaire pour la réalisation du projet :

· Conformité à la grille des spécifications relativement à la classe d'usages autorisée (article 85.8).

Conditions
La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

· Le bâtiment peut être occupé par l'usage spécifique « Couvent » ou « Monastère » et comprendre une partie destinée à la pratique du culte par ses occupants. Il ne peut être converti entièrement en lieu de culte;
· À l'exception de la partie de l'agrandissement accueillant l'ascenseur, l'agrandissement ne doit comporter qu'un étage;
· La partie de l'agrandissement occupée par le garage doit être principalement composée de maçonnerie dans les mêmes teintes que le reste du bâtiment existant;
· Les matériaux de revêtement doivent se prolonger jusqu'au toit de l'appentis d'ascenseur.

Critères de PIIA
L'approbation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-1009), des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

· L'apparence et l'implantation de l'agrandissement projetée doivent s'inspirer des plans de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-157;
· Les matériaux de revêtement extérieur s'harmonisent au bâtiment existant, tant par le type de matériaux que les teintes de couleur utilisées;
· Les aménagements du site, incluant les aménagements paysagers, la voie d'accès et les allées piétonnières, tendent à rencontrer le plan de l'annexe C faisant partie de la résolution PP-157.

Lettres de garanties bancaires
Des garanties bancaires devront accompagner la demande de permis de construction afin d'assurer la qualité du projet à réaliser et les aménagements paysagers, et ce, dans les délais prescrits.

Délai de réalisation
Les travaux de construction autorisés doivent débuter dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :
D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), la « Résolution numéro PP-157 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », pour le bâtiment situé aux 8555-8557, avenue Joliot-Curie.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003413554.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

· L'usage est déjà occupé dans le bâtiment depuis sa construction en 1985. Considérant l'émission du permis de construction, il est possible de présumer la présence de droits acquis à cette occupation;
· L'agrandissement proposé permet de moduler davantage la façade du bâtiment;
· L'agrandissement proposé en cour latérale permet d'offrir les commodités requises pour le bien-être des résidents;
· Ce projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : soumis à la séance du 5 juillet 2024.
Adoption du premier projet de résolution: conseil d'arrondissement - séance du 3 septembre.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melany ROY
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-4332
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-08-06

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme

Tél : 514 868-5029
Télécop. : 514 868-4340

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.09

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1240394011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 34 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la définition d'une unité de chargement pour un bâtiment industriel projeté situé au 9775, boulevard Henri-Bourassa Est, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003461472.

Considérant la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 11 octobre 2024, il est recommandé :
D'approuver la demande de dérogation mineure, quant à l'article 230 du Règlement de zonage (RCA09-Z01),à la présence d'unités de chargement sans quai pour un bâtiment industriel projeté situé au 9775, boulevard Henri-Bourassa Est, lot projeté 6 638 425 du cadastre du Québec., circonscription foncière de Montréal, tel que présenté sur les plans préparés par Mateus Souki Cordeiro, architecte et estampillé en date du 8 août 2024, à savoir :

- **Permettre la construction d'un bâtiment industriel avec des aires de chargement sans quai (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 34).**

Relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003461472.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- La dérogation mineure permet de répondre aux besoins réels de l'entreprise;
- La dérogation mineure permet d'aménager des aires de chargement sans quai;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-21 12:18

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1240394011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 34 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la définition d'une unité de chargement pour un bâtiment industriel projeté situé au 9775, boulevard Henri-Bourassa Est, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003461472.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'urbanisme, permis et inspection a reçu une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel avec des unités de chargement sans quai. La demande vise le terrain vacant du lot projeté numéro 6 638 425 du cadastre du Québec. Le bâtiment projeté portera le numéro civique 9775, boulevard Henri-Bourassa Est. Ce projet déroge à l'article 230 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à l'exigence de fournir une petite unité de chargement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

La demande vise un terrain situé sur le boulevard Henri-Bourassa Est entre les 60e et 61e Avenues. Une demande de permis a été déposée afin d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel isolé d'un étage avec mezzanine. La superficie du bâtiment projeté est de 930 m². Le projet inclut une aire de stationnement extérieure de huit unités.
Le bâtiment industriel comportera une section atelier ainsi que de l'entreposage principalement. Des aires de chargement sont prévues, mais aucun quai n'est nécessaire pour les besoins de l'entreprise. Le chargement se fait sur des camions plates-formes à partir de ponts roulants.

Le Règlement de zonage en vigueur (RCA09-Z01) exige une petite unité de chargement relativement à la superficie de l'industrie projeté, tel que spécifié au tableau de l'article 231. Cette unité de chargement doit être munie d'un quai conformément à la terminologie présente à l'article 34. La définition d'une unité de chargement est libellée comme suit: « *Construction hors rue contiguë à un bâtiment ou à l'intérieur d'un bâtiment et réservée au*

stationnement temporaire d'un véhicule pour le chargement ou le déchargement de marchandises, d'objets ou de matériaux. Une unité de chargement comprend un quai de chargement et une rampe de chargement. »

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par monsieur Mateus Souki Cordeiro, architecte, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 8 août 2024.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)
Le bâtiment se trouve dans la zone 580 dans laquelle l'usage I.2 « Industrie moyenne » est autorisé. À l'exception de l'article 34 soit la définition d'une unité de chargement, la demande telle que présentée, respecte les normes relatives aux bâtiments principaux, telles qu'apparaissant au chapitre 5 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

Description de la dérogation mineure

- **Permettre la construction d'un bâtiment industriel avec des aires de chargement sans quai (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 34).**

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :
D'approuver la demande de dérogation mineure, quant à l'article 230 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), visant la présence d'unités de chargement sans quai pour un bâtiment industriel projeté situé au 9775, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot projeté numéro 6 638 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que présenté sur les plans préparés par monsieur Mateus Souki Cordeiro, architecte et estampillés en date du 8 août 2024, à savoir :

- **Permettre la construction d'un bâtiment industriel avec des aires de chargement sans quai (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 34).**

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- La dérogation mineure permet de répondre aux besoins réels de l'entreprise;
- La dérogation mineure permet d'aménager des aires de chargement sans quai;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 30 septembre 2024
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 11 octobre 2024
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-4329
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-15

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1240394011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 34 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la définition d'une unité de chargement pour un bâtiment industriel projeté situé au 9775, boulevard Henri-Bourassa Est, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003461472.

Localisation Henri-Bourassa.PNG

architecture_8 août.pdf

Terrain visé.PNG

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-4329
Télécop. :

1 511 358
1 509 632
11355
1 509 633
11345
11360
1 509 873
1 509 872
11365
1 509 871
1 509 866
1 509 867
1 509 870
9725
578
1 510 940
1 509 643
1 509 642
1 509 634
1 509 641
1 509 635
1 509 636
580
6 425 690
9805-25
6 425 691
6 464 673
avenue 60e
avenue 61e
boulevard Henri-Bourassa Est

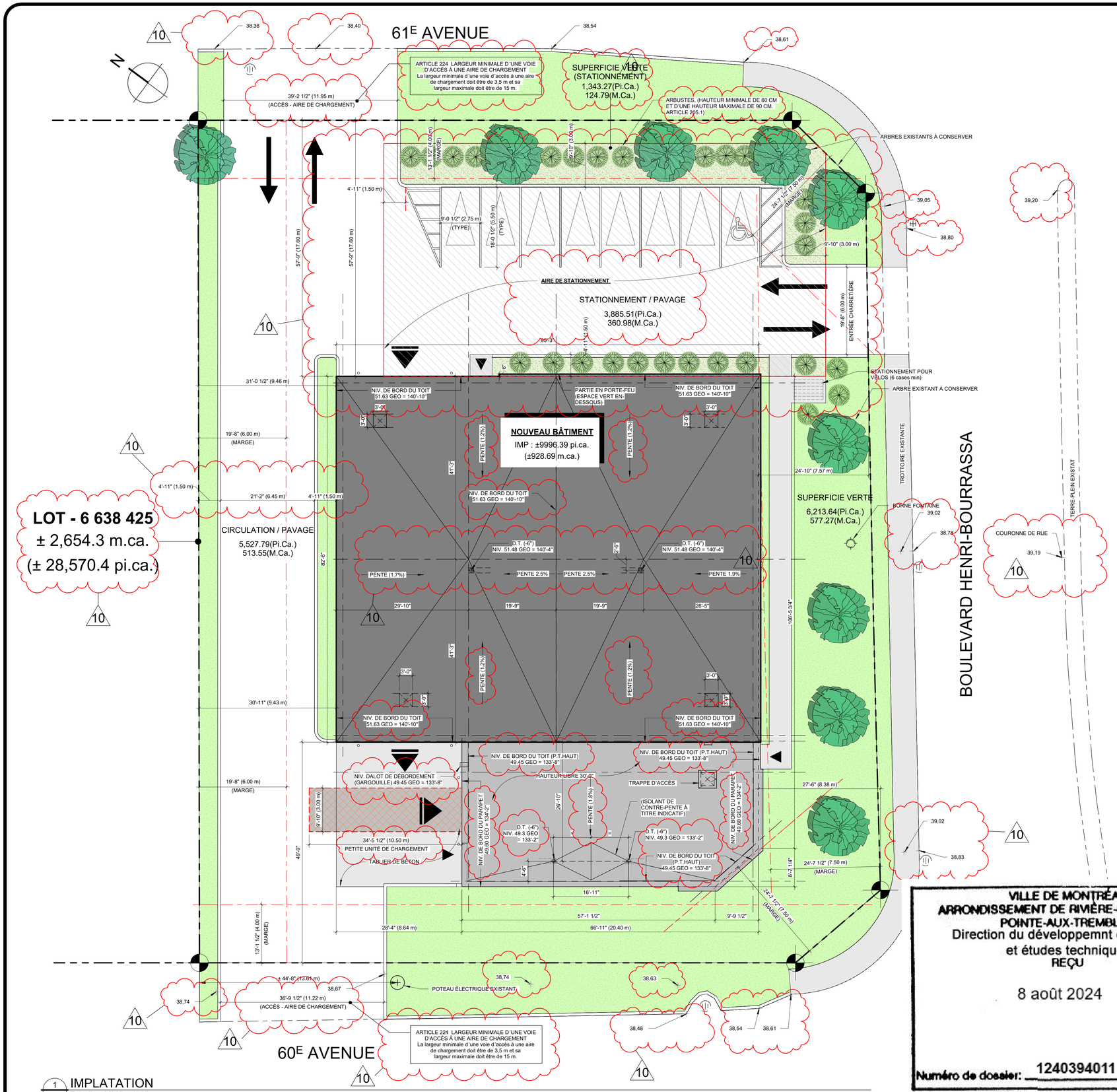

1 IMPLATATION
A-0.0 Echelle : 3/32" = 1'-0"

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES POINTE-AUX-TREMBLES
Direction du développemnt du territoire et études techniques
REÇU
8 août 2024
Numéro de dossier: 1240394011

BÂTIMENT PROJETÉ : - VUE AÉRIENNE

CLASSIFICATION DU BâTIMENT SELON CCQ/CNB 2010

AGRANDISSEMENT - BÂTIMENT INDUSTRIEL

- AIRE DE BÂTIMENT : ± 9,996.3 pi.ca. ——— ± 928.7 m.ca.
- USAGE : GROUPE F3
- HAUTEUR (1.4.1.2.) : 1 étage (+ mezzanines)
- ACCESSIBILITÉ (3.2.2.10.) : TROIS (3) AXES
- TYPE DE CONSTRUCTION : INCOMBUSTIBLE
- PROTECTION INCENDIE : NON REQUIS
- SYSTÈME D'ALARME INCENDIE : NON REQUIS
- GICLEURS : NON REQUIS

Le bâtiment est assujetti aux exigences de l'article 3.2.2.83

- DISTANCE DE PARCOURS MAXIMALE : 45 M. MAXIMUM (3.4.2.5.1. C)
- PLANCHER AVEC RéSISTANCE AU FEU : NON REQUIS
- ÉTAGE / MEZZANINE AVEC RéSISTANCE AU FEU : NON REQUIS

NOUVEAU BÂTIMENT

ZONE : 580 INDUSTRIE

• MARGES :

• AVANT (m)	7,5 m
• AVANT SECONDAIRE (m)	4,0 m
• LATÉRALE (m)	2,5 m
• ARRIÈRE (m)	6,0 m

TAUX D'IMPLANTATION 35% MAX

• SUPERFICIE DU LOT :	± 28,567.3 pi.ca.	± 2,654.0 m.ca.
• SUPERFICIE DE BATIMENT AU SOL (AIRE DE BâTIMENT) :		
• TAUX D'IMPLANTATION PROJETÉ TOTAL:	± 9,996.3 pi.ca.	± 928.7 m.ca.
• TAUX D'IMPLANTATION PROPOSÉ :	35 %	

COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (C.O.S.) 1.5

• SUPERFICIE DU LOT :	± 28,567.3 pi.ca.	± 2,654.0 m.ca.
• SUPERFICIE DE BATIMENT (AIRE DE PLANCHER) :		
• ATELIER (RDC) :	± 9,435.2 pi.ca.	± 876.6 m.ca.
• BUREAUX (RDC) :	± 561.1 pi.ca.	± 52.1 m.ca.
• BUREAUX (ÉTAGE) :	± 561.1 pi.ca.	± 52.1 m.ca.
• MEZZANINE (ÉTAGE) :	± 2,171.7 pi.ca.	± 201.8 m.ca.
• SUPERFICIE TOTAL (AIRE DE PLANCHER) :	± 12,729.2 pi.ca.	± 1,182.6 m.ca.
• COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (C.O.S.) :	44 %	

CALCUL DES STATIONNEMENTS :

USAGES :	RATIO :	SUPERFICIES (TOTAL) :	TOTAL REQUIS:
• ATELIER (RDC) :	1 case / 200 m.ca.	876.6 / 200 m.ca.	4.4 cases
• BUREAUX (RDC) :	1 case / 200 m.ca.	52.1 / 200 m.ca.	0.26 cases
• BUREAUX (ÉTAGE) :	1 case / 200 m.ca.	52.1 / 200 m.ca.	0.26 cases
• MEZZANINE (ÉTAGE) :	1 case / 200 m.ca.	201.8 / 200 m.ca.	0.98 cases
• Nombre de stationnements REQUIS:			6 cases
• Nombre de stationnements PROPOSÉS:			6 cases

NOMBRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT POUR VÉLOS :

- Nombre de stationnements REQUIS: 5 cases
- Nombre de stationnements PROPOSÉS: 5 cases

Industrie	Bâtiment d'une superficie de plancher de 500 m² ou plus	Minimum de 5 unités, plus une unité pour chaque tranche de 1 000 m² jusqu'à concurrence de 100 unités

SUPERFICIE PAYSAGÉE (25% min) (ARTICLE 207.1) :

ICENTAGE DE LA SUPERFICIE PAYSAGÉE VS STATIONNEMENT

UPERFICIE	SUPERFICIES (Pi.Ca.)	SUPERFICIES - POURCENTAGE
: (STATIONNEMENT)	1343.3 ft²	26%
ENT / PAVAGE	3885.5 ft²	74%
	5228.8 ft²	100%

OU MAINTIEN D'ARBRE (ARTICLE 216) :

QUANTITÉ D'ARBRES (1/150 m.ca)

CIE	SUPERFICIES (Pi.Ca.)	SUPERFICIE M.Ca.	TOTAL (QUANTITÉ D'ARBRES)
	9413.3 ft²	<varies>	6

VTIEN D 'ARBRE

² DE SUPERFICIE DE L 'AIRE DE STATIONNEMENT
U MAINTENU DANS L 'AIRE DE STATIONNEMENT OU UL)

S DOIVENT êTRE CONFORMES AUX SUIVANTES :

cm;
E : 2 m;
E D'UN ARBRE : 5 m.

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc.
Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0045 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION
1	2024-03-27	ÉMIS POUR BUDGET
2	2024-03-29	RÉVISÉ POUR BUDGET
3	2024-04-17	PRÉSENTATION
4	2024-05-14	POUR INFO.
5	2024-05-22	POUR INFO.
6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
7	2024-06-19	ÉMIS POUR COORDINATION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc.

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Plan d'Implantation

Ordre des architectes du Québec
A 6850
MATEUS SOUKI CORDEIRO
ARCHITECTE

ÉCHELLE: As indicated
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: A-0.0

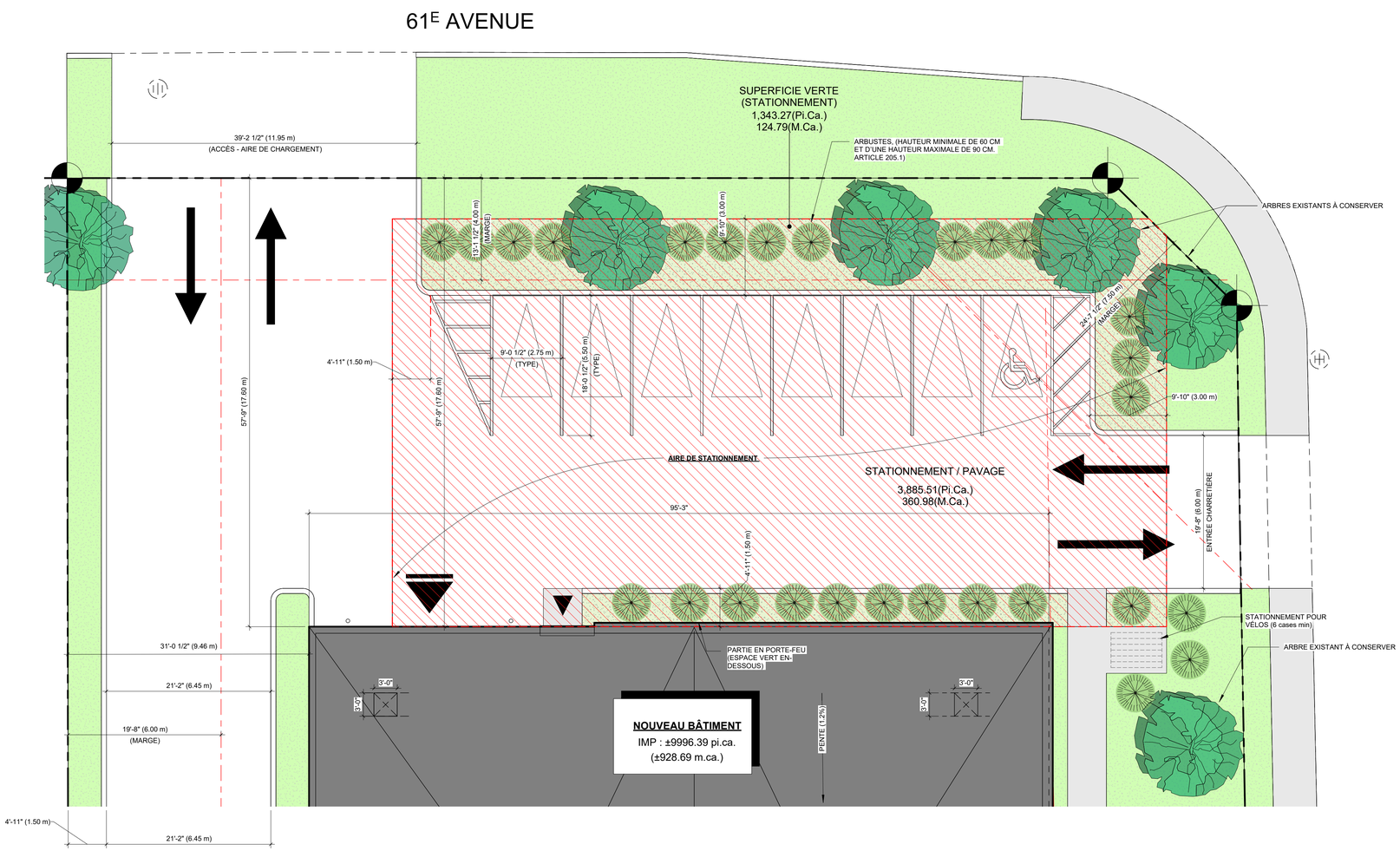

1 A-0.1 POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE PAYSAGÉE VS STATIONNEMENT
Echelle : 1/8" = 1'-0"

RCA09-Z01-012, a.2, 2011-10-20

ABRI TEMPORAIRE
Construction démontable servant à abriter des personnes ou des biens.

AIRE DE CHARGEMENT
Espace conçu pour les opérations de chargement et de déchargement des véhicules. La superficie d'une aire de chargement comprend la superficie de l'ensemble des espaces occupés par les unités de chargement et les espaces de manœuvres.

AIRE DE STATIONNEMENT
Emplacement qui ne fait pas partie du domaine public aménagé à des fins de stationnement de véhicules routiers, y compris l'aménagement d'une seule unité de stationnement.

La superficie d'une aire de stationnement comprend la superficie de l'ensemble des espaces occupés par des unités de stationnement et des voies de circulation.

La superficie paysagée d'une aire de stationnement comprend la somme des superficies de l'aire de stationnement et :

- De ses marges de recul arrière et latérales dans une limite de 1,5 m de largeur maximum;
- De sa marge de recul avant, dans la limite de 3 m de largeur maximum;
- Du dégagement du bâtiment qu'elle dessert, dans la limite de 1,5 m de largeur maximum.

Exemple :

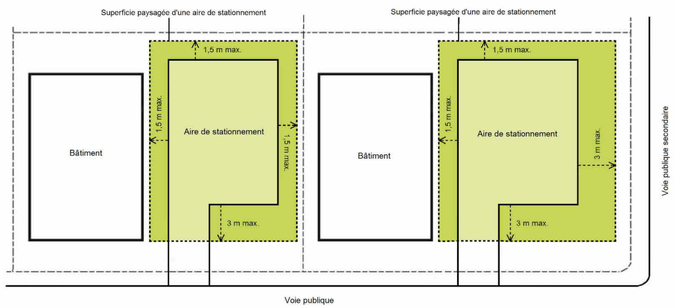

RCA09-Z01-041, a.3 a), 2021-05-12

SUPERFICIE PAYSAGÉE (25% min) (ARTICLE 207.1) :

POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE PAYSAGÉE VS STATIONNEMENT		
TYPE DE SUPERFICIE	SUPERFICIES (Pi.Ca.)	SUPERFICIES - POURCENTAGE
SUPERFICIE VERTE (STATIONNEMENT)	1343.3 ft²	26%
STATIONNEMENT / PAVAGE	3885.5 ft²	74%
Grand total	5228.8 ft²	100%

CLIENT:
NOUVEAU BÂTIMENT POUR:
INNOVA inc.
Atelier d'usinage de précision
11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:
PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.
PREMIERE
4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:
L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:
CONCEPT AJC inc
4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:
POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE PAYSAGÉE VS STATIONNEMENT

Ordre des architectes du Québec
A 6850
MATEUS SOUKI CORDEIRO
ARCHITECTE

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: A-0.1

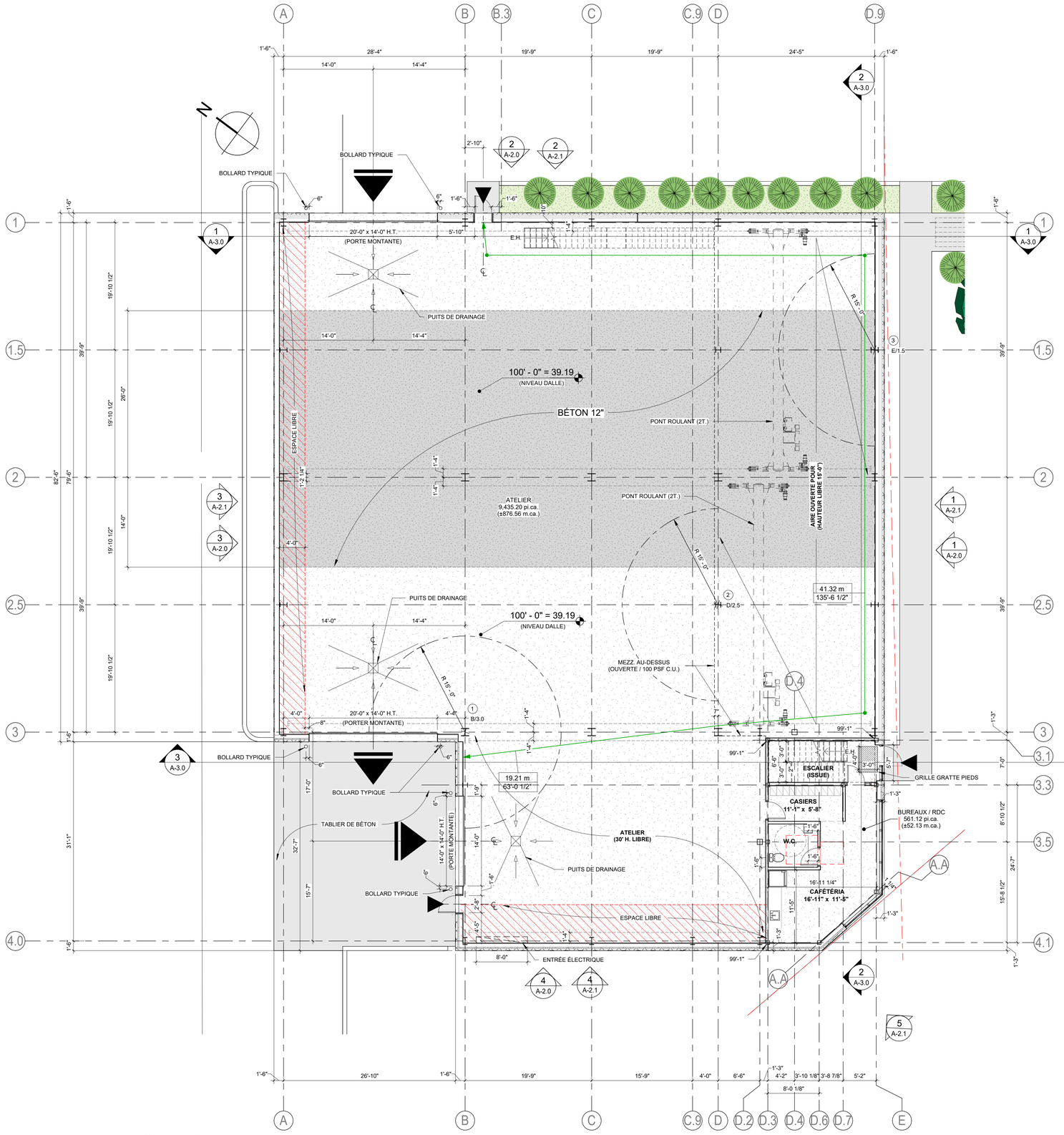

1 A-1.0 DESSOUS DALLE
Echelle : 1/8" = 1'-0"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc.
Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION
1	2024-03-27	ÉMIS POUR BUDGET
2	2024-03-29	RÉVISÉ POUR BUDGET
3	2024-04-17	PRÉSENTATION
4	2024-05-14	POUR INFO.
5	2024-05-22	POUR INFO.
6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
7	2024-06-19	ÉMIS POUR COORDINATION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc.

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Plan du Rez-de-Chaussee

Ordre des architectes du Québec
A 6850
MATEUS SOUKI CORDEIRO
ARCHITECTE

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: **A-1.0**

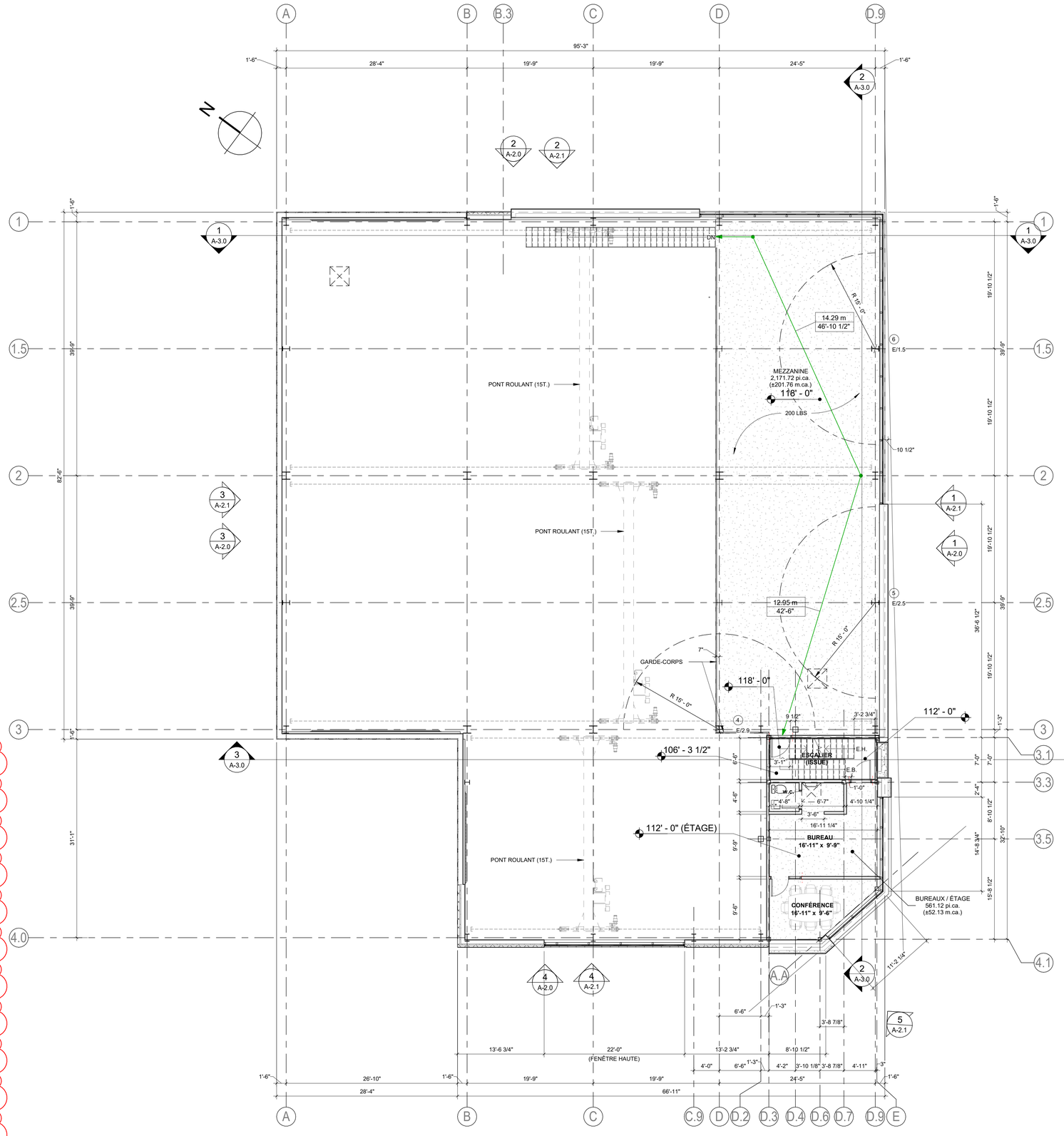

10

EXIGENCES SELON CCQ 2010

Ce bâtiment est considéré comme **1 étage** car la superficie de l'aire surplombant le rez-de-chaussée totalisant 254,9 m.c. représente **moins de 40%** de l'aire sans cloison sur laquelle elle donne (876,6 m.c). **CCQ 2010 art. 3.2.1.2.3**

L'aire aménagée sur la mezzanine (53,13 m.c.) occupe **moins de 10%** de l'aire sans cloison sur laquelle elle donne (876,6 m.c). **CCQ 2010 art. 3.2.1.2.7**

Une mezzanine qui n'est pas considérée comme un étage dans le calcul de hauteur de bâtiment doit être desservie par des issues conformes à celles exigées pour les aires de plancher et accessibles à partir du niveau de la mezzanine. **[CCQ 2010 art. 3.4.2.2.1]**

Une des deux issues d'une mezzanine qui ne doit pas se terminer à une séparation coupe-feu telle que permise à **l'art. 3.2.8.2.1 du CCQ 2010** peut être accessible à partir du plancher qu'elle surplombe. **[CCQ 2010 art. 3.4.2.2. (3)]**

L'aire aménagée de la mezzanine représente moins de **200 m.c.** est desservie par une issue fermée avec une distance de parcours à l'issue en-deça de 15 m. CCQ 2010 **art. 3.4.2.2.2.d et tableau 3.4.2.2**

L'aire non aménagée (ouverte) de la mezzanine a deux issues dont une fermée et la deuxième par un escalier conforme à **l'article 3.4.2.2.2.d) ii)** .

1 / A-1.1 DESSUS MEZZANINE
Echelle : 1/8" = 1'-0"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc.
Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

1	2024-03-27	ÉMIS POUR BUDGET
2	2024-03-29	RÉVISÉ POUR BUDGET
3	2024-04-17	PRÉSENTATION
4	2024-05-14	POUR INFO.
5	2024-05-22	POUR INFO.
6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
7	2024-06-19	ÉMIS POUR COORDINATION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS
NO.	A./M./J.	DESCRIPTION

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Plan Dessus Mezzanine

Ordre des architectes du Québec
A 6850
MATEUS SOUKI CORDEIRO
ARCHITECTE

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: A-1.1

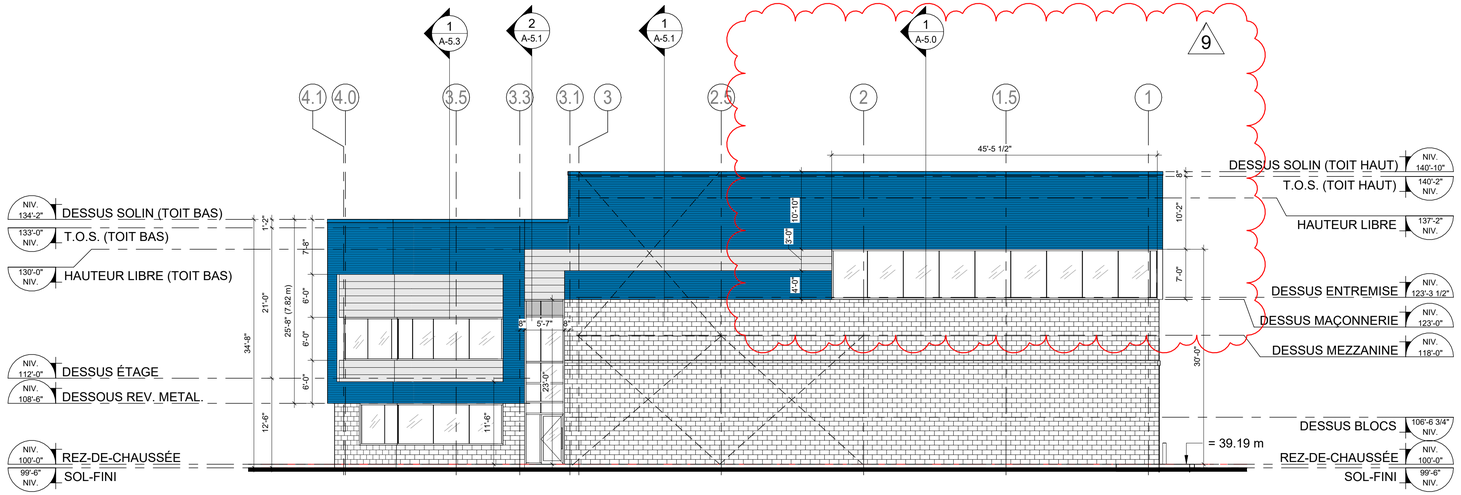

1 A-2.0 FAÇADE PRINCIPALE (Henri Bourrassa) - SUD-EST
Echelle : 1" = 10'-0"

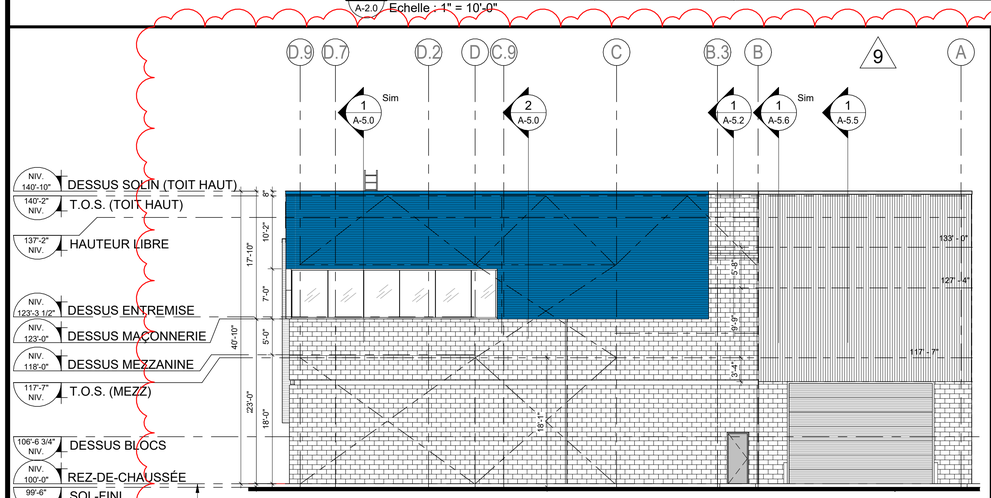

2 A-2.0 FAÇADE LATÉRALE DROITE (61E AVE) - NORD-EST
Echelle : 1" = 10'-0"

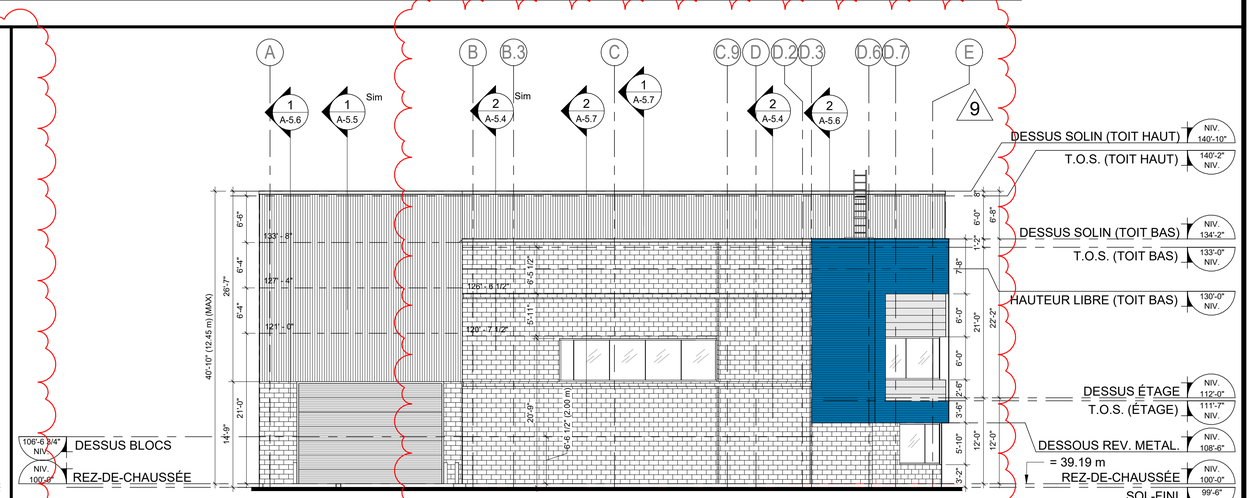

4 A-2.0 FAÇADE LATÉRALE GAUCHE (60E AVE) - SUD-OUEST
Echelle : 1" = 10'-0"

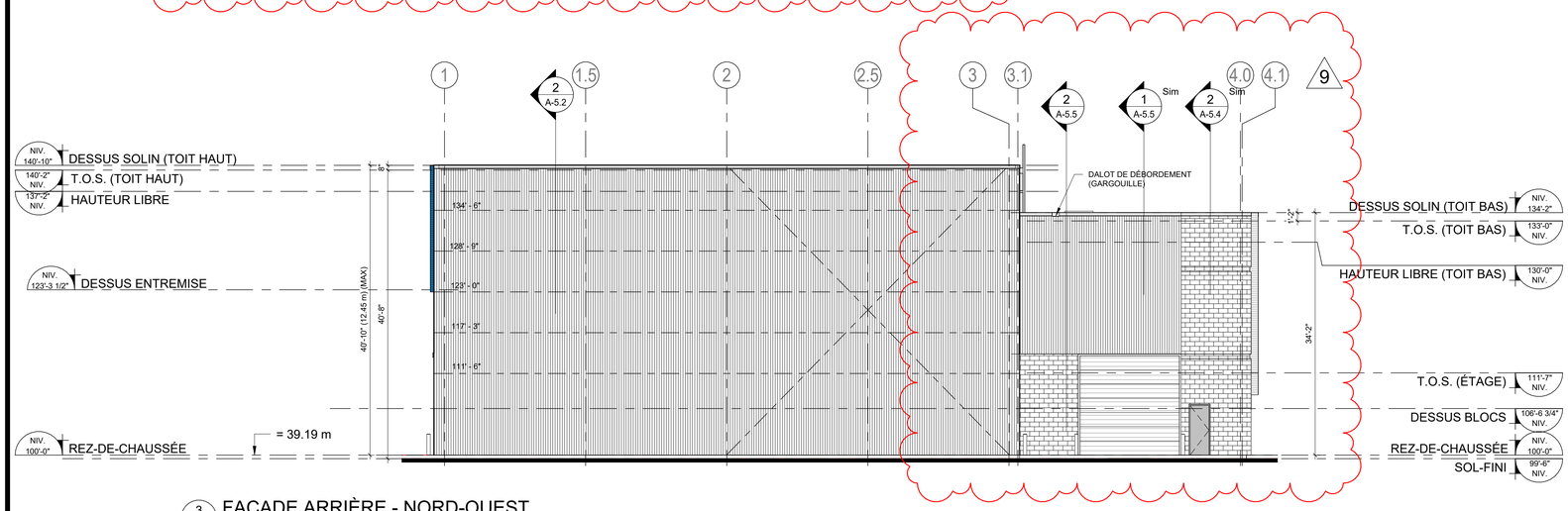

3 A-2.0 FAÇADE ARRIÈRE - NORD-OUEST
Echelle : 1" = 10'-0"

FAÇADE DE RAYONNEMENT (Séparation spatiale – Construction de murs extérieurs)

FAÇADE	SUPERFICIE FR (m^2)	D.L. (m)	L/H ou H/L	% max. d'ouvertures permis	% proposé d'ouvertures	DRF (3.2.2.7)	DRF (3.2.3.10. 2)
***FAÇADE PRINCIPALE (HENRI BOURRASSA)	347.12 m^2	± 20m	3:1 à 10:1	100%	12%	N.A.	SELON 3.2.3.10. 2) LE DRF EST **0h**
FAÇADE PRINCIPALE/ ÉTAGE (HENRI BOURRASSA)	34 m^2	± 20m	3:1 à 10:1	100%	20%	0h	N.A.
***LATÉRAL GAUCHE (60E AVENUE)	332.6 m^2	± 13m	3:1 à 10:1	48%	12%	N.A.	SELON 3.2.3.10. 2) LE DRF EST **0h**
LATÉRAL GAUCHE/ ÉTAGE (Coin - 60E AVENUE)	25.5 m^2	± 21m	3:1 à 10:1	100%	35%	0h	N.A.
***LATÉRAL DROITE (61E AVENUE)	355.4 m^2	± 22m	3:1 à 10:1	76%	12%	N.A.	SELON 3.2.3.10. 2) LE DRF EST **0h**
***ARRIÈRE	403.92 m^2	± 9.6m	3:1 à 10:1	22%	5%	N.A.	SELON 3.2.3.10. 2) LE DRF EST **0h**

*** 3.2.3.10. 2) LA PARTIE DE LA FAçADE DE RAYONNEMENT DONNANT SUR UNE RUE PEUT COMPORTER, à L'ETAGE QUI SE TROUVE AU NIVEAU DE LA RUE,DES BAIES NON PROTéGéES SANS LIMITATION DE SURFACE SI LA DISTANCE LIMITATIVE EST D'AU MOINS 9M.

CLIENT:
NOUVEAU BÂTIMENT POUR:
INNOVA inc. Atelier d'usinage de précision
11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:
PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.
PREMIERE
4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:
L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION
1	2024-03-27	ÉMIS POUR BUDGET
2	2024-03-29	RÉVISÉ POUR BUDGET
3	2024-04-17	PRÉSENTATION
4	2024-05-14	POUR INFO.
5	2024-05-22	POUR INFO.
6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:
CONCEPT AJC inc
4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:
Elevations

Ordre des architectes du Québec A 6850 MATEUS SOUKI CORDEIRO ARCHITECTE

ÉCHELLE: As indicated
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: Checker
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: A-2.0

PROPORTION DES MATÉRIAUX (FAÇADE PRINCIPALE (Henri Bourrassa) - SUD-EST)			
TYPE DE MATÉRIAUX	SUPERFICIE Pi.Ca	SUPERFICIE M.Ca	POURCENTAGE
MAÇONNERIE	1974.2 ft²	183.4 m²	55%
REVÊTEMENT MÉTALLIQUE	1586.9 ft²	147.4 m²	45%
	3561.1 ft²	330.8 m²	100%

PROPORTION DES OUVERTURES (FAÇADE PRINCIPALE (Henri Bourrassa) - SUD-EST)			
TYPE DE REVÊTEMENT / OUVERTURE	SUPERFICIE Pi.Ca	SUPERFICIE M.Ca	POURCENTAGE
OUVERTURES (MUR RIDEAUX / FENÊTRE)	622.7 ft²	57.8 m²	15%
REVÊTEMENT OPAQUE	3561.1 ft²	330.8 m²	85%
	4183.8 ft²	388.7 m²	100%

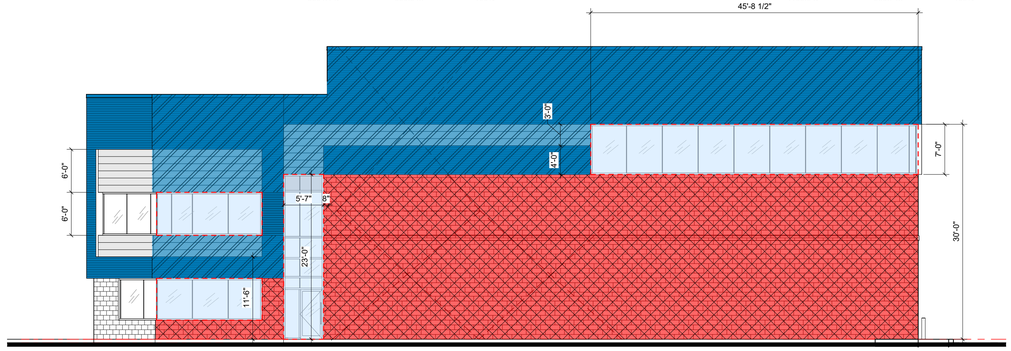

1 A-2.1 FAÇADE PRINCIPALE (Henri Bourrassa) - SUD-EST
Echelle : 1" = 10'-0"

PROPORTION DES MATÉRIAUX (FAÇADE LATÉRALE GAUCHE (60E AVE) - SUD-OUEST)			
TYPE DE MATÉRIAUX	SUPERFICIE Pi.Ca	SUPERFICIE M.Ca	POURCENTAGE
MAÇONNERIE	2215.7 ft²	205.8 m²	50%
REVÊTEMENT MÉTALLIQUE	2193.1 ft²	203.7 m²	50%
	4408.8 ft²	409.6 m²	100%

PROPORTION DES OUVERTURES (FAÇADE LATÉRALE GAUCHE (60E AVE) - SUD-OUEST)			
TYPE DE REVÊTEMENT / OUVERTURE	SUPERFICIE Pi.Ca	SUPERFICIE M.Ca	POURCENTAGE
OUVERTURES (MUR RIDEAUX / FENÊTRE)	243.9 ft²	22.7 m²	5%
REVÊTEMENT OPAQUE	4408.8 ft²	409.6 m²	95%
	4652.6 ft²	432.2 m²	100%

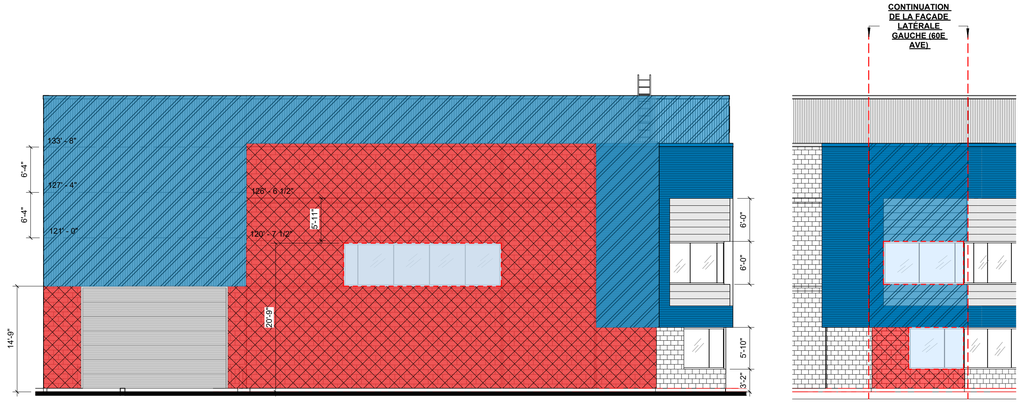

4 A-2.1 FAÇADE LATÉRALE GAUCHE (60E AVE) - SUD-OUEST
Echelle : 1" = 10'-0"

PROPORTION DES MATÉRIAUX (FAÇADE LATÉRALE DROITE (61E AVE) - NORD-EST)			
TYPE DE MATÉRIAUX	SUPERFICIE Pi.Ca	SUPERFICIE M.Ca	POURCENTAGE
MAÇONNERIE	1741.6 ft²	161.8 m²	52%
REVÊTEMENT MÉTALLIQUE	1636.3 ft²	152.0 m²	48%
	3377.9 ft²	313.8 m²	100%

PROPORTION DES OUVERTURES (FAÇADE LATÉRALE DROITE (61E AVE) - NORD-EST)			
TYPE DE REVÊTEMENT / OUVERTURE	SUPERFICIE Pi.Ca	SUPERFICIE M.Ca	POURCENTAGE
OUVERTURES (MUR RIDEAUX / FENÊTRE)	202.0 ft²	18.8 m²	6%
REVÊTEMENT OPAQUE	3377.9 ft²	313.8 m²	94%
	3579.9 ft²	332.6 m²	100%

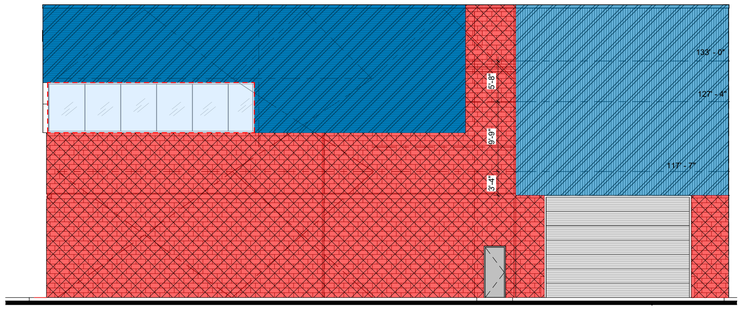

2 A-2.1 FAÇADE LATÉRALE DROITE (61E AVE) - NORD-EST
Echelle : 1" = 10'-0"

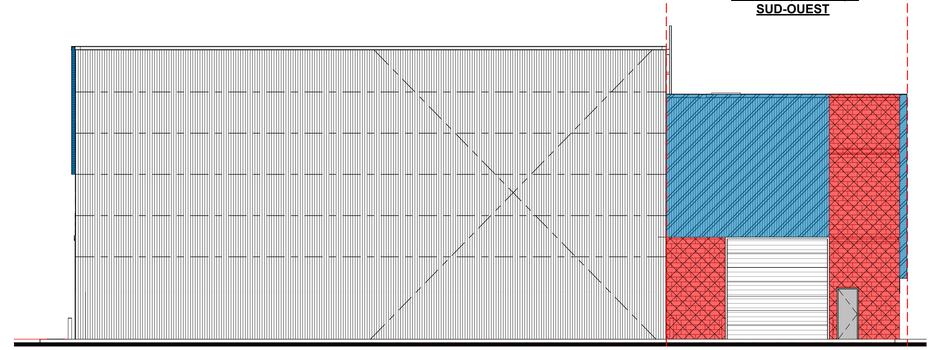

3 A-2.1 FAÇADE ARRIÈRE - NORD-OUEST
Echelle : 1" = 10'-0"

ARTICLE 95 **MATÉRIAUX DE FAÇADE**

Une façade d'un bâtiment principal doit être revêtue de maçonnerie dans une proportion de 50 % ou plus de son aire totale. Pour l'application du présent article, les fondations de béton, les pignons, les ouvertures, les portes de garage et les quais de chargement sont exclus du calcul de l'aire totale.

Nonobstant le premier alinéa, une façade d'un bâtiment principal occupé par un usage issu du groupe « public et institutionnel » doit prévoir des matériaux extérieurs réputés pour leur qualité, tout en privilégiant l'usage de maçonnerie, telle la brique d'argile.

Le revêtement de façade d'un bâtiment principal occupé par un usage du groupe « habitation » doit être prolongé sur une profondeur d'au moins 0,3 m sur les murs extérieurs adjacents à une façade et doit descendre jusqu'à 0,6 m ou moins du niveau du sol.

Une façade d'un bâtiment principal occupé par un usage du groupe « industrie » doit être revêtue de maçonnerie sur une hauteur de 2 mètres ou plus à partir du sol, à l'exclusion :

- Des fondations de béton;
- Des ouvertures;
- Des portes de garage;
- Des quais de chargement;
- Des éléments architecturaux en relief, sur une surface maximale de 15 % de la façade.

RCA09-Z01-035, a.3, 2019-06-26
RCA09-Z01-043, a.2, 2022-05-19

SECTION 5.8 **OUVERTURES**

ARTICLE 108 **ENTRÉE PRINCIPALE**

L'entrée principale d'un bâtiment principal doit être aménagée sur une façade.

ARTICLE 109 **SUPERFICIE DES OUVERTURES DANS UNE FAÇADE**

Les dispositions de cet article ne s'appliquent pas aux usages des classes d'usages suivantes :

- P.6 Utilité publique;
- I.3 Industrie lourde;
- I.4 Entreposage extérieur;
- I.5 Extraction;
- I.6 Mise en valeur des matières résiduelles;
- I.7 Gestion et élimination des matières résiduelles.

1) Pour un bâtiment occupé par un usage des groupes « habitation », « commerce et service » ou « public et institutionnel », la superficie totale des ouvertures doit représenter :
   - **a)** 15 % et plus de la superficie totale de la façade avant principale du rez-de-chaussée;
   - **b)** 15 % et plus de la superficie d'une façade avant principale;
   - **c)** 10 % et plus de la superficie totale d'autre autre façade du rez-de-chaussée;
   - **d)** 10 % et plus de la superficie d'une autre façade.

2) Pour un bâtiment occupé par un usage du groupe « industrie » ou du groupe « agriculture », la superficie totale des ouvertures doit représenter :
   - **a)** 15 % et plus de la superficie totale de la façade principale du rez-de-chaussée;
   - **b)** 15 % et plus de la superficie totale de la façade principale;
   - **c)** 5 % et plus de la superficie totale d'une autre façade.

RCA09-Z01-038, a.5, 2020-10-13
RCA09-Z01-029, a.6, 2017-05-18
RCA09-Z01-041, a.5, 2021-05-12

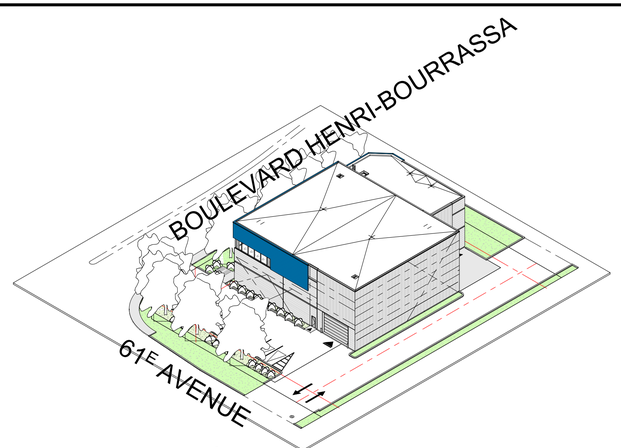

6 A-2.1 PERSPECTIVE À PARTIR DE LA 61E AVENUE
Echelle :

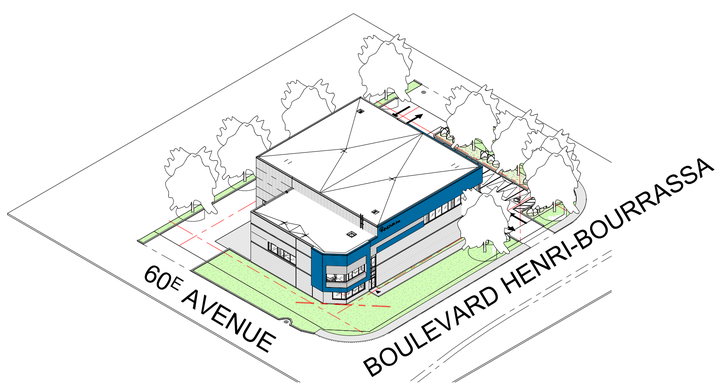

7 A-2.1 PERSPECTIVE À PARTIR DU BOULEVARD HENRI-BOURRASSA
Echelle :

LEGENDE

- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE
- MAÇONNERIE
- OUVERTURES (MUR RIDEAUX / FENÊTRE)

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc.
Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION
5	2024-05-22	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc.

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Elevations CALCUL PROPORTION DES MATÉRIAUX - OUVERTURES

Ordre des architectes du Québec
A 6850
MATEUS SOUKI CORDEIRO
ARCHITECTE

ÉCHELLE: As indicated
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: A-2.1

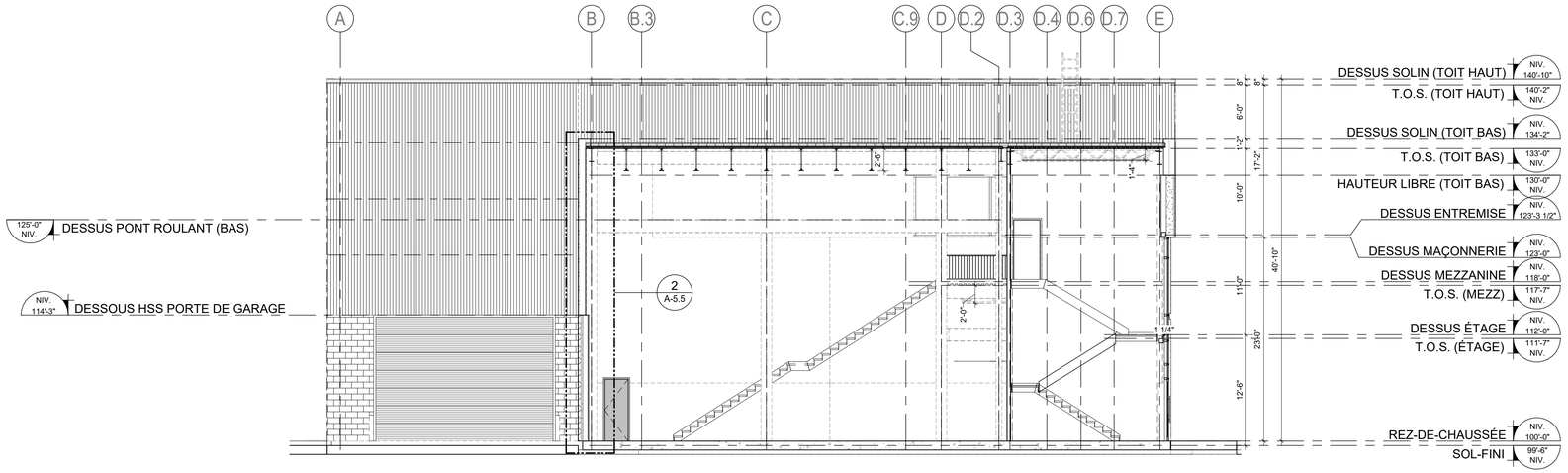

3 A-3.0 **COUPE CC**
Echelle : 1/8" = 1'-0"

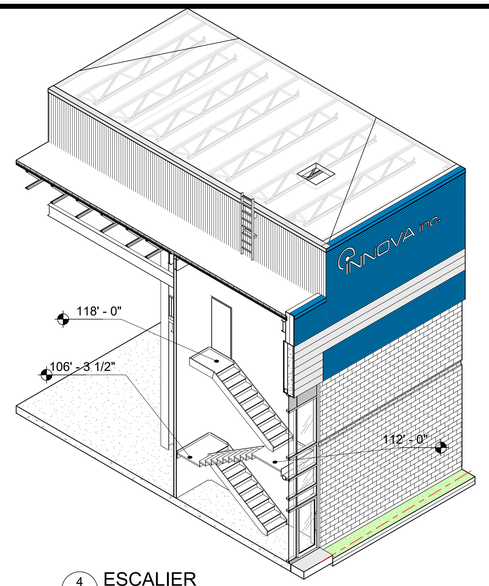

4 A-3.0 **ESCALIER**
Echelle :

DESSUS SOLIN (TOIT HAUT) NIV. 140'-10"
T.O.S. (TOIT HAUT) 140'-2" NIV.
HAUTEUR LIBRE 137'-2" NIV.
DESSUS PONT ROULANT (HAUT) 133'-0" NIV.
DESSUS PONT ROULANT (BAS) 125'-0" NIV.
DESSUS MEZZANINE NIV. 118'-0"
T.O.S. (MEZZ) 117'-7" NIV.
HAUTEUR LIBRE (MEZZANINE) NIV. 115'-0"
DESSUS PONT ROULANT (MEZZ) NIV. 112'-9"
DESSOUS ENTREMISE NIV. 106'-7"
DESSUS BLOCS 106'-6 3/4" NIV.
REZ-DE-CHAUSSÉE NIV. 100'-0"
SOL-FINI 99'-6" NIV.
8"
3'-0"
10'-2"
22'-10"
7'-0"
25'-0"
18'-0"
15'-0"

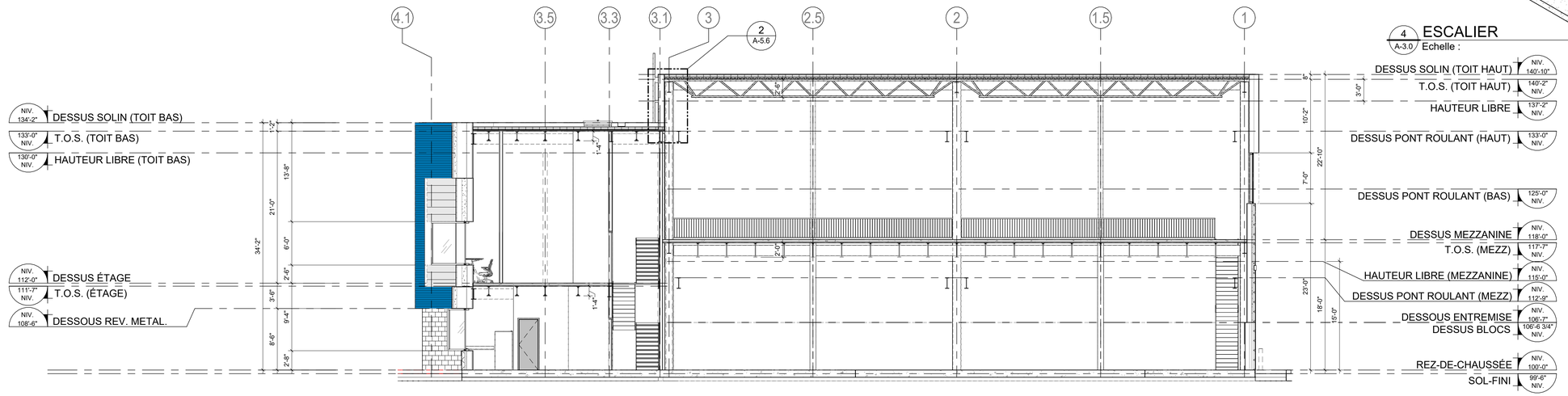

2 A-3.0 **COUPE BB**
Echelle : 1/8" = 1'-0"

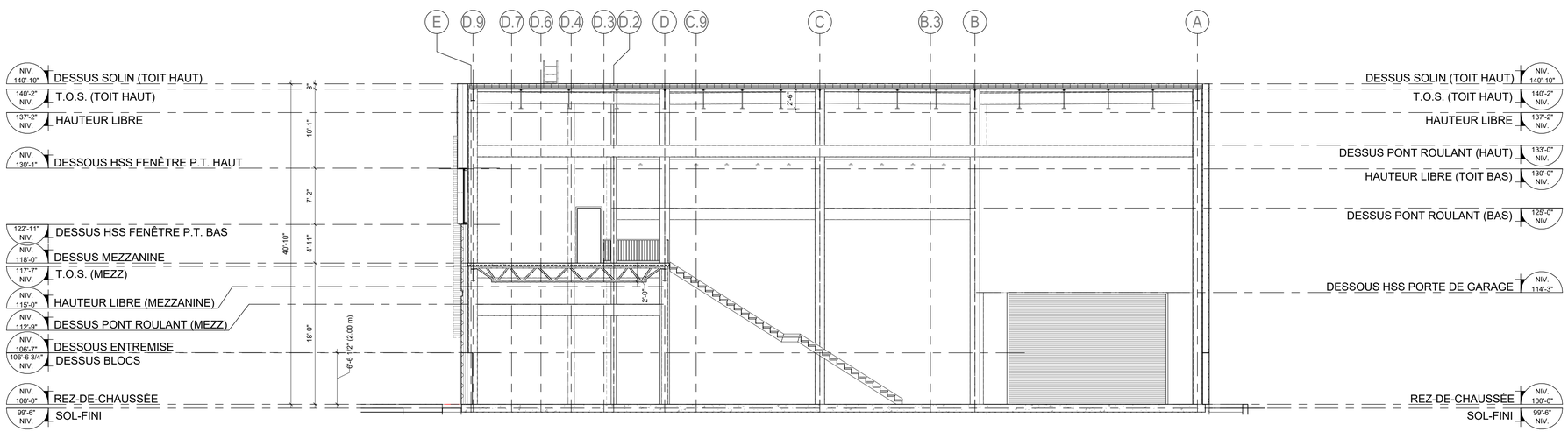

1 A-3.0 **COUPE AA**
Echelle : 1/8" = 1'-0"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc.
Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION
4	2024-05-14	POUR INFO.
5	2024-05-22	POUR INFO.
6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc.

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Coupes Transv.

Ordre des architectes du Québec
A 6850
MATEUS SOUKI CORDEIRO
ARCHITECTE

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: A-3.0

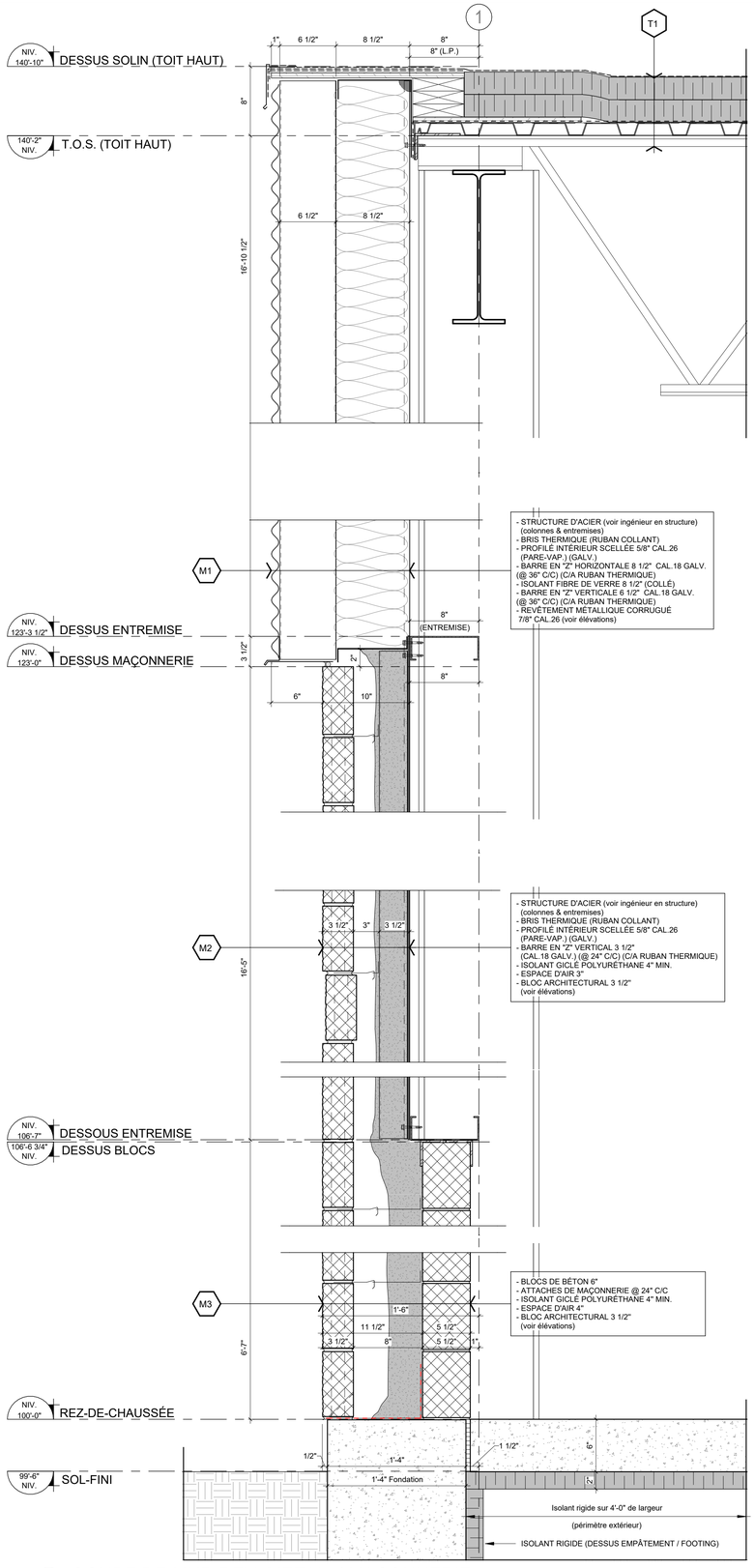

2 A-5.0 COUPE DE MUR REV. METAL. / MAÇONNERIE
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

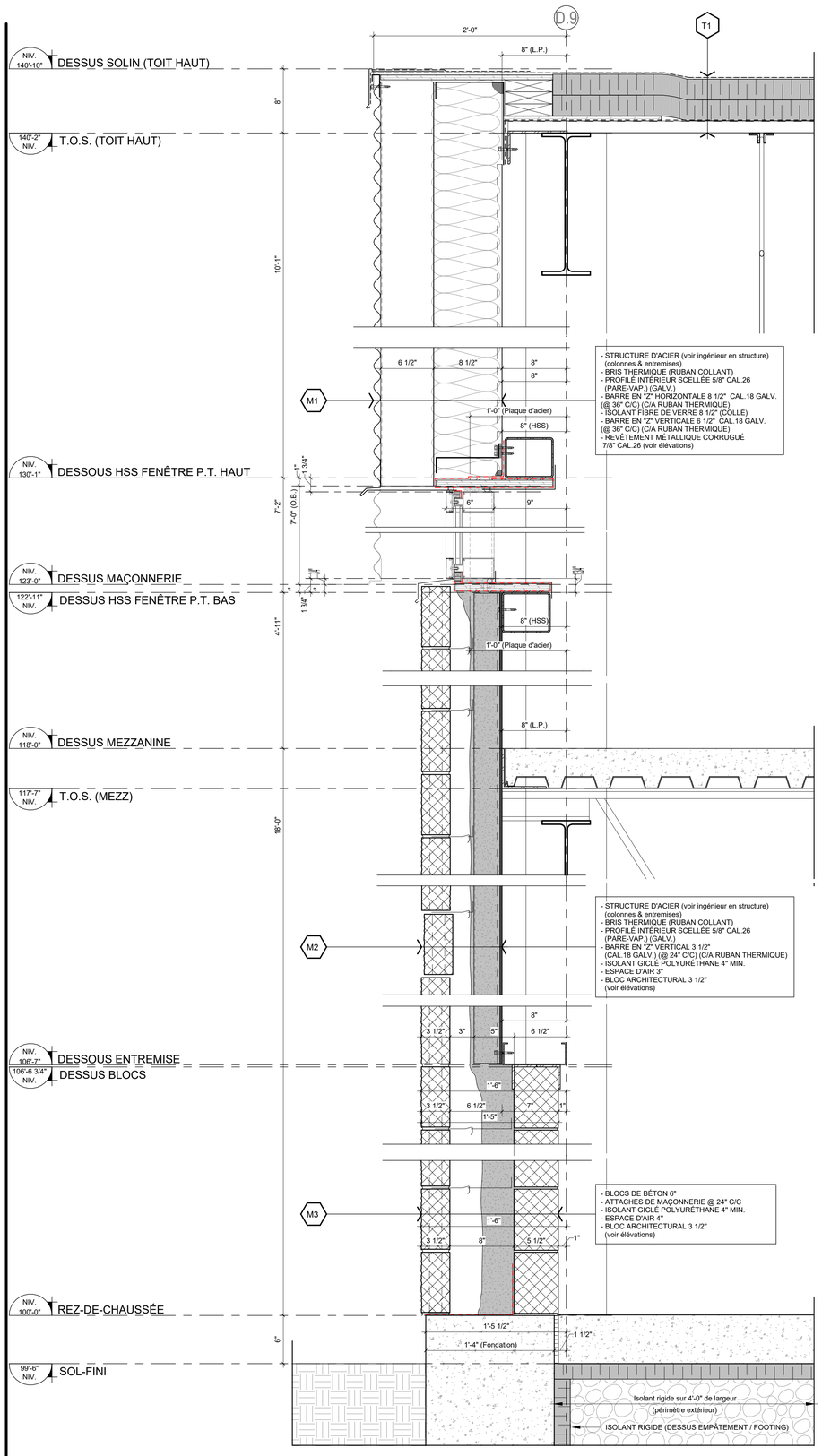

1 A-5.0 COUPE DE MUR FENÊTRE (REV. METAL. / MAÇONNERIE)
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

DESCRIPTIONS/ COMPOSITIONS DES MURS, PLANCHER ET TOITURES

TOITURES

T1 TOITURE R-30 VIEILLI (TPO)

- MEMBRANE TPO, 0.06 MILS (BLANCHE)
- x2 ISOLANTS RIGIDE POLYISOCYANURATE 2.6" (5.2" TOTAL)
- PARE-VAPEUR SUR LE PONTAGE MÉTALLIQUE. (DUO-PERM TYPE 2)
- PONTAGE D'ACIER (voir structure)
- STRUCTURE D'ACIER (voir structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

PLANCHER / PLAFOND

P1 PLANCHER / PLAFOND

- FINITION DE PLANCHER.
- DALLE DE BÉTON (voir plans structure) (5" TOTAL)
- PONTAGE D'ACIER (voir plans structure) (1 1/2")
- STRUCTURE D'ACIER (voir plans structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

MURS EXTÉRIEURS

M1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 6 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1 3/4" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.2 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M2 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICAL 3 1/2" (CAL.18 GALV.) (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 3"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M3 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- BLOCS DE BÉTON 6"
- ATTACHES DE MAÇONNERIE @ 24" C/C
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 4"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M4 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- ATTACHE 7 5/8" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- BARRE EN "Z" 1" CAL.18 GALV.
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL PRÉPEINT 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M5 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 9" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M5.1 MUR EN REV. MÉT.CORRUGUÉ (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M6 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 1/2" @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 4" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (HORIZONTAL), (voir élévations)

M6.1 MUR EN REV. MÉT. AD-300 (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M7 BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc.
Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION
4	2024-05-14	POUR INFO.
5	2024-05-22	POUR INFO.
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@carchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Coupes de Mur

Ordre des architectes du Québec — A 6850 — MATEUS SOUKI CORDEIRO — ARCHITECTE

ÉCHELLE: As indicated
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: A-5.0

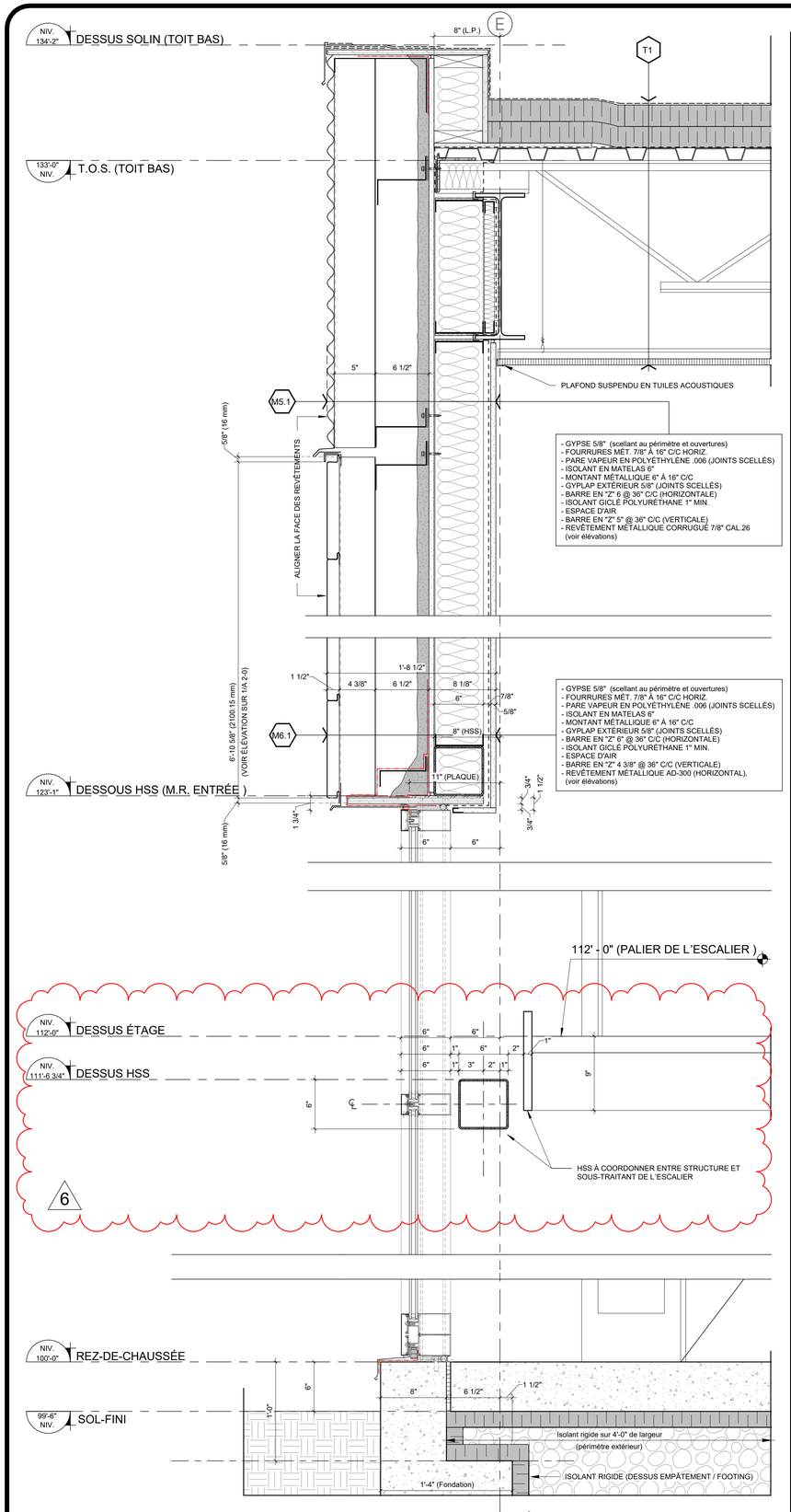

2 A-5.1 COUPE – MUR RIDEAU DE L'ENTRÉE PRINCIPALE / ESCALIER
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

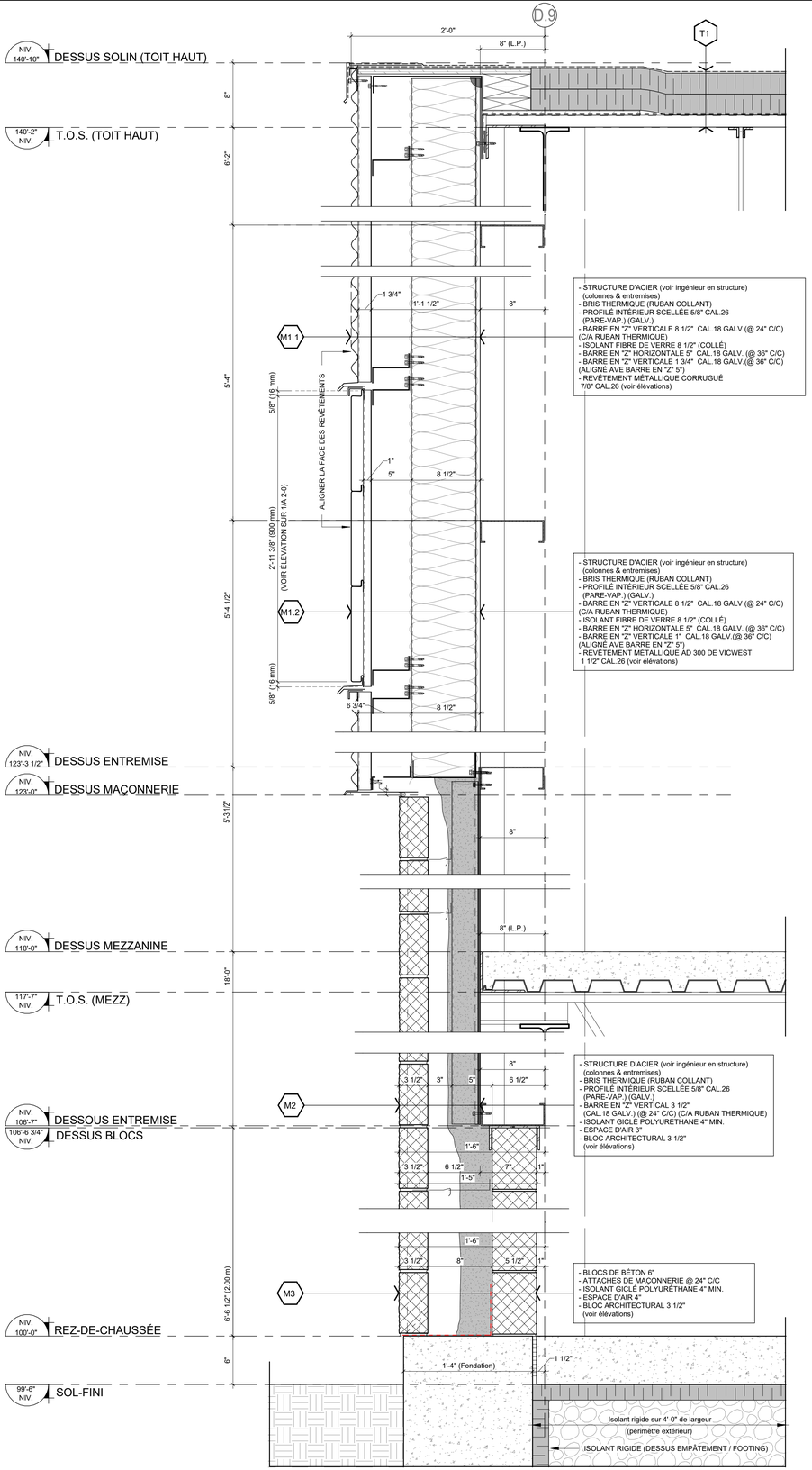

1 A-5.1 COUPE DE MUR REV. METAL CORRUGUE /. AD 300 / MAÇONNERIE)
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

DESCRIPTIONS/ COMPOSITIONS DES MURS, PLANCHER ET TOITURES

TOITURES

T1 — TOITURE R-30 VIEILLI (TPO)

- MEMBRANE TPO, 0.06 MILS (BLANCHE)
- X2 ISOLANTS RIGIDE POLYISOCYANURATE 2.6" (5.2" TOTAL)
- PARE-VAPEUR SUR LE PONTAGE MÉTALLIQUE.
(DUO-PERM TYPE 2)
- PONTAGE D'ACIER (voir structure)
- STRUCTURE D'ACIER (voir structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

PLANCHER / PLAFOND

P1 — PLANCHER / PLAFOND

- FINITION DE PLANCHER.
- DALLE DE BÉTON (voir plans structure) (5" TOTAL)
- PONTAGE D'ACIER (voir plans structure) (1 1/2")
- STRUCTURE D'ACIER (voir plans structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

MURS EXTÉRIEURS

M1 — MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure)
(colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26
(PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 8 1/2" CAL.18 GALV.
(@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV.
(@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ
7/8" CAL.26
(voir élévations)

M1.1 — MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure)
(colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26
(PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1 3/4" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C)
(ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ
7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.2 — MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure)
(colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26
(PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C)
(C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C)
(ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST
1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M2 — MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure)
(colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26
(PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICAL 3 1/2"
(CAL.18 GALV.) @ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 3"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2"
(voir élévations)

M3 — MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- BLOCS DE BÉTON 6"
- ATTACHES DE MAÇONNERIE @ 24" C/C
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 4"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2"
(voir élévations)

M4 — MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure)
(colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26
(PARE-VAP.) (GALV.)
- ATTACHE 7 5/8" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
(C/A RUBAN THERMIQUE)
- BARRE EN "Z" 1" CAL.18 GALV.
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL PRÉPEINT 1 1/2"
CAL.26 (voir élévations)

M5 — MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 9" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26
(voir élévations)

M5.1 — MUR EN REV. MÉT. CORRUGUÉ (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M6 — MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 1/2" @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 4" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (HORIZONTAL),
(voir élévations)

M6.1 — MUR EN REV. MÉT. AD-300 (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M7 — BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc.
Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0045 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION
4	2024-05-14	POUR INFO.
5	2024-05-22	POUR INFO.
6	2024-06-12	EMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Coupes de Mur

ÉCHELLE: As indicated

VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC

NO. PROJET: 2024-09

PAGE: **A-5.1**

Ordre des architectes du Québec
A 6850
MATEUS SOUKI CORDEIRO
ARCHITECTE

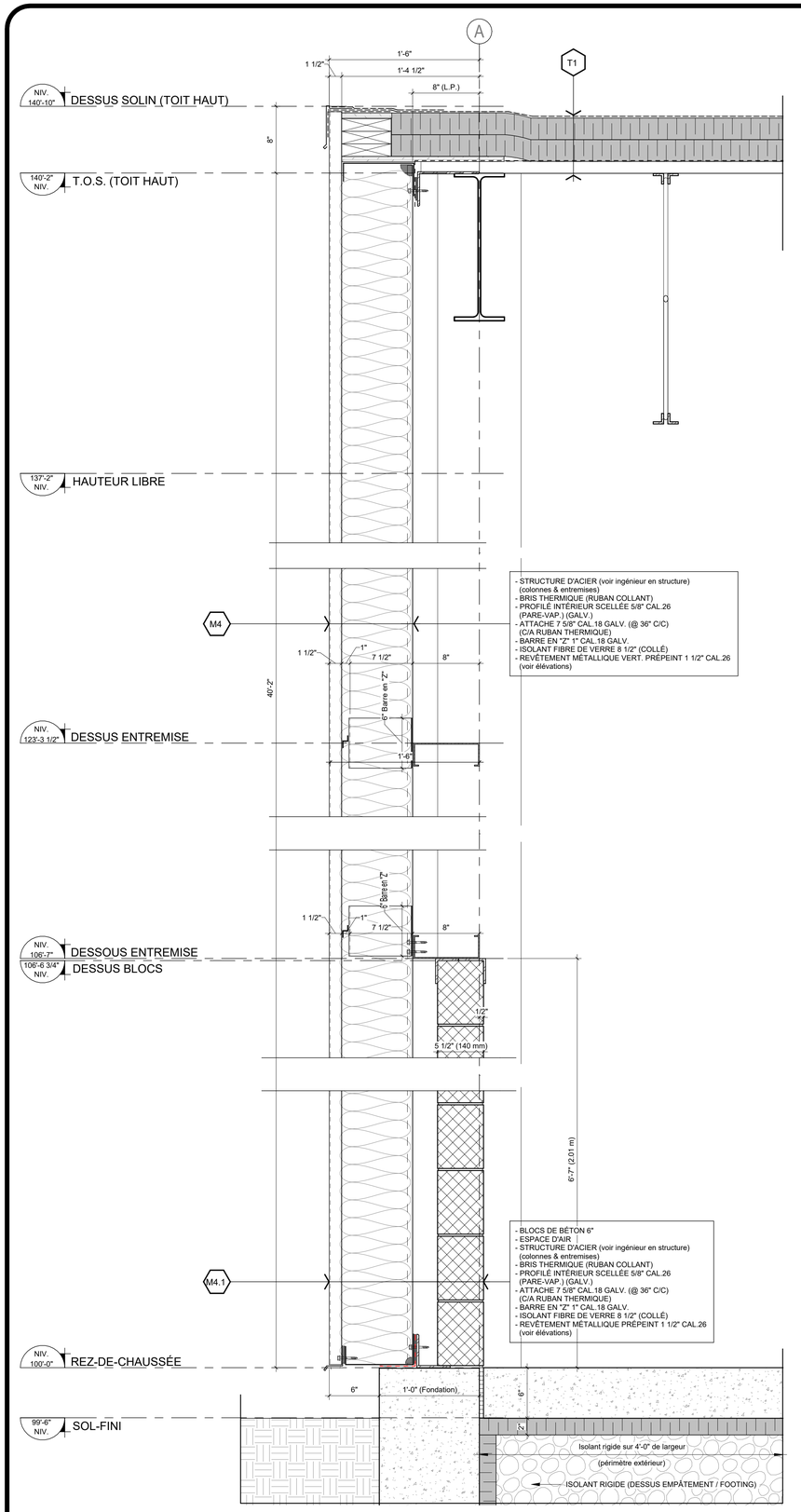

2 A-5.2 COUPE DE MUR (REV. METAL. VERTICAL)
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

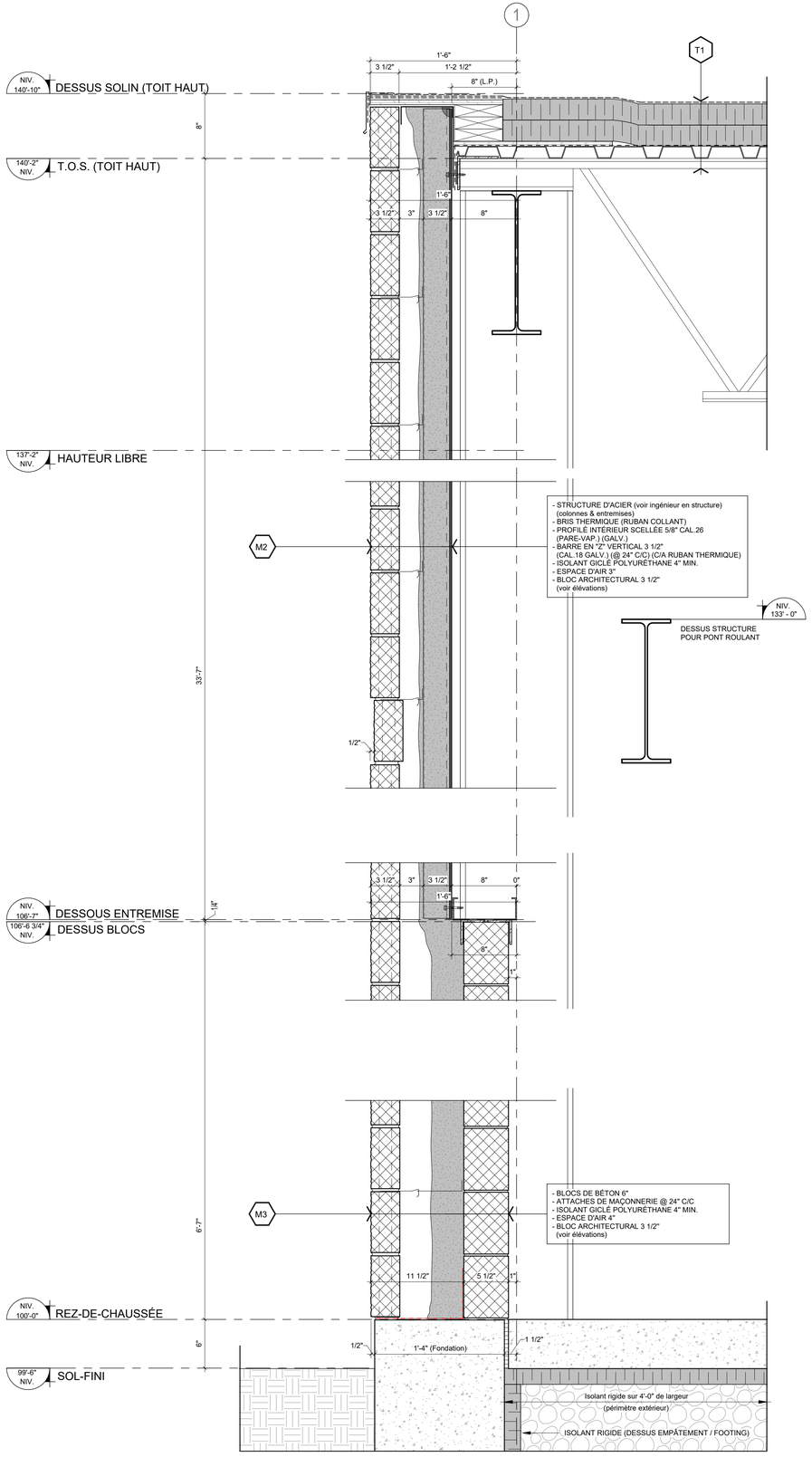

1 A-5.2 COUPE DE MUR MAÇONNERIE
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

DESCRIPTIONS/ COMPOSITIONS DES MURS, PLANCHER ET TOITURES

TOITURES

T1 TOITURE R-30 VIEILLI (TPO)

- MEMBRANE TPO, 0.06 MILS (BLANCHE)
- X2 ISOLANTS RIGIDE POLYISOCYANURATE 2.6" (5.2" TOTAL)
- PARE-VAPEUR SUR LE PONTAGE MÉTALLIQUE. (DUO-PERM TYPE 2)
- PONTAGE D'ACIER (voir structure)
- STRUCTURE D'ACIER (voir structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

PLANCHER / PLAFOND

P1 PLANCHER / PLAFOND

- FINITION DE PLANCHER.
- DALLE DE BÉTON (voir plans structure) (5" TOTAL)
- PONTAGE D'ACIER (voir plans structure) (1 1/2")
- STRUCTURE D'ACIER (voir plans structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

MURS EXTÉRIEURS

M1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 6 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1 3/4" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.2 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M2 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICAL 3 1/2" (CAL.18 GALV.) (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 3"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M3 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- BLOCS DE BÉTON 6"
- ATTACHES DE MAÇONNERIE @ 24" C/C
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 4"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M4 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- ATTACHE 7 5/8" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- BARRE EN "Z" 1" CAL.18 GALV.
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL PRÉPEINT 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M5 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 8" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M5.1 MUR EN REV. MÉT.CORRUGUÉ (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M6 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 4" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (HORIZONTAL), (voir élévations)

M6.1 MUR EN REV. MÉT. AD-300 (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M7 BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc. Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION
4	2024-05-14	POUR INFO.
5	2024-05-22	POUR INFO.
6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@carchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Coupes de Mur

Ordre des architectes du Québec — A 6850 — MATEUS SOUKI CORDEIRO — ARCHITECTE

ÉCHELLE: As indicated

VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC

NO. PROJET: 2024-09

PAGE: A-5.2

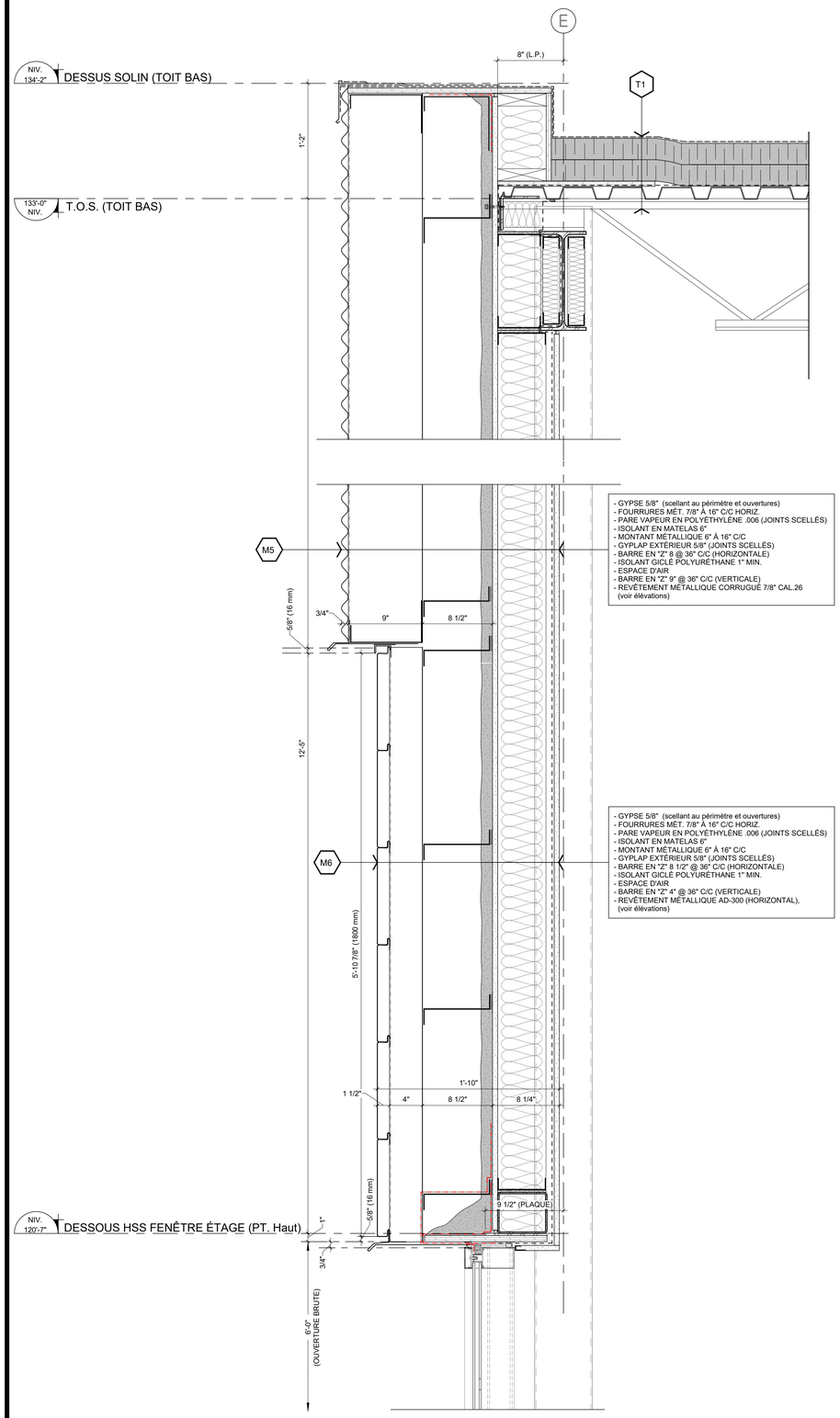

1 A-5.3 COUPE DE MUR BLOC / REVÊTEMENT MÉTALLIQUE (BUREAUX)
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

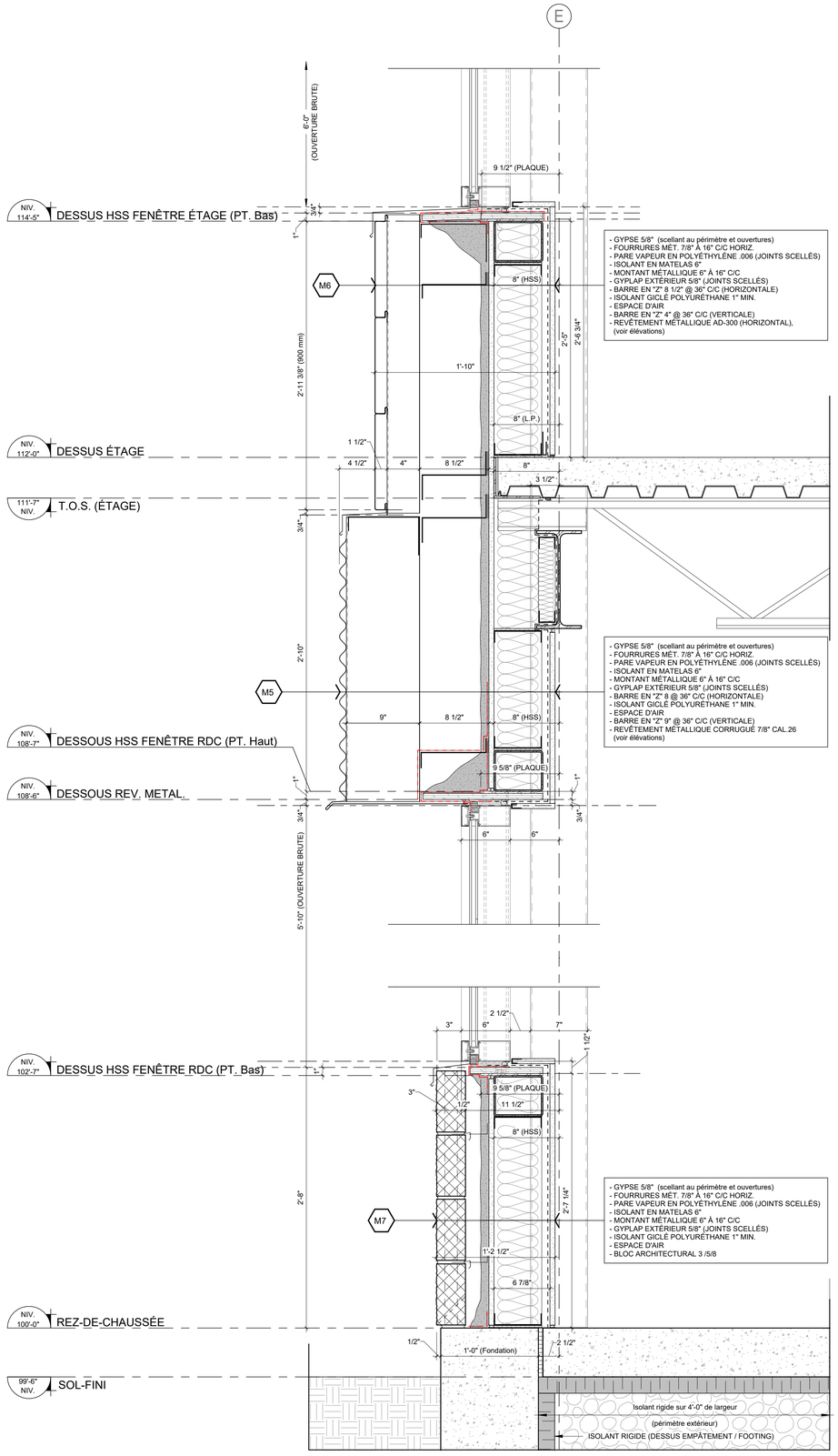

DESCRIPTIONS/ COMPOSITIONS DES MURS, PLANCHER ET TOITURES

TOITURES

T1 TOITURE R-30 VIEILLI (TPO)

- MEMBRANE TPO, 0.06 MILS (BLANCHE)
- X2 ISOLANTS RIGIDE POLYISOCYANURATE 2.6" (5.2" TOTAL)
- PARE-VAPEUR SUR LE PONTAGE MÉTALLIQUE.
(DUO-PERM TYPE 2)
- PONTAGE D'ACIER (voir structure)
- STRUCTURE D'ACIER (voir structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

PLANCHER / PLAFOND

P1 PLANCHER / PLAFOND

- FINITION DE PLANCHER.
- DALLE DE BÉTON (voir plans structure) (5" TOTAL)
- PONTAGE D'ACIER (voir plans structure) (1 1/2")
- STRUCTURE D'ACIER (voir plans structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

MURS EXTÉRIEURS

M1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1 3/4" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.2 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M2 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICAL 3 1/2" (CAL.18 GALV.) (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 3"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M3 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- BLOCS DE BÉTON 6"
- ATTACHES DE MAÇONNERIE @ 24" C/C
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 4"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M4 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- ATTACHE 7 5/8" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- BARRE EN "Z" 1" CAL.18 GALV.
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL PRÉPEINT 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M5 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 9" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M5.1 MUR EN REV. MÉT.CORRUGUÉ (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M6 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 1/2" @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 4" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (HORIZONTAL),
(voir élévations)

M6.1 MUR EN REV. MÉT. AD-300 (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M7 BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc.
Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

4	2024-05-14	POUR INFO.
5	2024-05-22	POUR INFO.
6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@carchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Coupes de Mur

Ordre des architectes du Québec
A 6850
MATEUS SOUKI CORDEIRO
ARCHITECTE

ÉCHELLE: As indicated
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: A-5.3

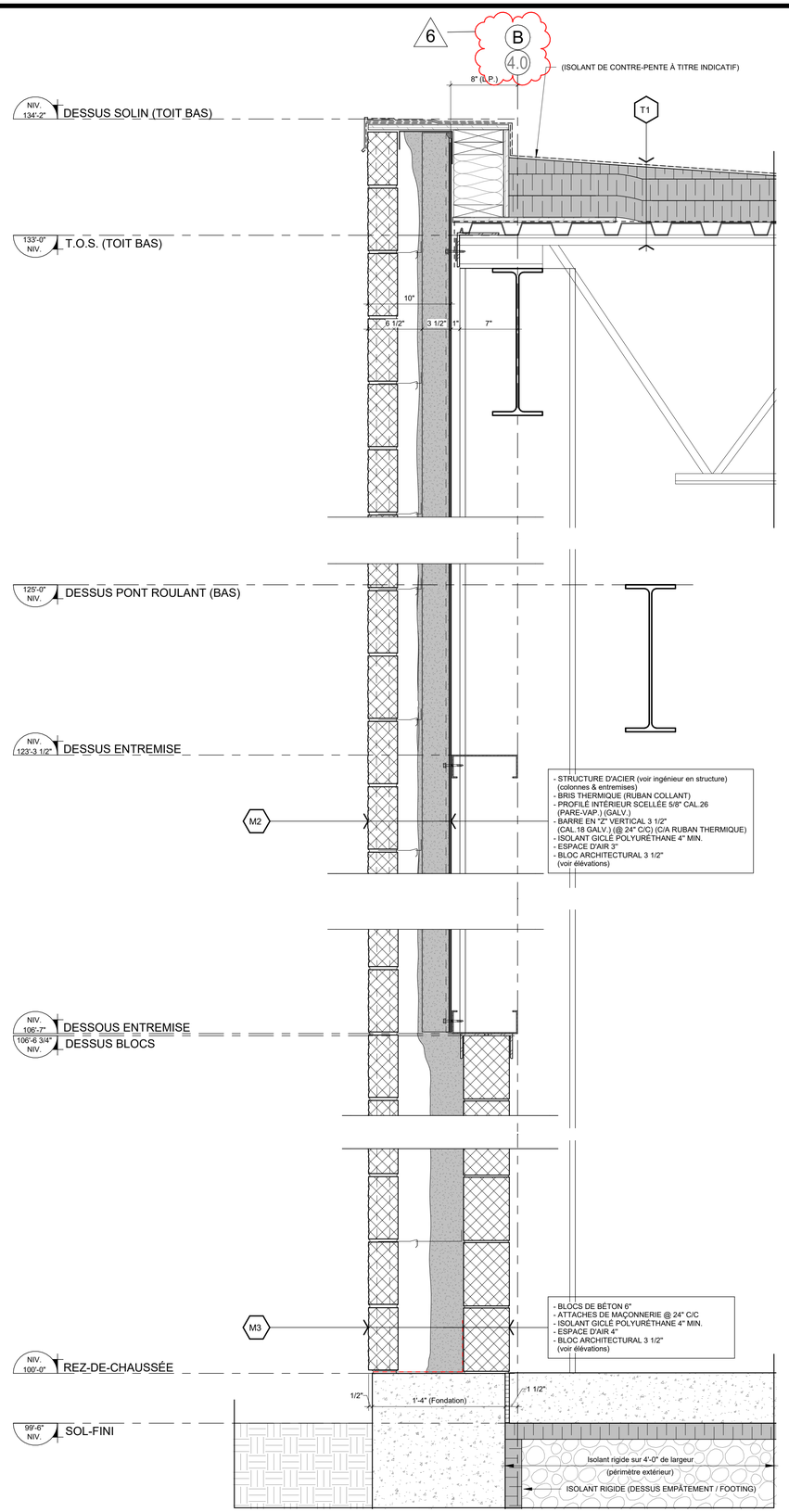

2 / A-5.4 COUPE DE MUR PARAPET / MAÇONNERIE (TOIT BAS)

Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

DESCRIPTIONS/ COMPOSITIONS DES MURS, PLANCHER ET TOITURES

TOITURES

T1 TOITURE R-30 VIEILLI (TPO)

- MEMBRANE TPO, 0.06 MILS (BLANCHE)
- x2 ISOLANTS RIGIDE POLYISOCYANURATE 2.6" (5.2" TOTAL)
- PARE-VAPEUR SUR LE PONTAGE MÉTALLIQUE. (DUO-PERM TYPE 2)
- PONTAGE D'ACIER (voir structure)
- STRUCTURE D'ACIER (voir structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

PLANCHER / PLAFOND

P1 PLANCHER / PLAFOND

- FINITION DE PLANCHER.
- DALLE DE BÉTON (voir plans structure) (5" TOTAL)
- PONTAGE D'ACIER (voir plans structure) (1 1/2")
- STRUCTURE D'ACIER (voir plans structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

MURS EXTÉRIEURS

M1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 6 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1 3/4" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.2 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M2 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICAL 3 1/2" (CAL.18 GALV.) (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 3"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M3 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- BLOCS DE BÉTON 6"
- ATTACHES DE MAÇONNERIE @ 24" C/C
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 4"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M4 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- ATTACHE 7 5/8" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- BARRE EN "Z" 1" CAL.18 GALV.
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL PRÉPEINT 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M5 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 9" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M5.1 MUR EN REV. MÉT.CORRUGUÉ (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M6 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 1/2" @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 4" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (HORIZONTAL), (voir élévations)

M6.1 MUR EN REV. MÉT. AD-300 (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M7 BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc. Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

4	2024-05-14	POUR INFO.
5	2024-05-22	POUR INFO.
6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc.

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : joanchitecte@jaarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Coupes de Mur

Ordre des architectes du Québec — A 6850 — MATEUS SOUKI CORDEIRO — ARCHITECTE

ÉCHELLE: As indicated

VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC

NO. PROJET: 2024-09

PAGE: A-5.4

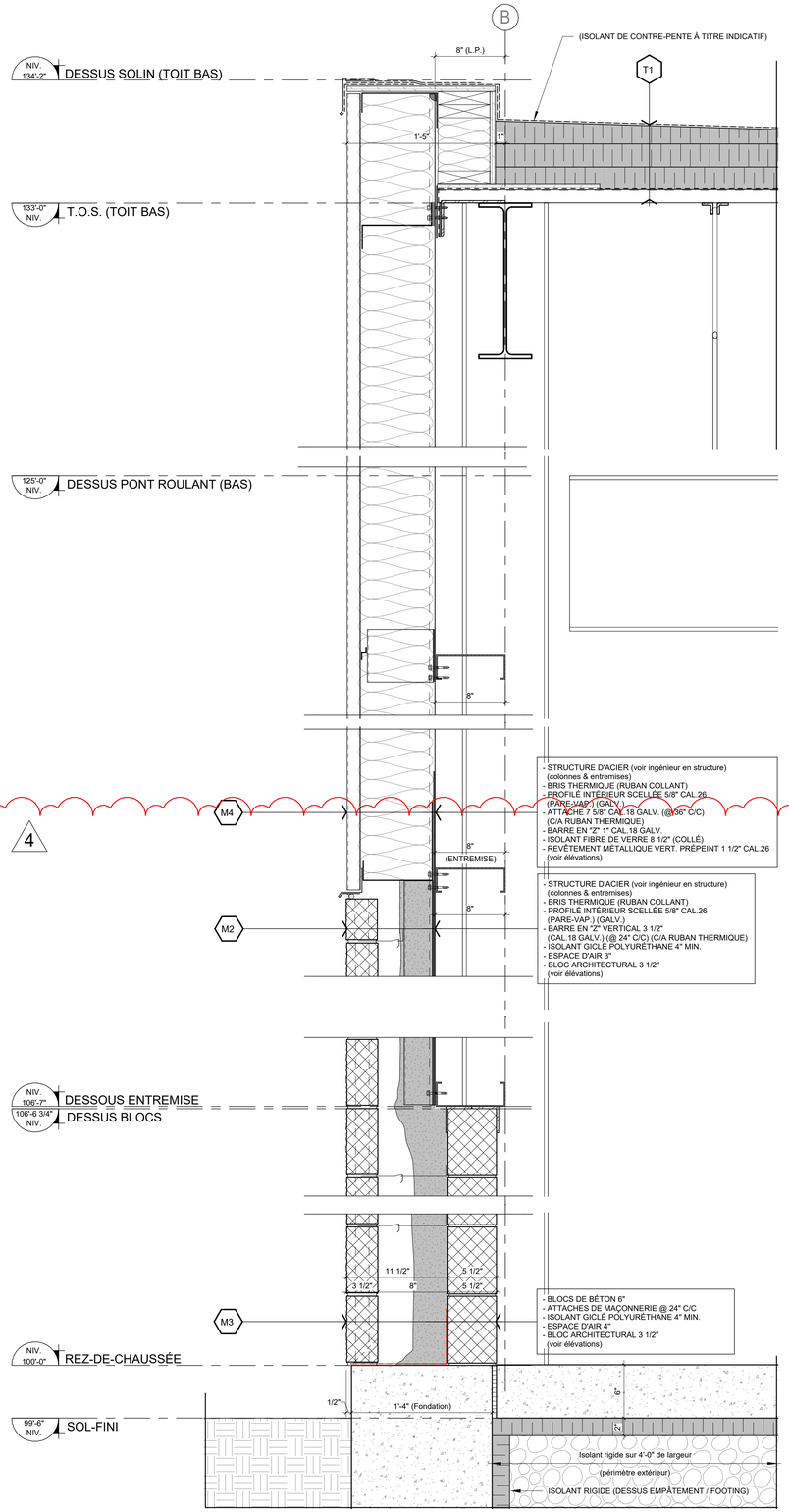

2 A-5.5 COUPE DE MUR (REV. METAL. VERTICAL) (TOIT BAS)
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

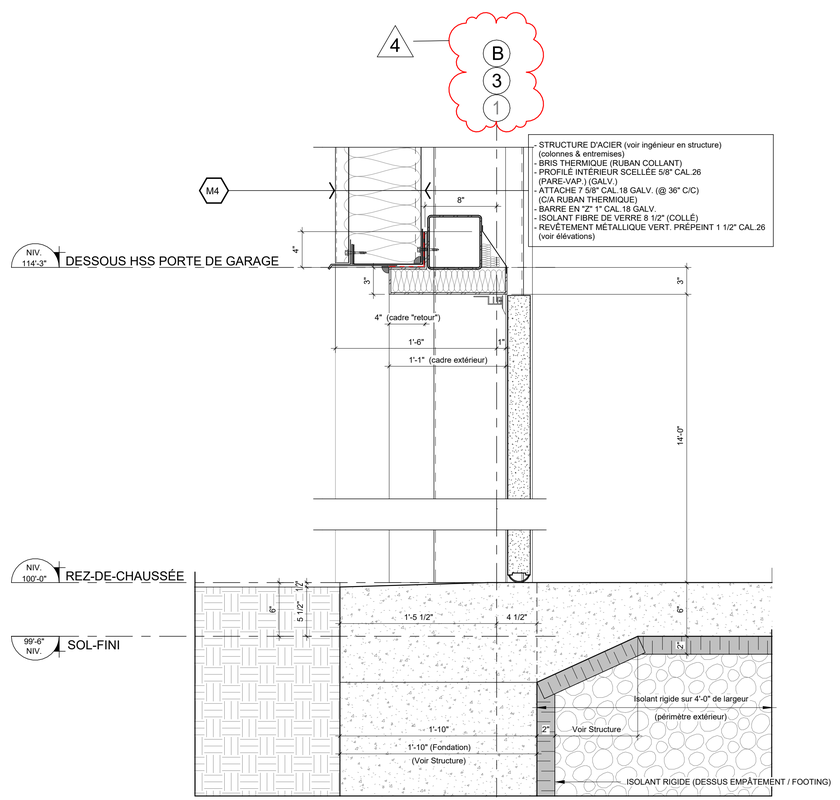

1 A-5.5 COUPE DE PORTE MONTANTE (TÊTE ET SEUIL) (ATELIER) SUR AXE 1 ET 3
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

DESCRIPTIONS/ COMPOSITIONS DES MURS, PLANCHER ET TOITURES

TOITURES

T1 TOITURE R-30 VIEILLI (TPO)

- MEMBRANE TPO, 0.06 MILS (BLANCHE)
- X2 ISOLANTS RIGIDE POLYISOCYANURATE 2.6" (5.2" TOTAL)
- PARE-VAPEUR SUR LE PONTAGE MÉTALLIQUE. (DUO-PERM TYPE 2)
- PONTAGE D'ACIER (voir structure)
- STRUCTURE D'ACIER (voir structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

PLANCHER / PLAFOND

P1 PLANCHER / PLAFOND

- FINITION DE PLANCHER.
- DALLE DE BÉTON (voir plans structure) (5" TOTAL)
- PONTAGE D'ACIER (voir plans structure) (1 1/2")
- STRUCTURE D'ACIER (voir plans structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

MURS EXTÉRIEURS

M1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1 3/4" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.2 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M2 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICAL 3 1/2" (CAL.18 GALV.) (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 3"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M3 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- BLOCS DE BÉTON 6"
- ATTACHES DE MAÇONNERIE @ 24" C/C
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 4"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M4 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- ATTACHE 7 5/8" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- BARRE EN "Z" 1" CAL.18 GALV.
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL PRÉPEINT 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M5 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 9" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M5.1 MUR EN REV. MÉT.CORRUGUÉ (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M6 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 1/2" @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 4" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (HORIZONTAL), (voir élévations)

M6.1 MUR EN REV. MÉT. AD-300 (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M7 BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc. Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Coupes de Mur

Ordre des architectes du Québec — A 6850 — MATEUS SOUKI CORDEIRO — ARCHITECTE

ÉCHELLE: As indicated
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: A-5.5

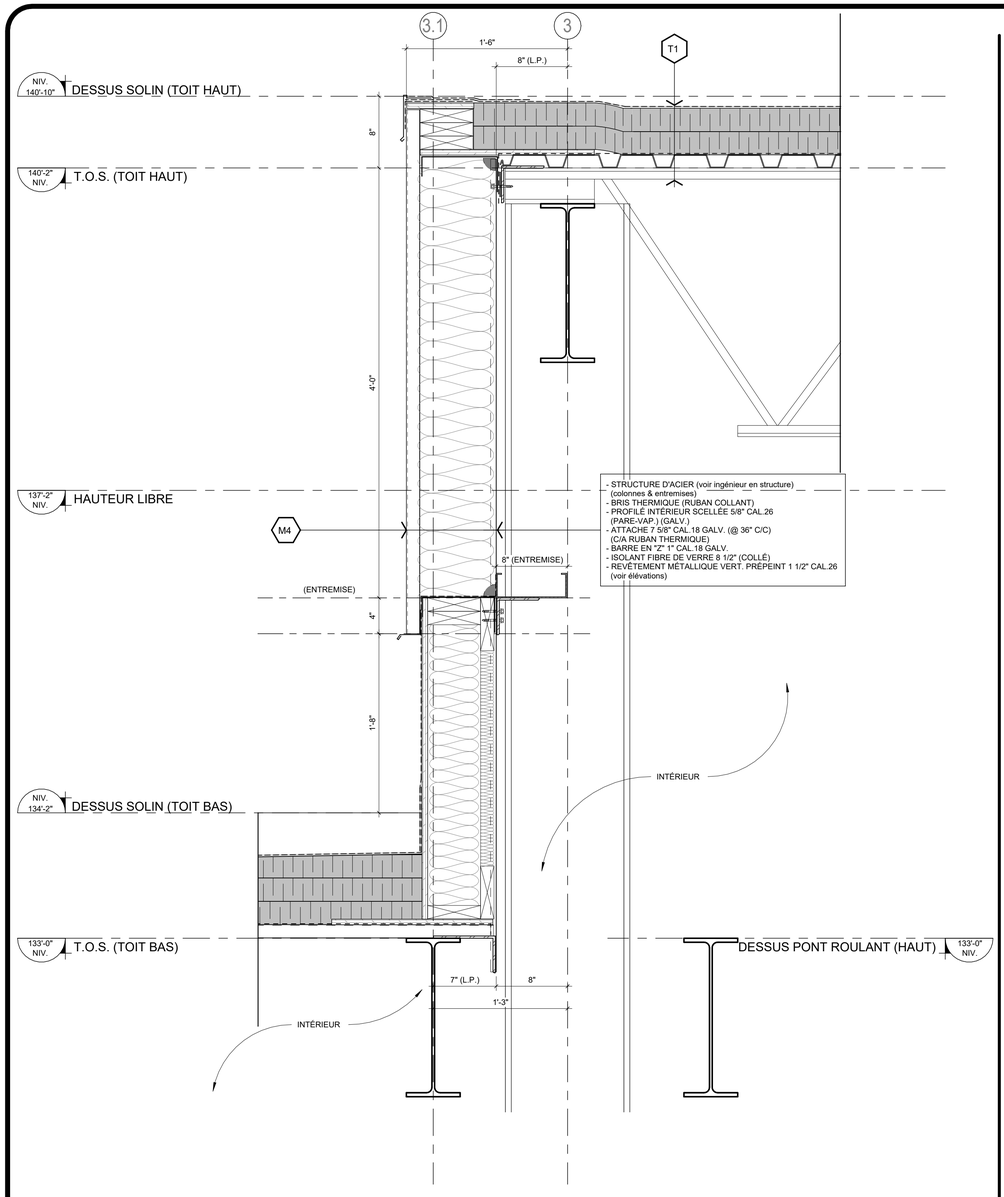

2 A-5.6 COUPE DE MUR REV. METAL. VERT. (JONCTION AVEC TOIT BAS) - ENTRE AXE D.3 ET E

Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

(VOIR DESSIN 2/A-3.0)

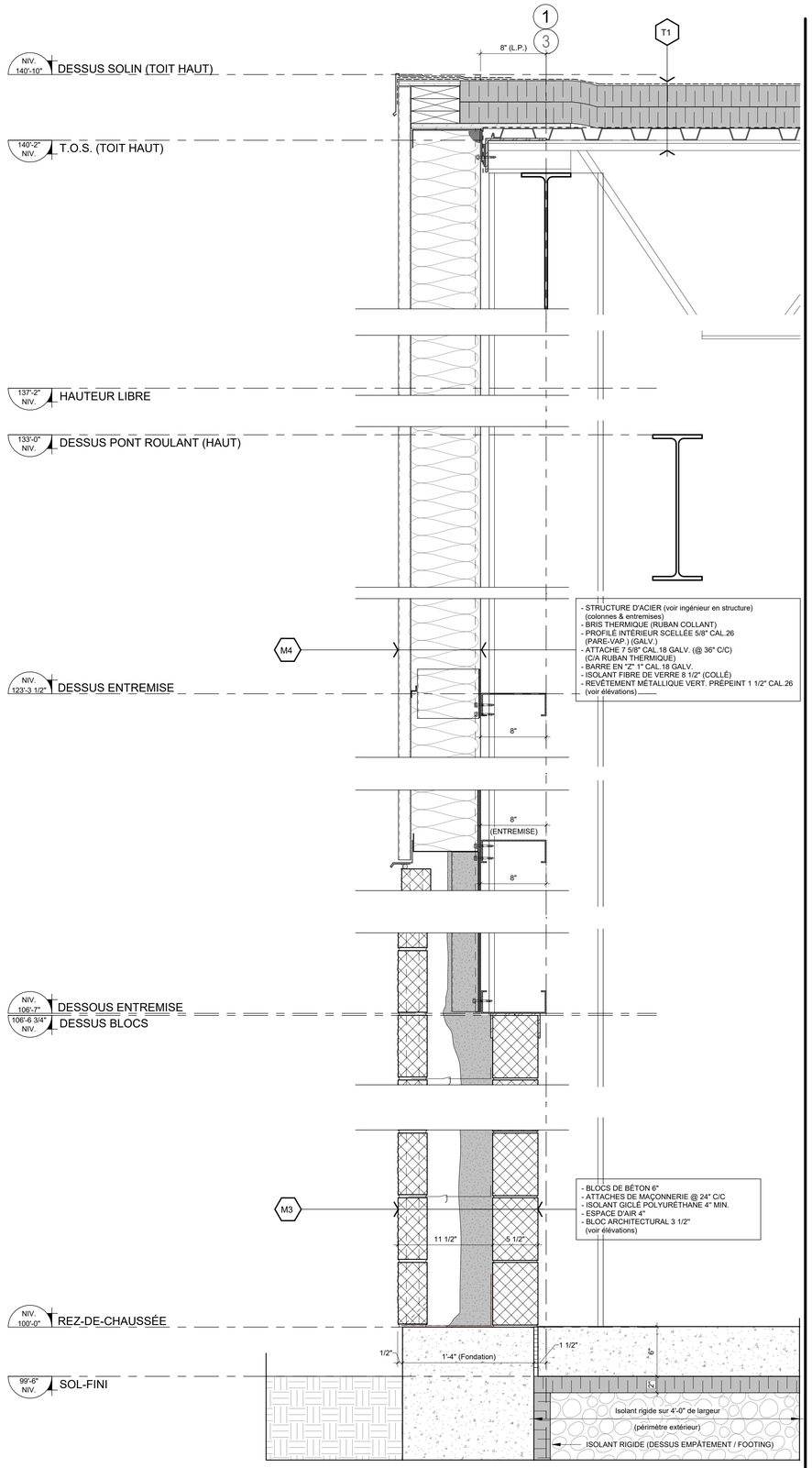

1 A-5.6 COUPE DE MUR REV. METAL. VERT. / MAÇONNERIE (TOIT HAUT)

Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

DESCRIPTIONS/ COMPOSITIONS DES MURS, PLANCHER ET TOITURES

TOITURES

T1 TOITURE R-30 VIEILLI (TPO)

- MEMBRANE TPO, 0.06 MILS (BLANCHE)
- x2 ISOLANTS RIGIDE POLYISOCYANURATE 2.6" (5.2" TOTAL)
- PARE-VAPEUR SUR LE PONTAGE MÉTALLIQUE. (DUO-PERM TYPE 2)
- PONTAGE D'ACIER (voir structure)
- STRUCTURE D'ACIER (voir structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

PLANCHER / PLAFOND

P1 PLANCHER / PLAFOND

- FINITION DE PLANCHER.
- DALLE DE BÉTON (voir plans structure) (5" TOTAL)
- PONTAGE D'ACIER (voir plans structure) (1 1/2")
- STRUCTURE D'ACIER (voir plans structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

MURS EXTÉRIEURS

M1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.1 MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1 3/4" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.2 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M2 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICAL 3 1/2" (CAL.18 GALV.) (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 3"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M3 MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- BLOCS DE BÉTON 6"
- ATTACHES DE MAÇONNERIE @ 24" C/C
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 4"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M4 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- ATTACHE 7 5/8" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- BARRE EN "Z" 1" CAL.18 GALV.
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL PRÉPEINT 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M5 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 9" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M5.1 MUR EN REV. MÉT.CORRUGUÉ (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M6 MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 1/2" @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 4" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (HORIZONTAL), (voir élévations)

M6.1 MUR EN REV. MÉT. AD-300 (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M7 BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc. Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc.

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Coupes de Mur

Ordre des architectes du Québec — A 6850 — MATEUS SOUKI CORDEIRO — ARCHITECTE

ÉCHELLE: As indicated

VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC

NO. PROJET: 2024-09

PAGE: A-5.6

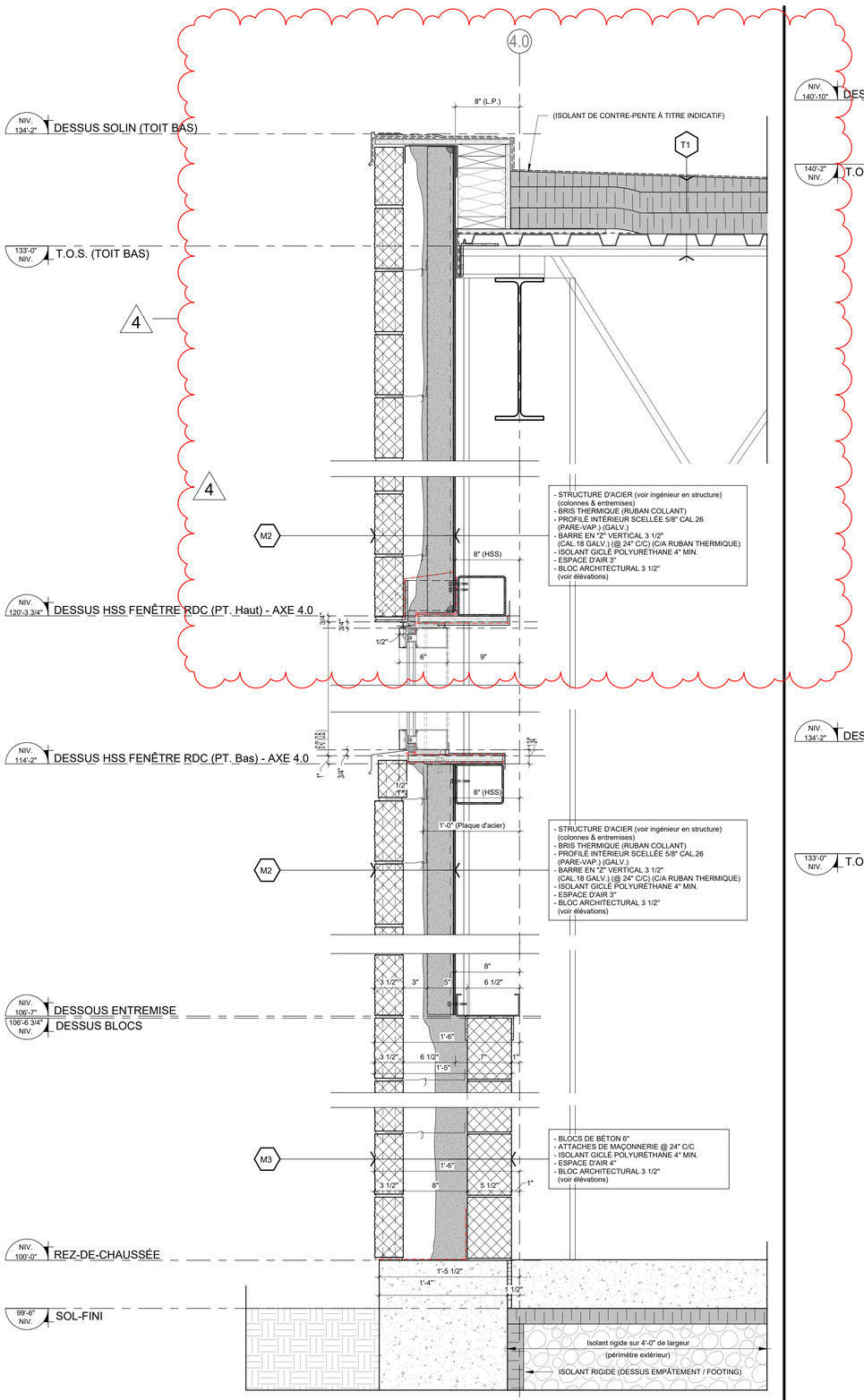

2 / A-5.7 COUPE DE MUR REV. METAL. VERT. / MAÇONNERIE (AXE 4.0)
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

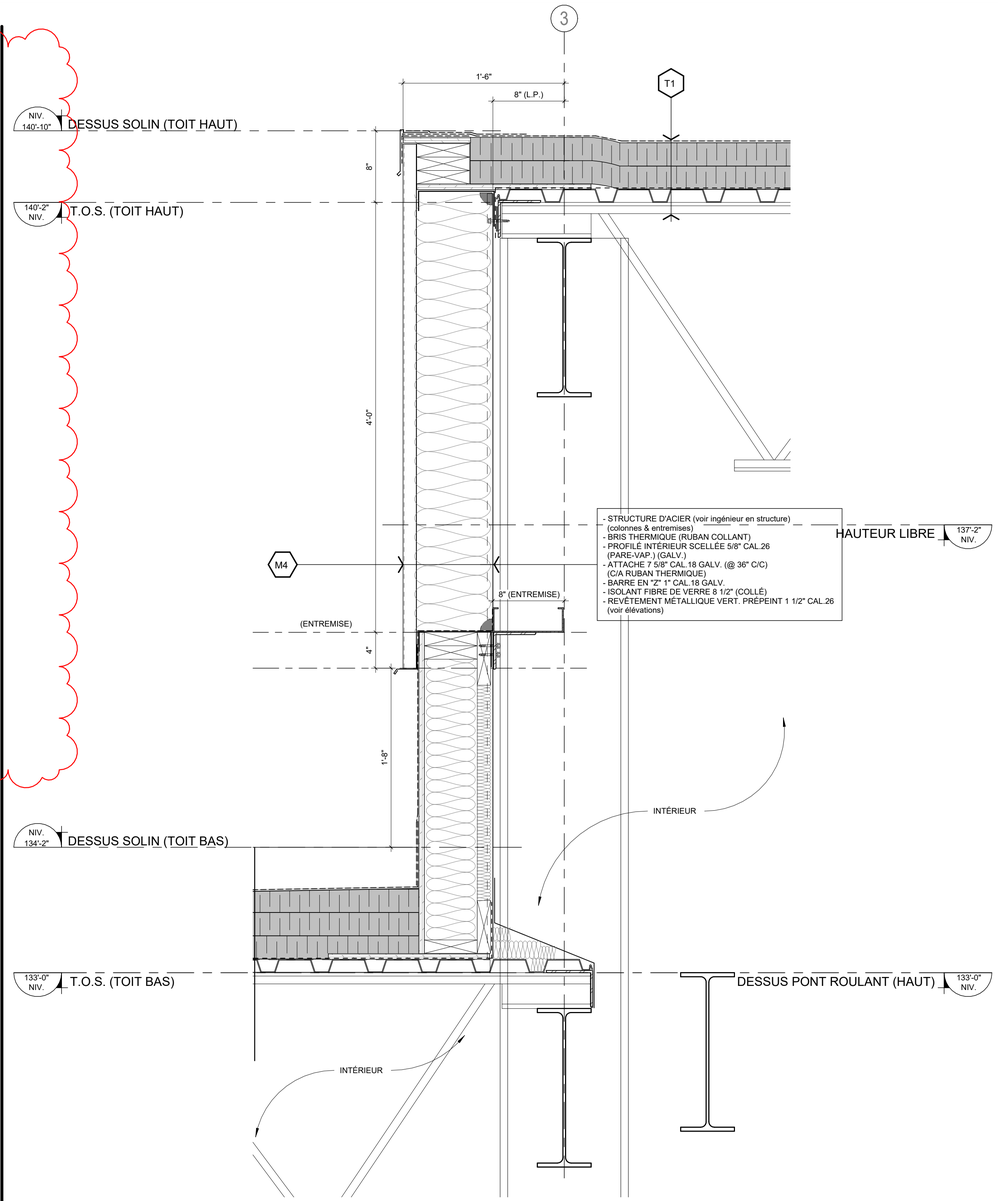

1 / A-5.7 COUPE DE MUR REV. METAL. VERT. (JONCTION AVEC TOIT BAS) - ENTRE AXE B ET D.2
Echelle : 1 1/2" = 1'-0"

DESCRIPTIONS/ COMPOSITIONS DES MURS, PLANCHER ET TOITURES

TOITURES

T1 — TOITURE R-30 VIEILLI (TPO)

- MEMBRANE TPO, 0.06 MILS (BLANCHE)
- X2 ISOLANTS RIGIDE POLYISOCYANURATE 2.6" (5.2" TOTAL)
- PARE-VAPEUR SUR LE PONTAGE MÉTALLIQUE. (DUO-PERM TYPE 2)
- PONTAGE D'ACIER (voir structure)
- STRUCTURE D'ACIER (voir structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

PLANCHER / PLAFOND

P1 — PLANCHER / PLAFOND

- FINITION DE PLANCHER.
- DALLE DE BÉTON (voir plans structure) (5" TOTAL)
- PONTAGE D'ACIER (voir plans structure) (1 1/2")
- STRUCTURE D'ACIER (voir plans structure)

PLAFOND \ SALLES DE TOILETTES:

- BÂTI EN MONTANTS MÉTALLIQUE ET FOURRURES MÉT., SUSPENDU ET ATTACHÉ À LA STRUCTURE.
- GYPSE 1/2" RÉSISTANT À LA MOISISSURE.

PLAFOND \ BUREAUX:

- PLAFOND SUSPENDUE EN TUILE ACOUSTIQUE

MURS EXTÉRIEURS

M1 — MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV. (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.1 — MUR EN REVETEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8"

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1 3/4" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M1.2 — MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 8 1/2" CAL.18 GALV (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- BARRE EN "Z" HORIZONTALE 5" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C)
- BARRE EN "Z" VERTICALE 1" CAL.18 GALV.(@ 36" C/C) (ALIGNÉ AVE BARRE EN "Z" 5")
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD 300 DE VICWEST 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M2 — MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- BARRE EN "Z" VERTICAL 3 1/2" (CAL.18 GALV.) (@ 24" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 3"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M3 — MUR EN BLOC ARCHITECTURAL

- BLOCS DE BÉTON 6"
- ATTACHES DE MAÇONNERIE @ 24" C/C
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 4" MIN.
- ESPACE D'AIR 4"
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (voir élévations)

M4 — MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL

- STRUCTURE D'ACIER (voir ingénieur en structure) (colonnes & entremises)
- BRIS THERMIQUE (RUBAN COLLANT)
- PROFILÉ INTÉRIEUR SCELLÉE 5/8" CAL.26 (PARE-VAP.) (GALV.)
- ATTACHE 7 5/8" CAL.18 GALV. (@ 36" C/C) (C/A RUBAN THERMIQUE)
- BARRE EN "Z" 1" CAL.18 GALV.
- ISOLANT FIBRE DE VERRE 8 1/2" (COLLÉ)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE VERTICAL PRÉPEINT 1 1/2" CAL.26 (voir élévations)

M5 — MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 9" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE CORRUGUÉ 7/8" CAL.26 (voir élévations)

M5.1 — MUR EN REV. MÉT.CORRUGUÉ (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M6 — MUR EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- BARRE EN "Z" 8 1/2" @ 36" C/C (HORIZONTALE)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BARRE EN "Z" 4" @ 36" C/C (VERTICALE)
- REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AD-300 (HORIZONTAL), (voir élévations)

M6.1 — MUR EN REV. MÉT. AD-300 (ENTRÉE PRINCIPALE)

VOIR COMPOSITION SUR LA COUPE DE MUR 2 / A-5.1

M7 — BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2" (BUREAUX)

- GYPSE 5/8" (scellant au périmètre et ouvertures)
- FOURRURES MÉT. 7/8" À 16" C/C HORIZ.
- PARE VAPEUR EN POLYÉTHYLÈNE .006 (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT EN MATELAS 6"
- MONTANT MÉTALLIQUE 6" À 16" C/C
- GYPLAP EXTÉRIEUR 5/8" (JOINTS SCELLÉS)
- ISOLANT GICLÉ POLYURÉTHANE 1" MIN.
- ESPACE D'AIR
- BLOC ARCHITECTURAL 3 1/2"

CLIENT:

NOUVEAU BÂTIMENT POUR:

INNOVA inc. Atelier d'usinage de précision

11415 Av. 54e, Montréal, QC H1E 2H9

ENTREPRENEUR:

PREMIÈRE DESIGN-CONSTRUCTION INC.

PREMIERE

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 104, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-682-0913 Fax : 450-682-0048 Courriel : info@premieredc.com

NOTES:

L'ENTREPRENEUR, AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT TRAVAIL, DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS MONTREES AUX DESSINS AINSI QUE LES DIMENSIONS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES, SOUS PEINE D'ETRE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU OMISSION ATTRIBUABLE A CE MANQUE DE PRECAUTION. SI DES ERREURS, CONTRADICTIONS OU OMISSIONS ETAIENT RELEVEES AUX DESSINS, ELLES DEVRONT ETRES SIGNALEES A L'ARCHITECTE. LES DIMENSIONS NE DOIVENT PAS ETRE MESUREES DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.

RÉVISION:

NO.	A./M./J.	DESCRIPTION
6	2024-06-12	ÉMIS POUR PERMIS ET SOUMISSION
8	2024-07-04	RÉVISÉ POUR PERMIS
9	2024-07-19	POUR INFO.
10	2024-08-08	RÉVISÉ POUR PERMIS

INGÉNIEUR:

ARCHITECTE:

CONCEPT AJC inc

4141, Autoroute 440 Ouest, Suite 105, Laval (Québec) H7P 4W6
Tél. : 450-951-5856 Courriel : jcarchitecte@jcarchitecte.ca

TITRE DE DESSIN:

Coupes de Mur

Ordre des architectes du Québec — A 6850 — MATEUS SOUKI CORDEIRO — ARCHITECTE

ÉCHELLE: As indicated
VÉRIFIÉ / DESSINÉ: MC
NO. PROJET: 2024-09
PAGE: A-5.7

© 2021 Google

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.10

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1248238004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) relatif au nombre d'accès à une aire de stationnement à partir d'une voie publique, pour un bâtiment unifamilial isolé situé au 1376, 13e Avenue, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003434177.

Considérant la recommandation favorable à la majorité du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 septembre 2024, il est recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) relatif au nombre d'accès à une aire de stationnement à partir d'une voie publique, pour un bâtiment unifamilial isolé situé au 1376, 13e Avenue, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003434177, tel qu'illustré sur le plan projet soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 26 août 2024, à savoir :

- Permettre l'aménagement d'une deuxième voie d'accès menant à une aire de stationnement à partir d'une voie publique, au lieu d'une voie maximum telle qu'exigée dans l'application de l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), sous réserve de respecter :
    - toutes les autres dispositions du règlement de zonage, notamment en matière de dimensions minimales pour la voie d'accès et l'unité de stationnement, et les superficies végétalisées;
    - une distance minimale de 1,5 mètre entre la voie d'accès et la borne incendie;
    - une distance minimale de 30 centimètres entre la voie d'accès et le lampadaire.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet contribue à l'objectif de l'arrondissement de transformer ou d'aménager des unités de stationnement au niveau du rez-de-chaussée plutôt qu'en sous-sol;
- Le terrain comporte suffisamment de superficie pour aménager une nouvelle

voie d'accès et une unité de stationnement conforme aux dispositions du Règlement de zonage (RCA09-Z01), notamment en termes de dimensions et de superficies végétalisées minimales à conserver;
- La dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

Adopté.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-09-20 08:51

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1248238004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) relatif au nombre d'accès à une aire de stationnement à partir d'une voie publique, pour un bâtiment unifamilial isolé situé au 1376, 13e Avenue, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003434177.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande de dérogation mineure portant le numéro 3003434177 visant la création d'une deuxième voie d'accès menant à une nouvelle unité de stationnement pour un bâtiment unifamilial isolé situé au 1376, 13e Avenue, sur le lot numéro 1 260 714.
La demande vise à déroger à l'article suivant du Règlement de zonage (RCA09-Z01) :

- Article 165 relatif au nombre d'accès maximum pour la classe d'usage H.1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5 août 2024 : Demande d'analyse préliminaire quant à la recevabilité d'un projet visant la création d'une voie d'accès et d'une unité de stationnement supplémentaires sur un terrain occupé par une habitation unifamiliale isolée (Réf.: demande d'opinion 3003434177).

DESCRIPTION

Projet
La construction du bâtiment unifamilial isolé situé au 1376, 13e Avenue date de 1978. Depuis sa construction, l'habitation est munie d'une voie d'accès d'une largeur d'environ 3,5 mètres menant à une case de stationnement aménagée dans le sous-sol de la construction.

Le lot numéro 1 260 714 s'étend sur une superficie de 743,2 m² et possède une largeur de 30,48 mètres donnant sur la voie publique, laquelle correspond quasiment au double de la largeur moyenne des autres terrains situés sur la 13e Avenue, entre la rue Reeves et la rue Sainte-Catherine Est (15,39 mètres). Étant donné que la profondeur des terrains avoisinants est identique, la caractéristique foncière du lot peut ainsi équivaloir à la somme de deux lots réunis du secteur urbain immédiat.

Les recherches effectuées lors de l'étude de la présente demande, ainsi que les nécessités exprimées par le requérant lors des différents échanges avec l'arrondissement, ont permis de constater un besoin certain en matière de stationnement extérieur, notamment pour l'installation d'un abri temporaire hivernal et l'entreposage d'un véhicule récréatif dans la cour latérale de la résidence.

L'entrée en vigueur, le 1er août 2023, du règlement RCA09-Z01-053 modifiant le Règlement de zonage RCA09-Z01 est venue spécifiquement interdire l'aménagement de garages en sous-sol, notamment pour les classes d'usage « H.1 – habitation unifamiliale ». Cette nouvelle disposition rend dérogatoire les garages en sous-sol existants avant cette date, ainsi que leurs voies d'accès en contre-pente qui ne peuvent dorénavant être élargies.

À travers cette modification et, dans la mesure du possible en lien avec les caractéristiques foncières des terrains, l'arrondissement souhaite qu'à terme les garages en sous-sol existants soient transformés en superficie habitable et que les descentes constituant les voies d'accès soient remblayées, le tout au profit d'un stationnement intérieur ou extérieur aménagé au niveau du rez-de-chaussée. En effet, il importe de mentionner qu'il s'agit là de travaux contribuant à l'immunisation des propriétés contre de potentiels refoulements d'égout causés par des pluies diluviennes dont la récurrence est de plus en plus élevée à Montréal, et dont la dernière tempête du vendredi 9 août 2024 nous a rappelé l'importance de cette mesure en lien avec notre adaptation face au dérèglement climatique.

La présente demande correspond adéquatement à l'objectif que s'est fixé l'arrondissement. Le certificat de localisation fourni illustre de larges marges de recul latérales libres de construction, pouvant aisément accueillir les dimensions minimales requises pour l'aménagement d'une unité de stationnement extérieure dans une cour latérale. Quant à la cour avant, la disposition des arbres privés qui s'y trouvent offre suffisamment de dégagement pour la mise en place d'une nouvelle voie d'accès reliant directement la voie publique et la case de stationnement projetée.

Compte-tenu des besoins exprimés, de la récente modification du Règlement de zonage précitée et de la caractéristique foncière du lot, notamment de sa largeur donnant sur la 13e Avenue et des importantes marges de recul latérales existantes, l'immeuble visé présente des caractéristiques favorables à la création d'une nouvelle voie d'accès donnant sur un stationnement extérieur latéral.

Toutefois, l'article 165 du Règlement de zonage n'autorise qu'une seule voie d'accès maximum par voie publique pour les usages des classes d'usages H.1.

Afin de permettre la création d'une deuxième voie d'accès menant à une nouvelle unité de stationnement extérieure aménagée dans la cour latérale droite du bâtiment, le requérant demande donc à déroger à l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 26 août 2024.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve dans la zone 203 dans laquelle la classe d'usage H.1 « habitation unifamiliale » est autorisée. Le projet tel que présenté répond aux normes relatives aux bâtiments principaux, telles qu'apparaissant au chapitre 5 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), excepté l'article 165.

Description de la dérogation mineure

- Permettre l'aménagement d'une deuxième voie d'accès menant à une aire de stationnement à partir d'une voie publique, au lieu d'une voie maximum telle

qu'exigée dans l'application de l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), sous réserve de respecter :

- toutes les autres dispositions du Règlement de zonage, notamment en matière de dimensions minimales pour la voie d'accès et l'unité de stationnement, et les superficies végétalisées;
- une distance minimale de 1,5 mètre entre la voie d'accès et la borne incendie;
- une distance minimale de 30 centimètres entre la voie d'accès et le lampadaire.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :
D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) relatif au nombre d'accès à une aire de stationnement à partir d'une voie publique, pour un bâtiment unifamilial isolé situé au 1376, 13e Avenue, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003434177, tel qu'illustré sur le plan projet soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 26 août 2024, à savoir :

- Permettre l'aménagement d'une deuxième voie d'accès menant à une aire de stationnement à partir d'une voie publique, au lieu d'une voie maximum telle qu'exigée dans l'application de l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), sous réserve de respecter :
  - toutes les autres dispositions du règlement de zonage, notamment en matière de dimensions minimales pour la voie d'accès et l'unité de stationnement, et les superficies végétalisées;
  - une distance minimale de 1,5 mètre entre la voie d'accès et la borne incendie;
  - une distance minimale de 30 centimètres entre la voie d'accès et le lampadaire.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet contribue à l'objectif de l'arrondissement de transformer ou d'aménager des unités de stationnement au niveau du rez-de-chaussée plutôt qu'en sous-sol;
- Le terrain comporte suffisamment de superficie pour aménager une nouvelle voie d'accès et une unité de stationnement conforme aux dispositions du Règlement de zonage (RCA09-Z01), notamment en termes de dimensions et de superficies végétalisées minimales à conserver;
- La dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 6 septembre 2024.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elias ATALLAH
Conseiller en planification

Tél : 514-872-7225
Télécop. : 514-868-4340

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-09-15

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1248238004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) relatif au nombre d'accès à une aire de stationnement à partir d'une voie publique, pour un bâtiment unifamilial isolé situé au 1376, 13e Avenue, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003434177.

1248238004 - Dossier complet.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elias ATALLAH
Conseiller en planification

Tél : 514-872-7225
Télécop. : 514-868-4340

Localisation
1376, 13e Avenue

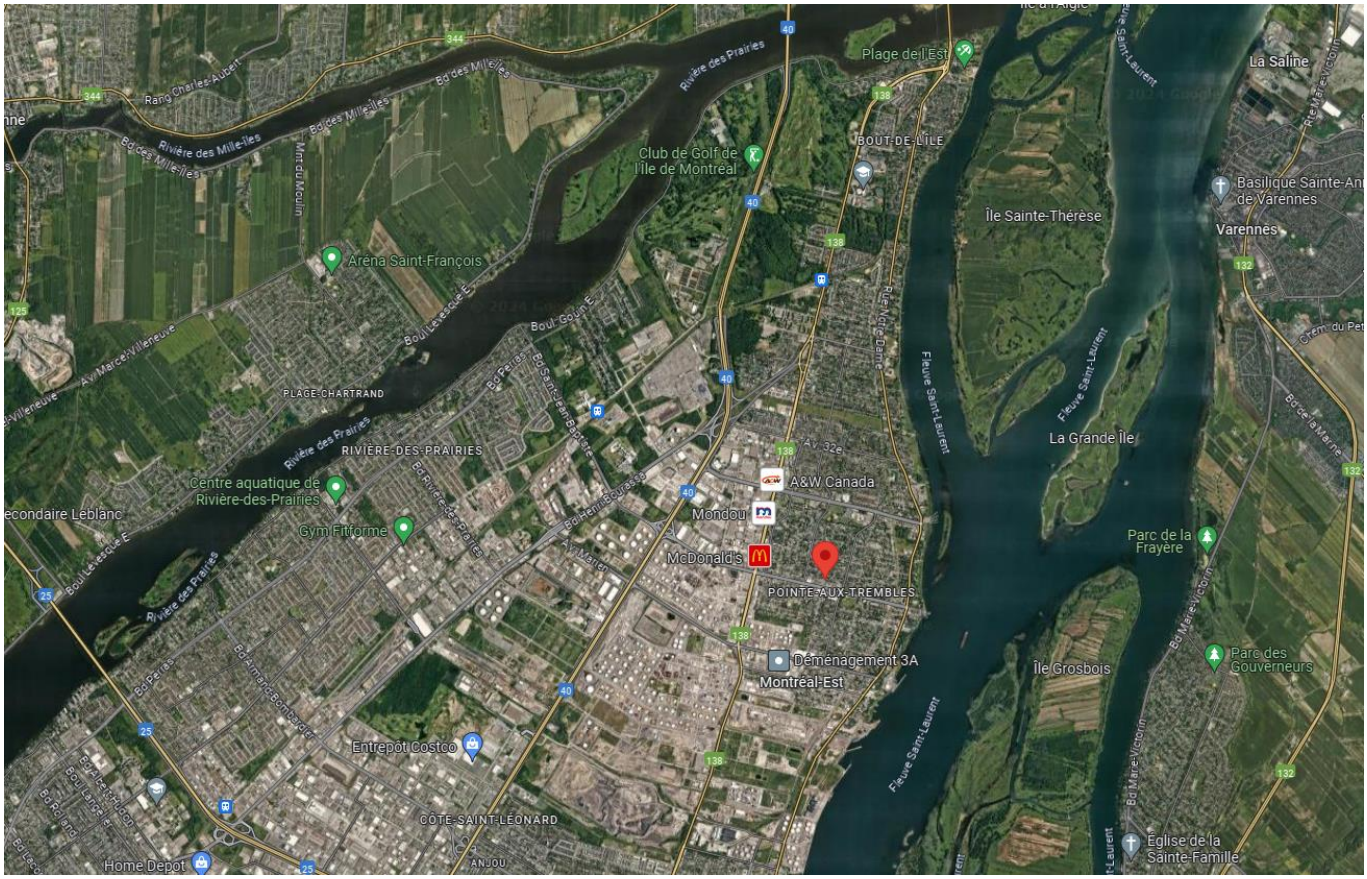

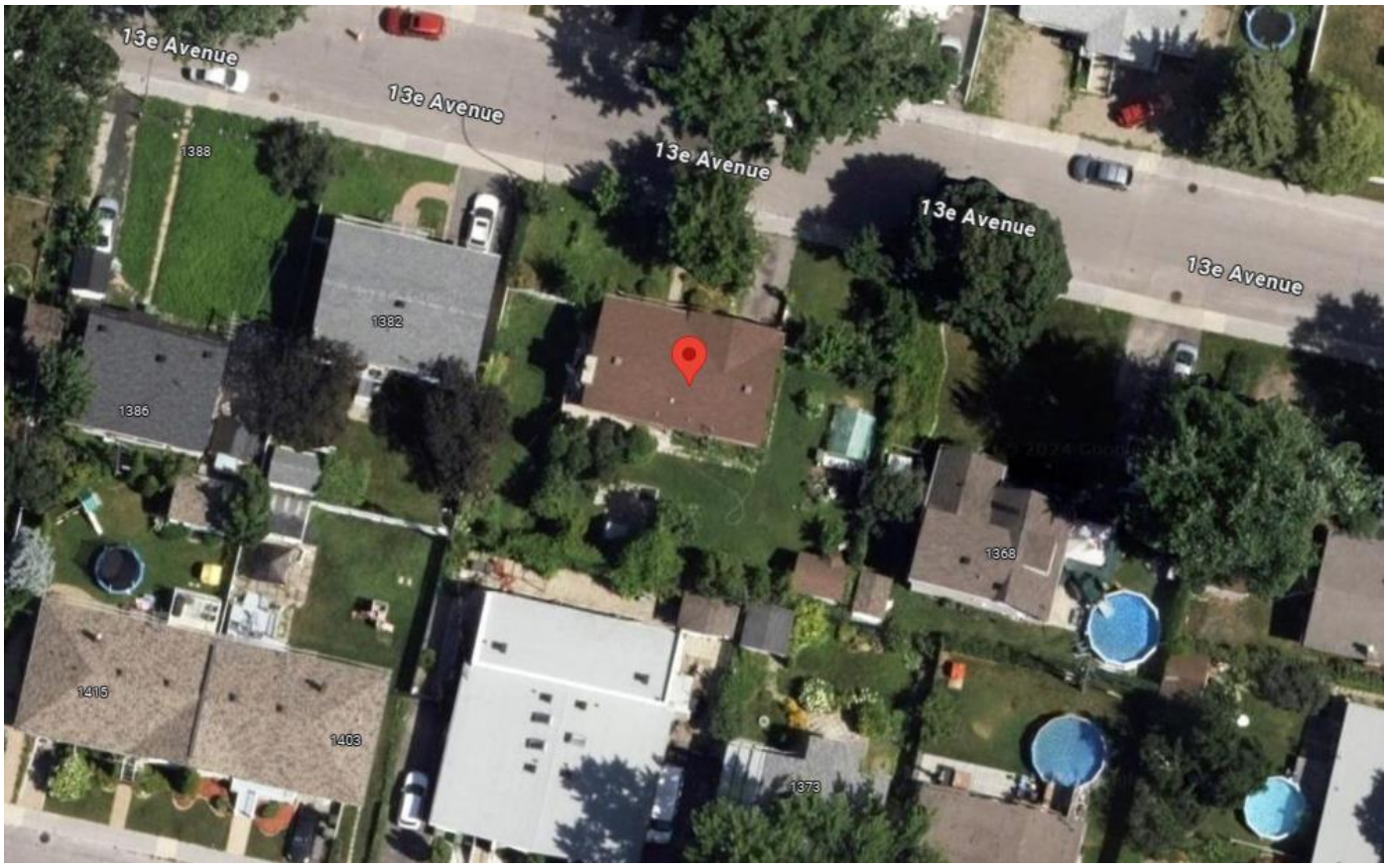

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES POINTE-AUX-TREMBLES
Direction du développement du territoire
et des études techniques
REÇU LE
26 AOÛT 2024
Numéro de dossier : 1248238004

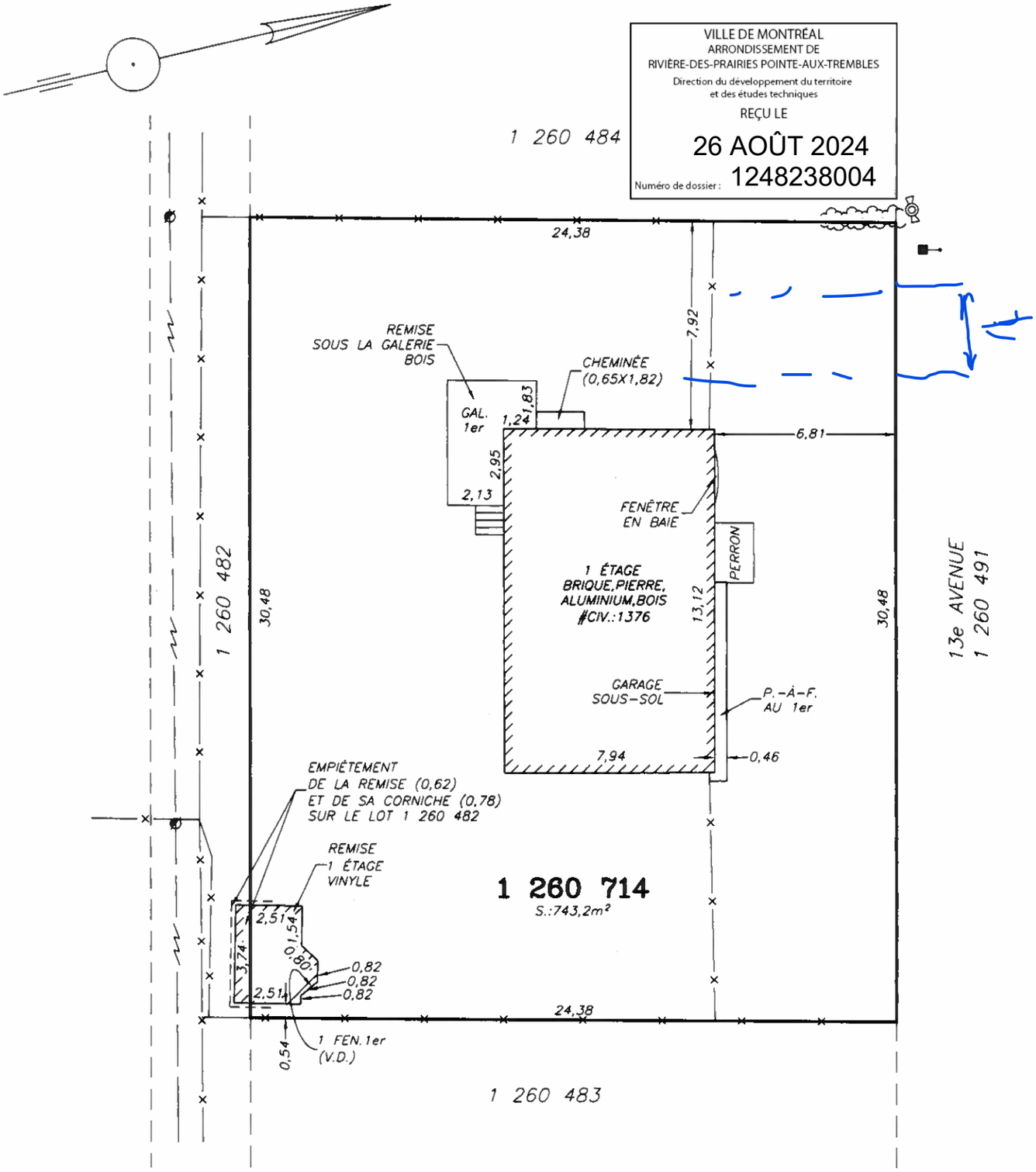

LÉGENDE:
M= MESURE ÉTABLIE PAR LE SOUSSIGNÉ
C= MESURE CADASTRALE AVANT RÉNOVATION
T= MESURE AU TITRE
R= MESURE CADASTRALE APRÈS RÉNOVATION
BORNE-FONTAINE
LAMPADAIRE
HAUBAN
POTEAU ÉLECTRIQUE
HAIE
CLÔTURE
LIMITE DE L'ASPHALTE
LIGNE DE TRANSMISSION AÉRIENNE
MUR DE SOUTÈNEMENT

N.B. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES DIMENSIONS AU BÂTIMENT PRINCIPAL SONT MESURÉES À LA FONDATION, LES DÉPENDANCES SONT MESURÉES AU REVÊTEMENT ET LES PISCINES AU BASSIN D'EAU. CE PLAN AINSI QUE LE RAPPORT L'ACCOMPAGNANT FONT PARTIES INTÉGRANTES DU PRÉSENT CERTIFICAT DE LOCALISATION, PRÉPARÉS POUR DES FINS DE VENTE ET/OU HYPOTHÈQUE. ILS NE DEVRONT PAS ÊTRE UTILISÉS OU INVOQUÉS POUR D'AUTRES BUTS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

MONTREAL • BROSSARD • REPENTIGNY • ST-EUSTACHE
• LAVAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (514) 642-2000

CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE: DU QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL

LOT (S): 1 260 714

MONTRÉAL, LE 3 NOVEMBRE 2009

PAR:
LOUIS-PHILIPPE FOUQUETTE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE 05/11/2009
A.G.

LEVÉ: 21 OCTOBRE 2009	ÉCHELLE: 1:200 (SI)	DESSIN: P51582	MINUTE: 704	DOSSIER: P51582

Plan projet de localisation de la deuxième voie d'accès et du stationnement à aménager

dans le cadre de la dérogation mineure #3003434177

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES POINTE-AUX-TREMBLES
Direction du développement du territoire
et des études techniques
REÇU LE
26 AOÛT 2024
Numéro de dossier : 1248238004

Signature du requérant pour validation

Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution

Photo côté gauche de la maison avec la voie d'accès au sous-sol existante

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES POINTE-AUX-TREMBLES
Direction du développement du territoire
et des études techniques
REÇU LE
26 AOÛT 2024
Numéro de dossier : 1248238004

Photo côté droit de la maison où se situera la nouvelle voie d'accès

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES POINTE-AUX-TREMBLES
Direction du développement du territoire
et des études techniques
REÇU LE
26 AOÛT 2024
Numéro de dossier : 1248238004

Photo côté droit de la maison où se situera la nouvelle voie d'accès avec localisation de la borne incendie et du lampadaire

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES POINTE-AUX-TREMBLES
Direction du développement du territoire
et des études techniques
REÇU LE
26 AOÛT 2024
Numéro de dossier : 1248238004

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.11

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1240394012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009) , visant l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 12285, boulevard Rodolphe-Forget, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003414438.

Considérant la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 11 octobre 2024, il est recommandé :
D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 12285, boulevard Rodolphe-Forget, sur le lot 3 731 619, du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 26 juin 2024.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-17 14:27

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1240394012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009) , visant l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 12285, boulevard Rodolphe-Forget, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003414438.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 12285, boulevard Rodolphe-Forget, local C, sur le lot numéro 3 731 619 dans le district de La Pointe-aux-Prairies.
Cette demande est soumise à la procédure des PIIA conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009). Le projet doit respecter les critères prévus pour l'affichage à l'article 10 du PP-73.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 30 05 0141 – 1er mai 2012 : Adoption de la Résolution PP-73 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'ensemble immobilier de bâtiments commerciaux situés sur le côté est du boulevard Rodolphe-Forget entre le boulevard Perras et l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima et remplaçant la résolution sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation numéro PP-14, telle que modifiée par la résolution numéro PP-30 » (sommaire 1124564001).
CA06 30 07 0276 – 4 juillet 2006 : Adoption de la Résolution PP-30 intitulée « Résolution modifiant le projet particulier de construction, de modification et d'occupation (PP-14), afin de permettre l'ajout d'un bâtiment commercial, la modification de la volumétrie, de l'apparence des bâtiments, de l'aménagement des aires de stationnement, des aménagements paysagers, des enseignes, ainsi que du projet d'implantation de l'ensemble immobilier de bâtiments commerciaux projetés sur le côté est du boulevard Rodolphe-Forget, entre le boulevard Perras et l'école primaire Notre-Dame de Fatima » (sommaire 1062931014).

CA04 11 09 0258 – 7 septembre 2004 : Adoption de la résolution numéro PP-14 intitulée «

Projet particulier de construction et d'occupation d'un ensemble immobilier de trois (3) bâtiments commerciaux projetés sur le côté est du boulevard Rodolphe-Forget, entre le boulevard Perras et l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima» (sommaire 1042931016).

DESCRIPTION

Description du projet
La demande vise un bâtiment commercial abritant un marché d'alimentation sur le boulevard Rodolphe-Forget. Le requérant souhaite remplacer l'affichage existant afin d'installer trois enseignes à plat sur les façades du bâtiment.

En façade, donnant sur le boulevard Rodolphe-Forget, une enseigne à plat de 4,62 mètres par 2,84 mètres et portant l'inscription « IGA Extra » sera installée. La superficie totale de cette enseigne est de 13,12 mètres carrés.

Le mur donnant sur le stationnement accueillera deux (2) enseignes à plat. Une enseigne de 4,62 mètres par 2,84 mètres, d'une superficie de 13,12 mètres carrés et portant l'inscription « IGA Extra » sera installée au-dessus de la vitrine. Une deuxième enseigne de 3,94 mètres par 1,01 mètre, d'une superficie de 3,87 mètres carrés et portant l'inscription « Rachelle Bery espace santé » sera installée au-dessus de l'entrée principale.

Les trois (3) enseignes sont lumineuses et composées d'éléments détachés en aluminium et acrylique.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 26 juin 2024.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)
Le site se trouve dans la zone 369 dans laquelle les classes d'usages C.1 « commerce et service de voisinage », C.2 « commerce et service de grande superficie » et P.1 « institutions locales » sont autorisées. La demande, telle que présentée, respecte les normes relatives à l'affichage telles qu'apparaissant au chapitre 9 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) ainsi qu'aux dispositions relative à l'affichage du PP-73.

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009)
Les critères d'évaluation applicables énoncés à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de l'arrondissement (RCA03-11009) sont :

- Conformité du projet aux orientations, objectifs, plans et politiques municipales en matière d'aménagement, d'architecture et de design;
- Capacité de mettre en valeur les lieux publics et de créer un environnement sécuritaire;
- Capacité de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager.

Critère d'évaluation supplémentaire prescrit au PP-73
La proposition doit également être évaluée en fonction du critère supplémentaire suivant :

- Les enseignes, quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs et à leur localisation, doivent être traitées avec sobriété en s'harmonisant avec l'architecture des bâtiments ou le milieu d'insertion.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :
D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 12285, boulevard Rodolphe-Forget, sur le lot numéro 3 731 619, du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 26 juin 2024.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 30 septembre 2024
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 11 octobre 2024
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2024-10-15
Caroline CANTIN Conseillère en aménagement		Luc CASTONGUAY Directeur	
Tél : **Télécop. :**	514 868-4329	**Tél :** **Télécop. :**	514 868-4330

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1240394012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009) , visant l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 12285, boulevard Rodolphe-Forget, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003414438.

Localisation_Rodolphe-Forget.jpg

Plans IGA Extra #8533.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-4329
Télécop. :

ZONE 358
ZONE 365
ZONE 372
ZONE 367
ZONE 369
ZONE 374
ZONE 370
JACQUES-BOISSEAU PLACE
LOUIS-LUMIÈRE AVENUE
JACQUES-CAMPOT RUE
4E RUE R.-D.-P.
RENÉ-MASSON AVENUE
LOUIS-DESSAULLES AVENUE
PERRAS BOULEVARD

IGA EXTRA ● #8533 - boul. Rodolphe-Forget, Montréal, Qc

PRÉLIMINAIRE		06/04/24	RB

REF. #

2024/04/10

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
POINTE-AUX-TREMBLES
Direction du développemnt du territoire
et études techniques
REÇU

26 juin 2024

Numéro de dossier: 1240394012

International Neon
Lyne Mathieu
514-829-5370

Existant

ENSEIGNE EXISTANTE À ÊTRE RETIRÉE.
TROUS À ÊTRE CALFEUTRÉS.
TOUTE AUTRE RÉPARATION AU MUR PAR AUTRES

Enseigne existante
Dimensions: ±112" X 187½"
Superficie: 13,55 m²

Élévation frontale (proposée)

Aucune échelle

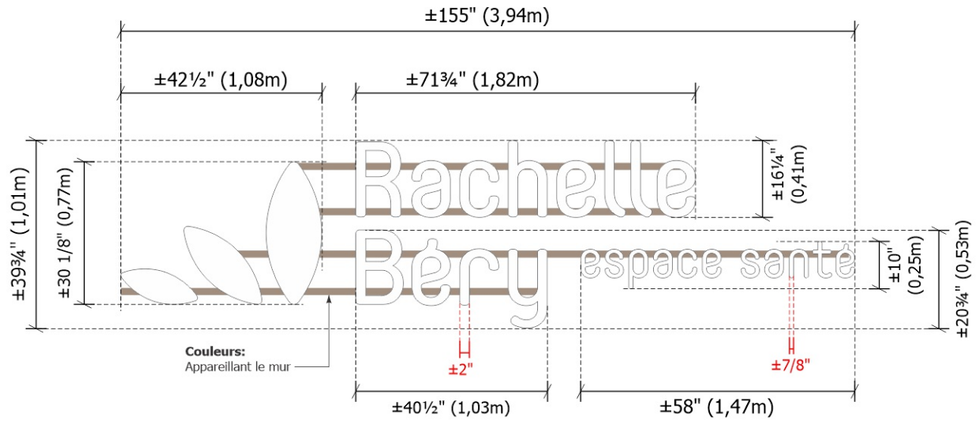

item **A**

Vue de face • **LETTRES CHANNEL LUMINEUSES (LED'S)**
Échelle: 3/8" = 1'-0" **1X**

Description:
Nouvel ensemble de lettres individuelles lumineuses fabriqué en aluminium peint. Face en acrylique blanc 3/16" avec vinyle appliqué en surface. Tubulaire d'aluminium 1½" x 1½" x 1/8" peint. **Éclairege interne par système L.E.D.**

Superficie: 42.79 pi² ou 3,97 m²

120 VOLTS

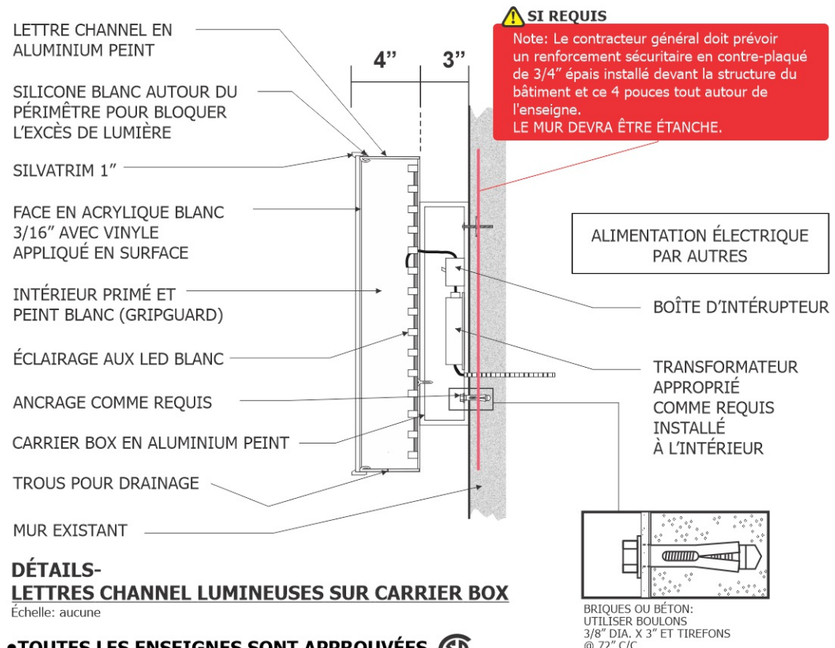

DÉTAILS-
LETTRES CHANNEL LUMINEUSES SUR CARRIER BOX
Échelle: aucune

•**TOUTES LES ENSEIGNES SONT APPROUVÉES** CSA

***CERTIFICAT CSA FOURNI POUR LED**

RELEVÉ DE SITE REQUIS

LES ENSEIGNES SONT SUJETTES À L'APPROBATION DE LA VILLE, ET LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT PRODUCTION.

IGA EXTRA • #8533 - boul. Rodolphe-Forget, Montréal, Qc

International Néon

SOBEYS QUÉBEC		IGA EXTRA • #8533 - boul. Montréal, Qc		DESSIN	
ADRESSE:	11 281 ALBERT HUDON	ADRESSE:	12285 BOUL RODOLPHE-FORGET	DATE:	REV.DATE:
VILLE/CITY:	MONTRÉAL-NORD, QUÉBEC C.P.: H1G 3J5	VILLE/CITY:	MONTREAL, QC C.P.: H1E 0A2	ÉCHELLE:	DESSINÉ PAR: RGB
TEL:	514-324-1010 LOCAL 3740 FAX: 514-324-2789	TEL:	FAX:	DIR:	2024 \ IGA_EX \ MONTREAL (BOUL. RODOLPHE-FORGET)#8533 \ CDR \

5790 Ferrier
Mont-Royal, Qc.
H4P 1M7
Tel: (514) 937-0044
Fax: (514) 938-2056

Existant

ENSEIGNE EXISTANTE À ÊTRE RETIRÉE.
TROUS À ÊTRE CALFEUTRÉS.
TOUTE AUTRE RÉPARATION AU MUR PAR AUTRES

Enseigne existante
Dimensions: ±112" X 187½"
Superficie: 13,55 m²

Élévation frontale (proposée)

Aucune échelle

NOUVEAU MODÈLE

item **B**

ÉLÉVATION GRAPHIQUE: MODÈLE: IGAEX 72-187X112-R10
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

Description - IGA:
Boîtier 6" aluminium peint ROUGE (Appareillant vinyle 3630-73) avec cadre en aluminium ¾" en façade peint **ROUGE (Appareillant vinyle 3630-73)**.
Face en acrylique clair 3/16" avec vinyle appliqué en première surface.
Attaches en "z" 2" x 2" x 2" x 1/4" en aluminium peint rouge et fixées à l'arrière. Sortie électrique à l'arrière de chaques lettres.

Description - extra:
Boîtier 5" en aluminium .040 VERT (appareillant vinyle 3630-156) peinture cuite avec silvatrim 1" **VERT (appareillant vinyle 3630-156)**.
Face en acrylique clair 3/16" avec vinyle appliqué en première surface.

Superficie: HORS TOUT: 145.83 pi² ou 13,55 m²

LA NOUVELLE ENSEIGNE SERA POSITIONNÉE AU MÊME ENDROIT QUE L'ENSEIGNE EXISTANTE

RELEVÉ DE SITE REQUIS

LES ENSEIGNES SONT SUJETTES À L'APPROBATION DE LA VILLE, ET LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT PRODUCTION.

IGA EXTRA ● #8533 - boul. Rodolphe-Forget, Montréal, Qc

International Néon

CLIENT	SOBEYS QUÉBEC	SITE	IGA EXTRA ● #8533 - boul. Montréal, Qc	DESSIN	
ADRESSE:	11 281 ALBERT HUDON	ADRESSE:	12285 BOUL RODOLPHE-FORGET	DATE:	REV.DATE:
VILLE/CITY:	MONTRÉAL-NORD, QUÉBEC C.P.: H1G 3J5	VILLE/CITY:	MONTREAL, QC C.P.: H1E 0A2	ÉCHELLE:	DESSINÉ PAR: RGB
TEL:	514-324-1010 LOCAL 3740 FAX: 514-324-2789	TEL:	FAX:	DIR:	2024 \ IGA_EX \ MONTREAL (BOUL. RODOLPHE-FORGET)#8533 \ CDR \

5790 Ferrier
Mont-Royal, Qc.
H4P 1M7
Tel: (514) 937-0044
Fax: (514) 938-2056

Élévation latérale droite (proposée)

Aucune échelle

item C

ÉLÉVATION GRAPHIQUE: MODÈLE: IGAEX 72-187X112-R10

ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

Description - IGA:

Boîtier 6" aluminium peint ROUGE (Appareillant vinyle 3630-73) avec cadre en aluminium ¾" en façade peint **ROUGE (Appareillant vinyle 3630-73)**.
Face en acrylique clair 3/16" avec vinyle appliqué en première surface.
Attaches en "z" 2" x 2" x 2" x 1/4" en aluminium peint rouge et fixées à l'arrière. Sortie électrique à l'arrière de chaques lettres.

Description - extra:

Boîtier 5" en aluminium .040 VERT (appareillant vinyle 3630-156) peinture cuite avec silvatrim 1" **VERT (appareillant vinyle 3630-156)**.
Face en acrylique clair 3/16" avec vinyle appliqué en première surface.

Superficie: **HORS TOUT: 145.83 pi² ou 13,55 m²**

LA NOUVELLE ENSEIGNE SERA POSITIONNÉE AU MÊME ENDROIT QUE L'ENSEIGNE EXISTANTE

**ENSEIGNE EXISTANTE À ÊTRE RETIRÉE.
TROUS À ÊTRE CALFEUTRÉS.
TOUTE AUTRE RÉPARATION AU MUR PAR AUTRES**

Enseigne existante
Dimensions: ±112" X 187½"
Superficie: 13,55 m²

Existant

RELEVÉ DE SITE REQUIS

LES ENSEIGNES SONT SUJETTES À L'APPROBATION DE LA VILLE, ET LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT PRODUCTION.

IGA EXTRA ● #8533 - boul. Rodolphe-Forget, Montréal, Qc

International Néon

CLIENT	SOBEYS QUÉBEC	SITE	IGA EXTRA ● #8533 - boul. Montréal, Qc	DESSIN	
ADRESSE:	11 281 ALBERT HUDON	ADRESSE:	12285 BOUL RODOLPHE-FORGET	DATE:	REV.DATE:
VILLE/CITY:	MONTRÉAL-NORD, QUÉBEC C.P.: H1G 3J5	VILLE/CITY:	MONTREAL, QC C.P.: H1E 0A2	ÉCHELLE:	DESSINÉ PAR: RGB
TEL:	514-324-1010 LOCAL 3740 FAX: 514-324-2789	TEL:	FAX:	DIR:	2024 \ IGA_EX \ MONTREAL (BOUL. RODOLPHE-FORGET)#8533 \ CDR \

5790 Ferrier
Mont-Royal, Qc.
H4P 1M7
Tel: (514) 937-0044
Fax: (514) 938-2056

item B item C

NOUVEAU MODÈLE

ÉLÉVATION GRAPHIQUE: MODÈLE: IGAEX 72-187X112-R10

ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

Description - IGA:

Boîtier 6" aluminium peint ROUGE (Appareillant vinyle 3630-73) avec cadre en aluminium ¾" en façade peint **ROUGE (Appareillant vinyle 3630-73)**.
Face en acrylique clair 3/16" avec vinyle appliqué en première surface.
Attaches en "z" 2" x 2" x 2" x 1/4" en aluminium peint rouge et fixées à l'arrière. Sortie électrique à l'arrière de chaques lettres.

Description - extra:

Boîtier 5" en aluminium .040 VERT (appareillant vinyle 3630-156) peinture cuite avec silvatrim 1" **VERT (appareillant vinyle 3630-156)**.
Face en acrylique clair 3/16" avec vinyle appliqué en première surface.

Superficie: HORS TOUT: 145.83 pi² ou 13,55 m²

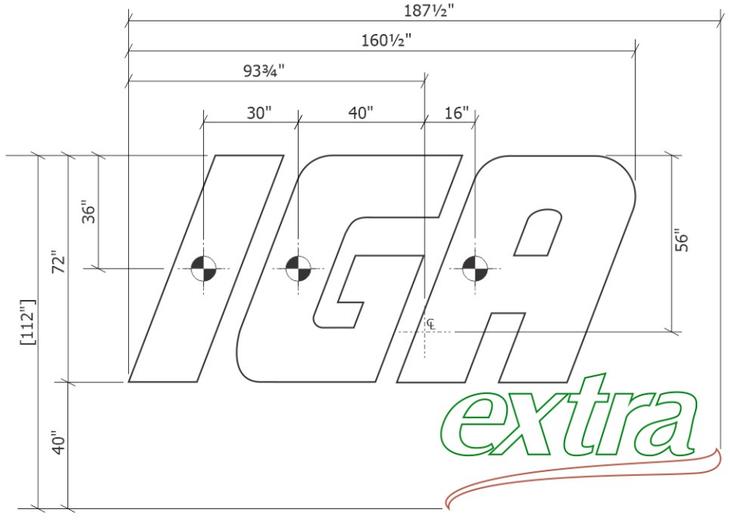

Note importante:

1 FIL POUR I
1 FIL POUR G
1 FIL POUR A
0 FIL POUR extra

DÉTAILS ÉLECTRIQUES: MODÈLE: IGAEX 72-187X112-R10

ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

120 VOLTS / 3.5 AMPS TOTAL

NOTES:

AUCUN CHANGEMENT NE DOIT ÊTRE APPORTÉ, SAUF SI APPROUVÉ PAR ÉCRIT PAR INTERNATIONAL NÉON. (TOLÉRANCE DE 1/16" MAXIMUM)

L'ENSEMBLE DES LETTRES DOIT ÊTRE POSITIONNÉ (CENTRE EN CENTRE) SELON LES DESSINS DE L'ÉLÉVATION EN QUESTION (SIGNÉS ET APPROUVÉS), ET CE POUR CHAQUE NOUVEAU SITE. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL À LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER L'EXACTITUDE DE TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE CHANTIER POUR LES ENSEMBLES DE LETTRES AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DES SORTIES ÉLECTRIQUES.

N.B CHAQUE EMPLACEMENT ET SITE SONT DIFFÉRENTS, IL EST DONC TRÈS IMPORTANT DE REVÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS FOURNIES SUR LES DESSINS.
VEUILLEZ NOUS AVISER IMMÉDIATEMENT DE TOUTES CONTRAINTES OU INEXACTITUDES.

Note importante:

LE CONTRACTEUR GÉNÉRAL DOIT: PRÉVOIR UN RENFORCEMENT SÉCURITAIRE EN CONTRE-PLAQUÉ DE 3/4" D'ÉPAIS RATTACHÉ À LA STRUCTURE DU BÂTIMENT AVEC UN EXCÉDENT DE 4 POUCES TOUT AUTOUR DE L'ENSEIGNE.SUFFISAMMENT ADÉQUAT POUR SUPPORTER LA CHARGE TOTALE DE L'ENSEIGNE. LE CONTRE-PLAQUÉ DOIT ÊTRE CONFORME AU CODE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC ET AU CODE D'INCENDIE EN VIGUEUR DANS LA LOCALITÉ.
LE MUR DEVRA ÊTRE ÉTANCHE.

LE CLIENT ET/OU LE CONTACTEUR GÉNÉRAL SONT RESPONSABLES DE L'EXACTITUDE DU POSITIONNEMENT DES TROUS DE PUISSANCE.

COULEURS:

FACE:	CODE:	MATÉRIEL:
ROUGE	#3630-73	ACRYLIQUE
VERT	#3630-156	ACRYLIQUE
CÔTÉ:		
IGA	ROUGE	ALUMINIUM
EXTRA	VERT	ALUMINIUM
MOULURE:		
IGA	ROUGE	ALUMINIUM
EXTRA	VERT	TRIM CAP 1"

LÉGENDE:

⌖ **TROU DE PUISSANCE 120 VOLTS**
CÂBLE ÉLECTRIQUE BX À L'ÉPREUVE DE L'EAU RESSORTI DE 4 PIEDS DU MUR (SELON LE CODE ÉLECTRIQUE EN VIGUEUR)
UN (1) FIL PAR LETTRE SEULEMENT

℄ **CENTRE/CENTRE DE L'ENSEIGNE HORS-TOUT**

RELEVÉ DE SITE REQUIS

LES ENSEIGNES SONT SUJETTES À L'APPROBATION DE LA VILLE, ET LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT PRODUCTION.

IGA EXTRA ● #8533 - boul. Rodolphe-Forget, Montréal, Qc

International Néon

CLIENT	SOBEYS QUÉBEC	SITE	IGA EXTRA ● #8533 - boul. Montréal, Qc	DESSIN	
ADRESSE:	11 281 ALBERT HUDON	ADRESSE:	12285 BOUL RODOLPHE-FORGET	DATE:	REV.DATE:
VILLE/CITY:	MONTRÉAL-NORD, QUÉBEC C.P.: H1G 3J5	VILLE/CITY:	MONTREAL, QC C.P.: H1E 0A2	ÉCHELLE:	DESSINÉ PAR: RGB
TEL:	514-324-1010 LOCAL 3740 FAX: 514-324-2789	TEL:	FAX:	DIR:	2024 \ IGA_EX \ MONTREAL (BOUL. RODOLPHE-FORGET)#8533 \ CDR \

5790 Ferrier
Mont-Royal, Qc.
H4P 1M7
Tel: (514) 937-0044
Fax: (514) 938-2056

PLAN DE LOCALISATION

Aucune échelle

RELEVÉ DE SITE REQUIS

LES ENSEIGNES SONT SUJETTES À L'APPROBATION DE LA VILLE, ET LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AVANT PRODUCTION.

IGA EXTRA ● #8533 - boul. Rodolphe-Forget, Montréal, Qc

International Néon

CLIENT	SOBEYS QUÉBEC	SITE	IGA EXTRA ● #8533 - boul. Montréal, Qc	DESSIN	
ADRESSE:	11 281 ALBERT HUDON	ADRESSE:	12285 BOUL RODOLPHE-FORGET	DATE:	REV.DATE:
VILLE/CITY:	MONTRÉAL-NORD, QUÉBEC C.P.: H1G 3J5	VILLE/CITY:	MONTREAL, QC C.P.: H1E 0A2	ÉCHELLE:	DESSINÉ PAR: RGB
TEL:	514-324-1010 LOCAL 3740 FAX: 514-324-2789	TEL:	FAX:	DIR:	2024 \ IGA_EX \ MONTREAL (BOUL. RODOLPHE-FORGET)#8533 \ CDR \

5790 Ferrier
Mont-Royal, Qc.
H4P 1M7
Tel: (514) 937-0044
Fax: (514) 938-2056

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.12

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1246585008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édicter des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2024.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA24-(C-4.1)-002-F** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA24-(RCA22-30105)-001-F** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA24-(P-1)-001-F** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA24-(RCA09-Z01)-001-F** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA24-(P-3)-001-F** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-17 14:12

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1246585008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édicter des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

· **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
· **Règlement sur les nuisances, RCA22-30105, article 51;**
· **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
· **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315 (affichage);**
· **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 3010 0294 du 1er octobre 2024 -Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.
CA24 3009 0262 du 3 septembre 2024 -Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.
CA24 3007 0223 du 2 juillet 2024 - Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.
CA24 30 06 0179 du 04 juin 2024 - Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.
CA24 3005 0139 du 07 mai 2024 - Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CA24 3002 0038du 06 février 2024 - Approuver la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés.
Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2024.

JUSTIFICATION

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au cœur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec une diversité d'artistes. La vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

Cependant, tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'Arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions, comme indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de réaliser ces événements aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans un journal sur le territoire de l'arrondissement et sur le site web.
L'Arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons : le journal de quartier, dans les médias sociaux, etc. De plus, lors d'une fermeture de rues exceptionnelle, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Planification des ressources. Réalisation des événements selon le tableau de la programmation. Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 11 octobre 2024
Julie BOISVERT, 9 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie CLOUTIER
agent(e) de developpement

Tél : 514-8265744
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-07

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Tél : 514-872-1742
Télécop. : -

OCA24-(C-4.1)-002-F.docOCA24-(P-1)-001-F.docOCA24-(P-3)-001-F.doc

OCA24-(RCA09-Z01)-001-F.docOCA24-(RCA22-30105)-001-F.doc

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA24-(C-4.1)-002-F
Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)

À la séance du _____ 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles décrète :

1. La fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2024 », identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

3. Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

---

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du
Entrée en vigueur le

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA24-(P-1)-001-F
Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)

_____

À la séance du _____ 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

1. Dans le cadre des activités de la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2024 », il est permis de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur les sites identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des verres en plastique, exclusivement sur les sites identifiés.

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec les règlements adoptés par la Communauté urbaine de Montréal et toujours en vigueur tel qu'amendés, le cas échéant, notamment le Règlement sur les aliments (93, modifié) et avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29), ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

4. Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

_____

ANNEXE A Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

_____

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA24-(P-3)-001-F
Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3)

À la séance du _____ 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

1. Dans le cadre des activités de la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouvertures est exceptionnellement permise sur les sites et selon les horaires identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

2. Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

---

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du
Entrée en vigueur le

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA24-(RCA09-Z01)-001-F
Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315))

_____

À la séance du _____ 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

1. Dans le cadre des activités de la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », l'affichage est exceptionnellement permis sur les sites et aux périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance :

a) des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires;

b) des bannières sur des réverbères ou, aux fins d'identifier un lieu, sur des murs extérieurs.

2. L'autorisation est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

3. Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

_____

ANNEXE A Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

_____

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du
Entrée en vigueur le

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA24-(RCA22-30105)-001-F
Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51)

_____

À la séance du _____ 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

1. Dans le cadre des activités de la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2024 », le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur lesdits sites.

3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

4. Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

_____

ANNEXE A Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

_____

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement
Entrée en vigueur le

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1246585008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des loisirs
Objet :	Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édicter des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

Grille d'analyse Montréal 2030novembre2024.pdf

Programmation des événements publics_arrondissement de RDP-PAT Novembre 2024.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie CLOUTIER
agent(e) de developpement

Tél : 514-8265744
Télécop. :

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1246585008
Unité administrative responsable : *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social , Division de la culture des loisirs et du développement social*
Projet : Approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Édicter des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *« Aucune contribution »* *Ne s'applique pas. Dossier administratif*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *« aucune contribution »* *Ne s'applique pas. Dossier administratif*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
1	Plaisirs d'hiver	Secteur des événements	11 février 2024	11 février 2024	11:00	16:00	Place du Village de PAT, Belvédère de la Maison du citoyen et le Parc du Fort de PAT		7h à 19h	11h à 16h	11h à 16h	11h à 16h	N/A	N/A	N/A	10h à 17h
2	Collecte de bouteille vide Scouts 266e	266è Groupe scout Pointe-de-l'île	7 avril 2024	7 avril 2024	9:30	15:30	Saint-Jean-Baptiste	À côté du chalet des scouts	9h30 à 16h	N/A	N/A	9h30 à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A
3	Nouvel arbre sculpté "Isaiah"	Culture RDP	21 avril 2024	30 juin 2024	9:00	20:00	Don Bosco	Côté sud-ouest du parc	N/A	N/A	N/A	10:00 à 20h	N/A	N/A	N/A	N/A
4	Parcours découvertes	Culture PAT	22 avril 2024	22 avril 2024	8:15	14:45	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Et autour de la Maison du citoyen	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
5	Parcours découvertes	Culture PAT	24 avril 2024	24 avril 2024	8:15	14:45	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Et autour de la Maison du citoyen	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
6	Challenge ESPAT	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles	25 avril 2024	26 avril 2024	11:30	12:30	ESPAT	Terrain de l'école	25 avril de 10h à 13h 26 avril de 10h à 14h	N/A	N/A	25 avril de 10h à 13h 26 avril de 10h à 14h	N/A	N/A	N/A	N/A
7	kiosques de limonade	Communication PAT/RDP	28 avril 2024	28 avril 2024	11:00	15:00	Parc de la traversée		De 11h à 15h le 28 avril 2024	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
8	Marche du communautaire	La CDC de la Pointe - Région Est de Montréal	2 mai 2024	2 mai 2024	12:30	14:00	Départ au Centre communautaire le Mainbourg/au Centre communautaire Roussin et rencontre à mi-chemin	Parc de la traversée	12h à 14h30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	12h30 à 14h30	N/A
9	Distribution de compost	Éco de la Pointe-aux-Prairies	4 mai 2024	4 mai 2024	8:30	12:30	Parc Don Bosco	Stationnement	7h à 13h30	8h30 à 12h30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
10	Distribution de compost	Éco de la Pointe-aux-Prairies	4 mai 2024	4 mai 2024	13:30	17:30	ESPAT	stationnement de l'école secondaire de Pointe-aux-Trembles	12h à 17h30	13h30 à 17h30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
11	Parcours découvertes	Culture PAT	6 mai 2024	6 mai 2024	8:15	11:00	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Et autour de la Maison du citoyen	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
12	Parcours découverte - abres sculptés à RDP	Culture Expertise	7 mai 2024	7 mai 2024	13:00	14:30	André-Corbeil-Dit-Tranchemontagne	Vis-à-vis la MPC et autour de l'oeuvre Nidification	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
13	Cross-Country	École François La Bernade	7 mai 2024	7 mai 2024	8:00	11:00	Daniel-Johnson	Terrain synthéthique soccer A11 - Sentiers du parc	7h20 à 11h20	N/A	N/A	7h45 à 11h	N/A	N/A	N/A	N/A
14	Activité spéciale camp de jour Roussin	Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles	10 mai 2024	10 mai 2024	18:00	21:00	Saint-Jean-Baptiste	Terrain de soccer - Chalet - Espace vert	17h30 à 21h15	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
15	Marché public de Pointe-aux-Trembles	Marché public de Pointe-aux-Trembles	11 mai 2024	28 septembre 2024	10:00	15:00	Place du Village de PAT et le Parc du Fort de PAT	Aire gazonnée, trottoir, stationnement	Tous les samedis du 11 mai au 28 septembre de 7h à 17h	Tous les samedis du 11 mai au 28 septembre de 10h à 15h	Tous les samedis du 11 mai au 28 septembre de 10h à 15h	Tous les samedis du 11 mai au 28 septembre de 10h à 15h	N/A	N/A	N/A	N/A
16	La Buvette du Quai	Marché public de Pointe-aux-Trembles	11 mai 2024	30 septembre 2024	15:00	21:00	Place du Village de PAT et le Parc du Fort de PAT		Du lundi au dimanche de 14h à 22h du 11 mai au 30 septembre 2024	Du lundi au dimanche de 15h à 21h du 11 mai au 30 septembre 2024	Du lundi au dimanche de 15h à 21h du 11 mai au 30 septembre 2024	Du lundi au dimanche de 15h à 21h du 11 mai au 30 septembre 2024	N/A	N/A	N/A	N/A
17	Cultivons le plaisir	Secteur loisirs PAT	11 mai 2024	11 mai 2024	10:00	15:00	Place du Village de PAT, Belvédère de la Maison du citoyen et le Parc du Fort de PAT		8h à 17h	10h à 15h	N/A	10h à 15h	N/A	N/A	N/A	10h à 15h
18	Parties des Jets Sénior Élite	Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles	11 mai 2024	10 octobre 2024	14:00	23:00	Clémentine-De La Rousselière	Terrain Raymond-Daviault	Selon l'horaire officiel des parties des Jets Sénior Élite seulement	Selon l'horaire officiel des parties des Jets Sénior Élite seulement	Selon l'horaire officiel des parties des Jets Sénior Élite seulement	Selon l'horaire officiel des parties des Jets Sénior Élite seulement	N/A	N/A	N/A	N/A
19	Parcours découvertes	Culture PAT	13 mai 2024	13 mai 2024	8:15	14:45	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Et autour de la Maison du citoyen	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
20	Cultivons le plaisir : pique-nique citoyen	Marché public de Pointe-aux-Trembles	16 mai 2024	16 mai 2024	16:00	19:00	Belvédère du parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles ou Salle des Couventines en cas de pluie		16h à 19h	16h à 19h	16h à 19h	16h à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
21	Camion de rues CDC RDP	Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	16 mai 2024	16 mai 2024	11:00	13:00	Stationnement Centre Communautaire RDP	Stationnement	9h à 14h	11h à 13h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
22	Grande Fête printanière	Prévention Pointe-de-l'Île	18 mai 2024	18 mai 2024	16:00	19:00	Terrain extérieur domaine De La Rousselière	14005 R. Sherbrooke E #102, Pointe-aux-Trembles, QC H1A 3Y4	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
23	Vente de garage Le Phare	Centre de promotion communautaire Le Phare	18 mai 2024	18 mai 2024	13:00	18:00	Cours centre de promotion communautaire Le Phare		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
24	Vente de garage PAF	Pointe-aux-Fêtes	18 mai 2024	18 mai 2024	9:00	16:00	Stationnement de l'aréna Rodrigue-Gilbert		8h à 17h (remis au 19 mai en cas de pluie)	9h à 16h (remis au 19 mai en cas de pluie)	N/A	9h à 16h (remis au 19 mai en cas de pluie)	N/A	N/A	9h à 16h (remis au 19 mai en cas de pluie)	N/A
25	Les Prairies de Biquette	Biquette - Écopâturage	21 mai 2024	24 juin 2024	9:00	17:00	Parc Armand-Bombardier		Tous les jours du17 mai au 28 juin - Activité de 9h à 19h - Bergerie de 19h à 9h	21 mai 2024 au 24 juin 2024 de 9h à 17h	N/A	Tous les jours du 21 mai au 24 juin - Activité de 9h à 19h - Bergerie de 19h à 9h	N/A	Tous les jours du 21 mai au 24 juin - Activité de 9h à 19h - Bergerie de 19h à 9h	N/A	Tous les jours du 21 mai au 24 juin - Activité de 9h à 19h - Bergerie de 19h à 9h
26	Parcours découvertes	Culture PAT	22 mai 2024	22 mai 2024	8:15	10:30	Vieux-Moulin	Extérieur	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
27	Parcours découvertes	Culture PAT	23 mai 2024	23 mai 2024	9:00	15:00	Vieux-Moulin	Dans le parc	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
28	Parcours découvertes	Culture PAT	24 mai 2024	24 mai 2024	9:00	15:00	Vieux-Moulin	Dans le parc	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
29	Course Métropolitaine de Montréal	Club BMX Montréal	25 mai 2024	25 mai 2024	8:00	16:00	Piste de BMX de Pointe-aux-Trembles	Piste de BMX Stationnement ESPAT	7h à 17h (remis au 26 mai en cas de pluie)	8h à 16h (remis au 26 mai en cas de pluie)	N/A	8h à 16h (remis au 26 mai en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
30	Fête de fin de saison Fédé de l'est	Fédération de hockey mineur de l'Est	25 mai 2024	25 mai 2024	9:00	16:00	Stationnement Aréna René-Masson	Stationnement	8h à 17h	9h à 16h	N/A	9h à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
31	Angelman Strong Marche	Canadian Angelman Syndrom society (CASS)	25 mai 2024	25 mai 2024	10:00	14:00	Saint-Joseph	Aire de jeux, aire gazonnée, belvédère	8h à 15h (remis au 26 mai 2024 en cas de pluie)	10h à 14h (remis au 26 mai 2024 en cas de pluie)	N/A	10h à 14h (remis au 26 mai 2024 en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
32	Fête de la Famille de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles	Pointe-aux-Fêtes	25 mai 2024	25 mai 2024	10:00	16:00	Parc Saint-Jean-Baptiste		7h à 20h	10h à 16h	N/A	(remis au 26 mai en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
33	Cross-Country	École François La Bernade	29 mai 2024	29 mai 2024	8:00	16:00	Daniel-Johnson	Terrain synthéthique soccer A11 - Sentiers du parc	7h20 à 17h	N/A	N/A	7h45 à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A
34	5@7 festif du communautaire	CDC de la Pointe - région Est de Montréal	30 mai 2024	30 mai 2024	17:00	19:00	Parc du Fort-de-Pointe-au-Trembles ou Salle des Couventines en cas de pluie		16h à 20h30	17h à 19h	17h à 19h	17h à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
35	Expo à la plage de l'Est	Culture PAT	31 mai 2024	30 mai 2025	7:00	23:00	Plage de l'est	à proximité du chalet de parc	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
36	Course à pied École de la Belle-Rive	École de la Belle-Rive - Pavillon de la Pointe	31 mai 2024	31 mai 2024	9:00	10:00	Sur rues - Bureau, 94e avenue, Terrasse Bellerive, Raoul-Jobin, Bellerive, 86e avenue, des capucins	-	8h30 à 11h30	N/A	N/A	9h à 10h	N/A	N/A	9h à 10h	N/A
37	Tournage La Collecte	Groupe Fair-Play Inc.	31 mai 2024	31 mai 2024	12:00	19:00	86e avenue entre Bellerive et des Capucins & Bellerive entre 86e avenue et 84e avenue		12h et 19h	N/A	N/A	12h et 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
38	Souper gastronomique Desjardins - Dégustation de homard	Action secours vie d'Espoir	31 mai 2024	31 mai 2024	17:00	23:00	Stationnement aréna Rodrigue-Gilbert	Événement à l'Intérieur - extérieur utilisé que pour les bacs de compost et cuisson	17h à 23h30	17h à 23h30	17h à 23h30 (intérieur seulement)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
39	Tournois balles - Club social Col Bleu de l'arrondissement	Club Social des cols-bleus de RDP-PAT	1 juin 2024	1 juin 2024	8:00	19:00	Clémentine-De La Rousselière	Terrain de balle Yvon-Lussier	7h à 20h	8h à 19h	8h à 19h	8h à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
40	Parcours découverte - abres sculptés à RDP	Culture Expertise	5 juin 2024	5 juin 2024	9:00	14:30	André-Corbeil-Dit-Tranchemontagne	Vis-à-vis la MPC et autour de l'oeuvre Nidification	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
41	Festival PointÔ	La compagnie des autres	7 juin 2024	9 juin 2024	10:00	21:00	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Place du Village de Pointe-aux-Trembles et Parc du Fort	7 juin 2024 de 10h à 22h 8 juin 2024 de 10h à 21h 9 juin 2024 de 8h à 20h	7 juin 2024 de 17h à 21h 8 juin 2024 de 12h à 20h 9 juin 2024 de 10h à 18h	7 juin 2024 de 17h à 21h 8 juin 2024 de 12h à 20h 9 juin 2024 de 10h à 18h	7 juin 2024 de 17h à 21h 8 juin 2024 de 12h à 20h 9 juin 2024 de 10h à 18h	N/A	N/A	N/A	N/A
42	Communauté des possibles - L'Idylle arts vivants : activité de médiation	Culture PAT	8 juin 2024	8 juin 2024	11:00	14:00	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Près de la buvette du Quai	10:00 à 15:00	N/A	N/A	10:00 à 15:00	N/A	N/A	N/A	N/A
43	Tournois de Balle Molle	Ligue des Bons Sportifs P.A.T.	8 juin 2024	8 juin 2024	7:30	23:00	Parc Daniel Johnson	Terrains de balle Nord et Sud	7h30 à 23h	N/A	N/A	7h30 à 23h	N/A	N/A	N/A	N/A
44	Défi triple-jeux	Association du baseball amateur de PAT	8 juin 2024	8 juin 2024	8:00	18:00	Clémentine-De La Rousselière	Terrain Raymond Daviault et Yvon Lussier	7h à 19h (remis au 9 juin en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
45	Pêche en herbe	Comité ZIP Jacques-Cartier	8 juin 2024	9 juin 2024	9:30	16:00	Parc Pierre-Payet	Aire Gazonnée et bord de l'eau	8 juin 2024 de 8h à 17h et 9 juin 2024 de 8h à 13h	N/A	N/A	8 juin 2024 de 9h à 16h et 9 juin 2024 de 9h à 12h	N/A	N/A	N/A	N/A
46	Communauté des possibles - L'Idylle arts vivants : activité de médiation	Culture PAT	9 juin 2024	9 juin 2024	11:00	14:00	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Près de la buvette du Quai	10:00 à 15:00	N/A	N/A	10:00 à 15:00	N/A	N/A	N/A	N/A
47	Festi DJ	École secondaire Daniel-Johnson	11 juin 2024	11 juin 2024	9:50	12:30	Daniel-Johnson	Tout le parc et les terrains de sports	8h à 14h	9h50 à 12h30	N/A	9h50 à 12h30	N/A	N/A	N/A	N/A
48	Fête de fin des classes des élèves de Jean-Grou	Équipe RDP	11 juin 2024	11 juin 2024	15:00	18:00	Stationnements bibliothèque RDP	-	13h à 19h	15h à 18h	N/A	15h à 18h	N/A	N/A	N/A	N/A
49	Fête de fin d'année du 266e groupe Scouts Pointe-de-l'Île	266è Groupe scout Pointe-de-l'île	13 juin 2024	13 juin 2024	18:30	21:00	Parc St-Jean-Baptiste	Aire gazonnée	17h30 à 21h30	18h30 à 21h	N/A	18h30 à 21h	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
50	Pique-nique du communautaire (entre-nous)	La CDC de la Pointe - Région Est de Montréal	13 juin 2024	13 juin 2024	17:00	19:00	Fort-de-Pointe-aux-Trembles, du	Buvette + Place du Village de Pointe-aux-Trembles	15h à 20h	17h à 19h	17h à 19h	17h à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
51	Souper Vacances Soleil	SP CANADA - EST DE MONTRÉAL	14 juin 2024	14 juin 2024	16:00	20:00	Maison du Citoyen	Salles: Des Couventines et Belvedere, ainsi que l'espace gazzoné exterieur	14h à 21h	15h à 20h	15h à 20h	15h à 20h	N/A	N/A	N/A	N/A
52	Banquet - Médiation culturelle	Culture PAT	14 juin 2024	14 juin 2024	9:00	11:00	Belvédère Maison du Citoyen	Sous le belvédère	oui	N/A	N/A	oui	N/A	N/A	N/A	N/A
53	Terrasse Éphémère	Secteur des événements	14 juin 2024	14 juin 2024	17:00	22:00	Saint-Joseph		14h à 24h	17h à 22h	17h à 22h	14h à 00:00	N/A	N/A	N/A	N/A
54	Animations et jeux au Vieux-Moulin	Culture PAT	15 juin 2024	1 septembre 2024	12:00	17:00	Vieux-Moulin	Dans le parc Pas de montage ni démontage	12:00 à 17:00	N/A	N/A	12:00 à 17:00	N/A	N/A	N/A	N/A
55	Fête de fin d'année scouts 155e St-Germaine-Cousin	155è Groupe Scout Ste-Germaine Cousin	19 juin 2024	19 juin 2024	18:00	21:30	Clémentine-De La Rousselière		18h à 21h30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
56	Tournoi Bantam A et B	Association du baseball amateur de PAT	20 juin 2024	24 juin 2024	8:00	23:00	Terrains Raymond-Daviault, Yvon-Lussier, Daniel-Johnson Nord et Daniel-Johnson Sud	Terrains de balle et espaces verts autour	du 20 au 24 juin 2024 de 8h à 23h	du 20 au 24 juin 2024 de 8h à 23h	du 20 au 24 juin 2024 de 8h à 23h Terrain Raymond-Daviault seulement (permis de vente des JETS sénior Élite)	du 20 au 24 juin 2024 de 8h à 23h	N/A	N/A	N/A	N/A
57	Pique-nique pour les travaux publics	Travaux publics RDPPAT	20 juin 2024	20 juin 2024	10:30	15:00	Armand-Bombardier	Place Paul-Dejean - Espace vert	9h30 à 16h	10h30 à 15h	N/A	10h30 à 15h	N/A	N/A	N/A	N/A
58	Fête de Fin d'année du primaire	Maison de la famille Coeur a riviere	21 juin 2024	21 juin 2024	17:00	22:00	Chalet et parc Armand-Bombardier		12h à 23h30	17h à 22h	N/A	17h à 22h	N/A	23h à 23h30	N/A	N/A
59	Fête de fin d'année scolaire Sainte-Germaine-Cousin	École Ste-Germaine-Cousin	21 juin 2024	21 juin 2024	8:00	13:30	Gérard-Vaillancourt (Urgel Charbonneau)		7h15 à 14h	N/A	N/A	8h à 13h30	N/A	N/A	N/A	N/A
60	Journée BMX	Culture PAT	22 juin 2024	22 juin 2024	10:00	15:00	Sanctuaire	Place éphémère du Sanctuaire	08:00 à 18:00	12:00 à 15:00	N/A	08:00 à 17:00	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
61	Fieldday Radioamateur VE2UMS	Union Métropolitaine des Sans-filistes de Montréal	22 juin 2024	23 juin 2024	14:00	13:00	PolyParc Pointe aux Trembles	Terrain de balle	du 22 juin 9h à 23 juin 15h	N/A	N/A	du 22 juin 9h à 23 juin 15h	N/A	du 22 juin 9h à 23 juin 15h	N/A	N/A
62	Fête de la Famille RDP	Initiative 1,2,3 Go! RDP	22 juin 2024	22 juin 2024	12:00	22:00	Parc Ferdinand Biondi		21 juin 2024 7h au 25 juin 16h	22 juin de 12h à 22h	22 juin de 12h à 22h	22 juin de 10h à 23h	N/A	21 juin 2024 7h au 25 juin 16h	21 juin 2024 7h au 25 juin 16h	N/A
63	Zone Active - Zumba	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:00	19:00	Saint-Joseph	-	Tous les lundis du 24 juin au 26 août de 18h à 19h	N/A	N/A	Tous les lundis du 24 juin au 26 août de 18h à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
64	Zone Active - Taï Chi	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	19:00	20:00	Saint-Joseph	-	Tous les lundis du 24 juin au 26 août de 19h à 20h	N/A	N/A	Tous les lundis du 24 juin au 26 août de 19h à 20h	N/A	N/A	N/A	N/A
65	Zone Active - Danse en ligne	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:30	20:30	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	-	Tous les lundis du 1e juillet au 26 août de 18h30 à 20h30	N/A	N/A	Tous les lundis du 1e juillet au 26 août de 18h30 à 20h30	N/A	N/A	N/A	N/A
66	Zone Active - Cardio Fit	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:45	19:15	Clémentine-De La Rousselière	-	Tous les lundis du 24 juin au 26 août de 18h45 à 19h15	N/A	N/A	Tous les lundis du 24 juin au 26 août de 18h45 à 19h15	N/A	N/A	N/A	N/A
67	Zone Active - Cardio Jogging	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	19:30	20:30	Parc de la traversée	Coin de la Rousselière	Tous les lundis du 24 juin au 26 août de 19h30 à 20h30	N/A	N/A	Tous les lundis du 24 juin au 26 août de 19h30 à 20h30	N/A	N/A	N/A	N/A
68	Zone Active - Afrobeat	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:30	19:30	Armand-Bombardier	-	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 18h30 à 19h30	N/A	N/A	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 18h30 à 19h30	N/A	N/A	N/A	N/A
69	Zone Active - Baladi	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	19:30	20:30	Armand-Bombardier	-	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 19h30 à 20h30	N/A	N/A	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 19h30 à 20h30	N/A	N/A	N/A	N/A
70	Zone Active - Cardio Vitalité	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	10:00	11:00	Armand-Bombardier	-	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 10h à 11h	N/A	N/A	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 10h à 11h	N/A	N/A	N/A	N/A
71	Zone Active -Yoga	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:00	19:30	Belvédère Maison du Citoyen	-	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 18h à 19h30	N/A	N/A	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 18h à 19h30	N/A	N/A	N/A	N/A
72	Zone Active - Basketball	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:00	20:00	Don Bosco	-	Tous les mardis et jeudis du 25 juin au 29 août de 18h à 20h	N/A	N/A	Tous les mardis et jeudis du 25 juin au 29 août de 18h à 20h	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
73	Zone Active - Zumba Gold	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	9:30	10:30	Armand-Bombardier	-	Tous les mercredis du 26 juin au 28 août 9h30 à 10h30	N/A	N/A	Tous les mercredis du 26 juin au 28 août 9h30 à 10h30	N/A	N/A	N/A	N/A
74	Zone Active - En forme au max	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:00	19:00	Saint-Joseph	-	Tous les mercredis du 26 juin au 28 août de 18 à 19h	N/A	N/A	Tous les mercredis du 26 juin au 28 août de 18 à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
75	Zone Active - Plein air Zen	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	13:00	14:00	Armand-Bombardier	-	Tous les mercredis du 26 juin au 28 août 13h à 14h	N/A	N/A	Tous les mercredis du 26 juin au 28 août 13h à 14h	N/A	N/A	N/A	N/A
76	Zone Active - Karaté Adapté	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	13:30	14:30	Saint-Jean-Baptiste	-	Tous les mercredis du 7 au 28 août de 13h30 à 14h30	N/A	N/A	Tous les mercredis du 7 au 28 août de 13h30 à 14h30	N/A	N/A	N/A	N/A
77	Zone Active - Circl Mobility	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:00	19:00	Saint-Jean-Baptiste	-	Tous les Jeudis du 27 juin au 29 août de 18h à 19h	N/A	N/A	Tous les Jeudis du 27 juin au 29 août de 18h à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
78	Zone Active - Zumba	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	19:15	20:15	Saint-Jean-Baptiste	-	Tous les Jeudis du 27 juin au 29 août de 19h15 à 20h15	N/A	N/A	Tous les Jeudis du 27 juin au 29 août de 19h15 à 20h15	N/A	N/A	N/A	N/A
79	Zone Active - Danse Latine	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:30	19:30	Armand-Bombardier	-	Tous les Jeudis du 27 juin au 29 août de 18h30 à 19h30	N/A	N/A	Tous les Jeudis du 27 juin au 29 août de 18h30 à 19h30	N/A	N/A	N/A	N/A
80	Zone Active - Danse Antillaises	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	19:30	20:30	Armand-Bombardier	-	Tous les Jeudis du 27 juin au 29 août de 19h30 à 20h30	N/A	N/A	Tous les Jeudis du 27 juin au 29 août de 19h30 à 20h30	N/A	N/A	N/A	N/A
81	Zone Active - Tam-tam	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:30	20:30	Belvédère Maison du Citoyen	-	Tous les Jeudis du 27 juin au 29 août de 18h30 à 20h30	N/A	N/A	Tous les Jeudis du 27 juin au 29 août de 18h30 à 20h30	N/A	N/A	N/A	N/A
82	Zone Active - Cardio Vitalité	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	10:00	11:00	Plage de l'est	-	Tous les vendredis du 28 juin au 30 août de 10h à 11h	N/A	N/A	Tous les vendredis du 28 juin au 30 août de 10h à 11h	N/A	N/A	N/A	N/A
83	Zone Active - Danse et tam-tam	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	18:30	20:30	Richelieu	-	Tous les vendredis du 28 juin au 30 août 18h30 à 20h30	N/A	N/A	Tous les vendredis du 28 juin au 30 août 18h30 à 20h30	N/A	N/A	N/A	N/A
84	Zone Active - Tai Chi	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	10:30	11:30	André-Corbeil-Dit-Tranchemontagne	-	Tous les vendredis du 28 juin au 30 août de 10h30à 11h30	N/A	N/A	Tous les vendredis du 28 juin au 30 août de 10h30à 11h30	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
85	Zone Active - Initiation au kayak	Zone Active / Plein Air	24 juin 2024	30 août 2024	9:00	16:30	Plage de l'est	-	Tous les vendredis du 28 juin au 16 août de 9h à 16h30	N/A	N/A	Tous les vendredis du 28 juin au 16 août de 9h à 16h30	N/A	N/A	N/A	N/A
86	Fête nationale de Pointe-aux-Trembles	Pointe-aux-Fêtes	24 juin 2024	24 juin 2024	10:00	23:00	Parc St-Jean-Baptiste		du 23 juin 2024 10h au 25 juin 2024 15h	24 juin de 10h à 23h	24 juin de 10h à 23h	24 juin de 10h à 23h	N/A	du 23 juin 2024 10h au 25 juin 2024 15h	N/A	N/A
87	Zone Active - Stretching	Zone Active / Plein Air	25 juin 2024	30 août 2024	9:45	10:45	Plage de l'est	-	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 9h45 à 10h45	N/A	N/A	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 9h45 à 10h45	N/A	N/A	N/A	N/A
88	Zone Active - Mise en forme douce	Zone Active / Plein Air	25 juin 2024	30 août 2024	11:00	12:00	Plage de l'est	-	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 11 hà 12h	N/A	N/A	Tous les mardis du 25 juin au 27 août de 11 hà 12h	N/A	N/A	N/A	N/A
89	Zone Active - AquaZumba	Zone Active / Plein Air	25 juin 2024	30 août 2024	18:00	19:00	Piscine Richelieu	-	Tous les mardis du 2 juillet au 13 août de 18h à 19h	N/A	N/A	Tous les mardis du 2 juillet au 13 août de 18h à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
90	BBQ sportif	Société Ressources Loisirs de PAT/Prévention Pointe-de-l'Île	27 juin 2024	27 juin 2024	15:00	18:00	Saint-Marcel		14h à 19h	15h à 18h	N/A	15h à 18h	N/A	N/A	N/A	N/A
91	Festiculture Rivière: Le Block Party	Culture RDP	29 juin 2024	29 juin 2024	14:00	20:00	Armand-Bombardier	Place Paul-Déjean et pourtours	De 14 h le 28 juin à 9 h 00 le 30 juin 2024	14 h à 20 h le 29 juin 2024	14 h à 20 h le 29 juin 2024	14 h à 20 h le 29 juin 2024	De 14 h le 28 juin à 9 h 00 le 30 juin 2024	De 14 h le 28 juin à 9 h 00 le 30 juin 2024	N/A	N/A
92	Initiation au scoutisme	Secteur loisirs PAT	29 juin 2024	24 août 2024	10:00	12:00	Fort-de-Pointe-aux-Trembles, du		Samedis 29 juin, 6 juillet et 24 août de 10h à 12h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
93	Cours de dessin (graphite et initiation à la couleur) (par S.R.L.P.A.T.)	Secteur loisirs PAT	30 juin 2024	1 septembre 2024	10:00	12:00	Fort-de-Pointe-aux-Trembles, du		Tous les dimanches du 30 juin au 1e septembre de 10h à 12h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
94	Venez vivre l'histoire - Journée des Moulins	Culture PAT	30 juin 2024	30 juin 2024	12:00	17:00	Vieux-Moulin	Dans le parc	9:00 à 18:00	N/A	N/A	9:00 à 18:00	N/A	N/A	N/A	N/A
95	Fête du Canada	Club sport Bocce Rivière-des-Prairies	1 juillet 2024	1 juillet 2024	10:00	22:00	Armand-Bombardier	Place Paul Déjean	du 30 juin 8h30 au 2 juillet 10h	1 juillet de 10h à 22h	1 juillet de 10h à 22h	1 juillet 12h à 24h	N/A	du 30 juin 13h au 2 juillet 9h	N/A	N/A
96	Montage de l'arbre sculpté au parc du Bout de l'île	Culture PAT	1 juillet 2024	7 juilet 2024	8:30	18:00	Bout-de-l'île, du	Au bout complêtement du parc	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
97	Ciné de la Traversée	Culture PAT	4 juillet 2024	4 juillet 2024	21:00	23:00	Halte culturelle	Tout l'espace devant l'écran	12:00 à 00:00	N/A	N/A	12:00 à 00:00	N/A	N/A	N/A	N/A
98	Zone Active - Pêche en famille	Zone Active / Plein Air	6 juillet 2024	6 juillet 2024	15:00	17:00	Pierre-Payet (pointe-aux-trembles)	-	15h à 17h	N/A	N/A	15h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
99	FouKi @ Pointe-aux-Trembles	Culture PAT	6 juillet 2024	6 juillet 2024	15:00	20:30	Saint-Jean-Baptiste	Installation de la scène près de la piste de danse	8:00 le 6 juillet à 12:00 le 7 juillet	15:00 à 21:00	N/A	8:00 le 6 juillet à 12:00 le 7 juillet	12:00 à 21:00	N/A	N/A	N/A
100	Marché public RDP	Association des gens d'affaires de RDP	7 juillet 2024	22 septembre 2024	10:00	16:00	Parc Armand-Bombardier		Tous les dimanches du 7 juillet au 22 septembre 2024 de 8h à 18h	Tous les dimanches du 7 juillet au 22 septembre 2024 de 10h à 16h	Tous les dimanches du 7 juillet au 22 septembre 2024 de 10h à 16h	Tous les dimanches du 7 juillet au 22 septembre 2024 de 10h à 16h	Du 7 juillet au 22 septembre 2024	N/A	N/A	N/A
101	Ateliers de danses - Forward Movements	Culture RDP	9 juillet 2024	27 août 2024	18:30	21:00	Don Bosco	Près du terrain de basketball	Tous les mardis, du 9 juillet au 27 août 2024, de 17 h 30 à 21 h 30.	N/A	N/A	Tous les mardis, du 9 juillet au 27 août 2024, de 17 h 30 à 21 h 30.	N/A	N/A	N/A	N/A
102	Fête des voisins - Parc du Colombier	Prévention Pointe-de-l'Île	9 juillet 2024	9 juillet 2024	16:00	19:00	Colombier, du	Aire gazonnée	14h à 20h (remis au 10 juillet 14h à 20h en cas de pluie)	16h à 19h (remis au 10 juillet 16h à 19h en cas de pluie)	N/A	16h à 19h (remis au 10 juillet 16h à 19h en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
103	La Tournée des quartiers - Montréal complètement cirque	Culture PAT	9 juillet 2024	9 juillet 2024	18:00	21:00	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Placette événementielle et terrain de l'Église St-Enfant-Jésus	12:00 à 22:00	N/A	N/A	12:00 à 22:00	15:00 à 22:00	N/A	N/A	N/A
104	Croisière patrimoniale Sur le fleuve	Culture PAT	10 juillet 2024	10 juillet 2024	16:00	18:00	Fleuve	Quai de la maison Antoine-Beaudry	17:00 à 20:30	N/A	N/A	17:00 à 20:30	N/A	N/A	N/A	N/A
105	Afrique en cirque - Kalabanté	Culture RDP	12 juillet 2024	12 juillet 2024	19:00	20:30	Armand-Bombardier	Place Paul-Déjean et pourtour du chalet du parc.	De 7 h le 12 juillet à 8 h le 13 juillet 2024	De 18 h à 21 le 12 juillet 2024	N/A	De 18 h à 21 le 12 juillet 2024	De 7 h le 12 juillet à 8 h le 13 juillet 2024	De 7 h le 12 juillet à 8 h le 13 juillet 2024	N/A	N/A
106	Vibrez aux couleurs de la Guinée avec kalabanté!	Culture RDP	13 juillet 2024	13 juillet 2024	18:00	21:00	Armand-Bombardier	Place Paul-Déjean et pourtout du chalet du parc.	De 8 h à 23 h 59 le 13 juillet 2024	De 17 h à 21 h le 13 juillet 2024	De 17 h à 21 h le 13 juillet 2024	De 16 h à 21 h le 13 juillet 2024	De 8 h à 23 h 59 le 13 juillet 2024	De 8 h à 23 h 59 le 13 juillet 2024	De 17 h à 21 h le 13 juillet 2024	N/A
107	Confection de maquettes de voiles-avirons (par Jeunes Marins Urbains)	Secteur loisirs PAT	13 juillet 2024	10 août 2024	10:00	12:00	Fort-de-Pointe-aux-Trembles, du		13 juillet et 10 août de 10h à 12h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
108	Journée rythme et percussion	Culture PAT	14 juillet 2024	14 juillet 2024	12:00	15:00	Sanctuaire	Place éphémère du Sanctuaire	09:00 à 17:00	12:00 à 15:00	N/A	9:00 à 17:00	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
109	Fête des voisins - Parc Saint-Georges	Prévention Pointe-de-l'Île	16 juillet 2024	16 juillet 2024	16:00	19:00	Saint-Georges	Aire gazonnée	14h à 20h (remis au 17 juillet 14h à 20h en cas de pluie)	16h à 19h (remis au 17 juillet 16h à 19h en cas de pluie)	N/A	16h à 19h (remis au 17 juillet 16h à 19h en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
110	Dîner de financement - BBQ Hot-Dog - Club Social RDP	Club social de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	16 juillet 2024	16 juillet 2024	11:30	12:45	Belvédère Maison du Citoyen	Espace vert derrière les couventines	10h à 14h	11h30 à 12h45	N/A	11h30 à 12h45	N/A	N/A	N/A	N/A
111	Fortissimo ! Théâtre La Roulotte	Culture RDP	16 juillet 2024	16 juillet 2024	10:30	20:00	Armand-Bombardier	Installation de la scène près de la place Paul-Déjean	08:00 à 21:30	N/A	N/A	08:00 à 21:30	N/A	N/A	N/A	N/A
112	Journée familiale de la santé et sécurité	Klockner Pentaplast	17 juillet 2024	17 juillet 2024	11:00	15:00	Saint-Marcel	-	10h à 16h	11h à 15h	N/A	11h à 15h	N/A	N/A	N/A	N/A
113	Pitchous	Carrefour familial Les Pitchou	17 juillet 2024	17 juillet 2024	10:00	14:00	Saint-Georges		10h à 14h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
114	Zone Active - Pêche en famille	Zone Active / Plein Air	17 juillet 2024	17 juillet 2024	15:00	17:00	Parc des cageux	-	15h à 17h	N/A	N/A	15h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
115	Les Billy-croquettes	Culture RDP	17 juillet 2024	17 juillet 2024	19:00	19:45	Place du parc Saint-Joseph	Kiosque événementiel	14:00 à 21:00	N/A	N/A	14:00 à 21:00	N/A	N/A	N/A	N/A
116	Croisière patrimoniale Sur le fleuve	Culture PAT	17 juillet 2024	22 juillet 2024	18:00	20:00	Fleuve	Quai de la maison Antoine-Beaudry	17:00 à 20:30	N/A	N/A	17:00 à 20:30	N/A	N/A	N/A	N/A
117	Fête des voisins - Parc Sainte-Marthe	Prévention Pointe-de-l'Île	18 juillet 2024	18 juillet 2024	16:00	19:00	Sainte-Marthe	Aire gazonnée	14h à 20h (remis au 19 juillet 14h à 20h en cas de pluie)	16h à 19h (remis au 19 juillet 16h à 19h en cas de pluie)	N/A	16h à 19h (remis au 19 juillet 16h à 19h en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
118	Paris sous les étoiles	Culture RDP	18 juillet 2024	18 juillet 2024	19:00	20:15	Place du parc Saint-Joseph	Kiosque événementiel	14:00 à 22:00	N/A	N/A	14:00 à 22:00	N/A	N/A	N/A	N/A
119	Lancement de balle - Éric Gagné	Association du baseball amateur de Pointe-aux-Trembles	19 juillet 2024	19 juillet 2024	19:00	23:00	Clémentine-De La Rousselière	Terrain Raymond-Daviault	19h à 23h	19h à 23h	19h à 23h	19h à 23h	N/A	N/A	N/A	N/A
120	Terrasse Éphémère	Secteur des événements	19 juillet 2024	19 juillet 2024	17:00	22:00	Clémentine-De La Rousselière		14h à 00:00	17h à 22h	17h à 22h	14h à 00h	N/A	23h à 00h	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
121	Tournois de soccer	Société Ressources Loisirs de PAT/Prévention Pointe-de-l 'Île	20 juillet 2024	21 juillet 2024	18:00	22:00	parc René-Masson	Espace vert derrière l'aréna et Terrain de soccer	17h à 23h (remis au 21 juillet 17h à 23h en cas de pluie)	18h à 22h	N/A	18h à 22h	N/A	N/A	N/A	N/A
122	Visite guidée gratuite en autobus de l'exposition Habiter le vent - Isabelle Gagné	Culture RDP	20 juillet 2024	20 juillet 2024	13:00	15:15	Vieux-Moulin	Parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles et parc du Moulin-du-Rapide	13 h à 15 h 15, le 20 juillet	N/A	N/A	13 h à 15 h 15, le 20 juillet	N/A	N/A	N/A	N/A
123	Activités de loisir culturel Marché Public P.A.T. Peinture collective 350e Éveil musical	Secteur loisirs PAT	20 juillet 2024	31 août 2024	10:00	12:00	Fort-de-Pointe-aux-Trembles, du		Samedis 20 juillet et 27 juillet 3 août, 17 août et 31 août de 10h à 12h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
124	Zone Active - Pêche en famille	Zone Active / Plein Air	20 juillet 2024	20 juillet 2024	15:00	17:00	Plage de l'est	-	15h à 17h	N/A	N/A	15h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
125	Croisière patrimoniale Sur le fleuve	Culture PAT	22 juillet 2024	22 juillet 2024	18:00	20:00	Fleuve	Quai de la maison Antoine-Beaudry	17:00 à 20:30	N/A	N/A	17:00 à 20:30	N/A	N/A	N/A	N/A
126	Tous les matins d'Elinor	Culture PAT	23 juillet 2024	23 juillet 2024	19:00	20:15	Belvédère Maison du Citoyen	Belvédère et parc du Fort	14:00 à 22:00	N/A	N/A	14:00 à 22:00	N/A	N/A	N/A	N/A
127	Vacances	Culture PAT	25 juillet 2024	25 juillet 2024	15:00	18:30	Parc du-fort-de-la-PAT	Derrière la Salle Les Couventines	10:00 à 21:00	N/A	N/A	10:00 à 21:00	N/A	N/A	N/A	N/A
128	Cinéma Coeur à Rivière - Hôtel Transylvanie: Changements Monstres	Culture RDP	26 juillet 2024	26 juillet 2024	18:30	22:30	Armand-Bombardier	Place Paul-Déjean et pourtour du chalet.	14 h à 23 h 59 le 26 juillet	18 h 30 à 22 h 30, le 26 juillet	N/A	14 h à 23 h 59 le 26 juillet	14 h à 23 h 59 le 26 juillet	14 h à 23 h 59 le 26 juillet	N/A	N/A
129	Zone Active - Découverte de l'île-Bonfoin	Zone Active / Plein Air	27 juillet 2024	27 juillet 2024	9:00	16:00	Plage de l'est	-	9h à 16h	N/A	N/A	9h à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A
130	Les Fils du diable	Culture PAT	27 juillet 2024	27 juillet 2024	13:00	14:30	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Placette événementielle	08:00 à 16:00	N/A	N/A	08:00 à 16:00	N/A	N/A	N/A	N/A
131	L'OM prend l'air	Culture PAT	30 juillet 2024	30 juillet 2024	17:00	21:00	Saint-Jean-Baptiste	Installation de la scène près de la piste de danse	lundi 29 juillet 18:00 à mercredi 31 juillet 01:00	17:00 à 22:00	N/A	lundi 29 juillet 18:00 à mercredi 31 juillet 01:00	16:00 à 22:00	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
132	Croisière patrimoniale Sur le fleuve	Culture PAT	31 juillet 2024	31 juillet 2024	16:00	18:00	Fleuve	Quai de la maison Antoine-Beaudry	17:00 à 20:30	N/A	N/A	17:00 à 20:30	N/A	N/A	N/A	N/A
133	Plouf!	Culture RDP	1 août 2024	1 août 2024	19:00	19:45	Place du parc Saint-Joseph	Kiosque événementiel	14:00 à 21:00	N/A	N/A	14:00 à 21:00	N/A	N/A	N/A	N/A
134	AGDA - Fête d'anniversaire - Duo des chefs	Association des gens d'affaire de Rivière-des-Prairies	3 août 2024	3 août 2024	11:00	21:30	Armand-Bombardier	Place Paul-Dejean - Espace vert - Chalet Armand-Bombardier	2 août de 12h à 23h et 3 août de 7h à 24h	3 août de 11h à 21h30	3 août de 11h à 21h30	3 août de 11h à 21h30	N/A	2 août de 12h à 23h et 3 août de 7h à 24h	N/A	N/A
135	Ramon Chicharron	Culture RDP	5 août 2024	5 août 2024	19:00	20:15	Place du parc Saint-Joseph	Kiosque événementiel	12:00 à 22:00	N/A	N/A	12:00 à 22:00	N/A	N/A	N/A	N/A
136	Zone Active - Pêche en famille	Zone Active / Plein Air	6 août 2024	6 août 2024	15:00	17:00	Moulin-du-Rapide	-	15h à 17h	N/A	N/A	15h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
137	Le Climatologue	Culture PAT	6 août 2024	6 août 2024	19:00	20:15	Belvédère Maison du Citoyen	Belvédère et parc du Fort	14:00 à 22:00	N/A	N/A	14:00 à 22:00	N/A	N/A	N/A	N/A
138	Fête de fin d'été - Le Phare	Centre de promotion communautaire Le Phare	7 août 2024	7 août 2024	12:00	20:00	Armand-Bombardier	Place Paul-Dejean - Espace vert - Chalet Armand-Bombardier	10h à 21h	12h à 20h	N/A	12h à 20h	N/A	N/A	N/A	N/A
139	Fête de fin de camp - Équipe RDP 2024	Équipe RDP	7 août 2024	7 août 2024	10:30	15:00	Saint-Joseph		9h à 15h30	10h30 à 15h	N/A	10h30 à 15h	N/A	N/A	N/A	N/A
140	Ciné de la Traversée	Culture PAT	8 août 2024	8 août 2024	21:00	23:00	Halte culturelle	Tout l'espace devant l'écran	12:00 à 00:00	N/A	N/A	12:00 à 00:00	N/A	N/A	N/A	N/A
141	Journée internationale de la jeunesse	Maison des jeunes RDP	9 août 2024	9 août 2024	15:00	20:00	Parc Armand-Bombardier	Place Paul-Dejean - Espace vert - Chalet Armand-Bombardier	8h à 22h	15h à 20h	10h à 20h	N/A	15h à 20h	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
142	Fête italienne Maria-Auxiliatrice	Association communautaire Marie-Auxiliatrice	9 août 2024	11 août 2024	11:00	23:00	Parc Pasquale-Gattuso et Fermeture complète de la rue Joliot-Curie entre l'intersection Huguet-Latour et Rita-Lévi Montalcini - Procession (selon permis) - Rues pour fermetures de rues (selon permis)	Parc Pasquale-Gattuso et Fermeture complète de la rue Joliot-Curie entre l'intersection Huguet-Latour et Rita-Lévi Montalcini - Procession (selon permis) - Rues pour fermetures de rues (selon permis)	08 août 7h au 12 août 17h (selon l'horaire en vigueur par lieux - voir permis)	09 août: 14h à 23h 10 août: 13h à 23h 11 août: 11h à 23h 11 août parc Pasquale-Gattuso: 8h à 24h	10 août: 13h à 23h 11 août: 11h à 23h	09 août: 14h à 23h 10 août: 13h à 23h 11 août: 11h à 23h 11 août parc Pasquale-Gattuso: 8h à 24h	N/A	08 août 7h au 12 août 17h (selon l'horaire en vigueur par lieux - voir permis)	Joliot-Curie: 9 août 18h au 11 août minuit Pasquale-Gattuso (feux artifices): 11 août 20h à 23h	N/A
143	Tournoi de Balle-Donnée	Association du baseball amateur de PAT	9 août 2024	11 août 2024	8:30	23:00	Terrain Daniel-Johnson Sud et Nord		9 et 10 août 2024 de 7h à 23h et 11 août 2024 de 7h à 19h	9 et 10 août 2024 de 8h30 à 23h et 11 août 2024 de 8h à 18h	9 et 10 août 2024 de 8h30 à 23h et 11 août 2024 de 8h à 18h	9 et 10 août 2024 de 8h30 à 23h et 11 août 2024 de 8h à 18h	N/A	N/A	N/A	N/A
144	Pako	Culture RDP	9 août 2024	9 août 2024	19:00	20:15	Place du parc Saint-Joseph		12:00 à 22:00	N/A	N/A	12:00 à 22:00	N/A	N/A	N/A	N/A
145	Jeux de la rue	Maison des Jeunes Pointe-aux-Trembles	10 août 2024	10 août 2024	10:30	19:00	ESPAT	Tous les terrains sportifs	8h à 20h	10h30 à 19h	N/A	10h30 à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
146	BBQ sportif Daniel-Johnson	Société Ressources Loisirs de PAT/Prévention Pointe-de-l'Île	10 août 2024	10 août 2024	11:00	22:00	Daniel-Johnson	Terrain de soccer - Chalet - Espace vert	10h à 23h (remis au 11 août en cas de pluie)	10h à 23h (remis au 11 août en cas de pluie)	N/A	10h à 23h (remis au 11 août en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
147	Les indiscrétions publiques	Culture PAT	10 août 2024	10 août 2024	13:30	15:00	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Entre le boul. St-Jean-Baptiste et le fleuve, entre la place du village et le Belvédère	12:00 à 15:00	N/A	N/A	12:00 à 15:00	N/A	N/A	N/A	N/A
148	Médiation culturelle - écH2osystème	Culture PAT	12 août 2024	14 août 2024	9:00	15:00	Belvédère de Pointe-aux-Trembles	Sous le belvédère	8 h 30 à 15 h 30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
149	Résidence écH2osystème - Belvédère	Culture PAT	12 août 2024	3 septembre 2024	9:00	17:00	Belvédère Maison du Citoyen	Derrière Maison du citoyen, près de la salle des couventines	9 h à 17 h du lundi au vendredi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
150	Fortissimo ! Théâtre La Roulotte	Culture PAT	13 août 2024	13 août 2024	19:00	20:00	Saint-Jean-Baptiste	Installation de la scène près de la piste de danse	15:00 à 21:30	N/A	N/A	15:00 à 21:30	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
151	Opération sacs à dos	Centre de promotion communautaire Le Phare	13 août 2024	15 août 2024	8:00	22:00	Armand-Bombardier	Abord du chalet	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
152	Croisière patrimoniale Sur le fleuve	Culture PAT	14 août 2024	14 août 2024	18:00	20:00	Fleuve	Quai de la maison Antoine-Beaudry	17:00 à 20:30	N/A	N/A	17:00 à 20:30	N/A	N/A	N/A	N/A
153	Fête des voisins - Parc Hans-Seleye	Prévention Pointe-de-l'Île	15 août 2024	15 août 2024	16:00	19:00	Hans-Selye	Aire gazonnée	14h à 20h (remis au 16 août 14h à 20h en cas de pluie)	16h à 19h (remis au 16 août 16h à 19h en cas de pluie)	N/A	16h à 19h (remis au 16 août 16h à 19h en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
154	Inauguration jardin des prairies	Éco de la Pointe-aux-Prairies	15 août 2024	15 août 2024	16:00	18:00	Jardin des prairies	9140 Boul. Perras	12h à 19h	16h à 18h	N/A	16h à 18h	N/A	N/A	N/A	N/A
155	L'histoire de PAT	Culture PAT	15 août 2024	15 août 2024	20:30	22:15	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Placette événementielle et tableau Cité mémoire	12:00 à 22:15	N/A	N/A	12:00 à 22:15	N/A	N/A	N/A	N/A
156	Voile-aviron sur la Skawanoti	Culture RDP	15 août 2024	18 août 2024	10:00	17:00	André-Corbeil-Dit-Tranchemontagne	Près du quai	du 15 au 18 août de 09:00 à 19:00	N/A	N/A	du 15 au 18 août de 09:00 à 19:00	du 15 au 18 août de 09:00 à 19:00	N/A	N/A	N/A
157	Terrasse Éphémère	Secteur des événements	16 août 2024	16 août 2024	17:00	22:00	Saint-Joseph		14h à 00h	17h à 22h	17h à 22h	14h à 00h	N/A	23h à 00h	N/A	N/A
158	Visite guidée gratuite en autobus de l'exposition Habiter le vent - Isabelle Gagné	Culture RDP	17 août 2024	17 août 2024	13:00	15:15	Vieux-Moulin	Parc du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles et parc du Moulin-du-Rapide	13 h à 15 h 15, le 17 août	N/A	N/A	13 h à 15 h 15, le 17 août	N/A	N/A	N/A	N/A
159	BBQ sportif ESPAT	Société Ressources Loisirs de PAT/Prévention Pointe-de-l'Île	17 août 2024	17 août 2024	11:00	22:00	ESPAT	Terrains de soccer et aire gazonnée	10h à 23h (remis au 18 août en cas de pluie)	11h à 22h (remis au 18 août même heure en cas de pluie)	N/A	11h à 22h (remis au 18 août même heure en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
160	Fête des récoltes Jardin Richelieu	Jardin Richelieu	17 août 2024	17 août 2024	16:00	19:00	Richelieu	Jardin communautaire	16h à 19h	16h à 19h	N/A	16h à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
161	Fête des récoltes Jardin Ste-Marthe	Jardin Ste-Marthe	17 août 2024	17 août 2024	11:30	18:00	Sainte-Marthe (jardin communautaire)	Jardin communautaire	11h30 à 18h	11h30 à 18h	N/A	11h30 à 18h	N/A	N/A	N/A	N/A
162	Festival Rallye Cap	Association du baseball amateur de PAT	17 août 2024	17 août 2024	8:00	18:00	Terrain Armand Bombardier 1 et 2	Terrains de balles	7h à 19h	8h à 18h	N/A	8h à 18h	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
163	Matt Holubowski	Culture PAT	17 août 2024	17 août 2024	17:00	20:15	Marcel-Léger		8:00 le 17 août à 12:00 le 18 août	17:00 à 22:00	N/A	8:00 le 17 août à 12:00 le 18 août	16:00 à 22:00	N/A	N/A	N/A
164	Zone Active - Découverte de l'île-Bonfoin	Zone Active / Plein Air	18 août 2024	18 août 2024	9:00	16:00	Plage de l'est	-	9h à 16h	N/A	N/A	9h à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A
165	Murale Kaléidoscope	Culture Expertise	19 août 2024	27 août 2024	7:00	19:30	Rue Notre-Dame / boulevard St-Jean-Baptiste	Centre Roussin: Mur côté ouest et mur arrière vis-à-vis la salle Raymond-Mayer	Ils travailleront de 6h-20h du 19 au 27. Mais laisseront le matériel 24/7	N/A	N/A	N/A	N/A	Ils travailleront de 6h-20h du 19 au 27. Mais laisseront le matériel 24/7	N/A	N/A
166	Pitchous	Carrefour familial Les Pitchou	21 août 2024	21 août 2024	10:00	14:00	Saint-Georges		10h à 14h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
167	Zone Active - Pêche en famille	Zone Active / Plein Air	21 août 2024	21 août 2024	15:00	17:00	Bout-de-l'île, du	-	15h à 17h	N/A	N/A	15h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
168	Célèbres inspirations	Culture RDP	21 août 2024	21 août 2024	19:00	20:15	Place du parc Saint-Joseph	Kiosque événementiel	12:00 à 22:00	N/A	N/A	12:00 à 22:00	N/A	N/A	N/A	N/A
169	Festival de soccer	Club de soccer Rivière-des-Prairies (CSRDP)	24 août 2024	24 août 2024	10:00	18:00	Parc Samuel Morse	Terrain soccer et espace vert	8h à 19h	10h à 18h	N/A	10h à 18h	N/A	N/A	N/A	N/A
170	Fête des récoltes Jardin Pierre-Lacroix	Jardins Pierre-Lacroix	24 août 2024	24 août 2024	10:00	15:00	Pierre-Lacroix (jardin communautaire)	Jardin communautaire	8h à 17h	10h à 15h	N/A	10h à 15h	N/A	N/A	N/A	N/A
171	Fête des récoltes - Jardin les arpents verts	Jardin les arpents verts	24 août 2024	24 août 2024	14:00	18:00	Les arpents-verts (jardin communautaire)	Jardin communautaire	14h à 18h (remis au 25 août en cas de pluie)	14h à 18h (remis au 25 août en cas de pluie)	N/A	14h à 18h (remis au 25 août en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
172	Fête de fin de saison ASPAT	Association de soccer de Pointe-aux-Trembles	24 août 2024	24 août 2024	9:00	16:00	Saint-Jean-Baptiste		7h à 17h	9h à 16h	N/A	9h à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A
173	Complètement techno	Culture PAT	24 août 2024	24 août 2024	10:00	14:00	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Placette événementielle	08:00 à 15:00	N/A	N/A	08:00 à 15:00	N/A	N/A	N/A	N/A
174	Fête des récoltes jardin Ste-Maria-Goretti	Jardin Ste-Maria-Goretti	25 août 2024	25 août 2024	11:30	15:00	Sainte-Maria-Goretti (jardin communautaire)	Jardin communautaire	11h30 à 15h	11h30 à 15h	N/A	11h30 à 15h	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
175	Dîner de financement - Party Noël - Club Social RDPPAT	Club social de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	27 août 2024	27 août 2024	11:30	12:45	Belvédère Maison du Citoyen	Espace vert derrière les couventines	10h à 14h	11h30 à 12h45	N/A	11h30 à 12h45	N/A	N/A	N/A	N/A
176	Événement de la rentrée école Fernand-Gauthier	École Fernand-Gauthier	27 août 2024	27 août 2024	12:40	14:40	Parc Don-Bosco	Aire gazonnée et aire de jeux	11h à 15h30	N/A	N/A	11h40 à 14h40	N/A	N/A	N/A	N/A
177	Papagroove	Culture RDP	27 août 2024	27 août 2024	18:15	20:15	Armand-Bombardier	Installation de la scène près de la place Paul-Déjen	8:00 le 27 août à 12:00 le 28 août	N/A	N/A	8:00 le 27 août à 12:00 le 28 août	N/A	N/A	N/A	N/A
178	Zone Active - Pêche en famille	Zone Active / Plein Air	29 août 2024	29 août 2024	15:00	17:00	André-Corbeil-Dit-Tranchemontagne	-	15h à 17h	N/A	N/A	15h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
192	Ciné de la Traversée	Culture PAT	29 août 2024	29 août 2024	21:00	23:00	Halte culturelle	Tout l'espace devant l'écran	12:00 à 00:00	12:00 à 00:00	N/A	12:00 à 00:00	N/A	N/A	N/A	N/A
193	Journée nature et chanson	Culture PAT	31 août 2024	31 août 2024	10:00	15:00	Sanctuaire	Place éphémère du Sanctuaire	08:00 à 18:00	10:00 à 15:00	N/A	08:00 à 18:00	N/A	N/A	N/A	N/A
194	Dîner retrouvaille des membres SP Canada - Est de Montréal	Association sclérose en plaques Est de Montréal	4 septembre 2024	4 septembre 2024	11:00	15:00	Belvédère Maison du Citoyen	Terrain gazonnée derrière les couventines	9h à 16h	11h à 15h	11h à 15h	11h à 15h	N/A	N/A	N/A	N/A
195	Hopefest	Salvation Now	6 septembre 2024	7 septembre 2024	14:00	19:00	Parc Armand-Bombardier	Place Paul-Déjean	6 septembre de 14h à 22h et 7 septembre de 10h à 18h	6 septembre de 18h à 22h et 7 septembre de 10h à 13h	N/A	6 septembre de 18h à 22h et 7 septembre de 10h à 13h	N/A	N/A	N/A	N/A
197	Finales de balle les diplomates	Diplomates	6 septembre 2024	8 septembre 2024	8:00	23:00	Parc Daniel Johnson	Terrains de balles et espaces verts entre les terrains	Du 6 septembre 16h au 8 septembre 23h	N/A	N/A	6 septembre: 18h à 23h 7-8 septembre: :8h à 23h	N/A	N/A	N/A	N/A
198	Résidence écH2osystème - Plage de l'Est	Culture PAT	7 septembre 2024	8 septembre 2024	9:00	17:00	Plage de l'Est		9 h à 17 h du dimanche au samedi	N/A	N/A	9 h à 17 h	N/A	N/A	N/A	N/A
199	Fête des récoltes Jardin Communautaire Belles-Roses	Jardin Belle-Roses	7 septembre 2024	7 septembre 2024	11:30	14:00	Jardin Belles-Roses	Jardin communautaire	11h30 à 14h	11h30 à 14h	N/A	11h30 à 14h	N/A	N/A	N/A	N/A
200	Journée associative de fin d'année	Association du baseball amateur de PAT	7 septembre 2024	7 septembre 2024	8:00	21:00	Clémentine-De La Rousselière	Terrain Raymond Daviault	7h à 22h	8h à 21h	N/A	8h à 21h	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
201	écH2osystème + 5@7 et mapping vidéo	Culture PAT	7 septembre 2024	7 septembre 2024	16:00	21:00	Plage de l'Est	voir plan	9 h à 22 h	oui	oui	9 h à 22 h	N/A	N/A	N/A	N/A
202	Nettoyage de berges	Culture PAT	7 septembre 2024	7 septembre 2024	12:00	15:00	Près de la 96e avenue	Près de la 96e avenue	11 h à 16 h	N/A	N/A	11 h à 16 h	N/A	N/A	N/A	N/A
203	Journée découverte	Secteur des événements	7 septembre 2024	7 septembre 2024	13:00	16:00	Maison du citoyen - Belvedère		N/A	N/A	13h à 16h	13h à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A
204	Dîner de financement - Party Noël - Club Social RDPPAT	Club social de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	11 septembre 2024	11 septembre 2024	11:30	12:45	Belvédère Maison du Citoyen	Espace vert derrière les couventines	10h à 14h	11h30 à 12h45	N/A	11h30 à 12h45	N/A	N/A	N/A	N/A
205	Séries éliminatoires club de balle les Oiseaux de P.-A.-T.	Club de balle Les Oiseaux de Pointe-Aux-Trembles	13 septembre 2024	15 septembre 2024	8:00	23:00	Parc Daniel-Johnson 1 er 2		Du vendredi 13 sept 2024 12h au dimanche 15 sept 2024 23h	Du vendredi 13 sept 2024 10h au dimanche 15 sept 2024 23h	Du vendredi 13 sept 2024 10h au dimanche 15 sept 2024 23h	Du vendredi 13 sept 2024 10h au dimanche 15 sept 2024 23h	N/A	Du vendredi 13 sept 2024 10h au dimanche 15 sept 2024 23h	N/A	N/A
206	Pour une histoire d'un soir	Culture PAT	13 septembre 2024	14 septembre 2024	15:00	20:45	Saint-Jean-Baptiste	Installation de la scène près de la piste de danse	13 septembre 8:00 au 15 septembre 12:00	13:30 à 22:00	N/A	13 septembre 8:00 au 15 septembre 12:00	13:00 à 22:00	N/A	N/A	N/A
207	Terrasse Éphémère	Secteur des événements	13 septembre 2024	13 septembre 2024	17:00	22:00	Fort-de-Pointe-aux-Trembles, du		14h à 00h	17h à 22h	17h à 22h	14h à 00h	N/A	23h à 00h	N/A	N/A
208	Le rêve à Mike sous le thème Rendez-vous de la rentrée	Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	14 septembre 2024	14 septembre 2024	15:00	20:00	Parc Richelieu	Ralentissement rue Forsyth entre 40e et 42e avenue	13h à 22h	15h à 20h	N/A	15h à 20h	N/A	N/A	13h à 21h (ralentissement de la circulation et stationnement)	N/A
209	Barbecue de fin de saison BMX Montréal	Club BMX Montréal	14 septembre 2024	14 septembre 2024	10:00	16:00	ESPAT	Piste de BMX Stationnement ESPAT	8h à 17h (remis au 15 septembre en cas de pluie)	10h à 16h (remis au 15 septembre en cas de pluie)	N/A	10h à 16h (remis au 15 septembre en cas de pluie)	N/A	N/A	N/A	N/A
210	Circuit bleu Charles-Bruneau	Fondation Charles-Bruneau	14 septembre 2024	14 septembre 2024	9:15	9:35	Parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne		8h30 à 10h15	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
211	Circuit bleu Charles-Bruneau	Fondation Charles-Bruneau	14 septembre 2024	14 septembre 2024	11:45	12:45	Parc du Bout-de-l'Ile		11h à 13h30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
212	Circuit bleu Charles-Bruneau	Fondation Charles-Bruneau	14 septembre 2024	14 septembre 2024	14:15	14:45	Clémentine-de-la-Rousselière		13h30 à 15h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
213	Distribution de compost RDP	Éco de la Pointe-aux-Prairies	14 septembre 2024	14 septembre 2024	9:30	12:00	Don Bosco		8h à 13h	9h30 à 12h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
214	Distribution de compost PAT	Éco de la Pointe-aux-Prairies	14 septembre 2024	14 septembre 2024	13:30	16:30	ESPAT		12h à 17h30	13h30 à 16h30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
215	Épluchette de blé d'inde débuté Mario Beaulieu	Bureau du député de La Pointe-de-l'Île - Mario Beaulieu	15 septembre 2024	15 septembre 2024	12:00	16:00	Belvédère Maison du Citoyen	Belvédère + Terrain gazonnée derrière les couventines	11h à 17h	12h à 16h	N/A	12h à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A
216	Fête de la rentrée St-Germaine-Cousin	École Ste-Germaine-Cousin	19 septembre 2024	19 septembre 2024	17:00	19:00	Gérard-Vaillancourt (Urgel Charbonneau)		15h à 19h30	17h à 19h	N/A	17h à 19h	N/A	N/A	N/A	N/A
217	Pointe-aux-Trembles reçoit l'Alliance	Secteur loisirs PAT	21 septembre 2024	21 septembre 2024	13:00	16:00	Clémentine-De La Rousselière	Terrain de basket - Espace vert autour - Chalet	11h à 17h	13h à 16h	N/A	13h à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A
218	Cross-Country Daniel-Johnson	École secondaire Daniel-Johnson	23 septembre 2024	24 septembre 2024	8:00	17:00	Parc Daniel-Johnson	Aire gazonnée, trottoir, chalet	23 et 24 septembre 2024 de 6h à 18h	23 et 24 septembre 2024 de 8h à 17h	N/A	23 et 24 septembre 2024 de 8h à 17h	N/A	23 et 24 septembre entre 6h et 7h	N/A	N/A
219	Fête de la rentrée maison de la famille coeur à rivière	Maison de la famille Coeur à Rivière	27 septembre 2024	27 septembre 2024	16:00	20:00	Armand-Bombardier		12h à 21h	N/A	N/A	12:00 à 20h	N/A	N/A	N/A	N/A
220	Grand Pique-Nique Victorien	Alpha Montréal	28 septembre 2024	28 septembre 2024	11:00	17:00	Marcel-Léger		9h à 17h	11h à 17h	N/A	11h à 17h	N/A	N/A	N/A	N/A
221	Dîner de financement - Party Noël - Club Social RDPPAT	Club social de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	2 octobre 2024	2 octobre 2024	11:30	12:45	Belvédère Maison du Citoyen	Espace vert derrière les couventines	10h à 14h	11h30 à 12h45	N/A	11h30 à 12h45	N/A	N/A	N/A	N/A
222	Démolition de l'oeuvre Jardin des espoirs	Culture Expertise	15 octobre 2024	15 octobre 2024	8:00	20:00	Parc Zotique-St-Jean	là où sont situées les structures de l'oeuvre	N/A	N/A	N/A	8:00 à 19:00	N/A	N/A	N/A	N/A
223	25 ans de la maison de la culture de PAT	Culture PAT	17 octobre 2024	17 octobre 2024	12:00	19:00	Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles - Placette extérieure	Placette extérieure / Halte culturelle	9 h à 22 h	N/A	N/A	9 h à 22 h	N/A	N/A	N/A	N/A
224	La Grande Marche de Pointe-aux-Trembles	Pointe-aux-Fêtes	20 octobre 2024	20 octobre 2024	13:30	16:00	Parc de la Traversée		9h30 à 17h	N/A	N/A	13h30 à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A

Programmation des événements et activités sur le domaine public
Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Conseil d'arrondissement
Séance du 5 novembre 2024

	Nom de l'événement	Promoteur	Début événement	Fin événement	Heure début événement	Heure fin événement	Lieu de l'événement	Précision espace utilisé	Dérogations							
									Occupation du domaine public O-0,1 art. 31	Vente P-1 art.8	Cons. Alcool P-1 art.3	Bruit / Nuisances RCA22-30105, article 51	Affichage RCA09-Z01 art. 315	Parc P-3 OCA04-(parcs)-001	Circulation et stationnement C-4-1 art.3 a.8	Fermette et autre présence animale 18-042-ord 11
225	La grande Marche RDP - du grand défi Pierre Lavoie	Initiative 1, 2, 3 Go Rivière-des-Prairies	20 octobre 2024	20 octobre 2024	16:30	21:00	Armand-Bombardier	Place Paul Déjean Parc Armand-Bombardier Piste cyclable sur Gouin entre 25e avenue et Parc Ernest-Rouleau	8h à 23h	16h30 à 21h	N/A	16h30 à 21h	N/A	N/A	16h30 à 21h	N/A
226	Magie Automne	Secteur des événements	26 octobre 2024	26 octobre 2024	11:00	16:00	Place du Village de Pointe-aux-Trembles et Belvedere		N/A	11h à 16h	11h à 16h	11h à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A
227	Bouge Bouge	Bouge Bouge	27 octobre 2024	27 octobre 2024	7:30	15:00	Place du parc Saint-Joseph	Parc St-Joseph et piste cyclable Boul. Gouin	du 26 octobre 12h au 27 octobre 19h	27 octobre de 7h30 à 15h	N/A	27 octobre de 7h30 à 15h	27 octobre de 7h30 à 15h	27 octobre de 7h30 à 15h	27 octobre de 7h30 à 15h	N/A
228	Marché Public de Noël de Pointe-aux-Trembles	Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6 décembre 2024	8 décembre 2024	10:00	16:00	Place du Village de Pointe-aux-Trembles		Montage: 6 décembre 13h à 18h Événement: 7-8 décembre 10h à 16h Démontage: 8 décembre 16h à 20h	7-8 décembre 10h à 16h	7-8 décembre 10h à 16h	7-8 décembre 10h à 16h	N/A	N/A	N/A	N/A
229	Noël au Village	Secteur des événements	7 décembre 2024	7 décembre 2024	11:00	16:00	Place du parc Saint-Joseph		N/A	11h à 16h	11h à 16h	11h à 16h	N/A	Nuit du 6 au 7 décembre	N/A	N/A
230	Finnisage Pointe de l'Île	Culture PAT	28-09-2024	28-09-2024	16:00	19:00	Place du Village de Pointe-aux-Trembles	Près de la Buvette du Quai	14:30 à 20 h	N/A	N/A	16 h à 19 h	N/A	N/A	N/A	N/A

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.13

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1245298020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-018 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Élie-Beauregard, à la hauteur des rues Joseph-De Montenon et Jacques-Rousseau, ainsi que l'avenue Salomon-Marion.

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-018 afin d'autoriser l'installation de panneaux «Arrêt» sur l'avenue Élie-Beauregard, à la hauteur des rues Joseph-De Montenon et Jacques-Rousseau, ainsi que l'avenue Salomon-Marion.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-18 10:56

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1245298020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-018 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Élie-Beauregard, à la hauteur des rues Joseph-De Montenon et Jacques-Rousseau, ainsi que l'avenue Salomon-Marion.

CONTENU

CONTEXTE

Des résidents de l'avenue Élie-Beauregard demandent l'installation des panneaux "Arrêt" à plusieurs carrefours afin de sécuriser les déplacements sur cet axe routier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'avenue Élie-Beauregard est un corridor scolaire à double sens de circulation de 11 mètres de largeur. Cet axe routier est emprunté par un nombre considérable de véhicules et de piétons car il est contigu aux parcs Sainte-Marthe, Cécile-Bérubé et Ferdinand-Biondi ainsi qu'à un secteur résidentiel densément peuplé au nord du boulevard Perras. Une analyse des débits et des vitesses laisse croire que l'ajout de panneaux «Arrêt» aurait un effet positif sur la sécurité de 3 carrefours.

JUSTIFICATION

Les analyses de circulation et les observations sur le terrain effectuées sur trois (3) segments de l'avenue Élie-Beauregard laissent croire que l'ajout des panneaux «Arrêt» serait une mesure efficace pour mieux gérer les priorités de passage aux croisements des rues Joseph-De Montenon, Salomon-Marion et Jacques-Rousseau.
En effet, les distances considérables entre les panneaux «Arrêt» existants sur l'avenue Élie-Beauregard limitent le choix offert aux piétons pour traverser la chaussée à un endroit sécuritaire. De plus, plusieurs collisions à angle droit impliquant au moins deux (2) véhicules ont été récemment répertoriées au croisement de l'avenue Élie-Beauregard et la rue Jacques-Rousseau.

Pour améliorer la sécurité sur l'ensemble de l'avenue Élie-Beauregard, il est donc recommandé d'installer des panneaux «Arrêt» sur cet axe routier, à la hauteur des rues Joseph-De Montenon, Salomon-Marion et Jacques-Rousseau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y aura pas de frais associés à la fourniture et installation de la signalisation proposée dans le présent sommaire en raison de la procédure de facturation établie par la Division du marquage et de la signalisation qui prévoit un nombre hebdomadaire d'interventions sans aucuns frais pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant aux Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le but d'informer les usagers de la route de ces changements dans la régulation de la circulation, les panneaux «Nouvelle signalisation - Arrêt en vigueur» seront installés aux mêmes endroits que les panneaux «Arrêt» un mois avant l’installation de ces derniers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 16 octobre 2024
Martine HÉBERT, 16 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
ingenieur(e)

Tél : 438 992-6863
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-15

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. :

OCA24-(C-4.1)-018.doc

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA24-(C-4.1)-018

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

_____

À la séance du _____ 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation de panneaux « Arrêt » sur l'avenue Élie-Beauregard, à la hauteur des rues Joseph-De Montenon et Jacques-Rousseau, ainsi que l'avenue Salomon-Marion.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

_____

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du
Entrée en vigueur le

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1245298020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-018 afin d'autoriser l'installation des panneaux "Arrêt" sur l'avenue Élie-Beauregard, à la hauteur des rues Joseph-De Montenon et Jacques-Rousseau, ainsi que l'avenue Salomon-Marion.

Croquis GDD1245298020.pdfGrille_analyse_Montreal2030 - 1245298020.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
ingenieur(e)

Tél : 438 992-6863
Télécop. : -

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

GDD 1245298020

Ajout des panneaux «Arrêt» sur l'avenue Élie-Beauregard à la hauteur des rues Joseph-De Montenon, Salomon-Marion et Jacques-Rousseau

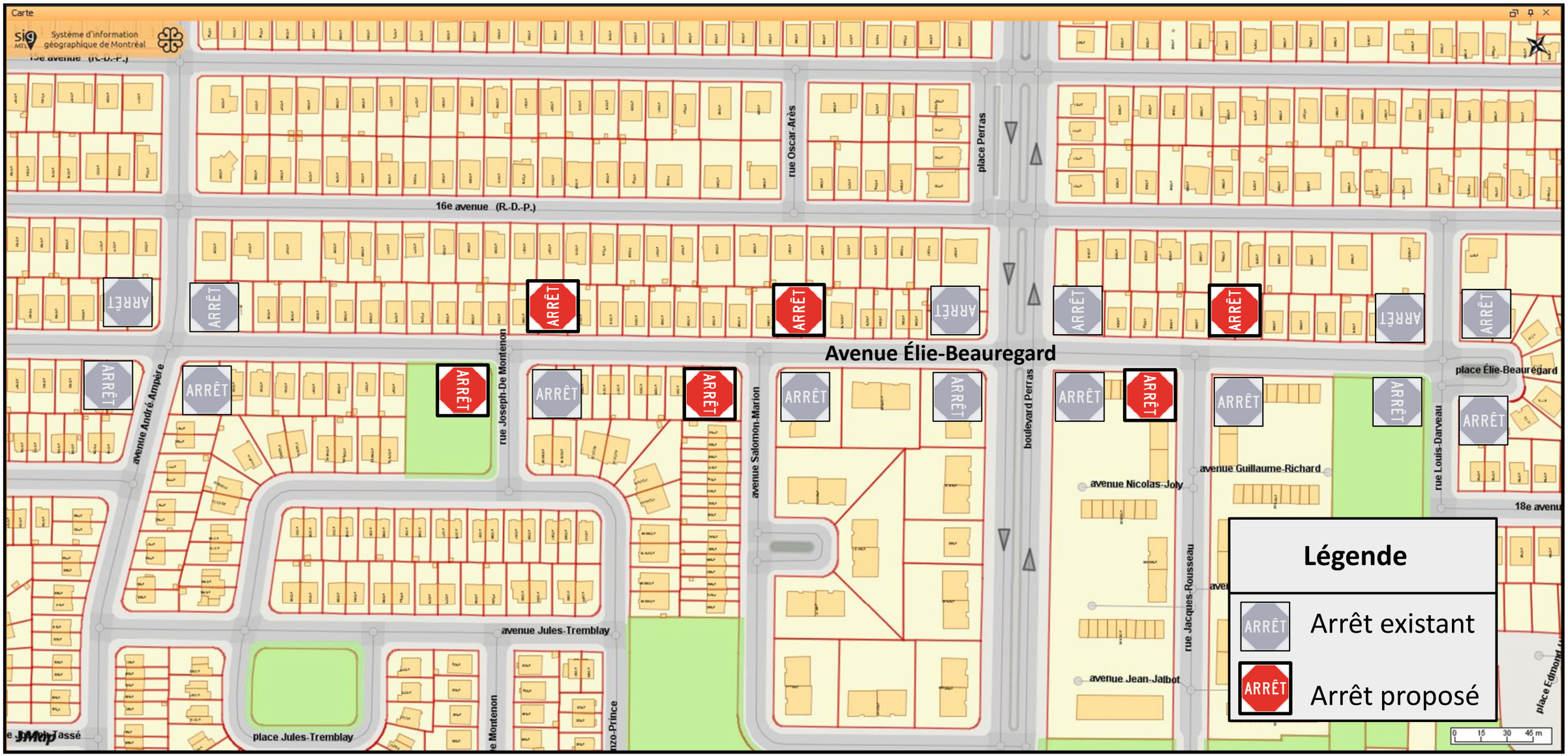

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1245298020
Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction du développement du territoire et études techniques, Division de l'ingénierie
Projet: S/O

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité no. 19*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.14

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1245298021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-019 afin d'autoriser la mise à sens unique vers le nord et l'interdiction de stationner sur le côté ouest du croissant Jules-Huot.

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-019 afin d'autoriser la mise à sens unique vers le nord et l'interdiction de stationner en permanence sur le côté ouest de la chaussée du croissant Jules-Huot.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-17 14:18

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1245298021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-019 afin d'autoriser la mise à sens unique vers le nord et l'interdiction de stationner sur le côté ouest du croissant Jules-Huot.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un accrochage qui a occasionné des dommages considérables à un véhicule stationné légalement sur la rue, un résident du croissant Jules-Huot demande que le stationnement soit interdit sur le côté ouest de la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le croissant Jules-Huot est une rue à double sens de circulation de 7,3 m de largeur où le stationnement est permis sur les deux côtés (excepté durant la période d'entretien). Un petit îlot gazonné sert de séparation physique entre cette voie et la rue Jules-Huot. Puisque cette rue est étroite et comporte des courbes serrées à chaque extrémité, certaines manoeuvres pour accéder et sortir du croissant sont pratiquement impossibles en présence des véhicules stationnés sur la chaussée.
Pour remédier cette problématique, il est recommandé d'interdire le stationnement sur le côté ouest de la chaussée et de mettre la circulation à sens unique vers le nord dans le croissant.

JUSTIFICATION

Selon les normes d'aménagement des emprises de rues de la Ville de Montréal, le stationnement doit être interdit sur un côté et la circulation mise à sens unique dans une rue mesurant 7,3 mètres de largeur. D'ailleurs, la présence des deux (2) courbes sur une très courte distance rend encore plus difficile la circulation et les manoeuvres des véhicules de plus gros gabarit et limite la visibilité dans le croissant si des véhicules se stationnent de part et d'autre de la chaussée.
Puisque toutes les maisons et le seul trottoir dans le croissant sont situés sur le côté est, il a été décidé de conserver le stationnement sur ce côté de la chaussée. De plus, des simulations ont permis de constater que la présence des véhicules stationnés sur le côté ouest de la chaussée peut rendre très difficile l'accès et la sortie des véhicules des propriétés riveraines.

Le présent dossier a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité de mobilité en date du 12 septembre 2024. Les recommandations précitées ont été adoptées à l'unanimité par les membres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y aura pas de frais associés à la fourniture et installation de la signalisation proposée dans le présent sommaire en raison de la procédure de facturation établie par la Division du marquage et de la signalisation qui prévoit un nombre hebdomadaire d'interventions sans aucuns frais pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant aux Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis sera distribué aux résidents du croissant Jules-Huot.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les panneaux "Nouvelle signalisation" indiquant la date à laquelle la circulation sera mise à sens unique seront installés selon les dispositions de la section 3.8 du Tome V des normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 16 octobre 2024
Martine HÉBERT, 16 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
ingenieur(e)

Tél : 438 992-6863
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-15

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. :

OCA24-(C-4.1)-019.doc

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA24-(C-4.1)-019

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

_____

À la séance du _____ 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

La mise à sens unique vers le nord et l'interdiction de stationner en permanence sur le côté ouest de la chaussée du croissant Jules-Huot.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

_____

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du
Entrée en vigueur le

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1245298021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-019 afin d'autoriser la mise à sens unique vers le nord et l'interdiction de stationner sur le côté ouest du croissant Jules-Huot.

Croquis GDD1245298021.pdfGrille_analyse_Montreal2030 - 1245298021.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
ingenieur(e)

Tél : 438 992-6863
Télécop. : -

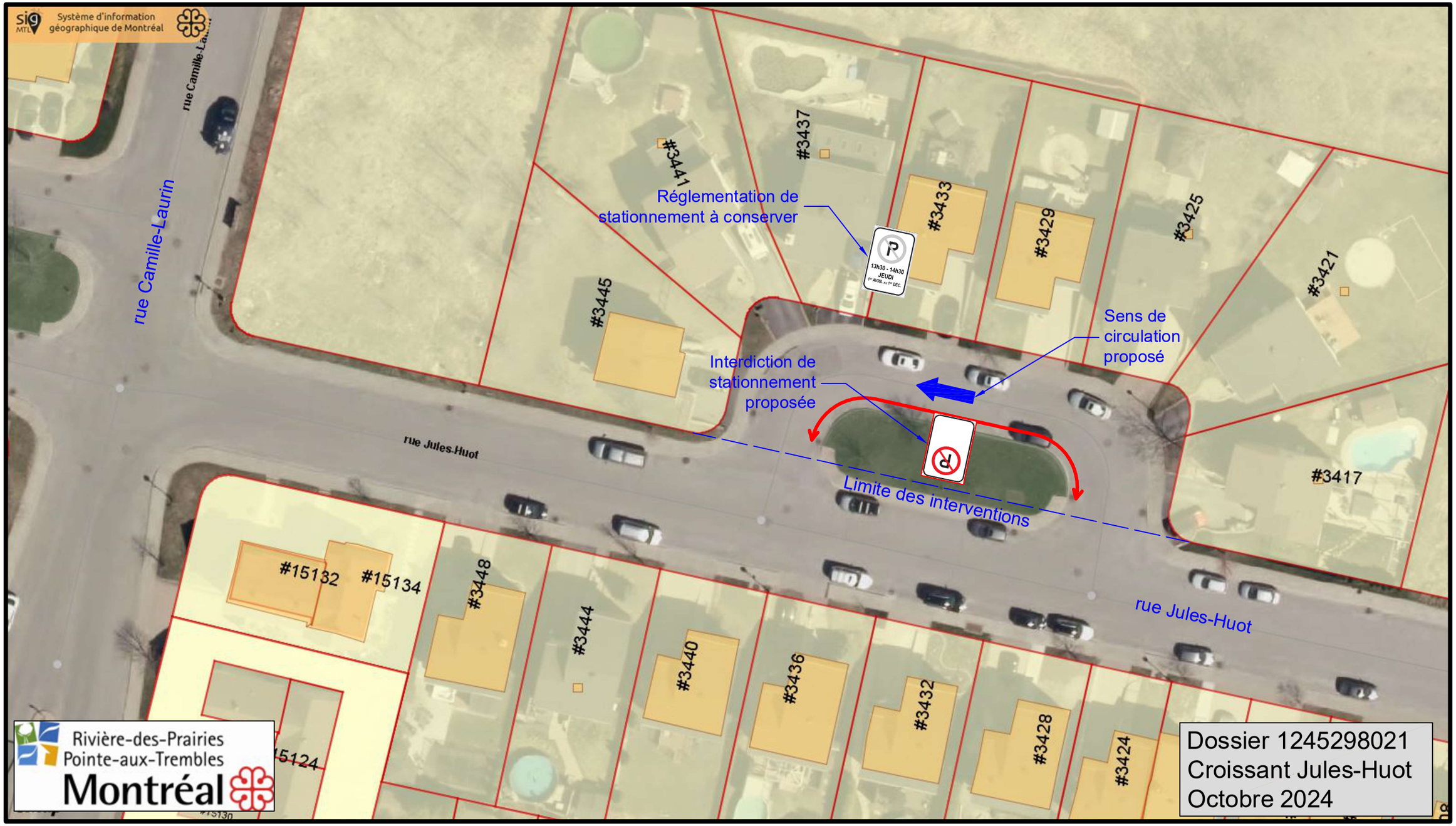
Système d'information géographique de Montréal
rue Camille-Laurin
rue Jules-Huot
#3441
#3437
#3433
#3429
#3425
#3421
#3445
#3417
#15132
#15134
#3448
#3444
#3440
#3436
#3432
#3428
#3424
Réglementation de stationnement à conserver
13h30 - 14h30
JEUDI
1er AVRIL au 1er DÉC.
Sens de circulation proposé
Interdiction de stationnement proposée
Limite des interventions
Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal
Dossier 1245298021
Croissant Jules-Huot
Octobre 2024

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1245298021
Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction du développement du territoire et études techniques, Division de l'ingénierie
Projet: S/O

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité no. 19*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.15

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1245298022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-020 afin d'autoriser la mise à jour de la gestion de la circulation et du stationnement sur l'accès ouest de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :
D'édicter l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-020 afin d'autoriser les interventions listées ci-dessous afin de mettre à jour le mode de gestion de la circulation et du stationnement sur l'accès ouest de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles :

a) Sur l'accès ouest :

- D'implanter une zone d'attente pour les autobus de la STM, de lundi à vendredi de 7 h à 17 h de septembre à juin, sur une distance de 51 mètres sur le côté ouest de la chaussée immédiatement au sud de la rue Sherbrooke;
- D'implanter une zone d'arrêt interdit en permanence sur le côté est de la chaussée, entre la rue Sherbrooke et le chemin privé;
- D'implanter une zone d'arrêt interdit, de 7 h à 17 h de lundi à vendredi de septembre à juin, sur le côté ouest de la chaussée entre le chemin privé et le tournebride;
- D'implanter une interdiction de faire demi-tour sur le segment de cet accès situé au sud du chemin privé;

- De conserver toute autre réglementation de stationnement existante.

b) Au carrefour formé par l'accès ouest et le chemin privé devant l'école :

- D'installer des panneaux « Arrêt » aux approches nord et sud;
- D'interdire aux piétons de traverser la chaussée aux approches nord et est;
- D'interdire le virage à gauche vers l'est, excepté aux autobus, de 7 h à 17 h de lundi à vendredi de septembre à juin;
- D'implanter une zone d'arrêt interdit en permanence sur le côté ouest du carrefour.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-18 15:59

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1245298022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-020 afin d'autoriser la mise à jour de la gestion de la circulation et du stationnement sur l'accès ouest de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Demande de la direction de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT) et de la Société des transports de Montréal (STM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Dans le but de sécuriser les déplacements, la direction de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles demande l'ajout de panneaux « Arrêt » sur l'accès ouest à cet établissement, à la hauteur du chemin privé menant vers l'entrée principale du bâtiment. Le personnel de l'école demande également d'interdire le virage à gauche vers l'est à ce carrefour, à l'exception des autobus. Pour sa part, la STM demande une zone d'attente pour les autobus sur le côté ouest de la portion nord de cet accès afin d'optimiser le service d'autobus vers l'école aux heures d'entrée et de sortie des classes.

JUSTIFICATION

Cette demande a été traitée par le comité de mobilité le 12 septembre 2024. Lors de cette réunion, des représentants de la STM et du Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île ainsi que les membres du comité ont analysé ce dossier de manière exhaustive. À la lumière de cette analyse, les mesures listées ci-dessous été retenues pour sécuriser les déplacements de tous les usagers de la route.
a) Sur l'accès ouest de l'école :

- D'implanter une zone d'attente pour les autobus de la STM, de lundi à vendredi de 7 h à 17 h et de septembre à juin, sur une distance de 51 mètres sur le côté ouest de la chaussée immédiatement au sud de la rue

Sherbrooke;
- D’implanter une zone d’arrêt interdit en permanence sur le côté est de la chaussée, entre la rue Sherbrooke et le chemin privé;
- D'implanter une zone d’arrêt interdit de 7 h à 17 h, de lundi à vendredi, de septembre à juin, sur le côté ouest de la chaussée, entre le chemin privé et le tournebride;
- De marquer une ligne axiale sur toute la longueur de cet accès;
- D’implanter une interdiction de faire demi-tour sur le segment de cet accès situé au sud du chemin privé;
- De réinstaller les panneaux manquants qui interdisent le stationnement sur le côté est de la chaussée au sud du chemin privé.

b) Au carrefour formé par l’accès ouest et le chemin privé devant l’école :

- De donner suite à la demande pour installer des panneaux « Arrêt » aux approches nord et sud;
- D’interdire aux piétons de traverser la chaussée aux approches nord et est;
- D’interdire le virage à gauche vers l’est, excepté aux autobus, de 7 h à 17 h de lundi à vendredi de septembre à juin;
- D’implanter une zone d’arrêt interdit en permanence sur le côté ouest du carrefour;
- D’explorer la possibilité d’implanter une zone de marquage hachurée pour interdire l’arrêt aux véhicules sur le côté nord du carrefour.

Les mesures listées précédemment ont été jugées pertinentes pour sécuriser les déplacements aux abords de l'école et optimiser les opérations des autobus de la STM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y aura pas de frais associés à la fourniture et installation de la signalisation proposée dans le présent sommaire en raison de la procédure de facturation établie par la Division du marquage et de la signalisation qui prévoit un nombre hebdomadaire d'interventions sans aucuns frais pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant aux Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En raison des contraintes météorologiques, le marquage de la chaussée associé aux diverses interventions proposées risque d'être reporté au printemps 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 17 octobre 2024
Julie BOISVERT, 17 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
ingenieur(e)

Tél : 438 992-6863
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-17

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. :

OCA24-(C-4.1)-020.doc

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA24-(C-4.1)-020

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

_____

À la séance du _____ 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

La mise à jour du mode de gestion de la circulation et du stationnement sur l'accès ouest de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles, tel qu'il suit :

A) Sur l'accès ouest :

- D'implanter une zone d'attente pour les autobus de la STM, de lundi à vendredi de 7 h à 17 h, de septembre à juin, sur une distance de 51 mètres sur le côté ouest de la chaussée immédiatement au sud de la rue Sherbrooke;
- D'implanter une zone d'arrêt interdit en permanence sur le côté est de la chaussée, entre la rue Sherbrooke et le chemin privé;
- D'implanter une zone d'arrêt interdit, de 7 h à 17 h, de lundi à vendredi, de septembre à juin, sur le côté ouest de la chaussée entre le chemin privé et le tournebride;
- D'implanter une interdiction de faire demi-tour sur le segment de cet accès situé au sud du chemin privé;
- De conserver toute autre réglementation de stationnement existante.

B) Au carrefour formé par l'accès ouest et le chemin privé devant l'école :

- D'installer des panneaux « Arrêt » aux approches nord et sud;
- D'interdire aux piétons de traverser la chaussée aux approches nord et est;
- D'interdire le virage à gauche vers l'est, excepté aux autobus, de 7 h à 17 h, de lundi à vendredi, de septembre à juin;
- D'implanter une zone d'arrêt interdit en permanence sur le côté ouest du carrefour.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

_____

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1245298022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA24-(C-4.1)-020 afin d'autoriser la mise à jour de la gestion de la circulation et du stationnement sur l'accès ouest de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles.

GDD1245298022_ESPAT.pdfGrille_analyse_Montreal2030 - 1245298022.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
ingenieur(e)

Tél : 438 992-6863
Télécop. : -

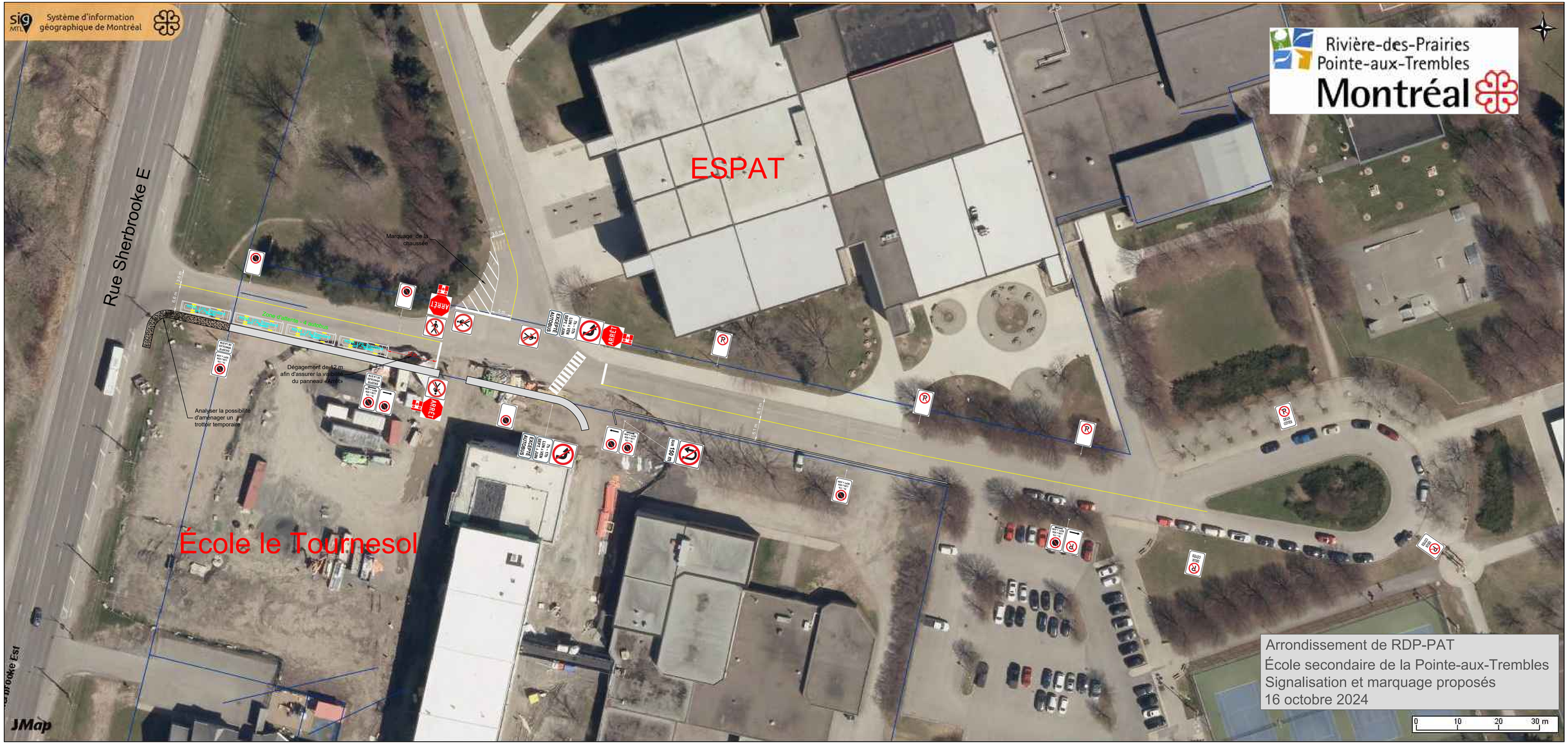
Système d'information géographique de Montréal
Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal
ESPAT
École le Tournesol
Rue Sherbrooke E
Marquage de la chaussée
Zone d'attente - 4 autobus
Dégagement de 12 m afin d'assurer la visibilité du panneau «Arrêt»
Analyser la possibilité d'aménager un trottoir temporaire
ARRÊT
Arrondissement de RDP-PAT
École secondaire de la Pointe-aux-Trembles
Signalisation et marquage proposés
16 octobre 2024
0 10 20 30 m
JMap

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1245298022
Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction du développement du territoire et études techniques, Division de l'ingénierie
Projet: S/O

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité no. 19*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.16

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1243469007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA24-(5984)-003, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, tel que modifié), exemptant le propriétaire des bâtiments résidentiels jumelés projetés aux 506 et 510, 24e Avenue, sur les futurs lots numéro 6 506 581 et 6 506 582 du cadastre du Québec, afin de permettre que quatre cases soient fournies au lieu de six cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement aux demandes de permis de construction numéro 3003238704 et 3003238699 et la demande de lotissement numéro 3003248388.

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction pour les bâtiments résidentiels jumelés projetés aux 506 et 510, 24e Avenue, sur les futurs lots numéro 6 506 581 et 6 506 582 du cadastre du Québec et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir deux unités de stationnement exigibles,

Il est recommandé :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA24-(5984)-003, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), afin d'exempter le propriétaire des immeubles situés aux 506 et 510, 24e Avenue, sur les futurs lots numéro 6 506 581 et 6 506 582, afin de permettre que quatre cases soient fournies au lieu de six cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement aux demandes de permis de construction numéro 3003238704 et 3003238699 et la demande de lotissement numéro 3003248388.

De prendre acte de son engagement à verser 5 000 $ au fonds de compensation pour le stationnement.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-21 13:19

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1243469007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA24-(5984)-003, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, tel que modifié), exemptant le propriétaire des bâtiments résidentiels jumelés projetés aux 506 et 510, 24e Avenue, sur les futurs lots numéro 6 506 581 et 6 506 582 du cadastre du Québec, afin de permettre que quatre cases soient fournies au lieu de six cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement aux demandes de permis de construction numéro 3003238704 et 3003238699 et la demande de lotissement numéro 3003248388.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant la construction de deux bâtiments résidentiels jumelés projetés aux 506 et 510, 24e Avenue, sur les futurs lots numéro 6 506 581 et 6 506 582. Le requérant demande de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé. La réglementation d'urbanisme exige six unités de stationnement pour ce projet. Le requérant propose quatre unités de stationnement conformes sur ses propriétés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

14 décembre 2017 : Résolution CA17 30 12 0453 (sommaire 1176425022) - Ordonnance remplaçant l'ordonnance sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Le site est situé sur la 24e Avenue, près de la rue Notre-Dame Est. Le terrain est transversal et présente une ligne de terrain adjacente à la 24e Avenue et au boulevard du Tricentenaire. Il est occupé par un bâtiment unifamilial isolé de deux étages construit en 1920.
Le requérant a acquis la propriété au printemps 2021. Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant et la construction de deux bâtiments de trois étages comprenant trois logements chacun, pour un total de six unités. Chacun des sites fourni deux cases de

stationnement par bâtiment au lieu de trois, ce qui correspond à un total de quatre cases pour six unités de logement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques estime que la présente requête est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée, et ce, pour les motifs suivants :

- Le stationnement sur rue n'est pas surchargé;
- Le secteur est bien desservi par le réseau d'autobus de la STM (plusieurs circuits d'autobus à moins de 100 mètres de distance des propriétés);
- Le secteur est facilement accessible aux cyclistes via le tracé cyclable du parc de la Traversée ;
- La demande répond aux objectifs et critères de la section 31.5 du Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01) de l'arrondissement, quant à l'aménagement de terrain et favorise le verdissement des cours.

Cadre réglementaire

En vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), le projet peut faire l'objet d'une exemption de l'obligation de fournir l'ensemble du nombre de cases de stationnement exigé par le Règlement de zonage. L'article 3 du Règlement 5984 prévoit les critères suivants à prendre en compte lors de l'évaluation de la demande :

- Le caractère exceptionnel de la situation, notamment les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain;
- Les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigé;
- Les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépôt à l'arrondissement de 5 000 $ dans le fonds de compensation pour stationnement au compte 2424.0000000.000000.00000.33501.000000.0000.000000.000000.00000.00000.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changement climatique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 5 novembre 2024.
Émission du permis de démolition.
Émission des permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

L'ordonnance sollicitée peut être octroyée en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié, art. 3).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 17 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-10-17
Samuel SCHILLER Agent technique en urbanisme - En collaboration avec Normand Labbé, conseiller en aménagement, C/E	Luc CASTONGUAY Directeur
Tél : 514-793-1086 **Télécop. :**	**Tél :** 514 868-4330 **Télécop. :**

OCA24-(5984)-003.docx

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA24-(5984)-003

Règlement exemptant certaines personnes de l'obligation de fournir et maintenir des unités de stationnement requises par le Règlement exigeant des d'unités de stationnement (**5984, modifié)**

À la séance du _____ 2024, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

1. Les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant sont exemptées de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un " X " apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
NO	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
1	CONSTRUCTION FULLUM INC.	2	Lots 6 506 581 et 6 506 582, 506 et 510, 24e Avenue, district de Pointe-aux-Trembles	X		

2. Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du
Entrée en vigueur le

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1243469007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA24-(5984)-003, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, tel que modifié), exemptant le propriétaire des bâtiments résidentiels jumelés projetés aux 506 et 510, 24e Avenue, sur les futurs lots numéro 6 506 581 et 6 506 582 du cadastre du Québec, afin de permettre que quatre cases soient fournies au lieu de six cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement aux demandes de permis de construction numéro 3003238704 et 3003238699 et la demande de lotissement numéro 3003248388.

Emplacement.jpg Aménagement terrain.pdf Implantation-arpenteur.pdf

Grille d'analyse Montreal 2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel SCHILLER
Agent technique en urbanisme - En collaboration avec Normand Labbé, conseiller en aménagement, C/E

Tél : 514-793-1086
Télécop. :

12792-98
12807-09
12800-06
12780
12801-03
12788-88A
525-45
12789-91
501-15
12780-82
12775-79
avenue 24e
540
516-18
522-26
500
12745
12746-50
boulevard du Tricentenaire
rue Saint-George
1 503 811
1 503 860
1 503 876
1 503 744
1 503 828
1 503 802

6 506 582

№	Name	Area, m²	%
01	BÂTIMENT PROJETÉ	113.07	35,4
02	C.A/L'ESCALIER	7.96	2,49
03	VERDURE	115.30	36,1
04	ACCÈS EN PAVAGE	83.07	26,01
		319.40 m²	

COUR ARRIÈRE : 104.82 m² (32.82 %)
VERDURE COUR ARRIÈRE: 105.68 m² (55.66 %)

COUR AVANT : 66.62 m² (20.86 %)
VERDURE COUR AVANT: 24.55 m² (36.85 %)

6 506 581

№	Name	Area, m²	%
01	BÂTIMENT PROJETÉ	113.07	35,3
02	C.A/L'ESCALIER	7.96	2,48
03	VERDURE	118.12	36,89
04	ACCÈS EN PAVAGE	81.15	25,33
		320.30 m²	

COUR ARRIÈRE : 110.47 m² (34.49 %)
VERDURE COUR ARRIÈRE: 60.73 m² (54.97 %)

COUR AVANT : 62.01 m² (19.36 %)
VERDURE COUR AVANT: 22.17 m² (35.75 %)

LÉGENDE:

- VERDURE
- ACCÈS EN PAVAGE
- MARGES MIN. AUTORISÉES
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- ARBRE EXIST
- ARBRE EXIST (À ABATTRE)
- ARBRE (À PLANTER)
- ARBRE (À PLANTER)
- ARBRE (À PLANTER)
- VIVACES
- BAC A DÉCHET

1

TECHO-BLOC

Perméabilité simplifiée

SYRINGA RETICULATA 'IVORY SILK'

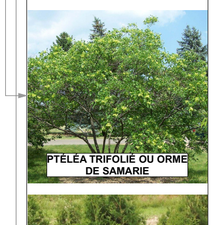
ARBRE À ÉPAULETTES (PTEROSTYRAX HISPIDA)

PTÉLÉA TRIFOLIÉ OU ORME DE SAMARIE

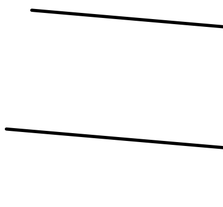
CÈDRE NOIR (NIGRA)

24e AVENUE

TROTTOIR

24e AVENUE

TROTTOIR

ARBRE À PLANTER

PARTIE EN PORTE-A- FAUX

Bâtiment visé 510, 24e avenue

Bâtiment visé 506, 24e avenue

A

CONSTRUCTION PROJETÉE
- 03/ UNITÉS SUR 3 ÉTAGES

B

CONSTRUCTION PROJETÉE
- 03/ UNITÉS SUR 3 ÉTAGES

C

CONSTRUCTION PROJETÉE
- 08/ UNITÉS SUR 3 ÉTAGES
-01/UNITÉ AU SOUS-SOL, R.D.C.

MARGES MIN. AUTORISÉES

SERVITUDE DE PASSAGE

COURS ANGLAISE ENTREE

BAC À DÉCHET

Borne de recharge électrique

VIVACES

ARBRE EXIST.

Endroit pour le stockage de neige (partie passage vers le cour arrière).

6 506 582
S = 319,4 m²

6 506 581
S = 320,3 m²

1 503 798
S = 396,4 m²

1 503 798

№	Name	Area, m²	%
01	BÂTIMENT PROJETÉ	122.43	30,89
02	C.A/L'ESCALIER	6.70	1,69
03	VERDURE	149.34	37,67
04	ACCÈS EN PAVAGE	117.93	29,75
		396.40 m²	

COUR ARRIÈRE : 143.57 m² (36.22 %)
VERDURE COUR ARRIÈRE: 73.92 m² (51.50 %)

COUR AVANT : 90.96 m² (22.95 %)
VERDURE COUR AVANT: 54.79 m² (60.24 %)

TROTTOIR

BOULEVARD DU TRICENTENAIRE

TROTTOIR

BOULEVARD DU TRICENTENAIRE

CONSTRUCTION NEUVE: 3 BÂTIMENTS

A_500_506 24e Av Pointe-aux-Trembles, QC H1A

NOTES TYPES
Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra:
-Valider toutes les modifications apportées à la structure existantes par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec avant commencer les travaux de démolition
- Vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier
- Aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents
-Les travaux doivent être conformes au code national du bâtiment et tous les autres codes provinciaux, fédéraux ou locaux en vigueur. en cas de conflit ou de différence le règlement le plus sévère doit être appliqué
-Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

émission

1	16.08.2023	RÉVISIONS SELON LES COMMENTAIRES (URB.)
2	12.10.2023	ADJUSTMENTS

Ville de Montréal
Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Direction du développement du territoire et études techniques
REÇU
7 octobre 2024
numéro de dossier : 2245909003

sceau

titre du dessin
PLAN DU SITE

client
Construction Fullum inc.
Courriel: gdelfino1450@gmail.com
Tél: 514-835-9636

architecte
GGA ARCHITECTE INC
ARCHITECTURE | DESIGN INTÉRIEUR | GESTION DE PROJETS
www.gga-a.ca | info@gga-a.ca | +1(514)566-4077
208 | 7895 Rue Notre Dame Est | Montréal | Québec | H1L 3K6

Date
10/3/2024
Par
P.D.

numéro de la planche
A-06 /22

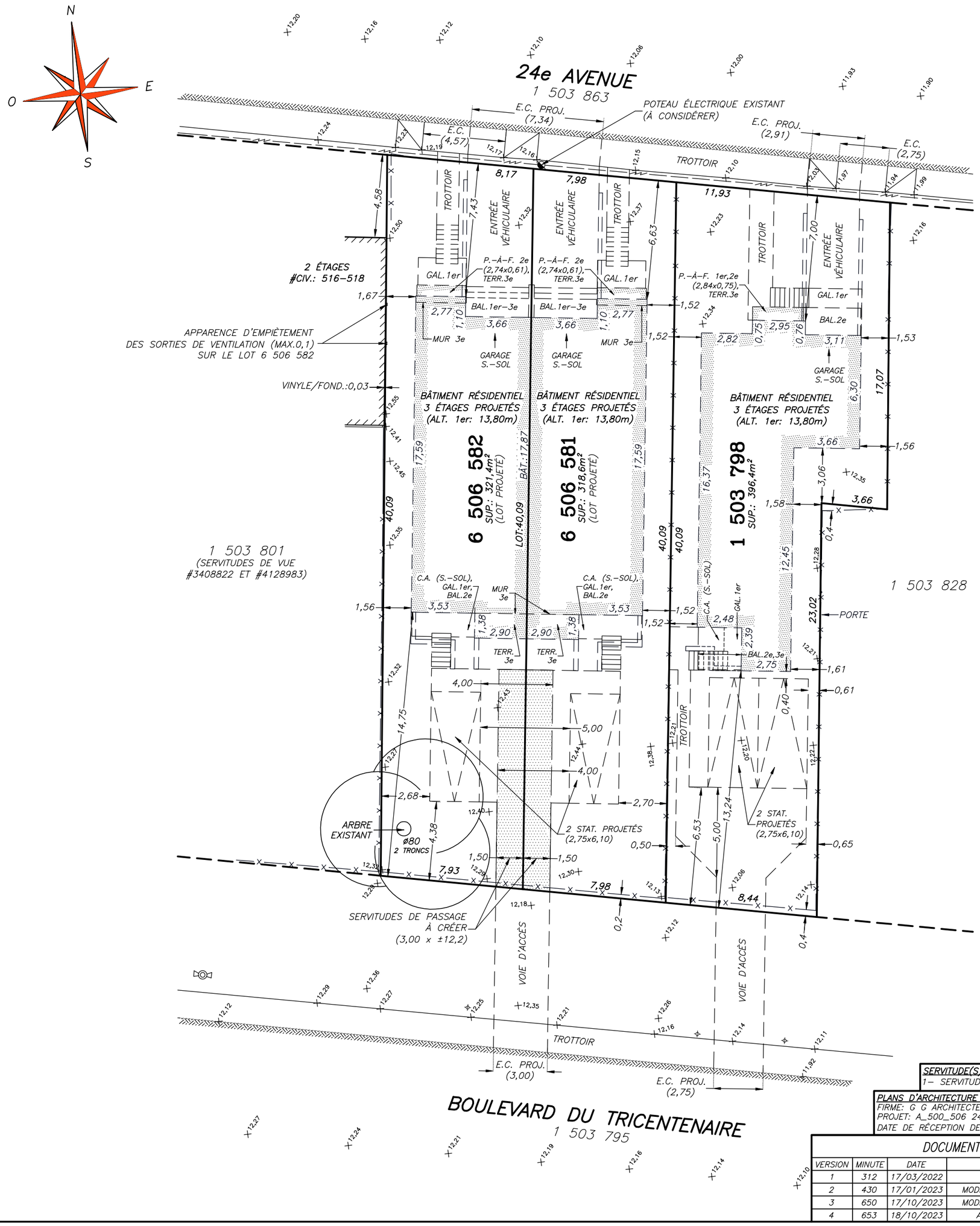

LÉGENDE

- M= DIMENSION ÉTABLIE PAR LE SOUSSIGNÉ
- T= DIMENSION AU TITRE
- R= DIMENSION CADASTRALE APRÈS RÉNOVATION
- C= DIMENSION CADASTRALE AVANT RÉNOVATION
- F: MESURE PRISE À LA FONDATION
- BORNE-FONTAINE
- LAMPADAIRE
- HAUBAN
- POTEAU ÉLECTRIQUE
- HAIE
- CLÔTURE
- LIMITE DE L'ASPHALTE
- LIGNE DE TRANSMISSION AÉRIENNE
- MUR DE SOUTÈNEMENT
- BORDURE DE BÉTON
- E.S.= ENTRÉE DE SOUS-SOL
- E.C.= ENTRÉE CHARRETIÈRE
- C.A.= COUR ANGLAISE
- X 00,00 ALTITUDE ORTHOMÉTRIQUE (CGVD28)
- ØXX ARBRE ET SON DIAMÈTRE EN CENTIMÈTRE
- POTEAU DE SIGNALISATION
- COLONNE AU S.-SOL
- REGARD
- PUISARD
- FEUX DE CIRCULATION

NOTE(S):

1- SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES DIMENSIONS AU BÂTIMENT PRINCIPAL SONT MESURÉES À LA FONDATION, LES DÉPENDANCES SONT MESURÉES AU REVÊTEMENT ET LES PISCINES AU BASSIN D'EAU.

2- LES MARQUES D'OCCUPATION CONSTATÉES (CLÔTURES, HAIES, MURS DE SOUTÈNEMENT, BORDURES, ETC.) CEINTURANT L'EMPLACEMENT À L'ÉTUDE N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'ENQUÊTE OU DE VÉRIFICATION DÉTERMINANT LEUR APPARTENANCE. LES PROPRIÉTAIRES VOISINS POURRAIENT PRÉTENDRE DÉTENIR DES DROITS SUR CES MARQUES D'OCCUPATION, PEU IMPORTE LEUR POSITION. IL EST ALORS FORTEMENT RECOMMANDÉ D'AVISER LES PROPRIÉTAIRES VOISINS DE VOS INTENTIONS AVANT D'ENLEVER, MODIFIER OU ALTÉRER CES MARQUES D'OCCUPATIONS.

3- LES NUMÉROS ET LES DIMENSIONS DES LOTS PROJETÉS MONTRÉS SUR CE PLAN FONT RÉFÉRENCE À UN PROJET DE REMPLACEMENT CADASTRAL PRÉPARÉ PAR LE SOUSSIGNÉ LE 15 MARS 2022 SOUS LE NUMÉRO 309 DE SES MINUTES (DOSSIER P75862).

4- COMPTE TENU DES CONDITIONS CLIMATIQUES HIVERNALES QUI PRÉVALAIENT LORS DU MESURAGE, CERTAINS ÉLÉMENTS PHYSIQUES PEUVENT AVOIR ÉTÉ OMIS ET, PAR CONSÉQUENT, NE PAS APPARAÎTRE SUR LE PLAN.

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• MASCOUCHE • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642-2000**
www.labre.qc.ca

PLAN-PROJET D'IMPLANTATION

CADASTRE: QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT: RIVIÈRE-DES-PRAIRIES/POINTE-AUX-TREMBLES
LOTS EXISTANTS: 1 503 798 ET 1 866 189
LOTS PROJETÉS: 6 506 581 ET 6 506 582

MASCOUCHE, LE 18 OCTOBRE 2023

ZONE: 188 (H.1-3)
P.I.I.A.: AUCUN

SERVITUDE(S) PUBLIÉE(S) AU REGISTRE FONCIER:
1- SERVITUDES DE VUE #3408822 ET 4128983

PLANS D'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS PROJETÉS:
FIRME: G G ARCHITECTE INC.
PROJET: A_500_506 24e AV POINTE-AUX-TREMBLES
DATE DE RÉCEPTION DES PLANS: 16 OCTOBRE 2023

DOCUMENT ÉVOLUTIF

VERSION	MINUTE	DATE	NOTE(S)
1	312	17/03/2022	SITUATION PROJETÉE
2	430	17/01/2023	MODIFICATION DE LA SITUATION PROJETÉE
3	650	17/10/2023	MODIFICATION DE LA SITUATION PROJETÉE
4	653	18/10/2023	AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR CORRIGÉ

PAR:
XAVIER LACHANCE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

XAVIER LACHANCE
COPIE NUMÉRIQUE CONFORME À L'ORIGINAL
18/10/2023
2795
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
G.

LEVÉ(S): 1er ET 10 FÉVRIER 2022 | ÉCHELLE: 1:200 (SI)
DESSIN: P75863-PPI-V4 | MINUTE: 653 | DOSSIER: P75863

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *[**Comment répondre :** Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.* *Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.* *Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).* *Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.* *Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CA : 51.01
2024/11/05
19:00

VACANT

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.02

2024/11/05
19:00

Dossier # : 1243971005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler les mandats de deux membres siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :

- De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 21 décembre 2024 jusqu'au 20 décembre 2026 :

Madame _____ ou Monsieur _____ , citoyen (ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

- De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 21 décembre 2024 jusqu'au 20 décembre 2026 :

Madame _____ ou Monsieur _____ , citoyen (ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2024-10-23 07:48

Signataire : Valérie G GAGNON

_____

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1243971005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler les mandats de deux membres siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Les mandats de madame Suzel Bourdeau et monsieur Maxime Lajeunesse, citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), prendront fin le 20 décembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3012 0422 : Nomination de madame Suzel Bourdeau et monsieur Maxime Lajeunesse, citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans à compter du 21 décembre 2022 jusqu'au 20 décembre 2024.

DESCRIPTION

Selon l'article 2.2 du Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :
a) Six (6) membres choisis parmi les résidants de la ville;
b) Un (1) membre du conseil d'arrondissement;
c) Le maire d'arrondissement.

Conformément à l'article 2.4 de ce même règlement, la durée d'un mandat est de deux (2) ans. Chaque mandat est renouvelable, à son expiration, par résolution du conseil. Il est révocable en tout temps par résolution du conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Conformément au Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le renouvellement du mandat d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

MONTRÉAL 2030

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LAURIN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-4326
Télécop. : 514 868-4340

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-21

Luc CASTONGUAY
Directeur

Tél : 514 868-4330
Télécop. :

CA : 70.01

2024/11/05
19:00

√

LEVÉE – SÉANCE ORDINAIRE

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2024.